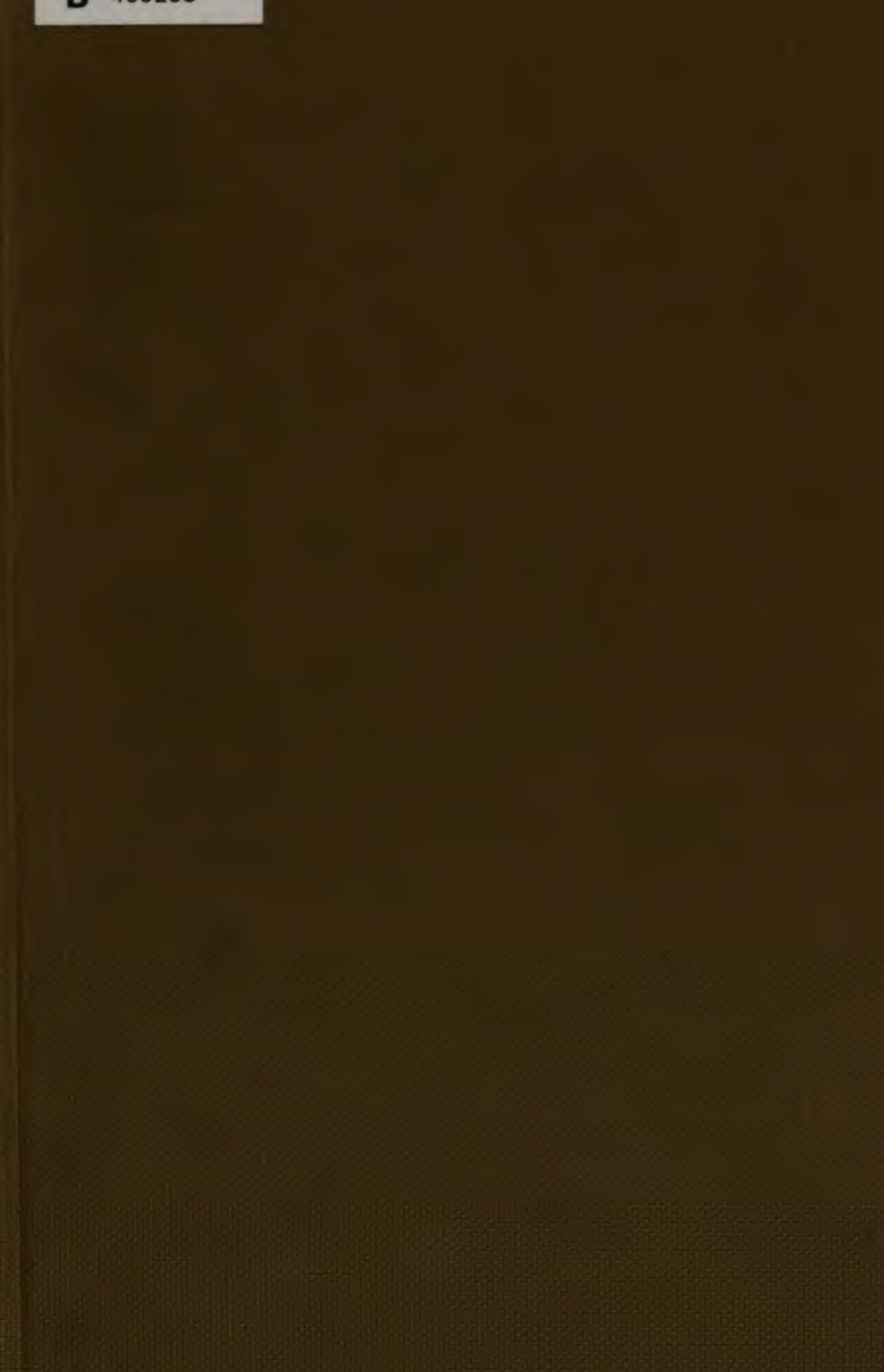
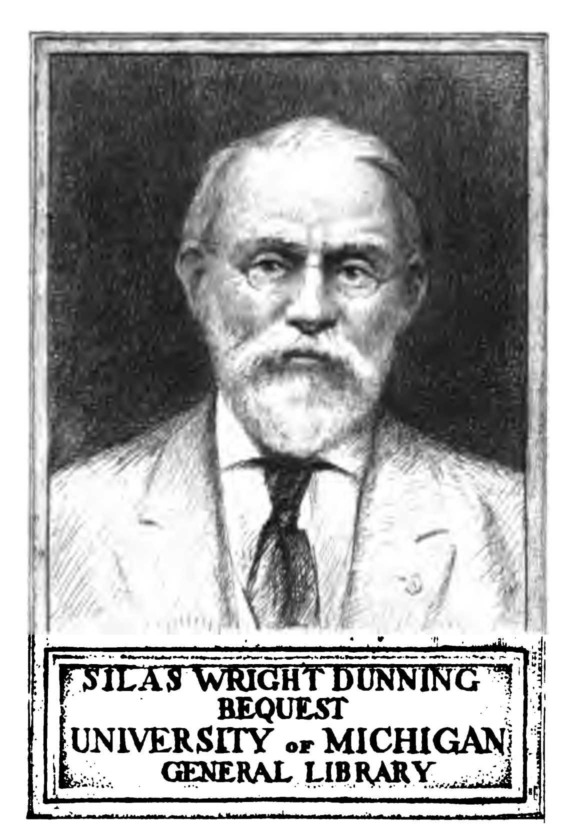
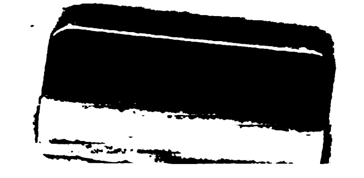



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





REVUE PHILOMATHIQUE

JANVIER-FÉVRIER 1914



MONTESQUIEU

Gravure d'Alix d'après GARNERAY.

Revue Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

1914



BORDEAUX

Au Siège de la Société Philomathique

2, COURS DU XXX-JUILLET, 2

1914

TABLE DES MATIÈRES

FRONTISPICES

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

LA

RECONSTRUCTION DE L'HOPITAL SAINT-ANDRÉ

ENVISAGÉE AU POINT DE VUE SOCIAL, SCIENTIFIQUE ET ÉCONOMIQUE

La réorganisation des hôpitaux de la ville de Bordeaux, qui figurait aux programmes des divers partis politiques sollicitant le mandat municipal aux dernières élections, a préoccupé nos édiles dès leur installation au palais Rohan. Leur premier acte a été, d'accord avec les membres de la Commission administrative des hôpitaux et hospices, d'envoyer à l'étranger une délégation chargée de visiter un certain nombre d'établissements hospitaliers et de rapporter des documents pouvant servir à la discussion de cette question de haute philanthropie

Après avoir entendu les déclarations de M. le Maire rendant si éloquemment compte de ses propres impressions et de celles des délégués, et avoir pris connaissance des rapports de trois de ses membres, rédigés à des points de vue différents[1], le

1. Ces rapports sont ceux de M. Arnozan, au Conseil municipal, de M. Girou, à la Commission administrative des hôpitaux, de M. Pousson, à la Réunion médico-chirurgicale des hôpitaux.

Conseil municipal et la Commission administrative des hôpitaux et hospices ont admis le principe de la refonte de l'hôpital Saint-André, qui, de tous nos établissements hospitaliers, est le plus ancien et le plus notoirement insuffisant aux besoins actuels. A la suite de longues discussions sur le maintien de cet établissement exigu et difficilement transformable et son transfert dans un espace plus vaste, où puissent se développer à l'aise les bâtiments divers indispensables au bon fonctionnement des services multiples qu'exige un hôpital moderne, cette dernière solution a rallié la majorité. C'est en conformité de cette décision que se poursuit, au sein de la Commission municipale nommée à cet effet, et dont mon éminent collègue le professeur Arnozan est rapporteur, l'étude d'un projet de construction d'un hôpital sur le domaine de Careire, propriété de la ville de Bordeaux.

La Faculté de médecine et le corps médico-chirurgical des hôpitaux consultés ont donné un avis favorable à ce projet et appellent de tous leurs vœux sa réalisation. Cependant quelques protestations se sont élevées contre cette œuvre éminemment sociale, qui ont trouvé leur écho dans l'édition bordelaise d'un journal de Toulouse. Aussi soucieux que quiconque de ménager les deniers publics, mais conscient des devoirs de la société vis-à-vis des malheureux, je voudrais, pour y répondre, exposer dans cette Revue de la Société Philomathique, si ardemment dévouée aux intérêts de notre belle cité, les motifs qui imposent la désaffectation de l'hôpital Saint-André, et présenter quelques considérations sur les conditions que doit remplir le nouvel établissement qui le remplacera.

Au nombre des motifs qui rendent urgente la reconstruction de notre vieil hôpital Saint-André sur un terrain plus vaste et mieux aménagé, il en est un qui l'emporte sur tous les autres ; c'est le profit qu'en bonne justice sociale doivent retirer des progrès de l'art de guérir les déshérités de la fortune. Il y a quelque quarante ans les hôpitaux pouvaient se réduire à des locaux plus ou moins bien hygiéniquement disposés, où, après

un diagnostic presque exclusivement étayé sur les phénomènes subjectifs, les malades de médecine étaient soumis aux prescriptions d'une pharmacopée encore tout imprégnée des principes de Galien, et où les malades de chirurgie, chez lesquels on ne se décidait le plus souvent qu'à regret à intervenir, étaient sans doute opérés à l'aide des procédés brillants imaginés par la pléiade des chirurgiens ayant illustré la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, mais aussi guettés, faute de soins judicieux de leur plaie, par toutes les complications déplorées depuis l'origine de la chirurgie.

Aujourd'hui, il n'en saurait être ainsi. Aux salles où reposent les patients atteints de maladies internes doivent être annexés des laboratoires dans lesquels s'élaborent, par l'examen physique et chimique, histologique et bactériologique de leurs liquides, humeurs et tissus pathologiques, et par leurs réactions biologiques sur des organismes animaux, les éléments d'un diagnostic véritablement scientifique, et dans lesquels par cette même étude, peuvent être suivis, pour en graduer les doses, les effets des médicaments physiologiques et de toute cette série de substances organiques mises en œuvre par les méthodes si pleines de promesses de la sérothérapie et de l'opothérapie. Ces mêmes laboratoires ne sont pas moins indispensables aux services des malades souffrant d'affections chirurgicales. Mais c'est au point de vue de la garantie des succès opératoires que s'impose la nécessité de locaux où, après avoir fait subir au sujet les préparations nécessaires, le chirurgien, muni de toutes les ressources d'un outillage en voie constante de perfectionnement, puisse, en toute quiétude de conscience, exécuter sous le couvert de l'asepsie les interventions sur les organes les plus profonds et sur les viscères les plus délicats.

Du tronc séculaire de la médecine et de la chirurgie traditionnelles ont jailli, dans ces dernières années, des branches nouvelles qui, sous le nom de spécialités, ont fait faire de grands progrès à la symptomatologie des affections de certains appareils organiques et ont porté à un haut point de perfectionnement leur thérapeutique. Redevables de leur merveilleux essor aux instruments admirables qui permettent de porter

leurs investigations au plus profond des organes, non seulement pour y déceler les lésions qui en troublent le fonctionnement, mais encore pour en traiter directement un grand nombre par les seules voies naturelles, l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie, l'urologie réclament impérieusement leur Institut, où ceux qui les dirigent puissent mettre à contribution, pour le plus grand profit des malades, les prestigieuses découvertes de la physique, de la chimie et des autres sciences devenues leurs auxiliaires indispensables.

Notre pays républicain, où fleurissent pourtant de si nombreuses institutions démocratiques, a été et est encore, au point de vue de la modernisation de ses hôpitaux, bien en retard sur les monarchies qui nous entourent. Tandis qu'à l'étranger les découvertes scientifiques qui font progresser l'art de guérir, comme celles de Röntgen et de Finsen, sont de suite mises au service des malheureux, et que des Instituts bâtis de toutes pièces surgissent dans les espaces libres des établissements hospitaliers existants pour l'application des rayons X, pour la radiothérapie et l'héliothérapie, l'électrothérapie, l'aérothérapie, etc., etc., chez nous ces nouvelles méthodes de diagnostic et de traitement, qu'on dirait accueillies comme à regret, voient reléguer sous un hangar, dans une cave ou un grenier les appareils et instruments qui permettent de les utiliser.

C'est en effet le propre des villes des grands pays, Allemagne, Autriche, Italie, comme des plus petits, Belgique, Hollande, Danemark, pour ne parler que de ceux que j'ai visités, de perfectionner leurs installations hospitalières et de les multiplier au fur et à mesure qu'elles se développent et s'enrichissent. La prospérité commerciale et industrielle de ces opulentes cités qu'accompagne, il serait plus exact de dire que précède, la haute culture des arts et des sciences, semble avoir pour corollaire l'extension des établissements charitables. L'assistance aux malheureux, les secours aux victimes de tous genres, dont le nombre s'accroissant avec la vie intense des grandes villes semble être la rançon de leurs progrès incessants dans toutes les branches de l'activité humaine, intéresse

leurs édiles au même titre que tous les autres services dont ils ont la charge. Ils mettent au premier rang de leurs préoccupations le souci d'avoir des hôpitaux où les plus pauvres soient recueillis dans des locaux dont le confort égale celui des maisons des plus aisés de leurs concitoyens et dans lesquels aucune médication, aucune méthode de traitement les plus nouvelles et les plus efficaces ne puissent leur être refusées. N'est-ce pas là le vrai devoir social?

Bordeaux, qui, après avoir tenu pendant longtemps le premier rang parmi les ports assurant les échanges entre notre continent et les autres parties du monde, a vu un moment sa suprématie décroître, tend à la reconquérir grâce aux efforts de sa Chambre de commerce ayant la juste vision des effets que peut avoir pour le développement de son expansion maritime l'ouverture du canal de Panama, Bordeaux peut-il moins faire pour assurer le sort des ouvriers, dont le labeur obscur va créer l'outillage nécessaire au rétablissement de sa grandeur passée, que les villes étrangères?

Mais notre belle cité girondine n'est pas seulement une ville commerciale et industrielle ; les arts, les lettres et les sciences y ont toujours été en honneur, et sa Faculté de médecine est un des plus beaux fleurons de sa couronne universitaire. Il n'appartient pas à un de ses membres de faire l'éloge de son personnel et de dire quel est son rayonnement scientifique, mais il lui sera bien permis de déplorer la défectuosité, pour ne pas dire le dénuement complet de ses installations, qui, rendant si laborieux les efforts de ceux qui veulent, comme ils en ont le devoir, apporter leur contribution aux progrès des sciences médicales, en ont considérablement diminué le rendement. Quelle vigilance, quelle ingéniosité n'ont-ils pas dû déployer, quels sacrifices personnels même ne se sont-ils pas imposés pour que leur enseignement n'en subisse pas les fâcheux effets!

L'insuffisance de nos salles d'opérations, de nos locaux d'examens cliniques et de recherches de laboratoires, hélas! ne sont pas un mal dont nous souffrons seuls, nous médecins et

chirurgiens bordelais; Paris en pâtit aussi, de même que toutes nos autres Universités provinciales. Dans une lettre publiée dans le *Temps*, à propos de l'oubli dans lequel est laissée la Faculté de Paris lorsqu'il s'agit de distribuer les dons généreux faits par des particuliers à l'Université de la capitale, le professeur Pierre Delbet écrit ce qui suit : « Dans aucun autre pays d'Europe, et je parle aussi bien des petits que des grands, on ne pourrait trouver de cliniques aussi misérables que la plupart des nôtres. Je ne veux pas me laisser aller à la douleur de mes impressions personnelles; je me bornerai à citer celles d'un étranger. Un de mes anciens élèves, qui est devenu professeur dans une Faculté étrangère, fut chargé il y a trois ans d'une mission en Europe. Il est tout à fait Français de cœur et d'esprit; il espérait, en venant en France, que quelques progrès matériels y avaient été réalisés pendant son absence. Sa déception fut profonde et il me disait : « J'aime l'enseigne- » ment français; je le trouve, malgré tout, supérieur à celui » qu'on donne dans les autres pays; je voudrais que l'on conti- » nuât à vous envoyer mes jeunes compatriotes; de là mon » embarras, car que dire de l'installation de vos cliniques? » Et quelque temps après il revenait me dire : « Je n'ai trouvé » qu'un moyen de ne pas humilier la France, c'est de n'en point » parler dans mon rapport. »

Deux mois plus tard, le même journal publiait les impressions du professeur Guido Baccelli, sur l'organisation de l'enseignement médical à Paris. Cet illustre savant, qui unissant la sociologie à la science est en même temps que l'un des hommes d'État dont s'honore le plus l'Italie une des grandes figures médicales de notre époque, a fait au cours de sa longue carrière de fréquents voyages dans notre capitale, où il noua des relations avec les médecins les plus renommés de ses hôpitaux. L'amitié constante que celui qui fut à diverses reprises ministre de l'Instruction publique dans son pays a témoignée à la France donne une grande valeur à son jugement : « Les maîtres français, déclare-t-il, sont d'admirables travailleurs, des professeurs de premier ordre, dignes, en un mot, de la France, de son immortel renom. Mais ils ont à lutter contre

une installation matérielle qui, à mon avis, est indigne de votre pays... » « Il faut reconnaître, ajoute le rédacteur du *Temps*, le droit de parler ainsi au ministre qui, voici longtemps, à une époque où les finances de sa patrie n'étaient pas des plus prospères, sut obtenir les 28 millions nécessaires pour fonder l'admirable Institut de clinique de Rome, qui développe sa façade sur un kilomètre de long et est célèbre dans le monde entier. »

Je connais trop l'esprit avisé et enclin à tous les progrès des membres de notre municipalité pour craindre que, prenant prétexte du peu d'effort qui a été fait à Paris et dans nos autres villes universitaires, ils laissent nos établissements hospitaliers dans la situation déplorable où ils se trouvent. D'ailleurs on a compris enfin à Paris la nécessité de doter les hôpitaux d'installations permettant d'appliquer les découvertes scientifiques les plus modernes à l'étude complète des malades et des maladies. Plusieurs établissements ne se prêtant pas à l'adaptation désirable ont disparu ou disparaîtront; d'autres sont en voie de transformation; beaucoup s'élèveront de toutes pièces sur de vastes terrains. Depuis plusieurs années déjà Montpellier a reconstruit son hôpital général conformément aux nécessités actuelles de la clinique et a édifié quelques Instituts pour les spécialités; Lyon a projeté la construction d'un hôpital dont la conception parfaite peut être donnée comme modèle; Toulouse, notre rivale dans l'hégémonie littéraire et scientifique du Sud-Ouest, transporte dans la banlieue son vieil Hôtel-Dieu. Bordeaux ne saurait résister à ce mouvement, qui seul peut conserver à nos Facultés françaises, si elles ne l'ont pas encore perdue, la suprématie médicale que s'efforce de nous ravir l'Allemagne.

Par sa situation géographique, qui la met sur le passage des étudiants en médecine se rendant de l'Espagne et de l'Amérique du Sud en Europe pour y faire leurs études ou se perfectionner dans l'art, notre Université, qu'ils visitent d'abord, ne devrait-elle pas s'efforcer de les retenir par l'organisation de son enseignement hospitalier? Si quelques-unes de nos cliniques spéciales attirent un certain nombre d'étrangers, combien davantage ne seraient-elles pas fréquentées si leur installation était en

rapport avec la renommée des professeurs qui les dirigent! Ainsi sont perdus en grande partie pour nous les avantages matériels et moraux que nous serions en droit d'espérer des liens de haute culture intellectuelle que nous avons noués avec nos voisins d'au delà des Pyrénées, par la création de l'Institut français, si brillamment inauguré l'année dernière à Madrid. Et quand je parle d'avantages matériels et moraux, je n'entends point, comme bien on pense, ceux d'une petite oligarchie, mais ceux du corps médical tout entier. L'éclat qui s'attachera aux maîtres de la Faculté et des hôpitaux suivis d'étudiants venus des contrées voisines grossir le nombre de ceux de notre pays rejaillira sur tous les autres médecins et chirurgiens de notre cité, qui compte tant de praticiens éminents, et la réputation grandissante des uns et des autres attirera dans nos murs une clientèle nouvelle et de plus en plus nombreuse. Mais je laisse de côté ce point particulièrement délicat. C'est l'honneur du corps médical français que de ne point industrialiser ses découvertes et ses travaux. S'il ne cherche pas à en exagérer le profit, n'est-il pas légitime qu'il en retire une juste rémunération?

Si hardie que puisse paraître la prétention de présenter comme avantageux pour les deniers de la ville un projet dont l'exécution nécessitera de sa part un effort financier qui ne sera pas moindre de 10 à 12 millions, je l'oserai. Je suis en effet convaincu que nos conseillers municipaux réaliseraient dans le présent et pour l'avenir de grandes économies, si, au lieu de s'en tenir à la solution bâtarde de la modernisation de l'hôpital Saint-André, ils se décidaient résolument à en édifier un nouveau. Ainsi que je le démontrerai ultérieurement, en traçant le tableau des ressources très insuffisantes que notre vieil hôpital offre aux médecins et aux chirurgiens pour faire bénéficier les malades des progrès de la science et de l'art de guérir, il résulte que des améliorations et des créations s'imposent avec un caractère d'extrême urgence. Mais les installations à créer l'emportent de beaucoup sur celles à améliorer. Sans doute l'habileté de l'architecte saura adapter aux nécessités

modernes les dépendances déjà existantes dans les limites de l'emplacement qui leur est départi; quant aux annexes nouvelles, salles d'examens, salles d'opérations, laboratoires, elles ne peuvent être édifiées qu'au détriment des salles des malades ou des espaces libres par la construction de bâtiments nouveaux. La première solution réduira très sensiblement le nombre de lits, qui suffisent à peine aux besoins du moment, et la seconde restreindra considérablement les cours et les jardins si désirables pour le bien-être et la joie des hospitalisés et par-dessus tout si nécessaires à l'aération et à l'oxygénation des locaux qu'ils occupent.

En supposant que par des miracles d'ingéniosité et au prix d'un nombre de millions[1] que ne permet pas de fixer d'avance l'imprévu, toujours décevant, de travaux en sous-œuvre dans un édifice de plus de quatre-vingts ans d'existence et qui déjà menace ruine puisqu'on a été obligé d'étayer les planchers de plusieurs de ses salles, en supposant que l'on puisse restaurer l'hôpital Saint-André et l'aménager, alors qu'il a été construit à une époque où Bordeaux comptait environ 130,000 habitants, aux nécessités actuelles de l'Assistance publique d'une ville de plus de 250,000 habitants, il convient de songer à l'avenir et de s'inquiéter si l'effort financier que ferait la municipalité la mettra pour longtemps en mesure d'assurer les secours médicaux des malades qui sont à sa charge. Sans se développer avec la rapidité de certaines grandes villes de notre pays, notre cité est aussi en voie d'accroissement, et tout en se gardant des séductions d'un optimisme irréfléchi, il est permis de prévoir une augmentation sensible de son commerce et de son industrie, et partant du chiffre de sa population, à la suite de l'impulsion que ne peut manquer de donner à son port l'ouverture du canal de Panama, ainsi que je l'ai fait remarquer précédemment.

Il est une autre raison que le souci d'assurer à ses seuls habitants malheureux les soins qu'exige leur état de santé, qui doit pousser notre édilité bordelaise à l'agrandissement et à

1. Le devis d'un projet de restauration dressé par l'architecte de l'administration l'élève à la somme de 6,000,000 de francs.

l'amélioration de ses services hospitaliers. En effet, en vertu de la loi sur l'assistance médicale gratuite, les hôpitaux de la ville de Bordeaux doivent s'ouvrir aux malades des communes de tout son arrondissement lorsqu'ils ne peuvent, pour des raisons diverses, être traités dans leurs localités. Bien plus, les malades indigents de toute la Gironde et des départements voisins devraient pouvoir, le cas échéant, faire appel aux ressources thérapeutiques offertes par les établissements hospitaliers de notre chef-lieu, siège d'une Faculté de médecine, et bénéficier de l'expérience du corps médico-chirurgical hospitalier et universitaire. Ce n'est pas seulement le souci de son honneur qui devrait engager notre belle et généreuse cité à accueillir les malades de la région, c'est encore celui de ses intérêts bien entendus. En effet, si le séjour dans ses hôpitaux de ces étrangers, malgré les frais de séjour qu'ils paient, n'est pas pour elle une source de profit, les dépenses que font dans les hôtels, les restaurants, les magasins de toutes sortes, les parents et les amis qui les accompagnent et les visitent ne peuvent que grossir les recettes de ses commerçants et partant aussi déterminer une plus-value du produit de son octroi.

Il est une dernière considération, à la fois d'ordre économique et social, que je veux faire valoir, pour plaider la reconstruction de l'hôpital Saint-André près de notre municipalité, dont tous les membres, à quelque opinion qu'ils appartiennent, sont animés de l'esprit philanthropique le plus éclairé. Malgré l'insuffisance des installations offertes par l'hôpital Saint-André pour faire bénéficier les malades des progrès réalisés dans l'art du diagnostic et de la thérapeutique, je ne crois pas que, grâce à la vigilance des chefs de service s'efforçant d'y suppléer, les hospitalisés aient eu à pâtir *quoad vitam* de cet état de choses, mais je suis persuadé que bien des guérisons se sont fait attendre de longues semaines qui auraient pu être obtenues beaucoup plus rapidement. Ainsi s'est prolongé au delà des limites absolument nécessaires le séjour à l'hôpital de pauvres travailleurs, dont les conséquences du chômage se sont faites d'abord directement sentir sur leurs familles privées du salaire de leur chef, mais ont eu aussi

leur répercussion sur le budget de l'Assistance publique. On sait de quel poids pèse sur les finances de notre ville la subvention municipale accordée tous les ans à la Commission administrative de nos hôpitaux et hospices pour assurer l'équilibre de ses recettes et de ses dépenses. La reconstruction de l'hôpital Saint-André selon les données actuelles de la science hospitalière, en réduisant le nombre des journées des hospitalisés, abaisserait dans des proportions très sensibles le taux de cette subvention et débarrasserait la Commission des finances du souci d'un article dont les exigences vont sans cesse en grossissant sans qu'elle puisse s'y soustraire. Les documents me manquent pour faire la preuve d'une prévision qui me vient à la pensée, à savoir que la somme économisée sur les frais journaliers de séjour dans un nouvel hôpital suffiraient peut-être à servir les arrérages de l'emprunt nécessaire à sa construction, mais il n'est pas irrationnel de le supposer. A la vérité, cette charge financière sera encore lourde, mais on pourra entrevoir sa fin, et les sacrifices consentis par les contribuables actuels auront servi à construire un établissement dont profiteront les générations à venir.



Après avoir donné les raisons sociales, scientifiques et économiques qui font un devoir à la municipalité de moderniser le principal de ses établissements hospitaliers, et avant d'examiner de quelle façon elle peut le faire, il ne me paraît pas inutile de montrer dans un court tableau de ce qu'est l'hôpital Saint-André l'insuffisance de ses installations.

Édifié voilà bientôt un siècle, à une époque où la conception de tout établissement de ce genre se réduisait à la construction de salles communes servant à tous les besoins des malades et dont seuls étaient distraits les locaux où se pratiquaient les opérations, cela moins dans le but d'assurer les succès chirurgicaux que de soustraire à ses compagnons de misère les souffrances du patient, édifié depuis cette longue période notre hôpital d'adultes n'a subi que des modifications insignifiantes,

Je ne crois pas altérer la vérité en disant qu'en ce qui concerne les salles où sont soignées les maladies internes, ces modifications ont été nulles. Aucun laboratoire, aucune pièce où l'on puisse procéder aux recherches immédiates conduisant à un diagnostic rapide et à une thérapeutique promptement efficace, n'y ont été annexés. Il existe bien pour les services de la Faculté un rudiment de laboratoire créé par M. le professeur Pitres, mais les services hospitaliers en sont complètement dépourvus. Je sais bien que tous les chefs de service trouvent dans la complaisance inépuisable de nos collègues le professeur Sabrazès, chargé de l'enseignement de l'anatomie pathologique, et le professeur Barthe, pharmacien des hôpitaux, les renseignements dont ils ont besoin, mais, quelle que soit leur diligence à répondre à leur appel, il s'écoule forcément un certain temps avant que parvienne leur réponse, et cette lenteur risque trop souvent d'être préjudiciable aux malades. Sans pousser les choses aussi loin qu'on l'a fait de l'étranger pour ces annexes nécessaires aux besoins journaliers de la clinique, comme à Cologne par exemple où les quatre cinquièmes de la surface des services médicaux sont occupés par elles, je crois qu'il est indispensable que chaque médecin ait à sa disposition les locaux, réactifs, instruments et appareils lui permettant de procéder sans délai aux analyses des liquides et humeurs, aux examens des tissus, à l'exploration physiologique des organes des malades confiés à ses soins.

Les services de médecine des hôpitaux étrangers ne sont pas seulement pourvus de ces laboratoires de recherches cliniques, chacun d'eux possède encore en propre des chambres de bains où peuvent être mis en œuvre pour le traitement des affections qui l'exigent les eaux, les vapeurs, les gaz médicamenteux; des salles où sont appliqués les agents physiques si employés aujourd'hui (air chaud et froid, air comprimé, lumière, etc.); des pièces où se trouvent les appareils les plus perfectionnés et les plus ingénieux de la mécanothérapie; enfin, des locaux où sont utilisés pour le diagnostic et le traitement les rayons X. C'est là assurément de la prodigalité, toutes ces ressources de thérapeutique pouvant être dispensées à tous les

malades hospitalisés dans un même pavillon central. Sans doute, l'hôpital Saint-André possède déjà quelques-uns de ces services annexes, mais combien insuffisants sont les moyens dont ils disposent.

Les services de chirurgie ne sont pas mieux favorisés que ceux de médecine au point de vue des laboratoires de recherches cliniques, mais c'est dans l'insuffisance des locaux affectés aux opérations qu'apparaît leur lamentable infériorité. Est-ce que l'unique salle d'opérations, s'élevant précisément audessus de l'amphithéâtre d'autopsie, est digne des deux grands services chirurgicaux de la Faculté et peut donner satisfaction aux deux professeurs de clinique, nos distingués collègues Villar et Chavannaz, qui sont ainsi obligés de n'opérer que tous les deux jours et n'ont que ce même local pour leurs malades septiques et aseptiques? Les deux salles d'opérations réservées aux quatre chirurgiens des hôpitaux ne les satisfont pas davantage, car elles entraînent les mêmes inconvénients. Ajoutons que l'aménagement de ces locaux est réduit à sa plus simple expression, qu'il ne comporte ni pièce de préparation pour les malades, ni pièce de désinfection pour le chirurgien et ses aides, de sorte que tous les actes du drame chirurgical, depuis l'antisepsie de la région à opérer jusqu'à l'application du pansement, se passent dans le même lieu, où s'agitent tous ceux qui y prennent part à des titres divers. Aux dangers multiples d'infection que fait courir cet état de choses viennent s'ajouter ceux provenant des poussières soulevées par les pieds des élèves étagés sur des gradins de bois usagés. C'est encore et toujours dans ce même local que se fait trois fois par semaine l'enseignement groupant autour du professeur un grand nombre d'élèves.

Puisque je viens de parler du local où se font tant de choses ressortissant à la clinique chirurgicale, y compris son enseignement, il me faut aussi rappeler l'état de vétusté piteuse où se trouve celui où ont lieu les leçons de clinique médicale. Rien n'y a été changé depuis que Gintrac père et sans doute aussi ses prédécesseurs y faisaient entendre leur voix. A mon retour à la Faculté de Bordeaux, je l'ai trouvé tel qu'il était

lorsque de 1872 à 1875 j'y écoutais les leçons de nos maîtres de l'École de médecine, et tel il demeure encore depuis plus de vingt-cinq ans. Ce n'est pas sans un sentiment de fierté que je prends place à certaines époques de l'année pour faire passer le cinquième examen de Doctorat dans le vénérable fauteuil où se sont assis ces ancêtres, mais pourquoi faut-il qu'il soit aussitôt réprimé par l'aspect de cette salle à peine éclairée, aux parois grises et nues, aux bancs poussiéreux attestant que rien n'a été fait pour rendre attrayant et objectif l'enseignement suivant les règles actuelles, et de la sorte attirer et retenir les élèves ?

Indépendamment des services de médecine et de chirurgie générales, l'hôpital Saint-André renferme un service d'ophtalmologie et de psychiatrie. Grâce à la diligence obstinée du professeur Lagrange auprès de l'Administration, qui a bien voulu lui accorder une allocation de quelques milliers de francs à laquelle est venu se joindre un don prélevé sur la caisse du pari mutuel par l'intervention d'une haute personnalité médicale parisienne, les salles de malades, d'examen, d'opération, de cours et leur outillage sont à peu près convenables, mais combien insuffisantes encore aux besoins de cette importante clinique et indignes de celui qui l'enseigne! Le service de la psychiatrie, créé depuis plus de vingt ans, est enfin en voie d'organisation, mais je ne crois pas que les locaux mis à la disposition du professeur Régis et leur aménagement répondent à ses légitimes aspirations.

C'est une règle à l'étranger que les hôpitaux s'ouvrent à tous les malades, quelles que soient leurs affections, et il me semble inutile de faire ressortir les avantages qu'en retirent les patients au point de vue de leur traitement et les élèves au point de vue de leur instruction. C'est là une fâcheuse lacune que présente l'hôpital Saint-André. Mieux que personne, nos collègues spécialisés dans les accouchements, la gynécologie, la dermatologie, l'oto-rhino-laryngologie, l'urologie, la pathologie exotique sont capables d'en mesurer la gravité. Ils savent de quels empêchements est entravé le fonctionnement de leur service et la diffusion de leur enseignement,

non pas tant du fait de l'éloignement de l'hôpital du Tondu que de celui de leur isolement de leurs collègues. Quant aux locaux dont ils disposent, quoique de date plus récente que ceux de l'hôpital Saint-André, ils ne leur cèdent en rien par leur insuffisance. Les laboratoires font complètement défaut; il n'existe pas de salles d'examen[1] où puissent être régulièrement pratiquées les explorations instrumentales, qui ont une si grande importance en oto-rhino-laryngologie et en urologie, pas plus que d'installations où puisse être utilisé, pour les affections cutanées, l'emploi des rayons X et des radiations lumineuses suivant la méthode de Finsen. En dehors des dortoirs des malades, trop petits et trop étroits, l'aménagement des cinq services spéciaux qu'abrite l'hôpital du Tondu se résume dans une unique salle d'opération avec deux petites annexes pour l'arsenal et la préparation des opérés. C'est dans cette salle que se pratiquent alternativement, et souvent dans la même matinée, les interventions sur le nez, les oreilles et le larynx, sur les voies urinaires, sur la peau et, j'ose à peine le dire, sur les organes génitaux internes de la femme nécessitant l'ouverture de la cavité péritonéale!

Il est un service d'une importance capitale que doit assurer à côté du traitement des malades dans les salles l'hôpital moderne, c'est celui des consultations externes. Dans les hôpitaux étrangers, ce service occupe, sous le nom de policlinique, un espace considérable avec le service des admissions, dont il ne saurait être distrait. Si l'on réfléchit que bon nombre d'affections rapidement traitées à l'aide de moyens employés à domicile peuvent être enrayées et guéries en quelques jours, et que certaines d'allure chronique n'ayant besoin que d'être surveillées à intervalles espacés sont compatibles avec les occupations du porteur, on comprendra de quelle utilité majeure est ce service de consultations. Il ménage à la fois les

1. Depuis quelques mois, grâce à l'obligeante intervention de M. Ch. Cazalet, administrateur de l'hôpital du Tondu, il a été créé trois petites salles d'examen. Je suis heureux d'en remercier ici, au nom de mes collègues et au mien, notre si dévoué et actif administrateur.

intérêts du malade et de l'administration, puisqu'il ne prive pas le premier encore en état de travailler de la totalité de son salaire et qu'il décharge la seconde des frais d'hospitalisation. C'est surtout lorsqu'il s'agit des mères de famille qu'apparaît tout le bénéfice matériel et moral des consultations externes, car n'arrachant pas la mère à son foyer elles lui permettent de continuer à ses enfants les soins que leur doit sa sollicitude. Pour donner tout ce qu'on est en droit d'en attendre, le service des consultations, outre son fonctionnement sinon continu du moins avec le moins d'interruptions possible, doit comprendre des salles d'attente et des salles d'examens, de soins et de pansements d'urgence. Qu'on me permette d'insister sur l'aménagement des salles d'attente.

Il faut qu'elles soient vastes, bien aérées, largement éclairées, munies de sièges confortables, où puissent s'écouler, sans ennui ni fatigue, les longs moments qu'y passent avec anxiété les malades avant de paraître devant le médecin consultant. Il me semble que ces salles, par leur irréprochable propreté, par leur aspect attrayant sinon gai, ne doivent pas être sans un heureux effet sur la tenue morale et physique de ceux qui les fréquentent, et que les plus miséreux et les plus frustes y sont incités à se tenir avec décence et à se départir des habitudes grossières contractées dans leur taudis. Dans tous les cas, il convient que les gens sans fortune, mais qui ont su par leur travail se créer un intérieur propre et modeste, y trouvent au moins les mêmes commodités. Si les salles d'attente des consultations des médecins et chirurgiens de l'hôpital Saint-André sont à peu près convenables, que sont, hélas! celles des cliniques générales et spéciales de la Faculté? Mieux vaut ne pas en parler.

L'installation des locaux d'examens et d'opérations urgentes ne laisse pas moins à désirer. A part l'oto-rhino-laryngologie et la dermatologie, qui jouissent d'un espace et d'un outillage presque suffisants, tout est à créer pour la gynécologie et l'urologie. N'ayant à leur disposition que la seule salle qui sert aussi aux consultations de chirurgie générale, les chefs de ces deux derniers services ne peuvent y recevoir les malades

que deux fois par semaine. C'est là un gros inconvénient qui restreint dans une mesure fâcheuse l'utilité de la policlinique de ces deux spécialités, et diminue l'efficacité des conseils et des traitements qui y dont donnés.

J'en aurai fini avec les besoins du corps médical hospitalier, soucieux de concilier le respect dû aux morts avec les intérêts de la science, en signalant l'état des locaux où reposent les corps des malades décédés avant leur inhumation et où se pratiquent les opérations d'anatomie pathologique. En ce qui concerne le premier de ces points, l'aménagement des chambres mortuaires est loin de répondre aux exigences légitimes des familles; quant au second, l'installation de la salle d'autopsie ne permet pas de donner aux recherches *post mortem* toute leur valeur et de dégager de l'étude des lésions l'enseignement qu'elles comportent. Cet enseignement, d'ailleurs, ne doit pas être passager et fugace, mais permanent et durable; aussi l'existence d'un musée pathologique est-il une annexe indispensable du service des autopsies. Les pièces maîtresses qui y sont conservées ne sont pas seulement utiles à l'instruction de ceux qui les ont recueillies, elles doivent servir encore à celle de leurs successeurs. Elles sont les bases sur lesquelles repose la méthode si féconde de la superposition des lésions constatées après la mort aux symptômes observés pendant la vie, la méthode anatomo-clinique. S'offrant toujours aux études des pathologistes, elles les mettent en mesure de vérifier à long terme l'exactitude de la conception que l'on s'est faite de telle ou telle maladie, de la modifier ou de la ruiner pour en édifier une nouvelle.

Ce n'est pas seulement au point de vue des salles d'opérations, des laboratoires et de toutes les autres annexes, dont tout établissement hospitalier doit être pourvu si l'on veut que les malades y reçoivent rationnellement et scientifiquement les soins auxquels ils ont droit, ce n'est pas seulement à ce point de vue que l'hôpital Saint-André est déplorablement insuffisant, c'est aussi en ce qui concerne l'hygiène et le bien-être des hospitalisés. Les malades sont réunis en trop grand nombre dans les salles, où ils doivent séjourner nuit et jour

pendant l'hiver faute de pièces où ceux capables de se lever puissent changer d'air, se soustraire un instant au spectacle de leurs camarades retenus au lit par la souffrance, et se distraire par la lecture et des jeux honnêtes. Les couloirs mal abrités et où règnent de dangereux courants d'air ne sauraient suppléer même dans la belle saison à cette absence de promenoirs et de salles de récréation.

Partout, à l'étranger, on s'applique avec sollicitude à pourvoir les salles de malades de toutes ces annexes qui, outre qu'elles concourent à rendre moins triste le séjour de l'hôpital, ont certainement une heureuse influence sur la convalescence et la guérison. Mais si, ce que je ne peux me résoudre à croire, dans un esprit d'économie outrancière on considérait comme d'un confort superflu ces dépendances, il est des locaux nécessaires, dont on ne saurait au nom de l'hygiène et des besoins naturels priver les malades, à savoir des water-closets, des lavabos, des salles de bains, un office où puissent être réchauffés ou préparés certains aliments et confectionnées les tisanes et les infusions d'un usage courant. Combien laisse à désirer l'installation de ces locaux dans l'hôpital Saint-André !

Pour répondre aux exigences du programme de l'hôpital moderne, il est nécessaire de disposer de grands espaces où puissent être édifiés les bâtiments divers avec les multiples dépendances qu'ils comportent. Ces grands espaces, que l'on rencontre difficilement au centre des villes, même au prix des plus lourds sacrifices d'argent, sont à tous les points de vue plus aisés à trouver à leur périphérie. Dans les villes étrangères qu'il m'a été donné de visiter, si un certain nombre d'hôpitaux centraux ont été conservés ou reconstruits, l'emplacement qu'ils occupaient a été plus ou moins agrandi; le plus souvent aussi, des hôpitaux excentriques ont été construits pour augmenter d'autant les locaux mis à la disposition de la population hospitalière et satisfaire à ses besoins. C'est ainsi qu'à Berlin, en outre de la modernisation des établissements du centre groupés autour du célèbre hôpital de la Charité, qui lui-même a été reconstruit sur une surface augmentée de plus

d'un tiers par l'acquisition d'immeubles voisins, l'hôpital Charlottenburg et l'hôpital Rudolph Virchow ont été édifiés fort loin, le premier dans un faubourg très peuplé, le second dans un quartier vers lequel va l'accroissement de la cité, mais où existent de grands espaces encore vides de bâtisses.

En construisant en pareil endroit cet établissement, l'édilité berlinoise y a peut-être été poussée, moins par le désir de pouvoir donner à ses constructions tout leur développement que par le prévoyant souci d'assurer aux futurs habitants de ce nouveau quartier les secours hospitaliers. C'est en effet une considération, qu'on ne saurait perdre de vue dans le choix de l'emplacement des hôpitaux périphériques, que de tenir compte des besoins de l'avenir et de s'inspirer de la direction vers laquelle les cités populeuses tendent à se développer. La première fois que j'ai visité l'hôpital d'Eppendorf à Hambourg, il y a quinze ans, il était comme dans un désert; aujourd'hui, les avenues qui y conduisent sont bordées d'immeubles et lui-même est le centre d'un quartier très habité.

A l'heure actuelle que nous avons à notre disposition les ressources de l'antisepsie et de l'asepsie, l'argument tiré de l'accroissement de la morbidité et de la mortalité dans les hôpitaux centraux et, par contre, de leur diminution dans les hôpitaux périphériques, ne saurait avoir la même valeur qu'au temps où Le Fort poursuivait ses études sur l'hygiène des maternités, il ne saurait cependant être complètement rejeté. Cet argument conserve presque toute sa valeur si l'hôpital placé au centre des villes ne s'étend pas sur un espace suffisant pour assurer à chaque malade la surface de mètres carrés que réclament les travaux des hygiénistes les plus récents, et si la ventilation des salles n'est pas parfaite. Mais cette ventilation elle-même ne fournit jamais un air aussi pur, aussi oxygéné que celui provenant de la périphérie des villes. Cette pureté de l'air est garantie au maximum par les arbres, dont on peut complanter les cours et jardins séparant les bâtiments, mais la végétation est toujours moins vivace dans le centre des grandes villes. Ajoutons que ces arbres, par la verdure de leurs feuillages, de même que les parterres par

le coloris de leurs fleurs, sont un repos et un charme pour les yeux des malades. C'est à profusion qu'ils sont répandus dans tous les hôpitaux étrangers. L'hôpital de Bispebjerg à Copenhague, outre ses jardins particuliers, sera précédé d'un parc immense qui, tout en le reliant à la ville, établira entre elle et lui le rempart de ses riches frondaisons.

Il me paraît inutile d'insister plus longtemps sur les avantages considérables que présentent au point de vue de l'hygiène les hôpitaux excentriques. Mais il est d'autres raisons qui doivent faire préférer le transfert à la conservation de l'hôpital Saint-André dans le quartier où il s'élève aujourd'hui.

Le maintien de cet établissement sur son emplacement actuel, ainsi que cela ressort de l'exposé que j'ai tracé des améliorations de tous genres à y réaliser, aura forcément pour conséquence la diminution du nombre des lits et pour corollaire l'obligation de construire un ou deux autres hôpitaux pour faire face aux besoins croissants de l'Assistance. Le premier et je crois l'unique avantage que présenterait cette solution serait de créer deux nouveaux centres hospitaliers dans les quartiers industriels de la ville, à son extrémité nord, à Bacalan, où avec les docks se trouvent entre autres les usines à gaz et les grands ateliers Dyle et Bacalan, et à son extrémité sud, sur les Terres-de-Borde, où sont les gares du Midi et un certain nombre d'établissements divers. Si l'on voulait, comme il serait juste, étendre à tous les travailleurs le bénéfice de cette multiplication des hôpitaux, il faudrait en construire un troisième à la Bastide en Queyries, à proximité des gares d'Orléans, des chantiers de la Gironde, des docks Sursol et de plusieurs autres industries occupant un personnel des plus nombreux. Je ne crois pas que personne trouve désirable pour les finances de la ville la création de ces trois hôpitaux ; car non seulement leur construction entraînerait des dépenses immédiates considérables, mais encore leur fonctionnement administratif pèserait annuellement d'un poids lourd sur son budget. Même en s'en tenant à l'édification des deux hôpitaux de Bacalan et des Terres-de-Borde, l'effort pécuniaire demandé à la ville de Bordeaux paraîtrait encore beaucoup trop considérable.

C'est donc au projet de construction d'un seul établissement que l'on devrait raisonnablement se rallier pour compléter l'hôpital Saint-André conservé et, sans doute, le choix pour son emplacement se fixerait sur le quartier nord, au voisinage des docks, où la ville possède les terrains inoccupés de Latulle. Il suffit de réfléchir à la situation de cet emplacement dans une vaste plaine au sol marécageux et au-dessous du niveau des grandes marées, à la portée des brouillards qui s'élèvent de la Garonne et des bassins des docks, pour comprendre que le nouvel hôpital échapperait tout d'abord à la première règle de l'hygiène hospitalière, qui prescrit que les établissements ouverts au traitement des malades doivent s'élever « sur un sol non remblayé, perméable, situé à mi-hauteur d'une colline, à l'abri des vents habituels de la contrée[1]... »

Sans entrer dans les détails de construction, je ne vois pas comment on assurerait le régime des égouts chargés d'entraîner et de porter au loin les matières usées dans ce terrain plat. Ainsi aux graves inconvénients, qui au point de vue technique rendraient difficile l'exécution des travaux dans la plaine de Bacalan et en augmenteraient le prix, viennent se joindre pour s'élever contre ce projet les conditions hygiéniques fâcheuses dans lesquelles se trouveraient les malades dans cette plaine basse et humide.

Ces conditions ne sauraient être compensées par les avantages qu'offrirait la proximité de l'hôpital aux ouvriers des docks et des établissements industriels de Bacalan, et d'ailleurs cet avantage serait-il réel, qu'il ne profiterait en rien aux habitants et aux travailleurs du quartier des Terres-de-Borde et de celui de Queyries? En effet, même en conservant dans l'hôpital Saint-André modernisé le plus grand nombre de lits possible, il ne sera jamais suffisant pour les malades atteints d'affections médicales ou chirurgicales du centre de la ville et de ses quartiers du sud et de l'est; aussi le nouvel établissement à bâtir, sous peine de ne pas remplir son but de servir de déversoir à l'hôpital Saint-André, devra accueillir les malades de toute la ville dont le territoire est si étendu. Qu'il n'y ait pas de

1. Lemoine, *Traité d'hygiène militaire*.

place vacante à ce dernier hôpital, cela arrivera souvent, même en temps ordinaire, et éventuellement si une catastrophe en gare des chemins de fer du Midi ou de l'Orléans ou sur leurs lignes, ou un accident dans les usines et chantiers des Terres-de-Borde et de Queyries fait plusieurs victimes, il faudra donc que les blessés soient transportés à l'autre extrémité de la ville, faisant ainsi un trajet de plusieurs kilomètres, qui même avec les meilleurs moyens actuellement en usage ne peut que leur être nuisible. Sans méconnaître les services que rendra à ce point de vue le pont transbordeur (rue Bouthier-cours du Médoc) aux malades et aux blessés des importants établissements industriels de Queyries, il me semble juste de faire remarquer que les autres quartiers de la Bastide situés au sud de l'avenue Thiers n'en retireraient aucun profit.

Les intérêts des malades doivent primer toutes les autres considérations dans le choix de l'emplacement de l'hôpital, mais il faut aussi tenir compte dans une certaine mesure des commodités que présente son accès pour les parents qui viennent les visiter et pour les étudiants en médecine, qui en raison des nouveaux règlements universitaires sont obligatoirement attachés en qualité de stagiaires aux divers services hospitaliers. Inutile d'insister sur les inconvénients qu'offrirait pour les uns et les autres l'éloignement d'un établissement construit à Bacalan. A la fatigue et aux dépenses qu'occasionnerait pour tous un parcours de plusieurs kilomètres aller et retour, s'ajouterait pour nos étudiants une perte de temps des plus préjudiciables, les privant de l'enseignement des cliniques universitaires, qui sans doute seraient maintenues à l'hôpital Saint-André.

Si la conservation de l'hôpital Saint-André à la place qu'il occupe présente plus d'inconvénients que d'avantages, sa reconstruction sur un vaste emplacement, où puissent se développer au large les bâtiments nécessaires aux besoins actuels et futurs, est de nature, j'espère le démontrer, à donner satisfaction à tous les intérêts en jeu. Le domaine de Lescure, pour l'acquisition duquel la municipalité a poursuivi pendant de longs mois des négociations qui n'ont pas abouti, me semblait

l'emplacement rêvé. A défaut de cet admirable parc, dont j'ai fait ressortir dans un autre travail tous les avantages au point de vue de son aménagement en hôpital modèle, le domaine de Careire, propriété municipale, présente sensiblement les mêmes conditions, bien qu'il soit un peu plus éloigné du centre de la ville. C'est lui que le Conseil municipal et la Commission administrative des hôpitaux et hospices a définitivement chosi. Je voudrais, reproduisant les arguments que j'ai déjà invoqués en faveur de Lescure, réfuter les objections qui ont été faites à la construction de notre hôpital d'adultes à la périphérie de Bordeaux.

Si l'on considère la situation du domaine de Careire sur un plan de Bordeaux, au milieu de l'arc que forme la ligne des boulevards extérieurs, partant au midi en amont de la Garonne, pour aboutir au nord en aval, et dont la rue d'Ornano est la flèche, on se rend compte qu'il se trouve à égale distance des quartiers extrêmes groupés autour des gares du Midi et des docks, et que s'il est un peu plus éloigné du centre de la ville, il en est cependant plus rapproché que le serait un hôpital bâti sur les Terres-de-Borde ou à Bacalan. L'étude du même plan montre que les ouvriers blessés dans ces deux quartiers auraient à peine plus de chemin à parcourir, pour se rendre au futur hôpital Careire que pour se rendre à l'hôpital Saint-André, et, considération qui n'est pas sans intérêt dans l'espèce, leur transport par les véhicules hippo ou auto-moteurs s'effectuerait beaucoup plus directement et plus commodément par la voie macadamisée des boulevards que par les rues plus ou moins bien pavées de l'intérieur de la ville; au besoin, la ligne des tramways et les voitures qui y circulent pourraient, en cas d'accident grave, être réquisitionnées. Considéré au point de vue de son accès aux malades, l'emplacement topographique de Carrère ne me paraît donc pas pouvoir être invoqué comme un argument contre le projet de la création d'un hôpital en ce lieu.

L'argument tiré de son éloignement du centre de la ville n'a pas plus de valeur en ce qui concerne les étudiants. Pour ceux qui ne connaissent pas l'ordre des travaux des élèves en

médecine, il paraîtra sans doute étrange que l'on mette à une si grande distance l'hôpital de la Faculté; mais ceux qui savent que la matinée est exclusivement consacrée aux études cliniques et l'après-midi réservée aux cours théoriques, n'éprouveront aucune surprise de la chose et n'y feront aucune objection. Les mille à douze cents mètres environ à parcourir pour se rendre à Careire n'ont rien d'excessif pour la jeunesse de nos jours habituée aux sports. D'ailleurs, si actuellement cet effort n'est pas demandé au plus grand nombre, un effort semblable est exigé de ceux qui sont attachés aux services de l'hôpital du Tondu.

La création du nouvel hôpital en ce lieu aura ainsi pour premier effet de faire cesser cette inégalité de traitement entre les étudiants qui ont pour ainsi dire leurs services à leur porte et ceux qui font environ deux kilomètres pour s'y rendre. Mais elle aura un avantage bien autrement considérable, celui de rapprocher tous les services hospitaliers et universitaires, de les grouper de manière à ce que les malades bénéficient des conseils mutuels que médecins et chirurgiens généraux et spécialisés peuvent avoir à se demander dans les cas complexes, et à ce que les étudiants pouvant fréquenter plusieurs services dans la même matinée retirent le plus grand profit du temps passé à l'hôpital. Se soudant aux services des vieillards et des incurables, à celui des cliniques obstétricale de la Faculté et de la Maternité départementale, à la fondation Tastet-Girard, qui s'élèvent sur le domaine de Pellegrin, aux services universitaires de dermatologie, d'oto-rhino-laryngologie, de gynécologie, d'urologie et des maladies exotiques que renferme l'hôpital du Tondu, l'hôpital Saint-André, transporté sur le domaine de Careire, formera, pour le plus grand bien des malheureux malades et le plus grand profit des étudiants, un établissement admirable, juste objet d'orgueil pour notre Administration hospitalière et notre Université.

Qu'il me soit permis de signaler, dans un autre ordre d'idées, les avantages énormes que présentera le transfert de l'hôpital Saint-André à Careire, au point de vue des économies à réaliser dans son exploitation. Il bénéficiera en effet de tous les

services généraux (boulangerie, cave, buanderie, lingerie, magasins d'habillement), installés à Pellegrin, et fera disparaître du budget des dépenses annuelles des hôpitaux et hospices l'important chapitre des transports. A noter en passant que la création d'un ou de deux hôpitaux éloignés enflerait par contre ce chapitre démesurément.

Enfin, dernière considération, dont je ne veux que faire entrevoir les conséquences heureuses pour l'avenir, l'hôpital Saint-André, réédifié sur le domaine de Careire, imprimera un essor nouveau au faubourg Saint-Augustin, créé depuis moins de vingt ans et déjà si prospère. Placé sur le côté de cette importante agglomération, Careire ne peut déjà plus être considéré comme absolument périphérique, et il le deviendra de moins en moins lorsque le chemin de fer de ceinture amènera la mise en valeur des terrains situés au delà du village du Tondu et sur lesquels s'élèvent déjà quelques usines.

Il n'est pas douteux que le quartier d'Ornano subisse aussi, de ce fait, un accroissement de développement. Il me semble que c'est dans ces rues neuves, dans ces maisons de construction récente auxquelles viendront s'en ajouter de nouvelles, mieux aménagées conformément aux besoins de la jeunesse, qu'aimeront alors à se loger nos étudiants, à proximité de l'hôpital où les appellent leurs services dès les premières heures du jour. Peut-être les élèves des autres Facultés viendront-ils un jour se joindre à leurs camarades de la Faculté de médecine, et ainsi surgira un quartier des Écoles autrement plaisant et salubre que celui qu'habite aujourd'hui la jeunesse de notre Université.

Et tandis que s'augmentera d'un élément nouveau la population de Saint-Augustin et d'Ornano, des rues droites et larges, bordées d'immeubles aux façades harmonieuses et aux appartements offrant le confort moderne, remplaceront l'hôpital Saint-André, modifieront l'aspect triste et morne de cette portion presque centrale de Bordeaux, à deux pas de la Cathédrale et de l'Hôtel-de-Ville, et établiront ainsi un trait d'union entre les quartiers commerçants de l'Intendance et de la rue Vital-Carles et les quartiers bourgeois de Saint-Genès.

Que si l'aliénation de l'hôpital Saint-André dans sa totalité paraît un trop lourd sacrifice à ceux qui ont le culte du passé et qui ne verraient pas sans grand regret disparaître ce monument, dont la façade en regard de celle du Palais de Justice donne sa physionomie si particulière à la place Magenta, on pourrait conserver cette façade et avec elle deux ou trois des pavillons perpendiculaires au cours d'Albret et à la rue Jean-Burguet. La portion ainsi conservée et séparée par une voie prolongeant la rue Desfourniel me semblerait présenter les meilleures conditions pour l'établissement d'un musée, auquel pourraient être adjointes des salles de conférences et de fêtes.

Quelle grandiose entrée l'ancienne chapelle, qui dans le plan primitif de Jean Burguet n'était que le vestibule de son monument, ne formerait-elle pas avec ses colonnes et son dôme ! Sans grandes dépenses un plus ou moins grand nombre de salles pourraient être disposées pour l'exposition des œuvres de sculpture et de peinture, et celles qui n'y seraient pas affectées servir à des réunions diverses, tandis que les cours intermédiaires aux pavillons, couvertes en verre, seraient converties en jardin d'hiver. Quant à la partie centrale, séparée de la voie la bordant au midi par une grille ou un portique, je la vois transformée en un beau jardin à la française s'harmonisant avec les galeries couvertes qui l'encadrent.

Qu'on me pardonne de terminer par cette vision un article qui a simplement pour but de servir les intérêts des malades et de la science. Mais tout ne s'enchaîne-t-il pas dans le développement régulier d'une grande cité ? Les plus belles manifestations de l'art ne se sont-elles pas épanouies dans les grandes villes du Nord, de la Belgique, de la Hollande, en même temps qu'elles prenaient leur merveilleux essor ? Il en fut de même à Bordeaux, particulièrement au XVIII[e] siècle, époque à laquelle de Tourny entreprit de l'embellir par la création des beaux quartiers qui s'élèvent sur les dépendances du Château-Trompette, par le tracé de ses cours et de ses quais ornés de monuments aux façades imposantes et majestueuses.

Pourquoi la tradition s'est-elle perdue ? Pourquoi le plan de notre intendant n'a-t-il pas été poursuivi ? Sans doute la ligne des cours a été continuée vers la gare du Midi et les docks, mais n'est-il pas regrettable que la largeur de ses magnifiques boulevards intérieurs n'ait pas été conservée, et que la perspective grandiose qu'ils offrent avec leurs arbres plantés en bordure soit ainsi interrompue ?

L'art ne souffre pas seul de cet abandon de la belle conception de Tourny, c'est aussi la circulation, de plus en plus intensive à ces deux extrémités de nos cours, qui en subit les fâcheuses conséquences. N'est-il pas piquant de constater, à notre époque de tramways et d'automobiles, que seule la portion construite par l'intendant de Guienne paraisse avoir prévu les progrès de la locomotion ? Je pourrai relever la même imprévoyance dans le percement du cours d'Alsace-et-Lorraine et de la rue Vital-Carles. Mais j'arrête là mes critiques, que nos édiles sont sans doute les premiers à faire de l'œuvre de leur prédécesseur et qu'ils ne voudront pas mériter en oubliant de songer à l'avenir dans la décision qu'ils prendront en vue de la reconstruction de l'hôpital Saint-André.

Professeur POUSSON.

LE SALON DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

Il y a déjà fort longtemps, j'allai visiter un concours de plafonds pour un monument officiel et je me souviens que, parmi les projets exposés, un surtout attira mon attention. Il représentait : *les Titans escaladant le ciel.*

Le sujet était audacieux, intelligemment ordonné et la facture en était nouvelle. Bref, il faisait une tache heureuse au milieu des projets concurrents. J'en conclus qu'il devait avoir le prix. Ce fut le contraire qui se produisit.

Le jury accorda, comme toujours, la palme à une œuvre banale, ne dérangeant pas l'ordre des choses établi. Et le public contempla à nouveau, nageant dans un ciel fuligineux, des nymphes et des amours qu'il avait accoutumé de voir.

Le souvenir de ce plafond me revient à la mémoire chaque fois que je vais visiter un salon.

Là aussi, le public va de préférence vers les œuvres qu'il a l'habitude de voir et qui, par suite, ne dérangent pas son entendement.

Les Titans qui escaladent le ciel, c'est-à-dire les artistes qui cherchent à s'élever, qui tendent vers une formule nouvelle, vers un mieux qui n'a pas encore été dit, l'inquiètent et l'effraient. Il ne veut pas qu'on change ses habitudes et ses goûts.

Au besoin, comme disait Paul-Louis Courier, ce bon public, toujours le même à toutes les époques, en haine du changement, aurait demandé à Dieu de conserver le chaos.

C'est ce qui explique que la plupart des expositions ont un aspect de déjà vu. Il va sans dire que ce n'est pas le reproche qu'on pourrait adresser à la Société des Amis des Arts.

Si, d'un salon à l'autre, le temps a marché, il est incontestable que, de notre côté, nous en avons fait autant. Et comme, à mesure que nous marchons, nous nous acheminons vers un but, qui est l'expression du Parfait, il s'ensuit que chaque pas que nous faisons est une tendance vers le mieux.

Donc, ce que nous faisons aujourd'hui doit être supérieur à ce que nous avons fait hier et ce que nous ferons demain, différent de ce que nous faisons présentement. C'est la loi inéluctable du progrès.

On doit, par suite, approuver ceux qui suivent le mouvement.

Et, c'est l'honneur des Sociétés comme celle des Amis des Arts de Bordeaux d'ouvrir leurs portes aux tendances nouvelles, de seconder les efforts de ceux qui cherchent un mode d'expression différent, un art plus vrai, plus juste et plus adéquat à notre manière de voir, de sentir, de comprendre.

Et, en disant cela, je ne fais pas le procès des maîtres anciens. Au contraire : nul plus que moi n'admire les chefs-d'œuvre qui peuplent nos musées. Je prétends même que plusieurs de ces maîtres, tels que Tiepolo, Rubens, Velasquez, Rembrandt, sont plus près de nous que David et ses disciples.

Du reste, les grands artistes modernes, les Manet, les Courbet, les Puvis de Chavannes, les Fantin-Latour, les Carrière, pour ne parler que de ceux qui sont morts, se rattachent par la tradition à l'Antiquité plus que les faux classiques qui, eux, ne s'attachèrent qu'au décor, qu'à la représentation figée et froide de scènes grandioses où l'émotion n'a pas de part.

« L'artiste complet, dit Proudhon[1], celui auquel doit être adjugé la palme, ne peut être désormais ni un classique, ni un romantique, ni un homme de la Renaissance, de la Grèce ou du Moyen-Age; c'est celui qui, sachant combiner tous les éléments, toutes les données de l'art, toutes les conceptions de l'idéal, saura le mieux être de son temps et de son pays. »

Être de son temps et de son pays, voilà à quoi doivent tendre tous les efforts des artistes, des littérateurs, des musiciens, en un mot de tous les gens de pensée, de tous les créateurs de beauté, de tous ceux qui sont appelés à extérioriser leur moi.

Hélas! Combien peu sont de leur époque! Les uns, par orgueil, pour faire étalage de leur érudition, remontent à l'antiquité et sont ridicules; les autres, pillent leurs prédécesseurs ou pastichent ceux qui ont du succès et sont grotes-

1. *Du principe de l'Art et sa destination sociale*, par P.-J. Proudhon.

ques; d'autres, enfin, par souci de la réclame, suivent la mode, font de l'art aimable, à la portée du plus grand nombre et sont tout simplement méprisables.

Ceux qui cherchent dans l'art autre chose que le succès immédiat, qui travaillent en vue d'exprimer leurs sentiments et, par conséquent, ceux des autres, de traduire leurs sensations et de laisser une œuvre durable, ceux-là seuls qui sont bien de leur temps et de leur pays, méritent d'être cités et c'est exclusivement d'eux que je vais m'occuper.

Ainsi, malgré un certain atticisme dans la forme et la tenue générale de son œuvre, René Ménard est, néanmoins, de son temps. Sa technique est bien à lui. Et, s'il s'apparente aux maîtres antiques, entre autres à Poussin, par la beauté de la ligne et la majesté du site, il est bien moderne par son interprétation, qui est de toutes les époques.

Nymphe des bois, Nu sous les pins, c'est l'éternel féminin d'hier, d'aujourd'hui, de demain, de toujours. C'est la femme représentée, non dans ce qu'elle a de voluptueux, mais dans l'immuable beauté de sa forme. Et c'est pourquoi son œuvre nous émeut et nous séduit.

J'en dirai tout autant de l'envoi du regretté Gaston La Touche. Lui aussi a chanté la femme, mais sur un mode différent. Il ne s'est pas contenté d'en rendre la plastique, il a surtout cherché à traduire sa séduction et son charme vainqueur. En un mot, il a personnifié la fille d'Ève sous son aspect le plus moderne et le plus parisien.

Ses fêtes galantes évoquent toutes les grâces des bergeries du XVIIIe siècle où, selon Talleyrand, il faisait si bon vivre.

Quelle page plus délicieusement libertine que ces *Formalités de la douane*, où le maître s'est complu à nous détailler toutes les beautés cachées que le fisc ne saurait imposer! Et, par un raffinement de goût pour la couleur, c'est en pays barbaresque qu'il a situé cette scène délicieuse.

Que dire, également, de *Toilette intime* et des deux aquarelles *Adieu* et *Automne* qui accompagnent cette œuvre, sinon qu'elles font honneur à la mémoire de ce bel artiste enlevé trop tôt à l'Art et à ses admirateurs!

Je ne sais ce que j'aime le mieux d'Henri Foreau, ses aquarelles, si délicieusement lavées ou ses toiles d'une si exquise poésie. Il est vrai que ses toiles ont la douceur de ses aquarelles et ses aquarelles, le charme de ses toiles. Je les aime donc toutes au même degré.

Puisque je viens de parler d'un maître disparu, je ne saurais mieux faire que de mentionner l'admirable envoi de ce pauvre Rémond, si prématurément fauché, lui aussi, et dont le talent s'affirmait de plus en plus.

Bien à tort on l'accusait de s'inspirer de certains de ses confrères en renom. Moins que tout autre, au contraire, Rémond ne cherchait son bien autour de lui. Il se qualifiait plutôt comme chef d'école. Et l'on s'en rendra facilement compte lorsqu'on verra la rétrospective de ses œuvres, au prochain Salon des Artistes français.

Il était bon et juste de lui adresser un adieu et c'est plein d'admiration pour son beau talent que je signale aux amateurs ses deux beaux superbes paysages *Soir breton* et *Effet de nuit*.

Si Roll nous a montré des morceaux plus intéressants, en revanche il ne nous a rien donné de plus fortement construit, de plus solidement peint que ses *Chevaux affrontés*. Le mouvement de ces deux animaux qui se sautent à la gorge est admirablement observé et rendu avec une conscience à laquelle il serait superflu de rendre hommage.

Le propre du talent de Jacques Blanche, c'est la distinction. Soit qu'il exécute un portrait, qu'il fasse des fleurs ou qu'il interprète un sujet du genre, on relève dans son œuvre une manière élégante qui lui est personnelle. Et à cette qualité s'ajoutent une grande fantaisie de coloriste et une maîtrise incontestable, que l'on retrouve aussi bien dans son *Portrait de la Princesse Lucien Murat* que dans son tableau de *Fleurs* où toute la gamme des tons les plus riches se marie agréablement.

Si quelqu'un est bien de son temps et de son pays, c'est, à n'en pas douter, Chéret. Nul autre que ce prestigieux artiste n'a personnifié la Parisienne, et la Parisienne d'aujourd'hui avec plus de brio, de légèreté, d'élégance et d'esprit. Son pinceau a la vivacité, la gouaillerie qui conviennent pour traduire le masque effronté des petites midinettes, des habituées

des Folies-Bergère, des petites Montmartroises au nez mutin qui vont danser le tango au Moulin-Rouge et dans les établissements de nuit.

La verve de Chéret est la caractéristique de l'époque actuelle. Elle est jeune, frondeuse, un peu acide, bonne enfant et comprise par tous. Elle réalise la concentration des goûts, ce qui constitue un record par le temps qui court.

Après une absence de plusieurs années, le maître Carolus Duran nous revient avec deux œuvres remarquables, notamment un dos de femme qui comptera comme une de ses meilleures productions.

Toujours gavroche, Willette nous soumet une fantaisie (étude de plafond), *le Martyre de la pensée*, qui met, en effet, la pensée du visiteur au martyre pour deviner ce qu'il a voulu exprimer. Très amusant.

Les Voiles rouges de Cottet, avec son autre tableau représentant : *les Côtes de l'île d'Ouessant* sont, à mon avis, surtout ce dernier, ce qu'il y a de plus profondément émouvant dans ce Salon. Quelle tristesse morne, quelle désolation sur les côtes d'où il semble que la vie a disparu ! C'est très beau.

En revanche, le petit tableau de Guillonnet : *les Vendanges*, tout papillotant de soleil, est empreint d'une gaieté ambiante qui donne chaud au cœur.

C'est avec plaisir que je signale les deux paysages de la Creuse, d'Alfred Smith, qui méritent d'obtenir le plus franc succès. Cet artiste, dont la conscience ne se satisfait pas d'à peu près, veut aller toujours plus loin dans la recherche de la vérité. Et, il faut convenir qu'il est en bonne voie d'y parvenir. J'ai rarement vu de ce peintre une œuvre plus fortement écrite que son *Moulin de Barat*, d'une coloration si puissante et si harmonieuse à la fois.

Sureda, qui s'est spécialisé dans l'interprétation de scènes orientales et qui y réussit à souhait, nous présente une odalisque : *Femme à la grenade* d'un ragoût de couleurs tout à fait remarquable. Ses deux gouaches : *Nègre jouant de la musique*, avec des rehauts d'or, et *Femmes juives pleurant sur des tombeaux*, sont des sujets qu'on aimerait à avoir chez soi.

Faisant infidélité à ses bergeries, Gaston Guignard expose,

cette fois, une grande toile d'un très beau sentiment : *le Calme dans la nuit*, qui ne laisse pas de retenir longuement l'attention C'est à la fois un morceau de peintre et une œuvre d'artiste.

La petite tête de Tournès, qu'il a si joliment intulée : *Rose de France*, pour expliquer que son gracieux modèle pique une rose à son corsage, est un bijou d'une préciosité rare. C'est peu et c'est beaucoup. Je serais étonné que cette œuvre délicate retournât à Paris.

Henri Martin, cela peut sembler paradoxal, se renouvelle de jour en jour. Il va, sinon vers plus de lumière, ce qui serait impossible, du moins vers une lumière moins violente, plus franche, plus douce, plus blonde. Son *Panorama de Puy-l'Évêque* est traité dans une tonalité blonde du plus heureux effet.

J'aime aussi beaucoup sa tête de jeune fille, se détachant sur un fond gris. Le ton bleu du corsage est tout à fait séduisant.

Si je parle à cette place du portrait d'Ernest Laurent, ce n'est pas parce que le procédé de cet artiste de valeur a quelque parenté avec celui d'Henri Martin, mais simplement parce que son nom me vient naturellement sous la plume. Je dois dire, au surplus, que je n'ajoute aucune importance à la façon de peindre, et celle d'Ernest Laurent, très enveloppée, me plaît infiniment.

Désiré-Lucas n'a envoyé qu'une simple carte de visite : *Barque de pêche*. Mais cette carte de visite le représente bien.

Les bretonneries de Lemordant ne sont pas prisées comme elles le méritent. Il est vrai qu'elles sont un peu sommaires.

Les Venises de Truchet et les marines imprécises d'Ulmann obtiennent leur succès habituel.

Les deux toiles de Chigot sont au nombre de celles que le public a adoptées. *La Cueillette des citrons* et le *Moulin à eau* sont, du reste, traités avec une maëstria qui leur donnent une fraîcheur du meilleur aloi.

La Course de taureaux d'Henri Zo, qui reste fidèle à son Espagne, est très remarquée, ainsi que la jeune Andalouse de Vasquez-Diaz, très alertement enlevée.

A signaler encore les panneaux de fleurs si riches de tons de Mme Galtier-Boissière, les danseuses de Marcel Cosson, les

vues de Rouen de Paul de Castro, l'*Espagnole sous le mousliquaire* de Georges Bergès; la *Quête* de Rupert Bunny; les délicieux crépuscules de Cachoud; l'amusante kermesse librement traitée de Ramon Pichot; la fantaisie aéronautique de Devambez; les paysages poitevins d'André des Fontaines; les scènes enfantines de Synave; le soleil printanier d'Ivan Thièle; les clairs paysages flamands de Mme de Weert; les paysannes bretonnes de Mme Élisabeth Sonrel; le nu savoureux de Mlle Réol; *le Peignoir à ramages* et *Femme accoudée* de Renaudot, un artiste de beaucoup de talent avec Fornerod, dont les natures mortes sont dignes de la plus sincère admiration; *la Lettre* et les intéressants pastels de Morisset, qui est assez connu et apprécié à Bordeaux pour que je n'aie pas besoin de m'étendre davantage sur lui; les coins de nature si différents et si pittoresques cependant de Grosjean et de J.-G. Goulinat; l'exquise maternité de Mlle How, dont la notoriété est si grande dans le monde des artistes; l'effet de neige, si justement observé de Morin; l'intérieur d'une si jolie notation: *la Console aux roses blanches*, de Mlle Moride; les deux panneaux décoratifs d'Henri Marret; *le Bois sacré* de Leroux; les fantaisies printanières de Marcel Roll qui s'affranchit sensiblement de la manière paternelle; *la Neige aux fortifications* de Billotte, qui ne se renouvelle pas suffisamment; les deux tableaux de genre de Berton, inférieurs aux envois précédents, et *le Cimetière arabe* et surtout, *l'Arbre, paysage du soir* de Gaudissart, d'un si beau sentiment décoratif.

Cette année, les portraits, qui firent le succès des Salons précédents, sont en fort petit nombre. Et, l'on doit reconnaître que la qualité ne remplace pas la quantité. Il est certain que les portraits constituent une attraction intéressante, mais on ne saurait, toutes les fois, faire porter l'intérêt d'une exposition sur un genre unique. Cela deviendrait fastidieux et il en résulterait pour le Salon une monotonie décevante.

Cette fois, ce qui domine, c'est le paysage décoratif et c'est aussi le tableau d'avant-garde, c'est-à-dire qui tend vers une formule nouvelle, vers une impression plus proche de la vérité, plus appropriée, comme je l'ai dit en commençant, à

notre manière de voir, de comprendre la nature. En somme, cette année, il y a comme rajeunissement des procédés démodés et usés de traduire la vie. Et ce n'est pas d'un moindre intérêt.

Parmi les portraits qui méritent une mention spéciale, il convient de citer celui de M. G. Guestier, par Rondel. Il est sérieusement traité, mais il est un peu vieux jeu.

Celui de M. Le Vavasseur, par Rigaud, est exécuté plus librement. La ressemblance est parfaite et la nature morte environnante bien à sa place. Bien que d'une fort belle tenue, j'aime moins le portrait de femme de Dechenaud que celui d'homme qu'il nous avait envoyé l'an dernier. L'attitude du personnage et la coloration générale en étaient meilleures. Néanmoins, celui-ci se recommande par des qualités de premier ordre, qui révèlent la main d'un maître.

La tête blonde d'enfant qu'expose Quinsac est d'une grâce séduisante. Cet artiste excelle à rendre les carnations délicates. Son succès est très vif. Si j'ai réservé quelques artistes bordelais pour la fin, c'est-à-dire pour la bonne bouche, c'est que, en dehors du plaisir qu'on éprouve à se reposer chez les siens, il y a aussi celui qu'on a à leur rendre justice.

Ainsi, Darricau, qui a fait un gros et méritoire effort, en exécutant une belle décoration : *Persanes,* dans laquelle il a pu déployer toutes ses qualités de coloriste, avait bien droit à une mention particulière. J'apprécie aussi beaucoup son dessin rehaussé, représentant le porche de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Je citerai pour mémoire sa vitrine d'émaux d'art, dont il est un rénovateur.

Lépine est, de tous les peintres bordelais, celui qui a fait le plus de progrès. Cet artiste a acquis aujourd'hui une situation enviable parmi les paysagistes de la nouvelle école. Son *Vieux pont sur la Vézère* dénote une vision des plus personnelles et une exécution des plus intéressantes.

Sa nature morte : *la Table à l'ombre,* renferme également des qualités de tout premier ordre.

Roganeau n'a qu'une petite toile : *Vue de Tolède*, qui vaut à elle seule un tableau.

Fidèle à sa lande gasconne, Julien Calvé a rendu, avec la probité qu'on lui connaît, un coin des plus curieux de la lande de Carcans. La tenue de cette toile me dispense d'en dire plus long. C'est très bien et cela suffit.

Denisse est un décorateur empreint d'une exquise sensibilité. Ses deux toiles ont la finesse et le velouté d'une tapisserie. C'est doux à regarder.

Plus violente est la manière de Darrieux et plus forte aussi est l'impression qu'il produit sur le public.

Hermann Delpech nous introduit dans l'intimité de son modèle, dont il ne nous laisse rien ignorer de ce qui est humain. Et, ma foi, ce n'est pas désagréable à regarder, au contraire.

Le Verre d'eau de Carme est d'une saveur délicieuse, et son *Intimité* d'une délicatesse pleine d'attraits.

Quant au jeune Jean-Gabriel Domergue, il nous fait apprécier la grâce un peu agressive d'une sémillante Espagnole et le charme pudique d'une femme entièrement dévoilée.

A la sculpture, généralement sacrifiée, il y a des œuvres tout à fait remarquables, parmi lesquelles je citerai en premier lieu un buste du maître Rodin ; l'effigie énergique d'Ingres, par Bourdelle, qui expose, en outre, une réduction en bronze de son *Héraklès* et une fantaisie fort curieuse : *Daphné changée en laurier*.

Aronson est toujours l'admirable ciseleur de marbre et Bartholomé l'interprète attendri de la femme. Sa *Jeune fille sortant du bain* est un pur chef-d'œuvre.

Le Coureur arabe de Landowski et un buste de fillette de Leroux complètent agréablement cette exposition, qui aurait mérité une plus longue et plus complète description.

Mais, le public, qui est en général averti, suppléera de lui-même à mon insuffisance et à mes oublis involontaires et, de son chef, il ira, j'en suis sûr, vers ce qui lui plaît, en dépit des conseils et des indications.

C'est pourquoi, après tout, il est inutile d'insister.

***

LES ARBRES DU QUARTIER DES CHARTRONS

(JARDIN-PUBLIC, COURS, PAVÉ)

L'élagage récent des arbres des Quinconces a attiré la curiosité sur les plantations antérieures de nos promenades.

Au lieu d'en faire un long exposé, nous communiquerons des documents concernant les arbres plantés aux Chartrons.

Nous ne pouvons toutefois oublier l'adjudication consentie par les jurats, le 3 janvier 1629, au nommé Noël, jardinier « pour planter des ormeaux autour des remparts de la Ville, aux lieux qui seroient désignés à cet effet par le commissaire, moyennant un quart d'écu par ormeau, à condition de les entretenir pendant trois ans et remplacer ceux qui mourroient ».

Les arbres de la promenade de l'Ormée étaient certainement antérieurs à cette adjudication puisque les historiens ont vanté la beauté de leur ombrage.

A partir du mois de janvier 1743, des plantations d'arbres furent faites dans les allées Tourny et au dehors de la ville, « dans le chemin qui règne le long des fossés de la ville, et s'étend jusqu'au derrière des Chartrons », cette date est consignée dans une délibération de la jurade du 18 mars 1746, à l'effet d'augmenter les gages de Paul Simon, jardinier de la ville; par suite de ce nouvel entretien, ses appointements, primitivement fixés par délibération du 26 août 1738, à cinq cents livres, sont élevés à la somme de sept cents livres, à compter du 1er janvier 1744.

Pour protéger ces plants, MM. les Jurats rendirent une ordonnance, le 15 juin 1743, défendant à tous domestiques de mettre des bourriers à côté et au pied des arbres, à peine de cent livres d'amende, et aux architectes et entrepreneurs de déposer sur les fossés et à côté des allées: des pierres, du bois, etc., à peine de saisie et confiscation des matériaux et de

cinquante livres d'amende. Il était défendu aussi de faire passer sur les allées : des carrosses, des charrettes et des chevaux, à même peine.

Les plantations au Jardin-Public commencèrent dès 1749; le plus important fournisseur d'arbres fut le sieur Baillet, négociant à Bordeaux. Dans un portefeuille du Fonds de l'Intendance[1] on trouve le détail des mandements qui lui furent délivrés.

Le premier, daté du 13 mai 1750, s'élève à la somme de douze cent vingt-huit livres treize sols pour le montant des arbres, tilleuls et ormeaux qu'il a fait venir de Hollande, pour la ville; le deuxième, du 7 mars 1752, fixe un chiffre de cent cinquante livres huit sols six deniers et se rapporte à cinquante tilleuls venus aussi de Hollande pour le Jardin-Public; enfin le troisième, du 21 décembre 1752, constitue le règlement d'une facture de cinq cents arbres tilleuls, de même provenance, et s'élève à douze cent soixante-dix-neuf livres dix sols.

Le 23 décembre 1751, un mandement délivré à Paul Simon, jardinier, pour la fourniture de cent cinquante arbres tilleuls et vingt-quatre ormeaux plantés au Jardin-Public, s'élevait à quatre cent cinq livres.

Un plan des environs du Château-Trompette levé vers 1752[2], dont la réduction complète cette modeste étude, indique l'alignement des plantations à cette époque. Il semble que les jurats aient prévu le sort réservé à l'inutile forteresse puisque, déjà, ils l'entouraient d'un décor de verdure.

Un rang d'arbres commençait à la porte du Chapeau-Rouge[3] et, du côté sud, se terminait à la porte Médoc[4]; du côté nord, la ligne, après avoir suivi le cours du Chapeau-Rouge jusqu'à l'endroit où devait être, plus tard, construit le Grand-Théâtre, formait un angle, dévié au nord-ouest, et continuait vers les allées Tourny.

1. Série C, n° 1189, Archives départementales.
2. Archives municipales, n° 928.
3. Lettre I du plan.
4. Lettre K du plan.

Près de la porte Médoc se trouvait une plantation triangulaire dont un des côtés était le prolongement de la ligne nord du cours du Chapeau-Rouge.

Les allées Tourny formaient une promenade ombragée d'environ deux cents arbres divisés en quatre rangs; leur création avait supprimé le chemin [1] qui reliait la porte Médoc à l'ancienne porte Saint-Germain, détruite par délibération de la jurade du 27 janvier 1744. Dans l'estampe représentant la vue du cours du Chapeau-Rouge et des allées Tourny dessinée à cette époque par le chevalier de Bazemont et gravée par Choffard en 1755, on admire l'élégant décor formé par ces plantations.

Le grand chemin ou grande allée [2], actuellement cours Tourny et cours du Jardin-Public, créé en 1744, était orné d'arbres jusqu'au carrefour dénommé plus tard place Féger; sur le côté est de ce chemin, après la place Tourny actuelle, une contre-allée s'élevait au bas du glacis du Château-Trompette et se prolongeait jusqu'au cours du Pavé-des-Chartrons, où elle formait un angle avec la ligne d'arbres placée du côté sud de cette voie; quant à la ligne du côté nord elle commençait au grand cours ou grand chemin et se terminait, de même que celle du côté sud, à l'intersection de la rue Notre-Dame [3]. Bien que le plan gravé par Lattré en 1755 indique le prolongement de l'allée du Pavé-des-Chartrons jusqu'au quai, un plan du Château-Trompette [4] levé en 1783 fixe l'arrêt des arbres à l'entrée de la rue Notre-Dame.

Au Jardin-Public [5], des arbres plantés en allées ou en quinconces encadraient les parterres gazonnés, ornés de fleurs de lis, ou les boulingrins décorés de rinceaux qui entouraient la vaste pièce d'eau circulaire placée au centre. Le Manège ou école d'équitation ne figure pas sur ce plan puisqu'il ne fut construit vers l'angle nord-est du jardin qu'en 1755.

Dans une lettre adressée à Fréron, le chevalier de Rulhière,

1. Lettre Z du plan.
2. Lettre R du plan.
3. Lettre X du plan.
4. Archives départementales, n° 910.
5. Lettre S du plan.

alors aide de camp du maréchal de Richelieu, a raconté les détails de la fête donnée en 1758 à la comtesse d'Egmont, fille du maréchal, lorsqu'elle vint à Bordeaux. Au programme figuraient un concert et un bal champêtre qui devaient avoir lieu au quai des Chartrons, sous l'orme de la bonne duchesse, un orme gigantesque qui jouait un rôle considérable dans la vie des Bordelais. L'encombrement fut tel que les personnages ne purent se frayer un passage. Cet arbre, taillé en parasol, était entouré de quatre bancs renfermant un espace de cent pieds de circonférence qu'il couvrait de son ombre. On l'appelait l'arbre de Madame la Duchesse parce que, prétend Rulhière, la duchesse d'Aiguillon, sœur de Richelieu, l'avait préservé de la destruction lorsque Tourny ordonna la disparition des arbres qui bordaient les cales des Chartrons et de Bacalan. Rulhière rappelle ainsi ce trait :

Entre tous les ormeaux qui bordent ce rivage,
Un vieux orme s'élève, et c'est sous son ombrage
Que, découvrant au loin la surface des eaux,
Le commerçant heureux voit rentrer ses vaisseaux.
Le parjure jamais n'approcha cet asile ;
Et les vieillards disent que, de tout temps,
Les traités qu'on a faits sous son ombre tranquille
Ont été justes et constants.
Un intendant couvert de gloire[1]
(Faut-il que cette tâche ait souillé sa mémoire
Et qu'un grand nom soit obscurci !)
Déclarant aux ormeaux la guerre la plus vive.
Du plus bel ornement dépouilla cette rive.
L'égide de Pallas[2] vint couvrir celui-ci ;
Pallas le préserva de la hache inhumaine
Et consacré depuis ce temps
A la déesse des talents
Le destin de Bordeaux à son destin s'enchaîne.
Tant que cet orme durera,
Qu'avec respect on soutiendra
Ses rameaux que son tronc ne soutiendrait qu'à peine
Bordeaux doit être une seconde Athènes.

1. Tourny.
2. La duchesse d'Aiguillon.

Jusqu'à ce jour nous n'avons trouvé aucune preuve d'un tel vandalisme; au contraire, le grand intendant a prouvé aux Bordelais qu'il était l'ami des arbres.

L'arbre dont Rulhière signale la majesté n'était-il pas le magnifique ormeau que l'on voyait à la cale Poyenne, près du cours du Médoc, qui disparut vers 1879, et que le dessinateur Scwrin a représenté dans la lithographie « Vue du quai des Chartrons » exécutée vers 1840? Ce grand ormeau était un point de ralliement, un lieu d'assemblée; sous ses rameaux se tenait une Bourse de travail pour l'embauchage des tonneliers, gabariers, manœuvres et ouvriers du port.

L'entretien du Jardin-Public fut concédé par adjudication, le 15 décembre 1764, à Jean-Baptiste Jumel, jardinier, pour une période de sept années, à partir du 1er janvier 1765, au prix de dix-huit cents livres par an, ainsi qu'il résulte du procès-verbal d'adjudication[1]. Ce contrat n'a pu être contrôlé avec le registre de la Jurade, les délibérations du 13 au 20 décembre ont été brûlées.

Par suite du décès de Paul Simon, les jurats confièrent, le 22 mai 1766, à l'adjudicataire du Jardin-Public, l'entretien des arbres placés sur les grandes voies et les allées, jardin et parterre de la maison du Gouvernement.

Pour l'exécution de ce travail, l'entrepreneur recevait une somme supplémentaire et annuelle de sept cents livres, payables quartier par quartier; le bois provenant de la taille des arbres ou des arbres morts lui appartenait.

Les paragraphes 4 et 5 de ce contrat mentionnent les lieux des plantations; y sont désignés : les fossés de l'Hôtel de Ville, Saint-Éloi, des Carmes, des Tanneurs, les allées de Tourny et du Chapeau-Rouge, l'allée et la contre-allée qui passe devant le Jardin-Public et va derrière les Chartrons, celle qui passe devant la porte d'Albret et les autres autour de la ville. L'entrepreneur devait tailler en berceau les arbres des allées de Tourny, ceux de la contre-allée qui régnait le long du glacis du château vis-à-vis le Jardin-Public et le retour devant la

1. Série C, Carton 1182, Archives départementales.

verrerie, et, s'il était possible, l'allée qui régnait le long du glacis sur la rue des Fossés du Chapeau-Rouge.

Le nom du jardinier est inscrit par erreur sur le registre de la Jurade, Jean-Baptiste Jardel au lieu de Jean-Baptiste Jumel ainsi que l'indiquent le dossier de l'adjudication du Jardin-Public et deux documents postérieurs. Ce nom de Jardel était-il un sobriquet pour désigner son métier, ou, au contraire, l'appelait-on Jumel parce qu'il avait un frère jumeau?... Qu'importe son nom, sa naissance, une pièce signée de Chavaille[1], datée du 30 septembre 1776, fait connaître à l'intendant que la septième année du contrat passé pour l'entretien du Jardin-Public avec Jean-Baptiste Jumel a pris fin en 1771, mais que l'entrepreneur continue aux mêmes conditions, sans aucun titre.

A ce moment le Jardin-Public constituait pour la ville de Bordeaux une dépense annuelle d'environ six mille livres[2].

Jumel avait le logement, l'autorisation de louer des chaises tarifées à un sol pièce, et comme gages dix-huit cents livres.

Le portier du côté de Figueyrau[3] recevait deux cents livres comme appointements annuels.

L'achat d'instruments aratoires et leur entretien, les charrois pour transports de terres, les travaux de nivellement, l'entretien des bâtiments et du jardin étaient évalués à quatre mille livres; soit au total les six mille livres déjà mentionnées.

Le portier s'occupant de l'entrée du côté du Grand Cours était logé gratuitement au rez-de-chaussée du pavillon situé à l'angle de la terrasse, il était aussi autorisé à louer des chaises au même tarif de un sol, mais il ne recevait pas d'appointements, au contraire, il payait à la ville une redevance de cent quatre-vingts livres pour la location du premier étage du pavillon qui lui était concédé.

Lorsqu'au mois d'août 1790 la municipalité remplaça l'ancienne administration, tous les arbres des grands cours, de

1. Série C, Carton 1182, Archives départementales.
2. Série C, même carton, Archives départementales.
3. Aujourd'hui place Longchamps.

Tourny, d'Albret, dont étaient chargés la veuve Jumel et son fils, n'avaient encore reçu aucune façon[1]; un des premiers soins de la municipalité fut de les faire tailler, émonder et écheniller par des manœuvres aux frais de la commune, ce qui détermina la veuve Jumel à adresser à la municipalité un mémoire dans lequel elle expose que depuis vingt-sept ans son mari ou elle, après le décès de son mari, ont été chargés de l'entretien des arbres du Jardin-Public et de ceux des cours, mais que la municipalité a confié à une autre personne que l'exposante l'entretien des arbres plantés sur les cours; craignant qu'on ne la prive aussi de la rétribution des dix-huit cents livres qui lui sont attribuées pour le Jardin-Public, elle présente l'état de détresse où elle se trouverait réduite si on lui ôtait cette ressource.

La municipalité, prenant en considération la situation de la veuve Jumel, mère de quatre enfants, arrêta de lui faire l'expédition d'un mandement de quatre cent cinquante livres pour final paiement des journées qui pouvaient lui être dues pour les travaux des cours, décida de lui conserver le logement qu'elle occupait et de réserver à son fils aîné la taille et entretien des arbres du Jardin-Public seulement, ceux des grands cours exceptés, et de le payer d'après l'avis de M. Bonfin, ingénieur et architecte de la commune, qui fixera le salaire qu'il conviendra de lui donner selon son travail et la manière dont il sera fait.

Le 5 septembre 1791, MM. Despujols et Lagarde, officiers municipaux, nommés commissaires, accompagnés de Bonfin, architecte de la ville, firent l'inspection et le dénombrement des arbres compris dans le Jardin-Public, sur le grand cours et au Pavé-des-Chartrons[2].

Cette visite permit de constater dans le Jardin-Public huit cent quatre-vingt-un tilleuls et quatre cent quinze ormeaux, soit douze cent quatre-vingt-seize arbres parmi lesquels on comptait cent tilleuls et quarante et un ormeaux morts, soit cent quarante et un arbres à remplacer dans le Jardin-Public.

1. Registre D, 120, Archives municipales.
2. Finances, Carton 97, Archives municipales.

Sur le Cours allant de la place Tourny à la place Féger étaient plantés deux cent trente-quatre ormeaux; sur cette voie, quatre-vingt-sept ormeaux, soit plus du tiers étaient morts.

Sur l'allée, le long du chemin du Pavé, les commissaires comptèrent soixante-quatre ormeaux dont dix-huit devaient aussi être arrachés.

Le nombre des arbres à remplacer était de deux cent quarante-six.

Les commissaires chargèrent la veuve Jumel et son fils de ces remplacements, mais stipulèrent « qu'à l'égard des autres Cours et Fossés, cette partie était confiée aux soins du sieur Coutard, jardinier, demeurant sur le chemin de Tondu ».

Le 2 mai 1792, Bonfin, après vérification du remplacement des arbres, fit délivrer un mandement pour le montant de deux cent quarante-quatre arbres à raison d'une livre cinq sols l'un, soit trois cent cinq livres, au sieur Etienne Col, de Macau, fournisseur des nouveaux arbres, et un mandement de douze livres à la veuve Jumel et fils pour divers frais relatifs à cette plantation.

Le 18 brumaire an III plusieurs citoyens adressèrent une pétition à la municipalité demandant qu'en réjouissance du rapport du décret du 6 août 1793, rétablissant la dénomination du département de la Gironde au lieu de Bec-d'Ambez « il soit célébré le décadi prochain une fête fraternelle et républicaine et qu'il soit à cette occasion planté un arbre de la Liberté au Champ de Mars ».

Le 20 pluviôse an VI, on procéda à la plantation d'arbres de la Liberté : au Champ de Mars, à la place Féger, à la place du Bonnet-Rouge, ci-devant Louis, actuellement place Picard, au-devant de la rue Lombard sur le port, devant la rue des Nations-Libres, ancienne rue du Couvent, sur le port et autres lieux de la ville.

Un arbre de la Liberté fut aussi planté sur la place Picard, après le 4 septembre 1870, par de braves gens accusés d'ambition.

Un matin on lut, attachée à la grille qui protégeait l'arbre, cette pasquinade :

On a bien fait de prendre un chêne
Comme arbre de la Liberté,
Ses fruits pourront nourrir sans peine
Les citoyens qui l'ont planté.

A la place de cet arbre, mutilé nuitamment, s'élève une fontaine, réduction de l'œuvre de Bartholdi : La Liberté éclairant le monde.

Il y aurait à signaler la transformation du Jardin-Public en jardin anglais, le transport du magnolia, la transplantation au square de la place Dauphine d'arbres provenant du jardin des Archives départementales, ancien couvent des Petits-Carmes, les plantations aux Quinconces, sur les quais, au cours du Médoc, mais ces faits appartiennent à l'histoire contemporaine. Peut-être seront-ils traités dans la *Revue Philomathique* au XXIe siècle?

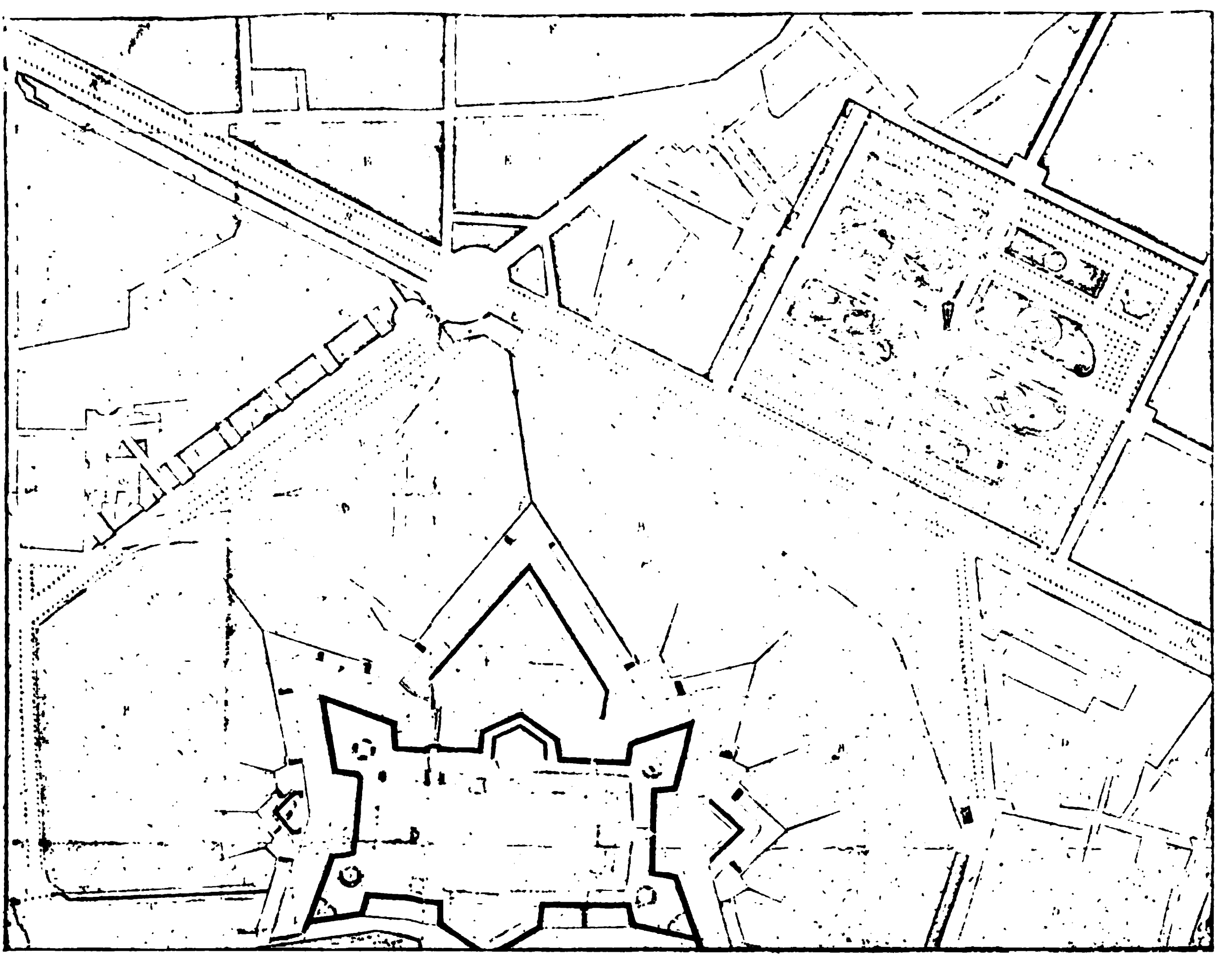
FERNAND THOMAS.

PLAN DES ENVIRONS DU CHATEAU-TROMPETTE[1]

LÉGENDE

A Emplacement du Château.
B Glacis du Château.
D Faubourg des Chartrons.
E Autres faubourgs.
I Porte du Chapeau-Rouge bâtie nouvellement.
K Porte Médoc ancienne.
L Porte Dauphine qui se construit.
O Porte Tourny, construite nouvellement avec des accompagnements qui forment en dedans une portion circulaire bâtie et en dehors une place ovale dont un tiers est bâti, un tiers a les façades faites et l'autre tiers a les fondations quatre pieds hors de terre.
P Rang de bâtiments réguliers qui contiendront 97 croisées de fil[2] dont 47 sont bâties.
Q Maison de l'Académie cy-devant au S[r] Bel.
R Grand chemin nouvellement aligné et planté.
S Jardin-Public qui vient d'être planté.
T Échoppes des deux côtés d'un mur de clôture de la ville.
V Autre mur qui sert de clôture de la ville.
X Rue Notre-Dame.
Y Rue Mautrec.
Z Ancien chemin de la porte Médoc à la porte Saint-Germain qui a été détruite.

1. Archives municipales, n° 928.
2. Nous donnons le texte de la légende tel qu'il figure sur le plan original.



PLAN DES ENVIRONS DU CHATEAU-TROMPETTE (VERS 1752)

(Archives municipales de Bordeaux, nº 928).

AUTOUR DU PORTRAIT DE MONTESQUIEU

LE PORTRAIT DE L'ACADÉMIE

ET LA GRAVURE D'ALIX

Dans la salle de l'Athénée municipal où l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux tient ses séances ordinaires, un tableau somptueusement encadré occupe la place d'honneur, derrière le fauteuil du président. Sur ce tableau, dominant le personnage représenté, on lit cette inscription : CHARLES-LOUIS SECONDAT DE MONTESQUIEU, DIRECTEUR EN L'ANNÉE 1718. Le personnage est âgé, vêtu de la robe rouge et de l'hermine, coiffé de la perruque, et tient en main lebonn et ou « mortier » d'un président au Parlement.

Dans une lecture[1] faite en novembre 1912, à la séance solennelle tenue par l'Académie de Bordeaux à l'occasion de son deuxième centenaire, j'eus l'occasion de parler avec quelque détail de ce portrait, d'en discuter les origines et les destinées possibles ou probables, et d'émettre, au sujet de son auteur inconnu, une hypothèse.

Ma conclusion, basée sur un examen minutieux, tant de l'œuvre elle-même, que de l'ensemble des témoignages relatifs à l'iconographie de Montesquieu était et est restée celle-ci :

Le portrait de l'Académie, tout en paraissant dater du XVIIIe siècle, n'est pas et ne peut pas être celui dont parle l'abbé de Guasco, celui qu'avait peint d'après nature, du

1. Le *Portrait de Montesquieu*, lecture faite à la séance solennelle tenue par l'Académie de Bordeaux à l'occasion du deuxième centenaire de sa fondation, le mardi 12 novembre 1912 (Bordeaux, Gounouilhou, 1913.)

vivant de Montesquieu, un artiste italien de passage à Bordeaux. Ce dernier portrait a émigré en Italie, et l'original s'en trouve très vraisemblablement reproduit dans la gravure de Carlo Faucci dont j'ai reparlé ici même, il y a quelques mois[1].

Cette gravure, en effet, a été commandée et exécutée sur les lieux et à la date mêmes où se trouvait l'original : à Florence, en 1767.

Quant au tableau de l'Académie, deux raisons décisives interdisent de le considérer comme peint d'après nature : le costume de magistrat dont le peintre a naïvement affublé son modèle, trente ans au moins après que Montesquieu avait vendu sa charge de président au Parlement de Bordeaux ; le propre témoignage de Montesquieu, complété par celui de l'abbé de Guasco, témoignage établissant que le Président ne posa jamais que deux fois : devant Dassier, pour son médaillon, et devant le peintre italien, pour le tableau vraisemblablement gravé par Carlo Faucci.

Me demandant, dès lors, de quel artiste du XVIII[e] siècle pouvait bien être cette peinture, j'ai été frappé, en examinant les nombreux portraits gravés du Président, de certains traits communs à l'un de ces portraits et au tableau de l'Académie. Il s'agit de la gravure en couleurs d'Alix, gravure bien connue, exécutée sous la Révolution, ou au plus tard sous le premier Empire. L'attitude du personnage et surtout son costume, ce fameux costume de magistrat qui constitue un si flagrant anachronisme, sont les mêmes de part et d'autre. Quant aux figures, sans se contredire en rien d'essentiel, elles n'offrent pas, il est vrai, une très grande ressemblance ; mais ceux qui connaissent le « faire » d'Alix savent que la fidélité était le moindre de ses soucis : n'a-t-il pas le plus tranquillement du monde gravé les portraits d'Homère et de Socrate, de Cicéron et de Montaigne ?

D'autre part la légende de cette gravure la mentionne comme faite d'après Garneray. Il a existé plusieurs peintres de ce nom. L'un d'eux, Ambroise-Louis, a laissé une série de

1. *Autour du Portrait de Montesquieu : la gravure de Carlo Faucci* (*Revue Philomathique*, XVI[e] année, n° 3, mai-juin 1913).

vues célèbres des *Ports de France,* parmi lesquelles celles du port et du pont de Bordeaux. Le père d'Ambroise-Louis,



MONTESQUIEU
Gravure d'Alix, d'après Garneray.

Jean-François Garneray (1755-1837), est l'auteur d'un certain nombre de portraits, les uns exécutés d'après nature, entre

autres celui de Charlotte Corday, les autres peints soit d'imagination, soit très librement d'après des modèles antérieurs,



MONTESQUIEU

D'après une peinture appartenant à l'Académie de Bordeaux.

entre autres ceux de Voltaire et de Molière. Or, ces deux derniers ont été gravés, très librement eux aussi, par Alix.

J'en suis venu, dès lors, à me poser cette question : « Garneray n'aurait-il pas, de même, peint d'imagination un portrait de Montesquieu, beaucoup trop âgé pour la robe qu'il porte, et ce portrait de Montesquieu, gravé par Alix, ne serait-il pas celui de l'Académie ? »

J'ai pensé qu'il serait intéressant pour les lecteurs de la *Revue Philomathique* de mettre en regard de la gravure d'Alix, que beaucoup d'entre eux connaissent ou même possèdent, le tableau de l'Académie, que peu d'entre eux ont eu l'occasion de voir : ils jugeront ainsi en connaissance de cause du bien ou mal fondé de cette conjecture.

EUGÈNE BOUVY.

Janvier 1914.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 DÉCEMBRE 1913

PRÉSIDENCE DE M. LESPÈS

M. PÉRIÉ, Trésorier, expose à l'Assemblée la situation financière, arrêtée au 30 novembre, et M. LACAZE donne lecture, au nom de la Commission de vérification des comptes, d'un rapport concluant à l'approbation des comptes du Trésorier.

L'Assemblée adopte ces conclusions et vote des félicitations à M. le Trésorier.

M. CHABRAT, Secrétaire général, donne lecture du rapport ci-après sur les travaux du Comité d'administration pendant l'année 1913.

Au nom de l'Assemblée, M. le Président remercie M. Chabrat de cet intéressant exposé et lui adresse des félicitations.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ D'ADMINISTRATION EN 1913

Présenté par M. CHABRAT, Secrétaire général de la Société Philomathique.

MESSIEURS,

Chaque année, le Trésorier, le Secrétaire général et le Directeur général des cours de la Société Philomathique, ont pour mission de vous exposer les divers faits par lesquels notre Société manifeste sa vitalité. Nos cours d'adultes sont, vous le savez, l'objet des soins les plus attentifs de votre Comité et, sous peu de jours, notre distingué Directeur des cours, M. Ramarony, dont le dévouement n'a d'égal que le zèle de M. Lacaze, vous en entretiendra en détail. Je n'ai donc rien à vous dire de nos cours d'adultes, si ce n'est que la Société Philomathique tout entière et tous ceux qui profitent de son enseignement doivent témoigner leur reconnaissance aux intelligents professeurs de nos cours et à notre Commission des classes, que préside, toujours avec le même dévouement, M. Camena d'Almeida. Je m'acquitte avec plaisir de cet agréable devoir, en adressant, à ceux à qui nous les devons, nos remerciements bien sincères,

ÉCOLE DE COMMERCE

La Société Philomathique a été mêlée trop directement à la direction de l'École de commerce, qu'elle a assurée seule, pendant de longues années, pour ne pas lui témoigner le plus vif intérêt.

Cette année, comme l'an dernier, elle a donné une bourse pour la troisième année de la section industrielle. C'est l'élève G... qui en bénéficie; il nous a été signalé comme digne de cette faveur, à tous égards.

REVUE PHILOMATHIQUE

Plutôt que de la *Revue Philomathique,* que vous connaissez tous, parce que vous en êtes des lecteurs assidus, je vous parlerai de son Comité de rédaction, que beaucoup d'entre vous connaissent moins. M. Durègne en est toujours le très distingué président et M. Bouvy, le dévoué secrétaire.

Depuis seize ans que la *Revue Philomathique* existe, son Comité de rédaction n'a cessé, par des modifications successives, d'y apporter les améliorations possibles, dans les limites des crédits qui lui sont alloués. Toujours fidèle à son programme, qui est celui de la Société Philomathique, il a réuni dans les matières les plus variées : sciences, technique, histoire, littérature, un ensemble de travaux sérieux et intéressants. Il a tenu au courant les membres de la Société et le public des manifestations les plus marquantes de notre vie collective.

La *Revue Philomathique* est, à l'heure actuelle, l'un des organes les plus estimés et les plus autorisés de l'activité intellectuelle bordelaise; il nous suffit de la savoir aux mains de ceux qui la dirigent pour n'avoir aucune inquiétude sur l'avenir qui lui est réservé.

CONFÉRENCES

La Société Philomathique n'a pu, cette année, patronner autant de conférences, qu'elle l'aurait souhaité.

M. Léonard Chalagnac, avec sa très intéressante conférence sur le quartier Saint-Bruno, a continué la série, commencée depuis deux ans, des conférences populaires sur le vieux Bordeaux.

M. Sauvaire-Jourdan, notre éminent économiste, nous a parlé de cette sœur latine qu'est, pour la France, le Chili, et sa conférence, aussi instructive que brillante, a remporté le plus vif succès.

Enfin, notre Société a continué son étroite collaboration, pour les questions d'intérêt général, avec l'Union des Syndicats girondins et la Ligue Maritime Française, en patronnant, avec ces deux importants groupements, la conférence de M. Georges Toudouze, qui a obtenu également un très grand succès.

Je ne saurais passer sous silence, Messieurs, la tentative qui vient d'être faite à Bordeaux pour organiser une Chambre de métiers.

Notre Société participera à sa formation; il est fait appel à son concours et notre Président, M. Lespès, est particulièrement qualifié, par sa grande expérience des questions industrielles, pour donner des avis éclairés. Il s'est très activement associé aux travaux du Comité d'initiative.

Les Chambres de métiers ont été créées pour essayer de remédier à la crise de l'apprentissage en créant des cours. Le véritable apprentissage se faisant à l'atelier, nous pensons que c'est en facilitant, par tous les moyens possibles, l'accès des usines aux enfants et en stimulant ceux qui apprennent un métier, que l'on trouvera le remède.

Le rôle des Chambres de métiers paraîtrait donc devoir être surtout consultatif et analogue à celui des Chambres de commerce. Elles devraient être constituées par ceux qui souffrent de la crise à laquelle on veut remédier, par des industriels, qui s'appliqueraient à chercher, dans l'intérêt propre de leur industrie, des solutions pratiques.

Dans la rédaction des statuts qui ont été élaborés, nous nous sommes préoccupés de sauvegarder l'autonomie de la Société Philomathique qu'un premier projet, rédigé en dehors de nous, paraissait méconnaître. Le projet définitif, à la rédaction duquel se sont appliqués des hommes de haute valeur, de dévoués philomathes, comme M. Lopès-Dias, inspecteur de l'Enseignement technique, M. Paul Carde, M. Delmas, M. Grangeneuve, M. Barrès, M. Sens et bien d'autres, nous donne toute satisfaction à cet égard, et la Chambre de métiers peut, désormais, compter sur le concours le plus large de notre Société.

De l'Exposition projetée à Bordeaux, je n'ai rien à vous dire, si ce n'est qu'il ressort de toutes les études que nous avons faites qu'il serait téméraire de tenter une entreprise de cette nature sans qu'une combinaison financière (loterie ou autre) nous garantisse contre les risques que votre Comité ne veut pas faire courir au trésor de notre Société.

Cette année, vingt et un de nos collègues nous ont été enlevés, ce sont :

MM. Boulineau, Baudry-Lacantinerie, Binaud, Bonnamy, Chaumel, Couve, Duc, Fournier, Gounouilhou, Laffargue, Laffitte-Dupont, de Lagrandval, Larare, Lesca, Lung, Merle, Nisson, Oliveau, Sursol, Tournon.

En votre nom, Messieurs, j'adresse à leur famille l'expression de tous nos regrets et de notre bien vive gratitude pour les services qu'ils ont rendus à l'œuvre philomathique.

Nous avons à enregistrer vingt-quatre démissions, exactement compensées par vingt-quatre adhésions; mais les décès laissent l'effectif de notre Société diminué de vingt et une unités.

Nous faisons appel à la bonne volonté de tous les sociétaires pour amener de nouvelles adhésions à la Société Philomathique, afin de l'aider ainsi à poursuivre l'œuvre à laquelle elle a attaché son nom et à en accroître les bienfaits.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 DÉCEMBRE 1913

PRÉSIDENCE DE M. SAM MAXWELL

On procède au dépouillement des votes émis dans la journée du 16 décembre, concernant l'élection des membres du Comité d'administration pour l'année 1914.

Le nouveau Comité est constitué comme il est indiqué à la deuxième page du présent fascicule de la *Revue*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 DÉCEMBRE 1913

PRÉSIDENCE DE M. LESPÈS

M. le Directeur général des cours donne lecture du rapport ci-après, sur le fonctionnement des cours d'adultes pendant l'année 1913.

Au nom de l'Assemblée, M. le Président félicite M. le Directeur des cours de son compte rendu si intéressant et des résultats qu'il expose, si encourageants pour l'œuvre philomathique.

L'ordre du jour appelle l'installation du nouveau Comité d'administration.

Avant de céder le fauteuil à M. Sam Maxwell, M. le Président prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

» Vous avez entendu, il y a quinze jours, le rapport de notre Trésorier sur la situation financière de la Société Philomathique et celui de notre Secrétaire général sur notre situation administrative.

» Aujourd'hui, notre distingué Directeur général des cours d'adultes vous a présenté son rapport annuel.

» Je dois, en le remerciant de cette intéressante communication, lui adresser nos sincères félicitations, avec l'expression de ma sympathie personnelle.

» J'ai reçu, il y a deux ans, de mon éminent prédécesseur, M. le colonel Jacob de Marre, le dépôt précieux des intérêts de votre Société, que je me suis efforcé de conserver intact et que je confie, aujourd'hui, à mes successeurs.

» J'ai fait de mon mieux pour remplir la lourde tâche que vous m'aviez confiée ; mais, ne pouvant espérer à l'époque présente toutes les

réalisations entrevues, j'ai conscience, au moins, d'avoir travaillé à leur préparation.

» Notre Société poursuit deux buts principaux :

» L'un, purement philanthropique, par l'instruction des humbles;

» L'autre, tout d'agrément, par le groupement aussi nombreux que possible, dans nos salons, de personnes pouvant s'y instruire ou se distraire, en s'estimant réciproquement.

» Pour atteindre le premier, nous avons perfectionné nos classes et modernisé notre enseignement populaire.

» Le deuxième se rapproche ou s'éloigne, en vertu d'une loi régulière qui nous permet de l'atteindre après chacune des grandes manifestations dont l'organisation est confiée à votre Société.

» C'est, en effet, après chacune de nos belles expositions, que le nombre de nos sociétaires fut porté au maximum, tandis que dans les intervalles de ces grandes manifestations on constate une descente régulière jusqu'au moment où la même cause reproduisait les mêmes effets.

» Il faut donc assurer le maintien de notre situation morale qui fit toujours désigner la Société Philomathique pour l'organisation des grandes expositions locales, mais nous n'y parviendrons qu'en groupant autour de nous, comme jadis, tous les éléments raisonnables qui forment l'influence bordelaise.

» Notre nouveau Comité est d'ailleurs très bien composé pour cela :

» Le Président de votre choix, M. Sam Maxwell, qui fut pendant dix années mon excellent collègue, est particulièrement qualifié pour réunir les sympathies et les bonnes volontés.

» Je le remercie, ainsi que tous mes anciens collaborateurs, qui ont été pour moi des amis, du concours dévoué qu'ils ont donné à votre Société.

» Je dois aussi mes remerciements à vous tous, Messieurs, qui m'avez accordé votre grande indulgence, et qui avez bien voulu faciliter ma tâche par de sympathiques encouragements.

» Je suis heureux de voir entrer dans votre Comité d'administration deux nouveaux membres, qui vous donneront leur collaboration précieuse :

» M. Labadie, membre de votre Chambre de commerce, qui viendra resserrer encore les liens qui nous unissent aux représentants de l'activité commerciale et industrielle de notre cité; et mon excellent ami, M. Georges Rey, qui vous fera bénéficier de son expérience technique pour votre enseignement populaire.

» Messieurs,

» J'invite le nouveau Comité d'administration à se constituer en prenant place au bureau. »

M. le président Sam Maxwell prend place au fauteuil.

Il adresse à M. le président Lespès, au nom de la Société, tout entière, ses remerciements pour le dévouement qu'il a apporté à l'administration, parfois difficile, de la Société Philomathique, laquelle

sait d'ailleurs que M. Lespès ne refusera jamais son concours, quand il sera fait appel à son expérience et à sa très haute compétence dans les questions industrielles.

M. Maxwell remercie les membres nouveaux du Comité: M. Labadie, membre de la Chambre de commerce, M. Rey, sous-directeur de la Société Dyle et Bacalan, de vouloir bien apporter leur collaboration à l'œuvre de la Société.

Le Comité sait toute la responsabilité qui lui incombe; la direction et l'administration de la Société, par l'étendue même de son activité, sont complexes, mais le Comité n'aura pour se guider qu'à suivre les exemples anciens, les traditions de ceux qui l'ont précédé.

Une question nouvelle sollicite l'attention: l'organisation à Bordeaux d'une Chambre de métiers s'attachant à rechercher les moyens de résoudre la crise de l'apprentissage par l'organisation de cours professionnels.

Cette création nouvelle n'est en aucune façon en opposition avec l'œuvre philomathique; d'ailleurs, à sa tête sont de très dévoués philomathes et la présence même à l'Assemblée générale de M. Carde, le président du Comité d'initiative de la Chambre de métiers, en est la meilleure preuve. Il s'agit, au contraire, de collaborer dans un but commun: l'éducation professionnelle des ouvriers. La Société Philomathique apportera son concours le plus absolu avec son indépendance et son autonomie.

M. Maxwell compte bien que le nouveau Comité continuera l'œuvre traditionnelle de la Société qui, depuis plus de cent ans, est à la tête de l'enseignemement populaire à Bordeaux et développera encore son influence et la puissance de son action.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée délègue au Conseil de surveillance et de perfectionnement de l'École supérieure du commerce et de l'industrie:

MM. Lespès, Maxwell, Périé, Collet, Chabrat.

L'Assemblée vote sur l'admission de deux nouveaux sociétaires: MM. Crébessac et Sidaine.

RAPPORT

SUR LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'ADULTES PENDANT L'ANNÉE 1913

Présenté par M. Ch. Ramarony, Directeur général des Cours.

Messieurs,

C'est pour la neuvième fois, qu'à cette époque de l'année j'ai la très légitime obligation de vous présenter, en ce rapport, le tableau succinct des travaux de votre École professionnelle dans les douze derniers mois. C'est dire qu'en faisant valoir devant vous les considérations

générales que commande mon sujet, je serais exposé à des redites que je voudrais vous éviter, et c'est le motif pour lequel vous m'excuserez, j'en suis certain, d'en être sobre. Aussi bien, ces considérations générales se dégagent d'elles-mêmes du résumé, même le plus sec, de votre œuvre, en ce qu'elle touche à l'enseignement professionnel, et il est vraiment inutile de les développer devant vous, philomathes, en cette qualité si profondément pénétrés de l'utilité de tout ce qui touche à l'éducation de ceux qui ont cessé d'être des écoliers sans être encore devenus des producteurs.

Voilà, en effet, plus d'un siècle que vous avez le souci de l'instruction de la jeunesse en général, voilà plus de trente ans que vous vous préoccupez de l'éducation professionnelle. Vous avez été des premiers en France à penser que, depuis le moment où l'enfant sort de l'école, pourvu, autant qu'il le peut être, du minimum de savoir nécessaire à tout être humain qui veut pouvoir s'instruire, jusqu'à l'heure où l'homme, en possession complète des connaissances constitutives de l'art, du métier, de la profession qu'il exerce, est devenu capable individuellement de subvenir à ses besoins, et socialement d'apporter son concours utile et efficace à l'œuvre universelle de la production, qu'entre ces deux instants, dis-je, il s'écoule une période où il ne doit point oublier ce qu'il a appris, mais au contraire le mettre en œuvre pour acquérir ce qu'il ne sait pas encore; vous avez été des premiers à sentir que, pour l'aider à ne pas oublier et surtout à apprendre, il ne suffisait pas de l'atelier, où, comme apprenti, il s'essaie à sa profession (car il y faut subordonner d'une façon presque inéluctable l'enseignement à la production), qu'il fallait encore une école, où l'on pût se consacrer à l'enseignement, sans se soucier de la production. Vous vous êtes rendu compte que ce besoin de l'école professionnelle serait d'autant plus puissant, d'autant plus impérieux, que les transformations de l'industrie, la substitution de la machine à l'homme, la division de plus en plus grande du travail, constitueraient autant d'obstacles à l'éducation professionnelle au sein de l'atelier; la difficulté de l'apprentissage devenant comme la rançon des progrès de l'industrie, rançon inévitable, si l'on considère que la différenciation, la spécialisation des organes est la loi générale du progrès, qui se traduit par cette conséquence que le jour où un organe accomplit de la façon la plus parfaite une fonction, il devient par cela même inapte à en accomplir une autre. Au point de vue qui nous occupe, cela peut se traduire en disant que le jour où l'industrie accomplirait de la façon la plus parfaite sa fonction qui est de produire, elle deviendrait, par cela même, impuissante à accomplir cette autre fonction qui est d'apprendre à produire. Vous avez eu, Messieurs, le mérite d'apercevoir cette vérité avant qu'elle ne fût devenue banale, et c'est le motif pour lequel votre œuvre se trouvait avoir déjà réalisé ce que l'initiative privée demande aujourd'hui aux pouvoirs publics de l'aider à l'accomplir : l'organisation de l'enseignement professionnel, pour remédier à la crise de l'apprentissage. Vous l'avez fait, Messieurs, avec les moyens limités dont vous disposiez, sans pouvoir coordonner

vos efforts avec ceux des autres œuvres qui peu à peu ont tenté, à votre suite, de faire ce à quoi vous-mêmes aviez si bien réussi. Aujourd'hui, la vérité que vous aviez pressentie est devenue évidente à tous, car le danger contre lequel vous aviez voulu agir, et que seuls vous étiez impuissants à conjurer, est devenu une réalité angoissante. La coordination des efforts jusqu'ici divergents est tentée : peut-être, demain, y trouverons-nous un accroissement de notre utilité : mais ce serait empiéter sur un domaine qui ne m'appartient pas que de faire autre chose que le souhaiter.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, votre œuvre n'en a pas moins son importance toute de premier ordre, ainsi qu'en témoigne l'effectif de nos cours, dont voici le tableau :

		1913-1914 Élèves	1913-1914 Inscriptions
Hommes	Section centrale	1,691	2,198
	Militaires	129	180
	Total	1,820	2,378
	Succursales	176	205
	Total	1,996	2,583
Femmes	Section centrale	839	1,096
	Sainte-Eulalie	587	630
	Total	1,426	1,726
	Total général	3,422	4,309

Ces chiffres rapprochés de ceux de l'an dernier, à pareille date, font apparaître une diminution sensible de notre effectif, soit 252 élèves, 380 inscriptions. Cette diminution se fait sentir surtout sur nos cours d'hommes, et plus particulièrement sur ceux de la section centrale. Elle nous a fortement émus et nous nous sommes efforcés d'en rechercher la cause.

Le mouvement dont la Société Philomathique a été l'initiatrice dans notre région a été suivi par les organismes les plus divers : sociétés privées d'enseignement professionnel, syndicats ouvriers, patrons, et jusqu'à la municipalité elle-même, ont créé des cours similaires aux nôtres sans toujours se soucier de savoir s'il ne vaudrait pas mieux se préoccuper de suppléer à nos lacunes que de doubler ce que nous avions déjà fait. La concurrence dans le bien, si j'ose ainsi parler, peut avoir eu pour effet de diminuer le recrutement de nos cours, et c'est notamment à ce point de vue qu'est nécessaire la coordination des efforts dont je parlais tout à l'heure.

Mais, à cette cause, que je signalais déjà dans mes précédents rapports, est venue, cette année, s'en ajouter une autre, qui, à elle seule serait suffisante pour expliquer la baisse brusque de notre effectif. L'appel simultané des deux classes militaires de vingt et un et de vingt ans, a eu, en effet, pour résultat d'éloigner de nous plusieurs centaines

de jeunes gens qui seraient venus demander cet hiver à nos cours l'enseignement qu'ils aiment à y trouver : la libération tardive de la classe 1911, a également nui à notre recrutement, malgré les mesures prises pour faciliter aux libérés leur inscription après leur retour dans notre ville. C'est là une conséquence indirecte du devoir national imposé à notre jeunesse. Nous aurions mauvaise grâce à nous en plaindre.

Les modifications apportées au programme de nos cours n'ont pas été cette année, Messieurs, très nombreuses. Je n'ai guère à vous signaler à cet égard que la création du cours complémentaire de conduite et description des machines marines et de l'industrie, cours consacré spécialement à l'étude des moteurs à explosion et à combustion interne. Cette innovation, réalisée par votre comité à la demande toujours éclairée de votre Commission des classes, répondait à un besoin certain. ainsi que l'établit le chiffre de trente-sept élèves qui se sont fait inscrire à ce cours dès la première année. Par suite de cette création, le nombre des cours de la section centrale, qui était l'an dernier de cinquante, est passé à cinquante-et-un et le nombre total de nos cours, de quatre-vingt-douze à quatre-vingt-treize.

Les autres modifications apportées aux cours tiennent seulement soit aux programmes, soit à l'esprit dans lequel les matières doivent y être enseignées : votre Comité, à la suite des consultations de la Commission des classes, a, comme toujours cherché, grâce à ces innovations, à faire rendre à nos cours le maximum d'utilité. C'est dans ce même esprit, que le matériel servant à l'enseignement a été en partie renouvelé et augmenté, spécialement en ce qui concerne le cours de dactylographie pour lequel quatre nouvelles machines à écrire ont été achetées, ce qui porte à quinze le nombre de celles qui appartiennent maintenant à la Société Philomathique pour le service de ce cours.

Je tiens également à vous signaler, dans ce même ordre d'idées, la création, aujourd'hui enfin réalisée d'un musée des travaux de nos élèves. J'avais été frappé, déjà depuis plusieurs années, de la lacune grave que présentait à cet égard l'agencement de notre école. Malgré son ancienneté, malgré le nombre de travaux souvent remarquables, toujours intéressants dont nos élèves avaient été les auteurs, nous n'avions entre les mains qu'un petit nombre de documents, insuffisants pour faire apparaître, s'il avait été nécessaire, la vie rétrospective de notre école depuis sa fondation. Cette pénurie de documents s'expliquait, malgré la clause des règlements qui permet à la Société Philomathique, de conserver les travaux primés de ses élèves ; il y avait quelques répugnance à demander à nos lauréats de nous abandonner leurs œuvres, alors que nous n'avions aucun local pour les recevoir. C'est à peine si quelques-uns pouvaient obtenir une hospitalité peu confortable dans les escaliers de votre école. Sur ma demande, votre Comité a bien voulu faire aménager une salle du deuxième étage pour y conserver ces travaux. Cette salle, qui a été spécialement agencée pour nous servir de musée, pourra recueillir un

grand nombre des œuvres de nos élèves : elle est destinée d'ailleurs à servir de musée permanent d'exposition, où les jeunes gens et les jeunes filles qui fréquentent nos cours pourront venir admirer les travaux de leurs aînés et y puiser à la fois une leçon et un encouragement.

La fin de ce rapport doit être consacré, Messieurs, à vous faire part des modifications survenues dans le personnel de nos professeurs.

Elles ont été heureusement peu nombreuses, car c'est toujours avec regret, que nous voyons nous quitter l'un des membres de ce personnel enseignant si plein de zèle et de désintéressement.

Nous avons eu la douleur de voir disparaître dans le courant de l'année, l'un de ceux qui, depuis de si nombreuses années, nous donnait l'exemple de ces qualités dont sont animés tous nos professeurs : notre école a subi un deuil cruel en perdant l'un des plus anciens d'entre eux, M. Alaux, professeur des cours d'espagnol depuis 1886. Son décès, survenu au cours de l'année scolaire, a vivement affligé ses collègues de l'école et ses élèves, qui avaient pour lui une affection déférente et cependant très vive. M. Alaux, Messieurs, était d'ailleurs des vôtres, vous avez donc pu apprécier ce qu'était l'homme, en même temps que le professeur, et vos regrets se sont mêlés aux nôtres. C'est à M. Sagardoy, qui fut à diverses reprises, le suppléant de M. Alaux et qui était son collaborateur assidu dans divers ouvrages d'enseignement, que votre Comité a fait appel pour succéder à celui qui avait été son maître. Ainsi a été assuré la continuation d'un enseignement qui avait fait ses preuves et le maintien de traditions que M. Sagardoy ne laissera certainement pas dépérir.

Les autres changements survenus chez nos professeurs ont des causes moins douloureuses : trois d'entre eux, Messieurs, ont en effet démissionné.

M. Ponceau, que je vous signalais l'an dernier comme le successeur de M. Corlin, a suivi à son tour l'exemple de ses prédécesseurs : il semble maintenant établi que le cours d'ornement supérieur femmes de la Société Philomathique est, pour les professeurs de lycée qui en sont chargés, comme l'antichambre d'une classe dans un Lycée de Paris. M. Ponceau, a dû en effet, nous quitter par suite de sa nomination au Lycée Lakanal ; il emporte nos félicitations et nos regrets. C'est M. Ferrière, professeur lui-aussi au Lycée, qui a été chargé par votre Comité, de succéder à M. Ponceau : je n'ose ni faire des vœux pour qu'il reste longtemps des nôtres, car ce serait désirer le contraire de ce qui ne peut qu'être pour lui une ambition légitime, ni souhaiter qu'il reçoive aussi rapidement que ses anciens un avancement mérité, qui nous priverait, une fois de plus, d'un professeur de talent.

M. Girard, chargé du cours de géographie, a été, par suite de ses occupations, empêché de nous continuer son précieux concours. Nous devons adresser une pensée de gratitude à ce professeur consciencieux et savant qui, imbu des méthodes nouvelles, avait le don d'instruire ses élèves en les intéressant.

Votre Comité a eu la bonne fortune de pouvoir faire appel, pour le

remplacer, à M. Dukacinski, professeur honoraire au Lycée, auquel une retraite qui le trouve toujours ardent et jeune, laissait des loisirs dont il veut bien nous consacrer une partie. Tous ceux, et ils sont certainement nombreux parmi nous, qui peuvent évoquer le souvenir des leçons qu'ils ont reçues de M. Dukacinski dans notre Lycée de Bordeaux, me comprendront quand je dis que nous ne pourrions trouver, pour nos jeunes gens, un professeur plus susceptible de leur rendre attrayante une science si injustement considérée parfois comme rébarbative et un maître mieux doué pour mériter leur sympathique attention.

Un changement dans l'enseignement du cours de coupe pour tailleurs a amené la retraite de M. Dansan; je croirais manquer à mon devoir si je ne remerciais ici ce professeur du zèle très méritoire qu'il apportait à son enseignement. M. Lambert, fils de l'ancien professeur de ce cours, et qui a su conserver les traditions paternelles, succède à M. Dansan; nous espérons que, sous son active direction, le cours se maintiendra au niveau qu'il avait atteint sous celle de son regretté père.

Il me reste, Messieurs, un dernier devoir à remplir, c'est de saluer au nom de nos professeurs, votre ancien Comité, qui cesse aujourd'hui ses fonctions, votre nouveau Comité qui va être installé. Si les personnalités qui y sont appelées ne sont pas toutes les mêmes, qu'il me soit permis de dire, que, représentatives qu'elles sont des grands intérêts industriels, commerciaux, et intellectuels de notre ville, notre corps enseignant est toujours assuré de trouver auprès des membres de votre Comité, non seulement la compétence indispensable pour faire progresser l'œuvre à laquelle nos professeurs sont profondément attachés, mais encore la bienveillance, qui est pour eux la meilleure récompense de leurs efforts.

CH. RAMARONY.

COMMISSION DES CLASSES

Extrait du procès-verbal de la séance du 31 janvier 1914

PRÉSIDENCE DE M. SAM MAXWELL

M. le Président, au nom de la Commission, adresse à M. Camena d'Almeida ses sympathiques condoléances à l'occasion du deuil qui vient de le frapper.

MM. Levillain et Bouchereau, rapporteurs des première et sixième sous-commissions, rendent compte des visites des cours faites en janvier, visites que la rigueur de la température a gênées dans une forte mesure.

Les cours visités fonctionnaient normalement. M. Bouchereau signale surtout le cours de moteurs à explosion et à combustion interne, professé par M. Thibaudeau, et qui est très suivi.

M. le Président rend compte de la visite faite le 27 janvier au cours de la Société par la municipalité, les membres de la Chambre de commerce, M. Lopès-Dias, inspecteur de l'enseignement technique, les représentants de la presse et diverses notabilités; il signale les articles très élogieux de la presse bordelaise et, en outre, la publication dans le journal *la France* d'une étude de M. Émile Martin, professeur au Lycée, sur le mode de fonctionnement de nos cours.

M. le Président fait part de la réunion tenue, le 29 janvier, au siège de la Société par le Comité d'initiative de la Chambre des métiers, sous la présidence de M. Paul Carde, et de l'accord maintenant établi entre les deux institutions qui travailleront en collaboration à l'amélioration de l'enseignement professionnel à Bordeaux.

M. le Président fait connaître la création, par le Ministère du commerce et de l'industrie, des certificats de capacité professionnelle et de l'invitation que lui a faite M. Lopès-Dias de préparer et présenter nos élèves aux examens de ce certificat.

M. le Président informe la Commission que le Comité a cru devoir modifier le droit d'inscription demandé aux élèves des cours d'adultes et qui était jusqu'ici fixé à 1 franc, uniformément pour tous les cours.

Par comparaison avec diverses Sociétés d'enseignement de Bordeaux et d'autres villes, ce droit était faible et il a été décidé de le porter :

A 2 francs, pour les cours d'hommes de la section centrale;

A 2 francs, pour les cours supérieurs des femmes;

Pour tous les autres cours, le droit de 1 franc est maintenu.

La Commission apprécie favorablement cette décision.

Le Secrétaire,
M. BOUCHEREAU.

Bordeaux, le 7 février 1914.

Vu : JOSEPH TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

MARS-AVRIL 1914



LES COLONNES ROSTRALES

DE LA PLACE DES QUINCONCES, A BORDEAUX, VERS 1830

D'après une lithographie de G. DE GALARD.

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

CAUSERIE SUR LA MUSIQUE

De tous les arts, la musique est peut-être celui que les liens les plus intimes ont, de tout temps, rattaché à l'existence de l'homme.

Elle le prend au berceau, par les chants doux et tendres de la voix maternelle. Elle égaie ses premiers ébats, calme ses premiers chagrins ou l'invite au sommeil bienfaisant.

Les hymnes sacrés élèvent son enfance vers les divines aspirations et les nobles pensées.

C'est la musique qui récrée et réconforte l'adolescent après les heures de travail, qui ravive l'ardeur du jeune soldat près de faiblir sous la fatigue des longues marches monotones.

C'est encore elle qui relève et raffermit, au moment décisif, son courage ébranlé et c'est aux sons d'une fanfare éclatante ou d'un chant patriotique qu'il court à l'assaut victorieux.

Et jusqu'à la fin de ses jours, il n'est pas une fête, pas une cérémonie touchant à un acte important de sa vie, où l'homme ne fasse intervenir la fée toute-puissante, la fée toute bienfaisante qui porte au bout de sa baguette bénie l'oubli des soucis quotidiens, l'apaisement des passions mauvaises, des rancunes et des haines, le réveil des plus nobles sentiments.

Enfin lorsque l'heure inéluctable a sonné, n'est-ce pas encore la musique qui, douce et grave interprète de nos tristesses, de nos poignants regrets, accompagne de sa plaintive et pieuse mélopée les derniers adieux et les prières des survivants?

Faut-il s'étonner si, pour accomplir une tâche si vaste, si complexe, et pour se prêter à toutes les contingences, satisfaire à tous les goûts, se conformer à tous les états d'âme, à toutes les intellectualités, la musique fut contrainte de revêtir mille formes diverses?

Pour l'enfant, bien souvent, la plus belle manifestation de l'art musical est un roulement de tambour ou le son d'une trompette aigrelette.

Les peuples primitifs se contentent, pour charmer leurs longs loisirs, bercer leurs paisibles rêveries, animer leurs jeux et leurs fêtes, de quelques phrases monotones indéfiniment répétées et accompagnées de battements rythmés sur les plus rudimentaires instruments.

Plus civilisés, les hommes attribuent à la musique un rôle plus noble.

Des écrits des Anciens et des rares documents qui nous sont parvenus, nous retirons cette certitude que, si les Égyptiens, les Hébreux, les Grecs n'ont connu qu'un art musical élémentaire et surtout destiné à soutenir la déclamation, ils ont, du moins, entrevu et pressenti ce que la musique réservait de trésors et de force d'expression à la pensée humaine.

Ils l'ont d'autant plus attentivement étudiée qu'ils lui supposaient un pouvoir magique redoutable et une influence active sur les hommes, que dis-je? sur toute la nature animée.

Dans la suite des siècles, le règne de la musique s'est sans cesse affermi, ses fonctions se sont ennoblies et la sublimité de sa destinée s'est affirmée chaque jour plus clairement.

Il est des âmes particulièrement douées, pour qui la musique est une langue spéciale, plus subtile, plus souple, plus immatérielle, plus apte que le langage des mots à traduire, à communiquer et à faire sentir, dégagées de la précision des causes physiques, les émotions, les passions qui font leur joie et leur souffrance, leur vie même.

Si cette langue universelle, révélation directe de l'idée pure, cette langue que tout musicien-né entend et comprend, est soumise aux éternelles lois de l'esthétique et de la raison, elle échappe cependant à la convention préconçue, et (ceci est la caractéristique de sa merveilleuse essence), chaque fois que, sous l'inspiration créatrice d'un génie qui surgit, elle nous apparaît transformée, rénovée, enrichie de nouvelles formules et de nouveaux moyens d'expression, elle demeure toujours intelligible aux musiciens qui ne s'enferment point, par une volontaire obstruction, dans la routine et le parti pris.

La musique possède, plus que les autres arts, le privilège de nous arracher à la réalité de la vie, et de nous extérioriser, pour nous emporter quelques instants hors de nous-mêmes dans l'idéal, dans la contemplation, pure et dégagée de toute volonté personnelle, du beau esthétique.

Qui de nous, musiciens, à l'audition, à la lecture d'une belle symphonie, ne s'est senti absorbé à tel point dans ce monde intangible des émotions psychiques, qu'il n'en ait momentanément perdu toute notion de sa personnalité matérielle, pour ne plus vivre que de la pensée et des émotions de celui qui a mis dans l'œuvre le meilleur de son âme?

On a dit: la musique est l'art de plaire à l'oreille au moyen des sons.

Cette définition est, dans sa forme absolue, une double injure et une fausseté.

Elle est une injure, parce que l'art qui cherche à plaire s'avilit. Chercher à plaire, n'est-ce pas faire le sacrifice de sa sincérité, de sa personnalité? On sait avec quelle juste sévérité le temps aime à châtier pareil mensonge et pareille flatterie; et qui contestera que la flatterie s'adresse toujours aux sentiments les plus bas?

Le désir de plaire crée l'instinct du joli; or, voici ce que dit Schopenhauer à ce sujet:

« Il est important de remarquer que le contraire du sublime est le joli. Je comprends sous ce nom ce qui stimule la volonté, en lui offrant directement ce qui la flatte, ce qui la satisfait. Le sentiment du sublime provient de ce qu'une chose parfaite-

ment défavorable à la volonté devient objet de contemplation pure, contemplation qui ne peut se prolonger, à moins qu'on ne fasse abstraction de la volonté et qu'on ne s'élève au-dessus de ses intérêts : c'est là ce qui constitue la sublimité d'un pareil état de conscience : le joli, au contraire, fait déchoir le contemplateur de l'état d'intuition pure qui est nécessaire à la conception du beau ; il séduit infailliblement sa volonté par la vue des objets qui la flattent immédiatement ; désormais le spectateur n'est plus un pur objet connaissant ; il devient un sujet volontaire soumis à tous les besoins, à toutes les servitudes » ; Et après avoir développé ces pensées Schopenhauer conclut : « Il faut toujours éviter le joli dans l'art ».

La musique est l'art de plaire à l'oreille au moyen des sons.

Cette définition est encore une injure, parce que le désir de plaire à l'oreille, c'est-à-dire ce souci dominant du plaisir physique, abaisse la musique au niveau des arts inférieurs, qui ont pour objet le plaisir du goût et de l'odorat.

Saint-Saëns écrit dans son admirable livre *Harmonie et Mélodie*, après avoir cité quelques fragments de lettres de Stendhal : « Est-il besoin de faire ressortir tout ce que cette idée de plaisir physique, revenant sans cesse, a de dégradant pour l'art ? » Et il ajoute, modifiant un des aphorismes de Stendhal : « Si, en musique, on sacrifie au plaisir physique l'idéal qu'elle doit nous donner avant tout, ce qu'on entend n'est plus de l'art.

» Il ne s'agit pas de rechercher ce qui donne plus ou moins de plaisir à l'oreille, mais ce qui dilate le cœur, ce qui élève l'âme, ce qui éveille l'imagination en lui découvrant les horizons d'un monde inconnu et supérieur. »

Enfin, cette définition de la musique, basée sur le plaisir physique, est d'une fausseté évidente, ai-je dit.

Est-ce donc le souci de plaire à l'oreille qui inspira les *Préludes et Fugues*, les *Cantates*, la *Passion*, en un mot tout l'Œuvre de celui qu'on a justement appelé le « Père de la musique » ? Est-ce au souci de plaire que nous devons l'art d'un Palestrina ? le *Requiem*, le *Don Juan* et tout l'Œuvre symphonique d'un Mozart, d'un Beethoven, d'un Saint-Saëns, d'un

César Franck, la *Tétralogie* et *Parsifal?* J'ai cité au hasard et je m'arrête, car il faudrait passer en revue tous les chefs-d'œuvre de la musique.

Si, parfois, au courant d'une œuvre que nous admirons, ce souci de plaire apparaît comme une préoccupation dominante, qui contestera que ce soit pour lui imprimer une tache indélébile qui la déshonore?

Tout cela dit, je veux me hâter de protester contre un malentendu trop facile à exploiter par la mauvaise foi.

Si le souci de plaire est un mobile dégradant, il n'en résulte pas, dans notre pensée, qu'il soit blâmable de plaire. Mais pour tout homme doué d'un sentiment artistique supérieur, le plaisir physique ne peut subsister que simultanément avec la joie morale que donne la révélation du beau, et dont il semble même découler. Les sens ne sont qu'un agent de transmission, le plaisir sensuel n'est qu'une résultante.

Saint-Saëns écrit : « Il y a dans l'art des sons quelque chose qui traverse l'oreille comme un portique, la raison comme un vestibule, et qui va plus loin. Toute musique dépourvue de ce quelque chose est méprisable. »

Le plaisir physique que donnent les mélodies, les harmonies, les combinaisons de timbres les plus flatteuses à l'oreille se transforment en intolérables sensations, lorsque l'esprit en retire une impression de banalité, de platitude, de trivialité, et de fausseté expressive.

Gluck, outré des critiques que La Harpe lui prodiguait et dans lesquelles il se plaignait que l'illustre compositeur eût trop souvent sacrifié à l'expression le plaisir de l'oreille, lui répondait :

« J'avais eu la simplicité de croire jusqu'à présent qu'il en était de la musique comme des autres arts; que toutes les passions étaient de son ressort, qu'elle ne devait pas moins plaire en exprimant l'emportement d'un furieux et le cri de la douleur qu'en peignant les soupirs de l'amour :

» Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
» Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux !

» Je croyais ce précepte vrai en musique comme en poésie.

» Je m'étais persuadé que le chant, rempli partout de la teinte des sentiments qu'il avait à exprimer, devait se modifier comme eux et prendre autant d'accents différents qu'ils avaient de différentes nuances. Enfin que la voix, les instruments, tous les sons, le silence même devaient tendre au même but, qui était l'expression...

» Me voilà bien convaincu que la musique des maîtres italiens est la musique par excellence; que le chant pour plaire doit être régulier et périodique et que, même dans ses moments de désordre où le personnage chantant, animé de différentes passions, passe successivement de l'une à l'autre, le compositeur doit toujours conserver le même motif de chant...

» Comme je vois que vous êtes pour la musique tendre, je veux mettre dans l'Achille furieux un chant si doux et si touchant que tous les spectateurs en seront attendris jusqu'aux larmes. »

Pour le véritable artiste, que le désir de plaire n'a jamais sollicité, le culte du beau se confond avec celui de la vérité dans une même religion. Ce culte n'admet pas de compromission. Il exige une foi sincère, un désintéressement absolu, une abnégation sans bornes. Le savant, le penseur, le poète, l'artiste dignes de si beaux titres, obéissent à une force supérieure qui les pousse vers un idéal surhumain. Ils marchent droit à l'étoile qui les guide, sans la perdre un instant de vue, sans se laisser arrêter par les pierres, les ronces et les obstacles de la route, sans s'attarder aux sentiers fleuris, aux fraîches oasis, sans s'écarter pour cueillir les fruits des vergers qui les invitent.

Les uns trouvent sous leurs pas la gloire et la fortune qu'ils n'ont pas cherchées; les autres meurent à la peine et leur tombe seule recueille les lauriers mérités; d'autres encore, à qui la nature refusa les dons suprêmes, semblables au simple soldat sur le champ de bataille, tombent obscurément dans la lutte, sans espoir de sauver leur nom de l'oubli éternel.

Mais qu'importe? Ils ont tous combattu le bon combat, ils ont consacré leur existence à la plus noble des causes; quelle plus belle récompense que la conscience d'avoir dignement répondu à une sublime vocation?

A quoi bon s'indigner si une tout autre catégorie de savants, d'hommes de lettres ou d'artistes, avides d'une notoriété superficielle et de bénéfices immédiats, ont cru devoir tout subordonner au succès?

Ils passeront, mais la science et l'art resteront, rayonnant de toute leur beauté éternelle dans le temple de granit, où veillent les prêtres et les croyants, gardiens fidèles du flambeau divin de la foi.

Cet art musical, si noble et si pur, fait de conviction et de sincérité, se manifeste comme la nature qui l'inspire, simple ou compliqué.

Plus simple est l'aspect sous lequel la beauté naturelle s'offre à notre admiration, plus facile en est la compréhension, plus nombreux sont ceux qui en savent éprouver le charme. Mais dans ses complications parfois multipliées, en raison directe de la perfection de l'œuvre, la beauté naturelle ne saurait se révéler qu'à ceux qu'une prescience supérieure ou des études plus approfondies ont initiés à ses secrets.

Je n'ignore pas combien est brûlant le terrain sur lequel je m'avance et quelles récriminations va soulever une pareille affirmation, que je ne suis point le premier pourtant à aventurer.

Partout on entend répéter : la musique est faite pour tous, ou elle n'est pas.

Ce que je n'ai jamais pu comprendre, c'est que, seul de tous les arts, la musique ait été jugée ainsi.

Qui oserait soutenir que la littérature n'intéresse que les illettrés? Qui aurait l'audace, s'il ne possédait, ou tout au moins ne croyait posséder les connaissances nécessaires, de porter un jugement (je ne dis pas d'émettre son goût personnel, ce qui est le droit de chacun) sur une œuvre de peinture ou de sculpture?

En musique, au contraire, quiconque ne comprend pas a la

prétention de dénier à son voisin le droit de comprendre et de s'enthousiasmer.

N'entendons-nous pas constamment tenir des raisonnements de ce goût-ci : Je n'y connais rien, mais la musique que j'aime est la seule vraie et tout ce que je ne comprends pas et n'aime pas est de la musique scientifique, c'est-à-dire n'est pas de la musique.

On pourrait répondre : Parmi les pages musicales que vous aimez, s'il en est beaucoup que les musiciens réprouvent, il en est aussi, même parmi les plus simples, qu'ils estiment autant que vous le pouvez faire. Il y a, pour ne citer qu'un exemple entre mille, dans le populaire *Guillaume Tell*, des phrases d'admirable envolée qui les émeuvent autant, peut-être plus encore qu'elles ne vous émeuvent vous-mêmes, et cela au point de leur arracher des larmes.

Mais lorsque devant une symphonie de Franck, ils sont saisis d'une pieuse admiration; lorsque de l'audition de la *Tétralogie*, de *Tristan* ou de *Parsifal*, ils sortent remués dans les profondeurs de leur être, comme écrasés devant la révélation de cette surhumaine beauté, bouleversés par l'émotion la plus intense que l'art ait jamais suscitée, de quel droit doutez-vous de la sincérité de leurs impressions? Pourquoi ne voulez-vous pas leur reconnaître sur vous cet avantage, pourtant réel, d'être aptes à goûter, parmi ce que vous aimez, ce qui est vraiment beau dans sa simplicité et de savoir admirer, dans sa complexité, la beauté qui vous échappe?

Un pareil aveu n'aurait rien d'humiliant : il est, en effet, de toute évidence qu'une oreille à peine experte à discerner et à préciser au passage les notes d'une simple mélodie et des harmonies peu compliquées qui l'accompagnent, ne peut qu'éprouver une difficulté souvent insurmontable à percevoir et démêler, à première audition, les diverses mélodies, les thèmes, les contre-sujets qui se déroulent simultanément, s'enchevêtrent et se combinent dans la polyphonie d'un Bach ou d'un Wagner, et au cours de leurs fugitives apparitions, à découvrir le plan d'une œuvre longuement développée.

Aussi n'est-il pas un homme de bon sens qui puisse pré-

tendre vous imposer ce qui ne saurait vous plaire, et en cela je ne puis admettre l'intolérance et le despotisme de beaucoup de musiciens; mais je vous refuse le droit de nier ce qui se dérobe à votre perception.

Un critique, qui ne fut pas sans notoriété, mis un jour en présence d'une composition nouvelle à tendances très révolutionnaires pour l'époque, osa écrire en toute franchise : *Je ne jugerai pas, car je n'ai pas compris.* On en rit et l'on eut tort. Un peu plus tard, il comprit et le dit alors en termes élogieux pour l'œuvre qu'il avait prudemment évité de critiquer.

Ce fut là un bel exemple de probité courageuse, trop rarement imité.

Du reste, si l'incompréhension qui dénigre de parti pris, est insupportable, celle qui admire par snobisme ne l'est pas moins; hâtons-nous de le reconnaître en passant. Montaigne s'en amuse en ces termes pleins de malice :

« Et puis, il y a des humeurs comme cela, à qui l'intelligence porte dédaing; ils m'en estimeront mieux de ce qu'ils ne sçauront ce que je dis; ils concluront la profondeur de mon sens par l'obscurité. »

Dans un récent article, publié par l'S. I. M., Claude Debussy se plaint du peu d'amour que les Français ont pour la musique.

« On n'aime pas la musique en France, dit-il; si vous en doutez, écoutez seulement sur quel ton en parlent les critiques; on voit bien qu'ils n'ont pas de tendresse pour elle! Ils semblent toujours assouvir sur l'infortunée une obscure rancune, une vieille haine tenace.

» Ce sentiment n'est pas spécial à notre époque! De tout temps la beauté a été ressentie par certains comme une secrète injure. »

Je me souviens aussi d'une boutade échappée à l'un de nos plus grands chefs d'orchestre : « En France, la musique n'est aimée que par ceux qui la font..., et encore!... » disait-il.

On l'accusera, ainsi que M. Debussy, d'exagération, mais ils ne sont pas seuls de cet avis, et il y a une grande part d'exactitude dans ces quelques lignes.

On aime presque universellement la musique, on aime les virtuoses. Entendre de la musique est un besoin général, ne fût-ce que pour rompre le silence pesant des heures moroses, par un bruit harmonieux.

On aime moins généralement l'art musical, qui n'est pas la même chose.

En effet, aux yeux de la grande majorité, la musique n'a pour objet qu'un simple passe-temps, une récréation, un délassement qui ne doit exiger de l'auditeur aucun effort intellectuel : elle ne cherche que l'agrément de l'oreille.

Aussi, les principaux éléments de cette musique sont-ils les jolis airs faciles que l'on retient à première audition, dont la perception n'est gênée par aucune complication harmonique ou polyphonique.

Mais c'est surtout la qualité sonore de l'instrument auquel ces jolis airs sont confiés, qui s'affirme comme facteur essentiel de l'enthousiasme populaire.

Est-il besoin de dire que la voix humaine, belle et nuancée avec cette habileté spéciale qui sait flatter l'instinct des masses est, de tous les instruments, le plus puissamment séducteur?

Le but du compositeur arriviste (pour me servir d'un terme caractéristique) sera donc d'inventer des airs très coulants, particulièrement faits pour donner à l'instrument du virtuose l'occasion d'émettre de beaux sons entremêlés, s'il y a lieu, de traits brillants, afin d'agir efficacement sur les nerfs de l'auditeur et de lui donner cette émotion factice, à laquelle, sans qu'il veuille s'en douter, le cœur et l'esprit sont également étrangers.

« Une voix seule, que l'on puisse déguster à son aise, comme un sorbet, voilà le plaisir ! » nous dit Saint-Saëns, et il cite ces lignes de Stendhal : « Que doit faire la voix? Être belle et se montrer. Voilà tout. Pour cela il faut des accompagnements peu forts, des pizzicati sur le violon et, en général, que la voix exécute des mouvements lents. »

« Cette idolâtrie de la voix, ajoute l'illustre maître, aboutit, en dernière analyse, à l'anéantissement de la musique. »

Il est clair, dans ces conditions, que la mièvrerie, la banalité

et le mauvais goût ne sont point déplacés. Ce sont souvent les meilleurs excitateurs du succès, que la sincérité et la vérité d'expression sont impuissantes à capter.

Pour le musicien, au contraire, le plaisir physique qu'excite la plus délicieuse voix se change vite en un sentiment de révolte quand un admirable organe, mis au service d'une intelligence médiocre et antiartistique trahit, en un style prétentieux et faux, avec une maladresse et une incompréhension flagrantes, avec une déplorable recherche des effets factices, l'œuvre qui lui est trop témérairement confiée.

Par contre, qui de nous ne garde le souvenir des pures émotions ressenties, en écoutant de belles œuvres chantées par des interprètes plus pauvres de dons physiques, mais plus riches de talent, de tempérament, d'intelligence, de goût et d'émotion vraie?

Il serait certainement injuste de ne pas reconnaître les progrès que la musique pure a réalisés dans le goût français, depuis que se multiplièrent à Paris et ensuite en Province, ces importantes collectivités orchestrales qui initient peu à peu le public au grand art du passé et à l'épanouissement de l'art moderne né des ressources instrumentales nouvelles, d'une conception harmonique de plus en plus libre et d'une instrumentation de plus en plus opulente.

Mais il ne faut pas trop se faire d'illusion : un calcul facile aurait vite démontré aux plus optimistes que le public qui fréquente les concerts sérieux, où l'on fait de la musique pure, ne représente guère qu'un demi pour cent de la population des grandes villes et, dans l'assiduité de ce même public, ne faut-il pas faire la part du snobisme et de l'habitude?

Enfin, la nature des œuvres auxquelles vont les plus unanimes, les plus chaleureux applaudissements, la part d'intérêt qu'absorbe la virtuosité des solistes, n'indiquent-elles pas le degré où s'arrête la musicalité de la majorité des auditeurs?

Par contre, le règne du music-hall est-il en décadence? Les temples de la petite musique sont-ils moins fréquentés ?

Il est aisé de constater le contraire.

Nous sommes donc autorisés à répéter : Pour la majorité, la

musique est un jeu. Elle n'est un art que pour une élite restreinte.

Et d'abord, qu'est-ce que l'art?

J'aime tout particulièrement cette définition de Schopenhauer :

« L'art est la contemplation des choses indépendante du principe de raison »; mais il me semble qu'on peut ajouter : et son objet est de donner, de la perception qui en résulte, la représentation la plus fidèle et la plus vivante.

Pour cela le peintre, le poète, reproduiront la forme sous laquelle l'idée s'est offerte à leur contemplation, telle qu'ils l'ont perçue, au moyen de matières plastiques, du crayon ou des couleurs, et des mots qui en donnent à l'esprit l'image fidèle.

Le musicien ne peut disposer, pour susciter en nous l'idée dont la contemplation a absorbé son âme, éveillé son émotion, son enthousiasme, sa douleur ou sa joie, que de formes d'une nature absolument différente, absolument inaptes à représenter, à préciser les formes qu'avait revêtues l'idée.

Une action héroïque frappera son imagination, il saura nous communiquer les émotions successives qu'elle aura éveillées en lui et faire vibrer nos cœurs à l'unisson du sien; il saura évoquer les idées qu'il a contemplées au point de nous permettre de les contempler avec lui et d'en être aussi profondément impressionnés, mais son rôle n'est point de préciser les objets, ni les faits.

L'image qu'il offre à nos sens et à notre esprit est tout entière son œuvre. Les formes sous lesquelles il la réalise sont créées par lui.

La nature ne lui sert pas matériellement de modèle. Elle avive ce mystérieux instinct du beau qu'il porte en son esprit. Elle lui offre l'idée, elle inspire son imagination. L'harmonie, la logique, l'admirable ordonnance des œuvres de la nature enseignent à sa raison les lois immuables de l'esthétique, lui apprenant à coordonner, à combiner, à enchaîner, à développer les matériaux que son génie a réunis ou inventés.

On comprend sans peine que la spontanéité, la fidélité, la

puissance avec lesquelles l'artiste réalise son idéal, sont en raison directe de là technique acquise par de laborieuses études.

Et cette technique de l'art musical qui, chaque jour, s'enrichit de ressources nouvelles, où donc le musicien l'apprendra-t-il, sinon dans l'étude des lois auxquelles ont obéi les maîtres qui l'ont précédé et dans la pratique de leurs œuvres?

Ces secrets de l'esthétique, que les maîtres arrachent successivement à la nature et qui ne sont jamais les derniers à découvrir, qui les lui révélera sinon l'analyse attentive des admirables et innombrables merveilles que le plus jeune des arts a créées depuis les contrepointistes du XVIe siècle jusqu'à nos jours?

Cette réalité, ils l'ignorent ou feignent de l'ignorer, ceux qui croient stigmatiser, par une spirituelle ironie, l'art de Palestrina, de Bach, de Mozart, de Beethoven, de Wagner et de tous les novateurs de génie, en ces termes méprisants : Musique scientifique, musique mathématique!

L'art naît de l'inspiration, si l'on appelle ainsi le don surnaturel, le souffle qui anime et vivifie le sens créateur, et sans lequel l'œuvre la mieux construite est un corps sans âme; mais c'est la science qui, le prenant à son éclosion, a ouvert ses yeux à la lumière, a guidé ses premiers pas chancelants, lui a tracé le sentier merveilleux qui conduit à la divine beauté, à la vérité souveraine.

Une simple phrase, un thème fût-il sublime, ne constitue pas une œuvre d'art : il en est le germe, l'élément essentiel si l'on veut; mais l'art est impuissant à donner à ce germe le développement dont il est susceptible, si la science ne vient aplanir les difficultés matérielles, raffermir les hésitations, éclairer les doutes qui paralysent les élans les plus spontanés de l'invention.

Aussi bien cette haine de la science dans l'art procède de ce fait que la plupart ne savent ce qu'elle est.

Si la science est la base de l'art du musicien, peut-on nier la profondeur du fossé que l'ignorance du public creuse entre le compositeur et la masse des auditeurs?

Combien de temps faut-il à un chef-d'œuvre nouveau à tendances nouvelles pour triompher de la surprise générale et, par des auditions répétées à l'infini, atteindre enfin la popularité?

Quelle société symphonique négligerait d'inscrire la symphonie de Franck dans ses programmes? Quel concert de musique de chambre se donne où ne figure pas la sonate de piano et violon? Hélas! ceux qui ont aimé et suivi le pauvre César Franck savent si le calice eût été amer pour lui, si son inébranlable foi en l'avenir n'avait soutenu, sans défaillance, l'angélique sérénité de son caractère. Nous nous souvenons des sarcasmes inconvenants qui accueillaient ce qu'aujourd'hui l'on écoute avec recueillement, avec admiration, avec enthousiasme.

Ne disait-on pas que c'était de la musique de dément, de malfaiteur musical, ignorant des lois élémentaires de l'harmonie?

On m'objectera que, en pareil cas, les haines d'écoles, les jalousies, l'instinct conservateur irréductible des gardiens des vieilles traditions, ont une large part de responsabilité dans de si monstrueux dénis de justice.

Je répondrai que ces oppositions systématiques des intéressés ou des rétrogrades intransigeants n'ont guère plus d'effet que les criailleries des soi-disant progressistes qui croient ne pouvoir admirer Debussy sans être tenus de conspuer Beethoven et Mozart!

Tout cela serait sans importance et n'aurait d'autre résultat que de stimuler le zèle des esprits libres et dégagés de parti pris, si l'ignorance de la foule ne s'en faisait la dangereuse complice; car c'est la foule qui est le souverain maître. C'est elle qui fait vivre ou qui tue, c'est elle qui ressuscite aussi.

Malheureusement combien faut-il d'années pour que le jugement de la foule se dégage de toutes les impressions irréfléchies des premières auditions, s'épure de toutes les hésitations, de toutes les influences, de toutes les incompréhensions qui le faussent? Combien faut-il d'années pour que toutes les incompétences que la foule renferme, aussi prétentieuses que

promptes à se désintéresser, se soumettent peu à peu à l'influence des auditeurs plus éclairés? Or, c'est cette petite élite de chaque salle, si je peux m'exprimer ainsi, qui, ajoutant son jugement à celui des autres élites, travaille lentement et sûrement à la réhabilitation des œuvres injustement condamnées à leur naissance, ou à l'effondrement de celles à qui un engouement inconsidéré avait, en un jour, fait connaître tous les enivrements du succès.

Mais n'est-ce pas grand'pitié qu'un si long temps doive s'écouler avant que les jugements partiels d'élites si restreintes arrivent à prendre une importance numérique susceptible d'acquérir force de loi!

Que l'on me pardonne d'insister encore sur des conclusions déjà posées et que l'on me permette de les résumer en ces derniers termes : innombrables sont ceux qui prétendent aimer la musique; très nombreux ceux qui s'en occupent et ceux qui l'enseignent; très nombreux ceux qui s'érigent en juges, aussi prétentieux qu'incompétents; rares ceux qui ont le culte de l'art musical; mais ceux qui connaissent et comprennent réellement cet art, sont une minorité regrettablement faible.

La raison de cet état de choses, n'est-ce pas dans la façon dont on comprend l'enseignement musical qu'il convient de la chercher?

Chez les garçons, cet enseignement est à peu près nul : par contre, il est rare de trouver une jeune fille qui n'apprenne pas un instrument, le piano, de préférence; mais combien peu étudient le solfège sérieusement!

Et pourtant apprendre le solfège n'est qu'apprendre à lire, ce qui est bien peu.

Je sais qu'en prévision des examens de fin d'études, on est bien obligé de savoir par cœur quelques principes élémentaires auxquels on ne comprend pas toujours grand'chose, mais qui songe à étudier la grammaire musicale? Qui donc se demande s'il n'y a pas une syntaxe? Si l'analyse musicale ne serait pas un moyen utile de comprendre les œuvres que l'on a l'audace d'exécuter? Je vais plus loin : sont-ils nombreux, les

professeurs qui consentent à distraire des heures consacrées à l'étude de l'instrument, quelques minutes pour ces choses-là?

Interrogez cent jeunes filles qui taquinent depuis huit ou dix ans la touche d'ivoire et qui interprètent sans scrupule Beethoven, Chopin et Schumann; demandez-leur quelques renseignements sur les gammes qu'elles font journellement en guise d'exercices et sur les simples accords dont elles les font suivre; questionnez-les sur les plus anodines combinaisons de notes qui s'offrent à l'analyse mélodique ou harmonique, dans les morceaux qu'elles jouent, bien entendu sans que vous ayez la témérité de leur parler des modulations; invitez-les à vous dire ce qu'elles savent des premières lois de l'harmonie et du mécanisme élémentaire de la composition; poussez l'indiscrétion jusqu'à les amener sur le terrain de l'histoire de la musique : Vous serez étonné de l'absence totale de connaissances qui se révélera, dans une proportion navrante. C'est que, si les jeunes gens qui apprennent le piano n'ont d'autre prétention que d'arriver à savoir faire danser, les jeunes filles obéissent simplement à la mode, qui veut que toute personne bien élevée possède ce qu'on appelle un *art d'agrément* (atroce ironie), et n'ont d'autre but, en consacrant tant de belles heures de travail à leur clavier, que d'exhiber dans les réunions mondaines un petit talent personnel de société, fait d'adresse manuelle et d'incompréhension artistique, souvent aussi manifestes l'une que l'autre.

N'essayez donc pas à de telles musiciennes de faire entendre et comprendre une page géniale du grand « Cantor »; elles vous répondront ces mots qui sont tout un poème : « Je n'aime pas Bach; il m'ennuie! »

Là est tout le mal contre lequel il faut réagir: il faut que tous les vrais musiciens, se pénétrant de cette réalité, élèvent l'art de la musique au-dessus des mesquines préoccupations de la virtuosité, en tant que but et que moyen de succès; il faut qu'ils ne voient en la virtuosité que le moyen nécessaire à l'exécution des œuvres, moyen dont le perfectionnement ne doit tendre qu'à délivrer l'interprétation de toute gêne et de

toute contrainte et à lui donner la liberté pleine et entière de traduire fidèlement sa compréhension.

C'est l'objectif que doit avant tout se proposer l'enseignement instrumental, qu'il faut rendre inséparable de l'enseignement parallèle musical.

J'étais extrêmement jeune; Rubinstein faisait à Bordeaux un court séjour, à l'occasion d'un de ces récitals dont le souvenir est encore vivant dans toutes les mémoires. J'obtins l'insigne faveur d'être présenté au génial virtuose. Il me fit jouer, me donna, avec sa proverbiale bonté, de précieux conseils et conclut ainsi: « C'est bien, vous avez des doigts et du sentiment, mais êtes-vous musicien? La musique est au-dessus de tout : sans elle, le reste n'est rien. »

Il importe que l'élève ne joue pas une note dont il ne sache expliquer le rôle et la fonction; et cela est si facile, si on le veut bien, qu'il n'est point besoin d'ajouter une minute au temps employé à l'étude de l'instrument.

Les résultats d'une pareille méthode, consciencieusement suivie, seraient incalculables. En tout cas, le nombre des musiciens se rapprocherait sensiblement de celui des instrumentistes qui sont légions.

Je n'ai pas parlé des chanteurs, qui, pour la plupart, sont dans des conditions spéciales.

Généralement entraînés à la pratique du chant par la découverte tardive d'un organe dont ils ont hâte de retirer succès ou profit, il est difficile de les intéresser à l'art musical.

Ce n'est pas, cependant une raison pour ne pas tenter de ce côté-là aussi, une amélioration fertile en précieux avantages.

J'entends déjà une objection s'élever: « Ce que vous demandez », me dira-t-on, « est l'affaire des professeurs de solfège et d'harmonie. »

Tout d'abord, je répondrai que si l'on trouve le temps de consacrer à son piano plusieurs heures par jour, il est rare que l'on s'astreigne à suivre un cours de solfège par semaine. J'ajouterai que, même en ce cas, ce que je réclame, c'est une application analytique continuelle des principes recueillis dans

les cours, chaque fois que l'on en trouve les exemples réalisés sous ses doigts.

Le professeur d'un instrument doit être persuadé qu'il complète et ennoblit sa mission en ne se désintéressant pas de la partie la plus intellectuelle de l'enseignement.

Enfin, reconnaissons que, s'il y a des professeurs d'harmonie tout prêts à mettre leur savoir et leur dévouement au service des élèves de bonne volonté, ces élèves se présentent bien rares, car l'étude de l'harmonie et du contrepoint apparaît d'habitude, effroyablement ardue et difficile: c'est un véritable épouvantail que l'on n'ose point aborder.

Cette appréhension n'existerait pas si les professeurs d'instruments voulaient bien donner à leurs élèves la première préparation musicale que je réclame; munis des connaissances indispensables, les élèves seraient, dès les premiers essais, surpris de découvrir tant de simplicité, de clarté, d'attrait dans une étude, qui est, en réalité, beaucoup moins un travail qu'un délassement de l'esprit.

On a beaucoup disserté, philosophé, écrit, pour proclamer bien haut, de nos jours, le progrès contemporain de l'art musical; j'admire, certes, et l'ai déjà dit, les évolutions qui, extérieurement, rajeunissent, renouvellent notre art, ainsi que les inventions qui le dotent d'instruments de plus en plus perfectionnés et d'effets sonores toujours plus variés.

Mais *évoluer* n'est pas toujours nécessairement *progresser*.

« Les grands génies sont adéquats », a dit un noble poète.

Les chefs-d'œuvre aussi.

Certes il est légitime que la pensée humaine s'efforce d'éviter les redites inutiles et recherche sans cesse de nouvelles formes d'expression, dans un domaine où elle est souveraine créatrice; mais ce n'est pas une raison pour renier ou amoindrir les gloires du passé. En pareille matière il est insensé de dire: « Ceci tuera cela ». Pour ma part je ne crois pas au *progrès* de l'art musical depuis Bach et Mozart, pas plus qu'au *progrès* de la poésie depuis Homère et Virgile, au *progrès* de la sculpture depuis Phidias. Le véritable progrès sera celui de l'instruction musicale des masses, tout comme notre véritable

progrès social est dans l'instruction littéraire et scientifique sans cesse répandue dans le peuple.

Une telle ligne de direction ne peut, dans l'enseignement libre, recevoir son application que de l'initiative et de la bonne volonté des professeurs.

Dans les conservatoires, elle devrait être imposée; je voudrais partout, en France, voir figurer dans les règlements, cet article inflexible: *Nul élève ne sera admis à concourir pour une récompense dans les classes instrumentales, s'il ne justifie de connaissances musicales correspondant à l'importance de la récompense qu'il ambitionne; nul ne pourra recevoir un premier prix s'il n'a concouru honorablement dans les classes d'harmonie et de contrepoint.*

Cela se fait à l'étranger; il est inconcevable que cela ne se fasse pas chez nous.

Je n'ai point l'arrogante prétention d'être le seul, ou le premier, à avoir envisagé la question musicale au point de vue que je viens d'exposer.

Je sais maint professeur soucieux de développer la *musicalité* de ses élèves, autant que leur technique instrumentale.

Mais à tous ceux qui pensent comme moi sans avoir la patience ou la volonté de mettre en pratique une théorie dont ils ne songeraient point à contester la justesse, je dirai avec le poète :

> Cette oisive vertu vous en contentez-vous?
> La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?

C'est à une active propagande que doivent se livrer, pour le triomphe de ces idées, tous les professionnels épris de leur art, que dis-je? soucieux de leurs propres intérêts, ainsi que tous les amateurs éclairés et sincèrement convaincus.

GASTON SARREAU.

L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES QUINCONCES

HISTOIRE D'UNE IDÉE[1]

Par une délibération en date du 30 janvier 1914, le Conseil municipal, sur le rapport de M. Charles Gruet, maire de Bordeaux, a adopté le projet, soumis à la Ville par deux jeunes architectes bordelais, MM. Alfred Duprat et Pierre Ferret, d'aménager en jardins à la française, avec pelouses, charmilles et miroirs d'eau, les bas-côtés de la place des Quinconces — les allées d'Orléans et les allées de Chartres, — et d'édifier sur ces bas-côtés, en bordure du quai, deux palais symétriques, l'un destiné aux fêtes, l'autre aux beaux-arts[2]. Les plans de ce projet, la maquette de l'un des palais ont été exposés dans les salons de l'Hôtel de Ville. On s'est plu à reconnaître l'habileté, l'ingéniosité, le bon goût de leurs auteurs. On a loué l'heureux effort qu'ils ont fait pour mettre leurs constructions en harmonie avec l'incomparable décor de notre façade. De bons esprits ont jugé qu'elle ne serait pas déparée par ces nobles pavillons tout semblables à ceux de la Bourse et de la Douane voisines; par l'élégante courbure de cette colonnade, qui imite la rotonde célèbre du Palais de la Légion d'honneur à Paris, l'une des plus charmantes productions du style Louis XVI, et nous rappelle en même temps, à nous Bordelais, l'hôtel de Lisleferme, l'hôtel Labottière, l'hôtel de Saint-Marc; par ces balustres, ornés de pots à feu, tels que ceux qui, aujourd'hui malheureusement mutilés, couronnent les constructions de notre Place Royale; par ce comble à la Mansard, enfin, cousin

1. Conférence faite à l'Athénée le 14 février 1914, sous les auspices de la Société des Archives historiques de la Gironde.

2. *Ville de Bordeaux. Construction allées d'Orléans et allées de Chartres d'un palais des Fêtes et d'un palais des Beaux-Arts:* Rapport présenté par M. Charles Gruet, maire, in-4° de 4 pages.

germain du comble du Grand-Théâtre. Gabriel, Louis, Laclotte, les grands maîtres du XVIII[e] siècle qui ont fait de Bordeaux l'une des villes d'art françaises les plus belles, ont été les inspirateurs et les guides de MM. Duprat et Ferret. Très modestement ils se sont bornés à les copier; encore faut-il les louer du courage qu'ils ont eu de s'effacer derrière eux, de la déférence avec laquelle ils ont respecté leurs pensées, de l'intelligente adresse qui a agencé leurs emprunts divers. Leur imitation n'a pas été servile; s'ils n'ont rien, ou à peu près rien inventé, ils ont su composer; et ce n'est pas là un mince mérite.

D'un autre côté, tout en rendant hommage à leur projet, on a exprimé des regrets et des craintes. A quoi bon modifier la physionomie traditionnelle de notre place des Quinconces? Dans sa simplicité un peu nue, n'a-t-elle pas sa noblesse? Cette esplanade immense, de 400 mètres de profondeur, bornée d'une part par l'hémicycle de maisons uniformes qui la termine, de l'autre par la terrasse large de 170 mètres, qu'encadrent, à gauche et à droite, des plantations sur une longueur de 280 mètres, sur une largeur de 80, ne se suffit-elle pas à elle-même? En prétendant la « meubler », ne risque-t-on pas de la gâter? Le monument aux Girondins l'a-t-il donc à ce point embellie? A ces regrets, à ces craintes, on peut répondre que l'idée qui vient d'être adoptée est une idée très vieille, et qu'en la consacrant la Ville de Bordeaux reprend simplement une très ancienne tradition. L'aménagement de la place des Quinconces a une histoire. J'ai cru que le moment était bon de la rappeler. Mes collègues de la Société des Archives historiques ont bien voulu le penser comme moi. Je les en remercie comme je remercie cordialement notre distingué président[1] de l'avoir déjà si bien dit.

⁂

L'emplacement des Quinconces fut occupé jusqu'à la Restauration par le Château-Trompette, dont il ne reste d'autre

1. M. Sam Maxwell.

mémoire que le nom, inscrit sur la plaque d'une des rues de l'hémicycle. En faisant à la forteresse royale de Charles VII et de Louis XIV cette maigre aumône posthume, le Conseil municipal de 1818 fut vraiment bien inspiré. Les Bordelais avaient trop et de trop bonnes raisons de détester le Château-Trompette pour qu'il leur parût digne d'un plus grand honneur. Il était pour eux l'emblème du pouvoir central dressé contre les franchises communales, le monument de la perte ou de la réduction de leurs libertés. Chaque fois qu'ils se soulevèrent, — et l'on sait qu'au XVIe et au XVIIe siècle le peuple de Bordeaux passa pour le plus mutin de France, — c'est contre le Château-Trompette qu'ils marchèrent d'instinct. Les révoltés de la gabelle s'en emparèrent en 1548; les Frondeurs en 1649; les émeutiers de 1675 le menacèrent. Et une légende naquit, qui prit corps dans les pamphlets des Mazarinades. Il n'est pas vrai que la forteresse ait été bâtie par Charles VII; ce sont les Bordelais qui l'ont construite; le roi de France la leur a volée. L'emplacement leur appartient donc; ils ont le droit et le devoir de le revendiquer pour eux. Ils n'y manquèrent pas : le 19 septembre 1650, aux conférences de Bourg, qui précédèrent l'occupation de Bordeaux par les troupes de Mazarin, leurs députés demandèrent que la place du Château-Trompette leur fût accordée, pour y bâtir des maisons[1]. Bien entendu, Mazarin refusa; mais cette revendication audacieuse n'en est pas moins comme l'acte de naissance, dressé d'avance par les Bordelais, de la place des Quinconces.

Ce que Mazarin, ce que Louis XIV avaient refusé, Louis XVI l'accorda. Les lettres patentes du 15 août 1785 décrétèrent la suppression et la démolition du Château-Trompette : « Voulons, disaient-elles, que les terrains de son emplacement soient rendus libres pour la facilité des communications et le plus grand avantage du commerce. » L'énorme forteresse qui, depuis cent ans, tel un monstrueux porc-épic, dressait contre la ville les pointes de ses bastions et de ses demi-lunes, apparaissait maintenant, dans le grand silence de la paix monar-

1. Colbert à Le Tellier, Bourg, 19 septembre 1650 (P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. VII, p. 152).

chique, comme un anachronisme hors de saison et de raison. Elle coupait la ville en trois tronçons : au sud, le vieux Bordeaux du Moyen Age; au nord, le faubourg des Chartrons et le nouveau quartier du Jardin-Public qui le reliait au faubourg Saint-Seurin. Pour que les deux faubourgs fussent réunis à la ville, il fallait qu'elle disparût. Les intendants l'avaient compris de bonne heure et patiemment ils en avaient fait le siège. Boucher avait commencé les travaux d'approche; Tourny traça les lignes de circonvallation qui investirent la forteresse : les allées du Chapeau-Rouge au sud, les allées de Tourny à l'ouest, les allées des Chartrons au nord. Esmangart mena l'attaque, aidé par un tout-puissant auxiliaire, le maréchal de Richelieu. En 1773, le glacis méridional du Château-Trompette est conquis : Louis y bâtit le Grand-Théâtre, et un îlot d'hôtels magnifiques s'étend jusqu'à la grille du Chapeau-Rouge. Dupré de Saint-Maur continue l'œuvre. Le 7 mars 1782, il lit à ses confrères de l'Académie son fameux *Mémoire relatif à quelques projets intéressants pour la ville de Bordeaux*. Le Château-Trompette y est condamné dans les termes les plus forts et les plus heureux. Il faut, dit l'intendant, supprimer « cette inutile forteresse qui, faisant une espèce de tache sur le plan, comme dans l'histoire de la ville de Bordeaux, rappelle sans cesse à nos yeux ces temps de trouble et d'anarchie que ses habitants ont à jamais abjurés ». Il faut faire sauter cette barrière qui coupe la ville en trois et « qui ne laisse pas d'influer plus qu'on ne l'imagine sur le caractère et les mœurs des habitants de ces trois quartiers ».

Bien avant que le Château-Trompette fût officiellement condamné, on se préoccupait de ce qu'on mettrait à sa place. Dès 1771, un ingénieur bordelais, Antoine de Beauvallon, avait fait un projet d'utilisation des terrains, dont nous ignorons, d'ailleurs, le détail. En 1775, dix ans avant les lettres patentes, l'architecte François Lhôte dressait un plan, qui est conservé aux Archives municipales. Ce plan était, en un sens, plutôt timide. Il ne supprimait pas complètement le Château-Trompette; il respectait le corps de la place et se bornait à

raser les demi-lunes et la contre-garde. Sur l'emplacement de la contre-garde et du glacis occidental, il créait un bassin « capable de contenir deux cents navires » et bordé de quais. En arrière, Lhôte ouvrait une place en hémicycle, qu'il appe-



PREMIER PROJET DE LHÔTE

(1775)

lait « Place Royale de Louis XVI », avec rues rayonnantes encadrant un quartier nouveau. Sur cette place, il dressait la statue du roi; en avant, une fontaine monumentale. Devant le Jardin-Public il prévoyait un marché pour le quartier des Chartrons. Il couvrait de maisons le reste des glacis. Ce plan

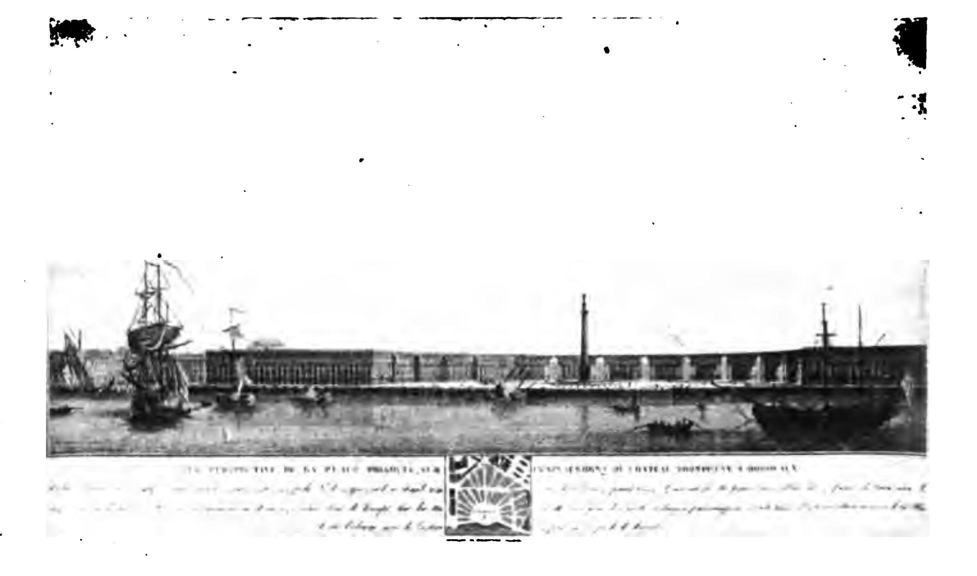
de Lhôte mérite d'être signalé[1]. Nous y voyons pour la première fois apparaître des idées qui auront des fortunes diverses : l'idée d'un bassin à flot, restituant dans le Bordeaux de Louis XVI le port intérieur romain de la Devèze; l'idée d'une place demi-circulaire avec monument et fontaine; l'idée d'un quartier nouveau entourant cette place et percé de rues rayonnantes. De ces idées, la première sera reprise en 1800 par Baltard; la seconde est réalisée, car la place projetée par Lhôte en 1775 n'est autre que l'hémicycle actuel avec le monument aux Girondins; la troisième sera reprise et amplifiée par Louis.

Le projet de Louis a mérité de rester célèbre. Plus hardi que celui de Lhôte, il rasait complètement la forteresse et s'inspirait de l'idée de Dupré de Saint-Maur : la nécessité de réunir par un quartier nouveau les trois tronçons de la ville. Ce quartier devait couvrir la majeure partie des terrains du Château-Trompette. La communication entre la ville et les faubourgs de Saint-Seurin et des Chartrons était assurée par une large voie droite, la rue Vergennes, allant de la place de la Comédie au Jardin-Public. On a reconnu l'idée du cours du XXX-Juillet. Les îlots de maisons étaient encadrés par treize rues rayonnantes, aboutissant à une place Louis-XVI qui s'ouvrait sur le fleuve, magnifique pendant à la Place Royale de Louis XV. Cette place était en forme d'hémicycle. Des maisons uniformes en bordaient la courbe et se développaient en façade sur le quai, l'encadrant à gauche et à droite, de la porte Richelieu aux Chartrons. Au centre de la place, s'élevait une colonne, dite colonne Ludovise, surmontée de la statue pédestre du roi. Ce monument, qui évoquait les colonnes Trajane et Antonine, convenait bien à une époque passionnée pour l'antiquité gréco-romaine une fois de plus retrouvée; cette statue pédestre convenait bien aussi à la monarchie bourgeoise de Louis XVI.

Nous avons non seulement le plan d'ensemble, mais encore

1. Il ne l'a jamais été, à ma connaissance. Il a fait partie du riche portefeuille constitué par M. Charles Balaresque et acquis par la Ville en 1883. — Les autres plans, gravés ou manuscrits, utilisés dans cette étude, sont conservés à la Bibliothèque de la Ville et ont fait partie de la collection Delpit.

des plans et des dessins de détail de cet admirable projet. Les maisons de la façade étaient décorées de pilastres et leurs deux étages couronnés d'un attique. A l'ouverture de chaque rue, des arcs de triomphe reliaient les maisons d'angle. Ils étaient ornés de quatre colonnes isolées, formant trois hautes ouvertures : l'une, au centre, pour les carrosses, les deux latérales



PROJET DE LOUIS

(D'après la gravure de Varin.)

pour les piétons. Les parties supérieures des arcs étaient chargées de trophées et de groupes « relatifs aux événements honorables de la nation ». La richesse et l'élégance de cette décoration complétaient à merveille l'harmonieuse ordonnance et les justes proportions de l'ensemble. Si Louis eût pu réaliser son rêve, la façade commencée par Gabriel et Tourny eût reçu sa perfection ; la nouvelle Place Royale eût été digne de l'ancienne, et Bordeaux eût eu côte à côte, sur les rives de son fleuve, deux types également admirables des deux époques de l'art français du XVIIIe siècle.

Le projet de Louis ne doit pas faire oublier celui de son concurrent malheureux, François Lhôte. Dès qu'il connut les

lettres patentes qui condamnaient le Château-Trompette, Lhôte dressa un nouveau plan, tout différent de son projet de 1775, très différent aussi du projet de Louis. Il réduisait considérablement l'espace destiné aux constructions. Sa place avait la forme d'un carré long très profond. Il y disposait au centre un jardin avec pièce d'eau, sur les côtés des massifs d'arbres en quinconces. Il l'encadrait à gauche et à droite de maisons établies sur deux lignes parallèles et formant deux masses égales « à peu près dans le style des constructions de la place Royale ». Le projet de Lhôte s'opposait à celui de Louis: c'était l'œuvre d'un Bordelais, dressée en face de l'œuvre d'un Parisien. Combattu à Paris par Louis et ses amis, il fut évincé en 1785. Exposé au Salon bordelais de 1787, il fut âprement critiqué par le *Journal de Guienne*. Mais il est certain que ce projet avait à Bordeaux de nombreux partisans. Il n'est pas moins certain qu'à travers toutes les vicissitudes, c'est le projet de Lhôte, le carré long en forme d'esplanade, flanqué d'îlots de maisons coupés par des rues à angle droit, qui, en fin de compte, a triomphé. Ce n'est peut-être pas une des victoires dont notre amour-propre local doive le plus s'enorgueillir.

Il n'est pas de mon sujet de conter par le menu les premiers travaux de la place Louis-XVI. Commencés au début de 1786, ils se poursuivirent trois ans. Le rêve de Louis sombra dans la lamentable déconfiture des financiers malhonnêtes qui devaient le réaliser. Un arrêt du Conseil d'État du 24 août 1790 annula la concession de 1785. Louis n'en fut pas découragé: il tenait à ce qu'il appelait « la belle affaire ». Mais lorsque, associé de nouveau avec l'escroc Reboul, il proposa au Domaine d'acquérir l'emplacement du Château-Trompette pour reprendre son projet, il se heurta à la mauvaise volonté de la municipalité bordelaise et à un avis nettement défavorable de l'Académie de peinture et de sculpture. Le président de cette Académie était Lhôte: le rival malheureux de Louis se vengeait.

La Révolution avait, d'ailleurs, fait sienne l'idée de l'ancien régime finissant: l'Assemblée Constituante avait décrété, le 8 juillet 1791, la suppression du Château-Trompette. Mais la condamnation fut toute platonique et la forteresse royale,

devenue Fort de la Révolution, subsista pendant la Terreur. Après le 9 thermidor, la question fut reprise. Le Conseil des Cinq-Cents la discuta. Louis présenta de nouveau son projet: à la statue de Louis XVI il avait simplement substitué une statue de la Paix, « la paix avec toutes les nations étant le vœu le plus cher du peuple français et le complément de sa Révolution », disait Trouillé, le rapporteur aux Cinq-Cents. En dépit des démarches multipliées de Louis, en dépit des influences dont il disposait, l'affaire traîna. Survint le 18 brumaire, qui enterra définitivement le projet. L'artiste, vaincu, désespéré, écrivit alors sa lettre poignante au notaire bordelais Darrieux: « Tout est fini... Ils m'ont frappé au cœur... Il est maintenant trop tard pour moi d'attendre que le jour de la justice arrive. » Il ne croyait pas dire si vrai: un peu plus de trois mois après, le 2 juillet 1800, il mourait à Paris. La « belle affaire » de Bordeaux l'avait tué.

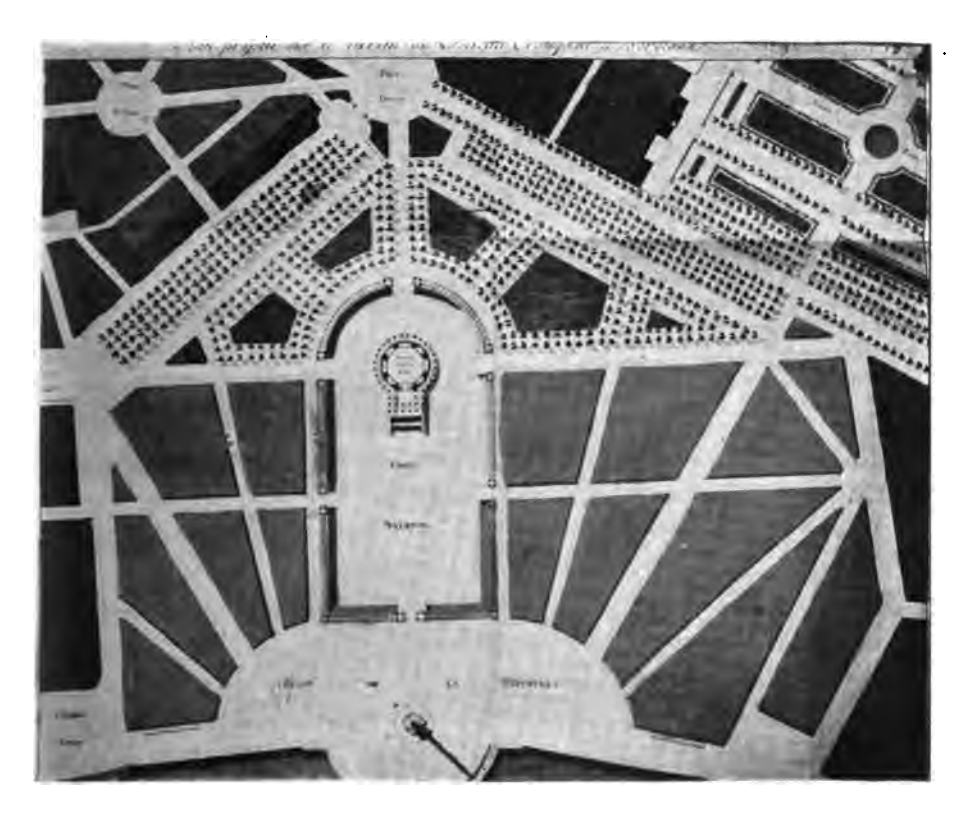


Dès 1790, un nouveau projet avait été présenté à la municipalité bordelaise. Il avait pour auteur Jean-Baptiste Péchade, « ingénieur-architecte », grand faiseur de mémoires et de plans plus ou moins réalisables[1]. Son projet, comme le premier projet de Lhôte, respectait le Château-Trompette ou du moins ce qui en restait à la suite de la démolition commencée par Louis. Sur le glacis occidental, Péchade créait une Place Nationale, destinée à célébrer la fête de la Fédération. Au centre, il dressait une terrasse supportant l'autel de la Patrie. La place devait servir aux évolutions de l'armée bordelaise qui, chaque année, viendrait y prêter le serment de la Fédération. Elle était entourée d'un amphithéâtre planté de quatre rangées d'arbres et destiné au peuple. Sur le quai, Péchade prévoyait les établissements publics rêvés par Dupré de Saint-Maur: des bains et une école de natation. C'est la première idée des bains, que réalisera Michel Laclotte en 1826. Le projet Péchade

1. Voir sur ce personnage un amusant article de M. F. Thomas, *Une mésaventure conjugale du peintre Lonsing* (*Revue historique de Bordeaux*, 1912, p. 419-420).

mérite, à ce point de vue, d'être signalé. Il n'eut, d'ailleurs, aucune suite; la fête de la Fédération fut célébrée, le 14 juillet 1790, au Jardin-Public, transformé en Champ de Mars.

Louis ne fut pas seul à prendre part au concours ouvert par



PREMIER PROJET DE COMBES

(1797)

la loi du 21 fructidor an V (7 septembre 1797). Un architecte bordelais, Guy-Louis Combes, l'avait devancé. Dès le 2 pluviôse an IV (22 janvier 1796), il avait adressé un projet à l'administration du département, qui l'avait transmis au ministre des Finances. Il reprit ce projet et le déposa le 24 brumaire an VI (14 novembre 1797). Du plan de Louis, il ne conservait que l'idée de la rue Vergennes, reliant la place de la Comédie au Jardin-Public. Combes couvrait de plantations le triangle

formé par cette rue, les allées de Tourny et le cours du Jardin-Public. Il y créait un vaste parc qu'ils appelait les Champs Éliséens. Il ouvrait une communication avec la place Tourny: c'est la première idée du cours de Tournon. Pour le dessin de la place, il s'inspirait du second projet de Lhôte. Entre deux masses de maisons, constituant à gauche et à droite un quartier nouveau, il réservait un rectangle allongé, terminé par un hémicycle. Au centre de l'hémicycle, il dressait un temple antique circulaire dédié à la Paix; on accédait au parvis par un escalier monumental. Le rectangle était occupé par un Cirque National, destiné aux fêtes patriotiques. Ce cirque était encadré par un amphithéâtre couronné de terrasses plantées d'arbres: c'est l'idée de Péchade qui reparaît. A la réflexion, ces terrasses parurent à Combes d'une simplicité un peu trop spartiate. Il leur substitua des colonnades formant des promenoirs couverts. Au-dessous de l'amphithéâtre, il ménagea des magasins et des boutiques. Sur la rivière, la place était terminée par un second hémicycle, plus large que le premier, à façades uniformes et à rues rayonnantes, avec au centre une colonne triomphale « destinée à retracer les actions héroïques de nos armées ». La place s'appelait place de la République. Combes déclarait s'être inspiré de la place Saint-Pierre de Rome; il eût pu ajouter qu'il avait combiné aussi les projets de Lhôte et de Louis.

Un autre projet, dont l'auteur m'est inconnu, paraît se rapporter à ce concours de 1797. Il consistait en une place circulaire, bornée par un amphithéâtre, avec au centre un temple rond, supporté par une double enceinte de colonnes. Dans ce temple, « la République française est assise au milieu de ses traités, de ses triomphes, présidant aux institutions républicaines, au commerce, et montrant la puissance de la liberté. Les douze colonnes qui soutiennent la voûte sous laquelle elle est assise portent les traités de paix des douze grandes puissances coalisées contre elle; les vingt-huit autres, leurs défaites. » Ce projet, inspiré de celui de Péchade, était plus simple que le projet de Combes, mais moins artistique et assez chimérique.

Le concours de 1797 n'aboutit pas. Le 27 fructidor an VI (13 septembre 1798), le Directoire en ouvrit un nouveau. Le 20 vendémiaire an VII (11 octobre 1798), le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, en signa le programme. C'était le même que celui de 1797 : il s'agissait d'élever un monument au triomphe des armées de la République et à la paix. « Il faut, disait le ministre, qu'il soit digne de la nation qui le fera élever et des armées dont il consacrera les exploits. C'est une première occasion que les arts doivent saisir de donner un but caractéristique et d'attacher de grandes idées morales aux monuments de la République. » L'administration départementale renchérissait dans une proclamation du 4 nivôse an VII (3 janvier 1799) : « Pourquoi, s'écriait-elle, ne nous élèverions-nous pas à cette majestueuse simplicité qui caractérise les monuments des Anciens? Avons-nous des cirques, des gymnases, des hippodromes pour les fêtes nationales? On peut surpasser les Grecs par les arts comme par les armes... Voici le moment où la France républicaine doit faire ce qui fut constamment impossible à tous les modernes, c'est de créer un nouvel ordre d'architecture; ce sera l'ordre français, vainement cherché depuis des siècles. » Les architectes étaient, d'ailleurs, invités à ne pas négliger le côté pratique, l'agrément des Bordelais. Un arrêté de François de Neufchâteau, du 10 frimaire an VII (30 novembre 1798), attirait aussi leur attention sur la nécessité de racheter la différence de niveau entre la place Tourny et le quai et de surélever la place du côté du fleuve pour la mettre à l'abri des hautes marées. L'idée de la terrasse se faisait jour.

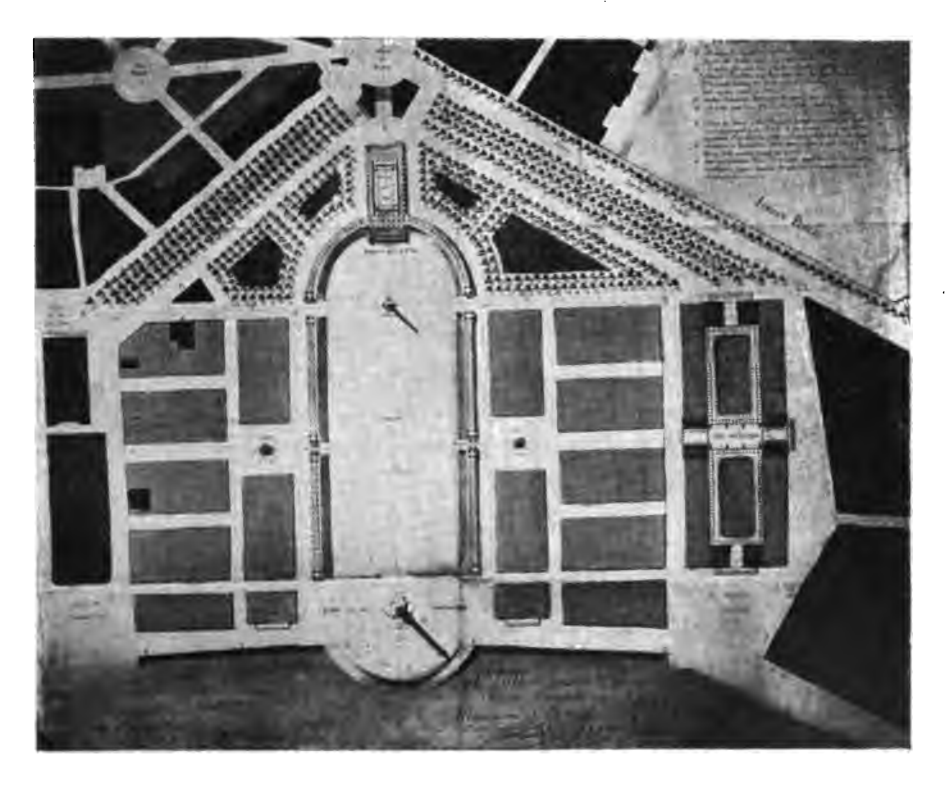
Ce programme ouvrait la carrière aux grands projets. Il n'y en eut pas moins de trente, d'autant que le concours, primitivement ouvert pour six mois, fut prorogé par le ministre de l'Intérieur, Laplace, jusqu'au 30 vendémiaire an IX (22 octobre 1800). Architectes bordelais et étrangers rivalisèrent. A Bordeaux, Lhôte, Combes, Bonfin, Clochar, Laclotte et Rieutord concoururent; hors Bordeaux, ce furent Louis-Pierre Baltard, le futur auteur du palais de justice

de Lyon, alors âgé de trente-cinq ans et qui avait fait, en 1796, un projet de salle de séances pour les Cinq-Cents; Alexandre-Romain Bonnet, prix de Rome en 1799, inconnu par ailleurs; Détournelle, auteur en 1795 d'un projet de pont triomphal à Paris, entre l'Arsenal et le Jardin des Plantes, première idée du pont Sully; Goust, élève de Barthélemy et Chalgrin, qui fut plus tard inspecteur des travaux du palais du Luxembourg. Le jury, présidé par Monge, couronna le projet d'un élève de Chalgrin et Raymond, Étienne-Éloi Labarre, second grand prix de Rome en 1797 pour un projet de greniers publics.

Le projet de Labarre ne nous est connu que par l'appréciation d'un Allemand, de passage à Bordeaux en 1801, Lorenz Meyer, dont M. Meaudre de Lapouyade nous a récemment fait connaître les impressions. Son jugement est plutôt sévère et pour le lauréat et pour le jury parisien qui l'avait couronné : « Sur les trente concurrents pour les prix offerts par le gouvernement à ceux qui présenteraient les meilleurs plans, c'est Labarre, un jeune architecte de Paris, qui a obtenu le premier prix. Le second a été décerné à Combes, architecte du département de la Gironde. Une fois de plus, le jury des Arts de Paris a commis une bévue en jugeant à la légère et sans connaître la disposition des lieux. Vienne le moment de faire les travaux et, sur les énergiques représentation du département, il faudra rabattre la décision du jury pour donner la préférence à Combes, dont le plan merveilleux sera exécuté tel qu'il est, sauf quelques légères modifications exigées par les besoins du port. Labarre a manifestement élaboré son projet à Paris, et sans plus connaître les emplacements à bâtir qu'il ne connaissait les besoins d'une ville de commerce. Il a inventé une disposition de place en forme de cercle, absolument banale et où toutes les rues rayonnent autour d'un point central. Si l'on exécutait ce projet, la rivière se trouverait rétrécie par une digue inutile de quarante pieds de large, juste au seul endroit où peuvent mouiller les navires lourdement chargés. Le plan de Combes est, au contraire, original, majestueux et conçu avec autant

de bonheur que de connaissance de l'architecture romaine. Ce que je lui reprocherai, peut-être, c'est la part trop large que l'artiste y a faite à l'esprit et au goût des Anciens pour ces sortes d'ensemble[1]. »

Ce projet de Combes, dont Lorenz Meyer faisait un si



DEUXIÈME PROJET DE COMBES

(1801)

pompeux éloge, mitigé de judicieuses réserves, c'était son premier projet de 1797, mais modifié et amplifié. Combes conservait ses Champs Éliséens, son hémicycle, son cirque et sa place sur la rivière. Il reportait son temple de la Paix du centre de l'hémicycle au sommet, il en modifiait le plan et le remplaçait au centre de cet hémicycle par un obélisque

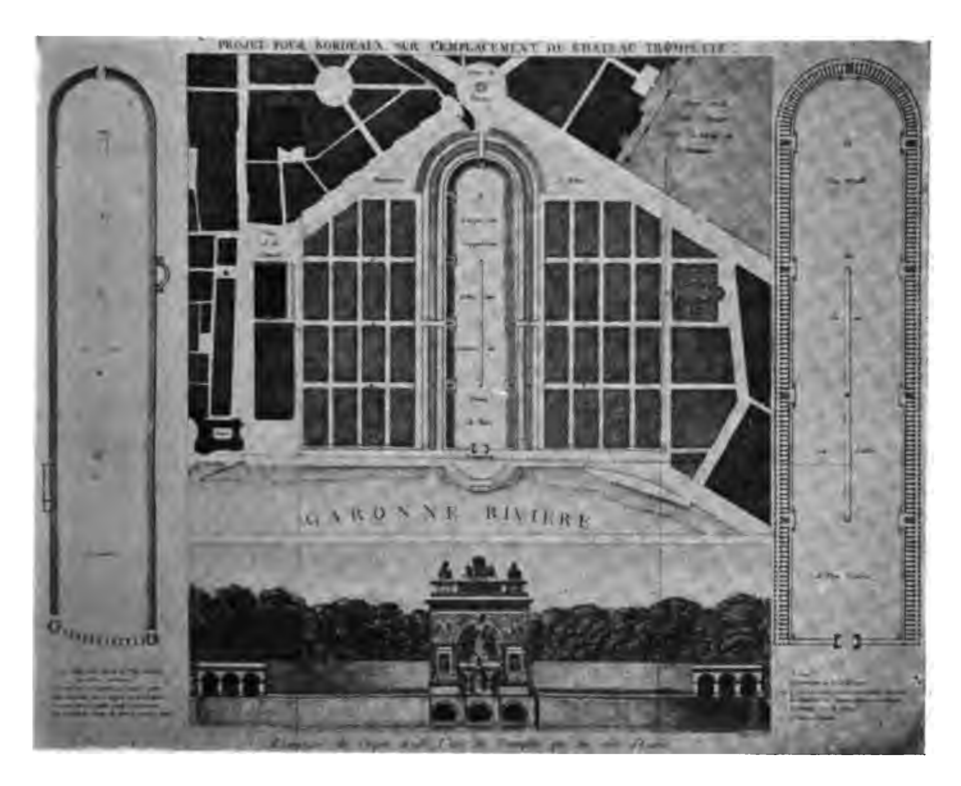
1. Meaudre de Lapouyade, *Voyage d'un Allemand à Bordeaux en 1801* (*Revue historique de Bordeaux*, 1912, p. 180-181).

égyptien « portant des signes hiéroglyphiques », qui servirait de borne pour les courses du cirque et rappellerait le souvenir de la campagne d'Égypte. Au milieu de la place, des deux côtés du cirque, Combes dressait deux arcs de triomphe conduisant à deux palais : le palais de la Guerre, qui servirait de logement au général en chef et à l'état-major de la place; le palais de la Marine, qui abriterait l'administration maritime. Dans le plan définitif, ces deux palais furent remplacés par deux fontaines et reportés au bord de la rivière. Enfin, du côté des Chartrons, faisant pendant au Grand-Théâtre, Combes édifiait des Thermes à la romaine, avec une grande salle de fêtes et des bassins pouvant servir aux naumachies et, l'hiver, au patinage.

Ce projet était, on le voit, grandiose à souhait. Il exprimait assez heureusement le sentiment public à la veille du Consulat. Sur le fronton du temple, des allégories, telles que la Justice terrassant la Fraude et le Mensonge, l'Envie fuyant dans les airs — non sans analogie avec les groupes de notre monument aux Girondins — traduisaient les grandes pensées révolutionnaires, tandis que les statues de Hoche, de Joubert, de Desaix, de Kléber, de Dugommier exaltaient la gloire des armes de la République. D'autre part, le cirque avec ses courses, les thermes avec leurs naumachies faisaient revivre dans Bordeaux la Grèce et Rome. L'idée de deux palais symétriques n'était pas nouvelle : Combes l'avait empruntée à des plans dressés sous Dupré de Saint-Maur. Le grand intendant avait, en effet, le premier songé à édifier sur le terrain du Château-Trompette des édifices publics; et l'un de ces plans, conservé aux Archives municipales, prévoyait sur ces terrains un hôtel de ville au centre de la place, un hôtel de l'intendance et un hôtel du gouvernement aux deux bouts.

Le projet de Baltard présentait avec celui de Combes de grandes ressemblances, à ce point que le Bordelais Combes reprocha au Parisien Baltard d'avoir plagié son plan de 1797. Nous y retrouvons, en effet, le cirque et les Champs Éliséens. Mais il y avait des différences. Le « monument », placé à l'entrée du cirque, à l'endroit où se dressent les colonnes

rostrales, était un arc de triomphe, imité de celui de Septime Sévère à Rome. Sur son couronnement, Baltard dressait des figures allégoriques représentant les différentes armes : l'infanterie de ligne, l'infanterie légère, la cavalerie, l'artillerie,



PROJET DE BALTARD

(1800)

le génie, le corps des mineurs. Ces figures, en costumes modernes, ainsi placées sur un arc de triomphe antique, étaient une innovation hardie, dont Fontaine et Percier se souviendront lorsqu'en 1806 ils élèveront à Paris l'arc de triomphe de la place du Carrousel. Et si l'on songe, d'autre part, que la place de l'Étoile avec ses avenues rayonnantes n'est pas sans analogie avec les places rêvées à Bordeaux par Louis, par Lhôte, par Labarre, on peut, je crois, affirmer que les nombreux projets élaborés dans notre ville sous le Directoire et le Consulat ont

contribué à former l'idéal de décoration architecturale qui caractérise le Premier Empire. Mais l'originalité du projet de Baltard consistait surtout à avoir ménagé autour du cirque un canal servant de bassin à flot, bordé de docks et muni de « portes de flot ». C'était l'idée du premier projet de Lhôte, l'idée aussi, adaptée aux terrains marécageux du Château-Trompette, du canal de ceinture rêvé par Dupré de Saint-Maur. Ce canal fut du reste mal accueilli et, dans une variante de son projet, Baltard le supprima. Enfin, du côté des Chartrons, faisant pendant au Grand-Théâtre, Baltard créait une bibliothèque et des écoles, à portée du Jardin-Public transformé en jardin botanique.

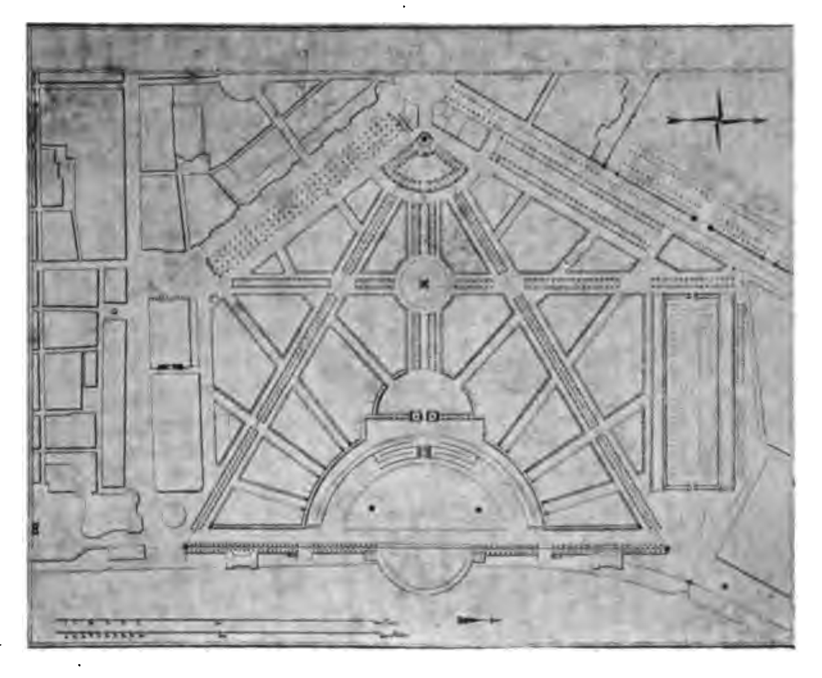
Pierre Clochar, un Bordelais, élève de David, Leroy, Regnault et Percier, présenta deux projets au concours de 1800. Le premier était un cirque en carré long, avec hémicycle, encadré de promenades ornées de fontaines. Le cirque était traversé par une voie triomphale jalonnée de statues. A l'extrémité se dressait une colonne à la Victoire; à l'entrée, des groupes symboliques. Sur la rivière, Clochar créait des terre-pleins gazonnés, plantés d'arbres, ornés de statues, constituant un belvédère analogue à celui de la place Royale, et une promenade d'où l'œil embrasserait le panorama de la rade. Sur la place du Chapeau-Rouge et du côté des Chartrons, Clochar élevait deux entrepôts symétriques. Il couvrait de maisons le triangle occidental et sur la place Tourny dressait une fontaine monumentale. Le second projet reprenait le projet de Louis : place en hémicycle avec colonne au centre, avenues rayonnantes plantées d'arbres et ornées de statues. Sur la rivière, Clochar conservait sa promenade et les deux entrepôts.

Lhôte concourut aussi. Son plan fut tout différent de ses plans antérieurs : ce fut comme un hommage tardif et rageur au projet de Louis, son rival. Il renonça à l'idée du carré long, qu'il avait inventée en 1784, et adopta la place en hémicycle. Mais il semble qu'il ait voulu en outrer la forme et la décoration. Il la surchargea en ajoutant des colonnes martiales devant chaque arc de triomphe et des portiques destinés à servir de promenades. Ces promenoirs prosaïques, qui

auraient permis aux Bordelais de se rendre de l'ancienne ville aux Chartrons sans ouvrir leur parapluie, Lhôte les magnifiait dans les termes suivants : « Sous ces rameaux enlacés des mains de la Victoire, les ombres errantes des braves tombés dans les combats semblent chercher une autre vie pour en faire un nouveau sacrifice à la patrie; le vieillard cicatrisé vient y rappeler d'heureux souvenirs et le jeune citoyen vient y jurer sur ses armes d'assurer et de garantir le même ombrage à ses enfants. » Une différence importante distingue d'ailleurs le plan de Lhôte de celui de Louis. Pour racheter la différence de niveau entre les deux extrémités du terrain, Lhôte le surélevait au moyen d'une terrasse, d'où cinq escaliers et deux pentes douces conduisaient aux quais. De plus, Lhôte souhaitait que devant sa place on jetât sur la Garonne le pont dont on parlait depuis si longtemps. Son projet, que n'appuyait aucun devis, fut jugé « d'une élévation gigantesque et bizarre ».

Il l'était moins assurément que le projet de Laclotte et Rieutord. Celui-ci était symbolique, oratoire et pompeux à souhait. C'est de la déclamation révolutionnaire mise en plans et en dessins. En voici le principe, défini par les deux auteurs : « Un grand peuple, que la philosophie éclaire, brise le joug de la monarchie, proclame ses droits, se constitue en république et établit un nouveau gouvernement. Régi par l'égalité, il en trace la figure symbolique, s'y place intérieurement et s'entoure des vertus qu'il devra pratiquer pour conserver son indépendance. » Donc le Génie français se place à peu près à l'endroit où s'élève le monument aux Girondins. Entouré des bustes des philosophes qui ont éclairé le peuple, il trace un triangle égalitaire, formé de trois avenues, l'une parallèle à la rivière, l'autre coupant les terrains à aménager, sans oublier la bissectrice. En perspective, il a à sa droite le cours de la Philosophie, à sa gauche celui des Sciences, en face celui des Victoires. « Ce sont, en effet, les trois voies qui ont conduit les Français à la conquête de la Liberté. » La base du triangle est formée par la promenade du Niveau, plantée d'arbres et ornée des statues de la Philosophie et de la Justice. Au centre du cours des Victoires, sur une place circulaire, se

dresse la statue de la Paix. A sa droite s'ouvre le cours du Commerce, à sa gauche celui des Arts. « Cette disposition indique que, lorsque la paix est commandée et cimentée par les victoires, elle fait prospérer les arts et le commerce. » Le cours des Victoires aboutit à une place en hémicycle ornée d'un arc de triomphe que flanquent les temples de la Liberté et de l'Égalité. Puis s'ouvre la place du Peuple, plus vaste



PROJET DE LACLOTTE ET RIEUTORD
(1800)

parce que le peuple est foule, plus basse — on y descend par un escalier et par des rampes — « parce qu'il place ses libérateurs dans un lieu dominant, pour les contempler à son aise et leur payer le tribut de sa reconnaissance ». A la place du Peuple aboutissent à droite, venant du cours de la Philosophie, les rues Montaigne, L'Hôpital et Fénelon, « parce que ce sont trois grands philosophes » ; à gauche, venant du cours des Sciences, les rues Voltaire, Montesquieu et Buffon, « parce que ce sont trois grands savants ». Ce n'est pas tout : le long du

Pavé-des-Chartrons, Laclotte et Rieutord créaient un jardin public; sur le quai, ils mettaient, comme Combes, deux édifices circulaires symétriques, qui étaient, comme dans le plan de Clochar, deux entrepôts. De ce projet mirifique, d'un symbolisme si compliqué, quelque chose est resté : ce sont les noms des grands hommes du XVIII[e] siècle, donnés aux rues avoisinant le marché circulaire des Récollets, — le marché des Grands-Hommes, — créé quelques années plus tard.

⁂

Les deux concours de 1797 et de 1800, s'ils n'aboutirent à rien, avaient, du moins, contribué à dégager certaines idées. La place en hémicycle de Louis est définitivement écartée; la place en carré long avec hémicycle, l'a supplantée. Du projet de Louis ne subsiste que l'idée de la voie transversale reliant la place de la Comédie au Jardin-Public. On retiendra aussi l'idée, lancée par Combes, d'une voie longitudinale reliant la future place à la place Tourny : c'est l'idée du cours de Tournon. Tous les auteurs se sont préoccupés de donner à Bordeaux une nouvelle promenade; ils ont encadré d'ombrages le rectangle central : c'est l'idée des Quinconces. On songe aussi à compléter la décoration par deux édifices symétriques sur la rivière : palais? bains? on ne sait trop encore. On parle aussi de fontaines, de colonnes, de monuments pour décorer la place et surtout la terrasse, dont l'idée est maintenant acquise.

Le Premier Empire a succédé au Consulat. Le décret de Bayonne a restitué aux Bordelais les terrains du Château-Trompette. La volonté de Napoléon est qu'ils soient aménagés en place et en quartiers nouveaux, qu'on y bâtisse un palais de justice et qu'on y crée un jardin public. Les concurrents de 1797 et de 1800, Bonfin, Combes, Clochard, se mettent fiévreusement à l'œuvre. Ils se bornent du reste à retoucher leurs plans. Combes remplace son cirque par le palais de justice et le jardin public demandés; sur la rivière, il reprend l'idée de Louis et crée une « Place Impériale », avec colonne

surmontée de la statue de S. M. l'Empereur et Roi. En 1809, à la suite de la visite de Napoléon, on songe à substituer au palais de justice un palais impérial. Bonfin, Combes, Clochar se remettent à l'œuvre. Corcelle et Duffart viennent à la rescousse et proposent, comme l'avait déjà fait Lhôte en 1800, que le pont sur la Garonne débouche en face du futur palais et soit continué sur la rive gauche par une avenue triomphale aboutissant à la route de Paris au haut de cette côte de Cenon où, disent-ils, les plus illustres personnages s'arrêtent avec admiration pour contempler le panorama de Bordeaux. Mais les événements politiques font avorter de nouveau tous ces projets, et la lamentable ruine du Château-Trompette reste toujours debout, abritant les blessés et les prisonniers de la guerre d'Espagne.

L'Empire est tombé; les Bourbons sont revenus. Le gouvernement de Louis XVIII nomma préfet de la Gironde un homme qui était capable de faire aboutir l'idée des intendants. Le comte de Tournon eut le grand mérite de comprendre à quel point la Révolution avait interrompu l'œuvre de Tourny et de Dupré de Saint-Maur. Il sut, d'ailleurs, tenir compte des efforts qu'avaient faits le Directoire et le Premier Empire. Aidé par le ministre Lainé, il obtint, le 5 septembre 1816, une ordonnance royale qui prescrivait d'achever la démolition du Château-Trompette et d'en aménager l'emplacement. On se mit aussitôt à l'œuvre : le 2 décembre suivant, les premières brigades de terrassiers portaient le pic et la pioche dans les bastions de la forteresse. Le directeur des travaux de la ville, Dufart, l'architecte du Théâtre-Français, traça le plan de la future place.

Il s'inspira du plan de Lhôte et des différents plans de Combes. Il prévit un carré long terminé par un triangle. Tournon modifia heureusement ce plan en substituant au triangle un hémicycle. « La plate-forme de la promenade, écrivait-il le 10 juin 1817 à Lainé, aura la forme très noble d'un cirque antique, dont un obélisque ou une fontaine sera la *meta*, au moyen de la terrasse de sept à huit pieds d'élévation que des raisons d'économie et de goût engagent à construire.

Cette plate-forme sera à peu près de niveau, tandis que les quinconces latéraux seront plantés sur un sol un peu en pente, et cette différence de niveau donnera de la variété à la promenade. » Tournon regrettait, d'ailleurs, que la terrasse n'embrassât pas toute la largeur de la place en façade sur la rivière[1]. Les travaux, commencés par Dufart, furent, après sa mort, continués par Poitevin. Le premier arbre fut planté solennellement par la municipalité du vicomte de Gourgues le 21 janvier 1818; la plantation ne fut achevée qu'après 1835.

Avant même que la terrasse fût terminée et l'hémicycle bâti, on se préoccupa de meubler la place des Quinconces. Et l'on songea d'abord à lui donner les deux édifices symétriques qu'avaient prévus Combes et Clochar. Dès le 4 octobre 1820, Cambon, le propriétaire des Bains Orientaux, établis en 1802 sur la place de la Bourse, demanda au préfet Tournon une concession de terrain pour y transférer son établissement. La ville fut favorable à cette demande, qui fut, d'ailleurs, ajournée jusqu'à ce que la place fût achevée. En 1824, une société financière, à la tête de laquelle était Balguerie-Stuttenberg, renouvela cette demande. Elle fut agréée, et la ville concéda les deux emplacements sur lesquels Michel Laclotte fils éleva les Bains des Quinconces. Ces deux bâtiments, de style Empire plutôt sec, n'étaient pas suffisants pour meubler la place. Dès 1829, trois administrateurs de la Société anonyme des Bains, Mestrezat, Sarget et Petersen, proposèrent d'y adjoindre deux autres édifices symétriques, l'un destiné à un théâtre, l'autre à une salle de bal et de concerts. La proposition n'eut pas de suite. Au centre de l'hémicycle, le préfet d'Haussez, reprenant l'ancienne idée de Dupré de Saint-Maur et de Louis, et l'accommodant au nouveau plan de la place, proposa en 1820 de dresser une statue pédestre colossale de Louis XVI. La première pierre du monument fut posée le 25 avril 1826. Le sculpteur Raggi fit la statue; Crozatier la coula dans le bronze en 1829. Mais la Révolution de 1830 survint, et le piédestal seul était dressé. On le démolit en 1833. Quant à la très belle statue de Raggi, restée en dépôt dans l'île des Cygnes,

1. Arch. dép. Q, Château-Trompette, 1813-1836.

elle ne fut transportée à Bordeaux qu'en 1869. Elle est aujourd'hui au Musée[1].

La Restauration acheva la décoration de la place en édifiant les deux colonnes rostrales. Les plans furent faits par Poitevin, les statues du Commerce et de la Navigation par Manceau. La première colonne fut dressée en 1827, la seconde en 1828. En élevant ces deux monuments, l'art bordelais restait fidèle à la tradition du Premier Empire. Les colonnes rostrales fixèrent la physionomie de la place. Elles nous rappellent qu'elle s'appela, de 1830 à 1848, place Louis-Philippe: la monarchie de Juillet a marqué de son empreinte cette esplanade nue, très propre aux revues militaires et aux exercices de la garde nationale.

Mais trop de rêves avaient été faits autour des terrains du Château-Trompette, trop de projets grandioses avaient été esquissés pour que l'imagination bordelaise pût se contenter de la réalisation un peu humble et prosaïque à laquelle quarante années de tâtonnements avaient abouti. La place des Quinconces apparaissait à certains comme inachevée. Autour de ses arbres continuaient à flotter des souvenirs du passé. L'idée prit corps que cette place devrait être plus belle qu'elle n'était. Pourquoi, dès lors, ne pas la compléter en lui donnant ce que tant d'artistes avaient rêvé pour elle?

En 1833, on songea à meubler l'hémicycle en y construisant un hôtel de la Préfecture, l'hôtel Saige étant devenu insuffisant. Thiac fit un projet, dont l'élévation principale s'étendait en façade au niveau du cours du XXX-Juillet. L'hémicycle entier était occupé par les bâtiments et les jardins, que bordait un promenoir couvert. Le projet fut écarté en 1834 par le Conseil général comme trop coûteux; il le fut encore, même lorsque Thiac l'eut réduit, en 1837. Il n'y a pas lieu de le regretter.

La place des Quinconces était destinée à recevoir le monument symbolisant les aspirations politiques de Bordeaux. L'ancien régime avait voulu y dresser une colonne à la gloire de Louis XVI; la Révolution y avait substitué des temples, des

1. Cf. P. Fourché, *Les statues à Bordeaux depuis les premiers siècles jusqu'en 1900*. Bordeaux, imp. Y. Cadoret. 1912, p. 32-36.

colonnes, des arcs de triomphe à la Paix, à la Victoire; la Restauration tenta d'y replacer Louis XVI; la seconde Répu-



LES COLONNES ROSTRALES VERS 1830
(D'après une lithographie de G. de Galard)

blique y planta son arbre de la liberté; la troisième a enfin fait aboutir l'idée, elle a fait le monument aux Girondins. Mais ce monument fut précédé par un projet de fontaine monumentale, né en 1854, lorsque le commencement des travaux d'adduction

des eaux du Taillan permit d'espérer qu'on pourrait faire servir ces eaux à alimenter des fontaines sur les grandes places de la ville. « La nymphe du Taillan, disait Guillaume-Henry Brochon, ne se contenterait pas de bornes-fontaines seulement; elle réclame encore pour sa source orgueilleuse des monuments gracieux et des fontaines jaillissantes. » Le fils de Visconti, de l'auteur du tombeau de Napoléon Ier, offrit à la Ville trois projets, parmi lesquels celui de la fontaine des Trois-Grâces. Dubray et Maggesi, reprenant à leur insu sans doute une idée de Clochar, présentèrent des dessins où la ville de Bordeaux était figurée, dominant les cinq parties du monde. Un concours fut ouvert. Le prix fut décerné à un beau projet de Bartholdi, qui ne fut jamais exécuté. L'ingénieur de la ville Devanne établit simplement en 1857 la gerbe « provisoire » des Quinconces, qui a duré trente-six ans. La fontaine de Visconti fut dressée sur la place de la Bourse, et les allées de Tourny reçurent leurs vasques de fonte, supportées par des fleuves et des nymphes. Pour dédommager la place des Quinconces, on y plaça en 1858 les deux statues colossales de Montaigne et de Montesquieu, de Maggesi, que l'on ne savait trop où mettre. Elles y furent, suivant le mot spirituel de Duffour-Dubergier, isolées et perdues « comme des voyageurs dans la solitude et le désert ».

Cependant l'idée d'élever sur les bas-côtés deux palais symétriques, — l'idée de Combes, de Baltard, de la Société des Bains, — n'était pas morte. Elle reprit corps en 1856, sous l'administration d'Antoine Gautier. A la suite de l'incendie du Théâtre des Variétés, M. Oscar Balaresque proposa au Conseil municipal de bâtir au milieu des allées d'Orléans et de Chartres deux palais des fêtes, qui serviraient aux sociétés de bienfaisance pour leurs ventes de charité, au Cercle Philharmonique et à la Société Sainte-Cécile pour leurs concerts, à la Société des Amis des Arts pour ses expositions, aux tournées dramatiques pour leurs représentations. Ces monuments pourraient être élevés par une compagnie concessionnaire, sans frais pour la ville. La proposition de M. Balaresque, renvoyée au Conseil d'administration, n'eut pas de suite immédiate. Mais elle fut

reprise sous la mairie de Castéja. Un rapport d'Émile Fourcand, en 1861, prévoyait la création d'un Musée et d'une Bibliothèque. Guillaume-Henry Brochon, devenu maire le 31 décembre 1863, s'en fit l'avocat enthousiaste. Émile Fourcand en fut de nouveau l'éloquent rapporteur : « Dans ce vaste espace, disait-il à ses collègues, votre goût éclairé édifiera des temples



LA PLACE DES QUINCONCES VERS 1840
(D'après la gravure de Bordes)

au culte pacifique des lettres et des arts. Bordeaux, dont la vocation naturelle est le commerce, donnera cet éclatant témoignage de son respect pour les grandes choses du sentiment, de l'art et de la pensée, en alliant dans une égale libéralité les spéculations qui enrichissent avec celles qui charment et embellissent la vie. » Ces belles paroles ne convainquirent pas l'assemblée municipale. Par deux fois elle repoussa le projet Brochon, et l'administration de Bethmann fit aboutir le plan de construction des galeries du Musée dans le jardin de l'Hôtel de Ville.

Mais l'idée avait la vie dure: elle reparut en 1894. A cette

époque, on avait décidé d'élever au centre de l'hémicycle un monument aux Girondins. D'autre part, la concession des Bains était près d'expirer. Le maire, M. Alfred Daney, songea à transformer les deux bâtiments édifiés par Michel Laclotte pour y loger les collections municipales et créer le Musée que les Bordelais, jaloux du renom artistique de notre ville et de son glorieux passé, réclament encore aujourd'hui depuis trente ans. L'état de délabrement des Bains ne permit pas de donner suite à cette idée. M. Daney chargea alors M. Gervais, le distingué architecte du département, d'élaborer un plan de décoration de la place des Quinconces. Deux pavillons symétriques furent prévus, l'un destiné aux Fêtes, l'autre aux Beaux-Arts. La dépense devait être supportée par la ville. Faute d'argent, on dut renoncer à ce projet. On démolit simplement les Bains en 1898. Mais en 1904, un autre architecte bordelais, M. Prévôt, reprenant l'idée, proposa deux édifices symétriques, d'un côté une salle « transformable », pouvant servir tour à tour de salle d'expositions, de salle de fêtes, de salle de concerts, de l'autre un Musée permanent[1].

L'idée de 1829, reprise en 1856, en 1894, en 1904, nous la voyons reparaître aujourd'hui une fois encore. Il semble même que dans son histoire une loi se soit fait jour : elle reparaît tous les dix ans. Aboutira-t-elle enfin? Les nouveaux plans qui viennent de la réveiller iront-ils rejoindre dans nos archives les quelque cinquante plans antérieurs, dont nous avons extrait les principaux ce soir et qui dorment là sous la garde de celui dont on a pu dire spirituellement qu'il était un de nos grands saints bordelais, saint Projet? Ceci n'est point notre affaire. J'ai simplement voulu faire œuvre d'historien et rappeler que ces plans, que la Municipalité, mieux inspirée que ses devancières du Second Empire, vient d'adopter, ne sont point une fantaisie en l'air, mais s'appuient sur une tradition constante et plus ancienne que la place qu'ils se proposent de compléter. Me sera-t-il permis d'ajouter qu'ils supportent la comparaison avec les conceptions du Directoire, du Consu-

1. *Une salle transformable*, par J.-Abel Prévôt, architecte, diplômé par le gouvernement. Bordeaux, novembre 1904, in-4° de 2 pages.

lat et du Premier Empire? Leurs auteurs n'ont pas cherché à réaliser le nouvel ordre d'architecture demandé par l'administration départementale de 1799; ils se sont gardés de nous offrir des spécimens du style de l'avenir; ils ont simplement copié les plus beaux modèles que Bordeaux leur offrait. Et de ceci il me semble que les archéologues, les gens de goût, les bons Bordelais doivent leur être reconnaissants. Leur projet, s'il est réalisé, mettra sur les côtés de cette esplanade militaire que créa la génération de 1830, — la moins artiste qui fut jamais dans notre ville, — un peu de cette beauté que Louis avait rêvée. Au bas de leurs dessins et de leur maquette, l'histoire a le droit d'inscrire les noms des grands administrateurs de Bordeaux au XIX[e] siècle : Guillaume-Henry Brochon, Émile Fourcand, Alfred Daney; ceux de nos architectes de la Révolution et du Premier Empire : Lhôte, Laclotte, Combes, Clochar; et si elle demandait sa signature au grand intendant qui, suivant le mot de M. Camille Jullian, « a eu, plus encore que Tourny, la vision lointaine des destinées matérielles de la cité »[1], j'imagine que Dupré de Saint-Maur ne la refuserait pas.

PAUL COURTEAULT.

1. *Histoire de Bordeaux*, p. 570.

UN CENTENAIRE

LA RETRAITE DU GÉNÉRAL L'HUILLIER

DANS LA GIRONDE

(MARS-AVRIL 1814)

Dans la nuit du 11 au 12 mars 1814, la 11e division militaire que commande le général L'Huillier[1] quitte Bordeaux, en exécution des ordres donnés par le sénateur Cornudet, et traverse la Garonne en face de La Bastide. Quelques heures après, l'armée anglaise prend possession de la ville.

La défense du département de la Gironde se trouve alors concentrée sur trois points : à Cubzac, sur les bords de la Dordogne, où le général L'Huillier s'est retiré avec ses troupes ; à Libourne, où commande le major Mouly, du 21e régiment de chasseurs, et à La Réole-Saint-Macaire, où les troupes sont placées sous les ordres du major Dulac, du 118e régiment appartenant à la 20e division militaire.

Le 14 mars, Dulac se tient à Marmande. Il a évacué La Réole le 12 dans la matinée. Quatre cents fantassins ennemis marchent de Saint-Macaire sur Sauveterre. Dulac se dispose à défendre Marmande, mais comme ses conscrits sont du pays, il redoute des désertions. L'ennemi se fortifie à Meilhan. On craint qu'il n'envoie des troupes de Bazas à

1. Le baron François L'Huillier de Hoff était né à Cuisery (Saône-et-Loire), en 1759.

Tonneins et Aiguillon. Le 13, un Anglais a été aperçu sur l'autre rive de la Garonne, en face de Marmande : on l'a fait prisonnier, mais on n'a pu comprendre s'il était égaré ou déserteur[1].

Le 15, Dulac se rend à La Réole. Il ne se sent pas rassuré, car cette ville est une « véritable souricière ». Au moment où il y arrive, les Anglais y pénètrent d'un autre côté. A la vue de nos soldats, l'ennemi s'enfuit à Saint-Macaire, où il ne reste qu'une journée[2].

Le 17, Dulac envoie soixante hommes pour reprendre cette localité.

A La Réole, les Anglais n'ont pas eu le temps de s'emparer des approvisionnements; au contraire, ils ont pris tous ceux qui étaient réunis dans les magasins de Saint-Macaire.

Le bruit court qu'ils vont abandonner Bordeaux.

La Teste est tombée entre leurs mains. Cependant, un sergent de voltigeurs et trente-sept hommes du 66e régiment, qui avaient été placés dans une batterie des environs, ont pu s'échapper et, à travers les landes, gagner La Réole. Le sergent est un jeune homme amputé du bras gauche : il a cru remarquer en route, d'après les renseignements recueillis auprès des habitants, que l'ennemi était rempli de frayeur et reculait vers Bayonne « en toute hâte »[3].

Au moment où les soixante hommes envoyés par Dulac arrivent à Saint-Macaire, ils aperçoivent trois à quatre cents Anglais qui y reviennent; nos soldats, trop inférieurs en nombre, se retirent et vont coucher à Saint-André-du-Bois.

Dans la matinée du 18, Dulac, à la tête de toutes les forces dont il peut disposer, attaque Saint-Macaire. Il prend les mesures nécessaires pour couper la retraite de l'ennemi vers les barques mouillées dans la Garonne. Le succès est complet. Vainement, de la rive gauche du fleuve, l'ennemi tire cinq coups de canon. Dulac fait prisonniers un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, deux sergents et quarante-cinq soldats

1. Lettre de Dulac à L'Huillier du 14 mars 1814 *(Arch. historiques de la Guerre)*.
2. Lettre de Dulac à L'Huillier du 16 mars 1814.
3. Lettre de Dulac à L'Huillier du 17 mars 1814.

qu'il conduit à La Réole. Il n'a qu'un cheval de blessé. Dix cavaliers anglais s'enfuient vers Sauveterre[1]; Saint-Macaire est confié à la garde de gendarmes et de soldats, mais ces hommes murmurent, car ils manquent de cartouches.

Le 20, l'ennemi n'occupe plus dans cette région que Langon[2].

Le 27, la situation est modifiée[3]. Cinq cents Anglais sont à Camarsac, et l'on croit qu'ils vont se diriger vers Branne; quatre cent cinquante se préparent à reprendre Saint-Macaire. Le mouvement de ce second détachement réussit. Nos soldats doivent abandonner la ville et se réfugier à Caudrot. L'ennemi les poursuit. Dulac réunit toutes ses forces et s'installe à Gironde : il barricade le pont jeté sur le Dropt et embusque des tirailleurs à droite et à gauche sur les berges. Le 29, l'ennemi se présente en face du pont, sur la rive opposée. Le combat s'engage aussitôt et dure une heure. Nous avons trois tués et deux blessés. Nos tirailleurs ne peuvent rien contre les canons anglais. Dulac bat en retraite sur Marmande, puis sur Aiguillon. En route, des conscrits disparaissent; sans doute, à la faveur du désarroi, retournent-ils dans leurs familles. Les Anglais arrêtent leur poursuite avant d'atteindre Marmande.

Aussitôt après cette affaire, Dulac, malade, résigne son commandement et regagne le dépôt de son régiment à Tulle[4].

Quant aux Anglais, ils s'établissent à La Réole[5] et à Saint-Macaire, donnant aux populations le spectacle d'une discipline excellente, et faisant réaliser de beaux bénéfices aux aubergistes et hôteliers[6].

A Libourne commande le major Mouly. Cet officier se propose de défendre énergiquement les postes dont il a la garde. Les ennemis, affirme-t-il témérairement, n'entreront pas à

1. Lettre de Dulac à L'Huillier du 18 mars 1814.
2. Lettre de Dulac à L'Huillier du 20 mars 1814.
3. Lettre de Mouly du 27 mars 1814.
4. Lettre de Dulac du 29 mars 1814.
5. *Histoire de La Réole*, par Gauban.
6. *Recherches historiques sur la ville de Saint-Macaire*, par Virac.

Libourne comme à Bordeaux, c'est-à-dire « sans brûler une amorce ».

Faute d'hommes, il ne peut envoyer aucun détachement à Sainte-Foy et à Bergerac. Il croit, du reste, les Anglais moins nombreux qu'on ne le prétend et il évalue leur force à deux mille cinq cents hommes. Il a confiance dans l'avenir. Les ennemis, écrit-il, « attendent journellement des troupes qui n'arrivent pas, aussi les Bordelais sont tout consternés de s'être livrés eux-mêmes, d'avoir reconnu Louis XVIII..., enfin, ils sont aujourd'hui tout désolés, et nul doute qu'au premier revers l'ennemi n'évacue la ville et malheur à elle »[1].

Mais voici qu'un bruit aussi faux qu'extraordinaire se répand de Saint-Macaire jusqu'à Libourne : on raconte que Louis XVIII est passé dans la nuit du 20 à Langon avec deux régiments de cavalerie, deux d'infanterie et sept canons[2]. Vraiment, Louis XVIII était tout à fait inconnu, et l'on eut raison, quand il fut monté sur le trône, d'en donner une description officielle dans le *Moniteur :* sans quoi on n'aurait pu se représenter cet homme d'esprit en homme de guerre.

Mouly établit trois postes sur les bords de la Dordogne; à la chapelle de Condate, à Branne et à Saint-Jean-de-Blaignac[3]. Le 27 mars, il reçoit le commandant de la garde nationale, Trigant de Beaumont, et l'invite à participer à la défense. Cet officier, qui n'est en réalité qu'un agent du duc d'Angoulême, rend compte qu'il a vainement cherché à réunir ses hommes, mais que ceux-ci n'ont pas répondu à son appel[4].

Les troupes de Libourne sont dans le plus grand dénûment. Elles n'ont, pour porter les cartouches, que des sacs de toile qui ne peuvent les préserver de la pluie.

L'ennemi, arrivé sur la rive gauche de la Dordogne, prépare des radeaux pour passer le fleuve[5]. Le 30 mars, à l'aide de barques livrées par le maire et les habitants de Branne, il

1. Lettre de Mouly au chef d'état-major de la 20e division militaire du 16 mars 1814.
2. Lettre de Mouly du 21 mars 1814.
3. Lettre de Mouly du 22 mars 1814.
4. Lettre de Mouly du 27 mars 1814.
5. Lettre de Mouly du 30 mars 1814.

traverse la Dordogne au port de Moulon[1]. Il faut signaler ici que Bernard Lacombe, l'agriculteur connu, maire de Vignonet, s'est attribué presque tout le mérite d'avoir rendu possible cette traversée. Voici, en effet, ce qu'il raconte dans la notice sur ses services qu'il adressa, en 1820, à la Grande Chancellerie, à la suite de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur : « Au 30 mars 1814, j'ai concouru de tout mon pouvoir et d'affection à la réintégration de nos rois légitimes, l'armée anglaise libératrice de ces belles contrées, s'étant présentée ce jour au port de Branne, distance d'un quart de lieue de Vignonet, pour effectuer son passage de la Dordogne sur ce point. Les bateaux plats de passage ayant été coulés à fond par l'armée française, M. le Maire de Branne, pressé par toutes sortes de menaces, me demanda un secours de bateaux et de dix hommes marins. Dans moins d'une heure, je lui expédiais vingt-trois hommes charpentiers et marins, sous la direction du syndic en chef des gens de mer, et six bateaux. En moins de trois heures, les bateaux plats furent relevés et radoubés et l'armée libératrice passa, artillerie et cavalerie, suivit sa direction sur Libourne et Cubzac, d'où résulta le combat de Saint-Germain, dont les effets mirent en cet instant le département entier sous l'obéissance du Roi et rendit l'entrée de la Gironde libre. L'avant-garde de l'armée libératrice, poursuivant les postes français opposants, vint guerroyer sur ma commune autour de mon manoir; des vivres et rafraichissements lui furent fournis de mes moyens personnels. Il peut être de quelque importance de faire remarquer que l'avant-garde de l'armée du duc d'Albuféra commandée par le général Decaen, au nombre de plus de mille hommes, était à Castillon-sur-Dordogne, distance d'environ une lieue et demie; en outre de cent trente hommes de ligne au poste de passage de Saint-Jean-de-Blaignac, distance d'un quart de lieue de Vignonet, que le maire n'a pas été retenu par la crainte d'être sacrifié par sa position entre deux feux, lui, sa famille et ses propriétés. » Ce récit, rédigé en 1815, est certifié exact par

1. Lettres du général L'Huillier au général Rivaud de la Raffinière du 30 mars 1814.

Desèze, Guadet, Marion et Roze Lamonnerie, maires de Saint-Sulpice, Saint-Émilion, Castillon et Branne. Il ne peut inspirer qu'un douloureux étonnement, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il a été rédigé par un royaliste ardent. Si l'on songe à ce qu'a coûté à notre pays l'invasion anglaise de 1814, vraiment on peut trouver singulier de voir des Français traiter de libératrice l'armée de Beresford.

Le 30 mars, à 2 heures de l'après-midi, douze cents Anglais environ, suivis de quatre canons, entrent à Libourne[1]. Nos troupes, trop faibles pour leur résister, battent en retraite[2]. Malgré toutes les bonnes résolutions de Mouly, de ce côté, il n'y a même pas eu des escarmouches comme aux environs de Saint-Macaire et de la Réole.

Le principal centre de résistance se trouve à Cubzac, où L'Huillier a établi son quartier général.

Le premier ordre donné concerne la destruction des forts de Castillon, de Trompeloup, de Médoc et de la Pointe-de-Grave, qui sont à peu près inutilisables[3]. Mais, à la réflexion, on ne fait sauter que le dernier de ces forts. Ceux de Castillon et de Trompeloup sont seulement évacués, car ils n'ont aucune importance. Celui de Médoc est tellement délabré qu'on se borne à le désarmer.

Le 16 mars, les troupes sont passées en revue. Cornudet les évalue à 915 hommes[4]. L'Huillier déclare le même jour qu'il ne dispose que de 700 baïonnettes environ réparties entre Cubzac, Saint-Pardon, le passage de la Caverne, Bourg, etc., auxquelles on peut ajouter les 300 chasseurs du 21e régiment à Libourne. Il fait surveiller par ses cavaliers les rives de la Dordogne. Quant aux ennemis, ils ont 300 fantassins à l'endroit

1. Lettres du sénateur Cornudet au général L'Huillier du 30 mars 1814 et du général L'Huillier au général Rivaud de la Raffinière du 31 mars 1814. Ce général Rivaud de la Raffinière, né en 1766 dans la Vienne, commandait la 12e division militaire à La Rochelle. L'Huillier, reculant vers le territoire de la 12e division, le tenait chaque jour au courant des événements.

2. Il semble bien qu'à Castillon on ne vit pas les Anglais (*Histoire de Castillon-sur-Dordogne*, par Guignard).

3. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 13 mars 1814.

4. Lettre au ministre de l'Intérieur du 16 mars 1814 (Archives nationales).

nommé le Poteau, sur la route de Libourne, un détachement à Sauveterre, et cherchent à surprendre nos avant-postes. L'Huillier n'a avec lui aucun canon de campagne. A Blaye, qui a été déclaré en état de siège le 11, les armes font défaut[1].

En face de Blaye, sur la rive gauche de la Gironde, l'ennemi poursuit avec succès sa marche en avant : il est à Macau le 14, à Pauillac le 15[2] et à Lesparre le 27[3].

Le 25, les Anglais, établis en face de Cubzac, tirent le canon; un obus tombe au milieu de la grande rue de Cubzac et blesse dix personnes. Un caïque est démâté, un autre criblé de mitraille. On répond, comme l'on peut, à l'ennemi. Cette attaque n'est du reste qu'une feinte, car, tandis que le gros de la 11e division militaire est ainsi retenu à Cubzac, le détachement qui doit prendre Libourne, le 30, s'installe à Branne[4].

Le 27, on fait une découverte qui cause une certaine surprise. Sur la rive droite de la Dordogne, à Saint-Pardon, on trouve, cachées sous un tas de bois, vingt bouches à feu. On pense qu'elles appartiennent à M. Festugières, fondeur à Ans, dans le Périgord. La Marine s'en empare et décide de les transporter dans des gabares à Royan[5].

L'Huillier reçoit enfin une bonne nouvelle : 3,000 hommes venant de la Catalogne par Aurillac et Périgueux doivent arriver très prochainement à Libourne; 3,000 autres les suivront de près[6]. Ainsi sera formée « l'armée de la Garonne », que commandera le général Decaen et qui, composée d'excellentes troupes, repoussera peut-être les envahisseurs.

Ici se place un incident qui devait se terminer d'une façon comique[7].

M. de Brons-Cézerac qui, lorsque la Restauration eut été faite, signait « Philippe-Louis de Brons, ancien officier au service

1. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 16 mars 1814.
2. Lettre de Cornudet au ministre de l'Intérieur du 16 mars 1814.
3. *Histoire de Lesparre*, par Clary et Bodin, p. 321.
4. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 27 mars 1814.
5. Lettre de Bergevin à L'Huillier du 27 mars 1814.
6. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 29 mars 1814.
7. Guinodie s'en est occupé dans son *Histoire de Libourne*.

d'Autriche, fils unique du vicomte de Brons, ci-devant commissaire du Roi et de Monsieur en émigration », obtint du ministre de la Guerre, d'être nommé colonel de chasseurs légers, c'est-à-dire de partisans, en vue de collaborer à la défense du territoire contre l'envahisseur. Dès que cette nomination fut connue, le préfet de la Gironde, M. de Valsuzenay, signala au ministre de l'Intérieur la méprise de son collègue de la Guerre ; il faisait observer que M. de Brons avait servi dans l'armée des princes et était lié d'amitié ou de parenté avec les royalistes qui entouraient le duc d'Angoulême. Du reste, les renseignements recueillis sur cet officier étaient défavorables. Ce colonel, suivi d'une troupe de cent cinquante hommes, parcourait l'arrondissement de Libourne, opérant des réquisitions qui excitaient dans la population une vive colère, au point qu'on craignait qu'il ne fût attaqué par les paysans furieux[1]. Ses procédés pour se procurer ce qui lui manquait étaient singuliers : il le prenait sans la moindre gêne. Ainsi, ayant rencontré quatorze étalons que l'on conduisait de Tarbes à Pompadour, il s'en était emparé[2]. Il avait pris également six chevaux à des particuliers[3]. Sa marche était extraordinaire : elle l'éloignait de l'ennemi[4].

Aucun doute n'était possible : M. de Valsuzenay avait vu juste. D'ailleurs, quelque temps après, rappelant ces faits, M. de Brons écrivait : « J'avais en qualité de colonel le commandement d'un corps franc à la tête duquel j'espérais me rendre utile à la cause royale[5]. » Il était si clair que, sous le couvert d'un loyalisme de parade envers l'Empire, il voulait passer à l'ennemi que le général L'Huillier donna l'ordre de l'arrêter.

L'arrestation eut lieu le 21 mars, à Monségur. Le colonel avait avec lui quarante-quatre de ses partisans : c'étaient deux anciens fourriers des 6e léger et 6e d'artillerie, d'anciens soldats

1. Lettre du 16 mars 1814.
2. Lettre de M. de Valsuzenay au ministre de l'Intérieur du 24 mars 1814 (Archives Nationales).
3. Lettre de M. de Lapparent au ministre de la Guerre du 22 mars 1814 (Archives historiques de la Guerre).
4. Lettre du 16 mars 1814.
5. Lettre de M. de Brons du 21 avril 1814.

des régiments de ligne, du royal-étranger, du 43e équipage de haut-bord, de la 11e brigade de transports et un ancien aspirant de marine bordelais, nommé J.-B. Gaston Dubernet. Quatre domestiques et la femme d'un partisan complétaient la troupe. On reprit immédiatement à M. de Brons les quatorze étalons destinés à Pompadour. Le soir, on coucha à Monségur. Le lendemain, on se mit en route pour Saint-André-de-Cubzac[1].

Arrivé dans cette localité, M. de Brons, auquel on a retiré son sabre, est enfermé dans une chambre de l'hôtel du Point-du-Jour : cinq gendarmes dont la consigne est de ne pas le perdre de vue un seul instant, sont placés auprès de lui. Toute communication avec le dehors lui est interdite. Défense est faite de le laisser sortir. En outre, la maison est gardée à l'extérieur par huit hommes que commande un caporal[2].

En même temps que M. de Brons, avaient été arrêtés plusieurs de ses officiers. Par respect de l'uniforme et de la qualité de soldats français, l'escorte ne les avait pas désarmés. Ils avaient mis à profit les égards qu'on leur témoignait pour s'échapper pendant le voyage[3]; certains étaient passés à l'ennemi[4].

De Saint-André-de-Cubzac, M. de Brons est mené à Angoulême où il est enfermé dans la tour Saint-Pierre[5]. C'est là qu'il se trouvait encore le 21 avril, jour où il envoya une requête au duc de Berry, pour demander sa mise en liberté.

N'est-il pas amusant de voir ce gentilhomme, emprisonné par ordre des « suppôts de Buonaparte », se désoler dans son cachot, alors que déjà, depuis plusieurs jours, flottait partout le drapeau blanc ? Il faut reconnaître, du reste, que sa mésaventure était bien méritée.

Le 31 mars, L'Huillier est encore à Saint-André-de-Cubzac. Le bruit court que l'ennemi va de Libourne envahir le

1. Lettre de l'adjoint au maire de Monségur, du 21 mars 1814 (Archives historiques de la Guerre).
2. Rapport du commandant d'armes à Saint-André-de-Cubzac, du 24 mars 1814.
3. Lettre du 22 mars 1814 précitée.
4. Lettre de M. de Valsuzenay au ministre de l'Intérieur du 24 mars 1814.
5. Lettre du 21 avril 1814.

Périgord par Guîtres et Coutras; mais les Anglais, instruits des positions françaises « par des paysans soudoyés par des royalistes », marchent sur Saint-André-de-Cubzac.

Au quartier général français, on attend toujours avec impatience les six mille hommes annoncés : mais on est sans nouvelles d'eux. S'ils étaient là, avec eux, on pourrait « nettoyer » l'Entre-deux-mers. Réduit à ses seules forces, L'Huillier doit se résoudre à reculer vers Saintes[1].

Le 27 mars, l'ennemi s'était avancé jusqu'au Bec d'Ambès. En face, se dressait une batterie qui avait été appelée « la batterie L'Huillier »; mais cette batterie n'eut pas d'histoire: elle fut désarmée le 2 avril.

A ce moment-là, tout se gâte du côté de la Gironde, où la flottille qui défendait le fleuve est détruite.

L'Huillier lève le cantonnement de Bourg, et fait réunir des approvisionnements dans la citadelle de Blaye, en vue d'un siège. Malheureusement les travaux de fortification ne sont pas terminés : le palissadement est inachevé[2].

Le soir du 3 avril, la 11e division militaire toujours sans nouvelles de la future armée de la Garonne part pour Étauliers[3].

Le 4, l'ennemi occupe Saint-André-de-Cubzac. Les navires anglais bombardent Blaye sans aucun effet. La citadelle riposte et endommage deux mortiers. On apprend enfin l'arrivée prochaine à Périgueux des six mille hommes de Catalogne : à leur approche, les Anglais évacuent Libourne et repassent la Dordogne. L'Huillier campe à Fontarabie: ses chevaux sont extrêmement fatigués[4].

Le 5, un engagement met aux prises la 11e division militaire et l'armée anglaise. L'Huillier y perd ses meilleurs soldats. Une fois de plus, il se rend compte que ses troupes sont incapables de se battre en rase campagne. Ni lui ni ses officiers n'ont confiance en elles. Ces soldats, jeunes conscrits épouvantés, désertent en masse. « Sous-officiers et soldats s'en

1. Lettres de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière des 30 et 31 mars 1814.
2. L'abbé Bellemer, dans son *Histoire de Blaye*, p. 527 et s., a raconté le siège de cette ville par les Anglais.
3. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 3 avril 1814.
4. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 4 avril 1814.

vont par centaines », poussés à la désertion par les habitants eux-mêmes. Pour les conserver sous les drapeaux, il faudrait les envoyer dans une place comme Rochefort ou La Rochelle. L'Huillier est très fatigué. Il campe avec ses troupes à Pons. L'ennemi marche vers Blaye[1].

De Pons, la 11e division militaire recule jusqu'à Saintes. Le 9, une partie des troupes retourne à Pons, avec ordre d'aller jusqu'à Mirambeau. La discipline fléchit. Les soldats du 2e bataillon de la Vienne ont mauvais esprit; ils ont été jusqu'à croiser leurs baïonnettes sur leurs officiers. Les gardes nationaux disent sans se cacher qu'ils déserteront. L'esprit des habitants ne vaut pas mieux que celui des soldats. Il n'y a rien à tenter contre l'ennemi. Le général estime que les forces dont il dispose sont nulles. En plus des tracas que lui cause l'état de son armée, L'Huillier souffre de ses anciennes blessures au point qu'il ne peut plus monter à cheval[2].

Une lettre de Decaen vient d'arriver : elle annonce que les six mille hommes de Catalogne seront à Périgueux le 9 et se dirigeront sans retard vers Libourne.

Le 11, le général L'Huillier reçoit la nouvelle de la déchéance de l'Empereur et de la proclamation de Louis XVIII. Cette nouvelle est accueillie avec joie par les habitants de Saintes, car c'est aussi celle de la fin de la guerre. La cocarde blanche est arborée dans les rues par les habitants et des soldats tirent gaiement des coups de feu. Quelques militaires seulement prennent la cocarde blanche. L'attitude des officiers est réservée. Les désertions se multiplient. « Le bataillon de la Charente fond comme beurre[3]. »

Il n'y a plus de raisons de continuer les hostilités. L'Huillier envoie au camp anglais son chef d'état-major, l'adjudant-commandant d'Arsonval, qui avec le colonel Georges Elder, du 7e régiment portugais, commandant les troupes ennemies réunies devant Blaye, établit la convention suivante :

ARTICLE PREMIER. — Les hostilités entre les troupes françaises et alliées cesseront, à partir de ce jour, jusqu'au 30 du présent mois.

1. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 7 avril 1814.
2. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 10 avril 1814.
3. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 11 avril 1814.

Art. 2. — Les troupes alliées auront leur gauche à Plassac, leur centre à Cars et leur droite à Segonzac qui formeront leurs avant-postes et qu'elles ne pourront dépasser.

Art. 3. — Les troupes françaises formant la garnison de la citadelle de Blaye auront pour limites le moulin à vent sur les hauteurs de la route de Saint-André-de-Cubzac, où elles établiront un poste avancé, ce qui laissera la ville à la disposition de la citadelle de Blaye; l'avant-garde des troupes de la 11e division militaire et de celle de réserve pourra être établie à Saint-Aubin. Étauliers ne sera occupé ni par les troupes alliées ni par les troupes françaises.

Art. 4. — D'après les pouvoirs de M. le colonel Elder, qui lui ont été donnés par M. le contre-amiral Penrose, commandant les forces navales alliées dans la Gironde, la présente convention sera applicable tant aux forces de terre qu'aux forces de mer qui se trouvent dans la Gironde.

Art. 5. — Pour le plus grand avantage des habitants des deux rives, il est convenu que le passage de la rivière sera libre pour tous les bateaux non armés ni porteurs de gens de guerre, ni de munitions de guerre; bien entendu que ces bateaux seront sujets à être visités par le poste du fort du Pâté. M. le chef de bataillon Merle, commandant la citadelle de Blaye, désignera un officier, chargé de cette visite, et il lui donnera des instructions pour l'exécution du présent. — Les bâtiments contrevenants seront retenus.

Art. 6. — Il ne pourra être établi aucune batterie, ni construit aucun ouvrage de part et d'autre pendant la durée de l'armistice, tout devant rester *in statu quo*.

Art. 7. — La citadelle pourra seulement être ravitaillée pour la quantité d'hommes qui forment sa garnison et en raison du nombre de jours qu'aura duré l'armistice; à cet effet, le commandant des troupes alliées est autorisé à nommer un commissaire pour s'assurer qu'il n'entrera dans la place que la quantité de vivres stipulée au présent article.

Art. 8. — La force de la garnison de la citadelle ne pourra être augmentée tant que durera l'armistice.

Art. 9. — Les hostilités ne pourront recommencer sans que la partie qui voudra rompre la suspension d'armes n'en ait prévenu quatre jours d'avance, quand même les parties contractantes auraient jugé à propos de laisser écouler le temps fixé pour la durée de l'armistice.

Cette convention fut ratifiée par le lieutenant général, lord Dalhousie, et par le général de division, baron L'Huillier.

La guerre était terminée et l'heure était venue, pour les

officiers et les corps de troupes restés fidèles au devoir, de se rallier au nouveau régime.

Le 12, à deux heures de l'après-midi, L'Huillier ayant réuni ses soldats, leur annonce le changement de dynastie, les tambours battent un ban et « le signe du nouveau gouvernement » est arboré. Il n'y a d'opposition que de la part de quelques officiers[1].

Grâce à l'armistice, L'Huillier, qui reste à Pons, envoie des troupes réoccuper Mirambeau et Saint-Aubin[2].

Le 18, il se rend de Pons à Blaye[3].

Le général Decaen avait vu enfin arriver à Libourne les 6,000 hommes de Catalogne et avait constitué cette armée de la Garonne trop tard pour pouvoir l'utiliser.

Il voudrait l'approvisionner avec les ressources que peut offrir le département de la Dordogne, mais le préfet lui répond que c'est impossible, parce que le département est épuisé et qu'il ne dispose pas de soldats pour appuyer les réquisitions faites chez l'habitant[4].

Decaen s'empresse de conclure avec les Anglais une convention analogue à celle qu'avait signée le général L'Huillier. A grand'peine il obtient de ses troupes qu'elles prennent la cocarde blanche[5]. Désireux de faire sa soumission, il se rend à Bordeaux le 19, dans l'après-midi, et, à peine arrivé, envoie l'un de ses aides de camp prendre les ordres du duc d'Angoulême. Le prince donne rendez-vous au général au théâtre, dans sa loge[6]. Decaen s'y rend et lui demande de vouloir bien passer en revue l'armée de Libourne. Le duc y consent; le 23, à sept heures et demie du matin, il quitte Bordeaux et se dirige vers la Dordogne, qu'il traverse à Saint-Pardon. Le général l'attend sur la rive droite. Les troupes sont rangées des deux côtés dc la route, pauvres vieilles troupes qui n'ont guère connu que la victoire et qui, maintenant,

1. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 12 avril 1814.
2. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 14 avril 1814.
3. Lettre de L'Huillier à Rivaud de la Raffinière du 18 avril 1814.
4. Lettre du préfet de la Dordogne au ministre de la Guerre du 21 avril 1814 (*Archives historiques de la guerre*).
5. Lettre de Decaen à Rivaud de la Raffinière du 24 avril 1814.
6. Le *Moniteur universel* du 30 avril 1814.

privées des aigles et du drapeau tricolore, voient flotter sur elles le drapeau blanc, le drapeau de Vendée. Vingt et un coups de canon saluent le prince qui fait son entrée à Libourne et va déjeuner chez le général. En sortant de table, le duc passe la revue et rentre à Bordeaux pour dîner.

La veille, l'amiral anglais l'avait informé que le blocus de la rivière était levé.

Le 22, Monsieur signait un décret qui envoyait dans la 11e division militaire le comte Dejean avec des pouvoirs dictatoriaux à l'égard des fonctionnaires civils et militaires. Presque en même temps parvint dans la Gironde le texte de la convention passée entre le gouvernement et les alliés en vue de la cessation des hostilités.

C'était la paix, mais une paix humiliante, qui ne devait être que de courte durée, car l'aigle, emprisonné à l'île d'Elbe, rêvait de reprendre son vol vers la France.

Le général L'Huillier avait fait son devoir. La Restauration lui en garda rancune et, bien qu'il ait tenté de se rapprocher d'elle en sollicitant la croix de Saint-Louis pour avoir, malgré l'opposition de certains officiers, fait prendre la cocarde blanche à ses troupes et quoiqu'il ait été fait chevalier de Saint-Louis le 14 novembre, le gouvernement le mit à la retraite le 24 décembre 1814. Cet acte était illégal ; il protesta et l'on dut le rappeler à l'activité. Il conserva d'un pareil traitement un ressentiment tout à fait justifié ; aussi, au début des Cent Jours, écrivit-il au ministre de la Guerre que « le duc d'Angoulême n'avait pas dû lui pardonner d'avoir fait son devoir », car il n'avait pas livré Blaye aux Anglais. Il demanda un commandement et reçut celui de la 10e division militaire, à Toulouse. Mais Louis XVIII revint et L'Huillier se mua en royaliste. Le 22 juin 1815, il exprima, par une lettre adressée au nouveau ministre de la Guerre « son attachement de cœur et d'affection au roi et à son auguste famille ». Il ajoutait qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour que le roi fût reconnu à Toulouse, qu'il avait fait arborer le drapeau blanc et que ses ordres avaient été exécutés « avec la gaieté vive et

franche qui caractérise les Français du Midi ». Puis, pour la troisième fois, il prêtait un nouveau serment de fidélité.

Ne soyons pas trop sévères pour ces variations, qui furent communes à la plupart des hommes de son temps [1]. Rappelons-nous seulement que lui, l'héroïque soldat de Hoff, il incarna dans la Gironde la résistance du pays et que, pour avoir ainsi sauvé l'honneur de la Patrie, il fut contraint par la Restauration de quitter l'armée.

André VOVARD.

1. Il mourut à Orléans, le 8 mai 1837.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

VISITE DES COURS PAR LES AUTORITÉS

Le 28 janvier 1914, à 8 h. 3/4, a eu lieu la visite annuelle des cours de la Société Philomathique par les autorités bordelaises.

M. Sam Maxwell, président; M. Périé, vice-président; M. Collet, secrétaire général; MM. Privat, Faure, Rey, membres du Comité, ainsi que de nombreux membres de la Commission des classes, reçoivent à l'entrée les personnes qui ont bien voulu répondre à leur invitation :

M. Gruet, maire de Bordeaux; M. Daniel Guestier, président, M. Lagarde, trésorier, et MM. Magne, Mestrezat, Boubès, Labadie et Fourtassy, membres de la Chambre de Commerce; M. Lopès-Dias, inspecteur de l'Enseignement technique et les représentants de la presse bordelaise.

M. Duréault, préfet de la Gironde; M. Thamin, recteur de l'Académie de Bordeaux et M. Alliaud, inspecteur d'Académie s'étaient fait excuser.

Sous la conduite de M. Ramarony, directeur des cours, assisté de M. Lacaze, surveillant général, les visiteurs examinent les cours suivants :

1° Français, professeur : M. Fortin;

2° Dessin géométrique (2e année), professeur : M. Chauliac;

3° Dessin de machines, professeur : M. Costerousse, assisté de ses deux adjoints MM. Grétillat et Coillac;

4° Dessin de menuiserie industrielle, professeur : M. Ravous;

5° Dessin de géométrie (1re année), qui compte de si nombreux élèves (près de 500) qu'il a fallu le diviser en trois sections, fonctionnant à des heures différentes; M. Mosser dirige deux des sections et M. Gauthier la troisième;

6° Coupe de pierres, professeur : M. Branchat, dont les élèves apprennent non seulement à faire les épures, mais encore à couper la pierre d'après les indications des épures;

7° Sculpture et modelage sur bois, professeur : M. Tuffet.

8° Ébénisterie, professeur : M. Touzé, et bois de charpenterie, professeur : M. Pistouley, dont les élèves apprennent à tracer les épures et à établir les fermes.

Tous ces cours, dirigés dans un sens pratique, ont intéressé vivement les visiteurs qui ont félicité les professeurs. L'utilité de cet enseignement, œuvre de la Société Philomathique, apparaît avec toute son évidence; les invités de la Société ont pu voir, en effet, de nombreux jeunes gens qui, ouvriers de grandes compagnies de chemins de fer ou de grandes usines, quittent leur travail à 6 heures et viennent à 8 heures à l'école de la rue Saint-Sernin.

M. le Président indique aux visiteurs qu'il y a actuellement 93 cours organisés, réunissant 1,730 élèves femmes et 2,652 élèves hommes, donnant au total le chiffre de 4,382 assistants.

Il y a là des exemples d'énergie et de volonté qui, à eux seuls, justifieraient l'utilité de la Société Philomathique, les sacrifices de ses membres et l'appui moral et financier que la Société demande aux pouvoirs publics.

Les autorités n'ont pu cependant voir qu'une très faible partie des cours, puisqu'elles n'ont pu visiter ni les cours de femmes, ni ceux des succursales de quartier où sont reçus les jeunes gens au-dessous de l'âge de quinze ans, limite d'admission à la Section centrale.

M. le Président remercie les autorités de leur visite, de leur appréciation bienveillante, ainsi que des promesses qu'elles font de continuer leur appui à la Société Philomathique. Il exprime l'espoir de voir l'État augmenter sa subvention pour permettre de subdiviser les cours trop chargés et d'en créer de nouveaux.

Vu : JOSEPH TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

MAI-JUIN 1914



PORTE DE LHYAN, A RIONS

D'après une photographie.

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

DIPLOMATIE ET MARINE[1]

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je crains que le titre donné à la conférence que je vais avoir l'honneur de faire devant vous ait pu faire croire à mon intention de rapprocher l'œuvre accomplie par notre diplomatie à l'extérieur et les efforts de la marine pour constituer des forces navales apportant un argument solide aux pourparlers de nos diplomates, une base sûre à l'action des agents de la France. Mon but est infiniment plus modeste, je veux simplement démontrer que la diplomatie trouverait dans l'étude des flottes des enseignements précieux sur les désirs, les projets ou les volontés de ceux avec lesquels elle traite, adversaires ou amis. Toute flotte de guerre a sa physionomie, j'irais même jusqu'à dire sa psychologie s'il ne s'agissait absolument de matériel. Ce matériel, quand une nation est conséquente avec elle-même, est adapté à ses idées, à ses projets.

Une marine ne se crée pas en un jour. Les marins disent qu'il faut cinq ans pour construire une escadre de combat, dix ans pour organiser ses ports et ses bases d'opérations, vingt ans pour instruire le personnel qui lui est nécessaire.

1. Conférence faite à Bordeaux, sous les auspices de la Société Philomathique, le 28 février 1914.

S'il faut une période aussi longue d'organisation, on doit comprendre que l'effet utile de la force navale de combat sera d'autant plus grand que son adaptation au but poursuivi aura été plus stricte et plus complète. La création d'une force navale ne peut se dissimuler. Les navires aujourd'hui sont trop grands, tiennent trop de place pour qu'ils glissent de leur cale dans l'eau sans témoins et lorsqu'ils sont construits, qu'ils sont groupés, leur sortie des ports ne peut s'effectuer sans être connue comme leurs manœuvres ne peuvent se passer sans rencontrer de navires de commerce qui en apprécient l'importance. D'ailleurs, chaque nation publie plus ou moins officiellement chaque année des renseignements généraux sur ses forces navales.

Ces renseignements témoignent des intentions guerrières des peuples ou gouvernements, mais il faut établir une sélection parmi eux, faire des recoupements, procéder à des études d'analyse et d'ensemble pour les connaître parfaitement. Parfois ces études n'ont pas besoin d'être très poussées pour que l'intention saute aux yeux. La marine russe possède dans la mer Noire quatre cuirassés déplaçant ensemble 47,800 tonnes, ce sont des prédreadnoughts, et y fait construire trois dreadnoughts purs de 22,800 tonnes, semblables à ceux qui sont en achèvement dans la mer Baltique. Ces navires, d'après les traités, sont destinés à rester confinés dans la mer Noire. Contre qui? Contre la Roumanie qui n'en possède pas un? Contre la Turquie à laquelle on ne pouvait supposer des intentions belliqueuses lorsque les trois dreadnoughts russes furent mis en chantier? Évidemment non, mais si l'on considère que ces mêmes dreadnoughts pourraient se mesurer avec n'importe quel dreadnought autrichien, italien ou autre, on ne peut douter que la Russie n'ait le projet bien déterminé de franchir les Dardanelles à un moment donné et de devenir puissance méditerranéenne. Quand? on l'ignore, mais l'intention n'en reste pas moins patente. Elle s'y prépare, c'est incontestable.

C'est sur un certain laps de temps qu'il faut étudier les flottes pour se rendre compte du but vers lequel elles tendent.

Et sans vouloir remonter trop loin, en prenant la période d'existence d'un navire de combat, on aura une base très suffisante pour l'étude. La vie d'un cuirassé, d'un grand croiseur est fixée à vingt ans dans toutes les marines; après vingt ans les gros navires sont usés, ou démodés, ce qui revient au même. Dans un cas comme dans l'autre, ils ont perdu leur valeur militaire.

En vingt ans, les statistiques du Lloyd's nous le disent, il a été lancé dans le monde entier 7 millions et demi de tonnes de navires de guerre, ce qui représente environ une dépense de 20 milliards de francs. Toutes les flottes de guerre ont contribué à la mise à l'eau de ces navires, mais parmi elles, les unes sont puissantes, entrent en compte dans les évaluations des coalitions possibles, tandis que les autres ne sauraient avoir une réelle influence dans les conflits. Les grandes marines sont au nombre de huit: allemande, américaine, anglaise, autrichienne, française, italienne, japonaise et russe; les autres sont légion (Suède, Norvège, Danemark, Hollande, Espagne, Grèce, Roumanie, Serbie, Bulgarie, Turquie, Chine, République Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Pérou) et cependant ne figurent pas pour plus d'un douzième dans la totalité du matériel naval du monde.

Lancements de 1894 à 1913

EN MILLIERS DE TONNES

ANNÉES	ANGLETERRE	ALLEMAGNE	ÉTATS-UNIS	AUTRICHE	FRANCE	ITALIE	JAPON	RUSSIE	AUTRES MARINES	TOTAUX
1894-1898	496	76	89	26	168	55	92	100	193	1.295
1899-1903	607	227	153	46	209	56	111	241	92	1.742
1904-1908	491	257	378	43	143	98	152	144	86	1.792
1909-1913	804	524	210	116	305	164	172	122	276	2.693
TOTAUX. .	2.398	1.084	830	231	825	373	527	607	647	7.522

Voici un tableau de la production mondiale des marines de guerre pendant vingt années; il est dressé d'après les statistiques du Lloyd's, et les chiffres en sont répartis pour chaque flotte par périodes quinquennales. Ce qu'il permet immédiatement, c'est de donner un classement des marines suivant leur production pendant ces vingt années. L'Angleterre a fourni à elle seule 32 pour cent de la production totale, l'Allemagne, 15; les États-Unis et la France, 11; la Russie, 8; le Japon, 7; l'Italie, 5; l'Autriche, 3 et enfin le reste des marines, 8. Ce tableau donne bien d'autres renseignements; si l'on suit chaque marine dans son évolution on constate que chez certaines les progrès ont suivi un cours régulier tandis que d'autres ont subi de singulières fluctuations dans leur développement, et cette constatation est d'autant plus intéressante que les marines en Europe se sont groupées, qu'elles forment d'une part une triple entente, d'autre part une triple alliance et que si des éventualités de guerre surgissaient, il est à peu près certain qu'un groupement serait opposé à l'autre. En prenant les chiffres globaux du tableau, un des groupements, celui de la triple entente, paraît de beaucoup supérieur à l'autre, 51 pour cent de la production générale contre 23 pour cent seulement en ce qui concerne le groupe de la triple alliance, mais il est des considérations autres que l'ampleur du chiffre et si l'on examine non plus le produit total des vingt années, mais la production de chaque période quinquennale, il saute aux yeux que pas plus la flotte britannique que la flotte française ou la flotte russe n'a eu un développement régulier. Toutes les trois par une coïncidence frappante ont éprouvé un fléchissement très sensible dans la troisième de ces périodes.

L'Angleterre, qui avait augmenté sa production de 111,000 tonnes de la première à la seconde période en perd 116,000 de la seconde à la troisième et doit faire un effort gigantesque dans la quatrième pour regagner l'avance perdue. En France, de même, gain de 41,000 tonnes de la première à la seconde, perte de 66,000 de la seconde à la troisième et, comme en Angleterre, effort considérable dans la quatrième; pour la

Russie, gain de 141,000 tonnes de la première à la seconde, puis chute dans la troisième et même la quatrième; le relèvement naval pour la Russie est à son début.

Le fléchissement est simultané dans les trois marines de la triple entente. Ce n'est pas à une même cause qu'on doit l'attribuer. En Angleterre, c'est à l'arrivée au pouvoir de libéraux pacifistes qui diminuèrent le budget de la marine dans de fortes proportions mais qui depuis ont reconnu leur erreur; en Russie, la guerre avec le Japon, qui a amené une éclipse de l'activité navale; en France la période d'administration d'un ministre qui ne croyant pas à la guerre ne mit aucun gros navire en chantier et voulut suspendre les travaux de ceux qui étaient en construction. La perte a été de 66,000 tonnes, elle eût été beaucoup plus considérable si un tout jeune député, M. Chaumet, n'avait vigoureusement réclamé à la Chambre la continuation des travaux des *Patrie* qui forment aujourd'hui notre deuxième escadre. Je suis heureux que l'occasion me permette de rendre à ce point de vue un public hommage à M. Chaumet.

***

Que voyons-nous d'un autre côté? Le développement méthodique et continu des trois marines alliées de l'autre groupe. En Allemagne, il n'y a nul arrêt dans l'accroissement de la flotte et ses chantiers, qui produisent 76,000 tonnes dans la première période, passent à 226,000 dans la deuxième, à 256,000 dans la troisième et enfin à 524,000 dans la dernière ce qui donne 1,084,000 tonnes dans les vingt ans. L'Autriche, dont la production, débutant par 26,000 tonnes dans la première période, reste à peu près au même niveau pendant les deux périodes suivantes, fait plus que la doubler pendant la quatrième. L'Italie se développe surtout à partir de la troisième, période qui double presque la production des deux premières et enfin arrive à fournir 164,000 tonnes dans la dernière.

Le groupe de la triple entente a fait un effort considérable dans la dernière période, c'est entendu, mais le fléchissement

survenu dans la troisième a une influence qui dure et qui charge en quelque sorte son matériel naval d'un coefficient de vieillissement. Les marines anglaise, française et russe ont une plus grande proportion de vieux matériel que les navires de la triple alliance; ainsi la flotte anglaise a 46 o/o de son matériel qui date de plus de dix ans, la proportion est la même dans la marine française, et elle atteint 56 o/o dans la marine russe. La proportion est infiniment moindre dans les marines alliées : en Allemagne il n'y a que 28 o/o du matériel naval lancé depuis plus de dix ans, 29 o/o en Italie et 31 o/o en Autriche.

On ne peut pas ne pas constater qu'il y a une ressemblance étroite entre les trois marines de chacun des groupes européens et que leur réunion s'est autant faite par raisons politiques que par affinités, ce qui n'empêcherait pas de supposer, d'ailleurs, une volonté nette dans le développement parallèle des trois marines de la triple alliance et dans leur vitalité plus grande.

Le même phénomène se révèle dans les marines extra-européennes ou plutôt les deux marines rivales dans le Pacifique. Le Japon, dont la marine a brusquement surgi et s'est développée avec une rapidité vertigineuse, lui a assuré une progression continue, gagnant 30,000 tonnes de la première période à la seconde, 40,000 de la seconde à la troisième, et 21,000 de la troisième à la quatrième. Tandis que les États-Unis, qui avaient fait des pas de géant dans les trois premières périodes, passant de 89,000 à 153,000 tonnes, puis à 378,000, tombaient ensuite dans la quatrième période à 210,000. Au Japon, effort continu, aux États-Unis, effort variable subissant des fluctuations.

Si le relevé des tonnes lancées par chaque marine est en quelque sorte le thermomètre de l'activité déployée par chacune d'elles pour se constituer un matériel naval, il ne saurait suffire à établir la situation réciproque des diverses flottes. La question est simplement posée par les chiffres qui précèdent; on le comprend facilement, car les lancements ne sont pas des indices sûrs de la possession. Il y a de trop nombreux exem-

ples de pertes pour qu'on puisse compter la mise à l'eau comme une acquisition définitive. Je n'ai pas besoin dc rappeler les sinistres récents de la marine française : les cuirassés *Iéna, Liberté*, le croiseur cuirassé *Sully*. Ces trois navires à eux seuls creusent dans le chiffre total de 825,000 tonnes lancées un déficit de près de 40,000 tonnes, soit plus de 4 1/2 o/o et notre représentation proportionnelle dans la généralité des lancements descend de 11 à 10. Plus grandes encore ont été les pertes de la Russie; non seulement la nation amie et alliée a subi des pertes terribles, mais elle a compté bien des bateaux pris par l'ennemi qui, en diminuant sa propre flotte, sont venus donner une augmentation correspondante à la flotte de l'adversaire.

***

Envisageons donc les flottes réellement en possession des diverses puissances maritimes, non de toutes, car en dehors des huit grandes marines, ce que la statistique du Lloyd's comprend sous la rubrique « autres marines » ne présente qu'un intérêt secondaire, voire un intérêt purement local. Pour établir la situation actuelle, nous emprunterons aux statistiques allemandes et nous ferons porter la comparaison seulement sur le nombre et le tonnage des bâtiments cuirassés, cuirassés proprement dits et croiseurs cuirassés que les Anglais appellent *Capital Ships*. Ce sont les navires offensifs, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'aller attaquer l'adversaire dans ses eaux.

La situation nous est donnée dans le tableau ci-après dans lequel les marines sont groupées suivant les entente ou alliance.

Comme « Capital Ships » l'Angleterre compte 100 bâtiments déplaçant 1,630,000 tonnes; les États-Unis viennent après avec 45 navires et 746,000 tonnes; puis l'Allemagne, 46 navires et 723,000 tonnes; la France, 39 navires et 712,000 tonnes; le Japon, 28 navires et 394,000 tonnes; l'Italie, 20 navires et 240,000 tonnes; l'Autriche, 16 navires et 194,000 tonnes, et

enfin la Russie, pour la Baltique seule, avec 10 navires et 137,000 tonnes.

C'est l'état au 1er janvier dernier, mais si l'on établit la situation sur les dreadnoughts seuls, l'Angleterre maintient hautement son rang, mais au lieu d'être dans la proportion de 100 à 40 pour l'Allemagne, cette dernière a gagné, elle est au second rang, dépassant les États-Unis, et ses dreadnoughts sont dans le rapport de 70 à 100 pour l'Angleterre; les États-Unis sont distancés ayant tout juste un tonnage moitié de celui de l'Angleterre, et la France est au quatrième rang, précédant le Japon, l'Italie et l'Autriche. La Russie n'a aucun dreadnought en service.

Les bateaux en chantier sont l'assurance pour l'avenir des flottes et le tableau à ce sujet nous donne toutes indications utiles. L'Angleterre est toujours en tête avec 15 navires et 415,000 tonnes, même elle a regagné un peu sur l'Allemagne, qui occupe le second rang avec 9 navires et 252,000 tonnes. Mais tandis que les dreadnoughts allemands en service sont dans la proportion de 70 à 100, ses dreadnoughts en chantier ne sont plus que dans la proportion de 60 à 100; l'effort est très marqué aussi chez les deux autres puissances de la triple entente; c'est la Russie qui prend la troisième place avec 8 navires et 223,000 tonnes; la France, la quatrième, avec 9 navires et 218,000 tonnes; le Japon suit de près la France avec 206,000 tonnes, mais les États-Unis déclinent sérieusement; ils sont au sixième rang avec 50,000 tonnes de moins. Enfin, l'Italie et l'Autriche restent aux septième et huitième rang.

L'activité des trois puissances de la triple entente à l'heure actuelle est incontestable, et si on groupe leurs forces navales pour les comparer à celles de la triple alliance, on trouve que ces dernières sont vis-à-vis des navires de la première dans la proportion de :

60 à 100 pour les cuirassés.
22 — pour les croiseurs cuirassés.
68 — pour les dreadnoughts.
46 — pour les cuirassés en chantier.
55 — pour les croiseurs de bataille.

MARINES	CUIRASSÉS DE MOINS DE 20 ANS		CROISEURS DE MOINS DE 20 ANS		DREADNOUGHTS SEULS		EN CHANTIER			
							CUIRASSÉS		CROISEURS	
	NOMBRE	TONNEAUX	NOMBRE	TONNEAUX	NOMBRE	TONNEAUX	NOMBRE	TONNEAUX	NOMBRE	TONNEAUX
Angleterre	57	1.017.000	43	621.400	18	419.500	14	385.500	1	30.000
France	20	311.800	19	200.600	8	157.400	9	218.500	»	»
Russie	4	62.300	6	65.200	»	»	4	93.600	4	130.000
Triple entente . .	81	1.391.100	68	887.200	26	576.900	27	697.600	5	160.000
Allemagne	33	537.000	13	186.000	13	290.300	6	164.300	3	88.000
Autriche	14	157.600	2	13.700	2	40.600	2	40 600	»	»
Italie.	11	163.600	9	76.700	3	66.000	3	67.900	»	»
Triple alliance. .	58	858.200	24	276.400	18	396 900	11	272.800	3	88.000
États-Unis.	31	546 700	14	200.000	9	211.600	5	152.600	»	»
Japon	14	225.600	14	168.800	4	81.800	4	122.800	3	84.000

La supériorité du premier groupe est certaine comme nombre et comme tonnage, et immédiatement une question vient à l'esprit : « Comment la triple entente, qui paraît avoir les forces navales suffisantes pour commander en maîtresse, n'a-t-elle eu dans les récents événements des Balkans qu'un succès très relatif en ce qui concerne le règlement des pourparlers diplomatiques ? »

Pour l'affirmation de la supériorité d'une force navale sur une autre, il faut autre chose que l'avantage matériel du nombre ou du tonnage, même à égalité de valeur du personnel. Il est nécessaire qu'il y ait cohésion entre toutes les parties de la force navale et que toutes ces parties agissent en quelque sorte sous une impulsion unique et qu'elles aient un but bien déterminé vers lequel elles se dirigent étroitement.

Le premier tableau que je vous ai montré, dressé sur les lancements de navires de guerre pendant les vingt dernières années, est la démonstration la plus probante de la marche parallèle régulière des trois marines de la triple alliance poursuivant méthodiquement un but; au contraire, les marines de la triple entente, si elles ont eu leur crise à la même époque, n'en ont pas moins subi des fluctuations d'origine différente. Elles n'étaient pas groupées à cette époque, dira-t-on; c'est vrai, mais si elles n'avaient pas une orientation commune, le fléchissement de la période de 1904 à 1908 n'en est pas moins la preuve qu'elles subissaient des influences qui les éloignaient du but vers lequel elles auraient dû tendre.

De là il est facile de conclure qu'il y a des marines actives, celles qui ont des directives certaines et personnelles ; des marines passives, celles qui n'agissent que par ou sous des influences extérieures à elles-mêmes, enfin d'autres que je dirais amorphes, parce qu'elles sont indéfiniment changeantes, variables, obéissant à des impulsions souvent désordonnées. Toute la préparation des premières aboutit au combat, celle des autres le considère peut-être comme une exception.

***

Le type de la marine active est certainement la marine du Japon. Il y a trente ans, elle était inexistante; une vingtaine de bateaux hors d'âge dont le plus gros n'atteignait pas 4,000 tonnes et portant des canons dont le plus puissant avait un calibre ne dépassant pas 21 centimètres. Quatre ans plus tard, elle possédait le matériel que lui avait fourni la France, comme les croiseurs *Matsushima*, *Itsukushima*, dont le déplacement était de 4,300 tonnes et qui étaient armés de canons de 32 centimètres. Puis elle se lançait dans la construction de navires qu'on appelait alors des mastodontes (ils déplaçaient 15,000 tonnes !); elle les faisait construire en Angleterre, dont la situation insulaire semblable à celle du Japon lui inspirait des idées de grandeur qui trouvent leur justification dans les événements. Aujourd'hui, le Japon renonce à la construction étrangère, le croiseur *Kongo* est le dernier navire qu'il ait fait construire en Angleterre, et ce sont aujourd'hui ses propres chantiers, ses propres usines qui font navires, canons, blindages; le Japon s'est complètement soustrait à l'industrie européenne. Trois périodes donc dans la construction de la flotte japonaise, deux qui appartiennent au passé, la dernière qui court encore; chacune des deux premières s'est terminée par une guerre; il semble que le Japon tienne à faire l'expérience réelle de son matériel naval nouveau. Ce fut contre la Chine que s'employèrent les navires de la première période, les croiseurs d'origine française attaquèrent les cuirassés chinois au Yalou; l'essai du second matériel s'effectua sur les navires russes. Il avait une flotte importante, composée de gros navires homogènes, moins nombreux que ceux de la flotte de la Russie, mais d'une valeur certaine au combat, et il entreprit de chasser les Russes de la Mandchourie en faisant de sa flotte, non l'élément principal de la guerre, mais l'élément prédominant.

La flotte japonaise avait d'ailleurs, dès le début, fait tout son possible pour mettre toutes les chances de son côté en coulant sans avis préalable des navires russes à Port-Arthur et

à Chémoulpo. Pendant toute la guerre, qui dura plus de quinze mois, la marine japonaise fut toujours sur la brèche, gardant les croiseurs de Wladiwostok, combattant avec la flotte de Port-Arthur, assurant la liberté de ses transports sur mer.

Contre qui se fera l'essai du nouveau matériel de la flotte japonaise?

Contre nous peut-être?... Bien des gens ont des inquiétudes à ce sujet, cependant il ne paraît pas que l'événement puisse être immédiat. Un jour, au Sénat américain, au moment où l'on pouvait croire que des éventualités de guerre surgiraient entre le Venezuela et la Hollande, il y a une douzaine d'années, un sénateur, faisant remarquer la faiblesse des forces navales des deux pays, disait ces mots très sensés : « Ce ne sont pas les armements qui font les guerres, ce sont les conflits d'intérêts. » Pas de conflit d'intérêts, quant à présent, entre le Japon et la France; il en est tout autrement entre lui et les États-Unis. Il y a friction partout, aux Philippines, à Hawaï, à San-Francisco, au Mexique. Un membre du Congrès, il y a quelques années, proclamait le Pacifique un lac américain; ne croit-on pas que les insulaires de l'Extrême-Orient ne regardent pas cet Océan comme un lac japonais? On croyait que de part et d'autre, il n'y a pas bien longtemps, cette double prétention serait soutenue les armes à la main. Il n'en fut rien alors; la flotte américaine occupait la seconde place parmi les grandes marines et elle se développait solidement.

Depuis, la marine américaine baisse, elle a perdu le second rang et nous laissera prochainement la remplacer au troisième. La marine américaine est le type de la marine amorphe. Sans programme, elle suit le cours des événements, obéissant aux influences du jour; elle eut un admirable essor avec le président Roosevelt, et les projets les plus vastes trouvèrent toutes ressources utiles dans l'industrie du pays; puis vint M. Taft, qui plaça la défense navale au second plan; puis, M. Wilson qui hésite, tergiverse et laisse les questions de marine de guerre se transformer en questions d'intérêts électoraux. Chaque état côtier désire son arsenal, et chaque représentant est prêt à multiplier follement l'outillage de la

marine pourvu que les usines à fonder soient situées dans le territoire qui l'élit. La répartition du budget naval au mieux des intérêts de certaines régions est au premier rang des préoccupations des membres du Parlement. C'est un peu beaucoup comme chez nous. La lutte entre l'industrie privée et l'industrie d'État est à l'état aigu et le secrétaire de la marine, M. Daniels, préférerait ne pas construire de bateaux que d'apprendre qu'un chantier privé aurait pu gagner de l'argent en le construisant. C'est ce qui explique la mollesse de l'administration de la marine quand il s'agit d'augmenter le matériel de la flotte.

La marine des États-Unis est en décroissance, les marins américains le sentent et s'efforcent d'obtenir du Congrès les mises en chantier utiles; l'amiral Vreeland, il y a quelques jours, devant le comité des *Naval affairs,* faisait part de ses inquiétudes profondes, déclarant qu'il ne fallait pas songer à défendre les Philippines en cas de conflit avec le Japon, que les îles Hawaï étaient menacées, que la côte ouest était ouverte, que le canal de Panama n'était pas garanti, et cependant que de sacrifices n'a-t-on pas faits pour sa défense par terre : ce sont les forts qui en défendent l'entrée qui porteront les canons les plus puissants du monde, dont le calibre dépasse 40 centimètres et demi et dout le projectile, le plus lourd qui existe, dépassera le poids de 1,000 kilogrammes.

*
* *

Dans le Pacifique, aux deux rives opposées, se trouvent deux marines puissantes, mais l'une, avec des moyens financiers moindres, a une ligne de conduite nettement tracée, fait des effort réguliers que par deux fois la victoire est venue justifier et qui les continue avec soin, avec méthode, tandis que l'autre, disposant du budget naval le plus considérable après celui de l'Angleterre, l'emploie au gré des circonstances, diminuant dans ces dernières années, les mises en chantier qu'on déclarait indispensables. Le second tableau, qui met en face les navires existant dans chacune de deux marines, soit en

service, soit en construction, pose ainsi le rapport entre le matériel des deux marines.

Le matériel japonais, par rapport au matériel de la marine américaine, est comme tonnage, en ce qui concerne :

Les cuirassés . . . . de	0, 41
Les croiseurs cuirassés. . . . . de	0, 84
Les dreadnoughts construits seuls. . . . . . de	0, 38
Les cuirassés en construction. . . . . de	0, 80
Les cuirassés et croiseurs cuirassés en chantier de	1, 35

L'avenir, à moins d'un gros effort naval des États-Unis, est aux Japonais; déjà l'égalité est acquise pour les gros canons. L'artillerie des dreadnoughts des deux marines, soit en chantier, soit construits, comprend :

Calibres.	États-Unis.	Japon.
356mm	64	80
305	80	32
254	»	24
	144	136

Il y a presque égalité comme nombre, et l'égalité est plus approchée encore lorsqu'il s'agit du poids des projectiles lancés d'un seul coup par toutes ces bouches à feu :

Marine américaine	72,160 kil.
Marine japonaise.	71,609

Souhaitons qu'il ne surgisse aucun conflit d'intérêts entre les deux nations, car la solution armée interviendrait bien vite.



Mais revenons en Europe. Il n'est pas besoin de dire que la situation y est très approximativement la même que dans le Pacifique. Dans notre hémisphère aussi il est une mer intérieure, un lac, la Méditerranée, dont on se dispute la possession; les Romains, après en avoir occupé tous les bords, l'avaient appelée *Mare nostrum*, « notre mer » et les Italiens, héritiers des Romains, lui ont conservé ce nom, qu'ils tâchent de

justifier et aussi il y a des marines qui participent des qualités ou des défauts des marines du Pacifique. Trois sont réellement actives, les autres ne le sont pas. Les trois actives sont celles de la triple alliance, elles savent ce qu'elles veulent et conforment leurs actes à leurs desseins.

Ces desseins, s'ils ne sont pas connus dans leurs détails et dans toute leur précision, ne sont point cependant ignorés; il y a des déclarations très nettes d'officiers de marine en retraite qu'on peut tenir pour vraies. Le 11 février dernier, l'amiral Breusing, vice-président de l'Association pangermaniste, faisait dans l'amphithéâtre de la Chambre des seigneurs une conférence qui ne dissimulait en rien les intentions de l'Allemagne dans une guerre avec l'Angleterre et en assurait la préparation. Voici le résumé de cette conférence :

Actuellement, l'Amirauté britannique s'adonne à l'idée d'un blocus étroit de la flotte allemande, dont le premier objet serait d'assurer l'Angleterre contre la famine. L'Angleterre a chez elle pour quatre semaines seulement de blé, et elle devrait à tout prix garder ouvertes les communications et empêcher les croiseurs allemands de couper les routes de l'Atlantique, mais cela ne pourrait se faire sans les plus grandes difficultés. Les sous-marins et les torpilleurs allemands stationnés à Helgoland mettraient obstacle à toute pose de mines pendant que les croiseurs rapides de l'Allemagne pourraient dans des conditions normales rompre le blocus de la mer du Nord et, grâce à l'action de l'escadre de l'Est-Asiatique et des alliés de la Méditerranée, menacer les importations de l'Angleterre. Le combat ne viendra qu'après cette période.

Ce résumé ne permet pas de se rendre compte de l'énergie des paroles de l'amiral Breusing, qui a dit :

« L'envoi d'une escadre dans la Méditerranée empêchera probablement l'Angleterre d'effectuer le blocus à grande distance. La flotte allemande attendra au loin des îles fortifiées de la mer du Nord le moment où le mauvais temps et les nécessités du ravitaillement obligeront la flotte anglaise à s'affaiblir de quelques unités. Elle livrera alors bataille. Personne ne peut dire quelle sera l'issue de la bataille. »

Le rôle des alliés de l'Allemagne dans la Méditerranée est aussi fixé, réglé. Voici une note de la *Magdeburger Zeitung* qui ne laisse aucun doute à ce sujet :

« D'après une information précédente, dit cette note, notre flottille de croiseurs restera définitivement dans la Méditerranée. Cette flottille comprend le grand croiseur *Goeben* et les petits croiseurs *Strasburg*, *Breslau* et *Dresden*. Cette flottille n'a pas été rappelée malgré l'affaiblissement qu'elle cause à notre force navale de la mer du Nord. Le motif en doit être très important. On ne se tromperait pas en lui donnant une corrélation avec le rétablissement du service de trois ans en France, « Guerre de Revanche ». Le rôle de nos croiseurs sera d'empêcher le transport en France de deux corps d'armée, 65,000 hommes actuellement en Afrique. La flotte française ne possède aucun croiseur aussi rapide que les nôtres. Elle ne pourrait détruire notre division de croiseurs, qui serait appuyée de trois croiseurs italiens rapides. La flotte française ainsi ne peut assurer le transport des troupes françaises dans la mère patrie.

» Même si le rapatriement des troupes d'Afrique était projeté, ce qui est peu probable, l'opération subirait les plus longs retards et vraisemblablement il n'y aurait que des portions de deux corps d'armée qui seraient en état d'atteindre la France. L'Angleterre ira-t-elle au secours de la France? C'est bien douteux. Le danger qu'elle court de perdre l'Égypte, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, augmente parallèlement à la puissance de la flotte allemande. Ce danger n'est pas ignoré en Angleterre et de là vient la récente tentative de conclure une entente avec l'empire allemand. »

La conférence comme la note montre que les trois flottes de la triple alliance sont préparées pour une action commune dans laquelle chacune a ses attributions déterminées, son rôle tout tracé. Pendant longtemps nous avons été leurrés par les affirmations de l'Italie criant bien haut que ses armements étaient destinés à lutter contre l'Autriche, à effacer l'effondrement de Lissa, et lorsqu'on examinait avec soin l'organisation des forces navales des deux pays, il sautait aux yeux que les

deux flottes étaient plutôt faites pour se compléter que pour se combattre. L'Autriche préparait une force pour le combat de ligne, l'Italie une force de croisière, rapide, légère, puissamment armée, mais dans laquelle on abandonnait des poids sur la cuirasse pour répartir ce poids sur l'artillerie et sur la machinerie. La caractéristique des navires italiens était la vitesse et le volume du feu.

Ce n'est que dans ces toutes dernières années que l'on n'a plus pu douter de l'entente des deux marines de l'Adriatique; il fallut se rendre à l'évidence lorsques toutes les deux, en même temps, ont adopté pour leurs dreadnoughts les tourelles axiales à trois pièces de canon. On ne peut simplement supposer une coïncidence, tout comme on ne saurait encore le supposer quand on constate l'adoption simultanée de la pièce de 381 millimètres en Allemagne, en Autriche et en Italie. L'adoption d'un canon ne se fait pas du jour au lendemain, il faut des mois et des mois pour le calculer, l'étudier, le construire et en faire les essais. Les usines d'Autriche et d'Allemagne fabriquent déjà ces gros canons et on n'en trouve en plus qu'en Angleterre et c'est là que les Italiens vont les chercher.

L'unité de direction des trois flottes de la triple alliance est donc patente et j'ajouterais que l'adoption de cette pièce par l'Italie marque un changement d'orientation dans la constitution du matériel naval, c'est l'abandon de cette qualité que les Italiens prisaient très haut, le volume du feu. La liaison entre les flottes de la triplice se fait plus étroite car elles ont certainement un même objectif.

***

Quelque effort que nous fassions, nous ne pourrons jamais nous figurer qu'une même idée directrice règne sur les trois flottes de la triple entente. Les faits parlent trop aux yeux pour qu'il soit possible d'y croire. D'ailleurs pour celui qui étudie l'évolution de la flotte britannique, la flotte passive par excellence, c'est elle. Il n'y a pas de programme continu, ce sont les circonstances qui fournissent les enseignements et qui don-

nent la marche à suivre. L'amirauté britannique s'est toujours hypnotisée sur la force navale la plus puissante, soit singulière, soit par combinaison, et elle a modelé ses escadres sur celles de l'adversaire éventuel.

Aujourd'hui, l'Angleterre n'est pas la maîtresse de son programme naval, c'est l'Allemagne; c'est cette dernière qui le dicte. Quelle est la règle des constructions anglaises? Elle est simple : elle consiste à mettre en chantier 16 cuirassés, 16 *Capital Ships*, lorsque l'Allemagne en met 10; et cela résulte des déclarations les plus formelles du premier lord de l'amirauté et aussi de tous les pourparlers pouvant tendre à une limitation des armements. Ce n'est que lorsque l'Allemagne a pris une décision que l'Angleterre pense elle aussi à en prendre une... conforme.

Lors de la proposition du « congé naval » faite par M. Winston Churchill et tendant à faire admettre par l'Allemagne que pendant une année on ne mettrait, de part et d'autre, aucun gros navire en chantier, la réponse de l'Allemagne peut se résumer en ces mots : « Nous poursuivons l'exécution de notre programme, que l'Angleterre fasse ce qu'elle voudra. » Au fond, M. Churchill aurait peut-être été heureux, pendant cet armistice, de regagner le temps qu'avaient fait perdre les grèves et autres incidents ouvriers. On sait qu'on a lancé en novembre dernier des navires appartenant aux programmes de deux années différentes; ceux du programme le plus ancien étaient donc en retard d'un an.

On peut se demander, d'ailleurs, si la flotte britannique a bien le combat pour but et si elle ne compte pas plus sur l'influence de sa masse pour maintenir la paix dans le monde que sur le combat pour l'obtenir par la coercition. Une guerre navale pour l'Angleterre pourrait avoir de terribles conséquences. Les pertes éprouvées dans une guerre maritime seraient susceptibles de la rendre vulnérable à toute coalition de marines importantes. La flotte anglaise est un gage de paix d'autant plus puissant qu'elle reste intacte.

Dans cette situation, quelle réelle préparation à la guerre peut-il y avoir?

***

Et la Russie? dira-t-on. La flotte russe se relève, c'est un fait indéniable, et nous en devons saluer la restauration matérielle et morale. Satisfait des résultats obtenus, l'amiral d'Essen, qui est l'agent de cette régénération, a été heureux de venir montrer à ses amis les Anglais, à ses alliés les Français, les progrès accomplis. La visite à Brest a été une révélation.

Mais il faut du temps pour que la flotte soit reconstituée, le programme est prêt; la Douma, qui se familiarise avec les questions de marine et qui s'est rendu compte de l'importance de cette branche de la défense nationale, a accepté le principe du programme et en a voté une tranche de cinq années. Le développement de la flotte russe paraît aujourd'hui assuré.

***

Et nous? Nous avons un programme; l'exécution s'en poursuit dans des conditions satisfaisantes, peut-être serait-il préférable qu'elle fût absolument régulière comme celle du programme de l'Allemagne, mais jusqu'ici les modifications qui y ont été apportées n'ont eu pour but qu'un devancement des travaux prévus, il n'y a donc pas lieu de se plaindre. C'est à un autre point de vue qu'il faut se placer. On doit se demander à quoi correspond ce programme, quel est le but envisagé. La réponse est difficile, si difficile que nous ne pouvons classer notre flotte parmi les flottes actives, pas même parmi les flottes passives. Amorphe est un qualificatif qui lui convient.

Je demandai un jour à un ancien ministre de la marine: « Quelle est la politique navale que doit avoir la France? » J'obtins cette réponse: « Notre pays doit avoir une marine assez puissante pour que, si l'on vient l'attaquer, le jeu n'en vaille pas la chandelle. » C'est une opinion, peut-être celle d'un penseur profond, mais elle n'en indique pas moins que notre marine n'a pas un but absolument défini, qu'elle n'a pas un plan de campagne déterminé. Dans un livre, M. Lockroy déclare qu'en arrivant au ministère de la marine, il dut cons-

tater qu'il n'y avait aucune campagne absolument préparée: un rapporteur parlementaire disait ces jours-ci que la marine française improvise.

Il en serait donc maintenant comme du temps de M. Lockroy, et cependant depuis notre marine a subi une évolution profonde. Autant on avait développé, il y a quinze ou vingt ans, les petites unités de défense, autant maintenant on fait converger l'effort sur les cuirassés puissants. Nous préparons sans contestation possible une force navale offensive, des escadres pour le combat de haute mer et cependant nous n'avons pas assuré leur emploi suivant les circonstances les plus probables. Nous aurons des navires de ligne puissants et, dès maintenant, pour faire un faisceau de leurs efforts, ils ont tous été concentrés dans la Méditerranée. La concentration des forces navales a des avantages admis par tous, certains, il ne peut donc être question d'en discuter le principe, mais le lieu de concentration est déterminé par les circonstances et, parmi ces circonstances, celle qui paraît militer le plus pour la station dans la Méditerranée de toutes nos forces navales est le rapatriement du 19e corps et des troupes françaises de la Tunisie et du Maroc.

En définitive, le principal objectif d'escadres essentiellement offensives est une œuvre de défense, la protection, la sécurité d'un transport de troupes d'une rive de la Méditerranée à l'autre. N'y a-t-il pas contradiction entre la destination de nos cuirassés et le rôle qu'on leur impose?

Quoi qu'il en soit, il faut constater que des flottes de la triple entente la première, celle de l'Angleterre, ne considère le combat que comme un moyen exceptionnel; la seconde, celle de la France, a une tâche principalement de défense et que la troisième, celle de la Russie, est en pleine évolution et ces faits révèlent une absence complète de coordination dans les efforts des unes et des autres et dans leurs moyens d'action. Somme toute, elles en sont réduites à la défensive. Malgré le changement profond qui s'est produit depuis quinze ans dans notre marine en particulier, l'idée de défense s'impose encore chez nous.

Et cependant, il y a des années et des années que tous les

marins aux idées sages préconisent l'offensive. Dans un pamphlet du XVIII[e] siècle, on lit cette formule éminemment intéressante : « La défensive est le moyen de perdre sans avoir chance de gagner », et dans le remarquable rapport de la conférence coloniale anglaise de 1902 figurait cette phrase simple : « Le mot défense a été omis de propos délibéré, parce que ce mot supposerait qu'une force navale a quelque chose à défendre, ce qui la détournerait de son but qui est de chercher l'ennemi et de le détruire. »

Nos pacifistes (il y en a dans tous les pays) confondent volontiers offensive avec agression. « Ne vous armez pas, disent-ils, car vous montreriez ainsi des intentions belliqueuses et bien plus, par le caractère offensif de vos armements, vous feriez preuve d'étude et de préparation d'opérations contre quelqu'un. »

Quelle erreur ! offensive qualifie les opérations d'une guerre ou la méthode qui les dirige, mais ne suppose nullement la déclaration de guerre sans motif. Le revolver de l'honnête homme, arme offensive, n'est que l'assurance de sa sécurité et non un moyen d'attaque. Mais cette erreur pèse encore sur nous et l'on en voit les conséquences : la triple entente, quoique ayant un matériel naval bien plus considérable n'a pas eu, dans les pourparlers diplomatiques des Balkans, les succès attendus.

Il faut renoncer à l'erreur, il faut adopter dans la triple entente une autre orientation pour l'action navale, il faut mettre en faisceau les efforts et avoir pour but net, précis, l'attaque de l'adversaire, qui seule peut donner les bénéfices de la victoire.

ANSELME ROUSSEAU.

A LA GLOIRE DE LA GARONNE

On sait quelle séduisante et juste image de notre ville traçait naguère M. Paul Courteault dans son *Bordeaux à travers les siècles*. Sur un plan analogue et avec des illustrations choisies selon les mêmes principes, M. André Rebsomen a récemment fait paraître sous ce titre : *La Garonne et ses affluents de la rive gauche de La Réole à Bordeaux*[1], un somptueux volume consacré à la glorification de notre beau fleuve. Ainsi que le rappelle de sa plume si autorisée M. Camille Jullian, le savant historien de Bordeaux, dans la préface magistrale qu'il a écrite pour le livre de M. Rebsomen, notre Garonne est digne à bien des égards de retenir l'attention du géographe et de l'historien, soit qu'on l'étudie au temps du Bas-Empire, alors que le poète Ausone habitait sur ses bords et les chantait, soit qu'on décrive ses vallons couverts de clochers et de vignes à l'époque prospère de la domination anglaise.

Répondant au vœu exprimé par Montaigne : « Il nous fauldroit des topographes qui nous feissent narration particulière des endroicts où ils ont estés », M. Rebsomen a dépeint une importante partie de la Guyenne, après en avoir minutieusement examiné les paysages, les édifices et les œuvres d'art, d'un regard curieux, avisé, charmé. Or, comme le remarque M. Jullian, les ruines, du moins celles du Moyen-Age chrétien, abondent sur les rives de la Garonne, « ruines encore pleines de vie, riches d'art, de beauté, de souvenirs ». Formé, sous l'influence du grand Bordelais que fut Léo Drouyn, à l'admiration et à l'intelligence des monuments qui parent la terre de Guyenne, M. Rebsomen avait toute l'autorité nécessaire, et aussi toute la sensibilité requise, pour évoquer avec exactitude et célébrer avec émotion les charmes passés et présents

1. Feret et fils, éditeurs, 9, rue de Grassi, Bordeaux.

de la petite patrie. Ajoutons que son œuvre ne saurait venir en un meilleur moment, puisque tous les amis du beau s'efforcent à l'heure actuelle de répandre, avec M. Maurice



PORTE DE LHYAN, A RIONS (GIRONDE).

Barrès, le respect des vieilles pierres, qui disent tant de choses à qui sait entendre leur voix.

Le livre de M. Rebsomen comprend deux parties : l'auteur décrit d'abord la rive droite de la Garonne de La Réole à

Bordeaux, puis les affluents de gauche que le fleuve reçoit entre ces deux villes.

Il faudrait nommer tous les sites, toutes les localités où s'arrête M. Rebsomen, pour montrer avec quel sens du pittoresque, quelle érudition, quel goût artistique il commente les curiosités, parmi lesquelles il nous promène en cicerone aussi enthousiaste qu'averti. C'est d'abord La Réole, fondée par Charlemagne et si souvent troublée, depuis les querelles de saint Abbon et des moines de Gascogne, tantôt française, tantôt anglaise, enfin reprise définitivement par Charles VII en personne, en proie aux discordes religieuses au XVIe siècle, puis aux discordes civiles au temps de la Fronde. Que de souvenirs et d'anecdotes rapporte M. Rebsomen à propos des monuments qui furent témoins de ce tumultueux passé ! Les remparts, le château des Quate Sos, le logis du Parlement l'arrêtent tour à tour et reprennent pour le lecteur une vie nouvelle. C'est ensuite Saint-Macaire, si glorieuse et si prospère au commencement du XIVe siècle, alors que la petite cité gallo romaine, où s'était endormi dans le Seigneur l'apôtre de l'Aquitaine, était devenue, après bien des vicissitudes, une élégante ville anglaise, capable de soutenir sans peine de ses larges subsides son exigeant souverain d'outre-Manche. M. Rebsomen donne de l'église de Saint-Macaire une longue et précise description, que mérite ce beau sanctuaire, l'un des plus intéressants de la Gironde. Verdelais, célèbre par ses pèlerinages, puis Cadillac, ville bien moins ancienne que les précédentes — elle ne date que de la fin du XIIIe siècle — arrêtent ensuite l'aimable guide qui nous conduit. Il nous fait visiter le fameux château, autrefois si somptueux, et l'église Saint-Blaise avec la chapelle funéraire des ducs d'Épernon. Voici Rions, une des célèbres filleules de Bordeaux, ville à l'accueil aimable et dont l'histoire fut pourtant si tourmentée, soit pendant la guerre de Cent ans, soit pendant les guerres de religion. Ces remparts en sont assez bien conservés, avec l'imposante porte du Lhyan. Enfin, nous apercevons la forteresse considérable appelée château de Langoiran, sur laquelle M. Rebsomen fournit d'abondants détails. Bientôt, du sommet du coteau de Floirac, c'est

Bordeaux qui apparaîtra avec ses fumées grises et ses tours effilées. Comme l'écrit en admirateur ému de la capitale du Sud-Ouest l'historien de la Garonne, « si nous sommes en ce lieu à l'heure du soleil couchant, le spectacle dépasse l'imagination, et le ciel et la terre unissent toutes leurs beautés pour



COUR INTÉRIEURE DU CHATEAU DE BUDOS.

donner aux yeux et communiquer à l'âme les impressions les plus délicieuses et les plus saisissantes ».

Abandonnant le fleuve lui-même en vue de la majestueuse ville du croissant, M. Rebsomen suit alors le cours des affluents de gauche de la Garonne, depuis le Lisos, attrayante lisière du département de la Gironde et voisin du beau château de Grignols, — ce qui nous vaut d'intéressantes pages sur la famille et la terre du même nom, — jusqu'à l'Eau-Bourde qui passe au Pont-de-la-Maye, à Bègles, et compte Talence dans son modeste bassin. Notons, au cours de cet instructif et agréable voyage, parmi tant de vénérables sanctuaires et de

curieuses demeures seigneuriales, l'église d'Aillas à la riche façade, le sévère château de Savignac; puis, c'est Bazas, arrosée par le Beuve, véritable capitale à l'époque gallo-romaine, maintes fois saccagée au Moyen-Age, ruinée par les calvinistes, redevenue prospère grâce à la valeur de ses enfants, fière d'avoir hébergé les plus grands personnages, depuis Urbain II jusqu'à Napoléon Ier, en sa qualité d'étape nécessaire sur la route de Paris à Madrid. Ses remparts et sa cathédrale, à l'admirable portail, n'ont que peu souffert des outrages du temps. Comme l'écrit si bien M. Rebsomen, « on dirait, en voyant la ville et ces deux restes de son ancienne splendeur, un navire de guerre superbe, l'éperon lancé en avant, cuirassé de vieux murs impénétrables, dressant dans les airs la mâture aux lignes déliées de sa flèche hardie et élégante et voguant majestueusement sur un océan de verdure. »

Les bords du Brion nous conduisent au château de Roquetaillade, cette merveille d'architecture militaire; voici Langon, si éprouvée au cours des siècles; le canal latéral passe au pied du fier château de Castets, assiégé par le maréchal de Matignon au temps où l'un de ses plus farouches seigneurs, Jean II de Fabas, terrorisait le pays, et gaillardement délivré par le roi de Navarre. Arrêtons-nous un peu devant le frais et pittoresque Ciron, chanté jadis en un spirituel poème par l'abbé A. Ferrand; il offre un particulier intérêt, car son parcours girondin atteint 70 kilomètres et, sur le territoire qu'il traverse, le voyageur peut évoquer bien des souvenirs, en songeant aux hôtes du château de Castelnau ou du château de Captieux; il peut admirer l'église d'Uzeste avec le tombeau, malheureusement fort mutilé, de Clément V, les ruines imposantes du hardi château de Villandraut où naquit sans doute ce même pontife, les restes discrètement enveloppés de lierre du château de Noaillan, les hauts remparts du château de Budos, les tours du château Yquem. Sur les rives de la Gargalle, M. Rebsomen signale au lecteur les ruines de l'énorme forteresse de Landiras. Les bords de l'estey des Fontaines, dominés par l'élégante église de Podensac, et les

restes du vieux château donnent à notre savant guide l'occasion d'esquisser l'histoire des seigneurs du pays et, à l'embouchure du Gua-Mort, il nous montre Portets et son château majestueux. Enfin, parmi tous ces cours d'eau tributaires de la Garonne, dont les méandres réservent de si agréables surprises au touriste, citons encore le Saucats, dont un petit affluent alimente les fossés du fameux château de La Brède, où naquit Montesquieu.

Après avoir résumé l'histoire de cette demeure si bien conservée et de ses hôtes, depuis la lutte légendaire du sieur de La Lande contre le champion des Navarrais qui assiégeaient Bordeaux, jusqu'à l'auteur de l'*Esprit des lois*, M. Rebsomen fait une minutieuse description de l'architecture même du château et des salles où les œuvres d'art et les souvenirs abondent, sans oublier la cheminée de la chambre à coucher de Montesquieu, usée par le frottement de son soulier : il écrivait, en effet, « devant son feu, le bras accoudé sur la jambe droite relevée et le pied posé sur le jambage ».

Cette analyse, pourtant bien sèche, suffit sans doute à montrer tout l'intérêt du beau livre où M. Rebsomen s'est plu à chanter la Garonne. En faisant ainsi mieux connaître et plus aimer une partie de notre France aux richesses si variées, l'écrivain s'est acquitté d'une noble tâche : est-il une meilleure façon de l'en remercier que de propager son pieux et légitime enthousiasme?

GASTON DE LAGARDE.

LE "GOUFF" DE CAP-BRETON

Peu de questions de géographie physique ont été l'objet de théories aussi variées, aussi fantaisistes, pourrait-on dire, que celui qui nous est posé par cet accident dans le socle de notre plateau continental.

L'examen même superficiel d'une carte bathymétrique du golfe de Gascogne suffit cependant pour montrer qu'il s'agit là d'une déformation structurale de cette partie de l'écorce. La côte nord de l'Espagne offre cette particularité d'être à peu près la seule partie de l'océan Atlantique dont le tracé des rivages soit en dépendance directe de celui d'une chaîne de montagnes, exception à noter dans le type « atlantique » des océans défini par M. Suess. Les rides sous-marines sont parallèles au rivage et celui-ci à la direction de la chaîne; il n'y a pas d'affaissement propre, mais indication d'effort orogénique sur 2 degrés et demi de latitude. Ces vallées sous-marines sont la continuation en largeur des plis des monts Cantabres; la carte manuscrite de L. Périer, résultat des campagnes du *Travailleur* est très claire à cet égard[1].

Si l'on songe à la quantité de matériaux que l'érosion sous toutes ses formes, subaérienne ou glaciaire, a enlevé à la chaîne primitive, on peut dire que les Cantabres actuels ne représentent, au maximum, que la moitié de leur hauteur originale.

En prenant donc une hauteur moyenne double de l'actuelle, soit 5,000 mètres, on arrive, avec les profondeurs trouvées à 80 milles au large, sous le 6e méridien, à une dénivellation totale de 10,000 mètres, comme il ne s'en trouve nulle autre part en Europe et que l'on peut comparer à celle qui longe la côte orientale de l'Amérique du Sud ou les côtes du Japon.

1. Société d'Océanographie, don de feu Léon Périer.

Quoique les premiers mouvements orogéniques qui se soient fait sentir sur le géosynclinal marquant la direction de la chaîne actuelle aient commencé dès l'époque carbonifère (indiquant ainsi de bonne heure une zone faible et instable de l'écorce), ce n'est que vers la fin de l'éocène que commença l'exhaussement proprement dit, pour atteindre son maximum pendant l'oligocène.

Pendant ce temps la mer nummulitique s'étendait dans la vaste région d'affaissement du bassin de l'Aquitaine où elle atteignait une profondeur suffisante pour y déposer des sédiments de 1,000 mètres d'épaisseur.

De Folin rapporte avoir dragué dans la Fosse de Cap-Breton des spécimens de calcaire nummulitique en tous points semblable à celui de Biarritz (Port-Vieux) et que jalonnent, vers le nord, les pointements du milieu de l'Adour et du Boucau. Léon Périer attire l'attention sur le fait que la vase à limon argilo-calcaire du milieu du Gouff fournit les fossiles des marnes bleues de Saubrigues[1], village situé à 12 kilomètres dans l'intérieur des terres, formation falunière rapportée depuis à l'étage tortonien.

Il est évident que lorsque la mer du tertiaire inférieur s'étendait jusqu'à la Montagne-Noire, la direction du Gouff n'était plus perpendiculaire à la côte. Le prolongement, légèrement recourbé vers l'est, de ce synclinal sous-marin passe assez curieusement entre les deux rides anticlinales qui partent de la Chalosse pour aboutir, l'une aux Petites-Pyrénées, l'autre au plateau d'Orignac (alignements : Saint-Sever-Petites-Pyrénées; Angoumé-Tercis et Orignac, de Fabre[2]). Il n'y a donc point, dans le fait de la perpendicularité du Gouff à la côte, comme d'aucuns le prétendent, une vague relation de cause à effet.

Dans le nord et l'ouest du golfe de Gascogne, sur la côte française, les conditions sont tout autres; nous avons là une pénéplaine d'abrasion marine, postérieure sans doute à une

1. Léon Périer, *Roches et formations rocheuses contemporaines*, 1882, p. 74.
2. L. A. Fabre, *Le Sol de la Gascogne*, in *La Géographie*, 1905, voir la carte, p. 273.

longue phase d'érosion continentale, et s'inclinant régulièrement jusque vers l'isobathe de 300 mètres pour s'enfoncer ensuite très rapidement vers la cuvette centrale, où la sonde accuse plus de 3,000 mètres. Point de plissements sur ce « plateau continental » dont l'inclinaison se continue, d'ailleurs, vers l'est en remontant dans l'intérieur des terres. La direction générale des courbes de niveau de la Bretagne, du Bocage et du Gâtine, celle de la falaise secondaire de la Charente, du Périgord et du Quercy, bordant au nord le golfe d'Aquitaine, montrent une orientation semblable à celle des isobathes du plateau continental.

Et si la largeur de ce plateau, tel qu'il est représenté sur nos cartes actuelles, diminue vers le sud, c'est à la suite du changement de direction de la côte landaise depuis l'émersion de celle-ci. Au temps de la transgression éocène en Gascogne, l'aspect de la carte était tout autre, comme le montrerait, d'ailleurs, un relèvement de quelques mètres dans le niveau actuel de l'océan ou un affaissement équivalent du bassin de la Garonne.

D'autre part : le massif armoricain et le plateau vendéen, formés de granites, de schistes cristallins et de grès primaires, se soudant, par-dessous la plaine du Poitou, au soubassement ancien du Massif Central, formaient, à l'époque qui nous occupe, une région stable, depuis lontemps consolidée, peu apte à se plisser ou à subir trop directement l'effet de ridements plus méridionaux. Cette région, agissant de pair avec la meseta espagnole, formait comme une des mâchoires de l'étau entre lequel se dessinaient les plis pyrénéens et cantabriques.

La cuvette centrale du golfe de Gascogne résulte de l'effondrement de l'Atlantique, qui atteignit son maximum à la fin du miocène et se termina à la fin du pliocène. Elle sépare, comme nous venons de le voir, deux régions aux différences radicales.

La vallée longitudinale qui se termine par le Gouff représente donc le lieu d'ajustement, la ligne de rencontre de cet effondrement atlantique, des plis cantabro-pyrénéens et de la

falaise du plateau continental : résultats d'actions successives, chacune de longue durée et nullement cataclysmiques, ayant eu pour théâtre cette même partie de l'écorce. La très faible séismicité indique, d'ailleurs, l'état actuel d'équilibre de ce compartiment. Le Gouff lui-même, dans sa partie la plus orientale, n'est sans doute que la conséquence de l'exagération d'un pli, d'un fossé entre deux cassures parallèles, dont l'extrémité se serait comblée lors de l'émersion de la côte des Landes, par les apports continus des sables quaternaires. Les eaux superficielles devaient s'écouler naturellement vers le synclinal ainsi formé et compléter par leur travail continu l'allure de « canyon » que nous donnent les sondages près de la côte. Récemment M. Dubalen a montré que la faille sur laquelle sont échelonnées les sources thermales de Barbotan, Préchacq et Dax se prolonge entre les côtés submergés du Gouff; ce qui expliquerait, par la résurgence sous-marine de ces sources, certaines anomalies constatées dans la répartition de la température des eaux suivant la profondeur.

Il est possible qu'actuellement le régime des eaux empêche le remplissage du fond du Gouff; les sondages effectués en 1860 avaient donné les mêmes résultats que ceux de 1826 et des opérations plus récentes confirmeraient celles du *Travailleur* en 1880. Les fonds vaseux trouvés dans la Fosse indiquent, d'ailleurs, la tranquillité abyssale, sans doute aussi l'accumulation des sédiments de l'ancien Adour et des boucaux actuels du voisinage [1].

Nous retrouvons donc une fois de plus, dans ce coin du golfe de Gascogne, les deux modes d'action qui, suivant la tectonique moderne, ont le plus contribué à donner à la surface du globe l'aspect que nous lui connaissons : les plissements tangentiels et les affaissements verticaux.

MANLEY-BENDALL,
Secrétaire général de la Société d'Océanographie.

1. Voir sur la question de l'Adour ancien les nombreux travaux de M. le capitaine Saint-Jours.

LES BERNOULLI

ET LE BERNOULLIANUM

(Suite et fin.)

Très heureusement, il existe à Bâle une association libre, la « Société Académique », qui s'est fondée en 1835 en se proposant pour but d'élever et de soutenir l'Université au moyen de souscriptions volontairement fournies par les amis de la science. Depuis 1866, cette société avait pris un grand développement, et se proposait de contribuer à la création d'un institut consacré à la physique, à la chimie et à l'astronomie. Il était donc tout naturel qu'elle s'entendît avec ceux qui avaient souscrit pour la fondation d'un observatoire.

En conséquence, la Société Académique confia l'étude du nouveau projet à la commission déjà indiquée où le professeur Wiedemann, ayant quitté Bâle, fut remplacé par son successeur, le professeur Ed. Hagenbach, et Schönbein, décédé en 1868, par le professeur Julius Piccard, qui l'avait remplacé comme professeur de chimie.

Après des pourparlers sur lesquels il est inutile de s'étendre, il fut conclu entre l'État et la Société Académique une convention d'après laquelle le premier céda la moitié du haut rempart (Hohen Walls), comme emplacement de l'édifice, à la Société Académique, promit une subvention de 15,000 francs et l'établissement d'un perron servant à l'exhaussement du rez-de-chaussée, tandis que, d'autre part, la Société s'engageait à établir l'Institut, à le pourvoir, et une fois qu'il serait complet, à le donner à l'État comme bien universitaire.

La Société Académique fut d'ailleurs soutenue par différentes Associations et par certains particuliers. L'Association libre du Muséum, qui a pour but l'organisation de réunions universitaires se tenant au Muséum, donna 30,000 francs. Le Conseil municipal accorda une concession d'eau de 135 litres par

heure et une subvention de 10,000 francs pour les frais des conduites d'eau et de gaz. La Société d'utilité publique versa une contribution de 5,000 francs, devant être affectée à la construction d'une grande salle devant servir aux leçons populaires publiques. Et, comme tout cela ne suffisait pas encore, les amis de la science réunirent par une souscription volontaire une somme de 76,000 francs qui fut versée à la Société Académique.

Abrégeons. Lors de la fête de la pose de la première pierre, qui eut lieu en septembre 1872, le bâtiment reçut le nom de *Bernoullianum.* On ne pouvait lui en donner un plus glorieux.

Le Bernoullianum fut inauguré et remis à l'État le 2 juin 1874. A cette occasion, la famille Bernoulli a fait don des bustes en marbre de ses illustres ancêtres, Jacques et Jean. Quelques amis des sciences mathématiques y ont ajouté le buste de Daniel Bernoulli et aussi celui de Léonard Euler, également natif de Bâle et lié avec les Bernoulli par les liens de l'amitié. Ces quatre bustes, œuvre de M. H. Ruf, ornent convenablement le vestibule.

Depuis cette inauguration, c'est dans le Bernoullianum que se font les leçons publiques académiques et c'est là aussi que travaillent les professeurs, qu'ont lieu les manipulations des étudiants en physique et en chimie. Fréquemment aussi, en hiver surtout, le grand amphithéâtre est ouvert au public de notre ville, et il vient s'instruire en écoutant des leçons populaires traitant de divers sujets scientifiques.

En chiffres ronds, la construction de l'Institut, en y comprenant le mobilier de l'amphithéâtre, des laboratoires de physique et de chimie et les instruments astronomiques, a coûté 410,000 francs qui se répartissent approximativement ainsi :

1° Fonds provenant de diverses origines officielles :

Fonds de réserve de l'Université	10,000 francs.
De l'État	23,000 »
De la Ville.	10,000 »
Intérêt des fonds ci-dessus.	5,000 »
Total.	48,000 »

2° Ressources fournies par les particuliers :

Société Académique		127,000	francs.
Association du Musée		30,000	»
Société d'utilité publique		5,000	»
Donné par les amis de la science	a) pour l'Observatoire	56,000	»
	b) pour le Bernoullianum	76,000	»
Intérêt des sommes ci-dessus		68,000	»
Total		362,000	»

Ainsi, les sacrifices volontaires des amis de la science ont fourni les 9/10 de la dépense totale.

Passons à la description du Bernoullianum.

Tout d'abord, il convient de dire que cette description se rapporte à un état de choses déjà ancien. — La chimie dispose maintenant d'un local qui lui est consacré exclusivement. — L'astronomie et la physique se partagent l'édifice primitif, et il semble que celle-ci se soit réservé la grosse part.

Le bâtiment comprenait donc jadis :

1° L'Institut de physique dans la partie occidentale du rez-de-chaussée;

2° L'Institut astronomique et météorologique dans la partie postérieure du haut de l'édifice;

3° L'Institut de chimie dans la partie orientale du rez-de-chaussée;

4° Le milieu du bâtiment est occupé par un grand amphithéâtre servant aux leçons populaires publiques.

L'Institut de physique comprend :

Au rez-de-chaussée, un petit amphithéâtre où se font les leçons de physique de l'Université; soixante auditeurs peuvent y trouver place. Les bancs vont en s'élevant rapidement de l'avant à l'arrière, si bien que tous les détails des expériences sont facilement visibles de partout. Sur la table d'expérimentation se trouvent les appareils nécessaires à diverses expériences, en particulier un petit moteur à eau de Schmidt, qui peut donner l'impulsion à une machine centrifuge, à des sirènes ou à des disques colorés, à une machine d'induction, une machine d'influence électrique, etc. Le milieu de cette

table peut s'enlever, et alors, on met à découvert un bloc de pierre servant de support aux instruments qui ont besoin de stabilité. — La salle est disposée de telle façon que les projections sur un écran fixé à la muraille sont faciles.

Puis, un cabinet pour le directeur. Il s'y trouve une table à écrire, avec des compartiments pour le catalogue général, les procès-verbaux d'expérience et autres écritures analogues. — Une solide table de pierre faisant saillie sur le mur sert à l'installation d'une délicate balance de précision.

Deux laboratoires, dont l'un sert surtout aux travaux scientifiques du maître, l'autre aux exercices des élèves. Pour assurer la stabilité des instruments, on a fait en sorte que le plancher de ces pièces repose sur une voûte solide.

Le long des murs, de place en place, font saillie de solides tables en pierre où l'on peut installer des galvanomètres, des balances, etc. — Là encore, on peut faire l'obscurité, faire des projections. — Les conduites de gaz sont disposées de telle sorte que, par l'emploi de tuyaux en caoutchouc, on peut le faire arriver en chaque point du laboratoire. L'eau arrive ordinairement sous une pression de 4 à 5 atmosphères, s'abaissant à 2 ou 3 aux époques de sécheresse. — En dehors des petits robinets pour la fourniture ordinaire de l'eau, chaque laboratoire en possède un plus grand, destiné à l'alimentation des grands et petits moteurs à eau. Dans le souterrain, directement sous le laboratoire, il se trouve une fosse profonde de dix mètres où descendent les pompes à eau établies dans le laboratoire, pompes construites selon le principe des pompes de Bunsen, mais remarquablement plus fortes que celles dont disposent habituellement les laboratoires de chimie.

Une salle pour le matériel de physique. Les appareils sont gardés dans des armoires qui garnissent en partie les murailles et en partie se trouvent au milieu de la salle. Les instruments de physique sont, autant que possible, préservés de la poussière. Pour les transporter dans les amphithéâtres et les laboratoires, on fait usage d'une table construite dans ce but spécial et munie de roulettes. — On a eu soin que les portes

mettant en communication les diverses pièces n'aient pas de traverses.

Une chambre pour la batterie galvanique. Une conductibilité bien isolée va au souterrain et, de là, par des canaux facilement accessibles, aux divers amphithéâtres et laboratoires.

Dans le souterrain, il y a un atelier de mécanicien pourvu de tout ce qui est nécessaire pour le travail ordinaire des métaux, du bois et du verre, établi, tour, banc à raboter, forge, soufflerie, etc. Le préparateur de physique fait également usage de tout ce matériel pour fabriquer de nouveaux appareils simples et réparer les anciens.

Un magasin qui se trouve également dans le sous-sol sert en partie à la garde des matières employées, en partie pour l'emballage et le déballage des appareils.

Toujours dans le souterrain, une cave obscure n'ayant aucune baie s'ouvrant directement à l'extérieur et entièrement peinte en noir sert en partie aux recherches qui doivent être faites à l'abri des variations de température, en partie à celles qui exigent une obscurité absolue. On peut, s'il est nécessaire, par exemple dans le cas de recherches photométriques, introduire la lumière du soleil dans cette cave, au moyen d'un miroir placé sur une fenêtre de l'atelier.

Puis enfin, un laboratoire consacré aux recherches qui veulent être faites sur un sol naturellement stable et aux gros travaux.

L'assistant de physique, qui est en même temps gardien du Bernoullianum et, en cette qualité, chargé également de quelques besognes accessoires, est logé dans l'édifice.

Sous la direction du chef de la division de physique se trouve également l'Institut astronomique et météorologique.

Comme l'établissement d'un équatorial s'imposait pour satisfaire aux besoins de l'astronomie physique, il était nécessaire de construire un pilier isolé, aussi solide que possible, pour supporter cet instrument. Ce pilier est entouré par ce qu'on appelle la « tour de physique » (physicalischer Thurm). — On a tiré parti de cette circonstance dans l'intérêt de la physique proprement dite. — La hauteur du pilier est

un peu supérieure à 15 mètres, en la comptant à partir du sol du souterrain; cette hauteur est interrompue par trois planchers avec des trappes convenablement disposées. Du côté où se trouvent les fenêtres, on a établi des manomètres à eau et à mercure. La hauteur dont on dispose permet pour ce dernier d'atteindre des pressions d'environ 20 atmosphères. Comme la tour est du côté nord, on n'a pas à craindre de rapides variations de température. — En outre, cette tour peut servir à des expériences sur le pendule, sur la chute des corps, à l'établissement de baromètres à eau ou à glycérine, à des déterminations d'élasticité des fils métalliques, à des recherches hydrauliques, et, d'une manière générale, à toutes les expériences pour lesquelles on a besoin de disposer d'une grande hauteur.

Ce pilier sert également à l'établissement d'horloges astronomiques permettant d'envoyer la seconde dans les laboratoires et les amphithéâtres par l'intermédiaire de l'électricité, et par suite, de régler, selon les circonstances, un cadran, une horloge à sonnerie ou un chronographe.

A cet Institut astronomique et météorologique appartiennent:

Au premier étage, une pièce pour les observations météorologiques régulières.

Celles-ci sont faites trois fois par jour, à sept heures du matin, une heure et neuf heures après midi. Selon les règles prescrites aux stations normales de la Suisse, on lit à ces instants les indications du baromètre, du thermomètre, du psychromètre et de la girouette. Pendant la nuit, les thermomètres peuvent être éclairés, grâce à une disposition très simple, et la lecture se fait au moyen d'une lunette. Même pendant la nuit ou le brouillard, un appareil électrique permet d'apprécier la direction du vent, au moyen d'une girouette placée au sommet de l'édifice. Une autre girouette placée à quelque distance sur un mât élevé sert de moyen de contrôle.

Au deuxième étage, une pièce pour les instruments météorologiques enregistreurs. — Puis, une pièce avec une fente méridienne pour un petit instrument méridien. — Celui-ci, dont l'objectif a une ouverture de 65 millimètres, ne se trouve

pas sur un pilier isolé, mais seulement sur un mur ayant de bonnes fondations. — Dans ces conditions, on ne peut s'en servir pour faire des observations de haute précision; on l'emploie uniquement pour la détermination de l'heure et pour exercer les étudiants.

Une terrasse à l'air libre sur laquelle se trouvent deux socles où l'on peut installer des instruments portatifs, et le parapet de pierre peut rendre le même service. Sur cette terrasse est un pluviomètre qui se lit quotidiennement.

Enfin, au troisième étage, une pièce circulaire, surmontée d'une coupole tournante de 5 mètres de diamètre. On y trouve un équatorial dont l'objectif, construit par Merz, a 189 millimètres d'ouverture. La partie mécanique est due à la Société Genevoise pour la construction des instruments de physique. Nous avons dit que cet instrument sert surtout pour des observations d'astronomie physique.

Ces instruments sont, on le voit, de dimensions plutôt restreintes. — Chose remarquable, en Suisse, où les institutions scientifiques sont en général richement pourvues, les observatoires ne possèdent pas d'instruments de très grandes dimensions. — Si nous nous en rapportons à une brochure sur les *Observatoires astronomiques et les astronomes,* publiée en 1907 par l'Observatoire royal de Belgique, le plus grand équatorial existant en Suisse, celui de Genève, a une ouverture de 28 centimètres, ce qui eût été colossal il y a cinquante ans, mais n'a rien que de très ordinaire aujourd'hui.

Cela tient peut-être à ce que ces observatoires sont obligés de consacrer une grande partie de leurs ressources au service de l'heure, qui a une importance capitale dans un pays où l'industrie horlogère est parvenue au degré que l'on sait.

Du reste, les petits instruments ont leur raison d'être. M. Faye, nous nous en souvenons, les prônait volontiers. Tout en approuvant que l'Observatoire de Bordeaux eût été pourvu d'un équatorial d'assez grandes dimensions (38 centimètres d'ouverture), il aurait voulu voir à côté un instrument beaucoup plus petit; l'autre équatorial, dont l'objectif a 21 centimètres (instrument d'ailleurs excellent), lui paraissait trop grand.

Les instruments des observatoires suisses sont d'ailleurs en bonnes mains, et c'est l'essentiel.

Nous serons plus brefs sur l'Institut de chimie, qui occupe la partie est du bâtiment. — En voici la distribution.

Au rez-de-chaussée :

Une petite salle de cours avec des bancs s'élevant en amphithéâtre, pouvant contenir environ soixante auditeurs. On y trouve tout ce qu'il faut pour les expériences chimiques faites en public, avec de nombreuses conduites pour l'arrivée et l'écoulement de l'eau, un grand appareil pneumatique, des conduites de gaz de différentes longueurs. — La ventilation est bien entendue. De même, la disposition des « chapelles[1] » spacieuses, largement éclairées des deux côtés, auxquelles on a accès tant du côté de l'amphithéâtre que de la salle de préparation, permet de faire, sans avoir aucun inconvénient à redouter, des expériences où il se produit des odeurs désagréables.

On trouve ensuite, à partir de l'entrée principale, le magasin des produits chimiques, le cabinet de travail du directeur, son laboratoire personnel et le laboratoire où les étudiants s'exercent aux analyses chimiques. — Celui-ci contient vingt-six tables de travail distinctes, disposées sur sept lignes. — Chacune de ces tables est indépendante, ce qui simplifie les nettoyages et les réparations. — A chaque place, on dispose de l'éclairage et du chauffage au gaz, d'un robinet pouvant amener l'eau dans un bassin pourvu d'un système d'écoulement libre, d'une armoire fermant à clef pour la conservation des flacons de réactifs. — Les mêmes installations se retrouvent dans sept « chapelles » (Digestoren), indépendantes, à chacune desquelles trois ou quatre travailleurs peuvent s'occuper.

Une ventilation énergique est une chose des plus importantes dans un laboratoire de chimie, et on ne réussit presque jamais à l'obtenir complète[2]. A cette chose si importante pour

1. C'est-à-dire des fourneaux surmontés d'une large cheminée offrant une vaste issue aux produits des combustions.

2. A l'ancienne Faculté des Sciences de Bordeaux, située dans l'aile nord du Palais Rohan, un garçon de laboratoire nommé Alexandre Mataclin, fut un jour empoisonné par un dégagement d'oxyde de carbone et succomba à une attaque d'apoplexie

la santé des étudiants et des professeurs, on a, lors de la construction du Bernoullianum, donné une attention toute particulière, et il semble qu'on ait réussi. Nous ne donnerons d'ailleurs pas de détails étendus sur ce point; qu'il suffise de dire qu'abstraction faite des fenêtres du haut, presque toujours ouvertes quand le temps le permet, l'aération se fait par les chapelles. A l'extrémité du tuyau de celles-ci brûle un bec de gaz, ce qui engendre un courant d'air permanent, et si cela ne suffit pas, un fourneau à coke, allumé dans le sous-sol, engendre ce courant dans une grande cheminée d'appel qui est en communication avec les cinq chapelles principales.

Au voisinage immédiat de ce laboratoire, et cependant séparée de celui-ci par un corridor, on trouve la chambre des balances, contenant aussi la bibliothèque.

Dans le sous-sol, improprement nommé, car ce qui est ainsi nommé se trouve au ras du sol, on trouve, outre une pièce pour les déballages, un magasin, différents laboratoires, etc., des fourneaux de forge, l'appareil à eau distillée et une citerne profonde de 10 mètres pour les aspirateurs de Bunsen, etc.

A l'origine, on comptait que le laboratoire serait fréquenté par vingt-cinq personnes, et ce nombre paraissait élevé; il ne tarda pas à être atteint et se répartissait à peu près également entre les étudiants en médecine, les futurs professeurs et les chimistes industriels. S'il l'eût fallu, il aurait été possible, sans grandes dépenses, d'agrandir les laboratoires aux dépens de la cour.

Mais le nombre des étudiants s'étant accru au delà de ce qui semblait possible, on a été obligé, nous l'avons dit, de consacrer un édifice spécial à la chimie, et la physique règne sans partage au Bernoullianum. — Il serait bien désirable qu'un touriste compétent voulût bien nous renseigner avec précision sur le nouvel état des choses.

Enfin, un grand amphithéâtre, destiné à des conférences populaires, occupe le milieu de l'édifice, séparant la physique de la chimie.

foudroyante. M. Baudrimont, homme éminent par les qualités du cœur comme par celles de l'intelligence, en fut profondément affecté. Ce malheur fit apporter quelque amélioration à l'état du laboratoire, sans le rendre parfait.

Le Bernoullianum ayant été construit en grande partie avec les sommes souscrites volontairement par les citoyens, ceux-ci avaient le droit de demander qu'on ne les oubliât pas. Aussi, a-t-on construit l'amphithéâtre dont nous parlons. C'est une grande salle éclairée par le haut, et dans laquelle, d'ailleurs, il est possible de faire l'obscurité. Les bancs vont en s'élevant, et chaque auditeur peut voir sans difficulté les expériences. — L'amphithéâtre communique d'un côté avec les laboratoires de physique, de l'autre, avec ceux de chimie. La salle peut contenir quatre cent cinquante personnes assises, et, en cas de nécessité, cinq cents auditeurs peuvent y trouver place. La table où se font les expériences présente, comme celles qui se trouvent dans les petits amphithéâtres, toutes les dispositions nécessaires pour qu'on y puisse répéter toutes les expériences de physique et de chimie. — Derrière cette table, se trouve une chapelle pourvue de becs de gaz, de robinets amenant l'eau, etc. Enfin, on a donné une grande importance aux dispositions permettant de faire des projections avec la lanterne magique ou le microscope solaire. S'il est nécessaire, on peut employer la lumière de Drummond.

Pour terminer, nous dirons que la ventilation de la salle est assurée de telle sorte que l'air frais, réchauffé en hiver, entre par le haut, et que l'air froid et corrompu s'écoule par deux cheminées d'aspiration chauffées pour établir un courant d'air continu, et qui se trouvent dans la partie arrière du bâtiment.

Il y a trente ans, nous étions loin, à Bordeaux, de rien posséder qui fût comparable à tout cela. — Les choses ont bien changé à ce point de vue, mais il ne faut pas oublier que ce sont seulement l'État, la Ville, le Département qui, seuls, ont pris les dépenses à leur charge.

En s'y prenant autrement, les Bâlois se sont honorés en honorant leurs grands compatriotes.

E. DOUBLET,
Astronome à l'Observatoire de Bordeaux.

APPENDICE

Voici les passages du troisième cahier des « Éphémérides » de Latapie où il fait mention de ses rapports avec Bernoulli :

« Jeudi 26 janvier 1775, arrivée et départ d'Antibes.

» Nous nous sommes embarqués à quatre heures et demie, dès le moment que le courrier d'Espagne est entré dans la felouque. Cette felouque est si petite qu'elle me cause quelque frayeur. M. Bernouilly, d'une famille connue de Basle, passe à Gênes avec moi. A peine est-il entré dans la felouque, qu'il s'est mis à vomir. Je n'ai pas tardé à en faire autant. Ce mal de mer est cruel par l'état d'anxiété et d'abattement où il jette. Le vent étant tout à fait contraire, nous avons été obligés de nous arrêter à Nice vers les neuf heures du soir et nous avons passé une assez vilaine nuit dans la barque. Je me suis couché sur un petit matelas que le patron a étendu sur des planches, mais lui et ses rameurs n'ont presque fait que criailler dans leur baragouin génois. Avant de sortir d'Antibes, j'avais examiné la ville et surtout ses deux tours antiques. »

Vendredi, 27 janvier : « A peine le jour paraissait que nous sommes entrés dans la ville de Nice. Hier au soir, nous ne le pûmes pas, à cause des défenses expresses du Bureau de Santé. Il faut qu'on puisse lire en plein jour les permissions qu'apportent les patrons, de peur que quelqu'un n'entre en fraude venant du Levant, et avec un équipage malade de la contagion. Nous nous sommes établis à l'hôtel de France, me (ici une lacune dans la copie, et sans doute dans l'original)... On n'est pas trop bien dans cet hôtel, quoique à la française, et il est cher. M. Bernouilli loge à côté de moi, et je lui ai cédé fort honnêtement la chambre à feu. Il fait pourtant froid à Nice depuis deux jours; froid, c'est beaucoup dire, mais la pluie et le vent ont rafraîchi le temps et je me chaufferais volontiers. En entrant dans Nice, j'ai été frappé de la propreté des rues et de l'air d'élégance qui contraste avec la malpropreté de la Provence. M. Bernouilly qui avait une lettre de recommandation pour un négociant de cette ville appelé M. Déandreys, m'a invité à l'accompagner dans cette visite. J'ai accepté volontiers parce que c'était un moyen de me procurer quelques détails sur le commerce de Nice...

» En revenant, j'ai accompagné M. Bernouilly dans sa visite à M. Vierne, négociant de cette ville, venu de Nîmes, et consul du roi

de Prusse, dont il a chez lui un très bon portrait. J'y ai trouvé un homme très instruit et surtout dans les matières chimiques, et que j'avais beaucoup vu à Paris, sans savoir son nom ni sa patrie. Il s'appelle M. Lalliot, a de grandes relations avec les Genevois. Nîmes est sa patrie. Nous avons beaucoup causé de Berlin, que M. Bernouilly habite, en qualité d'astronome de cette ville. M. Lalliot, qui a dit beaucoup de mal de M. Formey [1], qu'il appelle un fanatique, n'a pas trouvé beaucoup de contradictions dans M. Bernouilly. Je croyais que M. Formey, regardé par le roi de Prusse comme un auteur des plus médiocres avec raison, en était du moins respecté et estimé. Point du tout. Je croyais M. Pott [2] mort, point du tout. M. Bernouilly m'a dit qu'il avait quatre-vingts ans. Après souper, M. Bernouilly m'a dit qu'il logeait à Berlin dans la même maison que M. Margraff [3], et que ce fameux chimiste était atteint de convulsions causées par ces accidents qui n'arrivent que trop souvent en faisant des expériences. Feu Rouelle [4] était probablement attaqué des mêmes convulsions, que j'ai toujours attribuées à la même cause, quoique sa famille prétende que son métier n'y est entré pour rien... »

1. Frédéric-Jean-Louis Formey, philosophe et écrivain allemand, mais d'origine française, né à Berlin en 1711 et mort dans la même ville en 1797. Formey fut secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, mais, malgré cette haute position, il ne semble pas que ses contemporains aient fait grand cas de lui. Nous voyons ce que Frédéric II en pensait : d'autre part, dans un passage de l'*Émile*, Jean-Jacques Rousseau ne dissimule pas le dédain qu'il avait pour Formey. — D'Alembert lui est plus favorable dans le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, mais ce sont des paroles de politesse banale par lesquelles il le remercie de lui avoir communiqué certains documents.

2. Jean-Henri Pott, chimiste allemand, né à Halberstadt en 1692, mort à Berlin en 1777. Il fut professeur de chimie théorique au *Collegium medicum* et, depuis 1737, enseigna en même temps la chimie pratique. Pott était un grand travailleur, mais il n'était pas un expérimentateur assez rigoureux. — Il s'est occupé aussi de chimie industrielle et prit une grande part à la création de la fabrique de porcelaine de Berlin. Il ne faut pas le confondre avec son contemporain, le chirurgien anglais Percival Pott, qui a laissé son nom à la maladie de la carie des vertèbres, qu'il a le premier décrite.

3. André-Sigismond Margraaf, directeur de la classe de philosophie expérimentale dans l'Académie de Berlin, et associé étranger de l'Académie des Sciences, né à Berlin le 3 mars 1709, mort dans la même ville le 7 août 1782. — Comme le dit Latapie, il mourut d'une maladie contractée dans son laboratoire et on voit aisément que cette maladie fut longue. Nous ne pouvons nous étendre sur les travaux de ce chimiste, nous nous bornerons à dire qu'il a été, pour ainsi dire, le père d'une des plus grandes industries modernes, car, dès 1747, il coupa des racines de betterave en tranches minces, les dessécha et les réduisit en poudre. Sur cette poudre, il versa de l'alcool, soumit le mélange à l'ébullition, le filtra et le renferma dans un flacon. — Au bout de quelques semaines, il s'était formé des cristaux présentant tous les caractères du sucre de canne. — Les travaux de Margraaf furent repris en 1787 par un chimiste prussien nommé Achard (toujours la révocation de l'Édit de Nantes), qui, opérant en grand, montra qu'il y avait là autre chose qu'une expérience de laboratoire. Le blocus continental fit le reste.

4. N'oublions pas que Latapie était médecin et qu'en qualité d'élève de Rouelle, il devait avoir eu de fréquentes occasions de voir celui-ci de près.

Samedi 28 janvier. — « Porté mes lettres à la poste. Un peu vu la ville et la cathédrale. M. Déandreyss est venu nous voir. Je dis *nous*, car j'ai causé beaucoup plus que M. Bernouilly. Il m'a dit que M. Trudaine avait occupé sa maison de campagne à Nice, près de trois mois et s'en était bien trouvé. Il dit aussi que Mad° de Trudaine aime extrêmement sa nièce, Mad[lle] de S[t]-Pierre, et qu'elle avait même voulu l'emmener à Paris. A dîner, j'ai beaucoup causé de Gênes avec M. de Pérignin. Le désagrément de ne pouvoir faire de feu dans ma chambre, parce que je n'y ai point de cheminée, m'a engagé à louer une chambre particulière, où, d'ailleurs, je dormirai beaucoup mieux que dans les auberges que je déteste. Je loge au coin de la rue S. Vincenzo Ferresi et S. Allodio. J'ai été voir M. Bernouilly près (sans doute, après) mon établissement, et nous sommes sortis ensemble. Une conversation, que nous avons eue ce matin sur la nécessité de vérifier par soi-même ce que disent les géographes et les faiseurs de relations, et sur celle de lire les histoires des villes dans les villes mêmes, pour ne pas copier des erreurs quand on ne les consulte qu'au retour de ses voyages, l'ont déterminé à écrire quelques observations à ce qu'il m'a paru par le titre. Je suis étonné que cet homme, qui est instruit assez, n'ait pas pris ce parti depuis qu'il voyage. Notre conversation était venue de ce qu'en lisant un voyageur allemand, qu'on vient de réimprimer à l'usage de ceux qui parcourent les mêmes lieux, M. Bernouilly lisait que Nice avait de très belles fortifications. C'était bon, il y a 60 ans. On devrait corriger toutes les géographies et faire des notes sur les voyageurs à toutes les nouvelles éditions, et c'est à quoi on manque. Nous avons été chez M. Déandreyss, etc... »

Dimanche 29 janvier. — Nous passons sur le commencement de la journée, les voyageurs quittent Nice ..

« ...La felouque est partie à dix heures trois quarts, par un très beau temps. Je n'ai pas vomi et j'ai eu, au contraire, bon appétit, deux petits bonheurs auxquels je ne m'attendais point. Je crois que la peur contribue beaucoup au vomissement, en contractant l'estomac, et je n'en ai point eu d'aujourd'hui, quoique le vent ait fait beaucoup pencher le bateau. Les felouques côtoient toujours de si près la rivière de Gênes qu'on peut distinguer à merveille toutes les villes et villages de cette côte. Vers le soir, les Génois, très brutaux, voulaient rosser le pauvre M. Bernouilly, qu'un souffle renverse, parce qu'il se couchait au fond de la felouque. J'ai voulu leur faire des représentations, ces coquins-là m'ont dit mille injures. L'incommodité de ces felouques, c'est qu'on est les uns sur les autres. Une sale Génoise, avec ses trois puants enfants, était auprès de moi et aurait fait vomir le diable. Le dialecte génois, du moins celui de ce peuple, est bien désagréable, à mon gré. Leurs finales ressemblent à des grognements de cochon. »

Lundi 30 janvier... « J'ai passé dans cette maudite felouque une des

vilaines nuits de ma vie. Il m'a fallu rester assis sur un banc, exposé à un vent froid et à la belle étoile, et passer ainsi la nuit blanche, chose que je déteste. Des fatigues du jour, je m'en console, mais je veux avoir les nuits à moi. C'est une des raisons qui m'a fait renoncer à la médecine. Cette nuit m'a paru un siècle. L'extrême longueur du temps, lorsqu'on s'ennuie, et sa prodigieuse rapidité, quand on s'amuse, me paraissent une des preuves de son infinité. Nous croyions enfin arriver à Gênes aujourd'hui, mais le vent, qui est devenu tout à coup contraire, sur les dix heures, a obligé le patron de relâcher à Savone. Heureusement, c'est la principale ville de la rivière de Gênes, et un très bon gîte. Nous logeons dans la même chambre, M. Bernouilly et moi, à *La Rose Blanche*, qui est la belle auberge de Savone. Cette ville propre, peinte et bâtie régulièrement, est la première qui m'ait bien annoncé l'Italie, et ç'a été pour moi un spectacle tout neuf. Nous avons couru dans la ville avant et après dîner, mon compagnon de voyage et moi, et nous avons été jusqu'à l'extrémité du faubourg, qui est long. — Je me suis ensuite promené tout seul [1]... »

Samedi 4 février. (Les deux amis sont à Gênes.)

« ...La matinée, j'avais causé avec M. Bernouilly, et nous avions été voir M. Michel, l'homme de confiance de M. l'Envoyé. Il a été consul de France à Trieste. C'est un homme extrêmement poli. Nous avons ensuite couru, M. Bernouilli et moi, dans la ville. Un jeune homme, pendant le dîner, m'a prêté une brochure intitulée : *le Conclave* [2]. C'est une plaisanterie sur les divisions actuelles des cardinaux, et leur caractère y est, dit on, parfaitement exprimé dans les différents rôles qui s'y jouent. J'ai lu cette brochure dans la soirée. C'est une imitation, une parodie de *Metastazio*. On a mis en prison l'abbé qui est violemment soupçonné d'en être l'auteur... »

Puis, Latapie nous donne le titre d'un ouvrage allemand intitulé : *Die vornehmsten Europaïschen Reisen*... etc. (qu'il faut se procurer, quoique la nouvelle édition n'ait corrigé aucune des fautes, etc.).

Latapie savait donc l'allemand ; c'était bien rare chez les Français de son époque.

Dimanche 5 février. — « J'ai beaucoup couru avec M. Bernouilly.

1. Au souper de ce jour-là, Latapie n'oublie pas qu'il est Bordelais. Voici ce qu'il nous dit du vin qui fut servi : « Ils nous ont donné deux bouteilles : l'une du vin blanc rougeâtre du pays, que je n'aime pas ; l'autre de vin rouge de Montferrat, qui est douceâtre comme du moût. » Puis il ajoute : « Après souper, M. Bernouilli m'a fait lire une lettre que lui a écrite un Italien de Coni, pour lui faire part des succès de l'Académie qui s'y est formée. Cet homme s'appelle *il signor Birault*. Sa lettre, pleine de compliments à l'italienne, est ornée, en vedette, d'une magnifique vignette dessinée à la plume. Ce sont les armes des Bernouilli, accompagnées de tous les attributs des sciences et des arts. »

2. Il s'agit du conclave réuni pour remplacer le pape Clément XIV et qui élut Pie VI (J.-A. Braschi) dont le règne dura jusqu'à 1800.

Nous avons fait le tour des remparts, à commencer du ponte real, et nous avons terminé notre course jusqu'à la lanterne, ou fanal du nouveau môle; M. Bernouilli n'a pu monter jusqu'en haut... »

Les deux voyageurs passent la soirée de ce jour à l'opéra bouffon. — Passons.

Lundi 6 février. « ...Nous avons parlé des voyages d'Italie. M. Boyer et M. Michel m'ont assuré que M. de Lalande, qui a donné un assez long article sur Gênes, n'y a passé que deux jours. C'est un séjour remarquable. Aussi n'a-t-il fait que copier. Mais il faudrait dire au moins : je copie. »

Mercredi 8 février. « ...J'ai vu ce matin avec M. Bernouilly les palais Durazzo et Brignole. Le premier est un vrai palais où tout est en grand et dont la vue est superbe; le second a des appartements plus commodes. Tous les deux sont très riches en tableaux du premier ordre. Les Van Dyck, surtout, y abondent. Il y a des P. Véronèse de la première beauté. Nous avions avec nous un jeune homme qui était la véritable image des dieux de l'*In exitu Israel*. M. Bernouilli s'en était *embâté* parce qu'il va loger chez son père...

» J'ai été au *Théâtre delle vigne* voir la pièce de *Sansone*. Celui qui était chargé du rôle de Samson ressemble parfaitement à notre feu roi Louis XV. M. Bernouilli en a été frappé comme moi... »

Jeudi 9 février. « ...M. Bernouilli, qui ne m'a pas trouvé ce matin, est venu me voir ce soir, pour m'engager à aller à la comédie, mais j'en ai suffisamment pour Gênes. Il commence à ne plus vouloir s'en aller si promptement à Berlin. Florence, Rome, Naples sont, en effet, bien tentantes... »

Mercredi 15 février. « ...J'avais encore oublié de dire que M. Bernouilly était venu hier soir prendre congé de moi, en me priant de lui écrire quelquefois. Pour cette promesse, je ne la lui ai pas trop donnée. M. Bernouilli est un homme de trente ans à qui l'on n'en donnerait pas vingt. Il est petit, fluet, à teint et à son de voix féminin. Sa mauvaise santé, qu'il ne ménage pourtant point du côté des aliments, contribue à donner d'abord de lui une pauvre idée qu'on le prendrait pour un imbécille *(sic)*. Il ne l'est pourtant pas. Ses jugements sur les hommes, les arts et les choses me paraissent justes, sans qu'on puisse dire de lui : c'est un savant. On peut assurer du moins qu'il est instruit sur beaucoup de choses. Quoique astronome du roi de Prusse et de l'Académie de Berlin, il ne tourne pas volontiers la conversation du côté des sciences. — Son ton est froid et sec, et jamais on ne le voit s'animer sur un sujet. Il est vrai que son extrême surdité[1] empêche qu'il ne puisse suivre le dialogue et s'occuper des détails. Je lui crois le caractère un peu aigre. Ses manières sont aussi sèches que

1. Cette surdité devait bien gêner Bernoulli dans ses observations astronomiques.

sa conversation, et il n'a rien de l'urbanité et de cette politesse douce et flatteuse qui entraîne, qui subjugue et obtient ce qu'elle veut chez quelque peuple que ce soit. Il voyage pour rétablir sa santé, mais il est obligé à une extrême économie parce qu'il n'est pas riche et qu'il a de la famille. Il m'a paru qu'il s'était un peu attaché à moi; je lui étais utile comme société, et comme courant et comme partageant toujours la moitié des frais dans tout ce que nous voyions. Il m'était aussi utile par la même raison; mais sa faiblesse et son impuissance d'aller m'ont quelquefois embarrassé. Ce qui m'a étonné, c'est que cet homme aime les bals et passerait sa vie aux spectacles. « Vous êtes bien heureux, lui ai-je dit quelquefois, d'avoir toujours dans votre nom un excellent passe-partout, pendant qu'il faut que je me démène comme un possédé pour des lettres de recommandation. »

LES ARMATEURS BORDELAIS SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

LE CORSAIRE LA " DORADE " ET L'AFFAIRE DE LA " JULIANA "

(1796-1798)

(Suite et fin.)

Peu importait au capitaine écossais : il n'en était plus à compter les coups. Il se montra vraiment le type du plaideur que rien n'arrête, du mauvais joueur. Il s'acharna à déplacer les questions, à retarder les opérations de la justice, à tracasser son adversaire sans aucune utilité, à multiplier les protestations et les plaintes, à chercher partout des protections et des complaisances, à dresser l'épouvantail des complications internationales et de la colère des pays neutres. Jeter le doute, obscurcir l'affaire, tels furent son but invariable et son espoir suprême.

Bien différente nous apparaît la conduite de Ferrand, toute de méthode et de clarté. L'armateur de la *Dorade* voyait que les événements marchaient à son gré, comme poussés par la force du bon sens. Vainqueur en première instance, ayant obtenu le déchargement, si redouté des Anglais, il poursuivit ses avantages. Il se souvint du profit qu'il avait retiré des paroles de Destouet et Chenu et tint à faire constater d'autres notoriétés non moins utiles. Le 8 ventôse, il obtint du Tribunal civil une ordonnance autorisant le juge de paix à recevoir toutes déclarations et à procéder à toutes constatations qui lui seraient soumises.

Eggleston fit immédiatement opposition, sous prétexte que

les Français abuseraient de cette latitude, qu'il était injuste de favoriser ainsi l'une des parties aux dépens de l'autre. Ce fut un nouveau petit procès dans le grand. Le Tribunal ordonna l'exécution de sa décision, en rappelant que chacune des parties jouirait du même droit, selon les termes de la décision prise et de la demande même du citoyen Ferrand.

Dès qu'il s'agissait d'entrer dans les faits, Eggleston n'avait plus rien à dire, tandis que l'armateur de la *Dorade* avait toujours à gagner à rechercher la vérité. L'ordonnance de ventôse lui servit à établir trois points intéressants.

A cette époque, les navires construits en Danemark portaient une étampe (les capitaines marchands et les autorités maritimes du pays étaient unanimes à l'affirmer); après apposition de l'étampe, on plaçait une autre empreinte, indiquant la contenance en *lasts,* puis les bâtiments recevaient leur lettre de jauge. Le last, mesure danoise, représentait à peu près deux tonneaux. Or il résulta du procès-verbal du juge de paix, assisté de deux constructeurs, qu'on n'aperçut au maître-bau du grand panneau de la *Juliana* ni la moindre trace d'étampe sous la lettre C, signifiant Christian VII, ni le numéro 212, signifiant 212 lasts, contenance indiquée sur les papiers de bord.

Le juge constata également qu'il n'existait et qu'il n'avait jamais existé aux sabords du navire ni crocs, ni boucles, ni pitons, objets indispensables pour installer des canons.

Le mois suivant, germinal an VI, Ferrand obtint du Tribunal de faire vendre la cargaison de la *Juliana,* moyennant le versement du produit entre les mains du citoyen Jean Balguerie, négociant de Bordeaux, qui déposa un cautionnement. Tous les articles avaient été vendus lorsqu'il fut statué sur l'appel.

Après d'interminables lenteurs, les pièces du procès passèrent du greffe du Tribunal de commerce au greffe du Tribunal civil et, à de longs intervalles, les parties déposèrent de nouveaux mémoires. Ceux-ci sont au nombre de quatre : celui d'Eggleston, celui de Ferrand, une réponse du capitaine anglais intitulée Observations, enfin une courte réplique de Casenave

portant comme titre : Précis des intéressés au corsaire la *Dorade*.

Le maître de la *Juliana* garda pour avocat Émérigon ; d'autre part, l'armateur bordelais, sans se séparer de Casenave, s'adjoignit le concours d'un défenseur tenu en haute estime dans le barreau bordelais, André Duranteau[1]. Cet homme de loi plaida plus tard dans le célèbre procès du *Furet* et du *Décidé*[2]. Il était renommé pour sa droiture, sa très grande compétence juridique et surtout le soin minutieux avec lequel il étudiait les dossiers. Son volumineux mémoire dans l'affaire de la *Juliana* en est la preuve.

Le mémoire d'appel d'Émérigon[3], signifié le 1er messidor an IV (19 juin 1797), présente les mêmes qualités que son premier plaidoyer : style agréable, ton modéré, plan méthodique et, surtout, apparence de clarté. A chaque grief l'avocat trouve aussitôt une réponse et, en la montrant à son point de vue, il la fait paraître spontanée et naturelle. En réalité, ses arguments sont extrêmement superficiels et, s'ils semblent simples, c'est qu'ils passent toujours à côté de la question. Aucun ne résiste à l'examen.

Nous les connaissons déjà en majeure partie. Émérigon prétend que ses clients ne sont justiciables que du traité de 1742, où il voit toutes sortes de privilèges pour les Danois ; il soutient que les lois postérieures ne leur sont pas applicables, puis il attaque tous les motifs du jugement de nivôse : 1° Les titres de propriété neutre du navire abondent, — et il en dresse une longue liste ; 2° Le rôle d'équipage n'est point irrégulier, il est conforme aux usages danois ; 3° Eggleston n'a point contrevenu à son passeport, le traité de 1742 lui

1. Duranteau (André), né et mort à Bordeaux (1743-1817). Voir sa notice dans Feret, *Statistique générale de la Gironde*, t. III, *Biographie*.

2. Cf. notre brochure sur ce procès, citée plus haut. Tir. à part, *Bordeaux, impr. G. Gounouilhou*, 1910, in-8°, 25 p., 1 pl.

3. *Mémoire pour Charles Eggleston, capitaine du navire danois la « Juliana », agissant tant en son propre et privé nom que pour les propriétaires et chargeurs du dit navire, et en outre, pour l'équipage et les passagers qu'il avoit à son bord, appelant d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Bordeaux, le 14 Nivôse dernier, d'une part ; contre les citoyens J. B. Ferrand et Compagnie, armateurs du corsaire la « Dorade », du port de Bordeaux, intimés, d'autre part.* Bordeaux, impr. de la Ve Lacourt et Faye aîné, in-4°, 96 p.

permettait de faire des relâches; 4° On n'étampe pas les navires danois à destination de l'Inde; 5° On ne peut prouver qu'Eggleston, au service d'une nation neutre depuis plusieurs années, soit sujet ennemi; 6° La facture de la cargaison prise à Copenhague, signée Duntzfeld et Cie, prouve qu'elle est destinée pour les comptoirs danois aux Indes; 7° Les achats particuliers faits par le capitaine ou ses officiers pour augmenter leur pacotille sont pour compte de neutres; 8° Les canons et boulets étaient destinés à défendre le navire contre les pirates, qui infestent les mers asiatiques; 9° En ce qui concerne les marchandises chargées à fret, à Londres et Guernesey, pour compte des Anglais, la neutralité du bâtiment les met à l'abri de la confiscation, aux termes du traité de 1742.

Émérigon fait grand bruit au sujet du procès-verbal de capture et le déclare illégal. Ce verbal est nul, dit-il, car il ne contient ni l'inventaire des papiers de bord du trois-mâts, ni l'interpellation faite à son capitaine de le signer, contrairement à l'article 16 du règlement de 1693, ni la mention que ces pièces ont été déposées en sa présence dans un sac ou un coffre et qu'il ait été interpellé de le sceller de son cachet, comme l'exige l'article 2 de la loi du 3 brumaire an IV. Dès lors, Eggleston n'a plus à répondre de l'absence des deux documents si importants pour lui, l'inventaire du navire et le connaissement général des marchandises chargées à Copenhague; il est prêt à affirmer sous serment qu'ils existaient au moment de la prise, et on doit l'en croire.

A côté de cette pitoyable insinuation de vol, signalons un fait nouveau qui n'est pas à l'honneur d'Eggleston : il s'agit d'un faux.

Le Tribunal de commerce, faisant état du traité franco-danois de 1742, avait déclaré non valable le passeport du capitaine parce que cette pièce était signée seulement du roi de Danemark, sans être revêtue, comme le traité l'exigeait, du seing et du sceau des officiers de l'amirauté de Copenhague. Le citoyen Guilhe[1], traducteur du document, se porta garant

1. Guilhe (Henri-Charles), professeur estimé de Bordeaux, né à Villemagne en 1756, mort à Bordeaux en 1842. Voir sa biographie dans Feret.

du fait. Or, au moment de l'appel, le sauf-conduit se trouva en règle, apostillé et muni de cinq signatures dont celles de trois membres du Collège royal d'économie et de commerce établi à Copenhague, la seule autorité à qui fût confiée en Danemark la délivrance des passeports. Eggleston communiqua la pièce à l'avocat de Ferrand et cria à l'erreur éclatante des premiers juges! La grivèlerie est trop visible; l'interprète Guilhe méritait une tout autre confiance que l'Anglais et il est évident que les signatures ont été ajoutées après coup. Eggleston s'était fait accorder le droit d'avoir communication des pièces gardées au greffe du Tribunal de commerce et, en retardant le versement du dossier au Tribunal civil, il avait eu le temps d'opérer à sa manière[1]. Voilà qui jette un jour étrange sur la conduite des autorités danoises.

Les Danois sont partout dans cette cause. Émérigon ne cesse de mettre en avant des certificats, des attestations, des lettres au ministre de la marine. Tous s'en mêlent, le consul général du roi de Danemark et de Norvège à Paris, le chargé d'affaires de ce monarque auprès de la République française, le président bourgmestre de Copenhague, le négociant Duntzfeld. C'était le maquillage officiel, la fraude organisée sur une vaste échelle, tant était grande la terreur que l'Angleterre inspirait aux neutres.

Malgré ces complicités, Emérigon voit bien que les lois françaises condamnent son client, aussi lui ménage-t-il des portes de sortie; il prend soin de distinguer le navire de la cargaison et soutient que la confiscation de l'un n'entraîne

1. Le gouvernement français aussi bien que les autorités locales montrèrent tant de mollesse et de versatilité que les Anglais eurent beau jeu. Le ministre Truguet chercha bien à se mettre au courant de l'affaire de la *Juliana* et demanda l'envoi de toutes les lettres trouvées à bord de la prise, mais à Bordeaux ses ordres furent mal ou incomplètement exécutés. Même négligence, mêmes demi-mesures à l'égard des prisonniers. Eggleston, dont il eût fallu s'assurer tout d'abord, jouit durant dix mois d'une liberté complète. Les Bordelais finirent par s'inquiéter des manœuvres de cet homme nécessairement ennemi de la France, soupçonné d'espionnage et, en tout cas, d'un caractère aigri et rancuneux. Le Bureau central en délibéra et, sur réquisitoire du Commissaire du Directoire exécutif, Eggleston fut l'objet d'un mandat d'amener (17 pluviôse an VI - 5 février 1798). On dut le relâcher dès le 2 floréal suivant (21 avril) et renoncer à le faire arrêter de nouveau, car il était couvert par la lettre du ministre de la marine en date du 27 germinal, s'opposant à la détention des individus sujets d'une puissance neutre (Archives municipales de Bordeaux, Période révolutionnaire, reg. D. 157, fol. 36 à v° 37, et reg. D. 168, v° 155-fol. 156).

pas celle de l'autre. Il décompose aussi le chargement en maints articles divers; l'exception faite par le Tribunal de commerce d'une balle de marchandises n'était point, en effet, à négliger.

L'avocat termine en apitoyant les juges sur le sort des matelots de la *Juliana*, ces Lascars ou Hindous, dont vingt-six avaient été transportés hors de Bordeaux et laissés, dit-il, dans le dénuement[1].

André Duranteau fut long à préparer sa réponse qu'il signifia seulement le 20 frimaire an VI (10 décembre 1797), mais il la fit aussi complète que possible[2]. Il commence ainsi :

« Les Anglais avaient, avant la guerre, vingt-cinq mille navires marchands. Comment se fait-il que ces bâtiments se soient, tout à coup, transformés en bâtiments neutres? »

» C'est ainsi que parlait le représentant du peuple Villers, dans la séance du conseil des Cinq-Cents du 25 messidor dernier. »

Puis il se défend d'avoir tremblé de son premier succès, car il a fait imprimer le jugement du Tribunal de commerce et en a répandu les exemplaires à profusion. Il s'était néanmoins réservé de se pourvoir de ce jugement sur un chef qui lui est gréveux, celui qui excepte de la confiscation une balle de marchandises, mais cette balle ne s'est pas trouvée au moment du déchargement et la remise n'en a pas été réclamée.

« Nous avons senti, d'après cela, que ce serait courir après une ombre que d'en poursuivre le rétablissement contre un étranger qui, en nous faisant plaider sur un objet qui aurait

1. Il est de fait que les autorités maritimes de Bordeaux, très embarrassées de la présence des Lascars, ne savaient trop comment les nourrir. Le ministre donna l'ordre de les renvoyer en Angleterre pour y être échangés et ensuite rapatriés par les soins de la Compagnie des Indes. Le navire la *Marianne* de Dunkerque, alors à Bayonne, fut choisi à cet effet pour être armé en parlementaire et faire retour à Dunkerque. Truguet au commissaire de la marine à Bordeaux, 6 pluviôse an V (Arch. du Port de Bordeaux, reg. BB 2, 4.

2. *Mémoire pour les citoyens J. B. Ferrand et Compe, négocians à Bordeaux, armateurs du corsaire la « Dorade », capitaine Benquey, intimés; contre Charles Eggleston, capitaine du navire la « Juliana », appelant d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Bordeaux, le 14 Nivôse an 5*. Bordeaux, impr. de Pinard père et fils, in-4°, 130 p.

dû être décidé en peu de jours, semble ne chercher son salut que dans la fuite, et dans l'espoir de nous fatiguer par une procédure longue et dispendieuse et de nous amener ou à lâcher prise ou à entrer en composition avec lui.

» Nous avons dû, dès lors, regarder comme non avenu le chef du jugement du Tribunal de commerce qui concerne la balle dont nous venons de parler, et ne pas nous en occuper. »

Sur les autres chefs du jugement, l'avocat a conservé la même confiance, tout en annonçant qu'il a le droit de faire valoir d'autres motifs de prise, puis il entame une discussion minutieuse. Nous ne le suivrons pas dans ses 130 pages imprimées en caractères fins et d'une lecture ardue, — comme le fit fort bien remarquer Émérigon[1] —, et nous ne parlerons que des points nouveaux. Les voici, établis d'une façon très solide :

1° *Le procès-verbal de capture est valable.*

Peu importe que le capitaine Benquey ait négligé les formalités du règlement de 1693 et de la loi du 3 brumaire an IV. De ces deux lois, la première est depuis longtemps tombée en désuétude et la seconde n'a eu d'abord en vue que les bâtiments de guerre; elle n'a été rendue applicable aux corsaires que par un arrêté du Directoire exécutif du 5 prairial an V (24 mai 1797), donc postérieurement à la capture de la *Juliana*. De plus, aucune des deux lois ne déclare entaché de nullité le procès-verbal qui n'en aurait pas observé les formalités.

2° *Le traité de 1742 est périmé.*

C'est là le véritable argument nouveau qui ruine la défense d'Eggleston. Les Anglais prétendaient que le traité franco-danois était la seule loi dans la cause; Casenave et les premiers juges répondirent qu'il ne pouvait être invoqué seul, que les autres lois étaient valables; Duranteau prouva qu'il n'avait même plus force de loi.

Le traité de 1742, explique-t-il, a été conclu pour une durée

1. Nos adversaires, dit-il, « ont tout mêlé, tout confondu. On ne voit pas une seule division dans leur mémoire. C'est un seul jet qui nécessiteroit un volume de 600 pages, si on vouloit y répondre avec le même désordre. » *Observations pour Charles Eggleston*, p. 2.

de quinze ans; une prorogation fut consentie en 1749; sa période de validité expirait donc en 1764. Or, il n'y a pas eu de nouvelle prorogation. Le traité a, par conséquent, cessé d'être en vigueur en 1764; la France n'a plus à en tenir compte.

3° *Eggleston a faussement affirmé l'existence du connaissement général des marchandises chargées à Copenhague et de l'inventaire des agrès et apparaux.*

Duranteau n'a point de peine à retourner contre l'Anglais son accusation de détournement des deux pièces. Le capitaine, dit-il, n'a invoqué cette prétendue soustraction qu'en appel; pourtant il avait eu communication de toutes les pièces au greffe du Tribunal de commerce, et aurait pu signaler alors la disparition des deux documents. En second lieu, ceux-ci ne sont pas mentionnés dans l'inventaire des papiers de la *Juliana*, rédigé par le courtier Jacobsen. Eggleston a eu recours à l'imposture pour échapper au chef du jugement de première instance, excipant contre lui de l'absence de deux pièces essentielles.

4° *Eggleston a fait ajouter les signatures à son passeport.*

Sur ce point encore, l'Anglais est aisément confondu, pour les raisons déjà exposées.

5° *Doëg, premier lieutenant de la « Juliana », est Anglais.*

Bien que cet argument eût déjà été développé par Casenave, Duranteau jugea utile de le rappeler, car il suffisait à lui seul à légitimer la confiscation de la *Juliana*, et, de plus, le Tribunal de commerce avait négligé d'en faire état, « embarrassé, sans doute, sur le choix des moyens », dit le commissaire du Directoire dans ses conclusions.

Les autres arguments de Duranteau sont connus : Eggleston est sujet ennemi, la *Juliana* est un navire anglais, le rôle d'équipage est contraire à toutes les lois, le capitaine a fait des relâches en violation de son passeport, les canons et les toiles à voile sont articles de contrebande, etc.

Signalons une réflexion intéressante de l'avocat sur l'identité de la *Juliana*. Il nous amène à croire que le vaisseau pris par Benquey, très gros bâtiment de type britannique et

jaugeant près de 600 tonneaux, n'était pas la *Juliana* de 212 lasts ou 424 tonneaux, indiquée par les pièces de bord[1].

Nous ne ferons que mentionner deux factums imprimés, les « Observations pour Charles Eggleston », par Émérigon (10 février 1798), et le « Précis des intéressés au corsaire la Dorade », qui en est la réplique (23 février 1798). Celui-ci, œuvre de Casenave, est remarquable de fermeté et de clarté. Émérigon a fait suivre ses observations d'une consultation favorable à son client, signée Brochon père, Martignac, Vielle et Jaubert, peu digne de ces grands noms, tant elle est superficielle et pauvre d'argumention[2].

Le dernier en date des mémoires de la procédure n'est intéressant que par la vivacité du style et la franchise du langage. Ce sont les conclusions de Partarrieu, commissaire du Directoire exécutif près les Tribunaux civil et criminel du département de la Gironde[3]. Partarrieu parle comme un représentant en mission, en homme intègre, en patriote un peu rude; c'est dire qu'il ne ménage pas les Anglais et conclut à leur condam-

1. « Au reste, nous nous en tenons à la lettre de jauge que nous trouvons dans nos papiers. Elle porte que le navire est étampé, et cependant il ne l'est pas.

» Que conclure de là ? Que l'état du navire tel qu'il est n'est d'accord en rien avec celui qui est indiqué par la lettre de jauge, et peut-être, ou pour mieux dire probablement, que le navire pris par le corsaire la *Dorade* n'est pas la *Juliana* partie de Copenhague le 20 juin 1796, mais un navire anglais sur lequel on a transporté les papiers de la *Juliana* sans s'embarrasser de savoir s'ils cadreraient ou non avec celui auquel on a voulu les appliquer.

» Nous l'avions déjà soupçonné en comparant la contenance que le navire pris annonce à la vue avec celle qui est exprimée dans les papiers. Il est dit partout que la *Juliana* est du port de 212 lasts, ce qui équivaut à 424 tonneaux bordelais, et il n'est personne qui, en voyant ce navire, ne juge qu'il porte au moins 600 tonneaux. »

Mémoire de Duranteau, p. 73-74.

2. *Observations pour Charles Eggleston, capitaine du navire danois la « Juliana », agissant tant en son propre et privé nom que pour les propriétaires et chargeurs du dit navire, et en outre pour l'équipage et les passagers qu'il avoit à son bord; contre le citoyen J. B. Ferrand et Compagnie, armateurs du corsaire la « Dorade »*. Bordeaux, impr. de la Ve Lacourt et Faye aîné, in-4°, 48 pages. — La consultation est également datée du 22 pluviôse an 6 (10 février 1798).

Précis des intéressés au corsaire la « Dorade », en réplique aux observations du Sr Charles Eggleston, Anglois, se disant naturalisé Danois. Bordeaux, impr. de Pinard père et fils, in-4°, 29 pages.

3. Cahier manuscrit de 28 pages (Arch. dép. de la Gironde, liasse L 2287). — Barthélemy-Pierre Partarrieu-Lafosse, né à Auros (Gironde) en 1756, mort à Paris en 1853, député au Corps législatif de 1800 à 1808, collectionneur et homme de goût, passait pour quelque peu excentrique. Cf. la Biographie de Feret; J. Delpit, *Tablettes des Bibliophiles de Guyenne*, t. III; G. Caudrillier. *L'Association royaliste de l'Institut philanthropique à Bordeaux*, p. XXIV.

nation sans restriction. Il nous donne, d'ailleurs, un bon résumé du procès.

Le 14 ventôse an VII (4 mars 1798), le Tribunal civil rendit son jugement qui — il était aisé de le prévoir — débouta Eggleston de son appel et ordonna l'exécution de la première sentence. Le Tribunal était ainsi composé : Malleret, faisant les fonctions de président; Perrens, Nau, Dumeynieu et Dupac, juges.

Ce jugement volumineux[1], après avoir rappelé la procédure et les arguments d'appel, pose ainsi les questions :

1° Le verbal de la prise de la *Juliana* est-il valable?

2° Est-ce seulement par le traité de 1742 que doivent être jugées les contestations élevées entre les parties?

3° Si ces contestations doivent être décidées par la disposition des lois maritimes relatives aux prises, quels sont les cas où ces lois ordonnent la saisie et confiscation d'un navire?

4° Le Tribunal de commerce s'est-il conformé à ces lois?

5° Que peut-on statuer au sujet de la balle de marchandises adjugée par le Tribunal de commerce au capitaine Eggleston?

Sur la première question, il répond oui, sur la seconde non, en adoptant entièrement les raisons de Duranteau.

Le traité de 1742 étant reconnu périmé depuis 1764, le Tribunal refuse d'examiner comme oiseuse toute discussion sur le passeport d'Eggleston et les signatures. Il ne considère que les lois en vigueur.

Il rejette, comme insuffisamment fondés, l'argument tiré de la construction anglaise de la *Juliana* et de l'absence d'étampe, et celui de la suppression ou détournement de papiers du bord. Il néglige l'accusation portée par Eggleston au sujet des deux pièces manquantes.

D'autre part, il retient les principaux motifs de condamnation énoncés par Casenave et par Duranteau : la nationalité de

1. *Jugement du Tribunal civil du département de la Gironde, section 2, au rapport du citoyen Perrens, président. Extrait des registres du 14 Ventôse an sixième de la République.* Bordeaux, impr. de Pinard père et fils, in-4°, 45 pages. — Le manuscrit aux Archives départementales de la Gironde, L 2287, 80 pages (Tribunal civil du département. Jugements au rapport. Nivôse, pluviôse et ventôse an VI).

Doëg, la contravention d'Eggleston à son passeport, l'absence d'acte de propriété du navire et du connaissement général des marchandises de Copenhague; les articles pris aux ports anglais de Londres et Guernesey, propriété ennemie destinée à des ports ennemis; les canons et toiles à voile, articles de contrebande; la nullité du rôle d'équipage.

Il rappelle les quelques omissions ou négligences du premier jugement et, sur la cinquième question, déclare qu'il n'y a pas lieu de statuer.

Eggleston ne se tint pas encore pour battu et forma un pourvoi auprès de la Cour suprême. Le 22 brumaire an VII (12 novembre 1798), son mémoire en cassation fut rejeté[1].

En condamnant la *Juliana*, les juges de Bordeaux portaient un coup à l'industrie internationale du déguisement des navires. C'est ce qui explique qu'une cause si simple et ne prêtant point au doute ait pu faire tant de bruit et durer deux ans.

JEAN DE MAUPASSANT.

1. Note manuscrite à la page 1 du jugement d'appel imprimé.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 FÉVRIER 1914

La séance est ouverte à six heures, sous la présidence de M. Maxwell, président.

Sont présents au Bureau :

MM. Maxwell, Périé, Chabrat, Collet, Talboom, Labadie, Faure et Rey.

Sont excusés :

MM. Touzin, Pancol, Gombaud, Privat.

Quarante membres sociétaires assistent à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Admissions. — On procède au vote pour l'admission de nouveaux sociétaires.

A l'unanimité des votants sont proclamés membres de la Société Philomathique :

MM. Arrighi (Paul-Pierre-Marie),
Autran (G. Carlos),
Baradat (André),
Cinto (Émile),
Diffon (Léonce-Auguste),
Hourès (Pierre-Siméon),
Ichon (Édouard),
Lalanne (Georges),
Schade (Émile),
Vayssière (Marcel).

Comptes de 1913 et Budget de 1914. — M. le Trésorier donne lecture, avec les développements nécessaires, des divers articles concernant les recettes et les dépenses.

M. Cathala proteste contre la diminution de crédit de l'article *Bibliothèque.*

M. le Président explique que le budget a dû être très serré pour pouvoir être présenté sous une forme acceptable; si, dans le courant de l'année, des recettes imprévues le permettent, le crédit de la Bibliothèque sera augmenté.

M. Cathala prend note de cette explication et se déclare satisfait.

M. le Président croit devoir expliquer l'augmentation prévue à l'article *Participation aux Congrès et Exposition*. Cette augmentation est due à ce que la Société se considère comme obligée de participer à l'exposition de Lyon, étant donnée l'existence, en cette région, de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, qui est en France la seule Société comparable à la nôtre.

Au sujet du budget des recettes, M. le Président explique que le Comité a cru devoir modifier le droit d'inscription demandé aux élèves des cours d'adultes et qui était jusqu'ici le même pour tous les cours, soit 1 franc par inscription.

Par comparaison avec les Sociétés analogues de Bordeaux et autres villes, ce droit d'inscription est faible, et il a été décidé de le porter à 2 francs pour les cours d'hommes de la section centrale, 2 francs pour les cours de femmes du cours supérieur, tous les autres cours restant à 1 franc.

Dans le cas d'inscriptions multiples, la première seule est augmentée et portée à 2 francs.

Le Comité a pris cette mesure conformément à l'article 5 du règlement général des cours qui lui donne pouvoir de fixer le droit d'inscription; il espère être d'accord avec l'Assemblée.

L'Assemblée manifeste son assentiment.

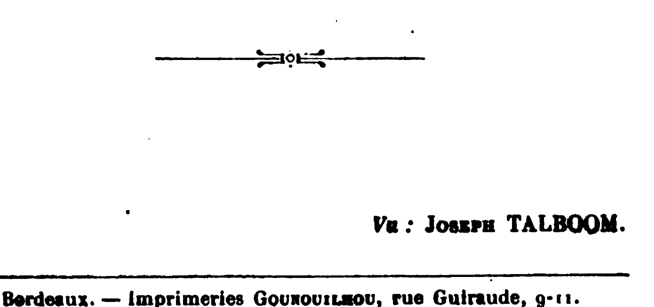
M. Samson demande que l'imprimé relatif au budget soit remis aux membres de la Société quelques jours avant l'Assemblée générale pour pouvoir être examiné à loisir.

M. Descrambes demande le rétablissement de deux journaux, qui avaient été supprimés pour cause d'économie.

M. le Président répond qu'il sera donné satisfaction à ce vœu.

On passe au vote final. Les comptes de 1913 et le budget de 1914 sont approuvés, et des remerciements sont adressés par le Président, au nom de tous les membres, au trésorier sortant et à son successeur.

La séance est levée à sept heures.

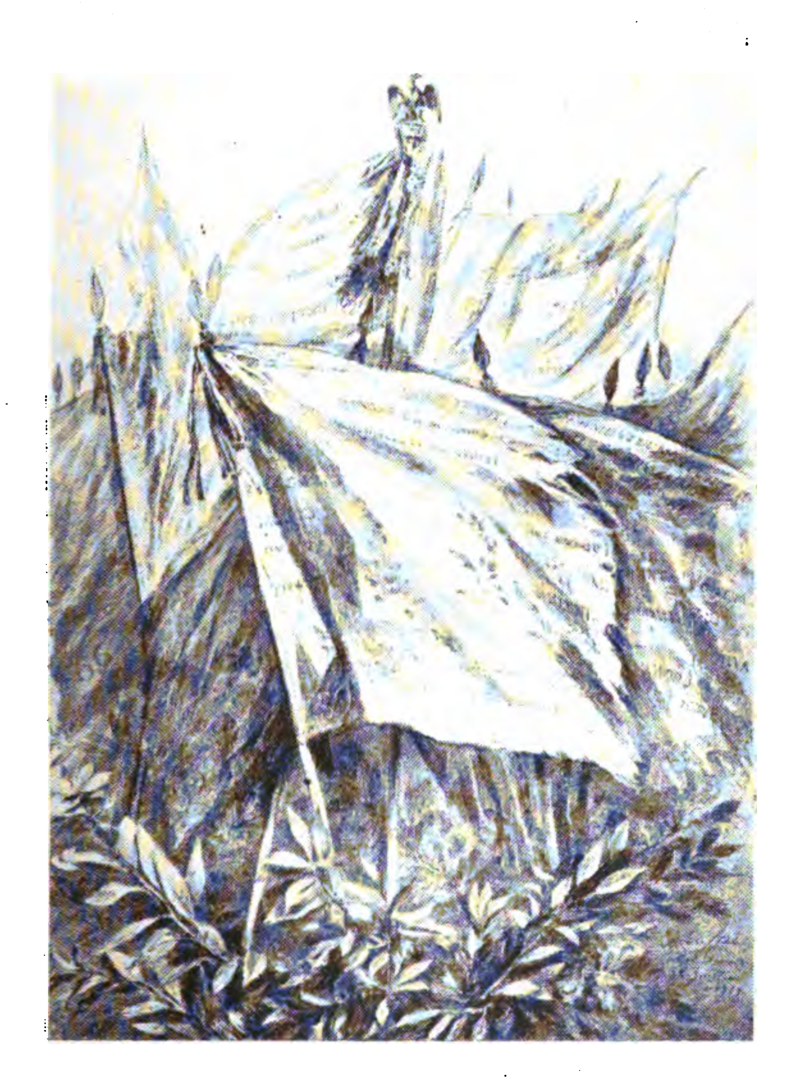


Vu : Joseph TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

JUILLET-AOUT 1914



LES DRAPEAUX

D'après une lithographie de RAFFET (1859).

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

AOUT 1914!

A l'heure où paraissent ces lignes, les destinées de la France sont en jeu.

Acculée malgré elle à une guerre monstrueuse, notre patrie, avec une sérénité et une unanimité vraiment réconfortantes, a accepté la lutte. La déloyauté de ses adversaires, en faisant le vide autour d'eux, lui a valu, en plus de ses fidèles alliances, des sympathies et des concours inespérés. Elle a le droit pour elle. Elle a la vaillance et l'intelligence. Le prodigieux effort accompli l'an dernier lui assure sinon la supériorité, du moins la presque égalité du nombre. Dans de pareilles conditions, tous les espoirs lui sont permis.

La *Société Philomathique*, dont la vie, depuis plus d'un siècle, s'est trouvée constamment mêlée aux joies comme aux tristesses de la patrie française, prend, matériellement

et moralement, la plus large part aux angoisses de l'heure présente.

Son président, M. Sam Maxwell, parti l'un des premiers jours de la mobilisation, est capitaine au 144e régiment territorial d'infanterie.

Le président du Comité de rédaction de la *Revue philomathique*, M. Durègne, est lieutenant-colonel de réserve, affecté à l'état-major particulier du génie.

De nombreux membres de la Société, actuellement sous les drapeaux, soit en personne, soit dans la personne de leurs enfants, payent à la mère-patrie le tribut de leur dévouement filial.

D'autres, en présence des blessures à panser et des misères à soulager, prodiguent leur concours aux œuvres philanthropiques qui surgissent sur tous les points de notre généreuse cité.

Malgré le désarroi qu'un tel bouleversement jette dans la vie de tous, il y a lieu d'espérer que l'œuvre philomathique par excellence des Cours professionnels et des Cours d'adultes ne sera pas arrêtée. La Société compte, en effet, avec les membres du corps enseignant que n'atteint point la loi militaire, rouvrir en octobre le plus grand nombre possible de ses cours.

D'autre part, fidèle aux traditions de son passé, elle a tenu à participer, dès la première heure, en son nom propre, à l'élan de solidarité et de charité général.

Son Comité d'administration, réuni le mercredi 12 août, sous la présidence de M. Marcel Périé, vice-président, a décidé qu'une somme de mille francs serait mise immédiatement à la disposition de la Société de secours aux blessés militaires (Croix-Rouge française).

Puisse le drapeau français, qui porte dans ses plis le droit des peuples foulé aux pieds et la civilisation en péril, sortir victorieux de la lutte! Puisse, de cette mêlée des nations précipitées les unes contre les autres par l'orgueil criminel d'un homme, sortir une paix durable, fondée non sur la force brutale, mais sur la justice et sur la liberté!

E. B.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

AUX ÉLÈVES DES COURS D'ADULTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

Le dimanche 21 juin, la Société Philomathique a procédé solennellement à la distribution des prix aux élèves de ses cours d'adultes.

Cette cérémonie, qui a eu lieu à l'Alhambra-Théâtre, avait, comme chaque année, attiré un public nombreux, parents et amis d'élèves, empressés à applaudir aux succès de ces derniers.

A deux heures un quart, le Comité d'administration de la Société et ses invités font leur entrée aux accents de la *Marseillaise* jouée par la musique municipale, dont la participation à cette cérémonie avait été autorisée par M. le Maire de Bordeaux.

Aux côtés de M. Sam Maxwell, président de la Société, prennent place :

MM. Quercy, premier président de la Cour d'appel; Régnier, secrétaire général de la Gironde, représentant M. le Préfet; de La Ville de Mirmont, adjoint, représentant M. le Maire; Paul Maurel, vice-président de la Chambre de commerce, le capitaine du 7e colonial délégué par M. le général de Mas Latrie, commandant le 18e corps; Lopès-Dias, inspecteur régional de l'enseignement technique; Drancourt, inspecteur divisionnaire du travail; Caire, inspecteur départemental du travail; Liégaux, délégué des prud'hommes patrons; Nazat, représentant l'Union générale des Syndicats girondins; Saignat, ancien président, les représentants des Chambres syndicales et des Associations qui gratifient d'un prix les cours de la Société Philomathique, les membres du Comité d'administration, les membres de la

Commission des classes, le directeur et le surveillant général des cours, et un grand nombre de professeurs et d'anciens élèves des cours d'adultes.

M. le Président prononce le discours suivant :

« MESDAMES,
» MESDEMOISELLES,
» MESSIEURS,

» Cette fête, qui est celle des lauréats des cours de la Société Philomathique doit, d'après une vieille tradition, être ouverte par un discours du Président de la Société.

» C'est pour lui un rôle ingrat, car son discours retarde la proclamation des récompenses et la lecture du Palmarès : le Président est un fâcheux et à peine est-il levé que déjà vous souhaitez le voir s'asseoir, ce geste seul déchaînera des applaudissements.

» Mais, rassurez-vous, mon discours sera bref et j'ai pour garant de cette brièveté le meilleur des titres : ma profession ; je suis avocat, je sais donc qu'il faut peser ses mots, qu'il est dangereux de trop parler, surtout ici, où les paroles ne volent pas, mais demeurent, car la presse les enregistre.

» Avant tout, et la sincérité d'une reconnaissance profonde me guide ici, je tiens à remercier les représentants des grandes autorités de l'État et de la Ville qui ont bien voulu répondre à notre invitation et s'associer à notre fête. Ils savent que les récompenses que nous décernons couronnent de durs efforts inconnus, des actes d'énergie studieuse ignorés, accomplis simplement et même des sacrifices parfois pénibles.

» Aujourd'hui, c'est la détente, les fatigues sont oubliées, l'heure de la récompense est venue, la solennité de cette fête s'égaye de votre joie bruyante. Avec un sourire heureux nous fêtons tous la récompense du travail.

» Vous avez bien voulu, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Chambre de commerce, Monsieur l'Inspecteur

de l'enseignement technique et vous tous, Messieurs, donner par votre présence une preuve nouvelle de votre sympathie à l'œuvre que vous appuyez depuis déjà de longues années. Nous vous remercions, et nous remercions aussi M. le Préfet et M. le Général en chef qui ont bien voulu se faire représenter.

» L'honneur que vous nous faites sera pour nous un encouragement à faire mieux encore.

» Mais ce discours de la distribution des prix de la Société Philomathique doit aussi, encore en vertu d'une tradition, toucher à des questions qui sollicitent l'attention publique, le Président exposant quelques considérations, purement personnelles, sur un sujet d'actualité intéressant l'enseignement professionnel. Je me conformerai à la tradition et je vous dirai quelques mots de la création projetée à Bordeaux, déjà même en voie d'exécution, d'une institution nouvelle ayant pour but de tâcher de remédier à la crise de l'apprentissage : il s'agit de la Chambre de métiers de la Gironde.

» La Société Philomathique a donné son adhésion au Comité d'initiative, présidé par M. Paul Carde, et je voudrais dire la conception que j'ai des rapports de la Chambre de métiers avec la Société Philomathique et aussi avec les autres œuvres d'enseignement professionnel de Bordeaux.

» La Société Philomathique est une institution essentiellement bordelaise, associant des hommes qui, jaloux de la gloire et de la prospérité de leur ville natale, la veulent riche par son travail, belle par ses arts, puissante et réputée par les manifestations extérieures de son industrie et de son commerce.

» Ce but est depuis cent ans poursuivi avec ténacité par la Société Philomathique, et elle s'est associée à tous les mouvements d'opinion publique susceptibles de satisfaire son rêve.

» Pour la goire de Bordeaux, dès 1820 elle organisait une première Exposition, puis de 1820 à 1895 douze autres, celle de 1895 est encore présente au souvenir de beaucoup. J'ajoute

que la Société Philomathique a le désir, si les moyens financiers sont trouvés, d'en organiser une nouvelle.

» Dès 1839, se plaçant résolument sur un terrain nouveau, la Société Philomathique, sous l'impulsion d'un homme dont le nom ne doit pas être oublié, le Docteur Borchardt, créait les premiers cours gratuits d'enseignement populaire et votait le principe de l'organisation des cours professionnels.

» J'ai relu ces jours-ci les feuillets jaunis des procès-verbaux de 1839, j'ai revu le rapport du Docteur Borchardt et j'en admirais la haute prévoyance, la vue nette des exigences de l'avenir : aujourd'hui, son rêve est même dépassé, l'idée a germé et la Société Philomathique assure le fonctionnement de 93 cours réunissant au début de l'année 4,500 inscriptions.

» C'est encore la Société Philomathique qui, en 1874, créait l'École supérieure de commerce et d'industrie avec le concours financier de la Ville de Bordeaux et de la Chambre de commerce, puis du Conseil général, et elle la gérait jusqu'en 1910, pendant les années difficiles du début, au milieu des tâtonnements de la première heure.

» C'est grâce à l'exemple qu'elle a donné que Bordeaux est devenu la ville de France où l'enseignement professionnel est, proportionnellement à la population, le plus largement assuré par de nombreuses œuvres d'initiative privée.

» Ce succès, dont elle est si fière, la Société Philomathique doit en ramener le mérite au dévouement de ses professeurs et au zèle de son directeur, auxquels sont dues la valeur de notre enseignement et la faveur dont jouissent nos cours. J'adresse à tous ces collaborateurs de notre œuvre : M. Ramarony, M. Lacaze et tous nos professeurs, notre plus reconnaissant remerciement. Mais c'est vous, lauréats, qui nous permettez de juger de l'efficacité de notre enseignement et d'en démontrer aux autres l'utilité. On ignore trop que parmi nos élèves, qui, après un labeur de toute la journée, à l'atelier, dans un magasin ou dans un bureau, se hâtent le soir vers l'école, il en est qui viennent quelquefois sans même avoir le temps de

dîner. Voilà des actes d'énergie et de volonté de s'instruire que seuls savent les dirigeants de la Société Philomathique et qu'il faut faire connaître et faire récompenser. Aussi, sommes-nous heureux de voir que certaines administrations publiques et certaines grandes sociétés récompensent ceux de leurs agents qui obtiennent des prix à nos cours et ceux qui par leur assiduité témoignent d'un travail soutenu.

» Les résultats que nous obtenons, les encouragements que nous rencontrons dans le monde industriel et commercial, nous permettent d'affirmer que nous sommes dans la bonne voie et que les idées dirigeantes qui dominent notre enseignement sont exactes. Nous estimons que l'instruction professionnelle pour être efficace doit être complémentaire de l'atelier ou du bureau, mais ne peut se concevoir sans eux. En ce qui concerne l'industrie, nos cours sont un moyen donné aux ouvriers d'apprendre la technique de leur métier et de s'élever dans la hiérarchie du travail. En ce qui concerne le commerce, ces cours sont le moyen donné aux jeunes employés par l'enseignement des langues étrangères, de la comptabilité et de la sténographie d'augmenter leur valeur professionnelle et par suite leur possibilité de gain.

» Il semble que par le développement de telles organisations, sous l'égide de l'initiative privée et par le jeu de l'énergie individuelle, l'angoissante crise de l'apprentissage elle-même devrait être surmontée.

» Mais hélas! il n'en est pas ainsi, et des statistiques montrent qu'à côté des jeunes gens soucieux de s'instruire dans leur métier, il en est d'autres pour qui ce perfectionnement apparaît superflu et dont l'ambition se résume à rester simples manœuvres.

» Et dès lors, bien qu'à côté de la Société Philomathique d'autres œuvres similaires aient créé des cours professionnels, la crise de l'apprentissage sévit à Bordeaux, comme ailleurs.

» L'initiative privée, organisatrice de ces cours, apparaît sur ce terrain sinon impuissante, du moins insuffisante.

» Les causes de cette insuffisance sont nombreuses :

» Les efforts sont disséminés, un très grand nombre d'élèves de quinze à dix-huit ans s'inscrivent aux cours, mais beaucoup n'ont pas la constance de s'astreindre à y assister régulièrement et à les suivre jusqu'à la clôture; les parents et les patrons sont insouciants ou désarmés; dès les premiers mois, un déchet considérable se produit; enfin pour chaque métier, beaucoup de jeunes ouvriers restent indifférents à la connaissance approfondie de leur profession.

» C'est cette situation qui a ému des industriels et des commerçants de notre place, et c'est leur désir d'y remédier qui a donné naissance à l'organisation de la Chambre de métiers.

» Dans l'idée de ses fondateurs, la Chambre de métiers aura pour but de se mettre en rapport avec les directeurs d'écoles, pour rechercher chez les jeunes enfants leurs aptitudes et leurs préférences, puis de les guider vers un atelier et de leur faire suivre des cours d'apprentissage que la Chambre de métiers créerait. Ces cours seraient professés non pas le soir, après la journée de travail, mais à des heures quelconques de la journée, en prenant la moitié du temps sur les heures de travail dues au patron et l'autre moitié sur les heures de loisir de l'apprenti, ces cours seraient donc ce que l'on appelle des cours de « mi-temps ».

» C'est la réalisation par l'initiative privée d'une partie des projets législatifs dont M. le sénateur Astier est l'un des plus compétents défenseurs.

» C'est aussi la réalisation sur une plus vaste échelle de ce qui a été fait à Limoges par M. Lamy, président de la Chambre de commerce de cette ville.

» La Chambre de métiers est un organisme réellement indispensable : elle sera utile d'abord pour ramener les enfants au goût des métiers manuels, puis pour rechercher chez les élèves des écoles primaires les aptitudes, les préférences, les vocations si je puis dire, en apportant dans cette recherche la prudence que comporte l'acceptation d'une telle responsabilité.

» Mais à mon sens, le rôle principal, dominant, de la Chambre de métiers sera de coordonner les efforts des diverses œuvres d'enseignement professionnel de Bordeaux, elle sera, en quelque sorte, l'office centralisateur de ces efforts.

» Ses statuts lui donnent cette mission sans porter atteinte à l'indépendance de nos institutions d'enseignement professionnel, qui resteront maîtresses absolues de leurs cours; aussi la Société Philomathique a-t-elle apporté sur ces bases précises son adhésion au Comité d'initiative.

» Des cours pour apprentis seront créés, mais la Chambre de métiers ne prendra en mains, sous sa propre direction, l'organisation du cours d'apprentissage d'une profession déterminée que si aucune des institutions actuelles ne le peut faire. En d'autres termes, la Chambre de métiers utilisera avant tout le concours des organismes existants. Mais alors une difficulté d'exécution va apparaître : l'utilisation des cours professionnels actuels très bien organisés et suivis, qui paraissait un avantage, va rencontrer une double difficulté : la Chambre de métiers s'occupe de l'éducation professionnelle des apprentis seuls, c'est-à-dire de jeunes gens de quatorze à dix-huit ans, alors que les cours existants de la Société Philomathique, des Amis de l'instruction, de l'Association pour la propagation de l'instruction, et des autres Sociétés similaires sont ouverts non seulement aux jeunes gens de quatorze à dix-huit ans, mais aux adultes. Nos cours ne sont pas des cours pour apprentis, ce sont des cours complémentaires ouverts à tous.

» D'autre part, la Chambre de métiers envisage la création de cours de « mi-temps », professés dans la journée pour éviter aux jeunes apprentis la fatigue supplémentaire de la veillée, tandis que nos cours sont faits dans la soirée. On peut espérer que le patron consentira à céder une partie du temps de la journée à l'apprenti, mais il ne le pourra faire pour l'ouvrier adulte. On se trouve donc, à raison de l'existence et du mode de fonctionnement des cours actuels, en présence d'une double difficulté à résoudre.

» Il ne peut cependant être question de réformer nos cours et de modifier leurs heures pour les ouvrir aux apprentis seuls. Nos cours actuels doivent rester ce qu'ils sont. Il répondent à une nécessité sociale.

» Il faut donc chercher pour les apprentis une autre solution, d'accord avec la Chambre de métiers.

» Que doit faire la Société Philomathique? Je crois qu'elle aurait manqué à son rôle et à sa mission si elle avait décidé d'ores et déjà qu'une adaptation était impossible.

» Tout d'abord et tant que les cours de « mi-temps » ne sont pas organisés, les apprentis trouveront à la Société Philomathique, comme par le passé, l'enseignement de certaines professions et des cours généraux. Sous l'impulsion de la Chambre de métiers, les apprentis viendront peut-être en plus grand nombre à nos cours. En outre, la création de cours de « mi-temps » réservés aux apprentis et indépendants des cours actuels qui eux-mêmes subsisteraient est une question de local et de moyens financiers. La Société Philomathique pourrait mettre à l'étude cette création, mais comme actuellement il n'est point certain que tous les patrons d'une profession déterminée accepteraient bénévolement de libérer leurs apprentis à des heures quelconques de la journée, en dehors des heures de loisir normales, on ne peut envisager l'organisation d'un cours d'apprentissage de « mi-temps » pour une profession spéciale. L'expérience pourrait donc être tentée en créant un cours dans lequel serait enseignée une matière commune à diverses professions.

» Il est évident que certaines matières considérées dans leurs notions générales, le dessin par exemple, sont utiles à plusieurs professions; les syndicats spéciaux à chacune de ces professions pourraient donc organiser le cours où les notions particulières à ce métier seraient enseignées, tandis que la Société Philomathique organiserait le cours commun.

» J'indique à titre très personnel cette solution.

» Plus tard, si par l'habitude d'usages nouveaux, universellement acceptés ou par l'obligation de l'apprentissage édictée par la loi et sanctionnée par des peines contre l'apprenti ou contre le patron, les cours d'apprentissage de « mi-temps » étaient assidûment suivis, cette création de cours serait développée dans le sens de la spécialisation.

» Je n'aborde pas, cette année, la question des lois sur l'apprentissage, qui soulève d'ardentes polémiques. Doit-on s'en rapporter au libre jeu des individualités, ou la main de la loi doit-elle intervenir en imposant obligatoirement le contrat d'apprentissage et l'enseignement de la profession?

» Je pose la question et je passe.

» Mais la Société Philomathique doit apporter à l'initiative de la Chambre de métiers son concours le plus complet et, si les moyens financiers lui en sont donnés, se prêter à une expérience.

» Il ne faut pas oublier que déjà dans l'Historique qu'en 1909 la Société publiait à l'occasion de son centenaire, il était dit : « Des projets de loi sont déposés pour créer des cours obligatoires d'apprentissage. N'y aurait-il pas là pour la Société Philomathique, toujours à la recherche de l'initiative à prendre dans l'intérêt général, une nouvelle source d'activité? »

» Il ne faut pas oublier non plus qu'avec la collaboration de la Chambre syndicale de la cordonnerie, la Société Philomathique a déjà tenté l'organisation d'ateliers d'apprentissage de cordonnerie, de piqûre de bottines, de tannerie et de corroirie, dont les cours étaient professés le jour dans un local spécial. Créés en 1897, ces ateliers furent fermés en 1902; en cinq années la Société avait dépensé 32,000 francs sans résultats appréciables.

» Mais un échec dans le passé ne doit pas arrêter notre initiative.

» La Société Philomathique sait être à la fois audacieuse et prudente, elle est l'amie de l'initiative, et l'éminent inspecteur

général de l'Instruction publique, M. Édouard Petit, a pu écrire dans son livre *Autour de l'Éducation populaire :*

« Les services que pouvaient rendre les philomathes à leurs concitoyens furent vite compris, vite offerts et acceptés. Ils se sont traduits sous les formes les plus diverses et les plus heureuses. Ils forment un ensemble complet. Ils donnent surtout cette impression qu'il y a eu à Bordeaux une succession d'hommes de bien qui étaient en même temps des hommes cultivés, et aussi très pratiques, s'appliquant pendant près d'un siècle, sans solution de continuité, sans défaillance, à satisfaire aux besoins, aux aspirations de concitoyens moins fortunés. L'on sent qu'avant de rien tenter, de rien fonder, les philomathes se sont dit et disent encore : « Tel désir est » manifesté par notre clientèle. Comment nous y prendrons- » nous pour répondre à l'attente qu'on fonde sur nous? Que » ferons-nous de sérieux, de durable qui nous vaille non une » vaine popularité, mais estime, sympathie, reconnaissance, » qui contribue au bien-être général, qui soit exactement » adéquat aux intérêts économiques et sociaux de la région? » Et il est arrivé, grâce à leur intelligence des affaires, à leur » expérience, qu'ils ont donné élan et force à la prospérité des » industries locales, du commerce ambiant. Les philomathes » ont été et sont vraiment les bienfaiteurs de leur ville. »

» La Société Philomathique veut encore à nouveau mériter cet éloge.

» Elle est trop orgueilleuse de son passé, trop fière de son rôle dans l'Histoire bordelaise pour renoncer à la mission que ses fondateurs lui donnèrent jadis, il y a plus de cent ans.

» Voilà ce que je voulais dire, heureux si mes désirs et mes rêves peuvent se réaliser.

» Nous voulons pour vous, jeunes filles et jeunes gens, développer l'œuvre utile qui vous permet de vous perfectionner, de connaître votre métier d'une façon intelligente et non pas empirique.

» La Société Philomathique vous offre ainsi les moyens d'être

meilleurs ouvriers, meilleurs employés, d'être celui auquel l'avenir sourit et apporte le plus grand bien-être et donne, en même temps, la satisfaction orgueilleuse de pouvoir dire que l'on s'est fait soi-même par le travail, l'énergie et la bonne conduite et, pardonnez-moi l'expression, à la force du poignet. »

Au président de la Société Philomathique, dont le discours est très applaudi, succède M. Liégaux, délégué des prud'hommes patrons qui, après s'être associé aux opinions émises par M. Sam Maxwell concernant le rôle de la Chambre de métiers, proclame les prix du Conseil des prud'hommes, de la Ville de Bordeaux et des Syndicats girondins.

Les titulaires de ces prix, dont certains comptent cinquante et soixante ans de service dans le commerce ou l'industrie, sont unanimement applaudis, lorsqu'ils viennent recevoir leurs récompenses des mains des autorités.

M. Privat, fils du fondateur du prix Privat, est prié de remettre lui-même le prix au titulaire.

PRIX FONDÉS PAR LA VILLE DE BORDEAUX

En faveur de trois ouvrières ou employées qui se sont distinguées par leur dévouement et leurs longs services dans les maisons ou ateliers où elles sont occupées.

Trois prix égaux de 200 francs (Legs Godard) :

1° Mme Begon, 45 ans de services effectifs dans la maison Magné et Larré (manufacture de brosserie).

2° Mlle Anaïs Garçonnet, 42 ans de services effectifs dans la maison Hernandez et Cie (confiserie).

3° Mme Lachaume, 42 ans de services effectifs dans la maison Louit frères et Cie (produits alimentaires).

PRIX DES PRUD'HOMMES PATRONS

Décernés aux ouvriers et employés qui se sont le plus distingués par leur dévouement au patron, leur conduite irréprochable et leur long séjour dans la même maison et remis aux lauréats par M. le Président de la Société Philomathique.

Prix Privat, d'une valeur de **500** francs :

Dufour (Pierre), ouvrier chaudronnier, chantiers Dyle et Bacalan (51 ans de services).

Prix Adolphe Sarrail, d'une valeur de **500** francs :

Roumilhac (François), ouvrier maçon, maison A. Delieuze (45 ans de services).

Prix des Prud'hommes Patrons, d'une valeur de **250** francs :

Turpaud (Erasme), employé aux chantiers Dyle et Bacalan (53 ans de services).

Prix de MM. les Négociants en Vins, d'une valeur de **500** francs :

Peyridieux (Jean), contremaître, maison Schröder et Schyler et Cie. (32 ans de services).

Prix de MM. les Négociants en Vins, d'une valeur de **250** francs :

Peyronnet (Jean-Émile), ouvrier de chai, maison S. Larcher père et fils jeune (43 ans de services).

Prix Camille Godard, d'une valeur de **500** francs :

Saintpé (Charles), commis-architecte, cabinet de MM. Grelet, architectes (64 ans de services).

Prix Camille Godard, d'une valeur de **500** francs :

Desthèves (Jean), ouvrier verrier, maison Fronsac et Montauzié (55 ans de services).

Prix Camille Godard, d'une valeur de **250** francs :

Bégou (Pierre), ouvrier brossier, maison Magné et Larré (51 ans de services).

Prix Camille Godard, d'une valeur de **250** francs :

Aussudre (Jean), ouvrier cirier, maison A. Duclion (46 ans de services).

Prix D. Guillot, d'une valeur de **100** francs, offert par **Mme Vve D. Guillot.**
et destiné à un apprenti venant de terminer son apprentissage et qui s'est fait remarquer par son travail et sa conduite.

Delbouys (Auguste), apprenti typographe, maison Goireau.

PRIX ACCORDÉS AUX OUVRIÈRES MÉRITANTES PAR l'UNION GÉNÉRALE DES SYNDICATS GIRONDINS

Prix de 150 francs :

Mlle Sidonie Clologe, maison Maschek.

Prix de 100 francs :

Mme Roque, maison Fernand Irague.

PRIX OFFERTS PAR LES SYNDICATS PATRONAUX

Prix de 100 francs :

Mme Marie-Eulalie Avèque, Grands Magasins du Louvre.

Prix de 100 francs :

Mlle Claire Chatelier, à la Source des Rubans.

Après cette distribution de récompenses d'un caractère spécial et à la remise desquelles la Société Philomathique est

heureuse et fière de prêter le cadre de sa fête annuelle, M. Ramarony, directeur général des cours, lit le rapport suivant :

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

A l'heure où cette aimable fête de famille marque la fin d'une nouvelle année scolaire, la coutume veut que le directeur général des cours retarde encore d'un instant le moment impatiemment attendu de la proclamation des lauréats, pour examiner avec vous les résultats de l'exercice écoulé, et en tirer les leçons qu'ils comportent.

Pourquoi dire que je le ferai brièvement, et cette précaution oratoire ne serait-elle pas elle-même une inutile longueur à mon discours?

Je me contenterai donc de constater que notre satisfaction, à la fin de l'année 1913-1914, ne doit en rien le céder à celle que nous avons éprouvée les années précédentes, lors de la même cérémonie.

L'effectif de nos élèves est de 3,437 unités, ayant pris 4,577 inscriptions. Ces chiffres sont imposants par eux-mêmes, — ils le sont surtout si on les compare à la population des œuvres d'enseignement professionnel de Bordeaux, dont le total ne dépasse pas 5,000. C'est près des sept dixièmes de cette jeunesse laborieuse qui vient demander à la Société Philomathique l'enseignement dont elle a besoin.

Cependant, si on le rapproche de celui de l'an dernier, cet effectif, quelque considérable qu'il soit, marque un ralentissement dans le recrutement de nos élèves; ce fait est, croyons-nous, surtout causé par la mise en application de la nouvelle loi militaire, qui, en appelant simultanément deux nouvelles classes sous les drapeaux, devait nécessairement enlever à notre clientèle habituelle un nombre assez grand de ses membres. Nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de cette situation : après avoir accompli de bon cœur leur devoir patriotique, nos jeunes gens nous reviendront plus disposés que jamais à remplir cet autre devoir, essentiel lui aussi à d'autres points de vue, qui consiste à devenir de bons soldats de l'armée du commerce et de l'industrie française.

Mais ce sont surtout les résultats obtenus dans nos cours qui doivent, cette année-ci encore, être pour nous une cause de grande

satisfaction. Ces résultats, ils ont pu être appréciés il y a huit jours, lors de l'exposition annuelle de nos travaux d'élèves, qui avait attiré rue Saint-Sernin la foule de tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre, au travail de nos jeunes gens et de nos jeunes filles, et plus généralement à la prospérité et à l'avenir de notre cité. Les autorités, qui avaient tenu à nous donner par leur présence un témoignage de leur sollicitude, ont emporté de leur visite le souvenir réconfortant de travaux abondants et d'une qualité souvent parfaite, faisant le plus grand honneur non seulement à nos élèves, mais encore aux maîtres dont ils ont suivi l'enseignement. Nous avons recueilli l'expression très sincère de leur admiration; et puisque l'occasion m'en est ainsi donnée, qu'il me soit permis de m'acquitter ici d'une tâche dont, à l'issue de cette visite, a bien voulu me charger M. le Maire de Bordeaux, — aucune, certainement, ne pouvait me paraître plus douce, — c'est de féliciter en son nom et nos élèves et le corps si dévoué de nos professeurs pour leurs efforts si méritoires et les résultats obtenus. C'est avec une légitime fierté que je leur transmets aujourd'hui ces félicitations du premier magistrat de notre cité.

Les mêmes sentiments ont été partagés par tous ceux qui ont visité soit notre exposition, soit nos cours eux-mêmes à l'heure de leur fonctionnement. Deux de ces visites nous ont été plus particulièrement sensibles : c'est celle des membres délégués de la Chambre des métiers de Limoges et de ceux de l'École professionnelle d'Arcachon. Les uns et les autres ne nous ont pas caché l'impression particulièrement favorable qu'ils emportaient de leur visite à travers nos cours.

Au surplus, les résultats dont nous avons le droit de nous enorgueillir viennent d'être consacrés officiellement à une date toute récente et de la manière la plus éclatante.

Par un décret en date du 24 octobre 1911, M. le Président de la République, sur l'initiative de M. Couyba, ministre du Travail, a institué un certificat officiel, dit certificat d'aptitude professionnelle, destiné à sanctionner les efforts des jeunes gens et des jeunes filles qui, après trois années de stage dans le commerce et l'industrie, veulent faire constater qu'ils sont, non point encore, il est vrai, des ouvriers accomplis, mais tout au moins aptes à le devenir, lorsqu'une pratique plus longue de l'atelier leur aura livré tous les secrets de leur art.

Aux mois de mars et d'avril derniers, a eu lieu, en vue de la délivrance de ce certificat, une session d'examens devant un jury nommé par M. le Préfet de la Gironde. La Société Philomathique a eu à cœur de démontrer que ce n'est pas seulement dans les concours qu'elle organise que ses élèves triomphent, mais qu'ils peuvent encore affronter sans crainte des épreuves officielles passées devant un jury entièrement recruté en dehors d'elle.

Les espérances que nous avions conçues dans le résultat de ce concours n'ont pas été déçues. 116 de nos élèves y ont pris part; sur ce chiffre, 19 seulement n'ont pu réussir, 97 au contraire ont été reçus — et parmi eux 48 avec une mention — dont 2 mentions parfait et 10 mentions très bien. Ces résultats constituent pour nos élèves le plus puissant encouragement. Sans doute, il ne faut point que ceux d'entre eux qui ont obtenu ce précieux diplôme, se regardent dorénavant comme ayant accompli leur tâche, et comme suffisamment préparés à toutes les difficultés de leur profession : grave serait leur erreur; cette marque de satisfaction qui vient de leur être donnée doit au contraire leur être un encouragement à redoubler de zèle et de bonne volonté, afin de réaliser l'espoir qui a été mis en eux.

L'excellence de ces résultats est due, j'ai à cœur de le proclamer chaque année, au zèle et à la compétence du personnel d'élite qui veut bien nous donner son concours et qu'il m'est particulièrement agréable de féliciter au cours de cette manifestation annuelle. Je le remercie de son inlassable dévouement, et j'associe à mes félicitations et à mes remerciements les membres de notre personnel administratif M. Lacaze et M. Escurat, dont le rôle est si précieux dans le fonctionnement de notre École. Les sentiments que j'exprime ainsi aux fidèles collaborateurs de la Société Philomathique sont d'ailleurs partagés par tous ceux qui les voient à l'œuvre, et chaque année nous avons la joie de constater que, dans une certaine mesure, trop faible hélas! les pouvoirs publics savent récompenser leur dévouement à l'enseignement populaire. C'est ainsi que tous les ans quelques-uns de nos professeurs reçoivent des récompenses honorifiques du gouvernement. C'est, pendant le cours du dernier exercice scolaire, M. Brunet, notre zélé professeur du cours de dessin d'ornement élémentaire pour les jeunes filles, qui a été gratifié d'une lettre de félicitations de M. le Ministre de l'Instruction publique. M. Girault, le vénéré professeur des cours de

dessin d'ornement supérieur et d'arts décoratifs pour les jeunes gens, a été honoré d'une médaille d'argent comme collaborateur de la Société Philomathique à l'Exposition de Turin (1911). Je dois également signaler que la distinction d'officier d'Académie a été décernée à M. Faure, notre distingué professeur du cours de dessin appliqué à l'industrie du bâtiment, et que M. Lacaze, notre surveillant général, a été promu officier de l'Instruction publique. A tous, je suis heureux d'adresser publiquement nos félicitations pour ces distinctions si méritées; ils ne m'en voudront pas d'accompagner ces félicitations du vœu que les pouvoirs publics se montrent plus larges qu'ils ne l'ont été jusqu'ici dans l'attribution des récompenses à nos professeurs: il leur suffirait pour cela de mesurer leurs largesses aux mérites de notre corps enseignant.

Si ces distinctions officielles sont accueillies avec joie par nos professeurs, il en est d'autres qui sont encore plus chères à leur cœur de collaborateurs de la Société Philomathique. Ce sont celles que la Société elle-même décerne chaque année à ceux d'entre eux dont elle désire récompenser l'ancienneté des services et le zèle particulier. Aujourd'hui c'est à Mme Savoye, professeur du cours de lingerie depuis 1900, et à M. Branchat, professeur du cours de coupe de pierres depuis 1896, que ces distinctions sont attribuées. C'est en les félicitant chaudement que je les invite à venir recevoir la médaille d'argent de la Société Philomathique.

Ma tâche sera finie quand j'aurai accompli le double devoir qui m'incombe envers nos anciens collaborateurs et les nouveaux venus parmi nous. Pour des raisons diverses, M. Girard, professeur du cours de géographie, M. Dansan, professeur du cours de coupe pour tailleurs et M. Ponceau, professeur du cours de dessin d'ornement pour les jeunes filles ont résigné leurs fonctions. Leur départ nous a privés de professeurs consciencieux, et ils ont emporté avec eux nos regrets. Le cours de géographie a aujourd'hui pour titulaire M. Dukacinski, le si sympathique professeur honoraire au Lycée de Bordeaux, qui a déjà retrouvé auprès de ses auditeurs de nos cours la popularité de bon aloi dont il jouissait auprès de ses élèves du Lycée de Bordeaux. Le cours de coupe pour tailleurs a été confié à M. Lambert: il y a retrouvé le souvenir de son père qui fut pendant de si nombreuses années notre collaborateur dévoué; nous sommes assurés qu'il y

retrouvera aussi le même succès. Enfin, c'est à M. Ferrière qu'est échu le cours de dessin d'ornement supérieur pour les jeunes filles; c'est un artiste au goût sûr qui a su rester au niveau de ses prédécesseurs. A tous trois je souhaite la bienvenue parmi nous.

J'ai terminé cette revue rapide, mais encore trop longue de notre année scolaire écoulée. La jeunesse qui m'écoute est légitimement impatiente d'entendre proclamer les vainqueurs de nos tournois pacifiques, et je m'en voudrais assurément de prolonger son attente en me laissant aller à tirer de cette revue tous les enseignements qu'elle comporte. Il me sera cependant permis de conclure que, cette année comme par le passé, nous avons la satisfaction de constater que professeurs et élèves de la Société Philomathique ont encore une fois accompli tout leur devoir, les uns par leur dévouement, les autres par leur travail. Que les uns et les autres en reçoivent ici et nos remerciements et nos félicitations.

M. le Président remet à Mme Savoye, professeur du cours de coupe de lingerie, et à M. Branchat, professeur du cours de coupe de pierres, les médailles d'argent qui leur sont décernées.

Il est donné ensuite lecture du palmarès annonçant, *in fine*, que la rentrée des cours aura lieu le samedi 3 octobre.

COMMISSION DES CLASSES

Extrait du procès-verbal de la séance du 12 juin 1914.

PRÉSIDENCE DE M. CAMENA D'ALMEIDA

M. le Président, au nom de la Commission, adresse à M. Sam Maxwell ses sympathiques condoléances à l'occasion du deuil qui vient de le frapper.

L'ordre du jour appelle la lecture des rapports des diverses sous-commissions sur le fonctionnement des cours durant le dernier exercice. M. Prévost, rapporteur de la quatrième sous-commission, signale notamment la convenance de modifier la dénomination du cours de dessin appliqué à l'industrie du bâtiment.

Après quelques échanges de vues, la Commission décide de maintenir le titre actuel en y ajoutant en sous-titre: *architecture pratique*.

En raison du nombre très restreint des élèves du cours de modelage et sculpture sur bois, la Commission exprime l'avis de suspendre momentanément ce cours.

M. Bouchereau, rapporteur de la sixième sous-commission, donne lecture de son rapport sur les divers cours d'enseignement industriel. Il signale notamment les effets de la loi de trois ans et de l'appel de la classe 1912 sur le nombre des inscriptions.

Il propose d'avancer la date des concours de fin d'année afin de parer au nombre restreint des élèves qui y prennent part et est d'avis de doter d'un nouvel appareil de démonstration le cours de régulation et de montage des machines.

M. Ramarony, directeur général des cours, fait part des résultats obtenus par les élèves de la Société Philomathique aux examens du certificat de capacité professionnelle. Ces résultats sont les suivants:

Sur 156 candidats, 116 provenaient de la Société Philomathique, soit plus des trois quarts.

Sur les 116 candidats, 97 ont été admis, soit plus des huit dixièmes, dont 48 avec mention très bien et 1 avec mention parfait.

La direction des cours étudie une organisation nouvelle en vue de faciliter aux élèves l'obtention de ce certificat.

M. Camena d'Almeida transmet le desideratum des professeurs de langues vivantes tendant à limiter le délai des inscriptions, dans l'intérêt des élèves qui suivent le cours dès le début.

La Commission décide que ce vœu sera transmis au Comité.

La prochaine réunion est fixée au 26 juin.

La séance est levée à sept heures un quart.

Le Secrétaire: A. LÉON.

Vu : JOSEPH TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1914



INFANTERIE LÉGÈRE FRANÇAISE : VOLTIGEUR

D'après la lithographie de CHARLET.

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

BORDEAUX CAPITALE DE LA FRANCE

Le fléau déchaîné sur l'Europe sévit en ce moment dans toute son intensité.

Plus terrible que toutes les guerres dont l'histoire garde le souvenir, la guerre de 1914 met aux prises deux groupes de nations coalisées dont les populations continentales et coloniales réunies atteignent le chiffre de 850 millions de personnes, sans parler de l'entrée en ligne, toujours possible, de nouveaux belligérants.

Le nombre d'hommes composant les diverses armées en présence ou mis sur le pied de guerre tant sur terre que sur mer, l'étendue des fronts de bataille, la durée des engagements, la puissance des engins de destruction, la quantité des morts et des blessés, le chiffre des dépenses de guerre, tout dépasse les proportions jusqu'ici connues.

Quant à la durée probable du fléau, quant à son issue et aux remaniements de la carte du monde qui en seront la conséquence, il est présentement impossible de les prévoir.

Ce que nous pouvons constater, c'est que, de part et d'autre, les ressources en hommes et en argent ne sont pas épuisées, et que nulle part, malgré l'importance des opérations engagées, les armes n'ont encore dit leur dernier mot.

Dans cette lutte qu'il n'a point cherchée, qu'il a tout fait pour éviter, notre pays, en butte, dès la première heure, à des violations du droit des gens et à des actes de barbarie indignes de peuples civilisés, a témoigné non seulement d'un élan patriotique et d'une bravoure à toute épreuve, mais d'un sang-froid, d'une endurance, d'une confiance dans l'avenir, qui ne se sont jamais démentis. Puisse l'avenir répondre à cette confiance, et assurer à la France et à ses alliés le triomphe final!

Bordeaux, sans avoir perdu le souvenir du rôle exceptionnel qu'elle joua dans les événements de 1870, ne s'attendait guère, au moment où paraissait le décret de mobilisation générale, à redevenir, quelques semaines plus tard, capitale de la France.

Il en est pourtant ainsi. La chose était même à prévoir. La situation de Paris, à proximité d'une frontière que la violation de la neutralité belge et luxembourgeoise mettait à découvert, imposait au gouvernement français le devoir de choisir une autre résidence, moins voisine des opérations militaires. D'autre part, la situation méridionale de Bordeaux, port de commerce de premier ordre sur l'Atlantique, jouissant, grâce à l'appui de la flotte anglaise, de l'entière liberté de ses lignes de communications maritimes, la désignait comme la ville de France la plus apte à devenir, dans les circonstances présentes, le siège du gouvernement.

L'événement a trop d'importance dans notre vie locale, il entraîne et entraînera pour Bordeaux et la région trop de

conséquences politiques, administratives, économiques, matérielles, pour que la Société philomathique s'en désintéresse et le passe sous silence.

Bordeaux capitale a tenu à honneur d'assurer au Chef de l'État, aux représentants des puissances étrangères, aux membres du gouvernement, au Parlement, aux ministères et aux grandes administrations publiques, une hospitalité digne d'eux. Et elle l'a fait sans suspendre sa vie municipale, sans diminuer la part qu'elle prend au soulagement des misères et les concours multiples qu'elle prête aux défenseurs du pays.

Quant à la Société Philomathique, la plus grande partie de l'immeuble de son École professionnelle, rue Saint-Sernin, se trouve actuellement occupée par les services du Ministère du Commerce. Mais elle a fait le nécessaire pour assurer, en temps normal, la réouverture et le bon fonctionnement de ses cours. Une note de M. le Directeur des cours, ci-après, fournit des renseignements détaillés sur l'ensemble des mesures prises dans ce but.

Comme toutes les familles françaises à l'heure actuelle, la grande famille philomathique bordelaise se trouve touchée par la guerre, et déplore la perte soit de membres, soit d'enfants ou de proches parents de ses membres, tombés au champ d'honneur. L'heure n'est point venue de dresser la liste de ces deuils. Mais la Société tient à envoyer dès maintenant à ces glorieux fils de la France un souvenir ému. Elle y joint, pour ceux qui les pleurent, un témoignage de patriotique et respectueuse sympathie.

E. B.

LES COURS PROFESSIONNELS

DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE EN 1914-1915

Maintenir les œuvres de paix, durant la guerre, est une forme du courage civique; la Société Philomathique se devait donc de continuer, malgré les événements, la préparation de la vie économique du pays par l'enseignement qu'elle dispense à la jeunesse laborieuse de notre cité.

Mais, ces événements ont rendu nécessaires quelques modifications dans l'organisation de nos cours. Le casernement des troupes, l'hospitalisation des blessés et la présence du gouvernement à Bordeaux ont rendu indisponible une partie des locaux où notre enseignement se donnait; un certain nombre de nos professeurs, touchés par la mobilisation, ont dû, pour répondre à l'appel de la patrie, abandonner momentanément leurs cours.

Grâce à la bienveillance de M. de La Ville de Mirmont, adjoint au maire de Bordeaux, et de M. Alliaud, inspecteur d'Académie, grâce aussi à l'obligeance de M. le Proviseur du Lycée de Bordeaux et de M. le Directeur de l'École pratique de commerce et d'industrie, de nouveaux locaux ont été mis à notre disposition.

L'Ecole professionnelle de la rue Saint-Sernin, étant affectée au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, certains cours de la section centrale, hommes et femmes, ont été transférés à l'École pratique de commerce et d'industrie, rue David-Johnston, 44; le surplus des cours est demeuré dans les salles restées libres de la rue Saint-Sernin.

L'École communale supérieure de garçons, rue du Commandant-Arnould, 58 *bis*, où est le siège de la succursale Sainte-Eulalie, pour les jeunes filles, sert de dépôt à une compagnie

du 144ᵉ régiment d'infanterie. Les cours qui s'y donnaient seront faits à l'école communale rue Gaspard-Philippe, n° 1, où une fraction des classes du lycée est également établie.

Enfin, les cours de notre succursale Nansouty, à la suite de l'occupation de l'école cours de Toulouse, 294, par l'hôpital temporaire n° 26, ont été transportés à l'école communale rue Hippolyte-Minier, n° 17 *bis*.

Le dévouement de nos professeurs a également permis de faire face aux difficultés provenant de la mobilisation de leurs collègues.

Ceux des membres de notre personnel qui ont été jusqu'ici appelés sous les drapeaux sont les suivants : MM. Chapman, professeur du cours d'anglais 1ʳᵉ année, femmes (suppléant, M. A. Fort); F. Fort, professeur du cours de cuisine; Grétillat, professeur adjoint du cours de dessin de machines; Legros, professeur de coupe de bois de carrosserie; Pliquet, professeur des cours de comptabilité 1ʳᵉ et 2ᵉ années femmes (suppléants MM. Baradat et Laville); Riboulet, professeur adjoint du cours de coupe de bois de charpenterie; Rousseau, professeur du cours d'électricité 2ᵉ année (suppléant M. Tissot); Thibaudeau, professeur du cours de conduite et entretien des machines (suppléant M. Ganot); Tournier, professeur du cours de dessin industriel, succursale Bacalan (suppléant M. Gauthier). A ces noms il faut ajouter celui de M. Clarens, commis aux écritures de la succursale Sainte-Eulalie (suppléant M. Duchamp).

Tous ces absents sont accompagnés de nos vœux et de nos espérances.

CH. R.

DEUX LITHOGRAPHIES PATRIOTIQUES
DE CHARLET

Charlet, Raffet : noms célèbres dans les fastes de la lithographie romantique, merveilleux interprètes de notre épopée et de nos gloires militaires!

Le *Voltigeur* et le *Carabinier* sont les œuvres maîtresses de Charlet. La beauté de la composition, le brio de l'exécution, l'émotion intense qui se dégage de ces deux pièces, font, de simples planches de costumes, des pages d'une grandeur épique.

Un temps de neige. Un amas de constructions à demi ruinées. Des débris d'uniformes, de casques, de bottes, de roues de canons, apparaissent çà et là, à travers l'épaisse couche blanche.

A l'arrière-plan stationne un peloton de fantassins, l'arme au bras. Sur ce fond évocateur de la campagne de Russie, se détache la martiale figure d'un soldat de l'ancienne infanterie légère française.

Il est debout, dans la neige, équipé de pied en cap, guêtres et culotte à pont collées sur les jambes, habit à la française, buffleterie blanche croisée par devant, sac au dos, épaulettes tombantes, shako à tresses surmonté d'un immense plumet. Un anneau perce son oreille. Trois chevrons ornent sa manche gauche. A sa poitrine brille la croix de la Légion d'honneur.

La main droite appuyée sur son long fusil, de l'index il bourre sa pipe, et son œil attentif s'absorbe dans cette délicate opération. Son bras et sa main gauches se tendent machinalement vers le sol, où s'éparpillent sur la neige une médaille militaire et deux ou trois décorations.

C'est le *Voltigeur*.

(A suivre.) EUGÈNE BOUVY.



INFANTERIE LÉGÈRE FRANÇAISE : VOLTIGEUR

D'après la lithographie de CHARLET.

LE PATRIMOINE DE LA LÉGION D'HONNEUR

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

(1802-1809)

La loi du 29 floréal an X qui créa la Légion d'honneur décida, en ses articles 2 et 3 du titre I, que la Légion comprendrait quinze cohortes dotées chacune en biens nationaux d'un revenu annuel de 200.000 francs[1]. L'arrêté du 13 messidor an X porta à seize le nombre des cohortes. Cet arrêté constitua en outre l'administration de la Légion. Chaque cohorte devait avoir un Conseil d'administration composé d'un grand officier président, de deux commandants (commandeurs), de trois officiers et de trois légionnaires. Le Conseil était chargé de la gestion des biens affectés à la cohorte et de la direction de l'hospice que chaque cohorte devait posséder « pour recueillir soit les membres de la Légion que leur vieillesse, leurs infirmités ou leurs blessures auraient mis dans l'impossibilité de servir l'État, soit les militaires qui, après avoir été blessés dans la guerre de la liberté, se trouveraient dans le besoin ». Le chancelier de la cohorte, pris parmi les membres du Conseil, était le véritable représentant de la cohorte. C'est sur lui que reposait tout le poids de l'administration.

On a soutenu que les cohortes n'ont jamais existé qu'à l'état de projet. C'est une erreur. Mais, à dire le vrai, leur vie a été courte et précaire. De plus, il apparut très vite qu'elles ne pourraient jouer le rôle que leur assignait Bonaparte. Celui-ci aurait voulu que la Légion, devenue l'un des plus grands

1. Voir Archives de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, dossier des états des biens nationaux, lettre G, — dossier général des cohortes, — dossier de la XI[e] cohorte. — Voir aussi *Manuel du Légionnaire*, 1808, et Soulajon, *Les cohortes de la Légion d'honneur*.

propriétaires fonciers du pays, se consacrât à l'amélioration de l'agriculture, en boisant les landes, en desséchant les marais, en introduisant en France de nouvelles cultures, et surtout en créant des fermes modèles et des haras.

On tint compte pour déterminer l'étendue de la circonscription territoriale des cohortes du chiffre de la population. La 11e réunit les départements des Landes (224.362 habitants), de la Gironde (497.329), de Lot-et-Garonne (723.940), du Lot (377.307), de la Dordogne (402.465) et de la Corrèze (233.557).

Elle eut comme chef le maréchal Moncey, premier inspecteur général de la gendarmerie, comme chancelier le premier président du tribunal d'appel d'Agen Lacuée, et comme trésorier un ancien chevalier de Malte Xavier Sévin. L'abbaye de La Réole avait été désignée tout d'abord pour devenir le chef-lieu de la 11e cohorte. Mais les bâtiments de l'abbaye étaient en partie démolis et les terres en partie aliénées. On songea ensuite au château de Cadillac: il fut écarté parce qu'il eût nécessité pour 100.000 francs de réparations ou de frais d'aménagement. Un instant, l'attention du Gouvernement s'arrêta sur le château de Pompadour, dont on parlait de rétablir le haras. Il fut ensuite question de l'abbaye d'Eysses, dans le Lot-et-Garonne. Enfin, le choix se porta définitivement sur l'ancien évêché d'Agen.

Un état annexé à l'arrêté du 23 messidor an X attribua à cette cohorte, comme patrimoine, deux cent un biens immobiliers, dont le revenu brut était évalué à 174.749 francs. En Gironde, se trouvaient quatre-vingts de ces biens rapportant 100.030 francs. Plus tard, cette première attribution fut modifiée.

Voici quels furent les immeubles et les terres qui composèrent le patrimoine de la Légion d'honneur dans le département de la Gironde :

1. A Sauternes, le domaine de Commarque, provenant de Commarque émigré, loué 900 francs (impôts à la charge de la Légion, 210 fr. 32)[1].

2. A Saint-André-de-Cubzac, le domaine du Tasta, provenant

1. Ce chiffre indique le montant de la contribution foncière de l'an II.

de la dame V. Paty, mère d'émigré, loué 400 francs (impôts, 64 fr. 21).

3. A Laroque, près Cadillac, le domaine de Vassal, provenant de Vassal-Montviel, émigré, loué 800 francs (impôts, 104 fr. 14).

4. A Langon, une maison avec jardin, provenant des religieuses Ursulines, louée 55 francs (impôts, 54 francs).

5. A Sauternes, un moulin à eau, provenant de Commarque, émigré, loué 300 francs (impôts, 60 francs).

6. A Morizès et Sainte-Foy-la-Longue, la métairie de Chillac, bien d'émigré, louée 545 francs (impôts, 83 fr. 63).

7. A Générac, près de Blaye, une métairie, provenant de Brun de Gadan, émigré, louée 115 francs (impôts, 16 francs).

8 et 9. A Saint-Christoly, les 2e et 3e lots du bien appelé le Moulinasse, provenant de Charon, émigré, loués 140 francs et 200 francs (impôts, 10 francs et 15 francs).

10. A Saint-Genès-de-Blaye, un pré, provenant de Daulède Pardailhan, loué 650 francs (impôts, 36 francs).

11. A Moulis, sept barrails ou pièces de prairies, provenant de l'Ordre de Malte, louées 560 francs (non imposées).

12. A Moulis, une maison et ses dépendances, 40 journaux de vigne perdue, 170 journaux de bois, 24 journaux de landes, 2 échoppes, etc., provenant de Obyrne frères, émigrés, loués 225 francs (impôts, 365 francs).

13. A Libourne, la métairie de Cassagne, provenant des religieuses Ursulines, louée 1.000 francs (impôt non déterminé).

14. A Dizon, près de Libourne, des terres dépendant du domaine le Grand Bourdieu, provenant d'un partage entre la République et la citoyenne Anne Bigot, mère d'émigré, louées 430 francs (impôts non déterminés).

15. A Sainte-Terre, près de Libourne, le pré de la Cabanne, le pré Lafond, et des terres labourables, provenant d'un partage entre la République et Joseph Carle et Anne Grailly, père et mère d'émigrés, loués 290 francs (impôts non déterminés).

16. A Saint-Sulpice, deux pièces de prés, même provenance, louées 130 francs (impôts non déterminés).

17. A Bordeaux, la maison de l'Académie de Bordeaux, située aux allées de Tourny, n° 6, louée 2.000 francs (impôts 210 francs).

18. A Bordeaux, le ci-devant hôtel de la Monnaie, occupé par des colons réfugiés.

19. A Bordeaux, le vaste couvent des Orphelines, situé rue Sainte-Eulalie.

20. A Bordeaux, le vaste couvent des Annonciades, situé rue Mingin, loué 400 francs (impôts, 15 fr. 10).

21. A Bordeaux, le couvent de Notre-Dame, rue du Hâ, n° 12, loué 490 francs (impôts, 54 francs).

22. Une maison, rue Pichadey, n° 8, provenant de la fabrique de Saint-Michel, louée 1.000 francs (impôts, 140 francs).

23. Une maison, rue de Poyenne, n° 29, provenant du chapitre de Saint-Seurin, louée 500 francs (impôts, 18 francs).

24. Une maison, rue Ausone, n° 15, provenant des frères Obyrne, émigrés, louée 2.460 francs (impôts, 207 francs).

25. Une maison, rue des Nations-Libres, n° 21, même provenance, louée 1.600 francs (impôts, 230 francs).

26. Une maison, Pavé-des-Chartrons, n° 4, provenant de la veuve Villeneuve, louée 1.200 francs (impôts, 209 francs).

27. Vingt et une échoppes, près du Pont-du-Guit, provenant de Daugeard, émigré, louées 1.750 francs.

28. Vingt-deux échoppes, rue et chemin Saint-Vincent, même provenance, louées 1.850 francs (impôts de ces deux articles, 413 francs).

29. Une maison, rue de Gourgue, n° 7 *bis*, provenant du collège de Guyenne, louée 560 francs (impôts, 46 francs).

30. Une maison, rue des Ayres, n° 8, avec boutique, même provenance, louée 300 francs (impôts, 30 francs).

31. Deux maisons, rue de Gourgue, n°s 6 et 6 *bis*, même provenance, louées 1.500 francs (impôts, 85 francs).

32. Une maison, même rue, n° 7, même provenance, louée 850 francs (impôts, 47 francs).

33. Une maison, rue Sainte-Croix, n° 43, provenant des Annonciades. Fut échangée.

34. Une maison, rue Saint-James, n° 19, provenant des frères Obyrne, louée 1.250 francs (impôts, 208 francs).

35. Une maison faisant l'encoignure des rues Mingin et

Lalande, nos 22 et 29, provenant des Orphelines, louée 150 francs (impôts, 23 francs).

36. Un corps de logis dans le couvent des Petits Carmes des Chartrons, loué 300 francs (impôts, 47 francs).

37. Le pacage de Mérignac et de Pont-Long, provenant des Chartreux, loué 650 francs (impôts, 110 francs).

38. A Sauveterre, des terres aux lieux appelés le Bailhon, le Boyne, Pignat, la Rivière-d'Ile, le Pré-Neuf, les Valains, etc., provenant d'un partage entre Jeanne Dupuch, veuve Destrac et la Nation, louées 630 francs (impôts, 104 fr. 73).

39. A Sauveterre, d'autres terres de même provenance, louées 335 francs (impôts, 70 fr. 27).

40. A Caumon-Clairac et Saint-Léger, près de Sauveterre, des terres provenant d'un partage fait le 2 floréal an VI entre Jean-Joseph Roboam Saint-Robert et la Nation, comme représentant Pierre Saint-Robert son fils, émigré, louées 407 fr. 50 (impôts, 38 fr. 02).

41. A Vendays, près de Lesparre, des bois taillis provenant d'un partage entre la dame Daux de Peyigueys et la Nation le 15 fructidor an VI, revenus évalués 500 francs.

42. A Podensac, une maison avec jardin, prés, vignes et bois, louée 1.575 francs.

43. A Saint-Estèphe, une pièce de vigne provenant de Camiran, émigré, louée 90 francs.

44. A Lansac, le domaine du Puy et diverses terres provenant du citoyen Arnaud Marin, loués 165 francs (impôts, 49 fr. 59).

45. A Bayon et à Saint-Seurin, près de Blaye, des terres labourables, des vignes, des maisons avec jardins, etc., provenant d'un partage de présuccession des biens de la dame Fournel, veuve Salle Desaygues, louées 300 francs (impôts, 92 fr. 82).

46. A Bourg, le domaine du Nègre et plusieurs autres terres provenant d'un partage de présuccession des biens du citoyen Arnaud Marin, loués 515 francs (impôts, 34 francs).

47. A Bazas, une vaste maison avec cour et jardin et une échoppe provenant du séminaire de Bazas, louées 220 francs (impôts, 27 fr. 60).

48. A Pellegrue, la métairie appelée Vaché, louée 350 francs (impôts, 63 fr. 15).

49. A Saint-Macaire, une maison, un chai et un atelier, provenant de Darche Lassalle, émigré, loués 200 francs (impôts, 13 francs).

49 *bis*. A Camiran, près de La Réole, une pièce de terre en pré, provenant de Majance, émigré, louée 52 francs (impôts, 9 francs).

50. A Saint-Médard, un pré provenant de Bourran, émigré, loué 230 francs (impôts, 20 francs).

51. A Bazas, une grange provenant de l'église Saint-Martin de Bazas, louée 19 francs (impôts, 2 fr. 15).

52. A Bazas, un magasin provenant de la fabrique de Notre-Dame, loué 34 francs (impôts 4 fr. 60).

53. A Noaillac, une terre presque en friche provenant d'un partage avec Delas Coulomb, père d'émigré, louée 39 francs.

54 et 55. A Cubnezais, un pré, des pacages et des vignes provenant de Joigny, émigré, loués 39 francs (impôts, 13 fr. 75 applicables aussi à l'article suivant).

56. A Marcenais, une terre labourable et un pré provenant de la Commanderie de Marcenay, loués 37 francs.

57. A Lugo[1], près de Belin, un atelier résineux, de jeunes pins, des bois taillis provenant de la veuve Éléonard, émigrée, loués 440 francs.

58. A Touritirac ou Tourtirac, près de Libourne, un domaine avec maison et jardin provenant du curé de ce village, loué 110 francs (impôts, 7 fr. 68).

59. Le couvent des Ursulines de Saint-Émilion, loué 52 francs.

60. A Bourg, la maison appelé Descouges provenant de Cosson fils, émigré, louée 120 francs (impôts, 26 fr. 20).

61 et 62. A Bazas, la maison appelée la Sallette et un vaste cuvier provenant du chapitre de Bazas, loués 126 francs (impôts, 18 fr. 45).

63. A Bazas, une échoppe derrière le Séminaire, provenant du Séminaire, louée 100 francs (impôt, 14 fr. 67).

1. Sans doute faut-il lire Lugos.

64. A Bordeaux, deux maisons, rue Sainte-Eulalie, n°s 32 et 33, provenant de la fabrique de Sainte-Eulalie, louées 350 francs (impôts, 68 fr. 30).

65, 66 et 67. Trois maisons, rue Guillaume-Tell, n°s 1, 2 et 3, provenant des ex-Minimes, louées 270, 150 et 185 francs (impôts, 33 fr. 85, 18 fr. 30 et 31 fr. 34).

68 et 69. Deux échoppes situées à Bordeaux, l'une cul-de-sac, l'autre sous la terrasse du Grand-Séminaire, provenant du Grand-Séminaire, louées 31 et 50 francs (impôts, 7 fr. 29 et 11 fr. 59).

70. Une maison, rue Judaïque-Saint-Seurin, n° 12, provenant de Clare ou Clarc, émigré, louée 295 francs (impôts, 140 fr. 88).

A ces biens, il faut ajouter :

1° A Bordeaux, le ci-devant couvent des Feuillants (revenu 1.350 francs); deux maisons, rue des Allemandiers, n°s 18 et 19 (revenu 405 francs) et deux maisons, rue Pichadey, n°s 13 et 18 (revenus 265 francs et 325 francs), provenant de la fabrique de Saint-Michel; une maison, rue du Grand-Cancera, provenant du Bon Pasteur (revenu 460 francs); une maison, rue du Mirail, n° 45, provenant de la demoiselle Pichard, émigrée (revenu 675 francs); une grande maison avec jardin, rue du Mirail, n°s 10, 11 et 12, provenant de l'émigré Gombault-Razac (revenu 1.000 francs); une maison, rue Judaïque, n° 1, provenant de Daugeard (revenu 4.000 francs).

2° Dans l'arrondissement de Libourne:

A Saint-Romain, une métairie, provenant de l'émigré Vignerot Richelieu (revenu 800 francs);

A Saint-Émilion, une maison avec jardin, provenant des Ursulines (revenu 500 francs).

3° Dans l'arrondissement de La Réole :

A Saint-Sulpice, deux domaines, une petite forêt, un moulin, provenant du citoyen Seigneur (revenu 2.000 francs);

A Auriole, des terres et des bois taillis, provenant de Buch fils, émigré (revenu 86 francs);

A Listrac, deux journaux de prés, provenant de Bacalan, émigré (revenu 80 francs);

A Blasimon, une métairie, provenant de Vivien frères, émigrés (revenu 330 francs);

A Pellegrue, une maison et 52 journaux de terre, provenant de l'émigré Lanouaille (revenu 650 francs);

A Pellegrue, un domaine, consistant en prés, bois, vignes et terres, provenant de l'émigré Destrac (revenu 600 francs);

A Mérignac, un domaine d'environ 130 journaux, provenant de l'émigré Goisson (revenu 1.800 francs);

Au Pian, deux prés, biens de 2e origine (revenus 620 francs et 660 francs).

Il est à remarquer que les impositions, qui étaient fort lourdes, étaient à la charge de la Légion et diminuaient d'autant le revenu de ces biens.

Dès qu'il eut été nommé chancelier, Lacuée s'occupa de l'administration du patrimoine de la cohorte, et les biens qui le composaient se trouvant épars, de Mont-de-Marsan à Brive, dans six départements, il recourut, comme ses collègues des autres cohortes, ainsi du reste que le prévoyait la législation en vigueur, à la collaboration de l'administration de l'Enregistrement et du Domaine national et à celle de l'administration des Eaux et Forêts.

Les difficultés qu'il rencontra se rattachèrent:

1° A la prise de possession par la Légion des biens qui constituaient son patrimoine;

2° Au renouvellement des baux;

3° Aux réparations des immeubles;

4° A la conservation et à l'exploitation des bois.

1° Difficultés relatives a l'entrée en possession des biens.

La Légion prit possession de son patrimoine au moyen de procès-verbaux dressés par l'administration du Domaine. Les biens qui lui furent attribués demeurèrent administrés par les mêmes fonctionnaires, de telle sorte qu'un simple jeu d'écritures opéra ce transfert de propriété.

Mais aussitôt on vit surgir des réclamations.

Celle qui donna lieu dans la Gironde à la correspondance

la plus volumineuse émanait de l'Académie de Bordeaux, reconstituée sous le nom de Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Le 11 prairial an XII, Magnan, directeur de l'Enregistrement et du Domaine national à Bordeaux, informe le Grand Chancelier que « le Préfet a, par son arrêté du 26 pluviôse dernier, distrait des biens de la Légion d'honneur, le pacage appelé de Pont-Long,... mais que par un arrêté du même jour il l'a remplacé par d'autres propriétés d'une valeur au moins égale. Les motifs de son arrêté ont été pris de ce que ce pacage qui touche au Jardin Botanique conviendrait parfaitement à la pépinière dont le Gouvernement a autorisé l'établissement dans ce département, et que ce serait peut-être le seul local propre à cette destination ». Magnan demandait ensuite des instructions.

Les démarches se multiplient. Le 9 thermidor an XII, Delacroix s'adresse à Lacépède lui-même : « Des vues d'utilité publique, écrit-il, me font depuis longtemps solliciter la cession d'un terrain dépendant de la ci-devant Chartreuse à Bordeaux, terrain ingrat qu'on ne cultive point et dans lequel moyennant beaucoup d'engrais j'ai résolu d'établir une pépinière. Il est désigné sous le nom de *pacages de Mérignac et de Pont-Long* et sous le n° 21 dans l'état des biens affectés dans ce département à la Légion d'honneur. C'est par erreur que le directeur des Domaines comprit le vacant sur cet état. Il ignorait que je le demandais pour des pépinières, projet qu'il a lui-même fortement appuyé dans la dernière session du Conseil départemental dont il est membre. Ce Conseil témoin de la dévastation de nos forêts pendant la Révolution, a vivement senti la nécessité de réparer tant de pertes et c'est pour la troisième fois qu'il a voté l'établissement d'une pépinière publique dans le vacant dit de Mérignac et de Pont-Long. Informé qu'on l'avait compris sur l'état des lieux affectés à la Légion d'honneur, je me hâtai de proposer en remplacement des effets d'un revenu supérieur. Son Excellence le Ministre des Finances me répond du 2 de ce mois, que la Légion étant investie de la propriété de ce domaine, le Grand Chancelier

peut seul statuer ou faire prononcer par le Grand Conseil. Sur deux propositions que j'ai à faire, je me flatte qu'une sera acceptée. Je demande au nom d'un département dépeuplé de bois de toute espèce ou que le remplacement du vacant soit ratifié, conformément à mes propositions, transmises au Ministre ou que la Légion loue ce même vacant à la ville de Bordeaux ». Le préfet ajoutait qu'en raison de l'usage qui devait être fait de ce terrain, la location ne pourrait en être que perpétuelle.

Mais Delacroix ne demande pas seulement la distraction des pacages, il réclame aussi celle de la Maison n° 6 des allées de Tourny qui avait autrefois appartenu à l'Académie, « maison absolument indispensable à la Bibliothèque ». — « J'aurai l'honneur, ajoute-t-il, de vous fournir bientôt la preuve qu'en détournant la Maison n° 6 de cette destination, on autorise les héritiers du donateur à la reprendre, le donateur leur ayant textuellement réservé ce droit dans le cas où la maison ne servît pas, contre son intention, de dépôt d'objets littéraires. Cette clause ne vous étonnera pas quand vous saurez que le donateur est l'immortel Montesquieu. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que les effets proposés en remplacement donnent plus de revenus que ceux dont on voudrait priver l'agriculture et les beaux-arts. Je dois ajouter que si la maison est évaluée à 2.000 francs de loyer, c'est qu'elle était naguère occupée par un cercle de riches négociants... Cette société s'est dissoute et si l'on voulait aujourd'hui louer la maison à un particulier il est douteux qu'on en tirerait 1.500 francs. » En échange de ces deux immeubles dont le revenu global est évalué à 2.650 francs, le préfet offre diverses maisons rapportant 2.850 francs de loyer. Ces maisons sont situées à Bordeaux, rue du Pont-de-la-Mousque, n° 12 (650 francs), rue de la Rousselle, n° 2 (800 francs), rue Baubédat, n° 28 (500 francs), rue Le Coq, n° 3 (300 francs) rue Sullivan, n°s 2 et 3 (300 francs) et rue Traversane, n° 1 (300 francs).

Le 4 fructidor an XII, Delacroix insiste de nouveau auprès de Lacépède. Il répète ce qu'il a déjà dit. « Une circonstance inattendue, écrit-il, ajoute aux raisons qu'on avait de regretter

16

la maison dite de l'Académie. La ville de Bordeaux vient d'accepter le cabinet d'histoire naturelle de M. Journu-Auber, sénateur. Il s'agit de placer convenablement cette précieuse collection et tous les yeux se sont portés sur la maison n° 6 où doivent également être placés d'autres objets scientifiques dont le public ne jouit point encore, faute d'un local convenable. » Et Delacroix transmet deux lettres du Conseil municipal de Bordeaux, en date du 28 thermidor an XII et adressées l'une au Grand Chancelier et l'autre au ministre de l'Intérieur. Mathieu, président du Conseil municipal, invoque « la médiation » de Lacépède non seulement comme « premier dignitaire de la Légion d'honneur », mais aussi comme « protecteur des sciences naturelles ». Il lui « recommande l'intérêt qu'il met à faire jouir ses concitoyens d'un établissement précieux d'histoire naturelle, d'une bibliothèque et de tous les accessoires d'un muséum, objets intéressants dans une ville éloignée de la capitale et qui par sa position attire un grand concours d'étrangers ». Au ministre de l'Intérieur, Mathieu signale le don du sénateur Journu-Auber; il rappelle que l'immeuble a toujours été consacré à la Bibliothèque, au Muséum, aux sociétés savantes, que s'il fut loué en l'an V ce fut à titre provisoire; il conclut qu'on ne saurait trouver dans la ville une maison qui soit plus appropriée à l'usage qu'on en veut faire.

Portalis, ministre de l'Intérieur par intérim, auprès duquel agit Delacroix, joint ses instances à celles du Préfet pour que la Légion d'honneur accepte l'arrangement proposé. Le 28 fructidor, huit jours après sa première intervention, le ministre écrit de nouveau au Grand Chancelier dans le même sens.

Lacépède ne laisse point ces lettres sans réponse. Au Préfet il promet de soumettre ses propositions à l'Empereur, et, montrant toute sa bonne volonté en ce qui concerne la maison n° 6, il donne à Delacroix l'assurance qu'il va prendre les ordres de l'Empereur « pour que rien ne s'oppose à l'exécution des vœux bienfaisants de l'immortel Montesquieu ». Quant à Portalis, il se borne à lui transmettre, le 3 vendémiaire an XIII, une copie de sa réponse au Préfet.

Au début de l'an XIII, le 13 vendémiaire, la Société des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux fait entendre sa voix. Son secrétaire Dutrouilh adresse, en son nom, une requête à Lacépède, sur un papier en tête duquel sont dessinées une ruche et des abeilles qui volent sous l'inscription *Utile dulci.* « Les amis des sciences et de l'agriculture, écrit Dutrouilh, ont toujours désiré de voir établir une bonne synonymie des espèces de la vigne que l'on cultive en France. M. Dupré de Saint-Maur, intendant de la province de Guienne, qui en avait senti les avantages, pensa que ce serait rendre un service signalé à l'art agricole que de mettre à exécution cet important travail. En conséquence, il acheta pour son compte un terrain dont il fit don à l'Académie de notre ville afin que ce travail pût se faire sous sa direction. Son zèle ne se borna pas là. Il fit venir des différentes parties de la France des plants de vigne, soigneusement étiquetés, et il donna les fonds nécessaires pour les faire planter. Nommé conseiller d'État, il quitta notre ville et fut obligé d'aller habiter Paris. Son successeur n'ayant pas mis à cette utile entreprise le zèle convenable, les plantations se ressentirent de son indifférence; enfin, la Révolution étant survenue, les biens de l'Académie furent aliénés. Ce terrain tomba entre les mains d'un homme qui, ayant besoin de faire bâtir, arracha la vigne, et le projet de M. Dupré de Saint-Maur fut détruit. Lorsque des jours de calme eurent fait place aux tempêtes révolutionnaires et que les membres épars de notre Académie se furent réunis et réorganisés, la Compagnie sollicita et obtint de M. Dubois, conseiller d'État, préfet du département, la concession d'un terrain en faveur de la commune pour y établir une pépinière d'arbres forestiers et fruitiers et y mettre à exécution le projet d'établir une synonymie de la vigne. » Ce terrain, c'est celui que l'administration a fait entrer dans le patrimoine de Légion d'honneur. Le préfet en a demandé l'échange. « La Société, qui se glorifie de vous compter au nombre de ses membres depuis près de vingt ans, espère que vous voudrez bien lui donner encore cette marque d'attachement. » — « J'ai reçu, Monsieur et cher Confrère, répond Lacépède à Dutrouilh, la lettre que

vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois. Mon respect pour les sciences, mon dévouement pour les membres de l'Académie de Bordeaux et mon empressement à seconder toutes les vues utiles à une des villes les plus illustres et voisine de celle où je suis né, vous assurent, Monsieur, que je ferai tout ce qui dépendra de moi auprès de Sa Majesté Impériale, en Grand Conseil, pour qu'elle consente au remplacement de la pépinière connue précédemment sous le nom de pacages de Mérignac par un autre domaine national d'une valeur égale. »

Le Grand Chancelier s'empresse de demander au ministre des Finances quels biens seront offerts à la Légion d'honneur en échange de la maison n° 6 et des pacages.

Delacroix s'inquiète de ne voir rien venir. Invoquant toujours le souvenir « de l'immortel Montesquieu », il sollicite de nouveau l'appui de Lacépède et lui présente de nouvelles offres. Il propose que l'on abandonne à la Légion d'honneur, aux lieu et place des immeubles réclamés par la ville de Bordeaux, les bois de Berthons dans les communes de Saint-Christophe-de-Double et de Porcher, celui de Guillomet à Chamadelle, et celui de Partarieux à Lefieux, d'une contenance respective de 10 hectares 15 ares, 1 hectare 35 ares, 25 et 8 hectares, et d'une valeur de 9.145, 1.005, 23.500 et 7.300 francs, et d'un revenu total de 2.700 francs.

L'affaire se termine par une lettre du ministre des Finances qui, le 6 fructidor an XIII, fait connaître au Grand Chancelier que le 18 floréal précédent il a décidé que le pacage de Mérignac et de Pont-Long demeurerait dans la dotation de la Légion d'honneur. Il ajoute que l'Empereur a, par un décret du 30 thermidor précédent, retiré de cette dotation la maison n° 6 dite Cercle de l'Académie à charge de remplacement, mais que ce remplacement a été effectué par avance puisque, le 20 thermidor an XII, la Légion d'honneur a pris possession des six maisons affectées par le préfet le 26 pluviôse précédent.

Cette difficulté en provoqua une seconde de moindre importance.

Dans une requête en date du 28 brumaire an XIII, adressée

au préfet de la Gironde, le sieur Bernard exposa que, par délibération prise le 28 ventôse an XII, les propriétaires des maisons des allées de Tourny avaient résolu de faire planter des bornes devant leurs immeubles, et MM. Didier, Béchade, Guestier et Durand avaient été choisis comme commissaires pour la surveillance des travaux et le règlement des comptes. Le sieur Bernard, chargé de ces travaux, avait placé seize bornes devant la maison de l'Académie. Ce compte reconnu exact par les commissaires s'élevait à 710 fr. 40. Il demandait au préfet de rendre en sa faveur une ordonnance de paiement.

Saisi de cette pétition, Lacuée s'empressa de la transmettre au Grand Chancelier. Celui-ci lui répondit que puisque la maison dite Cercle de l'Académie était devenue, en vertu du décret du 30 thermidor an XIII, la propriété de la Ville, c'était au propriétaire actuel de payer. Mais le maire s'y refusa. « Les bornes, écrivait l'adjoint Gramont, ont été plantées en prairial an XII, c'est le dernier jour de thermidor an XIII qu'une décision de S. M. Impériale a réuni la maison à l'hôtel de l'Académie. La ville de Bordeaux pourrait-elle être tenue de payer des travaux faits devant ladite maison quatorze ou quinze mois avant sa jouissance? » Gramont observait encore que s'il en était ainsi on devrait lui faire payer le pavé qui avait été refait à cette époque. La municipalité estimait donc qu'elle devait prendre la maison en l'état où elle se trouvait au moment du bienfait de l'Empereur. Mais le Grand Chancelier, de même que Lacuée, ripostait que la ville de Bordeaux devait payer, car elle était devenue propriétaire de cet immeuble, et que si la Légion n'avait retiré aucun bénéfice de cette maison c'était parce que la réclamation du maire en avait empêché la location. Par qui et comment le malheureux Bernard, aux prises avec ces diverses administrations, arriva-t-il à se faire payer? Le dossier ne le dit point.

Après l'Académie et la ville de Bordeaux, c'est l'archevêque de Bordeaux qui réclame. La Légion d'honneur a reçu dans son patrimoine la maison des Filles de Saint-Joseph consacrées à l'éducation des pauvres orphelines de la ville. La mai-

son est actuellement occupée par des sœurs de charité qui y ont installé « des soupes économiques » et par des nègres et des colons réfugiés. Le prélat demande la restitution de l'immeuble aux Filles de Saint-Joseph; mais Lacépède, par lettre du 30 thermidor an XIII, l'informe très aimablement que cette maison va être retirée de la dotation de la Légion d'honneur. C'est donc au ministre des Finances que la requête doit être envoyée.

Puis, voici le curé, les marguilliers et fabriciens de l'église paroissiale de Saint-Michel de Bordeaux. La maison presbytérale de leur paroisse, située rue Pichadey, n° 8, a été donnée à la Légion d'honneur. Ils la revendiquent pour qu'elle soit mise à la disposition du curé. Leurs ressources ont été absorbées par des réparations faites à l'église, aussi la Ville a-t-elle dû accorder au curé une indemnité de logement. La maison a été bâtie peu d'années auparavant à l'aide d'une souscription faite parmi les paroissiens. Ceux-ci désirent ardemment qu'elle soit rendue à sa destination. Lacépède leur répondit qu'il n'était pas en son pouvoir, malgré son désir de leur être agréable, de désaffecter un bien de la dotation. Aimablement il leur indiqua la marche à suivre pour y parvenir : suggérer au ministre des Finances de proposer à la Légion d'honneur un autre bien du Domaine national en échange de la maison presbytérale de Saint-Michel. Il leur conseillait de se hâter, car cet immeuble n'ayant pas été compris dans la dotation définitive pouvait être vendu. Le 18 mars 1806, l'affaire était en ce même état, car, à cette date, le curé, les marguilliers et les fabriciens de Saint-Michel renouvelaient leur démarche auprès du Grand Chancelier.

Les protestants eux aussi s'en mêlent. Ils ont obtenu, par décision du ministre de la Guerre, du 18 pluviôse an XII, la cession de l'ancienne église des religieuses Notre-Dame, avec la cour principale, les deux sacristies derrière le grand chœur, la petite cour contiguë, le chœur des religieuses et celui des pensionnaires. Ils ont pris l'engagement, si l'on ne trouve aucun bien national pour servir de magasin à fourrages militaires de louer à cet effet un local convenable et de le mettre

à la disposition de l'armée. Par arrêté du 3 messidor an XII, Delacroix décide donc qu'une partie du ci-devant couvent de l'Annonciade sera affectée au magasin à fourrages militaires en remplacement de l'église Notre-Dame et que les protestants devront y faire toutes les réparations nécessaires. Le Préfet écrit aussitôt à Lacépède pour que cette partie de l'ancien couvent cesse de figurer sur la liste des biens constituant la dotation de la Légion; il fait valoir que cette rectification ne porte aucune atteinte aux intérêts de la Légion d'honneur. Celle-ci, en effet, restera propriétaire de la partie du couvent qui est louée; quant à la partie qu'on lui enlève, elle est constituée par un corps de bâtiment qui tombe en ruines et dont la remise en état sera très onéreuse. Lacépède ne lui fait aucune objection, mais l'avise que de pareilles modifications sont de la compétence du ministre des Finances.

Un incident qui se produisit dans la commune de La Lande (arrondissement de Libourne), révèle un autre genre de difficultés auxquelles se heurta la Légion d'honneur quand elle prit possession des biens qui formaient son patrimoine. Un cultivateur du nom de Bonnet s'était rendu acquéreur de biens d'émigrés, le 19 frimaire an XIII; mais, parmi ces biens, se trouvaient deux pièces de pré qui avaient été affermées par la Régie en l'an XII comme biens appartenant à la Légion d'honneur. Bonnet, ayant passé son contrat d'achat avec la préfecture, prétendit user de ses droits de propriétaire même à l'égard de ces deux pièces. Il chargea de la défense de ses intérêts Guérin aîné, huissier audiencier près le Tribunal de commerce de Libourne. Mais cet homme de loi fort habile crut devoir, avant d'agir, en référer à la Grande Chancellerie, par lettre du 21 thermidor an XIII : « Le respect et la déférence que doit avoir tout ami du Gouvernement, écrivait-il à Lacépède, pour la Légion d'honneur dont vous êtes, Monseigneur, l'auguste chancelier, m'ont porté à n'exercer aucune poursuite au nom de cet acquéreur contre le fermier de ces deux pièces de fonds, sans au préalable vous avoir donné connaissance de tous ces faits et attendre une décision à cet égard. » L'affaire s'arrangea, car le comte Dejean, grand trésorier de la Légion

d'honneur, informa, le 11 octobre 1811, Lacépède que le ministre des Finances avait maintenu Bonnet dans la propriété de ces pièces de terre.

Enfin, la sénatorerie de Bordeaux, dont le titulaire était le maréchal Pérignon, et qui comprenait les départements de la Gironde, de la Charente et de la Dordogne, avait un revenu incomplet; il lui manquait 1.346 francs. A la demande du ministre des Finances, la Légion d'honneur lui céda les maisons situées, rue du Hâ, n° 12, rue de Gourgue, n° 7 *bis*, et rue des Ayres, n° 8, louées 490 francs, 560 francs et 300 francs. En échange, la Légion reçut des marais salants dépendant des bureaux de Marennes, Royan et Saujon, situées à Saint-Sornin, Saint-Sulpice et Le Guâ, et donnant un revenu annuel de 1.350 francs.

2° Renouvellement des baux.

Ce fut là la cause de beaucoup de soucis pour le chancelier.

En vertu de l'arrêté du 23 messidor an X, les biens de la Légion d'honneur devaient être loués aux enchères, publiquement, devant le Conseil d'administration de la cohorte et les préposés de la Régie des domaines. Les baux étaient passés aux conditions suivantes : l'adjudicataire devait dans les huit jours de l'adjudication fournir une caution ayant des immeubles libres d'hypothèque ; il était, en outre, tenu de payer les frais d'affiche, de timbre et d'enregistrement, le prix du bail par quart et d'avance, et les impôts dus par l'immeuble affermé.

Les dossiers relatifs au renouvellement des baux sont nombreux.

Lacuée signale, le 7 thermidor an XII, que l'échoppe située devant le séminaire de Bazas a fait l'objet d'une adjudication : la mise à prix du bail était de 1.000 francs. Il ne s'est présenté personne. Il demande que de nouvelles enchères aient lieu : « Je pense qu'il vaut mieux en tirer 80 francs que de laisser cette échoppe sans locataire, attendu que le défaut de location pourrait la faire dépérir. » Cette proposition est approuvée par la Grande Chancellerie.

Le 24 frimaire an XIV, le Chancelier avise Lacépède que les

baux des maisons sises à Bordeaux, rue Sainte-Eulalie, nos 32 et 39, et rue Le Coq, n° 3, sont sur le point d'expirer, mais que ces biens ne faisant pas partie de la dotation définitive de la cohorte, il pense qu'il n'a pas à s'en occuper. Lacépède envoie à Magnan, directeur des Domaines, et non à Lacuée, l'autorisation de les relouer.

« Monseigneur, » écrit, le 19 mars 1806, Magnan à Lacépède, « la Légion d'honneur possède, par indivis avec M. Desclaux, une maison située sur le pavé des Chartrons[1], à Bordeaux. Cette maison était louée à MM. Gray et Koskain, moyennant 2.400 francs par an. Ils offrent de la prendre pour cinq années aux mêmes conditions et d'augmenter le loyer annuel de 600 francs en temps de paix. La Légion d'Honneur et le copropriétaire étaient chargés des impositions. MM. Gray et Koskain proposent de s'en charger eux-mêmes, mais, dans ce cas, ils n'offrent que 1.950 francs en temps de guerre, et 2.550 francs en temps de paix. M. Desclaux, propriétaire de la moitié de cette maison, désire accepter cette offre. J'avais pensé qu'il était de l'intérêt de la Légion d'honneur de la mettre aux enchères. Ce copropriétaire pense le contraire et persiste à vouloir affermer de gré à gré. La stagnation du commerce à Bordeaux ne peut pas faire espérer une augmentation sensible; néanmoins, Monseigneur, je vous prie de me donner vos ordres, qui seront ponctuellement exécutés, et de vouloir bien me dire si nous pouvons forcer le propriétaire par indivis à affermer aux enchères. » Mais le Grand Chancelier répond que la part de cette maison appartenant à la Légion a été vendue à la Caisse d'amortissement et que, par suite, il ne peut pas donner d'instructions. La lettre de Magnan est curieuse, car elle montre l'influence de la guerre sur le taux des loyers.

Sur le même sujet, le 25 thermidor an XIII, entretenant la Grande Chancellerie du mauvais état de la maison sise rue des Nations Libres, n° 21, Lacuée faisait cette réflexion : « J'aurai l'honneur de vous observer que le prix des baux des maisons de Bordeaux diminue journellement. Je pense qu'il fau-

1. N° 4.

drait louer un terme plus court. La paix viendra un jour et remettra tout dans l'ordre. »

Dotézac aîné, maître de poste, a placé sa poste dans le ci-devant séminaire de Bazas, dont il est locataire; il demande que ce bail soit renouvelé à son profit et propose de payer, outre les impositions, 300 francs au lieu de 220 francs par an. Mais la Grande Chancellerie envoie, le 9 messidor an XIII, des instructions à Lacuée pour que la location de cet immeuble soit, selon les règlements, mise aux enchères. Le prix demandé sera de 300 francs.

Le bail du couvent des Ursulines de Langon a pris fin. Un instituteur se présente pour en louer une partie au prix de 325 francs. Bien que les concurrents fassent défaut, Lacuée estime qu'il doit être procédé à des enchères. Cette adjudication est donc faite par l'administration du Domaine. Quant à la partie du couvent non affermée, elle comprend « un jardin planté d'arbres fruitiers vieux et rabougris ». Des acquéreurs offrent de louer ces bâtiments et ce jardin pour 500 francs par an, mais à la condition que ces arbres seront arrachés. On en réfère à l'administration centrale qui décide, le 18 thermidor an XIII, que les arbres pourront être arrachés, mais que l'adjudicataire paiera, à titre d'indemnité, une somme de 100 francs.

La maison sise à Bordeaux, rue Saint-James n° 19, fut affermée à M. Bérot, le 9 germinal an XIII, au prix annuel de 1.250 francs. D'après les clauses de l'adjudication, l'adjudicataire devait, avant d'entrer en jouissance, faire dresser un état des lieux par un ingénieur de la Ville dont le procès-verbal serait approuvé par le maire du centre de Bordeaux. Cela fut fait, mais M. Bérot déclara qu'il ne prendrait pas possession de l'immeuble et ne paierait pas de loyer tant que les réparations nécessaires ne seraient point faites. Informé de cette situation, le Grand Chancelier demanda des explications. Il lui fut répondu que le receveur des Domaines avait ajouté cette clause en raison de l'état de délabrement dans lequel se trouvait la maison. Mais le Grand Chancelier estima que, cette clause ayant été insérée au cahier des charges sans son autori-

sation, le bail était nul. Sur ces entrefaites, la maison fut vendue à la Caisse d'amortissement.

En l'an XIII il est de nouveau question du ci-devant couvent des religieuses Annonciades de Bordeaux. Il appartenait en partie à l'État, en partie à la Légion. Cette seconde partie était louée au sieur Quentin pour 280 francs par an. La première était occupée depuis plusieurs années, « gratuitement et sans titre », par le sieur Périer, fabricant de salpêtre. Un industriel, M. Berger, demanda qu'on lui louât tout l'immeuble moyennant un loyer annuel de 600 francs pour la Légion et 400 francs pour l'État. Il se proposait d'y établir une fabrique de céruse et de minium, « objets d'une utilité reconnue et jusqu'à présent fournis par l'étranger ». Très favorable à cette demande, Delacroix arrêta, le 26 germinal an XIII, qu'il serait passé avec le pétitionnaire un bail de neuf années à la charge pour celui-ci de payer en tout 1.000 francs de loyer, de fournir caution, d'indemniser le sieur Quentin dont le bail était résilié, de prendre les bâtiments en l'état où ils se trouvaient, de les entretenir en bon père de famille et de payer la contribution foncière. Le Préfet envoya immédiatement une copie de son arrêté à Lacépède, en insistant sur les avantages que devait trouver la Légion à l'arrangement proposé. Après avoir pris l'avis de deux membres du Comité de consultation, le Grand Chancelier approuva l'arrêté. Il semble bien qu'en la circonstance on aurait dû recourir aux enchères; mais il arriva plusieurs fois que, dans l'intérêt même de la Légion, on omit de remplir certaines formalités réglementaires[1].

3° Réparations des immeubles.

Il serait fastidieux de passer en revue tous les dossiers qui concernent des immeubles de la Gironde; mais il suffit de dépouiller quelques-uns d'entre eux pour connaître la procédure qui était suivie en pareil cas.

Le moulin de Commarque, dans la commune de Sauternes,

1. V. Soulajon, p. 92.

de Bajon[1], près de Bourg. Une grange s'est écroulée et un fossé est à refaire à neuf. Pour la première réparation, le devis estimatif des dépenses s'élève à 295 fr. 75, et pour la seconde à 121 francs, alors que ce domaine est affermé 300 francs. Le receveur des Domaines à Bourg avise Lacuée qui écrit à Lacépède après avoir, au moyen d'une adjudication au rabais, obtenu que les travaux faits à la grange ne dépasseront pas 260 francs. Pour le fossé, on discute : on se demande si la dépense n'incombe pas aux fermiers. De là, des correspondances entre Lacuée, Lacépède et Magnan pour que les travaux soient autorisés, puis pour qu'ils soient payés; en tout sept lettres.

La maison n° 6 des allées de Tourny, dont il a déjà été parlé, a besoin de quelques réparations. Les frais prévus par l'architecte de la Régie des Domaines se monteront à 148 francs. Magnan demande l'autorisation de les faire exécuter par économie d'après ce devis. Lacépède donne l'autorisation, mais exige que l'on se conformera aux prescriptions réglementaires pour la désignation de l'entrepreneur.

Le 16 frimaire an XIII, l'agent du contentieux rédige le rapport suivant, adressé au Grand Chancelier: « L'ancien hôtel de la Monnaye de Bordeaux fait partie des biens affectés à la dotation de la Légion d'honneur. Cette propriété, occupée par des colons, en vertu des arrêtés du préfet des 5 complémentaire an XI et 3 vendémiaire an XII, n'est en ce moment d'aucun produit pour la Légion. Le 18 vendémiaire dernier, le directeur des Domaines du département de la Gironde annonça à M. le Chancelier de la 11e cohorte que cette propriété avait besoin d'urgentes réparations et qu'il était convenable de l'affermer; mais n'étant pas suffisamment autorisé à cet effet, ce fonctionnaire écrivit à son administration qu'il était nécessaire que le gouvernement prît, avant tout, une détermination qui assurât aux colons logés dans cet édifice un autre asile ou une indemnité qui pût leur en tenir lieu. Le ministre des Finances, instruit de cet état de choses,

1. Sans doute Bayon.

en fit part à M. le Grand Chancelier qui, sur les observations du préfet du département de la Gironde et touché de la malheureuse situation de ces colons, s'empressa d'approuver qu'ils continuassent d'occuper provisoirement les logements dont ils jouissaient et leur donna l'assurance qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour en prolonger la durée. Les choses sont restées dans cet état; mais il paraît que l'ancien hôtel des Monnayes demande des réparations très considérables et qu'il est urgent d'y pourvoir afin d'assurer la conservation des bâtiments et prévenir des dégradations plus considérables. Le directeur des Domaines a donc fait dresser les 26 fructidor et 3 complémentaire an XII, par l'architecte de la Régie, deux devis. » L'un de ces devis vise les réparations utiles, l'autre les réparations indispensables. « Le directeur des Domaines observe, quant aux colons déportés, qu'il convient de provoquer du gouvernement une décision qui leur assure une indemnité que leurs malheurs réclament pour qu'ils puissent se procurer un autre asile dans le cas où l'on affermerait le local qu'ils habitent. Il ajoute qu'il n'y a à Bordeaux aucune maison nationale qui puisse être affectée à cette destination. Cette affaire présente deux considérations également importantes : d'un côté, les intérêts de la Légion d'honneur nécessitent que l'on tire le parti le plus avantageux de ses propriétés; de l'autre, de malheureux colons n'ont d'autre asile que celui que leur offre un bien appartenant à la Légion d'honneur. M. le Grand Chancelier a donné une preuve éclatante de son humanité et de l'intérêt qu'il porte aux colons en laissant jusqu'à ce jour gratuitement à leur disposition un édifice considérable, mais cette générosité doit avoir un terme; il serait possible de concilier à la fois les intérêts. » L'agent du contentieux pense que l'on pourrait fixer aux colons un délai pour vider les lieux : ce délai devrait être suffisant pour leur donner le temps d'obtenir du gouvernement un nouvel asile ou une indemnité. En outre, il estime que le directeur des Domaines doit être autorisé à faire procéder immédiatement aux réparations qui présentent une nécessité absolue. Le Grand Chancelier, après avis du comité

de consultation[1], adopta ces conclusions. Quant au prix des réparations, il ne fut pas acquitté par la Légion d'honneur, car l'immeuble fut vendu à la Caisse d'amortissement.

4° De la conservation et de l'exploitation des bois.

La dotation définitive de la Légion d'honneur comprenait le bois de Lugos près de Belin.

Alors que la Légion n'était pas encore certaine de conserver la propriété de cette forêt, le 17 messidor an XIII, Lacuée écrivait à Lacépède : « Les pignadas et les bois taillis situés à Lugos, arrondissement du bureau de Belin, département de la Gironde, dont la Légion d'honneur a pris possession, ont été aussi affectés à la dotation de la sénatorerie de Bordeaux. Il paraît, d'après la lettre de M. le Directeur, que M. le maréchal de Pérignon a réclamé pour le Sénat le remplacement de ces pignadas et bois taillis par d'autres propriétés nationales, ce qui a fourni occasion à M. le Conservateur de la 11° division des Forêts de demander au ministre des Finances que les bois taillis chênes, dont la coupe est évaluée trois ou quatre mille francs tous les neuf ans, fussent conservés au Domaine comme excédant de beaucoup le revenu qu'on a eu l'intention de donner à la Légion d'honneur. Je ne sais qui a donné à ce conservateur le soin de se mêler de nos affaires, d'autant qu'il se trompe bien certainement, puisque nous n'avons pas la moitié du revenu qui nous est affecté. Quoi qu'il en soit, il est essentiel pour nous d'obtenir incessamment une décision du Gouvernement à cet égard, parce que ces bois étaient sous la surveillance d'un garde préposé par l'administration forestière. Ce garde vient d'être supprimé, et s'il n'est remplacé par la Légion, nous devons nous attendre à voir bientôt dévaster entièrement cette propriété. Indépendamment des vieux pins qui sont affermés 440 francs

1. Institué par arrêté du Grand Conseil de la Légion d'honneur en date du 4 germinal an XII, le comité de consultation donnait son avis au Grand Chancelier sur le procès à soutenir, les baux à passer, les questions de droit soulevées par l'administration du patrimoine de la Légion, etc.

par an, il y a un bois taillis chêne dont la coupe peut valoir tous les neuf ans trois ou quatre mille francs. Il y a, de plus, sept à huit cents journaux de jeunes pignadas qui promettent une récolte abondante dans peu d'années. D'après cela je suis d'avis de faire en sorte de conserver cette propriété, d'obtenir du Gouvernement une prompte décision, et, si la propriété nous en est adjugée, d'y établir un garde. » La décision qui intervint fut celle que préconisait le Chancelier.

On se préoccupa donc d'assurer la garde de cette forêt. La Grande Chancellerie pensa que le moyen le plus économique consisterait à en charger soit les gardes-champêtres, soit les gardes communaux; mais Lacuée lui fit connaître qu'il n'existait dans le pays aucun agent de cette nature. Alors on maintint dans ses fonctions l'ex-garde forestier Tauzin, de Béliet, précédemment chargé de la garde des bois et pignadas de Lugos. Il demanda un salaire annuel de 400 francs. C'était la rétribution que lui allouait l'administration forestière. D'après le Garde général près le Conservateur des Eaux et Forêts du 11e arrondissement, Tauzin était un excellent serviteur. « Il a constamment consacré tout son temps et ses soins à la garde de la forêt de Lugos, et son zèle et sa sévérité contre les délinquants l'ont placé au premier rang des gardes de l'ex-administration forestière et de la conservation. »

Mais, en avril 1806, s'étant rendu à l'administration des contributions directes à Bordeaux pour y toucher son traitement, il fut payé sur le taux de 300 francs par an. Il envoya deux lettres de réclamation, fort respectueuses et à peu près identiques, adressées, l'une au trésorier de la Légion à Paris, l'autre à Lacuée. On y relève ce passage : « Il existe, sur la forêt de Lugos confiée à ma garde, dix sangliers dont trois gros et sept marcassins qui sont déjà très beaux; je les surveille avec toute l'attention possible pour les préserver des atteintes qu'on pourrait leur porter. Si la saison le permettait et que l'on en voulût un, il serait facile de le procurer. » Mais tandis qu'il écrivait au Trésorier « il serait facile de le procurer », Tauzin disait à Lacuée « il serait facile de pouvoir vous en procurer un ». Lacuée, dont le désintéressement était hors de

doute, crut cependant devoir protester contre cette offre. « J'espère que vous me rendrez la justice de croire, » écrivait-il à Lacépède, « que je me suis bien gardé d'accepter le sanglier que ce garde m'offre. Je ne tournerai jamais à mon profit aucun des objets appartenant à la Légion d'honneur. Je pense néanmoins qu'on ne doit pas laisser multiplier trop ces animaux qui finiraient par dévaster les environs de la forêt, et que lorsque le temps sera assez froid pour les transporter, il faudra donner des ordres pour en tuer la majeure partie, dont nous pourrions faire hommage d'abord à Sa Majesté Impériale, si elle daigne l'accepter, et successivement à chacun des membres qui composent le Grand Conseil de la Légion. Si vous êtes de cet avis, j'écrirai de suite au sieur Tauzin pour qu'il veille encore plus exactement à la garde de ce dépôt et qu'il le préserve des mains des braconniers. » Il est vraisemblable que Tauzin eut gain de cause.

Le 1er septembre 1808, Lacuée envoya à Lacépède une lettre de Magnan indiquant l'état de ce domaine. Le bail de « l'atelier résineux » consenti pour sept années ne s'appliquait qu'à une très petite partie de cette propriété. Une coupe faite dans les bois taillis appelés « La Grande Rivière » avait été vendue le 28 septembre 1807, pour 3.847 fr. 52. La majeure partie des pins avait été incendiée sept ans auparavant. Les parties incendiées de la forêt étaient occupées par de jeunes pins. « Il conviendrait d'éclaircir..., mais les frais de cette opération ne seraient pas couverts par le produit du bois que cet éclaircissage procurerait. » A ce moment, on espérait que le bail de « l'atelier résineux », qui était sur le point d'être renouvelé, pourrait bénéficier d'une augmentation de prix.

En vertu d'un décret impérial du 2 juin 1808, les bois de Lugos et de Vendays (Gironde) appartenant à la Légion furent désignés pour livrer à la marine, le premier 136 arbres et le second 18. Ces arbres furent martelés; mais ensuite il fallut l'intervention de la Grande Chancellerie pour qu'ils fussent estimés contradictoirement par les représentants de la Légion et les fournisseurs de la marine.

La Légion possédait le domaine de la Hourengue, situé sur

les communes de Macau et d'Arsac. D'après un rapport dressé par le Conservateur des Eaux et Forêts du 11e arrondissement le 18 juillet 1807, les bois dépendant de ce domaine sont des bois « de mauvaise nature ». Ils « se composent de pins de différents âges mélangés de quelques taillis et d'un hectare de vieille futaie. Cette dernière paraît avoir été élevée pour l'agrément de la maison d'habitation. » Le conservateur propose de diviser ces bois en dix-sept coupes. Il demande que chaque pièce soit entourée d'un fossé pour qu'elle soit préservée des bestiaux. Enfin, il donne des indications sur la manière dont les coupes devaient être faites.

Ces bois comprennent neuf pièces : 1° dans la commune de Macau : les bois de *Lalée*, chênes et pins de huit ans, 4 hectares ; de *Le Breton*, chênes de un an, 30 ares ; de *Le Breton*, chênes de douze ans, 2 hectares ; de *Caussas*, chênes et pins de dix, quinze et trente ans, 19 hectares ; 2° dans la commune d'Arsac : les bois de *Canteloup*, pins de trois à trente ans, 24 hectares ; de *Canteloup-Dolimont*, chênes et pins de dix, quinze et trente ans, 22 hectares ; de *Labeyche*, chênes et pins de douze à trente ans, 10 hectares ; du Barail de *Piquot* ou *Bigot* ou *Pageot*, chênes et pins de douze, huit et deux ans, 17 hectares ; et de la *Garenne*, chênes de cent ans, 1 hectare. Ces bois provenaient d'Obyrne, émigré.

Le conservateur charge le garde forestier Boyé de la garde de ces bois moyennant un traitement annuel de 80 francs. Pour le 1er semestre de 1806, il fait l'avance des 40 francs dus à cet agent. Mais pour le remboursement de ces 40 francs, une correspondance s'engage entre Lacuée, le Grand Chancelier et le Grand Trésorier.

Le 27 novembre 1806, Lacuée avise Lacépède qu'il cherche un homme « probe et intelligent » qui désire prendre à bail les propriétés de la Légion situées à Macau et Arsac, à l'exception des bois. Mais il déclare, le 18 décembre, que ses recherches ont été vaines, aussi bien pour traiter de gré à gré que pour une adjudication aux enchères. Le domaine ne rapporte rien, mais les contributions dont on n'a pu obtenir l'exonération ou la diminution, sont « fortes ». Les biens de

culture ne peuvent guère produire que « dix francs de revenu annuel ». Il faudrait les vendre, sinon les planter en vigne ou y faire semer des pins. Mais si l'on prenait ce dernier parti « il faudrait attendre un demi-siècle pour retirer quelque chose ».

Le sieur Lamarque, géomètre-arpenteur-forestier, a mesuré les coupes de 1807. Il demande comme honoraires 25 fr. 50. Lacuée en avise le Grand Chancelier, qui prie le Grand Trésorier de mettre cette somme à la disposition du Chancelier de la 11e cohorte.

Le 15 juillet 1807, le Préfet de la Gironde envoie un rapport que lui a demandé le Grand Chancelier sur les améliorations qui pourraient être apportées à ce domaine. Il en résulte que le domaine « est actuellement en très mauvais état, qu'il exige des dépenses considérables dont on ne pourra être indemnisé qu'après un certain nombre d'années ». Le Préfet attirait l'attention de Lacépède sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à vendre le domaine.

Le 19 mars 1808, l'Empereur rend, après avis du Conseil d'État, un décret qui, adoptant les propositions du Conservateur du 11e arrondissement, décide qu'un plan général des bois dépendant du domaine de la Hourengue sera levé, et qu'ils seront divisés en dix-sept coupes « exploitables dans la révolution d'un pareil nombre d'années, sous la réserve de 50 baliveaux chênes, de l'âge du taillis par hectare, et de trois cents étalons pour les pins, d'après la marque qui en sera faite par les agents forestiers ». Le décret prescrivait en outre que « chaque année, après la vidange, la partie coupée sera semée en nature de pins et chaque pièce sera entourée d'un fossé, au moment des semis, pour les défendre des bestiaux, observant de renfermer, autant qu'il se pourra, dans chaque enceinte les parties des Landes qui seront adjacentes, lesquelles seront également semées et défrichées comme le restant de la coupe ».

L'arpenteur-géomètre Lamarque lève le plan de deux pièces en 1809. Ses honoraires s'élèvent à 48 fr. 60. Il envoie son mémoire au Conservateur à Bordeaux, qui le fait parvenir à

Lacuée, lequel l'adresse à la Grande Chancellerie. Et le 2 août 1809, Lacépède informe le conservateur Guyot-Laprade que cette somme sera comprise dans un prochain mandat.

En même temps, il l'avise que le Grand Trésorier a été prié de faire payer l'arpenteur Bignon, qui a levé le plan d'une coupe de bois dépendant du domaine de Chillac.

On a vu que la Légion était en rapports constants avec l'administration des Eaux et Forêts : c'est que l'arrêté du 28 ventôse an XII avait décidé, en son article premier, que les bois de la Légion seraient administrés par les agents forestiers. Toutefois, l'article 1er du décret du 18 septembre 1806 avait soumis au régime des bois des particuliers, les parcs et jardins clos de murs faisant partie des chefs-lieux de cohortes.

Il ne semble pas, du reste, que la Légion ait eu à se féliciter de la collaboration de cette administration. On se rappelle l'expression un peu vive dont se servait Lacuée dans sa lettre du 17 messidor an XII.

En 1806, il semble que son opinion se soit un peu modifiée à l'égard du Conservateur du 11e arrondissement : « M. le Conservateur, » écrit-il le 27 mai, « passa il y a peu de jours à Agen. Nous eûmes une conférence ensemble. Il me parut très zélé pour les intérêts de la Légion. » Mais le 14 novembre 1808, il envoie au Grand Chancelier, au sujet du domaine de Fontaud situé dans la Dordogne, un véritable réquisitoire contre l'administration forestière : « Je vous ai dit plusieurs fois que messieurs les agents forestiers nuisaient singulièrement aux intérêts de la Légion par les prétentions qu'ils avaient de mettre des entraves dans l'administration de nos bois; que je souhaiterais qu'ils se mêlassent le moins possible de nos affaires. Je vois néanmoins que leurs prétendus droits nous privent de soigner nos bois. Bientôt ils nous empêcheront d'y entrer. Je serais donc d'avis, Monseigneur, que des mesures fussent prises afin que les agents forestiers ne se permissent plus d'empêcher les fermiers de Fontaud de couper les broussailles ou litière dans les bois dont s'agit, d'autant que, dans le cas contraire, le bois en souffrirait, que le prochain bail de ce domaine éprouverait, par cette seule raison, une diminu-

tion considérable, comme l'observe très judicieusement le receveur. »

La gestion du patrimoine de la Légion d'honneur ne pouvait que donner des mécomptes pour les raisons suivantes :

1° Ce patrimoine était composé de biens trop morcelés et en mauvais état.

2° La Légion ne possédait pas une administration qui lui fût propre. Elle devait recourir aux bons offices des Domaines ou des Eaux et Forêts. On sait ce qu'en pensait Lacuée. La Grande Chancellerie voulut porter remède à cette situation qui menaçait les intérêts de l'institution. Elle créa des « visiteurs principaux », dont la mission consista à inspecter les domaines et les immeubles de la Légion et à renseigner ou conseiller les Chanceliers des cohortes, de même que l'administration centrale. En outre, elle signala aux Chanceliers l'intérêt qu'il y aurait pour eux de se faire assister soit d'agents sédentaires, soit plutôt de préposés ambulants qui inspecteraient toute la circonscription de leur cohorte, et viendraient au chef-lieu faire leurs rapports et prendre les ordres nécessaires. Mais il ne semble pas que, dans la 11e cohorte, il ait existé de semblables fonctionnaires.

3° L'administration était beaucoup trop compliquée. Tout d'abord on procédait soit pour le renouvellement des baux, soit pour la désignation des entrepreneurs chargés d'effectuer les réparations, soit pour la vente des coupes de bois, par voie d'adjudication. Il aurait mieux valu laisser les Chanceliers toujours libres de traiter de gré à gré. D'une façon générale, et cela ressort très clairement des exemples qui précèdent, les pouvoirs des Chanceliers n'étaient pas assez étendus. Pour des actes insignifiants, dont quelques-uns ont été signalés plus haut, il fallait le concours de l'administration du Domaine ou de celle des Eaux et Forêts, du Chancelier qui demeurait à Agen, de la Grande Chancellerie et de la Grande Trésorerie qui se trouvaient à Paris, et cela se passait à une époque qui ne connaissait ni les chemins de fer, ni le télégraphe, ni le téléphone. Parfois même l'intervention du préfet, des sous-

préfets, des maires et du ministre des Finances était exigée. Pour quiconque avait vu de près le soin, la surveillance et l'initiative qu'exigeait la gestion d'un domaine rural comportant des cultures aussi variées que celles que l'on rencontrait sur les terres de la Légion, il était évident que cette tentative de faire d'une administration parisienne, dépourvue de ramifications sérieuses en province, un grand propriétaire foncier était vouée à un échec.

Pour que la tentative ait eu quelques chances de réussite, il aurait fallu faire des cohortes de véritables personnes morales, jouissant d'une grande liberté d'action et placées, non sous la direction, mais seulement sous le contrôle de la Grande Chancellerie. D'autre part, on aurait dû choisir comme Chanceliers des légionnaires qui n'auraient pas eu d'autres fonctions et qui, par suite, auraient pu se consacrer entièrement au service de la Légion. Voici Lacuée : on éprouve une réelle admiration pour l'effort qu'il a accompli en vue de servir et de sauvegarder les intérêts de la Légion. Cependant il n'est pas douteux que ses fonctions de premier président du Tribunal d'appel d'Agen devaient le détourner bien souvent de ses fonctions de Chancelier. Mais on ne songea certainement pas à attribuer la personnalité morale aux cohortes, et, tant que vécut le patrimoine de la Légion, on vit le Grand Chancelier statuer, après une volumineuse correspondance émanant de deux ou trois administrations différentes, sur des questions aussi insignifiantes que celle de savoir s'il y avait lieu de verser quarante ou cinquante francs à quelque garde forestier qui réclamait du fond des Landes.

Mais tandis que l'on se heurtait à toutes ces difficultés, les dépenses de la Légion ne cessaient de s'accroître, car le nombre des légionnaires augmentait toujours. On envisagea donc très vite la solution qui s'imposait, c'est-à-dire la liquidation du patrimoine et on eut le bon esprit de ne pas s'entêter dans une tentative dont les résultats étaient fort peu encourageants.

La loi du 29 floréal an X avait affecté à chaque cohorte des biens nationaux portant 200.000 francs de rente. Mais quoiqu'on se montrât peu difficile sur le choix de ces biens,

on fut contraint pour certaines cohortes de leur donner des immeubles situés dans des départements qui ne faisaient point partie de leur circonscription. De là de grands embarras et de gros frais de gestion. Aussi la loi du 11 pluviôse an III (31 janvier 1805) décida-t-elle en son article 2 qu'il serait « conservé à chaque cohorte des biens-fonds d'un revenu de 100.000 francs au moins ». Ces biens-fonds constituèrent la dotation définitive de la Légion. Le surplus des biens fut vendu, et le produit de ces aliénations fut versé à la Caisse d'amortissement pour être employé en achat de rentes sur l'État au profit de la Légion. Mais la dotation définitive devait bientôt disparaître. Le décret du 28 février 1809 supprima, en effet, l'administration des cohortes. Il ne maintint les cohortes que pour le classement des légionnaires. La Légion d'honneur céda ses biens ruraux à la Caisse d'amortissement, qui lui remit en échange une inscription de 2.082.000 francs de rente sur l'État. La Caisse d'amortissement entra en jouissance le 1er octobre 1809. Les bois et forêts de la Légion furent remis à l'administration des Eaux et Forêts, et la Légion reçut en remplacement une rente de 240.000 francs sur l'État. Dans son titre III, le décret du 11 pluviôse an XIII prescrivit l'emploi qui serait fait des chefs-lieux de cohortes. L'évêché d'Agen fut cédé au département de Lot-et-Garonne pour l'établissement de la préfecture moyennant une rente de 10.000 francs. En vérité, la Légion s'est trouvée sérieusement lésée par cette affectation, car, malgré des réclamations presque centenaires, le département de Lot-et-Garonne se refuse toujours à payer sa dette annuelle.

Ainsi disparut le patrimoine provincial et rural de la Légion et fut créée la dotation actuelle en rentes sur l'État.

André VOVARD.

Vu : Joseph TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1914



INFANTERIE LÉGÈRE FRANÇAISE : CARABINIER

D'après la lithographie de CHARLET.

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

LES BILLETS

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX

EN 1870 ET EN 1914

Dans sa séance du 12 août 1914, la Chambre de commerce de Bordeaux prenait la délibération suivante : « La Chambre, en raison des circonstances exceptionnelles et dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, décide de demander au gouvernement l'autorisation d'émettre en son nom et sous sa responsabilité des bons remboursables à tout moment en billets de la Banque de France. La valeur de ces bons serait de 2 francs, 1 franc et 50 centimes; leur remboursement serait assuré par un dépôt effectué par la Chambre de commerce à la Banque de France, et spécialement affecté au remboursement. L'importance de l'émission serait fixée à cinq cent mille francs avec faculté de la porter à un million de francs. La Chambre demande, en outre, la dispense du timbre, en tant que de besoin, et l'autorisation d'imputer sur son budget des services commerciaux les dépenses occasionnées par l'opération. »

La création de pareils bons de monnaie, que la science financière désigne sous le nom général de petites coupures[1], est une conséquence naturelle de l'état de guerre que nous subissons depuis plus de quatre mois. Dès qu'un pays prend les armes, il lui faut faire appel à toutes les ressources de son trésor national; la circulation du numéraire d'or et d'argent se ralentit, et le resserrement monétaire provoque des mesures de prévoyance. « En temps de guerre, écrit M. Decharme, la création ou l'émission supplémentaire de petites coupures s'impose presque toujours. C'est là une nécessité impérieuse. Pour protéger contre l'émigration l'encaisse menacée des banques, le cours forcé apporte la solution conservatrice, cependant que les petites coupures permettent de faire face à l'insuffisance du numéraire[2]. » Les billets verts, bleus ou bistres qui circulent actuellement, grâce à la patriotique initiative de notre Chambre de commerce, entre les mains de tous les Bordelais, ne sont pas les premières coupures de ce genre que ceux-ci aient connues. Les membres de la Chambre de 1914 n'ont fait que suivre l'exemple de leurs prédécesseurs d'il y a quarante-quatre ans. Nous voudrions, avant de fournir quelques renseignements sur l'émission actuelle, rappeler brièvement l'histoire de l'opération analogue qui fut faite en 1870, en des circonstances, hélas! autrement douloureuses que celles que nous connaissons aujourd'hui[3].

***

Dès le début des hostilités de la guerre franco-allemande, la situation financière du pays attira vivement l'attention du

1. « Par petites coupures on doit entendre : les fractionnements des billets de banque inférieurs ou au plus égaux au billet de 50 francs ou à ses équivalents. » (P. Decharme, *Les petites coupures de billets* [Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers]. Paris, Alcan, 1911, in-8° de VIII-332 pages. — Introduction, p. VI.)

2. P. Decharme, *op. cit.*, p. 305.

3. J'ai emprunté les détails qui vont suivre aux procès-verbaux des séances de la Chambre de commerce (années 1870-71) et au dossier correspondant à ces procès-verbaux et conservé dans les archives de l'Hôtel de la Bourse, qui m'ont été très libéralement ouvertes, grâce à l'amabilité de M. Rambié, chef du Secrétariat de la Chambre.

gouvernement et de la Banque de France. La loi du 12 août 1870 prescrivit le cours forcé des billets de banque et abaissa à 25 francs le minimum des coupures de billets[1]. Malgré ces mesures, la circulation monétaire demeurait insuffisante pour les besoins commerciaux de la nation. C'est pourquoi la Chambre de commerce de Bordeaux écrivait, dès le 7 septembre, au ministre des Finances: « Le commerce et l'industrie



BILLET DE DIX FRANCS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX (1870)
(RECTO)

à Bordeaux se trouvent placés dans une situation des plus embarrassantes par suite de la rareté du numéraire et par la presque impossibilité de se procurer des petites coupures des billets de la Banque de France... La Banque ne peut-elle pas remplacer les billets de 500 et de 1,000 francs par un montant égal de petites coupures qui rendraient les plus grands services dans les circonstances bien difficiles que traverse le pays? » En attendant une réponse ministérielle, la Chambre provoqua, le 23 septembre, une réunion des chefs des principales maisons de banque de Bordeaux. Autour

1. P. Decharme, *op. cit.*, p. 21-22.

d'Henri Galos et des membres de la Chambre, se groupèrent les représentants des maisons Garric et Bordes, Gomez-Vaez et fils, A. Lafargue et Cie, P.-A. Letanneur, Min-Barabraham et Cie, Piganeau et fils, P. Rodrigues et fils, F. Samazeuilh et fils, Soula et de Trincaud-Latour et Cie. Diverses observations furent présentées sur l'opportunité de la création de petites coupures. Celles-ci ne tendraient-elles pas, en faisant disparaître la monnaie divisionnaire, à augmenter la crise, et surtout les « subdivisions » de 5 et 10 francs n'allaient-elles pas effrayer le public? En présence de ces objections, on décida d'écrire au préfet de la Gironde, pour que celui-ci obtînt du gouvernement des mesures favorisant la mise en circulation rapide de billets de 25 francs de la Banque de France et une multiplication des billets de 50 et 100 francs. Le 26 septembre, la réponse du ministre des Finances parvint à la Chambre : elle proposait la création d'un syndicat « de notables commerçants émettant, sous leur responsabilité privée, avec l'assentiment, mais sans la garantie de l'administration, des valeurs fiduciaires transmissibles par voie d'endossement ». La majorité de la Chambre estima alors qu'il faudrait créer des billets d'une valeur uniforme qui serait fixée à 10 francs. Mais elle se heurta de nouveau à l'opposition des banquiers qui désapprouvèrent la création d'un syndicat. Ils trouvèrent le défenseur de leurs idées en la personne d'Henri Brunet, qui s'opposa vigoureusement à ce que la Chambre commît « l'imprudence » de se mettre au lieu et place de la Banque. Son opinion prévalut, et le 29 septembre, il fut écrit au gouverneur de la Banque de France : « La responsabilité incombant aux membres d'un syndicat, la difficulté très sérieuse de faire admettre par le public comme moyen de paiement des valeurs ainsi créées, la crainte que des faussaires n'y vissent l'occasion d'une industrie criminelle, voilà des motifs suffisants pour que l'exécution d'une idée pareille rencontre les plus gros obstacles... Dans ces moments terribles, tout Français doit faire son devoir; la Banque fera le sien, nous en avons l'entière confiance. » La Banque, il faut le reconnaître, fit les plus grands efforts pour remédier à la pénurie du numé-

raire[1]; mais ces efforts demeuraient cependant insuffisants. Les Chambres de commerce de Marseille et du Havre avaient déjà pris des mesures pour seconder la Banque d'État[2]. Celle de Bordeaux se devait à elle-même d'imiter leur généreux exemple.

Le préfet de la Gironde, Amédée Larrieu, l'y poussait vivement: « ... Je vous rappellerai, écrivait-il le 6 octobre aux membres de la Chambre, qu'il s'agit de la création d'une monnaie fiduciaire essentiellement provisoire, n'ayant pas cours forcé et dont les coupures seront remplacées au jour le jour par celles que la Banque créera et crée déjà. J'ai l'honneur de vous demander une résolution prompte, en rapport avec les intérêts commerciaux que vous représentez, et digne de la haute intelligence et du patriotisme dont une place telle que Bordeaux doit donner une preuve éclatante. » Avant de se décider définitivement, la Chambre adressa un suprême appel au gouverneur de la Banque de France auquel elle suggérait l'idée, assez peu réalisable, d'autoriser la succursale de Bordeaux « à créer elle-même des petits billets de 10 et 20 francs, en quantité suffisante ». Cependant, la Chambre ne pouvait guère plus reculer devant la nécessité qui s'imposait à elle de créer des coupures de billets[3]. C'est pourquoi, dans sa séance du 11 octobre, elle chargea son secrétaire de lui présenter un projet de délibération à cet égard. Ce projet, qui fut lu et immédiatement adopté dans la séance du 12 octobre 1870, est ainsi conçu :

« La Chambre,

» Considérant que la rareté du numéraire et des petites coupures de billets de la Banque de France est de nature à entraver les opérations commerciales et industrielles; que,

1. Elle fabriqua, à Clermont-Ferrand, « du 8 octobre au 11 novembre 1870, 400.000 billets de 25 francs et 134.000 billets de 50 francs ». (P. Decharme, *op. cit.*, p. 22-23.)

2. La maison J. Calvet et Cie, de Bordeaux, comprenant qu'une solution rapide s'imposait, demandait, le 7 octobre, que l'on donnât un cours légal à la livre et à la demi-livre anglaise. (Lettre adressée à la Chambre de commerce.)

3. Le 12 octobre, la Chambre de commerce du Havre envoyait à Bordeaux les modèles des billets de 5 et 10 francs émis par elle.

depuis l'investissement de Paris, la succursale de la Banque de France à Bordeaux se trouve dans l'impossibilité de délivrer les petites coupures nécessaires aux besoins du commerce; que les démarches réitérées faites par la Chambre de commerce auprès de M. le Gouverneur de la Banque de France n'ont pu amener aucun résultat satisfaisant... Considérant que, lorsque des crises commerciales viennent à se produire, il appartient aux Chambres de commerce, en leur qualité d'établissements d'utilité publique légalement reconnus, d'aviser avec la sanction de l'autorité supérieure, aux mesures nécessaires pour remédier aux difficultés qui surviennent et pour faciliter les transactions :

» Délibère :

» ARTICLE PREMIER.— Il sera créé par les soins de la Chambre de commerce de Bordeaux des coupures au porteur d'une valeur de 10 francs chacune; cette création est limitée à la somme de un million de francs.

» ART. 2. — Les dites coupures ne pourront être mises en circulation qu'au fur et à mesure des échanges successifs contre somme égale en billets de la Banque de France.

» ART. 3. — Ces coupures seront remboursées en billets de la Banque de France à tout porteur qui en présentera pour 1,000 francs au bureau d'émission; quand le bureau d'échange sera en possession de billets inférieurs à 100 francs, il les livrera pour leur contre-valeur en bons au porteur.

» ART. 4. — Seront spécialement affectés à la garantie des coupures émises, conformément à la présente délibération, les billets de la Banque de France dont elles sont la contre-valeur; ces billets seront déposés à la succursale de Bordeaux.

» ART. 5. — Les coupures... seront extraites de registres à souche; elles porteront des numéros d'ordre; elles seront frappées du timbre de la Chambre et elles porteront les signatures manuscrites de deux de ses membres et celle du caissier.

» ART. 6. — Un crédit de 25,000 francs est inscrit au budget de la Chambre de commerce pour l'exécution de la présente délibération. »

Le 13 octobre, la délégation du gouvernement de la Défense nationale à Tours autorisa l'émission; l'arrêté préfectoral approuvant la délibération de la Chambre fut pris le 16. Ses articles reproduisaient presque textuellement ceux de la délibération; l'un d'eux prescrivait, en outre, que les bons « devaient être reçus en paiement dans toutes les caisses publiques du département de la Gironde ».

La décision de la Chambre fut aussitôt bien accueillie, d'abord par le préfet lui-même qui remercia les négociants bordelais « au nom du commerce, de l'industrie et de l'agriculture pour l'appui salutaire » que ceux-ci « leur apportaient dans ce moment de crise »[1], par l'opinion publique bordelaise ensuite. Tandis que le directeur des Chantiers et Ateliers de l'Océan à Bordeaux demandait qu'il lui fût réservé 50,000 francs de coupures à émettre[2], le journal *la Gironde* insistait, pour l'approuver, sur la valeur donnée aux nouveaux billets : « Il ne paraît pas sage, écrivait-elle le 19 octobre, de créer, comme on le fait à Toulouse, à Lille et dans quelques autres localités, des bons de 1, de 2, de 3, de 4 francs. En descendant jusqu'à 5 francs, la Chambre du Havre aurait trop abaissé la limite, si elle n'avait cédé sans doute à des faits spéciaux à cette place. Bien des personnes, dont l'opinion a une valeur réelle, pensent qu'en n'abaissant pas les coupures au-dessous de 10 francs, la Chambre de Bordeaux a agi avec sagesse. » — Des négociations rapidement conduites permirent à la Chambre d'établir une entente entre elle et la succursale de la Banque de France de Bordeaux. Les bases de cet accord se trouvent résumées dans une lettre écrite le 22 octobre par les membres de la Chambre au directeur de cette succursale; nous en extrayons le passage suivant : « Avant de livrer nos billets aux personnes qui nous en demanderont, nous verserons à la Banque une somme de 10,000 francs, destinée à servir de garantie. Les billets de banque contre lesquels nous délivrerons au public les coupures qu'on réclamera à notre caisse, seront, chaque jour, versés par nos

1. Lettre à la Chambre en date du 12 octobre 1870.
2. Lettre à la Chambre en date du 25 octobre 1870.

soins à la Banque, au fur et à mesure que nous les recevrons, de telle sorte que l'émission sera garantie par un dépôt à la succursale d'une somme équivalente... Quant à l'acceptation par la Banque des coupures de 10 francs dans ses recettes, soit en paiement, soit en remboursement d'avances, vous nous avez prévenus qu'elles n'entreront pas dans la caisse, et chaque jour les coupures qui seront rentrées à la succursale seront échangées contre un reçu imputable au compte spécial ouvert à la Banque à notre émission[1]. » Un membre de la Chambre devait, en outre, être désigné, chaque semaine, pour surveiller les opérations de la caisse d'échange et pour en faire connaître la situation. Ainsi donc, le bon fonctionnement de l'émission était assuré par une collaboration constante, quotidienne peut-on dire, de la Chambre de commerce et de la Banque. Cette collaboration est loin d'être aussi étroite dans l'émission de 1914.

La confection des billets fut confiée au graveur Augé-Delile, et l'émission put commencer le 2 novembre 1870[2]. Elle obtint un plein succès. On lit, en effet, dans la *Gironde* du 4 novembre : « Le vestibule habituellement si paisible du secrétariat de la Chambre de commerce était mardi, de midi à deux heures, encombré d'un foule nombreuse; plus de deux cents personnes s'y pressaient afin d'obtenir des bons de 10 francs émis par la Chambre... Il en a été distribué pour 50,000 francs environ. » Le Chambre elle-même constatait, en ces termes, le succès de son entreprise : « Ces coupons sont fort demandés

1. Ce compte spécial fut ouvert à la Banque sous le titre de : Chambre de commerce. Garantie d'émission. (V. lettre en date du 24 octobre du directeur de la succursale de Bordeaux à la Chambre.)

2. Sur le recto du billet, dont nous donnons ci-joint une reproduction photographique, on lit à la partie supérieure : Chambre de commerce de Bordeaux ; au centre, l'indication de la valeur du billet : dix francs ; dans le dessin qui orne la partie inférieure, on a voulu rappeler les traits principaux de la physionomie et de l'activité commerciale du port. Autour d'une femme assise, figurant la République française, on distingue les colonnes rostrales, le pont de pierre, des mâts de navire, des barriques, une locomotive même. — Le verso du billet porte en son centre le revers du jeton octogonal de la Chambre de commerce : au-dessous de la devise, *Quo non hac duce*, est figurée la poupe d'une galère sur la dunette de laquelle on voit une boussole et dont l'arrière est orné d'une tête de lion, le tout sur une mer légèrement agitée ; en exergue enfin, l'inscription en deux lignes : *XV viri burdigalenses Commerciis regendis*. Autour du jeton, on lit un extrait de la délibération de la Chambre du 12 octobre 1870.

et la fabrication ne marche pas assez vite pour pouvoir satisfaire toutes les réclamations. Il est probable qu'il sera nécessaire de dépasser un million[1]. » De fait, si l'émission ne





BILLET DE DEUX FRANCS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX (1914)
(RECTO ET VERSO)

devait pas dépasser le million, elle l'atteignit avec une extrême rapidité. On en jugera par les chiffres suivants, empruntés aux comptes rendus hebdomadaires du mouvement de la caisse d'échange. Du 2 au 7 novembre, 14,810 coupures, représen-

1. Lettre, en date du 3 novembre, adressée à la Chambre de commerce de Montpellier.

Cette fois, du moins, la Chambre de commerce ne pouvait plus reprocher à la Banque de France de n'avoir pas fait tout son devoir !

*
* *

L'émission de la Chambre de commerce de 1914 procède étroitement de celle de 1870, que nous venons d'étudier. Aussi, serons-nous brefs à son sujet. Elle fut décidée, comme nous l'avons indiqué en commençant, par une délibération en date du 12 août dernier. Guidés par l'expérience, les membres de la Chambre ont voté la création de coupures de 2 francs, 1 franc et 50 centimes, dès la seconde semaine de la guerre. La Chambre de commerce de Paris avait d'ailleurs donné l'exemple, puisqu'elle décidait, le 6 août, d'émettre pour une valeur de 10 millions de coupures de 2 francs, 1 franc et 50 centimes. Le gouvernement approuva alors en ces termes l'initiative qu'allaient prendre successivement les principales Chambres de commerce de France (Marseille[1], Lyon, Lille, Nantes, le Havre, etc...). « J'estime, écrivait M. Noulens, que, conformément à la doctrine suivie en cette matière, l'émission des bons par les municipalités, chambres de commerce ou syndicats ne comporte pas en principe l'autorisation officielle... Si cette mesure tout exceptionnelle trouve sa justification dans les circonstances, son application reste sous la responsabilité des corps ou associations qui en prennent l'initiative. Je m'empresse d'ajouter... que l'initiative prise par la Chambre de commerce de Paris ne peut qu'être approuvée par le gouvernement[2]. » La Chambre de commerce de Bordeaux a versé à la caisse de la Banque de France, à la date du 5 septembre 1914, une somme de 500,000 francs, représentant la valeur totale de l'émission. Les billets, qui ont été également remis à la Banque par la Chambre, ont été livrés par les

1. La Chambre de commerce de Marseille a émis 300,000 francs de coupures à 2 francs, 1 million de coupures à 1 franc, 700,000 francs de coupures à 50 centimes. Dans sa séance du 2 décembre, la Chambre de Bordeaux a été informée que les porteurs de bons de monnaie émis par Marseille pourraient en effectuer l'échange aux guichets de la succursale de la Banque de France à Bordeaux. Il en est de même pour les billets des Chambres d'Agen, Bergerac, Lyon et Nantes.

2. Lettre en date du 14 août 1914 (parue au *Journal officiel*, n° du 15 août).

imprimeries Gounouilhou au nombre de 450,000 en séries de 10,000 (chaque série portant une lettre) et par carnets de 200. La Banque a donc à sa disposition 100,000 billets de 2 francs, 250,000 de 1 franc, 100,000 de 50 centimes. Depuis le 22 septembre, premier jour de l'émission, jusqu'à la fin de novembre, 365,000 francs de ces coupures ont déjà été mis en circulation. On remarquera que, contrairement au système d'émission adopté en 1870, c'est la Banque et non plus la Chambre de commerce qui distribue directement à ses guichets les coupures au public. Il est à peine besoin de décrire les billets qui sont maintenant devenus familiers au public bordelais. Tous, billets verts de 2 francs, bleus hirondelle de 1 franc, bistres de 50 centimes, reproduisent un modèle unique. Le recto porte, en son centre, l'indication de la valeur du billet et la mention : *Chambre de commerce de Bordeaux*. Aux deux angles de la partie supérieure, deux motifs décoratifs figurant des pampres de vigne; aux deux angles inférieurs, les signatures griffées du président et du trésorier de la Chambre. A la partie inférieure, enfin, la mention suivante : *émission en 1914 de bons remboursables à toute époque en billets de la Banque de France à la succursale de Bordeaux*. Dans l'encadrement décoré du verso, on voit au centre une face (revers) du jeton de la Chambre[1] se détachant sur un fond d'épis et de pampres où se mêlent deux pavillons de commerce, et surmonté des trois croissants bordelais. Au-dessous du jeton, une femme assise, tenant en main une rame et s'appuyant sur une urne d'où coule l'eau du fleuve, figure la Garonne; deux vues du port l'encadrent.



Les billets de la Chambre de commerce de Bordeaux ont conquis la confiance publique, sans rencontrer d'obstacles vraiment sérieux. Ils ne sont, en somme, que des coupures de

1. On regrettera peut-être qu'une faute se soit glissée dans l'inscription latine en deux lignes gravée en exergue. Il convient de dire que ce jeton n'a nullement la prétention de reproduire le modèle actuellement en usage à la Chambre. On ne peut, en effet, le rapprocher que du jeton gravé par Dubois en 1881.

billets de banque, et le crédit d'un établissement tel que la Banque de France est vraiment inébranlable. Lors de la discussion au Reichstag de la loi de 1889 sur la Banque de l'Empire, M. Bamberger a pu dire, faisant allusion à la crise monétaire française de 1870 : « La confiance dont jouissait le billet de banque reposait tout simplement sur la confiance que la nation a dans sa richesse, dans son avenir, dans sa vitalité...[1]. » Cette confiance, nous la possédons aujourd'hui plus que jamais. La rareté passagère du numéraire ne saurait donc nous inquiéter un seul instant. Le mot de Montesquieu ne cesse pas de demeurer juste : « Comme l'argent est le signe des valeurs des marchandises, le papier est un signe de la valeur de l'argent; et lorsqu'il est bon, il le représente tellement que, quant à l'effet, il n'y a point de différence[2]. »

EMM.-HENRI COURTEAULT.

1. Cité par Decharme, *op. cit.*, p. 43.
2. *Esprit des lois*, liv. XXII, ch. II. De la nature de la monnaie. *Œuvres complètes de Montesquieu*. (Édit. E. Laboulaye, t V, p. 3-4.)

LE PEINTRE PIERRE LACOUR

ET LE MUSÉE BORDELAIS

Une des associations qui ont rendu au cours du siècle dernier et qui rendent encore les plus grands services, à Bordeaux, dans le domaine de la vulgarisation scientifique, de l'instruction et de l'éducation populaire, c'est la *Société Philomathique.*

Fondée sous le premier Empire, le 5 août 1808, elle apparut comme l'héritière du programme et de l'œuvre du *Museum d'Instruction publique* qui datait de l'an 1801. Mais ce Museum n'était lui-même que le *Musée* renaissant de ses propres cendres, le Musée qu'avait créé en 1783[1] l'intendant Dupré de Saint-Maur et qui avait groupé des concours nombreux et dévoués en vue d'une œuvre d'éducation littéraire, scientifique, artistique de la société et du peuple de Bordeaux.

On a remarqué, non sans raison, dans les institutions proprement bordelaises et autonomes, une singulière continuité et comme un phénomène de survivance. N'est-il pas curieux que cette Société Philomathique d'aujourd'hui, que nous voyons si florissante, qui, par les expositions qu'elle organise, les cours publics qu'elle subventionne, est très utilement mêlée à la vie de la cité, ait eu pour modèle-type et pour ancêtre le *Musée* dont Lacour fit partie et où il joua un rôle considérable?

Mais avant de tracer le tableau de l'activité déployée par Lacour dans ce nouveau cadre, il est indispensable de faire connaître, pour la clarté et la précision de ce tableau, ce que fut, ce que valut, ce que fit la Société créée par Dupré de Saint-Maur.

L'idée d'où le Musée naquit se trouve exposée dans un

1. C'est seulement le 10 avril 1783 que les séances furent ouvertes par l'abbé Dupont des Jumeaux, dans les locaux que Dupré de Saint-Maur mit à sa disposition et qui dépendaient de l'Hôtel de l'Intendance.

curieux discours préliminaire de M. Saige, par lequel s'ouvre un Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux, dédié à la Reine et imprimé en 1787 par Michel Racle avec un soin typographique qui lui fait honneur. Ce discours porte, à un degré surprenant, l'empreinte de son époque : il est marqué au coin du jour.

On y relève en premier lieu un chaleureux panégyrique des Associations littéraires, si florissantes au xviiie siècle, « foyers de lumière où les savants, les poètes et les orateurs viennent ranimer le feu de leur génie ». Mais pour que l'esprit humain paraisse dans tout son éclat, il faut, selon l'orateur, rétablir « cette liaison intime des sciences et des arts qui subsista dans les beaux siècles de la Grèce et se fortifia sous le règne du Platonisme ». Malheureusement, dans la suite des âges, cette union s'est rompue, et deux causes ont produit cette séparation : la philosophie scolastique est la première ; l'autre est l'esprit géométrique « qui s'empara des sciences à la fin du dernier siècle ». Nous ne nous arrêterons pas à ces vues assez superficielles, inspirées moins par une exacte connaissance de l'histoire générale des idées que par la philosophie à la mode qui mettait tous les maux de l'humanité sur le compte de la scolastique chrétienne du Moyen-Age, et plus spécialement par l'empirisme anglais et le sensualisme de Condillac dont on sait l'effort contre l'idéalisme cartésien.

Par un rare bonheur, « un homme de génie, dit M. Saige, qui a porté le flambeau dans les ténèbres de l'antiquité, voulant renverser les obstacles qui s'opposaient à la réunion la plus absolue », conçut une forme d'association littéraire « dans laquelle les disciples des muses seraient unis par les liens intimes de la fraternité et l'association de leurs travaux ». Cet « *homme de génie* »[1] était Court de Gébelin. Il engagea plusieurs savants, des hommes de lettres, des artistes, à se grouper selon ses plans. Avec eux il rédigea les statuts d'une Société « consacrée à la culture de toutes les connaissances fondées sur la liberté et l'égalité. Le Musée de Paris se forma ».

1. N'avons-nous pas vu l'abbé Sicard et le critique Beaurieu, admirant à l'unisson le « Sacrifice de Jephté », conférer aussi généreusement ce brevet de génie à Lacour ?

Les connaissances fondées sur la liberté et l'égalité! Singulière confusion d'un optimisme qui prêtait une moralité à la nature, à la façon de Jean-Jacques, et donnait pour base à la science l'idéal politique et humanitaire que les Encyclopédistes s'employaient à vulgariser, les notions proprement humaines et exclusivement morales de liberté, d'égalité, inscrites au frontispice de l'Évangile du temps.

Bordeaux suivit l'exemple de Paris et fut même la première ville, dit M. Saige, à imiter la capitale. « Plusieurs hommes de lettres, des artistes, des orateurs, encouragés par M. Dupré de Saint-Maur, alors intendant de la Généralité, posèrent, il y a quatre ans (en 1783), les premiers fondements d'une association littéraire semblable à celle du Musée de Paris[1]. » Et à Bordeaux comme à Paris le succès couronna promptement l'entreprise. « On se porta en foule aux séances publiques, et les personnes les plus distinguées par leur rang ou leurs connaissances s'empressèrent d'entrer dans cette Société. »

Semblable en ce point à l'Académie bordelaise de Peinture, la nouvelle Société se montra surtout préoccupée de travailler au progrès social par l'instruction et l'éducation. « La Société s'est empressée d'accueillir tous les projets favorables aux sciences et aux arts, principalement ceux qui sont relatifs à l'instruction publique. » On attira « des hommes versés dans les connaissances utiles et agréables » et, sous les auspices du Musée, divers cours s'ouvrirent : d'astronomie, de langue

1. M. Saige pour être juste aurait dû mentionner spécialement parmi les organisateurs du Musée l'abbé Dupont des Jumeaux, que l'intendant Dupré de Saint-Maur avait fait venir à Bordeaux, qui y demeura jusqu'au départ de son protecteur en 1786, professant un cours public et gratuit de mathématiques et d'architecture navale créé en novembre 1781, et qui fut un des fondateurs du *Journal de Guienne*, la première feuille quotidienne qu'on ait eue à Bordeaux. — L'abbé Dupont des Jumeaux, écrit M. Céleste dans une intéressante étude sur la « Société Philomathique de Bordeaux » de 1783 à 1808, conçut le projet « de réunir dans la capitale de la Guyenne tous les avantages du Musée de M. Gébelin qui n'était qu'une Société littéraire, tous ceux du Musée de M. Pilâtre où l'on donne des cours de différentes sciences et de langues, ceux du Salon de M. de la Clancherie où l'on expose des morceaux de peinture, sculpture, gravure, dessin, des modèles d'architecture navale, etc., et où l'on fait de la musique, ceux des clubs qui doivent être un point de réunion et un moyen de communication pour les savants, les littérateurs, les artistes, les amateurs et les étrangers, et où l'on peut trouver toutes les feuilles périodiques, les mémoires des Académies et d'autres ouvrages à consulter, enfin les avantages de la Société Philomathique vouée uniquement à la bienfaisance.

italienne, de physique (et des prix y étaient proposés aux meilleurs élèves), de langue grecque, de littérature latine. Ce fut une manière d'université, à laquelle, il est vrai, manqua un plan d'ensemble, comme aussi une direction générale, qui resta faite de pièces et de morceaux, mais qui répondait sans doute aux besoins réels, mesurait son effort aux ressources locales et s'adaptait peut-être plus étroitement que les Facultés de l'Université impériale aux conditions du temps et des lieux.

Le Musée n'était pas seulement une sorte d'Université, il constituait aussi un cercle, une *Société*, et le plus précieux avantage de cette institution était, dit M. Saige, « l'association dans le même corps de gens de lettres, déjà formés, et d'élèves qui se livrent, sous les yeux et sous la direction de quelques-uns d'entre eux, à la culture des arts et à l'étude de plusieurs connaissances utiles ».

Enfin, le Musée offrait encore le caractère de Société d'éducation populaire qui distingue la Société Philomathique actuelle, car « il mettait sous les yeux du public les divers travaux qui l'avaient occupé depuis sa fondation ».

Telle fut cette institution, complexe dans son unité, à laquelle Lacour allait apporter une collaboration utile et durable.

***

M. Saige n'exagérait rien en rappelant que l'on se porta en foule aux séances du Musée, séances dont les conférences publiques de nos Facultés nous rendent assez bien l'aspect et l'intérêt, en se félicitant que « les personnes les plus distinguées par leur rang ou leurs connaissances » fissent partie du Musée. Il semble, en effet, que l'élite de la société bordelaise y ait pris rendez-vous : tout ce que les arts et les lettres, la noblesse et la bourgeoisie, le clergé et le Parlement comptaient de personnalités en vue. Sur la liste des associés, nous relevons des noms d'artistes et de savants, tels que Bonfin et Batanchon, Larroque, Lhote, Legrand. Pallière, Magol, Lacour; Chalifour et Thiac, architectes; l'abbé Philippon, docteur de l'Université, professeur émérite du Collège royal;

Paris, avocat, professeur royal à l'Université; Laffon de Ladebat, Duchêne de Beaumanoir, le président Dupaty, Guérin, membre de l'Académie royale de Chirurgie de Paris et de celle des Sciences de Bordeaux, Ferlus, professeur d'éloquence



LE PEINTRE PIERRE LACOUR
D'après le tableau de PAILLIÈRE (Athénée, salle des séances de l'Académie).

au Collège de Guienne, le professeur de droit Jaubert, le conseiller au Parlement Chauvet, le maître de musique Beck, le médecin Lamothe, l'abbé Sicard, chanoine de l'église Saint-Seurin, membre de l'Académie des Sciences et de celle des Arts de Bordeaux, du Musée de Toulouse, instituteur gratuit des Sourds-Muets, qui habitait la rue Capdeville-Saint-Seurin.

Ce sont ensuite des notabilités de toutes les professions et de tous les rangs : le vicaire général Andresel, le baron de Bourran, le capitaine de cavalerie Beaumont de Brivazac, Brémontier, ingénieur en chef de la province, Buhan fils, avocat, le baron Castelnau d'Auros, conseiller au Parlement, Cholet, procureur du Roi à l'amirauté, Duranteau père, avocat, le chevalier Destournel, le receveur des finances Ducluzeau de Fayard, qui logeait rue Rohan, Dudevant, écuyer, l'avocat Ducos, le conseiller au Parlement Favart, Gensonné, avocat, de Lisleferme, écuyer, et son fils, l'avocat de Martignac, le baron de Pichon, domicilié rue Castillon, le baron de Reignac, conseiller au Parlement, les avocats Roulet, Rateau, Saige, Seur, Sèze et Vergniaud.

Cette simple énumération laisse voir quelle diversité de personnages se rencontraient aux séances du Musée.

Enfin, voici, tels que les cite le volume imprimé de 1787, les « officiers » des comités du Musée.

Comité général :

Président : de Lisleferme ;

Vice-Président : Lemesle ;

Secrétaires : de Perganson, Garat, abbé Sicard, Saige.

Commissaires : Lamestrie, Bulotte, Duvigneau, abbé Hollier. abbé Corneille, Degranges, *bibliothécaire*, Vergniaut, chevalier de Montbrun de Pomarède, Lacourt, directeur du Comité de peinture, Barrère, directeur du Comité de musique ;

Trésorier : Péry aîné ;

Trésorier adjoint : abbé Sicard.

Ce Comité général s'assemble régulièrement tous les mercredis, jour de fête ou non, à cinq heures du soir en hiver, à six heures en été.

Au-dessous du Comité général, il y a des Comités spéciaux.

Le Comité de peinture est ainsi constitué :

Directeur : Lacourt ;

Adjoint : Bonfin ;

Commissaires : Ribou, Magol, Combes, Duperrier de Larsan, abbé Sicard ;

Secrétaire : Ladebat aîné.

Le Comité de musique comprend :

Directeur : Barrère;

Adjoint : Nau;

Commissaires : Beck, Fawe, Rideau, Béchade, Didier, Bonnafous;

Secrétaire : Bulotte.

Le catalogue se continue par la liste des associés-élèves, parmi lesquels nous citerons : Garat, prix d'éminence au Collège royal; Briant, prix de peinture à l'Académie des arts en 1784; un autre élève de Lacour, Ruzé; de Lisleferme fils cadet, prix de mathématiques du cours de l'abbé Sabathier en 1786; le chevalier de Sarrau, lauréat du même cours en 1787, et de Gourgue, prix du cours d'astronomie, professé par le même abbé Sabathier.

Et le catalogue s'achève enfin par l'énumération des correspondants du Musée à Bruxelles, à la Guadeloupe, à Montauban, à Nismes, à Orléans, à Paris (c'est l'abbé de l'Épée), etc.

On vient de voir le cadre général et l'organisation du Musée. Cette organisation est précisée, ainsi que le but et les moyens d'action de la Société, par un règlement.

Son but est « principalement d'exciter l'émulation, d'animer l'industrie et de réunir les talents ».

Sa constitution : le Musée comprend 150 associés, et on est admis en cette qualité par voie d'élection, les deux tiers des voix sont nécessaires; un Comité général, avec président. vice-président, quatre secrétaires, dix commissaires, un trésorier. Dans ce Comité général on lit les ouvrages relatifs aux sciences, aux lettres et aux arts, adressés par les associés et les correspondants. Un vote rendu à la majorité des voix décide de ceux qui seront lus dans les séances publiques. Le Comité prend vacances du 15 septembre jusqu'au premier mardi après la Saint-Martin. Tous les ans on élit le président, le vice-président, deux secrétaires, quatre commissaires.

Au-dessous du Comité général, qui est surtout le Comité des lettres et des sciences, fonctionnent les Comités de peinture et de musique.

Le premier s'appelle officiellement Comité de peinture, sculpture et architecture. « Ce Comité, dit le règlement, est composé d'un directeur, d'un adjoint à directeur, d'un secrétaire et de cinq commissaires. Il s'assemble une fois tous les mois; on y lit tous les ouvrages relatifs à la peinture, à la sculpture et à l'architecture; on y fait choix des tableaux, desseins, estampes, gravures et plans qui doivent y être exposés. » Il y a un registre des délibérations.

Le deuxième Comité, celui de la musique, offre la même organisation et a le même fonctionnement.

Dans le Musée, prennent place des associés-élèves. Ce sont les meilleurs élèves, les lauréats de mathématiques, de physique, aux cours fondés par le Musée, de peinture, sculpture et architecture, aux cours de l'Académie des arts, et d'éminence au Collège Royal. Ces jeunes gens sont admis aux séances publiques et au Salon de lecture pendant trois années, après lesquelles ils peuvent demander à devenir associés.

Les assemblées générales ont lieu les premier et troisième jeudis de chaque mois depuis le 15 janvier jusqu'au 8 septembre, à 5 heures précises du soir. A l'une de ces assemblées, au mois de mai, on élit « à la majeure » les officiers du Comité.

Le règlement prévoit aussi des séances publiques. Il n'y a pas de jour fixé; elles sont annoncées par des lettres de convocation, accompagnées de trois billets d'entrée. Dans ces séances, les artistes exposent leurs ouvrages, on distribue des prix aux jeunes gens, on lit les pièces, vers ou prose. désignées pour cet honneur.

Il fixe ensuite les cours : cours de mathématique, de sciences et arts. Ceux de mathématiques sont professés par l'abbé Sabathier et M. Prudhomme; ceux de physique expérimentale, par MM. Darbelet et Prudhomme; celui d'astronomie, par l'abbé Sabathier. M. Combes fait le cours d'architecture. A ces enseignements s'ajoutent des cours de langues :

Grec et hébreu, professeur : abbé Broussain;

Latin, professeur : M. Beaurieu;

Français, professeur : M. Bulotte;

Italien, professeur : M. Bruschi;

Anglais, professeur : MM. Scheider et Mac Carthy.

Remarquons en passant que le Musée n'avait point institué de cours d'espagnol ni d'allemand. On peut supposer que professeurs ou élèves avaient fait défaut pour ces enseignements.

Du Musée fait aussi partie « l'école publique et gratuite en faveur des Sourds et Muets de naissance », dirigée par l'abbé Sicard, secrétaire du Musée, disciple de l'abbé de l'Épée, avec qui il avait été mis en relations par un élève de Lacour qui, sourd-muet lui-même, avait reçu les leçons du célèbre philanthrope[1].

Le Musée a un « sallon » de lecture, une bibliothèque, et, pour l'entretenir et l'enrichir, dépense annuellement 600 livres; — un cabinet d'estampes, où les élèves de l'Académie des Arts peuvent venir les dimanches et fêtes « faire des études »; — des concerts : la partie instrumentale est dirigée par un membre associé. On y donne « les belles symphonies d'Hayden et des artistes les plus célèbres. On y entend MM. Nau, Fawe, Monville, les dames Saint-Huberty et Descarsin, MM. Ponts, Gervais, applaudis dans toute l'Europe, et aussi des chanteuses du Théâtre de Bordeaux, Mmes Hus, Clairville, Cretu, Monville, ainsi que MM. Douat et Teyssère, Dacosta et Blanchard, violons distingués à Bordeaux »; — des expositions de tableaux enfin où tous les genres sont admis. « Il y a ordinairement un tableau particulier, dont le directeur du Comité de peinture fait l'analyse le jour de la séance. »

Pour en finir avec le règlement, nous ajouterons seulement que la contribution des membres du Musée était fixée « à 48 livres par an, dont six mois toujours payés d'avance ».

Certes, les organisateurs du Musée faisaient preuve d'une vaste ambition et d'une confiance intrépide lorsqu'ils s'assignaient un programme et une sphère d'action où plusieurs Sociétés auraient pu se donner carrière en même temps. Mais leur zèle qui égalait leur confiance, la conscience qu'ils avaient de travailler au bien public et au développement de l'esprit humain, les sympathies et l'appui qu'ils rencontrèrent, les soutinrent dans une entreprise dont on ne peut dire, en

1. *Mémoires d'un octogénaire.*

somme, qu'elle fut sans succès. Bien loin aussi que les autres corps littéraires ou artistiques prissent ombrage de cette concurrence, il s'établit entre eux et le Musée un fraternel échange de collaborations réciproques[1]. L'Académie des Arts, par exemple, laissait volontiers le Musée recruter parmi ses membres les associés de son Comité de peinture, sculpture et architecture, et le Musée, en retour, accordait aux élèves de l'Académie sa protection, ses prix, ses faveurs. Il en était de même entre le Musée et le Collège de Guienne. Aussi bien ne pourra-t-on plus s'étonner d'un tel accord, si l'on observe que ce sont presque toujours les mêmes noms qui se retrouvent et se répètent dans les Comités de ces diverses Sociétés. Nous venons de le voir notamment par l'exemple de Lacour.

Nous ne pourrions nous étendre longuement, sans sortir des limites de cette étude, sur l'œuvre du Musée. Nous reviendrons seulement pour quelques instants au volume imprimé en 1787, dont les premières pages nous donnaient le discours de M. Saige mentionné au commencement de ce chapitre. Nous y puiserons rapidement quelques autres indications qui témoignent de l'importance des travaux, où l'on s'occupait au Musée. Nous y trouvons par exemple, de l'abbé Sicard, outre un « Essai sur l'art d'instruire les sourds et muets de naissance », une « Exposition de la méthode tachygraphique »; plus loin, une « Théorie des vents » de La Coudraye; puis une « Relation de deux voyages aériens faits à Bordeaux par MM. Darbelet, Desgranges et Chalifour », voyages qui méritèrent aux aéronautes girondins les félicitations des Mongolfier d'Annonay.

Après cette part faite aux sciences, viennent les pages consacrées aux lettres et aux beaux-arts. Elles s'ouvrent par une poésie de M. de Lisleferme, « les Jeunes Arbrisseaux », qu'on ne pouvait sincèrement qualifier de chef-d'œuvre, mais qui non plus n'y prétendait sans doute pas. Suit un discours de Dupré de Saint-Maur, nourri d'idées généreuses et libérales

1. Il est néanmoins probable (cf. de La Ville de Mirmont, *Histoire du Musée de Bordeaux*, p. 13) que les Salons périodiques de l'Académie de Peinture, qui se renouvelaient tous les deux ans, furent pour les expositions du Musée une concurrence nuisible.

et témoignant un très vif intérêt aux classes laborieuses, à l'artisan et à l'ouvrier. « Le ver qui file la soie, dit l'orateur en moins bon style que Jean-Jacques, mais avec le même accent, est-il au fond plus estimable que la brebis qui fournit sa laine aux vêtements du pauvre? » Et il invite le Musée à accorder à l'ouvrier son patronage et son concours. « Tout



PAYSAGE D'ITALIE
D'après un dessin de LACOUR.

ouvrier qui excellera dans ces arts inférieurs dont l'éclat est moindre que l'utilité, trouvera en vous des directions, des protections. » Le discours s'achève par l'éloge de Bordeaux « qui doit par des établissements d'instruction bien dirigés attirer la jeunesse des quatre parties du monde».

On lit aussi dans le volume divers ouvrages de poésie : — une ode « sur la navigation aérienne », par l'abbé Hollier; — des imitations d'Horace, par M. « Clément Marot »; une élégie « sur la mort d'un moineau », où M. Ferlus se souvient de Tibulle, et du même auteur un discours en vers « sur la guerre »; — une églogue imitée de Virgile, « Alexis et Tityre »,

par M. Latour de la Montagne; — une idylle, « le Vallon de Roche-Guillaume », par le baron de Boisbaudran, etc. : œuvres de bon vouloir, mais qui ne visaient certainement pas à s'imposer comme des modèles.

Citons enfin trois autres ouvrages de prose :

— Une « Contemplation nocturne », de M. Saige, essai de vulgarisation lyrique de l'astronomie, où l'enthousiasme scientifique s'exprime en termes qui font penser à la fois à Ossian et à Bernardin de Saint-Pierre : « Je vous salue, fils antiques de la terre, arbres vénérables !... O toi, forêt auguste et silencieuse... » Et c'est un génie apparaissant dans cette forêt à M. Saige, qui lui découvre les secrets de la nature : nous sourions, mais cette emphase sentimentale était le « beau style » du temps;

— Les « Réflexions sur la Peinture », de P. Lacour. Nous y reviendrons;

— Enfin, le « Discours de clôture », prononcé le 15 septembre 1787 par l'abbé Sicard, où l'orateur se félicite des résultats obtenus par la Société depuis sa création et signale en terminant l'utilité et l'agrément des réunions du Musée.

Quelque différents qu'ils soient par le mérite des auteurs ou par le sujet, les ouvrages que nous venons d'indiquer ont tous un intérêt au moins documentaire. Ils contribuent à nous édifier sur la vie à Bordeaux et dans la province, à la veille de la Révolution. Nous y prenons sur le vif le mouvement de la pensée, les préoccupations morales, scientifiques, sociales, les habitudes de cet esprit qui se retrouvera tout entier, avec son emphase et sa naïveté, avec sa sincérité généreuse et son joli goût de l'élégance, avec son souci d'être pratique et théorique à la fois, dans ces premières manifestations de la Révolution française dont une si belle part revient à nos provinces, à celle de Guienne particulièrement.

***

Pierre Lacour se montra dans le Musée tel que l'avait connu l'Académie de Peinture, actif et dévoué. Le registre du Comité

de peinture, dont il ne cessa d'être directeur, nous en donne les preuves. Qu'on organise des expositions ou qu'on groupe seulement des estampes pour l'instruction des associés ou des élèves de l'Académie, c'est Lacour l'instigateur et le premier rôle.

L'institution régulière des expositions dans la salle du Musée, avec conférences sur les ouvrages exposés, remonte au mois de mars 1785. Lacour en avait proposé dans le Comité de peinture et fait adopter l'institution. Le 2 mars, accompagné du chevalier de Pichon, de Bonfin, de l'abbé Sicard et de Magol, qui étaient membres de ce Comité, il se rendit au Comité général du Musée, où l'on décida que le Comité de peinture s'assemblerait une fois tous les mois, qu'on y traiterait de ce qui pourrait favoriser les progrès de la peinture « et particulièrement des tableaux et autres morceaux de dessin et d'architecture qui devront être exposés à l'assemblée publique, que ce Comité (de peinture) s'occupera de lire à cette assemblée une notice sur la vie et le génie d'un grand peintre dont on exposera en même temps un morceau analysé, afin de répandre le goût et la connaissance de la peinture, l'un des objets essentiels du Musée.

Plusieurs de ces expositions-conférences eurent lieu pendant l'année 1785. Le 21 mars, on exposa entre autres tableaux une *Sainte-Catherine*, de Vouet. Dans une seconde séance, on soumit au goût du public du Musée une autre toile du même artiste, *la Vierge et l'Enfant Jésus*. C'est Lacour qui présenta, dans deux conférences successives, l'analyse de ces ouvrages. Il estima que dans le second « les imperfections l'emportent sur les beautés », tandis que le premier ne méritait que les plus grands éloges.

Le 13 juillet, nouvelle exposition. Lacour, dans une troisième analyse, examina avec mainte formule laudative les mérites du *Triomphe allégorique de l'Amour*, du flamand Tissen.

Le mois suivant [1], Lacour donnait lecture au Comité de peinture d'une importante notice sur deux paysages de Ruysdaël. Le premier représentait une forêt, le second une

1. Exactement le 27 août,

butte de terre éclairée par un rayon de soleil, une cabane, un petit lointain avec un bouquet d'arbres sur le second plan[1].

En 1786, Lacour lut dans une assemblée générale un *Précis historique de la vie de Rubens, suivi de l'analyse d'un tableau de ce peintre*, qu'il avait lue déjà la veille au Comité de peinture. Le tableau avait pour titre : *Atalante et Méléagre*. Lacour en vantait passionnément le coloris et disait : « l'œil admire et la bouche se tait. »

Nous connaissons mal les expositions-conférences qu'organisa ultérieurement le Comité de peinture du Musée, car les registres de ces années-là ont disparu et les manuscrits de Lacour ne nous ont pas permis de combler cette lacune. Du moins ces manuscrits nous ont-ils conservé un certain nombre des conférences de notre artiste qui, s'ajoutant à celles que contient le volume imprimé du Musée, sont une importante contribution pour la connaissance de ses idées artistiques, car Lacour non seulement entretenait son auditoire des tableaux qui figuraient dans la salle, ainsi qu'on vient de le voir, mais il y traitait aussi des questions d'histoire de l'art et d'esthétique.

Voici, autant que nous avons pu la reconstituer, la liste de ces sujets « exposés » par Lacour.

En mars 1785, le Comité de peinture avait entendu de lui un *Discours sur la Peinture*, dont il jugea que la lecture pouvait intéresser l'assemblée générale. Il y fut lu en effet sous le titre un peu différent d'*Essai sur la Peinture*. En mai, Lacour donne au Comité, puis à l'assemblée, un autre *Discours sur les causes du progrès et de la décadence de la Sculpture chez les Grecs*. Le 6 juillet, c'est une Ode intitulée : *Les Tableaux de la Peinture*, dont il fit une seconde lecture le 24 août. Le 13 juillet, il lit au Comité un *Discours sur la manière de juger les tableaux*. Le 15 mars 1786, le registre nous apprend que M. Lacour, directeur du Comité de peinture, a fait lecture d'un ouvrage intitulé : *Précis historique de la vie de Rubens, suivi de l'analyse d'un tableau de ce peintre*. Enfin, le volume imprimé du Musée, de 1787, contient, comme on l'a vu plus

1. Une note du manuscrit de Lacour nous apprend qu'ils furent vendus plus tard, à Paris, l'un et l'autre, par les soins de Lacour fils.

haut, un écrit important de Lacour, une dissertation qui dut être lue au Comité d'abord, puis à l'assemblée publique : ce sont les *Réflexions sur la Peinture*.

Après 1787, Lacour continua sans doute à donner des discours et des analyses dans les assemblées générales. Le registre du Comité de peinture n'est plus là pour nous renseigner, mais un extrait de la notice sur la séance publique du Musée du mardi 9 septembre 1788 nous atteste que ce jour-là tout au moins le directeur du Comité de peinture, n'avait pas renoncé à son rôle de critique et d'historien. « M. Ducos a lu, dit cette notice, un ouvrage de M. Lacour, associé, ayant pour titre : *Essai historique sur l'art de la Peinture*, depuis Raphaël jusqu'à nos jours, suivi d'une analyse critique d'un tableau de Pompeo Battoni représentant « la mort d'Antoine »[1].

Nous croyons utile d'analyser ici les *Réflexions sur la Peinture* qui figurent dans le volume imprimé, et l'*Essai historique* que nous connaissons par le manuscrit même de l'auteur. Cette analyse nous fera connaître un certain nombre d'idées essentielles et des jugements de Lacour en fait d'art.

Nous commencerons par l'étude des *Réflexions*.

L'auteur y expose d'abord ce principe, sur lequel il s'accorde d'ailleurs, comme l'a fait remarquer Reynolds[2], avec la plupart des critiques et des peintres de son temps : « La peinture, ainsi que tous les arts libéraux, ne peut arriver à la perfection que par l'étude de la nature... modèle universel. » Il est vrai, et cela nuit singulièrement à la netteté de sa pensée, qu'il ne dit pas ce qu'il entend par ce terme de « nature », ni si toute la nature, sans distinction de grâce et de difformité, doit servir de but à l'imitation de l'artiste, comme le voulait Diderot. Il néglige aussi d'examiner dans quelles conditions et dans quelle variable mesure les divers arts, l'architecture, la musique, peuvent s'inspirer de la nature.

1. Procès-verbaux du Musée, année 1788, recueil de diverses pièces. Bibliothèque de Bordeaux. — Dans le recueil des manuscrits de Lacour, où nous avons retrouvé cet écrit, il porte le titre un peu différent d'« Observations sur la peinture depuis Raphaël jusqu'à nos jours » : à la suite, analyse d'un tableau de Pompeo Battoni : *La mort de Marc Antoine*, tiré du cabinet de M. Journu-Aubert. »

2. « Parmi les peintres et les critiques d'art il y a une maxime générale qu'ils répètent sans cesse : Imiter la nature est leur règle invariable. » *Deuxième lettre au flâneur*, p. 180; trad. Dimier.

Mais Lacour remarque judicieusement que la nature n'étant point la même partout, l'étude qu'ils en feront aura sur les artistes des effets fort différents. Cette théorie qu'on développera, au siècle suivant, au delà de toute mesure, ne prétend pas, dans Lacour, se substituer à toute autre explication de l'originalité et du génie, et notre artiste n'oublie pas que la race et le climat, l'histoire, la religion et la langue n'ont, comme le sol et le ciel, qu'une action limitée sur le style des grandes œuvres. Il constate justement et simplement que le génie lui-même reste dans une dépendance assez étroite du milieu où il s'est développé, auquel il emprunte la matière de ses créations. Si Raphaël et son école, « qui n'est point citée pour le coloris, » présentent un « dessein mâle et correct..., enfin cette noblesse d'expression qui, pour le genre et l'histoire, la place au-dessus de toutes les écoles », c'est que Raphaël trouva « au pied du Capitole... ces débris que le temps a respectés; qu'il y contract(a) pour ainsi dire malgré lui, cette noblesse de style qui caractérise les grands peintres ». Observation d'un homme averti : à Rome, l'antiquité est si fortement incorporée à la nature qu'elle s'identifie presque avec elle pour former nn milieu d'art sans pareil.

On voit par ce passage — et maint autre — que les préférences esthétiques de Lacour restent acquises à l'École romaine. On ne saurait s'en étonner. Il partage cette prédilection avec tous les représentants de l'Académisme au XVIII[e] siècle, avec un Vien, un Caylus, un Reynolds. Il y est incliné par un tempérament ami de la mesure et d'une certaine pompe, par l'enseignement qu'il a reçu. Jusqu'à la fin de sa carrière, l'artiste bordelais, comme un disciple illustre de son élève Briant, Dominique Ingres, demeura étroitement fidèle à l'idéal qu'elle atteignit, semble-t-il, avec Raphaël, de la force tempérée par la grâce, de la noblesse sans raideur, de la composition claire et harmonieuse qui enferme en des lignes souples et simples le coloris sobre de ses formes.

Puis, opposant à l'École romaine celle des Flamands, les « Réflexions » tirent de cette comparaison une nouvelle preuve « de ce que peuvent sur les artistes les mœurs et les climats du pays qu'ils habitent ». Lacour est sévère pour l'art réaliste

des artistes des Flandres. « Nous verrons, si l'on en excepte Rubens et quelques-uns de ses disciples, écrit-il sans voir combien cette grave exception compromet sa thèse, que toutes les productions de l'École flamande ne nous offrent souvent que des sujets bas et grossiers..., qu'ils furent peu jaloux des formes de l'antique... Aussi, lorsque, sortant de ce genre de « bambochade », ils voulurent s'élever à celui de l'histoire, concentrés dans le cercle ignoble des tavernes, ils imprimèrent partout le caractère des héros de tabagie. »

Et Lacour conclut cette première partie des « Réflexions » par ces deux préceptes pratiques : « L'artiste doit étudier les principes de son art en Italie plutôt qu'en Flandre, plutôt que partout ailleurs; il doit aussi cultiver les lettres et la poésie dont la peinture est la sœur inséparable. »

Nous passons à la seconde partie des « Réflexions » où il sera question des travaux du Musée, par une transition des plus naturelles. Le peu de lumière qu'il y a dans les provinces, l'insuffisance de la culture intellectuelle sont cause que l'art n'y peut guère prospérer, que les artistes y végètent. Lacour sait par expérience combien il est difficile à un peintre, à un sculpteur, de vivre de son art et pour son art à Bordeaux, et il s'en plaint, sans amertume d'ailleurs; il se borne à constater que Bordeaux est une « ville dont le commerce immense commande à tous les esprits et où le négociant trouve à peine un moment à dérober aux affaires ». C'est pourquoi des institutions comme le Musée, qui ont pour fin de cultiver l'esprit public par l'enseignement des Arts, des Lettres et des Sciences, y sont-elles particulièrement bienfaisantes et on ne saurait trop louer l'utilité de leurs travaux. Puis, Lacour entreprend de rendre compte de ces travaux du Musée, plus spécialement de ceux du Comité de peinture. Dans cette énumération, il mentionne ses propres discours et analyses, mais sans en nommer l'auteur, et il en résume les principales appréciations, dont il aggrave, ce semble, la sévérité[1].

1. Ainsi, il accuse Ruysdaël « d'avoir chargé son coloris d'une teinte noirâtre qui, en rendant les effets de ses tableaux plus piquants, absorbe dans ses masses obscures des détails précieux qu'on regrette. » De Rubens il dit : « Les artistes, tout en vénérant

Lacour rappelle ensuite que « le Musée s'est hâté d'accueillir ceux que l'Académie de Peinture couronne tous les ans (c'étaient ses élèves Briant et Ruzé), et qu'il accorde à ces jeunes artistes le titre d'*associé-élève* du Musée pendant l'espace de trois ans, leur donnant le droit, durant ce temps, d'assister à toutes les assemblées, tant publiques que particulières, et de jouir des avantages du salon de lecture ».

Sans insister davantage sur les « Réflexions », nous arrivons à l'*Essai historique sur l'art de la Peinture*.

L'« Essai historique ». Ce dernier ouvrage, comme le précédent, comprend deux parties très distinctes. Il s'y rencontre nombre de jugements qui attestent chez leur auteur au moins un certain goût de logique et de généralisation, et, dans la partie critique, quelque talent d'observation et d'analyse.

La première partie veut avoir un caractère historique, bien qu'elle manque absolument de précision critique et qu'elle soit faite surtout d'amplifications oratoires. Lacour y débute par cette affirmation au moins discutable que la Grèce ayant été asservie par les Romains, les arts cessèrent d'y fleurir, « car ils ne pouvaient que s'avilir dans l'esclavage... Rome seule était libre et les vit fleurir à son tour. La peinture et la sculpture, inconnues jusqu'alors, y furent comme transplantées sur un nouveau sol. » Sans transition, Lacour, passant à l'art des modernes, réédite l'éloge enthousiaste déjà décerné dans les « Réflexions » à Raphaël, le plus grand des maîtres. Il célèbre Jules Romain « étonnant... par son goût du dessein, la grandeur de ses idées et le feu de ses compositions »; puis, avec une justesse ingénieuse, il explique par le succès de Raphaël comment l'art dégénéra en froide imitation, comment ensuite de nouvelles écoles, issues aussi de Raphaël, rendirent à l'art qui s'épuisait une vie ardente avec les Carrache, le Guide, etc., et comment enfin, après deux siècles de chefs-d'œuvre dus au pinceau des Lanfranc, des Sacchi, des Carle Morate, des Soli-

ce grand génie, ne peuvent pardonner au mauvais goût du dessein et aux formes peu élégantes que Rubens a négligées. » Reynolds dira quelque vingt ans plus tard : Rubens « a manqué de plusieurs qualités, au nombre desquelles on peut compter la beauté du caractère des femmes... L'incorrection dans ses contours est plus souvent l'effet de la précipitation et de la négligence que d'un défaut de talent. »

meni, apparaît Pompeo Battoni, le dernier peintre de cette illustre école. Il avait, dit Lacour, un beau génie ; « mais comme tout était à faire quand Raphaël parut, tout était fait » lorsque Pompeo Battoni se montra à son tour sur la scène et il ne put laisser qu'un seul tableau digne de son génie, celui qu'on voit à Rome dans l'église des Chartreux. Il sut borner son ambition pendant le reste de sa vie à peindre des portraits, « ce qui prouve, dit Lacour, que la nature n'est pas si avare qu'on le dit de ces génies créateurs, mais que beaucoup d'entre eux n'ont pu que végéter par la faute des circonstances ».

Après ce préambule sur le peintre, qui clôt la première partie de l'*Essai* et amène la seconde, Lacour analyse l'ouvrage de cet artiste. Il insiste surtout sur le caractère de la principale figure qui est celle de Cléopâtre. « Ce n'est plus, dit-il, cette reine superbe qui, comme une nouvelle Cypris sortant du sein des eaux, mollement étendue sous un pavillon de drap d'or et entourée des ris et des grâces, voguait harmonieusement au-devant d'Antoine pour l'enchaîner à ses charmes comme elle avait enchaîné César. C'est une reine accablée tout à coup par le sort, vaincue par Octave et prête à devenir son esclave ; mais plus que tout cela, c'est une amante désolée, qui baigne de ses pleurs celui qui meurt pour elle. L'artiste n'a pas oublié que dans le moment qu'il la représente, ce dernier sentiment devait effacer tous les autres. » Enfin, Lacour loue le coloris brillant de l'ouvrage et son dessin qui « sans être du grand style de l'École romaine, est correct dans l'ensemble des figures. »

Ainsi s'achève cette dissertation qui n'est pas sans intérêt, qui reprend et complète la précédente.

Nous en avons dit assez pour qu'on puisse se faire une idée du rôle important que tint Lacour dans le Musée et plus particulièrement dans le Comité de peinture de cette Société. S'il n'a pas été tout le Comité, peut-être s'en faut-il de peu. En tout cas, il n'a cessé de le diriger, et il semble qu'il ait le plus souvent, sinon toujours, agi et parlé pour lui.

J. LÉONARD-CHALAGNAC.

DEUX LITHOGRAPHIES PATRIOTIQUES
DE CHARLET

(Suite et fin.)

Sur une vaste plaine qu'encadre un horizon de collines et de montagnes, des villages, des maisons isolées, des champs s'étalent à perte de vue. La campagne riante, le paysage ensoleillé rappellent les beaux sites d'Italie.

Un régiment d'infanterie, précédé de son colonel, débouche à quelque distance, vers la gauche. Plus près, à droite, sur un tertre dominant la contrée, stationne un groupe pensif de prisonniers autrichiens. Leur drapeau flotte derrière eux, triomphalement porté par un de leurs vainqueurs.

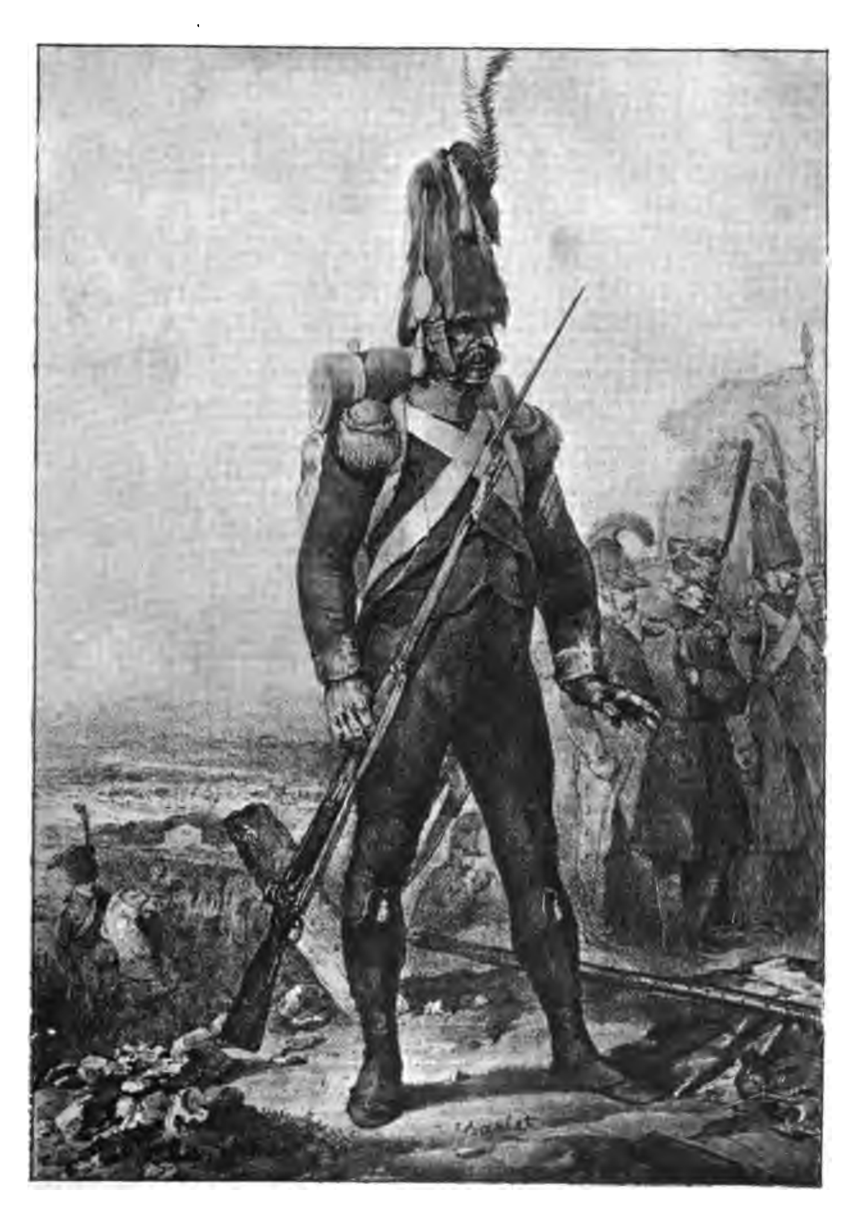
Tranchant vigoureusement sur cet ensemble, se dresse de toute sa hauteur le second type, non moins célèbre, de soldat de l'ancienne infanterie légère. Son costume et son équipement sont identiques à ceux du Voltigeur, mais sa coiffure est toute différente. Le large shako plat fait place au long et mince bonnet à poil, retenu sous le menton par une jugulaire métallique, et, comme lui, surmonté d'un haut plumet.

Fièrement campé, les deux jambes écartées pour mieux garder son aplomb, le gaillard vient de saisir son arme. Sa main gauche suit d'instinct le mouvement de sa main droite, et se soulève, les doigts écartés, en un geste d'attention que soulignent le rictus de sa bouche entr'ouverte, et le regard perçant qu'il semble diriger vers l'ennemi.

C'est le *Carabinier*.

Figures énergiques de vieux grognards habitués aux caresses de la victoire, héros inconnus qui promenèrent durant vingt ans les trois couleurs françaises à travers l'Europe, et disparurent, dans les hécatombes humaines qui marquèrent la retraite de Moscou et le désastre de Waterloo...

Eugène BOUVY.



INFANTERIE LÉGÈRE FRANÇAISE : CARABINIER

D'après la lithographie de Charlet.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1914

Présenté par le Secrétaire général de la Société Philomathique.

Messieurs et chers Collègues,

Le Comité, dont les pouvoirs expiraient fin décembre 1913, comptait deux membres sortants : M. le président Lespès, qui, ayant accompli deux années de présidence, ne se représentait pas à vos suffrages, et M. Lagache, commissaire des dépenses, qui avait insisté pour se retirer en raison de son état de santé, de ses occupations professionnelles et de celles auxquelles l'obligent ses fonctions de secrétaire de la Chambre de commerce.

Dans l'Assemblée générale au cours de laquelle le Comité de 1914 a été installé, le nouveau président a fait, de la personne de son distingué prédécesseur, et de l'action qu'il a exercée sur la marche de notre Société, un éloge mérité que je ne m'essaierai pas à recommencer. J'ai, par contre, le pénible devoir d'adresser, en votre nom, à notre ancien président, l'expression de notre respectueuse sympathie dans le malheur qui l'a frappé cette année. Son fils unique, M. le sous-lieutenant de réserve Lespès, avocat du barreau de Bordeaux et gendre de notre collègue M. Bourbouley, a été tué à l'ennemi le 20 août dernier. L'énorme assistance qui se pressait à l'église Saint-André, lors de la cérémonie funèbre donnée à l'intention de ce jeune officier, a montré de quelle estime jouissent les deux familles de nos collègues si cruellement éprouvées. Notre Société s'est associée aux témoignages de sympathie qu'elles ont reçus. J'ai cru devoir, dans ce rapport, en renouveler l'expression et en marquer le souvenir.

Pour succéder à M. Lespès, votre choix s'est tout naturellement porté sur M. le vice-président Sam Maxwell qui, durant sept années, avait occupé avec une distinction, un dévouement et une compétence inoubliables le poste de secrétaire général. Est-il besoin de dire que, dans ses nouvelles fonctions, notre distingué collègue est tout aussi à l'aise qu'au secrétariat général? Malheureusement, il ne vous a pas été donné d'en juger longtemps, puisque, comme vous le savez, notre président, qui est capitaine de réserve au 144e territorial, a été mobilisé dès les premiers jours de la guerre. Son absence est, pour les philomathes, un motif de plus de souhaiter ardemment la fin de l'état de choses qui l'a déterminée.

Depuis le départ de M. Sam Maxwell, l'intérim de la présidence est exercé par M. le vice-président Marcel Périé.

Pour remplacer M. Lagache dans les fonctions de commissaire des dépenses, vos suffrages se sont portés sur le nom de M. Labadie, comme lui membre de la Chambre de commerce de Bordeaux et administrateur de la Banque de France, qui a bien voulu accepter de nous prêter le concours de sa compétence administrative, témoignant ainsi de son dévouement à l'œuvre philomathique.

COURS D'ADULTES

Dans une très prochaine Assemblée générale, M. le Directeur de nos cours d'adultes vous rendra compte du fonctionnement de ces cours durant l'année qui va prendre fin. Je n'empiéterai donc pas sur son domaine; d'ailleurs, le discours qu'il a prononcé à la distribution solennelle des prix et que vous avez pu lire dans le bulletin de juillet de la *Revue Philomathique*, vous a déjà renseignés sur les résultats des plus satisfaisants de l'année scolaire 1913-1914. Elle s'est terminée, en effet, par la part brillante qu'ont prise nos élèves aux examens institués par le Ministère du Travail pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle destiné à sanctionner les efforts des jeunes gens des deux sexes après un stage de trois années dans le commerce et l'industrie.

Je rappelle que, sur 156 candidats, 116 provenaient de la Société Philomathique, sur lesquels 97 (soit plus des huit dixièmes) ont obtenu le certificat officiel, dont 48 avec mention très bien et 1 avec mention parfait.

Nous pouvons, Messieurs, être fiers de ces chiffres. Ils montrent nettement, et l'autorité administrative l'a reconnu, que notre Société a assuré la réussite à Bordeaux des examens d'aptitude professionnelle auxquels les pouvoirs publics attachaient manifestement un très haut prix. Sans le concours de nos élèves, ces examens eussent déçu les espérances de leurs promoteurs, et c'est pour nous un motif de plus de solliciter de l'administration le rétablissement d'une subvention plus en rapport avec les services que nous rendons à l'enseignement populaire des adultes, que celle, très réduite, qui nous est allouée depuis plusieurs années.

Dans le dernier numéro de la *Revue*, M. le Directeur des cours vous a exposé comment la municipalité de Bordeaux, toujours si bienveillante pour notre œuvre d'enseignement, a suppléé à l'occupation, par les bureaux du Ministère du Commerce, d'une partie des locaux de l'École de la rue Saint-Sernin. Dans son rapport annuel, il vous donnera les détails habituels sur l'effectif des élèves et vous indiquera les cours qui ont dû provisoirement être suspendus, parce que les professeurs, mobilisés, n'ont pu être remplacés dans leurs chaires.

Il nous est agréable de vous indiquer tout de suite que le nombre total des inscriptions prises atteint 80 o/o de celui de la rentrée de 1913. C'est un résultat que nous n'aurions pas osé espérer, en raison du grand nombre de jeunes Bordelais atteints par la mobilisation de l'armée. Ce contingent élevé montre en quelle estime la population travailleuse tient notre enseignement professionnel; malgré les soucis et les obligations que lui apportent les événements actuels, elle a considéré comme un devoir de répondre, dans la plus large mesure possible, à l'effort fait par la Société Philomathique pour assurer, dans des circonstances difficiles, la continuité d'une œuvre qui tient une place considérable dans la vie sociale de notre cité.

Félicitons-nous, Messieurs, de ce précieux témoignage de l'estime publique et, après avoir rendu à votre philanthropie l'hommage qui lui revient, remercions chaleureusement la direction et le personnel enseignant, si dévoués à notre œuvre et qui lui valent une telle considération.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Notre Société est représentée par cinq de ses membres au sein du Conseil de surveillance et de perfectionnement de cette École, qu'elle a administrée pendant de longues années. Elle continue à lui témoigner le plus vif intérêt et lui en donne, cette année, une nouvelle preuve, puisque vous venez, pour la troisième fois, d'allouer une bourse à la troisième année de la section de l'Industrie. Cette année supplémentaire a été créée, comme vous le savez, en 1911, en vue de donner aux meilleurs élèves de la deuxième année les moyens de perfectionner leur enseignement et d'augmenter leurs connaissances industrielles.

L'élève C..., qui, cette année, va bénéficier de cette bourse, nous a été signalé comme un très bon élève par M. le Directeur de l'École.

REVUE PHILOMATHIQUE

Toutes les matières d'ordre technique, scientifique, artistique ou historique, intéressant Bordeaux et la région, forment le cadre naturel et rentrent dans le programme de la *Revue Philomathique*.

Fidèle à ce programme, la Revue a publié cette année, dans ses premiers numéros, un certain nombre d'articles sur des questions actuelles du plus haut intérêt, notamment sur la reconstitution de l'hôpital Saint-André, et l'aménagement de la place des Quinconces. Elle a, en outre, tenu à renseigner ses membres, de façon de plus en plus précise, sur les détails de sa vie intérieure, en leur faisant connaître les décisions les plus importantes prises par son Comité d'administration et

les Assemblées générales, et en leur donnant la liste des nouveaux membres admis, ainsi que celle des livres nouvellement acquis pour sa bibliothèque.

La déclaration de la guerre, suivie bientôt du transfert à Bordeaux du siège du gouvernement, étaient deux faits trop importants, trop gros de conséquences immédiates et futures pour Bordeaux et la région, pour que la *Revue* y demeurât étrangère. Les trois derniers numéros de 1914 ont paru (ou paraîtront) à leur date normale, et sous l'inspiration directe du Comité d'administration; leur contenu est naturellement en harmonie avec les préoccupations du moment. On y trouve, avec des études économiques, historiques ou artistiques se rapportant à la guerre, de brefs commentaires des événements, considérés au point de vue philomathique. On y trouve également, consignés pour le présent et surtout pour l'avenir, les faits marquants de l'histoire de la Société et des institutions philomathiques durant cette grave période.

La *Revue* manifeste ainsi, une fois de plus, sa raison d'être. Elle démontre péremptoirement la nécessité d'un organe périodique qui représente les idées et complète l'action d'une société vivante comme la nôtre.

Le président de son Comité de rédaction, M. l'ingénieur en chef Durègne, a été mobilisé dès le début des hostilités, ainsi qu'un de ses membres, M. le docteur Peyronny. Tous nos vœux les accompagnent dans l'accomplissement de la mission qui leur est confiée.

Heureusement, le secrétaire du Comité de rédaction, M. le professeur Bouvy, nous reste, et nous apprécions tous ce que doivent la composition, l'illustration et la variété des numéros de la *Revue* à ce lettré délicat, doué d'un sens artistique très sûr et d'une faculté d'observation pénétrante, et qui donne à la *Revue Philomathique* des études si attachantes sur nos peintres bordelais.

M. Bouvy n'est pas moins goûté des lecteurs de la *Revue* lorsque, envisageant les événements actuels au point de vue philomathique, il exprime, dans des termes empreints d'un patriotisme dont on perçoit l'émotion contenue, que notre

Société ne saurait demeurer étrangère aux graves événements qui agitent la Patrie.

J'adresse en votre nom les plus chaleureux remerciements au distingué collaborateur que vous avez eu la bonne fortune de vous associer, il y a déjà huit années, et qui est profondément attaché à notre Société.

CONFÉRENCES

Le 28 février 1914, M. Anselme Rousseau, rédacteur maritime du journal *le Temps*, a donné, dans le grand amphithéâtre de la rue Saint-Sernin, une conférence sur le sujet suivant: *Diplomatie et Marine*.

Cette conférence, d'un intérêt considérable, et qui avait attiré un public très nombreux, était donnée sous le triple patronage de la Ligue maritime française, de l'Union générale des Syndicats girondins et de notre Société. Reproduite *in extenso* dans la *Revue*, elle présente aujourd'hui un véritable intérêt d'actualité.

Le 23 mai 1914, M. Marcel Herubel, docteur ès sciences, professeur à l'Institut maritime, a donné, en dehors de notre Société, mais sous le patronage des deux groupements précités, une conférence sur l'exploitation de la mer, avec projections cinématographiques. Le conférencier a obtenu le plus vif succès.

EXPOSITION

Notre Société a cru devoir participer à l'Exposition internationale de Lyon (qui comprenait une section d'enseignement professionnel), en raison surtout de l'existence, dans cette ville, de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, la seule Société française comparable à la nôtre par son importance, son organisation et son but.

Nous avions envoyé une série de tableaux graphiques, d'albums de dessins et divers travaux d'élèves qui nous eussent valu, à n'en pas douter, une récompense des plus honorables, si la guerre n'était venue interrompre, au moment même où

les jurys allaient fonctionner, la superbe manifestation de la ville de Lyon. On doit déplorer que tant d'efforts et de sacrifices faits par cette belle cité, déjà si durement éprouvée au cours de l'édification des bâtiments de son Exposition, n'aient pu recevoir les sanctions habituelles. Les exposants et les collaborateurs d'une œuvre d'une portée sociale aussi élevée méritaient un meilleur sort.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Au 30 novembre 1913, notre Société comptait 618 membres. Dans le courant de l'année 1914, cet effectif a été diminué de 26 décès et de 30 démissions, soit un total de 56 unités; mais il s'est accru d'un même nombre d'admissions, ce qui maintient sans changement l'effectif de l'année dernière.

Dans ces dix dernières années, le nombre total des sociétaires a diminué de 100 unités en nombre rond. Cette constatation doit nous préoccuper, Messieurs, et inciter chacun de nous à participer un peu de l'apostolat de nos dévoués collègues : MM. Lescalle et Boloquy, qui, à eux seuls, cette année, nous ont apporté 25 nouvelles adhésions.

Qu'ils soient une fois de plus félicités de leur attachement à notre Société et du bel exemple qu'ils viennent de proposer au dévouement de leurs collègues reconnaissants.

Comme il est indiqué plus haut, le nombre de nos décès est de 26; jamais il n'a été aussi élevé. Les collègues que la mort a ainsi frappés sont :

MM. Bahans (Charles), Barckhausen (Henri), Bossière (Alfred), Brenier (Pierre), Cash (Gabriel), Ciroux (Léon), Clavé (O.), Coumeau (Étienne), Courbatère (Eugène), Delassasseigne (Léon), Descas (Fernand), Doumic (Jean), Dumora (André), Jude (Maurice), Lami (Emile), Maurel (André), Mesnard (Félix), Mestre (Joseph), Papillon (Georges), Paris (Léon), Pechebaden (Alexandre), Piganeau (Émile), Prévot (Jules), Promis (Adrien), Samson (Jean), Tastet (Théodore).

Parmi ces sociétaires, tous également regrettés, nous devons une mention spéciale à M. André Maurel, capitaine territorial,

décédé en service et fils de notre ancien président, M. Émile Maurel qui, à cette perte cruelle, a eu la douleur d'en voir ajouter, au même moment, une autre : celle de son petit-fils, M. le sous-lieutenant Henri Maurel, mort au champ d'honneur.

Une même cérémonie funèbre a réuni dans la même intention le père et le fils, le capitaine et le sous-lieutenant, et on ne peut en vérité compter que sur l'honneur impérissable qui entoure de telles morts pour atténuer le chagrin de notre cher ancien président, auquel nous renouvelons ici nos affectueux encouragements et l'expression de notre respectueuse sympathie dans la très douloureuse épreuve qui l'a si cruellement frappé.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ

Bien que trois de ses membres soient mobilisés et, par suite, dans l'impossibilité de participer à l'administration de la Société ; bien que l'un d'eux, M. Sam Maxwell, soit chargé de la fonction présidentielle, et les deux autres, MM. Privat et Rey, des fonctions de secrétaires, le Comité d'administration a décidé de se présenter en entier aux suffrages des membres de la Société Philomathique. Ceux qui restent ont voulu donner ainsi, à ceux dont la défense nationale a réclamé le concours, un témoignage de sympathie qu'ils espèrent voir sanctionner par l'ensemble des sociétaires.

Il ne semble pas qu'il puisse en résulter de sérieux inconvénients pour l'administration de la Société. M. le vice-président Marcel Périé continuera à assurer l'intérim de la présidence avec le dévouement qu'il y apporte depuis le mois d'août, et le secrétariat, réduit de moitié, suppléera bien volontiers à l'absence de nos collègues appelés au périlleux honneur de servir une cause qui unit tous les cœurs français dans un même sentiment d'indéfectible espoir.

Le Secrétaire général,
A. COLLET.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 NOVEMBRE 1914

PRÉSIDENCE DE M. PÉRIÉ, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 6 heures.

Sont présents au bureau : MM. Périé, Chabrat, Talboom, Touzin, Pancol, Collet.

Trente-deux sociétaires assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, M. le Président dit qu'il a le devoir de saluer respectueusement, au nom de la Société, les familles de sociétaires dont les membres sont morts glorieusement depuis le début de la campagne. Le Comité s'est, du reste, fait l'interprète de ce sentiment auprès des philomathes déjà nombreux que la guerre a frappés dans leurs affections les plus chères ; une lettre a été adressée à chacun d'eux pour leur exprimer la part que la Société prend à leur chagrin et leur adresser les encouragements de leurs collègues.

M. le Président pense être l'interprète des membres présents en renouvelant publiquement aux sociétaires douloureusement éprouvés les condoléances et la sympathie émue de tous les philomathes.

L'Assemblée s'associe unanimement aux paroles de son président.

M. le colonel Jacob de Marre demande si des félicitations ont été adressées à notre vaillant collègue M. le colonel Chiché, cité à l'ordre du jour de l'armée et proposé pour le grade de commandeur de la Légion d'honneur en raison de sa conduite héroïque.

M. le Président répond que le nécessaire a été fait immédiatement et il invite le secrétaire général à donner à l'Assemblée lecture de la lettre adressée à M. le colonel Chiché.

VOTE D'UNE BOURSE A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

M. le Président rappelle que, depuis l'année 1911, l'Assemblée générale autorise chaque année l'allocation d'une bourse en faveur d'un élève de troisième année de l'École supérieure de commerce et d'industrie. Il pense que, cette année encore, la Société tiendra à continuer cette libéralité, et il propose à l'Assemblée d'émettre, à ce sujet, un vote favorable.

La bourse proposée est votée à l'unanimité.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Sur la proposition de M. le Président, sont nommés membres de la Commission de vérification des comptes :

MM. Bernet, Fargeaudoux, Clamond.

ÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES

On procède au vote sur l'admission de nouveaux membres.

En suite du dépouillement des bulletins de vote, sont proclamés membres de la Société Philomathique :

MM. Demund (Jean), rentier; Duhau (René), notaire; Fallot (Emmanuel), professeur à la Faculté des sciences; Lasserre (A.), docteur en médecine; Naureils (Léon), docteur en médecine.

La séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire général,
A. COLLET.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 DÉCEMBRE 1914

PRÉSIDENCE DE M. PÉRIÉ, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 6 heures.

Sont présents au bureau : MM. Périé, Collet, Talboom, Tauzin, Labadie.

Trente sociétaires assistent à la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 6 novembre est lu et adopté.

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Sur l'invitation de M. le Président, M. Collet, secrétaire général, donne lecture de son rapport sur les travaux du Comité d'administration pendant l'année 1914.

M. le Président, au nom de l'Assemblée, remercie et félicite le Secrétaire général de cet intéressant exposé, qui sera publié dans la *Revue Philomathique*.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

En l'absence du Trésorier, que d'impérieux devoirs professionnels ont empêché d'assister à la séance, M. le Président donne communication à l'Assemblée de la situation financière de la Société au 30 novembre 1914.

Comparée à celle de l'exercice 1913 et aux prévisions budgétaires, cette situation présente une différence en moins d'environ 4,000 francs sur les recettes, résultant de ce que des subventions, prévues dans le budget, n'ont pas encore été versées à la Société, en raison sans doute des événements actuels.

M. le Président ajoute qu'il renouvellera les démarches qu'il a déjà faites en vue d'entrer en possession de ces subventions sur lesquelles il croit pouvoir compter.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Sur l'invitation de M. le Président, M. Fargeaudoux, rapporteur de la Commission de vérification des comptes, donne à l'Assemblée lecture de son rapport, lequel constate la parfaite régularité des comptes du Trésorier. Il remercie ce dernier de l'obligeant concours qu'il a prêté à la Commission et le félicite de sa bonne gestion des finances de la Société.

M. le Rapporteur remercie également l'employé comptable de la Société, M. Cazenave, qui a secondé, avec son dévouement habituel, la Commission de vérification des comptes dans ses travaux.

M. le Président remercie la Commission de son concours dévoué ainsi que de ses éloges, auxquels il s'associe au nom de l'Assemblée.

Il met aux voix l'approbation des comptes du Trésorier.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité

La séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire général,
A. COLLET.

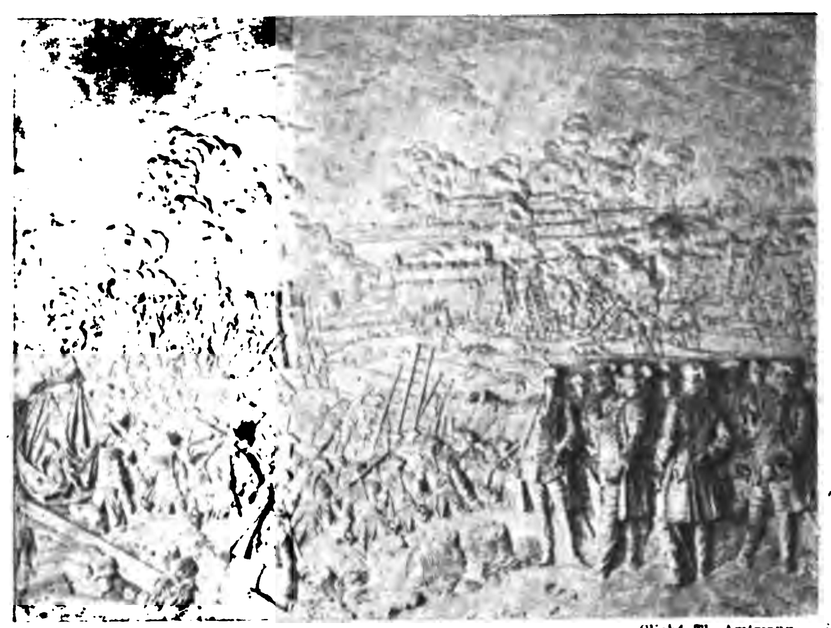


Vu : JOSEPH TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

JANVIER-FÉVRIER 1915



Cliché Th. Amtmann

PRISE DE PORT-MAHON

BAS-RELIEF DE LA STATUE DE LOUIS XV, PAR FRANCIN

(Bibliothèque de la Ville de Bordeaux.)

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

1915



BORDEAUX

Au Siège de la Société Philomathique

2, COURS DU XXX-JUILLET, 2

—

1915

TABLE DES MATIÈRES

FRONTISPICES

1. Prise de Port-Mahon, bas-relief de la statue de Louis XV, par Francin. (Bibliothèque de la Ville de Bordeaux.)

2. Hôpital auxiliaire Gratry (Blessés français).

3. Aspect d'un quai de Bordeaux en mai 1915.

4. La Hire et Saintrailles, capitaines gascons de Jeanne d'Arc, d'après une miniature du xve siècle.

5. Les « Marie-Louise » (1815), d'après une lithographie de Raffet.

6. Le terroriste Lacombe (1760-1794), d'après la gravure anonyme attribuée à Lonsing.

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

LE DÉBOISEMENT, LA DÉPOPULATION
ET LA DÉFENSE NATIONALE

Quand, au cours de l'année 1914, la France dut unir son héroïque effort à celui d'autres nations pour défendre la civilisation contre l'agression froidement préméditée de la barbarie déguisée en « Kultur », l'attention publique fut appelée sur les causes qui avaient affaibli sa défense nationale en entravant le développement normal de sa population, et une étude publiée dans la *Revue des Deux Mondes*[1] a fait connaître la part considérable que le déboisement et la dénudation du sol tenaient dans cet affaiblissement.

Le déficit de la population dans les montagnes de France y était sommairement évalué au chiffre de 1,600,000 habitants et dépassait le nombre des Alsaciens-Lorrains arrachés en 1871 à la mère patrie; mais un nouvel examen ayant montré que le déficit de la population est encore plus considérable, il convient aujourd'hui de compléter ce rapide aperçu, dans le recueil où l'Association pour l'Aménagement des montagnes avait

1. Paul Descombes, *La Défense nationale et le problème forestier* (*Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1914).

déjà signalé le dépeuplement des Pyrénées et les moyens d'y remédier [1].

I. Le dépeuplement des Pyrénées.

La population des Pyrénées a varié pendant le XIX[e] siècle de singulière façon, et les tableaux numériques et graphiques publiés en 1904 dans ce premier mémoire [2], puis dans le livre de *la Défense forestière et pastorale* [2], ont montré les périodes successives de cette variation dans les sept arrondissements nettement montagneux de la chaîne. Le nombre de leurs habitants, après avoir augmenté de 190,949 pendant les 45 années 1801-1846 et avoir atteint en 1846 le chiffre de 689,384, a diminué de 161,479 pendant les années 1846-1901.

L'augmentation progressive de la population a donc été remplacée depuis l'année 1846 par une diminution; ce fait anormal est d'autant plus inquiétant que les montagnards, avec leurs solides poumons et leurs jarrets d'acier, sont une incomparable pépinière de soldats entraînés d'avance pour les campagnes d'hiver par de longs séjours au milieu des neiges. La transformation économique du XIX[e] siècle n'a d'ailleurs pas été défavorable à toutes les régions montagneuses, car la Suisse, dont les conditions orographiques sont comparables à celles des Pyrénées, a vu pendant cette période sa population augmenter de plus de moitié [3], et il y a lieu d'évaluer tout d'abord le *déficit de la population* qui correspond, dans les Pyrénées, à la période 1846-1911.

Déficit de la population. — La diminution du nombre d'habitants est bien loin de mesurer le véritable *déficit de la population,* car cette population aurait normalement dû continuer à s'accroître pendant la période de diminution; et, pour obtenir ce déficit, il est nécessaire de calculer auparavant la *population normale* à une date déterminée.

Il est d'usage en pareil cas d'opérer par comparaison avec le

1. P. D., *L'Aménagement des montagnes dans la chaîne des Pyrénées* (*Revue Philomathique de Bordeaux*, 1[er] mai et 1[er] juin 1904).

2. P. D., *La Défense forestière et pastorale*, 410 pages, in-8°, avec cartes et figures. Paris, 1911. Gauthier-Villars, éditeur.

3. Suisse: 2,393.000 habitants en 1851; 3,742,000 en 1911; accroissement de 58,8 pour cent.

mouvement de la population dans des pays similaires, aussi voisins que possible, pendant la même période, et il serait conforme à cette règle de calculer la population normale des régions montagneuses d'après son accroissement en Suisse, et celle des régions de plaines d'après ses variations en Allemagne[1], en Angleterre[2] ou en Belgique[3], où elle a plus que doublé depuis 1851.

Cependant, pour prévenir toute crainte d'exagération, on s'est limité dans cette étude à considérer que l'augmentation de population constatée pendant la période des 45 années 1801 à 1846 aurait dû continuer pendant la période des 65 années suivantes, et la *population normale* de 1911 y est calculée en ajoutant à la population de 1846 les 65/45 de l'augmentation réalisée pendant la période précédente, de 1801 à 1846.

La *population normale* des sept arrondissements pyrénéens en 1911 est ainsi fixée à 965,199 habitants, d'après le calcul développé plus loin dans le tableau n° 2 :

$$689{,}384 + \frac{65}{45} \times 190{,}949 = 965{,}199 \text{ habitants.}$$

Le recensement de 1911 n'y accuse que 507,855 habitants; le *déficit de leur population* ressort à 965,199 — 507,855 = **457,344** habitants.

Il est à remarquer que ce chiffre est notablement inférieur à ceux qui résulteraient soit de la comparaison avec les pays voisins, soit du calcul de l'augmentation par progression géométrique au lieu de la progression arithmétique appliquée dans cette étude.

D'après ces considérations, on dénommera dans la suite de cette étude :

population normale, le nombre d'habitants correspondant à l'augmentation régulière de la population d'après sa progression arithmétique pendant la période 1801-1846;

déficit de la population, l'excédent de la *population normale* ainsi calculée sur la *population réelle* en 1911.

1. Allemagne : 33,842,000 habitants en 1851 ; 64,903,000 en 1911.
2. Angleterre et Pays de Galles : 17,928,000 habitants en 1851 ; 36,075,000 en 1911.
3. Belgique : 3,337,000 habitants en 1851 ; 7,424,000 en 1911.

La dénudation des Pyrénées. — La concordance des courbes tracées sur la figure 1[1], qui fixent le début de la dépopulation des Pyrénées à l'année 1846, époque où les grandes routes étaient achevées et où commençait la construction des chemins de fer, ainsi que la décadence pastorale manifestée dans ces montagnes par la diminution simultanée du bétail gros ou

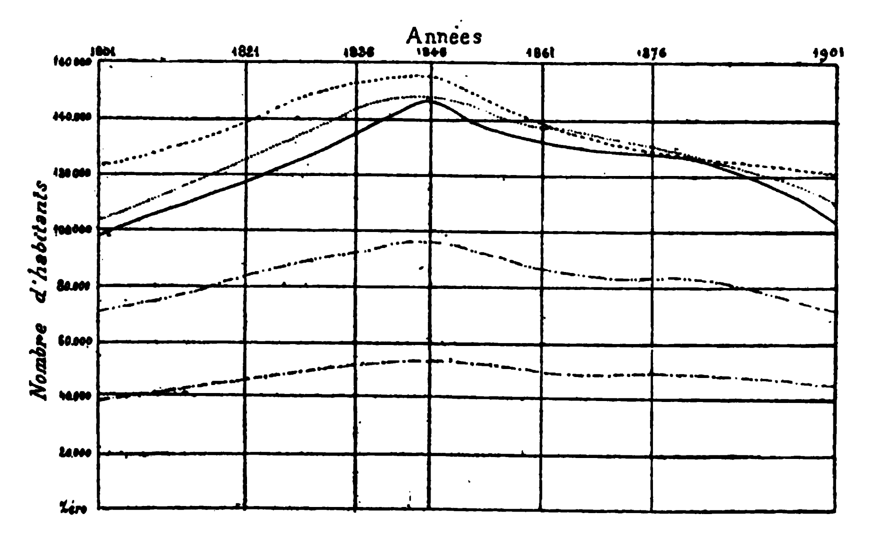


Fig. 1. — Représentation graphique du mouvement de la population des arrondissements en montagne des Pyrénées.

Nota. — Les courbes ci-dessus représentent, en partant de la gauche et en allant du haut vers le bas, les populations des Basses-Pyrénées (Mauléon et Oloron), de la Haute-Garonne (Saint-Gaudens), des Hautes-Pyrénées (Argelès et Bagnères-de-Bigorre), de l'Ariège (Foix et Saint-Girons) et des Pyrénées-Orientales (Prades).

petit, dont le dernier est réduit, dans deux départements, de plus de moitié[2], ont montré d'ailleurs dans la dégradation des pâturages, dans la *dénudation du sol* qui en est la conséquence comme elle est aussi celle du déboisement, l'origine commune et générale de la désertion de ces montagnes. Cette désertion était en effet limitée dans les Pyrénées aux arrondissements montagneux, tandis que la population des arrondissements en

1. Ce tableau graphique a été publié déjà dans la *Revue Philomathique* du 1er mai 1904 et dans le livre de *la Défense forestière et pastorale.*

2. Les tableaux numériques et graphiques représentant les variations du bétail dans les départements pyrénéens ont été publiés dans la *Revue Philomathique* du 1er mai 1904 et dans le livre de *la Défense forestière et pastorale.*

plaine continuait à s'accroître. Tant que l'isolement des montagnards vivant principalement de leurs troupeaux avait limité leurs échanges aux denrées transportables sur le dos des hommes ou des bêtes de somme, ils s'étaient contentés d'élever le bétail indispensable à leurs besoins immédiats; le développement des voies de communication leur en fit exagérer le nombre, et les pâturages surchargés de bétail se sont dégradés et ravinés; ils ont été dépouillés de leur précieuse terre, n'ont plus pu nourrir le même nombre de bêtes qu'auparavant, et le montagnard a dû fuir un sol qui disparaissait sous ses pas. Il suffit de savoir que le département des Basses-Pyrénées a perdu 1,618 habitants émigrés hors de France pendant la seule année 1861, pour apprécier la place tenue par l'expatriation dans cet exode des montagnards dont la défense nationale est sérieusement affaiblie.

La *dénudation du sol* est donc une des causes importantes de la dépopulation; son effet néfaste est mesuré dans les arrondissements montagneux des Pyrénées, pour la période 1846-1911, par un déficit de 457,344 habitants qui représente 90 o/o de leur population actuelle.

II. Le dépeuplement des régions montagneuses.

Ce péril péril si grave est loin d'être local. Le dépeuplement des montagnes n'est malheureusement pas spécial aux Pyrénées; et, sans chercher pour chaque arrondissement à quelle époque a commencé sa dépopulation, on a consigné le chiffre des habitants recensés en 1801, en 1846 et en 1911 dans les divers groupes de départements montagneux sur le tableau n° 1, où ne figurent, pour les Pyrénées, que les arrondissements montagneux considérés dans le tableau graphique (Mauléon et Oloron pour les Basses-Pyrénées, Foix et Saint-Girons pour l'Ariège, Saint-Gaudens pour la Haute-Garonne, Argelès et Bagnères pour les Hautes-Pyrénées, Prades pour les Pyrénées-Orientales). *(Tableau n° 1.)*

Tableau 1. **MOUVEMENT DE LA POPULATIO**

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	POPULA	
		1801	1846
1	2	3	4
Alpes	Basses-Alpes	133.966	156.67[illegible]
	Hautes-Alpes	112.500	133.10[illegible]
	Drôme	235.357	320.07[illegible]
	Isère	435.888	598.[illegible]
	TOTAL	**917.711**	**1.208.342**
Plateau Central	Ardèche	266.656	379.614
	Aveyron	326.340	389.121
	Cantal	220.304	260.[illegible]
	Corrèze	243.654	317.[illegible]
	Creuse	218.041	285.[illegible]
	Dordogne	409.475	503.[illegible]
	Haute-Loire	229.773	307.16[illegible]
	Lot	377.207	294.[illegible]
	Lozère	126.503	143.331
	Puy-de-Dôme	507.128	601.[illegible]
	Tarn	270.908	360.[illegible]
	TOTAL	**3.195.989**	**3.843.35[illegible]**
Pyrénées (Arrondissements montagneux)	Ariège	136.005	189.[illegible]
	Haute-Garonne	103.674	147.[illegible]
	Basses-Pyrénées	122.274	153.[illegible]
	Hautes-Pyrénées	98.069	145.[illegible]
	Pyrénées-Orientales	38.413	52.[illegible]
	TOTAL	**498.435**	**689.384**
Autres régions accidentées	Ain	297.071	367.36[illegible]
	Ardennes	259.925	326.[illegible]
	Côte-d'Or	340.500	396.5[illegible]
	Gers	270.609	314.885
	Jura	288.151	316.150
	Lot-et-Garonne	323.940	346.260
	Haute-Marne	226.655	262.079
	Meuse	269.522	325.710
	Nièvre	232.590	322.262
	Haute-Saône	291.579	347.096
	Yonne	320.596	374.856
	TOTAL	**3.129.138**	**3.700.007**
Total pour les Régions montagneuses		**7.741.273**	**9.441.084**
Le Reste de la France		**19.607.730**	**25.959.402**
La France entière		**27.349.003**	**35.400.486**

ANS LES RÉGIONS MONTAGNEUSES

TION	DIFFÉRENCES DE 1846 À 1911			
	AUGMENTATION		DIMINUTION	
1911	Nombres	Taux °/o	Nombres	Taux °/o
5	6	7	8	9
107.231	»	»	49.444	31,5
105.083	»	»	28.017	21 »
290.894	»	»	29.181	9,1
555.911	»	»	42.581	7,1
1.059.119			**149.223**	**12,3**
331.801	»	»	47.813	12,5
369.448	»	»	19.673	5 »
223.361	»	»	37.118	14,2
309.646	»	»	7.923	2,2
266.188	»	»	19.492	6 »
437.432	»	»	66.125	13,1
303.838	»	»	3.323	1 »
205.769	»	»	88.797	30,1
122.738	»	»	20.593	14,7
525.916	»	»	75.678	12,5
324.090	»	»	36.589	10,1
3.420.227			**423.124**	**11 »**
134.198	»	»	55.571	29,2
103.508	»	»	44.290	29,9
120.566	»	»	33.289	21,6
106.010	»	»	39.722	27,2
43.573	»	»	8.657	16,5
507.855			**181.529**	**26,3**
342.482	»	»	24.880	6,8
318.896	»	»	7.927	2,4
350.044	»	»	46.480	11,6
221.994	»	»	92.891	29,5
252.713	»	»	63.437	20 »
268.083	»	»	78.177	22,5
214.765	»	»	47.314	18 »
277.955	»	»	47.755	14,6
299 312	»	»	22.950	7,1
257.606	»	»	89.490	25,7
303.889	»	»	70.967	18,9
3.107.739	»	»	**592.268**	**16 »**
8.094.940	»	»	**1.346.144**	**14,2**
31.506.569	**5.547.167**	**21,4**	»	»
39.601.509	**4.201.023**	**11,8**	»	»

On voit, d'après ces données, que la plupart des départements montagneux se sont dépeuplés pendant qu'augmentait en France la population des régions industrielles ou agricoles, qu'augmentait aussi celle des pays voisins.

La population a, depuis l'année 1846, diminué de 1,346,144 habitants dans ces départements, où prédomine l'exploitation pastorale, où la dénudation du sol est mise en évidence par l'aggravation du régime des eaux courantes[1]. Partout les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

Il est navrant de voir, dans les départements à grande altitude, que les Basses-Alpes ont perdu près du tiers et les Hautes-Alpes plus du cinquième de la population recensée en 1846. Parmi les départements de moindre relief les plus dépeuplés, le Gers ne possède qu'une superficie boisée de 7,7 pour cent, absolument insuffisante pour une région sillonnée par les contreforts des Pyrénées, et sa dénudation a depuis longtemps mis à sec ses rivières, où l'on est obligé de faire couler en été l'eau fournie par le canal de la Neste. Quant au Lot, les bois qui couvrent 20,8 pour cent de son sol sont dévastés par 16,759 chèvres et par 477,073 moutons, dont le nombre s'accroît aux dépens de l'espèce bovine, de façon que la puissance destructive du bétail augmente en même temps que son importance totale est réduite par la dégradation des pâturages.

Mais le chiffre dont a diminué la population est, comme il a été dit plus haut, bien inférieur à son véritable *déficit*, car cette population aurait dû augmenter depuis l'année 1846 suivant la même progression qu'auparavant. Il convient, ainsi qu'il a été fait déjà pour les Pyrénées, d'évaluer ce *déficit* en calculant d'abord la *population normale* de 1911, c'est-à-dire en ajoutant à la population de 1846 les soixante-cinq quarante-cinquièmes de l'augmentation constatée pendant la période 1801-1846, puis en soustrayant de cette *population normale* la *population réelle* en 1911.

Ce calcul est présenté dans le tableau n° 2.

1. P. Descombes, *Entreprises utiles à l'amélioration du régime des eaux* (Deuxième Congrès de la Houille blanche, Lyon, 1914).

Tableau 2.

DÉFICIT DE LA POPULATION EN 1911
dans les départements montagneux.

GROUPES	POPULATION		AUGMENTATION		POPULATION EN 1911		DÉFICIT	
	1801	1846	RÉELLE de 1801 à 1846	NORMALE de 1846 à 1911 $\left(\text{col. } 4 \times \frac{65}{45}\right)$	NORMALE (col. 3+col. 5)	RÉELLE	NOMBRE (col. 6 et 7)	TAUX % (col. 8 et 7)
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Alpes	917.711	1.208.342	290.631	419.800	1.628.142	1.059.119	569.023	53,7
Plateau Central . .	3.195.989	3.843.351	647.362	935.079	4.778.430	3.420.227	1.358.203	39,9
Pyrénées.	498.435	689.384	190.949	275.815	965.199	507.855	457.344	90 »
Autres régions. . .	3.129.138	3.700.007	570.869	824 588	4.524.595	3.107.739	1.416.856	45,7
TOTAUX. . .	7.741.273	9.441.084	1.699.811	2.455.282	11.896.366	8.094.940	3.801.426	47,8

Les départements montagneux de France possèdent à peine huit millions d'habitants (8,094,940), au lieu de douze millions (11,896,366) qu'ils devraient avoir si l'accroissement de la population s'était poursuivi depuis 1846. Le déficit atteint près de quatre millions d'habitants (3,801,426) et représente presque la moitié (47 p. 100) de la population actuelle dans ces trente et un départements.

Ce déficit de la population équivaut à l'effet d'un cataclysme qui aurait anéanti tous les habitants du Plateau Central (3,420,227 en 1911) avec quelques centaines de mille autres; ne pas y remédier serait préparer le retour de pareil désastre pendant la période de soixante-cinq ans qui prendra fin en 1980.

C'est ainsi 3,801,426 habitants qui manquent à trente et un départements montagneux dont le sol se dénude, et ce déficit se répartit entre les Alpes pour 569,023 habitants, le Plateau Central pour 1,358,203, les Pyrénées pour 457,344 et les autres régions pour 1,416,856.

On obtiendrait d'ailleurs pour ce *déficit* un chiffre plus élevé en considérant les arrondissements ruraux au lieu des départements entiers et en tenant compte des départements de la Savoie, auxquels le mode de comparaison employé n'est pas directement applicable, de sorte que le déficit de la population montagnarde est en réalité supérieur à quatre millions d'habitants.

Tous ces montagnards, sans doute, n'ont pas quitté la France pour l'étranger. Près de la moitié ne se sont pas complètement expatriés et ont seulement émigré vers les villes où les guettaient la misère, la tuberculose et toutes les épidémies contre lesquelles l'air pur qu'ils sont habitués à respirer ne les avait pas mithridatisés, où leur affluence trouble les conditions économiques, à tel point que la municipalité de Bordeaux a dû se préoccuper de « retenir les montagnards chez eux et empêcher leur exode vers les villes où ils viennent encombrer nos bureaux de bienfaisance, nos asiles de nuit, et porter tort aux ouvriers de notre port[1] ».

1. M. Bourbouley, Conseil municipal de Bordeaux, séance du 30 juin 1908, p. 265.

Si une moitié de ces citadins improvisés, un quart de l'ensemble déraciné, a pu survivre, c'est aux trois quarts des montagnards émigrés, à près de trois millions de Français, que peut être évaluée la dépopulation correspondant dans trente et un départements à la dénudation du sol, à un seul des nombreux méfaits du déboisement.

Les autres variantes du déboisement (défrichement, déforestation, incendie, etc.) sont, par leur néfaste influence sur la désertion des campagnes[1], un des importants agents de dépeuplement dans un grand nombre de départements; s'il est difficile d'en calculer l'effet, l'augmentation continue de la population dans l'arrondissement de Mont-de-Marsan, considérablement reboisé en exécution de la loi du 19 juin 1857, donne un remarquable exemple de repopulation due au reboisement.

III. Décomposition du problème de la repopulation.

Le problème de la repopulation est certainement des plus complexes, mais il peut être décomposé en deux parties ayant pour but :

la première, de remédier partout, et surtout dans les départements riches, à l'insuffisance de la natalité comme d'y réduire la mortalité;

la seconde, de combattre l'exode des départements pauvres.

Point n'est besoin d'attendre que soient élucidés tous les détails subsidiaires de la première partie (hygiène, alcoolisme, encouragements aux familles nombreuses, etc.) pour résoudre pratiquement la seconde, car tous les éléments de sa solution sont aujourd'hui préparés.

Les départements les plus pauvres sont généralement les départements montagneux, victimes de la dénudation de leur sol; et, tant qu'ils se dépouilleront de leur terre, la population qu'elle nourrit diminuera fatalement.

Pour conserver la population des montagnes, il faut donc conserver leur terre.

1. *L'influence du déboisement sur la désertion des campagnes* (*Annales du Musée Social*, Paris, août 1912).

Pour les repeupler, il faut tout d'abord leur restituer leur manteau de végétation.

Cette conservation de la terre aux régions montagneuses, cette reconstitution de leur armature végétale, sont des mesures de *préservation* et de *restauration* facilement réalisables, qui ne sauraient être différées.

IV. Préservation et restauration des terrains en montagne.

Il y a plus de soixante-dix ans déjà que l'ingénieur français Surell a trouvé dans le reboisement le remède à la dénudation des montagnes et montré dans son immortelle *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*[1] sa nécessité pour la défense nationale : Nous avons parfois, disait-il, d'étranges contradictions dans nos idées. Si par un accident de guerre ce département (celui des Hautes-Alpes) nous était tout à coup ravi, la France entière se lèverait en armes pour le ressaisir et le défendre. Mais c'est là justement ce qui arrive maintenant. Il nous est enlevé en détail, tous les jours, sous nos yeux, par des ennemis naturels, sans qu'il puisse s'en défendre; et le pays tout entier, pour obéir à certaines maximes d'administration, consentirait tranquillement à le perdre ! »

Les pouvoirs publics s'émurent, les lois de 1860 et de 1882 confièrent la restauration des montagnes à l'administration des Eaux et Forêts, et elle a déjà consacré une centaine de millions à d'admirables travaux qui servent d'exemples à toutes les nations.

La restauration des montagnes serait bien avancée si la science et le dévouement des forestiers ne s'étaient heurtés à l'opposition des montagnards, qui vivent presque exclusivement de leurs troupeaux et qu'enlace un inextricable réseau de difficultés. Parmi les mesures légalement prévues pour la restauration des montagnes, les seules qu'il ait été possible d'appliquer administrativement n'étaient pas susceptibles d'enrayer leur désertion, et l'inspecteur général Demontzey dut

1. Surell, *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*, publiée en 1841 par le Ministère des Travaux publics, 2e édition, p. 248 (Paris, 1870; Dunod, éditeur).

signaler, en 1889, qu'à côté des 70,000 hectares acquis et restaurés par l'État dans ses périmètres, trois millions d'hectares se dégradaient sous l'effet de la dévastation pastorale[1].

Il semblait impossible d'arrêter le dépeuplement des régions montagneuses quand l'Association centrale pour l'Aménagement des montagnes[2] entreprit, avec une organisation plus souple que celle des services publics, de fixer leur terre et leur population en faisant des montagnards les auxiliaires du reboisement. Abordant le problème par sa face économique et joignant l'exemple au précepte, elle réussit, sans réduire le bétail des montagnards, à supprimer la surcharge du pâturage sur des milliers d'hectares affermés et soustraits à la transhumance, puis généralisa par le déversement de la surcharge[3] une méthode qu'adopte déjà l'Italie pour la transporter sur son sol[4]. Grâce aux leçons de choses de cette Association désintéressée, accueillie à bras ouverts par les montagnards dont elle ne gêne en rien l'industrie pastorale, grâce à ses méthodes peu coûteuses, contrôlées sur le terrain par l'expérience de dix années, grâce à son enseignement sylvonomique[5] et à la politique forestière inaugurée par les lois du 2 juillet, du 13 août et du 16 août 1913, la France peut désormais régénérer sa zone montagneuse et en relever la situation économique pour y faciliter l'accroissement de la population.

La restitution aux montagnes de leur armature végétale est d'ailleurs le moyen le moins onéreux d'atténuer le désastre des inondations, d'alimenter les voies navigables, les canaux d'irrigation ou les usines hydrauliques, de prévenir l'envasement des ports d'estuaire, comme de régulariser le climat, et elle ajouterait en outre tous les soixante ans plus de vingt-

1. Demontzey, *La restauration des terrains en montagne au Pavillon des Forêts*. Paris, 1889, Imprimerie Nationale.

2. L'Association centrale pour l'Aménagement des montagnes, dont le siège social est à Bordeaux, 142, rue de Pessac, a été fondée en 1904 et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 30 juillet 1914.

3. *Éléments de sylvonomie*, p. 275. Bordeaux, 1913, Feret, éditeur.

4. Perona, *L'Œuvre de l'Association centrale pour l'Aménagement des montagnes* (*l'Alpe, rivista forestale italiana*, 1913, pp. 229 à 258). Traduction française dans *Pins et résineux*, Bordeaux, 5 avril 1914.

5. Paul Descombes, *Éléments de sylvonomie*. Bordeaux, 1913; *l'Évolution de la politique forestière*, Bordeaux, 1914.

deux milliards à la richesse générale du pays[1]. L'avance nécessaire pour son exécution complète comme pour le reboisement rationnel en plaine n'excéderait pas deux milliards, le dixième à peine de ce qu'a coûté la construction des chemins de fer français, et l'application d'une politique forestière favorisant le concours des initiatives et des capitaux permettrait à l'État de réduire sa participation au quart de cette avance trop longtemps différée. La France n'avait pas attendu la fin des guerres de la Révolution pour mesurer l'arc de méridien destiné à fixer la longueur du mètre, ni Napoléon Ier l'achèvement de sa campagne lointaine pour signer le décret de 1812 réorganisant la Comédie-Française; il ne conviendrait pas plus d'attendre la fin de la guerre actuelle pour faire les quelques lois ou décrets qui doivent enrayer enfin la dénudation et le dépeuplement de notre patrie.

V. Conclusion.

La civilisation est la lutte permanente de l'humanité contre les forces brutales de la nature qu'elle doit assagir et discipliner, contre celles aussi de la barbarie dont elle doit refréner les instincts meurtriers et spoliateurs.

La civilisation a triomphé de la vapeur et de l'électricité, dont elle a fait les principaux auxiliaires de son industrie; elle s'attaque maintenant à l'eau, aussi précieuse quand elle est assagie dans les rigoles d'arrosage, les biefs des usines, les canaux et les rivières navigables, qu'elle est malfaisante dans l'indiscipline des torrents et des inondations; et tout ce qu'elle fera pour maîtriser l'eau augmentera le nombre des poitrines qu'elle doit opposer aux agressions de la barbarie.

L'assagissement des eaux, cette matière première de la houille blanche sans laquelle le travail national serait menacé par l'insuffisance et l'épuisement des gisements de la houille noire, est la grande œuvre du xxe siècle[2].

1. P. D., *La défense forestière et pastorale*, p. 271.
2. Maurice Schwob, *Le siècle de l'eau* (Second Congrès du Sud-Ouest navigable, Toulouse, 1903).

Le reboisement et l'amélioration pastorale, ses principaux éléments, se relient intimement à la défense nationale, qu'ils enrichiraient chaque demi-siècle de plusieurs millions de Français en même temps que d'une vingtaine de milliards, et maintenant qu'en sont résolues toutes les difficultés, tous voudront unir immédiatement leurs efforts pour assurer à la France cette belle conquête de la civilisation.

PAUL DESCOMBES,
directeur honoraire des manufactures de l'État.

LA PRISE DE PORT-MAHON

(28 JUIN 1756)

PAR LE MARÉCHAL DE RICHELIEU

GOUVERNEUR DE GUYENNE.

Deux bas-reliefs, sculptés par Francin, représentant : l'un, la bataille de Fontenoy, l'autre, la prise de Port-Mahon, décorent l'escalier de la Bibliothèque municipale; ils ornaient autrefois le piédestal de la statue de Louis XV à la Place Royale.

Le maréchal de Richelieu, nommé en 1755 gouverneur de la Guyenne, s'était illustré à Fontenoy, mais la conquête de Minorque consacra sa gloire et sa popularité.

Voltaire lui écrivit :

Je ne sais si dans Port-Mahon
Vous trouverez un statuaire;
Mais vous n'en avez plus affaire :
Vous allez graver votre nom
Sur les débris de l'Angleterre.

C'est à Bordeaux que se trouva le sculpteur; il représenta ainsi cette victoire :

A droite, au premier plan, le maréchal et une douzaine d'officiers de sa suite, placés sur un monticule, regardent la bataille se déroulant dans le lointain. Au premier plan, au centre et à gauche, des gabions et des fascines sont épars sur le sol. Des régiments, drapeaux déployés, se dirigent vers les forts et les redoutes; des grenadiers, munis d'échelles, grimpent à l'assaut, escaladent les murs des fortifications; les assiégés ripostent avec vigueur; ces motifs sont placés sur

les plans successifs. Au fond : les montagnes, la mer et quelques navires de l'escadre.

Cette composition, exécutée pendant le séjour du maréchal à Bordeaux, lui fut certainement soumise; il est vraisemblable que les officiers représentés soient des personnages historiques.

L'état-major de Richelieu comprenait :

1° Le duc de Fronsac, son fils, âgé de vingt ans, titulaire du grade de colonel;

2° Le comte d'Egmont-Pignatelli, son gendre;

3° Deux lieutenants généraux : le marquis du Mesnil et le comte de Maillebois, qui fut blessé au visage;

4° Quatre maréchaux de camp : le prince de Beauvau, les marquis de Monteynard et de Laval-Montmorency, le comte de Lannion, qui fut atteint à l'épaule par un éclat d'obus;

5° Deux attachés étrangers : les princes Frédéric-Eugène et son frère aîné, Louis de Wurtemberg; ce dernier eut la jambe fracturée par un éclat de bombe.

Ce bas-relief et la relation mentionnée dans les registres de la Jurade d'une fête bordelaise, donnée à l'occasion de cette victoire, nous ont suggéré l'étude de cette campagne, tirée de documents d'archives, de mémoires, gazettes, correspondances de l'époque; nous y avons trouvé des points d'analogie avec des faits de guerre contemporains [1].

***

Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) paraissait avoir terminé la guerre de la Succession d'Autriche, mais les plénipotentiaires, désireux de terminer à tout prix les hostilités, avaient omis d'y stipuler des clauses qui, depuis sept années, motivaient des échanges de notes entre les cabinets de Versailles et de Saint-James.

Louis XV comptait sur une solution pacifique; le roi d'Angleterre, Georges-Auguste de Brunswick, âgé de soixante-

1. Archives de la Guerre, de la Marine, Mémoires de Richelieu, de Rochambeau, de d'Argenson, de Mme du Hausset, Journal de Barbier, Journal du commandeur de Glandevez, la Campagne de Minorque (R. de Cisternes), Chansonnier historique du XVIIIe siècle, etc.

douze ans, désirait maintenir la sécurité assurée par le traité, mais un parti guerrier s'était formé à la cour d'Angleterre, dirigé par le duc de Cumberland, fils du roi, prince d'un caractère altier, ennemi acharné de la France, de même que de nos jours le parti francophobe était dirigé à Berlin par le Kronprinz. Pendant un voyage du ròi, le duc de Cumberland, nommé régent, envoya une escadre au Canada; les hostilités recommencèrent.

Au mois de mars 1756, le cabinet français décida d'enlever l'île de Minorque avant que la flotte anglaise eût pu rallier les Baléares.

L'expédition, qui réunissait quinze mille hommes, fut confiée au maréchal de Richelieu. L'état-major se trouva fort embarrassé : les bureaux de la guerre ne possédaient qu'un vieux plan espagnol de l'île, bien antérieur aux constructions de la citadelle, ils ne purent donner ni une carte récente, ni un plan du fort Saint-Philippe qui défendait Port-Mahon. Le capitaine d'un navire marchand, qui avait une parfaite connaissance de Minorque, offrit ses services, et Richelieu, ayant eu en communication un plan à peu près exact du fort Saint-Philippe, chargea son chef du génie de l'examiner.

Le premier bataillon qui s'embarqua à Toulon, le 4 avril, fut celui du Médoc. Le 18 avril, la flotte, composée de douze vaisseaux, sept frégates et cent cinquante navires marchands, sous les ordres de La Galissonnière, arrivait à destination. Lorsque l'armée française débarqua, les officiers constatèrent un ensemble de fortifications formidables. La citadelle était défendue par de nombreux ouvrages avancés, taillés dans le roc uni impénétrable au canon, liés par des chemins couverts et minés. Des fossés d'une profondeur excessive en empêchaient l'accès. Le terrain de la zone environnante, épaisse croûte rocheuse, rendait impossible l'ouverture de tranchées. La garnison pouvait s'abriter dans de spacieuses casemates. Le fort était considéré comme imprenable. De l'éminence rocheuse qu'il couronnait, une formidable artillerie commandait le port et la pittoresque ville de Port-Mahon. Après la capitulation on compta dans la place plus de deux cents canons et quatre-

vingts mortiers de différents calibres. Les Anglais avaient mis quarante-huit années à cette construction et y avaient dépensé plus d'un million de livres sterling.

Pour le transport de l'artillerie on employa, faute de chevaux, les bœufs destinés à l'alimentation des soldats. Il fallut faire venir des côtes d'Espagne la paille nécessaire pour protéger les hommes contre la dureté du sol et la fraîcheur des nuits. Afin d'abriter les soldats du génie, chargés d'établir un chemin permettant de reconnaître les abords de la place, deux compagnies allaient chercher, à près d'une lieue, la terre que les fantassins apportaient dans des sacs sur leur dos.

Richelieu demanda des troupes de renfort.

Dans l'armée expéditionnaire un mécontentement général était causé par le service postal: la correspondance, distribuée irrégulièrement, avec de longs retards, était taxée douze sols par lettre. Les officiers de marine croyaient à l'insuccès des armées de terre. Des maladies, provoquées par les chaleurs torrides, s'étaient déclarées et faisaient présager une retraite. Au mal physique s'ajoutait un mal moral : l'intempérance régnait en maîtresse; pour combattre ce vice, le maréchal déclara que tout soldat trouvé ivre serait privé de l'honneur de monter à l'assaut. Le cabinet de Saint-James persuadait aux cours étrangères que le siège allait être abandonné. Des bureaux établis à Londres centralisaient des paris sur le résultat de la campagne.

Le Conseil du Roi, qui avait cru à un succès facile, fut surpris par ces rapports, et les ennemis du duc, nombreux à la Cour, ne ménagèrent pas leurs critiques.

Tenu par ses amis au courant de ces faits et blessé dans son amour-propre, Richelieu, après l'arrivée de renforts, de grosses pièces de siège et de matériel d'artillerie, résolut d'attaquer vigoureusement.

Il fallait se hâter, l'arrivée prochaine d'une escadre ennemie, pour remplacer celle que La Galissonnière avait mise en déroute, était annoncée.

Par sa présence au milieu des soldats le maréchal les encouragea à la construction de travaux d'attaque, à l'installation

de batteries, au bombardement d'ouvrages défensifs. Parfois il fut très exposé; ses Mémoires relatent comment le canonnier Thomas lui sauva la vie[1].

Récemment M. le docteur Capitan présentait à l'Académie de Médecine des projectiles « dum-dumisés », trouvés sur des prisonniers allemands, comme preuve de constatations antérieures faites sur certaines blessures. Or, le 15 mai 1756, Richelieu envoya au gouverneur de Port-Mahon un parlementaire porteur de balles anglaises entourées de fil de laiton, lui faisant remarquer la barbarie d'un tel procédé. Le gouverneur manifesta son étonnement et son indignation, promit de faire des recherches; mais le lendemain des grenades chargées de pointes étaient lancées contre les assiégeants.

La gaîté française ne perdait pas ses droits; si actuellement, dans les tranchées, nos soldats glorifient « Rosalie[2] », leurs ancêtres, en vaquant aux travaux du siège, entonnaient aussi de nombreuses chansons populaires composées à l'occasion de cette campagne.

Jusqu'au 26 juin les ouvrages défensifs furent battus en brèche. L'assaut commença dans la nuit du 27 au 28 juin. Les balles et les projectiles n'amoindrirent pas l'ardeur des troupes; plusieurs mines engloutirent une fortie partie de deux compagnies de grenadiers. Sur plusieurs points les échelles se trouvèrent trop courtes; les soldats plantèrent alors leurs baïonnettes dans les joints de la maçonnerie et, se hissant sur les épaules les uns des autres, grimpèrent comme des écureuils. Le 28 juin, après la prise de plusieurs forts, la citadelle de Port-Mahon, considérée comme inexpugnable, capitulait à huit heures et demie du soir. La prise de Port-Mahon était plutôt l'œuvre du hasard que du génie militaire de Richelieu.

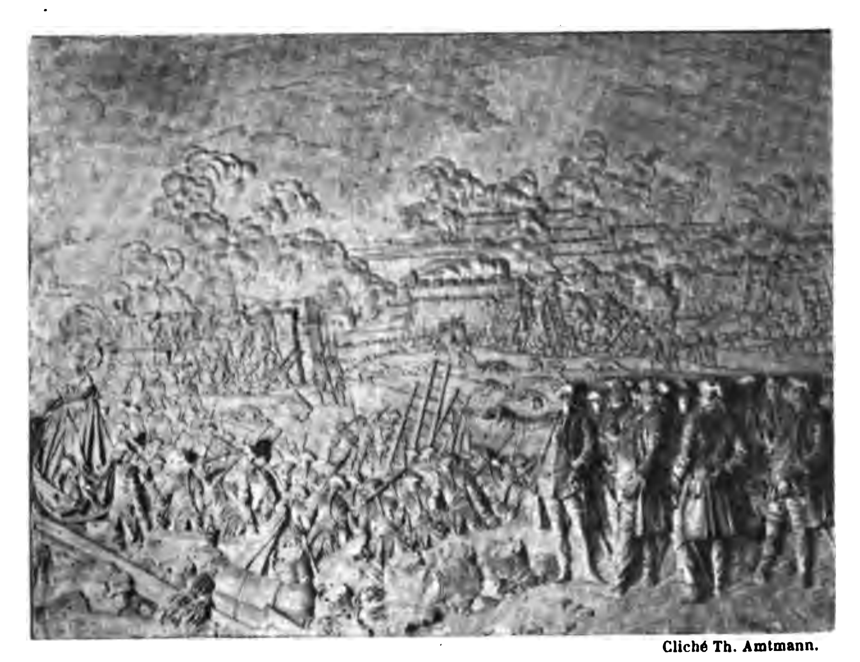
Rochambeau, alors colonel, chargé de la direction de l'artillerie, la juge ainsi :

« Ce succès fut audacieux et très heureux. L'on peut dire

1. Cf. : A. Dujarric-Descombes : « Le canonnier Thomas de Mahon ». Ve Congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie historique, séant à Périgueux du 29 juillet au 3 août 1913. Périgueux, imp. Ribes, 1913, in-8°, p. 62-72.

2. Nom donné à la baïonnette par le barde Botrel.

avec vérité que les Français prirent Mahon sans le connaître et que les Anglais le perdirent parce qu'ils le connaissaient trop bien; car, si nous l'avions connu, il est probable qu'on n'y serait pas venu avec si peu de moyens. D'un autre côté, si les Anglais s'étaient moins confiés à la bonté de cette place et à la parcimonie de nos moyens d'attaque, il est à croire qu'ils l'auraient secourue plus efficacement. »



Cliché Th. Amtmann.

PRISE DE PORT-MAHON. — BAS-RELIEF DE LA STATUE DE LOUIS XV, PAR FRANCIN.

(Bibliothèque de la ville de Bordeaux.)

Richelieu fit partir immédiatement son fils pour annoncer au roi la nouvelle. Mais la frégate qui le transportait essuya une violente tempête et fut poussée sur les côtes de la Corse; elle arriva à Toulon après six jours de périlleuse traversée. Le duc de Fronsac, parvenu à Compiègne le 10 juillet, remit à Louis XV la dépêche annonçant la capitulation. Ce succès fut aussitôt connu à Paris, et, comme le public, alors comme aujourd'hui, ajoutait foi aux informations surnaturelles, les gazettes signalèrent que, dès 1654, cet événement avait été

prophétisé par un capucin : le père Yves; d'après un horoscope ce religieux avait prédit les plus grands désastres pour l'Angleterre en 1756. Ne soyons donc pas surpris des prétendues prophéties qui nous ont annoncé la fin de l'Empire allemand et la mort du Kaiser en 1914 ou 1915.

Le comte d'Egmont, porteur de la copie de la capitulation signée entre les deux commandants et du rapport sur les dernières opérations, arriva quatre jours après. Le lendemain, 15 juillet, Paris en fête célébra le succès des armées françaises. La marquise de Pompadour, enthousiasmée de cette victoire, désigna Richelieu, qu'elle regardait antérieurement comme son principal ennemi, sous le sobriquet de « Minorquin ». Elle donna une fête magnifique où elle distribua aux dames des bonnets et des rubans et aux seigneurs des nœuds d'épée « à la Mahon ». Le maréchal débarqua à Toulon le 16 juillet, se rendit ensuite à Marseille et à Montpellier, assista aux fêtes, aux représentations données en son honneur. Son arrivée fut un triomphe; il fut partout acclamé. A Montpellier une magnifique couronne de lauriers lui fut offerte; il la brisa en morceaux et les distribua aux officiers de son armée qui l'accompagnaient. Le public enthousiasmé applaudit à la délicatesse de ce procédé. Il était impatient de jouir de son triomphe au palais de Versailles; mais le ministre d'Argenson, son ennemi avéré, mit tout en œuvre pour retarder son arrivée, tandis que des courtisans jaloux affaiblissaient par mille faussetés la reconnaissance du souverain. Enfin le 31 août, le maréchal se présenta à la Cour. Il y fut mal accueilli ; le roi se montra même inconvenant. « Vous voilà, Monsieur le Maréchal, lui dit-il, comment avez-vous trouvé les figues de Minorque? on les dit fort bonnes. » Le duc, plus courtisan que soldat, ne répondit pas. Cette disgrâce dura peu ; l'année suivante malgré la victoire remportée par le maréchal d'Estrées, Richelieu le remplaçait au commandement des armées d'Allemagne. Il y ternit sa gloire par des exactions et des rapines.

L'île de Minorque revint à l'Angleterre par le traité de Paris (1763).

***

Les Bordelais se montrèrent fiers de la gloire conquise par leur gouverneur. Le président Barbot, directeur de l'Académie de Bordeaux, écrivit au duc :

« Toute la France applaudit à vos triomphes; la noblesse de Guyenne y doit être encore plus sensible. »

Des fêtes particulières furent données par des corporations et les jurats décidèrent de célébrer la prise de Port-Mahon par un gala qui fut fixé au mercredi 4 août 1756.

Une ordonnance enjoignait aux troupes bourgeoises de se rendre, ce jour, en armes pour assister au *Te Deum*, aux capitaines et armateurs de pavoiser leurs navires et de faire, à bord, trois décharges du canon lorsque le feu de joie serait allumé, aux marchands de fermer les magasins, à tous les habitants d'illuminer les fenêtres et de faire des feux de joie devant les maisons. Toute infraction à cette ordonnance était passible d'une amende de trois cents livres.

Dès l'aurore, la fête fut annoncée par des salves d'artillerie et le son de la Grosse-Cloche, qui se fit aussi entendre pendant la journée. A quatre heures de l'après-midi, le corps de ville, précédé du cortège habituel, se rendit à la cathédrale Saint-André, où les corps, cours et compagnies étaient assemblés. L'archevêque, Mgr Audibert de Lussan, officia. Après le *Te Deum*, chanté en musique, l'assemblée, au milieu d'une double haie de troupes bourgeoises, se rendit devant l'hôtel de ville, où se massèrent ensuite toutes les troupes. Les jurats allumèrent le feu de joie au bruit de l'artillerie de la ville, du port, des salves de mousqueterie et au son de la Grosse-Cloche. Une collation fut servie aux officiers des troupes bourgeoises et des fontaines de vin, établies sur les places et sur le port, étaient à la disposition des habitants.

A partir de huit heures du soir, une élégante assemblée se réunissait à l'hôtel de ville dans les six vastes salles du rez-de-chaussée, splendidement éclairées, décorées de tableaux et de riches tapisseries.

Une construction décorative, dénommée « le Temple de Mars » dressée devant l'hôtel de ville, élégamment illuminée, servit aussi de base pour tirer le feu d'artifice. Cet édifice représentait un carré parfait; sa hauteur du pavé à la corniche était de vingt-sept pieds; au-dessus, une balustrade dorée, haute de quatre pieds, régnait sur le pourtour. Sur la toiture, au milieu du temple, s'élevait un obélisque de trente-six pieds de hauteur, surmonté d'un grand globe de cinq pieds de diamètre. La hauteur totale de l'édifice était de soixante-sept pieds. Les diverses parties étaient peintes en marbres de couleurs variées, l'obélisque en marbre griotte, décoré de panneaux en marbre vert antique.

La partie du temple face à l'hôtel de ville était précédée d'un avant-corps orné de trophées d'armes, rehaussés d'or, entrelacés de branches de laurier, se détachant sur des panneaux en relief. Au centre, une arcade, de neuf pieds de largeur sur dix-neuf pieds d'élévation, était encadrée de deux pilastres à bordures dorées. Dans l'enfoncement de l'arcade, sur un piédestal de trois marches de marbre de Carrare, était peinte en transparent la statue du maréchal de Richelieu, représenté en dieu Mars, l'épée à la main; à son côté un génie portant le bâton de maréchal de France et les armes du duc. Sur les marches du piédestal était cette inscription : *Marti Gallico civitas Burdigalensis posuit.* Au-dessus de l'arcade un grand cartouche, surmonté de la couronne royale, représentant les écussons accolés et blasonnés en couleurs, aux armes de France et de Navarre, entourés des colliers des ordres du Roi, formait une jolie décoration; le cartouche, la couronne, les ornements étaient dorés.

De chaque côté de l'avant-corps, deux grands cadres cintrés à bordures d'or contenaient deux autres tableaux peints aussi en transparent. Celui de droite représentait Neptune sortant du sein de la mer, appuyé sur un rocher, tendant ses bras au Génie de la France qui lui ôtait ses fers; au bas on lisait : *Neptunus Mediterraneus liberatori.* Sur l'attique, au-dessus de ce tableau, un transparent colorié, orné d'une bordure en relief doré, représentait les colonnes d'Hercule posées sur des rochers

avec les attributs du dieu; les mots *et plus ultra* peints sur ce transparent signifiaient que les conquêtes sur les Anglais s'étendraient au delà du détroit de Gibraltar, figuré par les colonnes d'Hercule.

Le grand transparent, du côté gauche représentait la ville de Bordeaux sous la figure d'une femme ceinte d'une couronne murale, vêtue d'une robe rouge parsemée de croissants d'argent et posant, dans une attitude admirative, une couronne de lauriers sur le blason de Richelieu supporté par deux génies, l'un tenant des palmes, l'autre le bâton de maréchal entouré de lauriers et placé sur des trophées d'armes. A côté de la ville de Bordeaux un autre génie s'appuyait sur l'écusson municipal, on lisait cette devise : « *Civitas Burdigalensis invictissimo* ».

Dans l'attique un transparent, dont la description est assez énigmatique, représentait « un grand soleil rayonnant traversé dans son milieu par d'épais nuages. L'inscription : *Tegitur Duna fulmina* » faisait allusion à la modération du roi et au secret gardé sur les préparatifs de cette campagne » (?)

Les trois autres façades du Temple de Mars étaient décorées de panneaux en relief, peints en marbre vert antique, sur lesquels se détachaient des chutes de feuilles de laurier dorées, des médaillons au chiffre du roi bordés et ornés de palmes d'or.

Le feu d'artifice réussit à merveille. Grâce au temps couvert, le public put l'admirer dans tout son éclat. Il commença au haut de la balustrade et aux angles de l'obélisque par un embrasement s'élevant en flammes régulières, comme si les pourtours de l'édifice et de la pyramide eussent été incendiés, avec jets d'étoiles multicolores, pots à feu en serpenteaux « soutenus de batteries momentanées ».

Seize grands soleils en forme de miroirs chinois et six grandes roues tournantes, sur des plateaux « dont les mouvement faisaient des écarts de feu considérables » parurent ensuite. Puis une grande machine pyrotechnique comportant seize changements de figures en feux de couleurs variées, accompagnées de miroirs chinois, de bombes, de fusées multi-

colores. L'obélisque fut ensuite le centre du feu d'artifice. On vit successivement paraître : la croix de Malte, les cascades en pluie de feux encadrées de soleils tournants, une grande gloire dont les rayons avaient plus de trente pieds de diamètre, entourée d'illuminations en flammes et de tourniquets; enfin, le globe qui était au sommet de l'obélisque s'alluma, tourna longtemps sur son axe en jetant du feu de toutes parts; puis il s'ouvrit en quatre parties, et alors apparurent les armes de France en feux de couleurs, qui y étaient renfermées.

On fit partir en même temps, deux à deux, vingt caisses contenant chacune quarante-huit fusées; un bouquet de cent fusées termina le feu d'artifice.

L'hôtel de ville était garni de lampions et de pots à feu; la façade de l'ancienne salle de spectacle, qui n'avait pas souffert du récent incendie[1], offrait un coup d'œil admirable. Les ornements de sculpture et d'architecture dont elle était décorée étaient tracés par des cordons de lumière.

Un beau souper fut servi à trois cents personnes dans trois salles de l'hôtel de ville. Une symphonie se fit entendre pendant tout le repas, et ce fut au bruit de l'artillerie que les convives portèrent les santés du roi, de la reine, de la famille royale et de l'illustre gouverneur.

Le bal eut lieu dans les six grandes salles. Il fut ouvert par Mme la présidente Le Berthon et M. de Galatheau, premier jurat. Un moment après, des invités parés et masqués se présentèrent pour suivre leur exemple. Un grand nombre de dames et de cavaliers revinrent à leur domicile prendre des masques, des dominos ou autres déguisements. On ne cessa de distribuer des rafraîchissements de toute espèce et on dansa jusqu'à sept heures du matin.

∴

La gloire de Richelieu était destinée à s'en aller vite en fumée, comme le feu d'artifice bordelais qui la célébra;

1. 29 décembre 1755.

l'heureux vainqueur de Port-Mahon se chargea lui-même de la faire oublier. Mais le bas-relief de Francin commémore le courage et l'esprit de sacrifice des soldats qui se firent bravement tuer à l'assaut de la forteresse anglaise. Ils avaient les vertus militaires que nous retrouvons aujourd'hui dans notre armée et qui justifient nos plus hautes espérances.

FERNAND THOMAS.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 DÉCEMBRE 1914

RAPPORT DE M. CH. RAMARONY

Directeur général des cours.

MESSIEURS,

Dans la première semaine de septembre, alors que nous suivions la marche des événements avec une anxiété dont le souvenir pèse encore sur nous, nous pouvions lire dans les feuilles publiques, entre deux informations relatives à la guerre, un entrefilet où l'on nous faisait connaître que dans la séance habituelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un membre de cette docte institution avait entretenu ses collègues d'un délicat problème d'antiquité égyptienne. En ne modifiant point l'ordre de ses travaux, alors qu'elle pouvait entendre l'écho du canon ennemi, l'Académie manifestait ainsi que, dans un organisme sain, la réaction la plus violente contre un péril extérieur n'empêche point le maintien de toutes les fonctions normales.

Toutes proportions gardées, c'est un acte de même courage civique qu'accomplit le Comité de la Société Philomathique lorsque, dans les premiers jours de septembre dernier, il décidait la réouverture des cours malgré les événements qui se précipitaient et le retentissement qu'ils devaient avoir sur le fonctionnement de notre école professionnelle.

Bordeaux hospitalisant le gouvernement et tous ceux qui gravitent autour de lui, c'était nos locaux habituels occupés par les services des ministères, les levées successives d'hommes,

c'était une partie de notre personnel enseignant dont nous étions privés, c'était aussi le recrutement de notre population scolaire singulièrement gêné; il n'était pas jusqu'au magnifique mouvement qui a emporté notre grande cité vers les œuvres d'assistance aux blessés et d'aide aux combattants qui ne nous menaçât d'une diminution dans le nombre des jeunes filles qui suivent nos cours.

Malgré toutes ces difficultés, malgré aussi la répercussion que pouvait avoir sur votre budget les événements actuels, votre Comité n'a pas hésité à penser qu'il était de l'honneur de la Société Philomathique de rouvrir ses cours, leur vie dût-elle être ralentie pendant la durée des hostilités. Ce faisant, il s'inspirait de cette pensée très haute que le maintien des œuvres de paix pendant la guerre est lui aussi une forme de patriotisme, car il marque que la vitalité du pays et la force de ses institutions sont telles que le trouble le plus grave qui puisse être apporté à la vie nationale ne peut parvenir à les annihiler.

N'aurait-elle eu que ce résultat de marquer la part prise par la Société Philomathique dans la conservation de la vie sociale, que la décision du votre Comité devrait être louée sans réserve, mais l'événement a prouvé qu'elle était en outre pleinement justifiée, car la marche de nos cours n'a été affectée que dans une assez faible mesure par les graves circonstances que nous traversons.

Les mesures à prendre pour résoudre les difficultés en présence desquelles nous nous trouvions étaient de divers ordres : les unes tenaient à l'indisponibilité de certains des locaux où se font nos cours, les autres à celle de notre personnel.

Sur les cinq établissements où fonctionnent notre section centrale et nos quatre succursales, trois étaient totalement ou partiellement indisponibles et parmi eux les deux plus importants.

L'École professionnelle de la rue Saint-Sernin donnait pour partie asile à une fraction des bureaux du ministère du Commerce; l'École supérieure communale des garçons de la rue du Commandant-Arnould, où se tient notre succursale pour les

jeunes filles, logeait la compagnie de dépôt du 144e de ligne; enfin, l'école communale des garçons, cours de Toulouse, 294, siège de notre succursale Nansouty, est transformée en hôpital temporaire. Trouver des locaux où nous puissions nous abriter n'était pas chose facile : la plupart des services publics bordelais et des institutions privées de notre ville avaient comme nous subi l'invasion parisienne et les quelques locaux disponibles étaient l'objet de convoitises ardentes ne laissant pas quelquefois de risquer d'amener des complications qui, pour n'être pas diplomatiques, n'en pouvaient pas moins avoir leur gravité. Aller solliciter l'hospitalité des occupants légitimes de certains locaux n'allait pas non plus sans quelque risque et c'était parfois d'une façon peu amène que nos sollicitations étaient reçues. Cependant, grâce surtout, faut-il le dire, à la bienveillance de M. de La Ville de Mirmont, adjoint au maire de Bordeaux, qui, une fois de plus, manifesta tout l'intérêt efficace qu'il porte à la Société Philomathique, toutes ces difficultés furent vaincues. Nous devons au surplus associer dans notre gratitude à M. de La Ville de Mirmont les directeurs et directrices des établissements où nous pûmes nous installer et qui nous accueillirent avec la plus grande amabilité.

La section centrale pour les jeunes gens et pour les jeunes filles a dû se scinder. Le ministère du Commerce laissait en effet libre le sous-sol et le deuxième étage de l'Ecole professionnelle, ainsi que ses amphithéâtres. Il a paru bon de maintenir dans ces salles les cours qui y étaient professés, mais il nous fallait trouver un établissement où pussent se faire tous les autres. Une hospitalité très large nous a été offerte par l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie de la rue David-Johnston, et, grâce à l'obligeance de son aimable directeur, M. Dutheil, notre installation a pu s'y opérer de la manière la plus heureuse. Je tiens à profiter de la circonstance actuelle pour adresser à M. Dutheil l'expression de nos sentiments de gratitude.

Notre succursale Sainte-Eulalie, chassée de son habitat ordinaire de la rue du Commandant-Arnould, s'est transportée, après quelques vicissitudes, dans l'école des filles de la rue

Gaspard-Philippe, n° 1, qui donne également asile à certaines classes du lycée des garçons. Ce changement de local a eu sa répercussion sur la direction de cette section de nos cours. Son directeur, M. Pedemenjou, m'a fait connaître qu'il lui était impossible de concilier les nécessités de cette fonction avec le surcroît de travail que lui occasionnait le transfert de son école primaire supérieure hors des locaux qu'elle partageait avec notre succursale. Dans ces conditions, nous n'avons cru pouvoir mieux faire que de prier la directrice de l'école des filles où nous nous installions, Mme Laversanne, de suppléer M. Pedemenjou pendant la période anormale que nous traversons. Mme Laversanne a accepté cette mission avec beaucoup de bonne grâce et elle s'en acquitte de la manière la plus satisfaisante.

Enfin, notre succursale Nansouty a trouvé un établissement de fortune dans l'école de la rue Hippolyte-Minier, n° 1.

Les modifications ainsi apportées à l'assiette de nos cours se sont accompagnées de vacances dans notre personnel. Tout un groupe de nos professeurs ont été mobilisés, la plupart dès la première heure, quelques-uns postérieurement. Je tiens à citer ici leurs noms pour marquer la part qu'a prise notre personnel enseignant à l'accomplissement du devoir patriotique. Ces professeurs sont, jusqu'ici, les suivants : MM. Chapman, professeur du cours d'anglais 1re année (femmes); F. Fort, professeur du cours de cuisine; Gretillat, professeur adjoint du cours de dessin de machines; Lefeuvre, professeur du cours de dessin de serrurerie; Legros, professeur du cours de coupe de bois de carrosserie; Pliquet, professeur des cours de comptabilité pour les jeunes filles; Riboulet, professeur adjoint du cours de coupe de bois de charpenterie; Rousseau, professeur du cours d'électricité industrielle pratique (2e année); Thibaudeau, professeur du cours de description, conduite et entretien des machines marines et de l'industrie; Tournier, professeur du cours de dessin industriel à la succursale de Bacalan. Parmi ces professeurs, Messieurs, deux ont déjà payé un tribut de leur sang à la patrie par les blessures qu'ils ont reçues, ce sont MM. F. Fort et Tournier : ces blessures n'étaient

heureusement pas d'une trop grande gravité et tout nous fait espérer qu'ils sont actuellement entièrement rétablis. Un troisième, M. Gretillat, est l'objet de notre affectueuse préoccupation ; depuis plusieurs mois déjà sa famille est dans l'angoisse que cause sa disparition : nous espérons ardemment que cette inquiétude sera un jour dissipée.

De ces vacances momentanées, les unes ont été comblées par des suppléances qu'ont bien voulu assumer certains de nos professeurs encore à leur poste; c'est ainsi que M. A. Fort a remplacé M. Chapman dans son cours d'anglais; MM. Baradat et Laville, M. Pliquet dans ses deux cours de comptabilité pour les jeunes filles ; M. Tissot a suppléé M. Rousseau, professeur d'électricité, et M. Gautier, M. Tournier à Bacalan. D'autre part, MM. Lefeuvre et Legros, mobilisés à Bordeaux, ont pu continuer leur enseignement; MM. Gretillat et Riboulet, professeurs adjoints, ont pu n'être pas remplacés, les titulaires restants ayant bien voulu accepter le surcroît de besogne causé par leur absence; enfin, les cours de cuisine de M. F. Fort et de conduite des machines de M. Thibaudeau sont demeurés vacants, les circonstances actuelles ayant nui au recrutement de leurs élèves dans une assez forte proportion pour en justifier la suspension.

Au surplus, certains autres cours, dont les professeurs n'étaient point mobilisés, ont donné lieu à l'application de la même mesure : il en a été ainsi des cours de géographie, de photographie, d'électricité (1re année), d'allemand (1re et 2e année), pour les femmes; ces cours, soit parce que les éléments susceptibles de les suivre sont enlevés par la mobilisation, soit parce qu'une défaveur due aux circonstances actuelles pèse sur l'objet de leur enseignement, ont vu un si faible nombre d'auditeurs s'y faire inscrire qu'il n'aurait pas légitimé les sacrifices faits pour les maintenir. Pour la même raison, certains cours ont été fondus : il en a été ainsi des cours de dessin d'ornement supérieur et de dessin d'ornement moyen confiés tous deux à M. Saunier, et des deux cours de comptabilité élémentaire A et B.

Toutes ces transformations provisoires de nos cours,

l'absence de nos professeurs, surtout la diminution si sensible du nombre possible de nos auditeurs, semblaient faire présager une décroissance très accentuée du chiffre de nos élèves. Sans doute, il était impossible que ce chiffre se maintînt dans la moyenne de ceux que nous atteignions d'habitude : trop de causes venaient nuire à notre recrutement. Cependant, sa chute n'a pas été aussi sensible que nous pouvions le craindre, et, somme toute, les résultats obtenus à ce point de vue ont été tels qu'ils légitiment de la manière la plus large la courageuse décision de votre Comité de maintenir notre École professionnelle ouverte, malgré les malheurs du temps.

Notre effectif d'élèves et d'inscriptions atteint à la date d'aujourd'hui le total de 2,103 élèves et 2,629 inscriptions.

Ces chiffres ce décomposent ainsi qu'il suit :

		Élèves	Inscriptions
Hommes	Section centrale	853	1,103
	Succursale Bacalan	67	77
	— La Bastide	78	79
	— Nansouty	20	25
	Total	1,018	1,284
Femmes	Section centrale	729	960
	Succursale	356	385
	Total	1,085	1,345
	Total général	2,103	2,629

Comparés à ceux de l'an dernier, ces chiffres accusent, comme nous nous y attendions, une diminution importante, mais, ainsi que je viens de vous l'indiquer, cette diminution est loin d'être décourageante; comme vous le disait dans son remarquable rapport M. le Secrétaire général, l'effectif de nos cours atteint encore une proportion importante du nombre de nos élèves et de celui de nos inscriptions de l'an dernier. Un pareil résultat, malgré toutes les causes combinées qui devaient tendre à tarir le recrutement de nos élèves, est bien la meilleure preuve de la nécessité de notre œuvre.

Les circonstances, Messieurs, ne se prêtaient pas cette année à des modifications notables dans notre enseignement.

Au surplus, depuis deux ou trois ans, des réformes assez importantes y ont été opérées, et l'année actuelle était une de celles où votre Comité avait pensé qu'il y avait lieu d'attendre, avant d'entreprendre de nouvelles transformations, que celles qui ont déjà été faites eussent produit leurs fruits.

Cependant, je dois signaler la suppression d'un cours, celui de coupe de vêtements d'enfants, qui, créé il y a quelques années, n'a pas donné les résultats en vue desquels il avait été fondé. Mme Savoye, la très zélée maîtresse de ce cours, ayant été obligée de nous quitter pour des raisons de famille, n'a pas été remplacée dans cet enseignement. Ce n'est pas sans regrets que nous l'avons vue abandonner les cours de la Société Philomathique auxquels elle se dévouait depuis 1900; aussi, en témoignage de sa gratitude, votre Comité lui a décerné sa médaille d'argent, dont remise lui a été faite à l'occasion de la distribution solennelle de nos prix.

La retraite de Mme Savoye a laissé vacant l'emploi de professeur à un autre de nos cours : celui de coupe pour lingerie. C'est à Mme Delvert, déjà professeur du cours de coupe de vêtements élémentaire, qu'il a été confié; en dehors de son titre de professeur à nos cours, celui de maîtresse de coupe de lingerie dans l'enseignement primaire public de notre ville la désignait plus particulièrement pour le poste auquel elle a été appelée.

Un autre de nos maîtres nous a aussi quittés : c'est M. Tuffet, qui professait le modelage depuis 1900. Nommé professeur à l'École des Beaux-Arts, à la suite du décès de son beau-père, notre regretté collègue M. Courbatère, M. Tuffet n'a pu assumer la tâche de ce double enseignement et a dû résigner ses fonctions à nos cours. C'est avec un vif regret que nous accueillons son départ; artiste plein de vigueur, à la fois éloigné de la fadeur des banalités et du danger des innovations exagérées, M. Tuffet était en outre un professeur sachant faire partager à ses élèves ses convictions en même temps qu'il cherchait à éveiller leur sentiment personnel. Le Comité a choisi pour lui succéder M. Magret, dont les qualités d'habile praticien trouveront utilement à s'exercer dans cet enseigne-

ment. Les circonstances n'ont malheureusement pas permis que M. Magret pût donner sa mesure dès cette année, le cours de modelage étant de ceux qui ont dû être suspendus par suite du peu d'inscriptions qu'ils ont réunies.

Telles sont, Messieurs, les indications que j'avais le devoir de vous fournir sur le fonctionnement de nos cours pendant cette année tragique. Permettez-moi, en terminant, d'adresser à ceux des membres de la Société Philomathique et de nos professeurs qui sont mobilisés l'expression de nos espoirs et de nos vœux et de former le souhait qu'ils puissent tous venir reprendre leur poste dans votre œuvre de paix, après avoir bien occupé celui qui leur a été confié pour la défense de la patrie.

Ch. RAMARONY.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 18 DÉCEMBRE 1914

PRÉSIDENCE DE M. PÉRIÉ, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 8 heures et demie.

Sont présents au bureau : MM. Marcel Périé, Talboom, Touzin, Collet.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 décembre est lu et adopté.

M. le Président donne lecture :

1° du procès-verbal d'ouverture du scrutin pour l'élection des membres du Comité, qui a eu lieu à 1 heure et demie ;

2° du procès-verbal de la clôture du scrutin à 7 heures ;

3° du procès-verbal de la réouverture du scrutin à 8 heures et demie ;

4° du procès-verbal de la clôture définitive à 9 heures.

Après dépouillement du scrutin, sont élus Membres du Comité d'administration pour 1915 :

Président	MM. MAXWELL.
Vice-Président	PÉRIÉ.
Secrétaire général	COLLET.
Trésorier	CHABRAT.
Archiviste	TALBOOM.
Secrétaires	GOMBAUD. FAURE. PRIVAT. REY.
Commissaire des dépenses	TOUZIN. PANCOL. LABADIE.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire général,
A. COLLET.

Vu : JOSEPH TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

MARS-AVRIL 1915



Photo Panajou.

HOPITAL AUXILIAIRE GRATRY

(Blessés français)

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

L'ÉTAT MORAL DES ALLEMANDS

Nous avons vu répéter, dans des journaux récents, cette parole de Montecuculli :

Pour faire la guerre, il faut trois choses :

1° De l'argent;

2° De l'argent;

3° De l'argent.

Certes, voilà une vérité dont l'évidence nous dispense de faire la démonstration; mais nous pourrions ajouter, à cette nomenclature succincte, trois nouvelles conditions également nécessaires; et, les groupant ainsi par trois, nous dirions sans crainte d'être démentis :

Pour faire la guerre, il faut réunir trois conditions :

1° Des soldats;

2° Des soldats;

3° Des soldats.

Les Allemands, avec la méthode et l'énergie qu'ils apportent à l'exécution de tous leurs projets, l'ont compris ainsi.

Il serait superflu de le démontrer, car personne n'ignore qu'ils ont pensé submerger leurs adversaires sous le flot de masses innombrables.

Énumérant ses armées, voyant avec ses généraux et ses ami

raux la force considérable que représentaient ses bataillons et ses cuirassés, Guillaume II a pu dire dans un mouvement d'orgueil immense :

« Le Monde est à nous ! »

Il ne s'est pas contenté de le dire, il l'a proclamé dans toutes les circonstances et a pénétré son peuple d'une vérité teutonne traduite et propagée par un axiome teuton :

« Deutschland über alles ! »

Eh bien non ! tout cela était faux parce que la base était fausse : le colosse avait des pieds d'argile.

Pour faire toucher du doigt cette erreur, même aux profanes, il faut énoncer une nouvelle vérité : c'est qu'un soldat est un homme spécialement instruit des choses de la guerre, soumis à un entraînement particulier, enrégimenté, encadré dans des formations appropriées : bataillon, escadron, régiment, corps d'armée..., dans lesquelles il puise, avec un entraînement spécial, l'instruction et les vertus militaires qui caractérisent son arme.

Un soldat est toujours un homme, mais un homme n'est pas toujours un soldat.

Là est l'erreur, l'erreur « kolossale » de l'empereur allemand.

Il la paiera de sa couronne, il la paiera de son empire, et ce ne sera pas trop cher.

Le moment n'est pas encore venu d'examiner, dans les détails, les causes et les conséquences des erreurs commises. Nous les étudierons à loisir quand les événements graves qui se préparent auront mis à jour toutes les données du problème.

Nous verrons alors que la véritable force des armées ne réside pas dans le nombre des combattants, mais dans leur qualité, *surtout dans leur qualité.* Cette vérité, les Allemands ne semblent pas l'avoir reconnue ; cette méconnaissance causera leur perte, et nous ajouterons aux conditions essentielles sus-indiquées :

Pour faire la guerre, il faut des armées : des armées et non des multitudes.

En 1870, nous avons vu nos armées, de valeur réelle, bat-

tues en apparence par le nombre et nous en avons conclu comme les Allemands :

« Le nombre fait la force; » mais nous n'avons pas tenu compte des causes réelles des succès et des défaites; nous n'avons pas vu que notre armée avait plusieurs fois tenu la victoire en ses mains; que, seule, la maladresse de certains généraux, et aussi le « fatum » des anciens, en avaient décidé.

Non, ce n'est pas le nombre qui fait la force; non seulement il ne la fait pas, mais même il arrive souvent qu'il est une cause de faiblesse.

L'examen détaillé des événements de la guerre actuelle dégagera sans aucun doute la vérité.

En attendant que la preuve soit faite, nous montrerons l'influence, sur le succès des opérations, d'un facteur dont l'importance n'a jamais été discutée : le facteur moral.

Il ne suffit pas qu'une organisation méthodique ait groupé en formation régulière des hommes appelés à combattre; il ne suffit pas que ces hommes soient pourvus des armes les plus perfectionnées; il ne suffit pas même qu'une discipline sévère les fasse marcher, combattre et mourir sur un ordre de leurs chefs; il faut encore que ces hommes sentent dans leur cœur ce désir de combattre, cette confiance en leur cause qui résiste à toutes les épreuves et change souvent les revers en succès.

Voilà pourquoi les chefs allemands, lançant sur nos pays riches leurs hordes innombrables, et voulant rehausser leur moral, leur ont dit :

« Nous sommes les plus forts; la victoire est certaine.

» Allez, tuez, pillez, violez, la France est à vous, » et c'est avec ces mots qu'ils lâchaient leurs bêtes féroces.

Mais si la France est un pays riche, c'est aussi un pays fort. Le Français est pacifique, mais c'est un soldat dans l'âme.

Après une première surprise, il se ressaisit, fait tête à l'orage et arrête l'envahisseur. Ce dernier se terre dans des tranchées, nous aussi.

Alors commence cette guerre de chicane où le plus énergique, le plus courageux, doit finir par triompher. Les Alle-

mands, d'abord surpris de la résistance, foncent sur nous comme le taureau, mais ils voient peu à peu leurs efforts rendus vains.

Leurs chefs s'irritent, lancent des masses à l'attaque; elles sont partout repoussées.

Cette guerre dure depuis six mois.

C'est alors que l'on voit l'importance du moral aux armées.

L'Allemand, effrayé des pertes subies, déçu dans ses espérances de pillage et de lucre, ne voyant pas très bien le but de la guerre, l'Allemand se décourage de plus en plus.

Le Français, au contraire, sentant qu'il défend sa famille, son village, son territoire, sa patrie, sa liberté, le Français voit son courage grandir avec les épreuves.

Après six mois de guerre, malgré des pertes sensibles, malgré les épreuves les plus dures, il devient de plus en plus solide, de plus en plus résistant, tandis que le moral de l'Allemand diminue.

Et nous allons en juger par des témoignages authentiques.

Extraits de lettres trouvées sur des prisonniers ou des morts :

24 août. — J'ai quelques-unes de mes amies qui m'ont montré des bijoux pris sur l'ennemi. Tâche de m'en envoyer aussi.

24 août. — J'ai reçu les souliers envoyés par Hans, mais ils sont trop étroits. Une autre fois, il faudra les prendre plus larges.

25 août. — Pense au linge et aux meubles, nous en avons besoin.

15 août. — Nous avons mis le feù partout, c'est l'ordre, et tous les prisonniers ont été exécutés.

Carnet d'un mort :

Nous ne faisons pas de quartier, c'est le meilleur moyen d'intimider l'ennemi.

Extrait d'une lettre écrite par une jeune femme française, infirmière volontaire d'une ambulance installée dans une petite ville de l'Est :

Nous avions vingt-cinq blessés, quelques-uns grièvement atteints; l'asile était particulièrement visé, les obus tombaient continuellement dans la propriété.

Extrait du carnet du soldat Giouteck, de la 2e compagnie du 67e régiment de réserve :

24 août. — Combat de Nomény. Bivouac au milieu du village en feu. On fusille la population française en masse parce que d'une embuscade on a tiré sur les troupes allemandes.

Extrait du carnet du sous-lieutenant Westermann, de la 29e gemischte Ersatz Brigade :

En conséquence, ordre fut donné de mettre le feu à ces villages. Une compagnie du 3e bataillon fut chargée de son exécution, qui nous offrit pour la nuit un spectacle beau et à faire frémir à la fois.

Extrait du carnet du réserviste Winkel, du 98e de réserve :

13 octobre. — Avec dix hommes en patrouille à Maucourt, pillé et incendié le village.

Extrait d'une lettre adressée de Blankenberg par un militaire allemand à sa famille :

Au matin du premier jour de Noël nous avions plus de ..... Anglais et Indous morts devant nous; on peut estimer le nombre des prisonniers à .....; au fond, on ne devrait pas en faire; les descendre tous est ce qu'il y aurait de mieux.

Ces extraits de lettres, auxquels on pourrait ajouter quantité d'autres, montrent suffisamment l'état d'esprit de la nation convaincue que la Belgique et la France étaient des proies toutes désignées, qu'il n'y avait qu'à les prendre.

Or, nous avons vu près de nos lignes des effets de l'artillerie allemande sur le fort de Troyon, bombardé à deux reprises. Toutes les défenses extérieures sont détruites et cependant la garnison a tenu et le fort n'a pas été pris. Ses défenseurs étaient restés et pouvaient encore opposer à l'attaque de l'infanterie, si elle s'était produite, une vigoureuse résistance.

Extrait d'une lettre adressée d'Hensien le 4 janvier 1915 au lieutenant Westermann, du 32e Ersatz Bataillon (tué au bois Le Prêtre), par son père.

Cher Henri, à l'instant je reçois ton superbe cadeau d'une manière tout à fait inattendue. Deux jeunes gens de Schneverdingen m'apportent un magnifique fauteuil avec une lettre de devant Toul. O mon cher fils, comment pourrai-je te rendre cela ? Je t'en remercie de tout cœur. Tu ne pouvais me faire un plaisir plus grand. Voilà donc un beau souvenir de la guerre de devant Toul.

Extrait d'une lettre adressée par une réfugiée originaire d'Heudicourt.

... ils (les Prussiens) nous ont chassés de chez nous le 12 janvier pour achever de nous piller le peu qui nous restait; ils nous ont expédiés sur l'Allemagne dans un train à bestiaux où nous sommes restés vingt-quatre heures sans feu ni vivres; nous sommes arrivés à Landau, au camp, dans des baraques en planches où nous sommes restés dix jours mourant de froid, en contact avec du monde évacué

de chez lui depuis quatre à cinq mois, remplis de poux et de vermine, n'ayant pour nourriture que la mauvaise boule de son que nous mangeons depuis cinq mois, du mauvais café et une goutte de bouillon; enfin, j'acceptais notre misère en patientant pour attendre les jours meilleurs; mais la veille de notre départ de Landau, ils ont fait appeler les hommes et ils ont gardé ceux de quinze ans jusqu'à soixante ans. Alors j'ai laissé Charles prisonnier et me voilà partie seule avec le monde de Beney; enfin j'ai bu le calice jusqu'à la lie!

Lettre adressée à un « Gefreiter » allemand tué.

Votre chère petite femme me prie de vous écrire que vous devriez bien lui envoyer beaucoup d'objets de parure, au cas où vous auriez l'occasion de déménager le village français. Ayant vu que j'ai reçu de mon cher fiancé quelques jolis bibelots, l'idée lui est venue de vous en demander aussi; d'ailleurs, je ne sais pas où mon fiancé s'est procuré ces objets; tout ce que je sais, c'est qu'il combat sur l'Yser.

Après les premiers succès, l'offensive allemande se heurte à une résistance qui l'arrête, la refoule et la maintient sur cette longue ligne de défense qui s'étend depuis la mer jusqu'à Belfort.

De part et d'autre, on se retranche et la guerre se présente sous la forme d'une série de combats plus ou moins violents, plus ou moins heureux, mais qui évidemment découragent l'assaillant.

Nous en voyons la preuve dans les lettres ci-dessous :

Carte datée de Tuningen, 10 janvier 1915.

... et surtout ne laissez pas les Français pénétrer chez nous. Il n'y a rien d'autre à faire dans cette guerre que de durer et d'endurer...

Lettre datée de Tuningen, 12 janvier 1915.

A Tuningen on a peur que les Français ne nous envahissent par la Suisse, ou par Bâle, ou par l'Alsace. Cette guerre coûte tant de sacrifices en hommes. Le père d'Ulias va partir, ainsi que Jacob Vanger. Bientôt il ne restera plus personne. Que deviendrons-nous cet été si la guerre dure longtemps?

Extrait d'une lettre adressée par un militaire allemand.

En campagne, 3 février.

Nous sommes ici dans le Nord depuis plus de quatre mois, dans les tranchées. La boue pénètre parfois par le haut de nos bottes. Le feu d'artillerie est terrible et beaucoup de camarades sont tués ou blessés. On pourra s'estimer heureux de s'en tirer la vie sauve. Ces obus font des ravages terribles.

Lettre trouvée sur un militaire allemand.

Ravansburg, 10 février.

Ce n'est plus une vie, ce ne sont que des plaintes et malheurs. Plus de gaieté. On ne travaille plus que par nécessité. Tout est hors de prix. On ne peut plus obtenir de nombreux articles même au prix de l'or.

Extrait d'une lettre adressée à un officier du D. A. V. par son frère.

Tu dois te demander comment diable E. ... a pu faire pour se tirer des pattes de cette engeance; voilà, il s'était fait naturaliser citoyen américain en 1892... Les Boches en le relâchant de Darmstadt lui avaient recommandé de leur faire de la réclame en racontant comme ils respectent bien les citoyens américains. Ils peuvent se fouiller sur la réclame concernant les bons traitements, car il a sérieusement gardé sur l'estomac le souvenir de l'horrible pitance de famine qu'on lui a fait avaler au camp ou en route et des coups de crosse, coups de pied et autres douceurs.

Il y avait parmi eux (les prisonniers) des vieux de quatre-vingt-dix ans, des infirmes qui ne pouvaient se traîner et des enfants de huit à dix ans et on les donnait au public pour des francs-tireurs. Les femmes surtout étaient féroces et les menaçaient beaucoup. Certains prisonniers recevaient des colis de France, mais ils étaient remis soigneusement vidés de toutes les provisions, linge, flanelle, vêtements convenables. La cantine avait été supprimée et tous crevaient de faim et de malpropreté; jamais on n'a donné un vêtement chaud même aux plus malheureux qu'on avait enlevés à demi-nus ou légèrement vêtus, et la mortalité était énorme.

Extrait d'une lettre adressée par un militaire allemand à sa famille.

Skiernewicz (Pologne russe), 27 janvier.

Sur deux cent cinquante hommes qui ont quitté Potsdam, nous sommes encore vingt dans la compagnie, les autres sont morts, blessés ou malades.

ÉTAT D'ESPRIT DES TROUPES ALLEMANDES SUR L'ENSEMBLE DU FRONT DES ARMÉES (16 FÉVRIER 1915).

D'après les renseignements de sources diverses, il semble que l'esprit des troupes allemandes serait réellement devenu moins bon.

Des mutineries, auxquelles des officiers auraient pris part, se seraient produites à Gand et à Bapaume. Plusieurs exécutions auraient eu lieu à Saint-Quentin. On signale de nombreux refus d'obéissance et des désertions.

Les malades à peu près guéris et renvoyés au front montrent en général un esprit très médiocre.

L'encadrement des troupes ne comporterait presque plus, d'ailleurs, d'officiers chefs de section.

Les désertions de Polonais et de Lorrains deviennent tous les jours plus nombreuses dans l'armée allemande. C'est ainsi qu'il est entré dans nos lignes, le 2 février, quatre déserteurs polonais du 46e d'infanterie; le 3 février, sept Polonais du 6e grenadiers, qui ont amené avec eux un Silésien.

Ces désertions sont très difficiles et dangereuses, car les déserteurs risquent d'abord d'être fusillés au moindre soupçon par leurs camarades; lorsqu'ils ont évité ce premier danger, ils se trouvent en face d'un autre non moins sérieux pour pénétrer dans nos lignes, où ils sont reçus à coups de fusil.

Voici comment s'y sont pris nos sept Polonais :

Parmi eux se trouvait un « Gefreiter » qui commandait le groupe; leur coup étant concerté d'avance, ils s'offrent pour occuper, comme volontaires, un poste de tranchées particulièrement exposé; à la pointe du jour, l'un d'eux, qui parle français, s'avance sans arme et attire l'attention de nos sentinelles; malgré quelques coups de fusil, qui heureusement ne l'atteignent pas, il continue à avancer criant : « Déserteur ! déserteur ! »

Il finit par se faire comprendre et raconte, une fois pris, que six de ses camarades demandent à venir avec lui.

Toutes précautions étant prises de notre côté, on laisse avancer les autres et toute la troupe est emmenée dans nos tranchées où, se voyant en sûreté, ils manifestent une grande joie.

Soumis à un interrogatoire, ils déclarent qu'ils sont Polonais, qu'ils en ont assez de la guerre et des mauvais traitements des gradés; que, d'ailleurs, les Polonais ont plus d'intérêt à marcher avec nous qui voulons la délivrance de leur pays qu'avec les Allemands qui les maltraitent et les oppriment et que plus de la moitié de leur compagnie voudrait bien en faire autant si la surveillance des sous-officiers ne les en empêchait.

Ils ne se considèrent pas comme déserteurs, mais disent qu'ils « changent de camp ».

Le 5 février, deux Polonais, du 155e régiment; le 7 février, six Polonais, du 37e; le 8 février, deux Polonais, du 37e, et trois Lorrains, du 17e. Le 22 février, quatre Polonais, du 46e d'infanterie. L'un de ces derniers avait la Croix de Fer.

Nous avons fait notre possible pour en attirer d'autres, mais l'opération est difficile et délicate, car on craint d'exposer nos hommes à une de ces ruses de guerre dont les Allemands sont coutumiers.

Le journal hollandais *Le Telegraaf* a publié les nouvelles suivantes :

« Deux cents Allemands ont déserté en Hollande.

» Cette fois, ce n'est pas par douzaines, mais bien par centaines.

» On signale plus de deux cents passages, dont de nombreux officiers, toutes troupes qui devaient partir pour l'Yser.

» L'autorité allemande soupçonne la population civile de donner à chaque occasion un bon coup de main pour les désertions, surtout les tenanciers de petits cabarets et de petites échoppes. Aussi, lundi 8 courant, il a été fait une rafle des uniformes allemands abandonnés.

» Des centaines de maisons ont été visitées de la cave au grenier; en certains endroits on a trouvé des paquets entiers de vêtements militaires.

» C'est surtout dans les petits cafés du port que les déserteurs ont pu troquer leur tenue pour un costume civil.

» Quelques arrestations ont été faites.

» Du fort de Braschaey et de celui de Merxhen, les soldats ont disparu en masse.

» La désertion revêt ici le caractère d'un exode mûrement réfléchi et bien organisé.

» Les déserteurs avaient écrit sur les portes :

« Fort zu vermeithen » (Fort à louer). »

A Gand, une mutinerie se serait produite au début du mois; cinq mille hommes environ, dont trente officiers, liés deux à deux, ont été dirigés vers Bruxelles, Malines, Anvers et Namur.

Le 2 février, un train de dix-huit voitures a passé à Louvain

vers l'Allemagne. Il était rempli de soldats et d'officiers qui auraient refusé de partir pour le front de l'Yser.

Lettre adressée par la femme d'un soldat du 22e de réserve, de Rybeck.

4 février 1915.

Mon cher mari,

La famine se fait sentir ici chez nous. La farine à pain coûte 5 marks les 25 livres et encore est-ce de la farine mêlée à de la farine de pommes de terre. Le flocon d'avoine vaut 1 mark 50 la livre et cela augmente. Les souliers, objets et vêtements deviennent si chers que personne ne peut plus rien acheter. Le beurre coûte 1 mark 80, le suif 1 mark 20 et les gens disent que des temps plus durs vont venir. Maintenant ou a distribué des espèces de cartes et les gens devaient y faire la déclaration de ce qu'ils ont en blé, avoine, grains et farine. Celui qui en possède plus de 500 livres est obligé de vendre le surplus que cela lui plaise ou non; il y a une amende qui va jusqu'à 1.500 marks et même six mois de prison pour qui ne voudrait pas vendre; d'ailleurs tout est saisi, et l'État paie 11 marks pour 50 kilos de grain. Maintenant il n'y a plus de pain de fantaisie frais, le boulanger n'a le droit de vendre sa marchandise que vingt-quatre heures après sa fabrication. Les pains de fantaisie sont aussi noirs que le pain commun, la farine de blé est mêlée de farine vulgaire. Ça vaut mieux ainsi, car les pauvres gens finissaient par ne pouvoir plus rien acheter avec leurs pauvres quelques pfennigs. Les gros paysans ne voulaient plus rien vendre; chacun pour soi et les pauvres n'ont rien à manger; bientôt la famine serait venue et peut-être plus encore.

Lettre d'une femme allemande à son mari, soldat au 91e d'infanterie, fait prisonnier près du Ruisseau des Meurissons (Argonne).

Huschlag, le 17 février 1915.

Mon cher Henri,

La guerre se fait sentir dans toute l'Allemagne. Les vivres montent de jour en jour et il y a bien des choses qu'on ne peut plus acheter. C'est le cuir qui augmente le plus; une paire de souliers d'hommes vaut de 16 à 20 marks. Si la guerre devait continuer à traîner en longueur, il y aurait famine, et la perspective est qu'elle traînera en longueur, si les Anglais réussissent leur affaire qui est de faire durer la guerre trois ans. Alors, ça y est!

Les femmes patienteraient encore peut-être, si elles touchaient des secours suffisants ou recevaient les petites sommes qui çà et là leur sont dues, mais les « Caisses » s'entr'ouvrent difficilement.

Voici un passage d'une lettre de femme trouvée sur son mari tué sur le front.

Lettre du 31 janvier 1915.

J'ai été à la coopérative. Dixel m'a donné 5 marks et celui qui porte les journaux m'a dit qu'il avait 25 marks en réserve en caisse.

J'ai voulu les toucher, mais je n'ai pu recevoir que 5 marks en tout et je ne sais pas quand je pourrai toucher le reste. Ce Dixel, qui était à la coopérative, doit partir à l'armée ce mois-ci.

Comme secours, on ne peut pas obtenir plus.

Aussi, n'a-t-on plus le cœur à rien.

Extrait d'une correspondance datée de Siegen.

10 février 1915.

Les vivres sont devenus horriblement chers : j'ai payé une côte de porc 1 mark 15. C'est de la folie. Nous recevons, comme je te l'ai déjà dit, environ demi-livre de pain par jour pour chaque personne au-dessus de cinq ans et demi. C'est à peine suffisant pour les jeunes gens qui aiment à manger beaucoup, de même pour les ouvriers et les grandes personnes.

Le pain de guerre ne nourrit pas autant que le pain ordinaire, et il n'a pas si bon goût. Nous devons pourtant nous en contenter, et c'est le plus léger sacrifice que nous puissions faire !

ÉTAT SANITAIRE ET MORAL DE L'ARMÉE ALLEMANDE.

Malgré une nourriture de plus en plus insuffisante, l'état sanitaire reste passable.

La troupe et les officiers eux-mêmes sont las d'une guerre dont on n'aperçoit pas l'issue. Les victoires à propos desquelles on fit tant de bruit n'eurent jamais l'importance qu'on leur attribuait; ni Paris, ni Varsovie, ni Calais n'ont été pris. Le journal *la Parole* est toujours distribué aux officiers et aux sous-officiers; mais il est lu maintenant sans conviction. On peut même constater un sérieux indice de démoralisation dans ce fait qu'au début les patrouilles étaient exclusivement composées de volontaires, tandis qu'on n'en trouve plus actuellement malgré l'appât de la Croix de Fer; ceux qui, en effet, ont déjà obtenu cette distinction, ne voient aucun intérêt à risquer leur vie, et les autres sont comme ce prisonnier qui ne désire « ni croix de fer ni croix de bois ».

Dans une seule compagnie, tous les officiers et plus de trente hommes ont la Croix de Fer.

Nous n'avons cité que quelques lettres parmi toutes celles qui sont tombées entre nos mains, mais elles sont caractéristiques.

Les récits des prisonniers et des déserteurs les confirment.

L'esprit qu'elles dévoilent est grave pour une armée.

Il ne faudrait pas en inférer que cette armée a perdu toute valeur, mais elle est certainement affaiblie.

A nous d'en tirer parti.

Les chefs allemands doivent commencer à sentir cette diminution inquiétante du moral de leurs hommes. Ils comptent sur la discipline pour les mener à l'ennemi.

C'est à cette raison sans doute qu'il faut attribuer ces attaques en masses serrées que nous avons plusieurs fois constatées.

Les officiers manquent de confiance dans le courage de leurs soldats, et pour les mener à l'ennemi sans défaillance, ils les jettent dans la fournaise en masses profondes, compactes, vigoureusement tenues en main et souvent d'ailleurs largement arrosées d'alcool et d'éther.

Cette tactique ne nous intimide pas, et gare à ces masses quand elles se trouveront sous le feu de notre artillerie et de nos fusils !

C'est la destruction rapide et totale.

S'il m'est permis d'émettre un avis, je souhaite vivement la marche en avant qui balaiera cette foule et nettoiera définitivement le sol national.

Mais il ne faut pas croire que, malgré les causes de faiblesse que nous constatons, l'opération soit facile.

Nous avons devant nous, si les calculs sont exacts, la valeur de cinquante-deux corps d'armée.

Ces corps d'armée, largement pourvus d'artillerie lourde et d'excellentes armes, couverts par leurs tranchées, commandés par des officiers de valeur, soumis à une discipline de fer, représentent une force encore redoutable.

C'est cette force qu'il faut vaincre.

Nous nous y préparons.

Colonel CHICHÉ.

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE A BORDEAUX

PENDANT LES PREMIERS MOIS DE LA GUERRE DE 1914

L'ordre de mobilisation générale n'a pas seulement mis en mouvement les rouages de l'immense machine que constituent les services publics de l'armée et de la marine : il a aussi déclenché le ressort qui fait jouer ceux d'un organisme important par ses bienfaits et par son agencement et qui est la Croix-Rouge française.

Étudier l'action de cet organisme pendant les premiers mois de la guerre de 1914 serait une entreprise sortant du cadre de cet article, et au surplus prématurée. Mais rechercher, dans une sphère plus restreinte, quelle a été son action à Bordeaux, ne dépassera pas nos forces et peut présenter un intérêt pour l'étude d'ensemble qui ne peut manquer de se faire un jour.

Bordeaux a été dénommé, à trop juste raison, la ville des œuvres, pour qu'on pût craindre que celle, qui est devenue essentielle, des soins aux blessés militaires y fût négligée. De longtemps, l'organisation des services qu'elle comporte avait été prévue et réalisée.

On sait que l'expression Croix-Rouge française sert à désigner non point, comme on serait tenté de le croire, une Société unique se consacrant aux soins des blessés militaires, mais bien l'ensemble des Sociétés agréées par le Ministère de la guerre et s'étant donné ce noble but. Ces sociétés sont au nombre de trois : la Société de Secours aux blessés militaires, de beaucoup la plus importante et la plus ancienne, fondée qu'elle a été en 1864, l'Association des Dames françaises et l'Union des Femmes de France. Chacune de ces Sociétés, complètement indépendantes, est administrée par un Conseil central, qui, en temps de guerre, est remplacé par une Com-

mission exécutive. Pendant longtemps, la Société de Secours aux blessés militaires fut la seule ayant des rapports directs avec les pouvoirs publics; mais cette situation a été modifiée avant même l'ouverture des hostilités actuelles. L'Association des Dames françaises, puis l'Union des Femmes de France furent à leur tour reconnues d'utilité publique, la première en 1879 et la seconde en 1882. Elles sentirent alors la nécessité ne ne pas rester isolées et, tout en gardant chacune leur autonomie, signèrent deux conventions pour régler leurs rapports. La première, en date du 21 janvier 1907, a eu pour but de constituer un Comité central de la Croix-Rouge, dont « la principale mission est de représenter la Croix-Rouge française... dans ses relations internationales ». Ce Comité central se compose du président ou de la présidente et du secrétaire général de chacune des trois Sociétés, ou de leurs délégués, et, en outre, de deux membres du Conseil central de la Société de Secours aux blessés militaires. La seconde convention, du 20 janvier 1913, consacre l'institution du Comité central, dont il étend les attributions « en déterminant les circonstances et en fixant les conditions dans lesquelles pourrait s'exercer l'action commune des trois Sociétés ».

A cette organisation centrale de la Croix-Rouge française correspondent des organisations locales.

L'unité locale, tout naturellement choisie, a été la région de corps d'armée, qui est le siège d'une délégation régionale, circonscription dirigée par un délégué régional pour chacune des trois sociétés de la Croix-Rouge. Les attributions du délégué régional sont des plus importantes. Nommé par le Conseil central de la Société, il est agréé par le ministre de la Guerre et accrédité auprès du général commandant le corps d'armée et du directeur du Service de Santé, ainsi que des autorités navales correspondantes dans les régions touchant la mer (notamment dans la 18e). C'est lui qui est l'intermédiaire obligé entre tous les comités et sous-comités de la région et le Conseil central, et il « est seul qualifié pour assurer les relations entre les comités de la Société et l'autorité

militaire ou maritime ». « En temps de guerre », il « a toute autorité sur tous les services sanitaires de la Société dans sa région ».

Dans chaque région, on trouve des comités et des sous-comités régionaux, dont la circonscription n'est pas uniformément déterminée.

Dans la 18e région, qui nous intéresse plus particulièrement, chacune des Sociétés est représentée par un comité : celui de la Société de Secours aux blessés militaires, fondé en 1870, celui de l'Association des Dames françaises en 1895, celui de l'Union des Femmes de France seulement en 1913. Au lendemain de l'ouverture des hostilités, à l'exemple de ce qui s'était fait pour l'ensemble des Sociétés, il s'est créé, le 5 août 1914, un conseil commun, présidé par le président de la Société de Secours aux blessés militaires et composé, en outre, de trois délégués de cette Société, des présidents ou présidentes, ainsi que des délégués régionaux des deux autres Sociétés.

L'organisation locale de la Croix-Rouge était donc complète à Bordeaux quand se produisirent les événements qui allaient donner lieu à son action, et elle ne fut point surprise par eux. Sa mobilisation se fit avec la même rapidité, le même ordre que celle de l'armée elle-même, et, dès le 2 août, chacun était au poste qui lui était désigné antérieurement, prêt à effectuer la tâche dont il avait été chargé. Il n'y eut pas jusqu'aux vides produits par les engagements volontaires ou les obligations militaires de certains membres de ce personnel, qui n'aient été comblés avec une rapidité et une sûreté remarquables.

En nous donnant pour tâche d'étudier l'œuvre de la Croix-Rouge française à Bordeaux pendant la fin de l'année 1914, nous avons l'intention de simplement mettre en lumière les principales manifestations de son activité. Nous croyons, d'autre part, satisfaire aux sentiments mêmes de tous ceux qui y ont apporté leur concours, en conservant à tous l'anonymat le plus absolu : ce sont des faits collectifs que nous avons à enregistrer, ceux qui les ont accomplis ont tenu jusqu'à ce jour à ne pas être connus du public ; ce serait mal répondre à leurs vœux que de répandre leurs noms : qu'il nous suffise de dire que le jour où

ils seront publiés, la Société Philomathique pourra avec orgueil y retrouver nombre des siens. Il ne nous sera, d'autre part, pas toujours possible de satisfaire la légitime curiosité du lecteur au point de vue statistique : les chiffres que nous pourrions citer sont, en effet, puisés à des sources qu'une sage prudence ne laisse pas encore ouvertes.

La mission de la Croix-Rouge est d'aider le Service de Santé militaire dans l'administration des soins aux blessés, et, à cet effet, tantôt elle partage avec lui certaines des tâches qui lui incombent, tantôt même elle assume seule certaines de celles-ci.

C'est à cette dernière catégorie qu'appartient l'organisation et la gestion des infirmeries de gare.

Leur rôle est des plus écrasants : il consiste à assurer le ravitaillement et, s'il y a lieu, les pansements dans les trains de blessés entrant en gare, qu'ils soient destinés à s'arrêter dans la ville ou seulement à transiter. De jour, de nuit, surtout dans les tout premiers mois de la guerre, les arrivées de trains étaient nombreuses : donner à boire aux blessés, leur servir de légers repas, panser sommairement les plus gravement atteints, aider au débarquement de ceux qui doivent être répartis dans les hôpitaux de la ville : c'est là le raccourci de la tâche formidable qui incombe à cette partie si importante des services de la Croix-Rouge. C'est par la Société de Secours aux blessés militaires qu'elle est assurée. Un personnel nombreux y est affecté. Un administrateur-chef, un administrateur adjoint, un inspecteur principal, un chef de l'Économat, un chef de secrétariat et de la comptabilité, un délégué et une déléguée du Comité central de la Société en forment l'organe directeur. Puis viennent 14 inspecteurs, divisés en sept équipes de deux membres, de service alternativement de neuf heures du matin à neuf heures du soir, et de neuf heures du soir à neuf heures du matin, une infirmière-major directrice et 24 dames infirmières dont 6 majors et 18 auxiliaires, de service pendant vingt-quatre heures consécutives : de neuf heures du matin au lendemain à la même heure, l'infirmière-major directrice prolongeant même son service, qu'elle prend tous les deux

jours, de neuf heures du matin au lendemain sept heures du soir. Ces dames sont dirigées par un corps médical composé de 5 médecins, et aidées par 4 infirmiers militaires. Il faut enfin ajouter à ce personnel : 1 secrétaire militaire, attaché au secrétariat et à l'économat, 7 femmes et 1 homme, chargés de la cuisine, en deux équipes : l'une de jour, l'autre de nuit, 1 caviste ou garde-magasin et 2 automobilistes. Une petite ambulance de quinze lits, où se reposent les blessés les plus fatigués, dans l'intervalle entre l'arrivée et le départ des trains, une salle de pansements et des resserres pour emmagasiner les objets de pansement et les provisions alimentaires considérables, nécessaires au fonctionnement de l'infirmerie, une cuisine très spacieuse, sont aménagés dans les locaux même de la gare (côté amont), où les différents services de l'infirmerie occupent les bureaux du commissaire spécial de surveillance et du service médical, ainsi que les salles de la consigne. Leur installation a, d'ailleurs, été grandement facilitée par les ingénieurs et le personnel de la Compagnie du Midi, chez lesquels l'administration de l'infirmerie de gare a trouvé beaucoup de bonne volonté et d'affabilité. Les aménagements de ces divers locaux ont été réalisés de la façon la plus heureuse; la salle des malades, avec ses lits bleus et blancs, ses murs recouverts de linoléum à carreaux blancs, sa propreté méticuleuse, est si accueillante, si abritée des bruits du dehors, qu'elle paraît disposée non pour une halte de quelques instants, mais pour de longs et reposants séjours.

Le rôle essentiel de l'infirmerie de gare est de ravitailler les blessés arrivant soit en groupe par les trains sanitaires, soit isolément par les trains ordinaires de voyageurs. A cette tâche, déjà très lourde, est venue s'en ajouter une autre non moins considérable, c'est celle du ravitaillement des trains de réfugiés, belges ou français, et nul ne s'étonnera que l'administration de l'infirmerie de gare de Bordeaux n'ait pas reculé devant ce surcroît d'efforts, lorsqu'il lui fut demandé de l'assumer.

Régulièrement, l'infirmerie de gare doit être prévenue six heures au moins à l'avance de l'arrivée d'un train à ravitailler : en fait, des nécessités imprévues réduisent souvent ce délai

à beaucoup moins. Dès que l'avis est reçu, la cuisine est en mouvement pour la préparation du repas à servir aux voyageurs. Sa composition est différente suivant qu'il s'agit de blessés ou de réfugiés. Pour nos soldats, il comprend une soupe, une tartine de pain avec pâté, saucisson ou jambon; comme boisson, du vin, du café, du lait, du punch; parfois, quand les ressources le permettent, un fruit exotique ou du pays complète le repas. Pour les réfugiés, la soupe, une conserve de viande ou du pâté, les mêmes boissons qu'aux blessés et, pour dessert, des biscuits, de la confiture, des fruits. Le repas est pour eux un peu plus copieux. Ajoutons le lait donné aux enfants.

L'infirmerie de gare ne s'est pas contentée de donner à ces passagers les aliments dont ils avaient besoin, elle a y ajouté de nombreuses douceurs : des cigarettes, des ampoules de teinture d'iode, des sifflets, des cartes postales reproduisant le monument de la place Magenta, ont été remis par elle aux blessés. Quant aux réfugiés, des chaussures, des vêtements leur ont été distribués.

Quand le train va entrer en gare, le repas préparé par la cuisine doit être distribué dans les wagons mêmes. Des chariots à bagages poussés par les infirmiers et accompagnés par les dames infirmières en portent les éléments placés dans des mannes. Les uns après les autres ils sont servis aux blessés, le repas complet supposant ainsi cinq mouvements successifs.

Quelques chiffres permettront de se rendre compte de l'importance du service de l'infirmerie de gare.

Depuis le 24 août, date où les premiers blessés ont été reçus, à quatre heures trente du matin, jusqu'au 31 décembre 1914, le nombre des repas donnés, tant aux militaires évacués qu'aux réfugiés, s'est élevé à plus de 90,000. Le chiffre des repas quotidiens est évidemment très variable. Une date cependant reste mémorable pour l'infirmerie de la gare Saint-Jean, c'est celle du 30 octobre où passèrent en gare 6,000 réfugiés et 189 blessés. Il fallut, ce jour-là ou plutôt cette nuit-là, car les dames de service restèrent sur le quai de la gare de huit heures du soir

a cinq heures du matin, préparer et servir en ces quelques heures plus de 6,000 repas, il fallut notamment couper et confectionner 6,000 tartines : les amateurs de calculs de moyennes trouveront que cela représente plus de douze à la minute, une en moins de cinq secondes.

Ajoutons à ces repas, plus de 3,000 pansements faits dans la même période, c'est dire quels services considérables a rendus l'infirmerie de gare.

L'importance de cet organisme peut se révéler sous une autre forme. La consommation d'un jour, pris au hasard parmi ceux des mois que nous envisageons, est précisée par les chiffres suivants :

PAIN	VIN	PATÉ	LAIT FRAIS	CAFÉ
125 kil.	125 litres.	10 kil.	100 litres.	5 kil.
SUCRE	LÉGUMES	RHUM	CHARBON	
5 kil.	21 kil.	3 litres.	110 kil.	

Les ressources grâce auxquelles l'infirmerie a pu supporter les dépenses occasionnées par ses services sont de deux sortes. Tout d'abord elle reçoit du Ministère de la Guerre 40 centimes par repas servi aux blessés, et du Ministère de l'Intérieur 50 ou 60 centimes par repas de réfugié. En cas de séjour à l'infirmerie, la contribution de l'État est de 90 centimes par repas. Ces sommes sont insuffisantes pour couvrir toutes les dépenses de l'infirmerie de gare. Celle-ci ne peut suffire à ces frais supplémentaires, que grâce aux dons en nature nombreux que ses administrateurs ont su solliciter, et qui leur sont venus en abondance. Du vin, des biscuits, du sucre, des confitures, de la charcuterie ont été gracieusement offerts pour nos soldats et arrivent encore actuellement chaque jour. Un élan vraiment touchant a ici, comme lorsqu'il s'est agi des hôpitaux, emporté nos populations, et commerçants et particuliers ont rivalisé pour combler de douceurs nos blessés.

Tel qu'il est organisé, le service de l'infirmerie de gare de Bordeaux mérite toutes les louanges : il a d'ailleurs très justement reçu celles du ministre de la Guerre et du ministre de

l'Intérieur, ainsi que du baron Guillaume, ministre plénipotentiaire de Belgique.

La seconde mission, de beaucoup la plus considérable, de la Croix-Rouge, a été la fondation et l'entretien des hôpitaux auxiliaires. Ici, elle partage avec le Service de Santé militaire la tâche la plus lourde qui incombe à ce dernier. Mais, si cette collaboration se manifeste ainsi très étroitement, elle n'en reste pas moins indépendante. Les hôpitaux de la Croix-Rouge sont, en effet, distincts de ceux qui sont gérés par le Service de Santé : pour les distinguer, des qualifications différentes leur sont données. Les hôpitaux du Service de Santé sont dits hôpitaux temporaires, ceux de la Croix-Rouge hôpitaux auxiliaires. Les premiers ont un personnel exclusivement militaire; les seconds, au contraire, un personnel bénévole. Il ne faudrait cependant pas exagérer cette division : dans la plupart des hôpitaux temporaires, de nombreuses dames diplômées de la Croix-Rouge ont fait agréer leurs services et dispensent leurs soins aux blessés, de même que certains hôpitaux auxiliaires ont reçu de l'autorité militaire des infirmiers, ou d'autres membres de leur personnel, faisant partie de l'armée.

Le nombre des hôpitaux auxiliaires fondés à Bordeaux et dans le département de la Gironde par la Croix-Rouge est important : il atteint 74 avec 3,387 lits, dont 50 dépendant de la Société de Secours aux blessés militaires avec 2,160 lits, 10 de l'Union des Femmes de France avec 392 lits, 14 de l'Association des Dames Françaises avec 835 lits. La fondation du plus grand nombre de ces hôpitaux était prévue dès le temps de paix, et les différentes Sociétés intéressées avaient constitué des ressources, tant en linge et matériel qu'en argent, leur permettant, sinon de les entretenir durant tout le temps des hostilités, du moins de les créer et de mettre en mouvement leur fonctionnement. Mais, à côté de ces fondations arrêtées à l'avance, et qu'il ne restait qu'à réaliser, il en fut d'autres non moins intéressantes, par leur caractère spontané. Des groupements officiels, des Sociétés privées, des personnes unies par quelque lien moral ou professionnel, les habitants même d'une commune, ont voulu faire, eux aussi,

œuvre utile et ont fondé un hôpital. Pour n'en citer que quelques-uns, énumérons ceux du Barreau de Bordeaux, de la Chambre syndicale des Employés de commerce, des Employés



Photo Panajou.

HÔPITAL AUXILIAIRE GRATRY (BLESSÉS FRANÇAIS).

de la mairie, du Stade bordelais Université Club, l'Hôpital russe de Blanquefort, etc.

La fondation de ces hôpitaux auxiliaires a mis en mouvement une somme de bonnes volontés vraiment surprenante. La première préoccupation des organisateurs était de se procurer un local propice pour l'installation non seulement des salles des malades, mais encore des différents services annexes : cuisine, réfectoire, buanderie, lingerie, chambre à bains, etc. Ces locaux ont été le plus souvent trouvés dans des couvents, dans des écoles ou dans des établissements de plaisir.

Presque toujours, de nombreux aménagements y ont été nécessaires. Il importe de signaler ici l'aide très efficace et vraiment très touchante apportée à l'établissement des hôpitaux auxiliaires par les jeunes gens de l'École pratique de commerce et d'industrie qui, sur l'initiative de M. l'Inspecteur général de l'enseignement technique et de leur directeur, ont été divisés en équipes d'électriciens, de peintres, de menuisiers, de serruriers et ont procédé, sous la direction de leurs contremaîtres, à une quantité considérable de travaux d'appropriation et d'installation : grâce à eux, la pose de l'éclairage électrique, le ripolinage des murs, la confection de tables de nuit, de tablettes de lit, ont pu être effectués sans autres frais que ceux de matière première et en économisant toute la main-d'œuvre. Il faut, dans le même ordre d'idées, signaler le concours gratuit apporté à ces aménagements par de nombreux entrepreneurs, ainsi que l'aide gracieuse fournie par MM. les Contrôleurs de l'éclairage électrique de la Ville de Bordeaux, sur la demande de M. le Maire.

Les locaux en état, l'ameublement de l'hôpital n'est pas une minime affaire : trouver en quantité suffisante les lits, couches, draps, linge de lit, de corps et de table, les objets de pansement, les ustensiles divers destinés tant aux soins des malades qu'à leur entretien, paraîtrait une entreprise insurmontable, si on n'envisageait que la quantité des objets qu'il faut se procurer. Sans doute, les Sociétés de la Croix-Rouge ont leurs réserves, mais elles ont été prévues pour une quantité limitée d'hôpitaux et non pour tous ceux, et ils sont nombreux, qui vont se créer en surplus. C'est ici qu'on a pu assister à un spectacle vraiment touchant et encourageant ; tous les organisateurs d'hôpitaux auxiliaires ont pu faire la même constatation ; ils ont vu se réaliser la parole évangélique : « Frappez et l'on vous ouvrira. » Soit par prêts, soit par dons, en un laps de temps très restreint, tel qui demandait vingt lits en recevait trente et devait par des refus arrêter le surplus qui arrivait toujours : les draps, les serviettes et tout ce qui pouvait être nécessaire était apporté en surabondance. Riches et pauvres rivalisaient de dévouement, et telle malheureuse femme dont

l'armoire s'enorgueillissait d'une douzaine de serviettes n'avait de cesse que l'hôpital n'en eût accepté la moitié. Quant au personnel nécessaire pour l'installation de la formation sanitaire et son fonctionnement, ici encore les bonnes volontés



Photo Panajou.

HÔPITAL TEMPORAIRE DU PETIT LYCÉE DE TALENCE (BLESSÉS ALLEMANDS).

ne se comptaient pas. Infirmières et infirmiers bénévoles, brancardiers, estafettes se présentaient avec une ardeur toujours inlassée et la véritable difficulté n'était que de coordonner ces bonnes volontés parfois surabondantes et de faire produire à chacune le maximum de son utilité. C'est là le rôle de la double direction administrative et hospitalière de l'ambulance.

La direction administrative appartient à un administrateur,

délégué par la Société à laquelle est rattaché l'hôpital auxiliaire, et agréé par l'autorité militaire. C'est lui qui, au regard de cette dernière, est responsable de la bonne tenue et de la marche de l'hôpital, et qui assume nominalement les risques financiers de sa gestion. En fait, l'administrateur est généralement entouré d'un comité entre les membres duquel sont réparties les différentes tâches administratives qui lui incombent : entrée et sortie des blessés, correspondance, trésorerie, etc.

Quant à la direction hospitalière, elle appartient au médecin chef de l'hôpital, aidé, s'il y a lieu, de médecins adjoints, et à l'infirmière-major. Les médecins des hôpitaux auxiliaires appartiennent rarement aux cadres de l'armée : le plus souvent ils sont dégagés de toute obligation militaire et leur concours n'est commandé que par leur esprit de dévouement. L'infirmière-major, ainsi que les aides-infirmières qui l'assistent, sont ou des dames diplômées de la Croix-Rouge ou des infirmières professionnelles. Nombreuses ont été celles notamment qu'a fournies l'École des infirmières du Tondu, qui n'ont pas hésité à abandonner leur situation, pour venir se consacrer aux soins des blessés. Il serait injuste de ne pas mentionner que, dans un certain nombre d'hôpitaux auxiliaires, ce rôle d'infirmières-majors est joué par des religieuses, appartenant à diverses congrégations de la ville; chez celles-ci comme chez celles-là, on trouve le même dévouement et le même zèle. Il va sans dire que tous ces concours sont entièrement gratuits : la seule récompense que désirent ces nobles femmes est la satisfaction du devoir accompli. Il n'est même pas jusqu'au personnel subalterne qui, dans quelques hôpitaux, a pu être recruté sans rémunération : il s'est trouvé des cuisinières, des journalières, consentant à se consacrer au travail très lourd de l'hôpital, sans autre salaire que la vie quotidienne assurée.

Le recrutement de toutes ces bonnes volontés a été facilité au surplus par l'institution d'une commission de la Croix-Rouge, chargée de recevoir les offres de celles et de ceux qui étaient prêts à donner leurs services gratuits et les demandes

des hôpitaux. Pendant les premières semaines, l'affluence des offres fut telle que toutes ne purent pas être acceptées, et il faut constater avec satisfaction que jusqu'ici aucune pénurie de personnel ne s'est fait sentir, bien au contraire, dans aucun hôpital auxiliaire. Il faut dire d'ailleurs que, dès le temps de paix, les Sociétés de la Croix-Rouge avaient pourvu à la formation de dames infirmières au moyen d'écoles d'infirmières installées pour la Société de Secours aux blessés militaires et l'Association des Dames Françaises à la clinique Pasteur, rue Lafaurie-de-Monbadon, et pour l'Union des Femmes de France à la clinique Paul-Bert, dans la rue du même nom. Après avoir fait trois années d'études et satisfait aux épreuves d'un examen sévère, les dames élèves reçoivent le titre d'infirmière de la Croix-Rouge : une nouvelle épreuve leur confère celui d'infirmière-major.

Affirmer que toutes ces bonnes volontés ont été utiles, qu'elles ont été persévérantes, que leur surabondance même et leur diversité d'origine, que la manière particulière dont chacune d'elles pouvait concevoir son rôle, n'ont fait naître cependant aucune difficulté, aucun abus, serait vouloir soutenir que la nature humaine peut être transformée complètement sous l'empire d'un grand sentiment. Il n'en peut être ainsi, et, quels que soient le dévouement, la noblesse d'idées qui nous commandent, nous restons exposés aux faiblesses de notre caractère et de notre nature. Mais il serait, par contre, souverainement injuste de donner à ces défaillances ou à ces faiblesses plus d'importance qu'elles n'en ont : elles se concilient parfaitement avec l'abnégation et le désir de dévouement; vouloir en tirer argument contre les coneours bénévoles, serait méconnaître tout le mérite que présentent ces derniers; au surplus, ces mêmes faiblesses sont-elles étrangères soit au personnel des formations militaires, soit surtout à ceux qui sont restés en dehors du noble mouvement d'assistance à nos blessés?

Le spectacle d'un hôpital auxiliaire en activité est vraiment bienfaisant pour ceux qui le contemplent. Strictement vêtues et voilées de blanc, la croix rouge sur la poitrine et sur le

front, comme une fleur et comme un sceau, les infirmières s'activent toutes semblables. Et cependant il est, parmi elles, des femmes du monde et des femmes du peuple, mais elles ne se distinguent plus sous la livrée sacrée de travail charitable. Les doigts fins se plient aux travaux les plus humbles, les doigts plus lourds s'allègent dans les soins les plus délicats. Il n'existe plus là d'autre distinction que celles que créent le meilleur savoir ou la plus grande énergie. Toutes ces femmes se rencontrent sur le plan de la même parfaite égalité : celle de la noblesse de cœur et des sentiments. Que de besognes variées et importantes elles ont à accomplir : aider le médecin dans la visite des malades, faire les pansements, recueillir les désirs des hospitalisés, leur faire faire leur correspondance, alimenter les plus atteints, servir leurs repas aux autres, soit dans la chambre, soit dans le réfectoire, assurer la propreté des dortoirs, autant de travaux demandant non seulement des connaissances spéciales ou générales, mais encore un tact, une discrétion, une tenue sans lesquels le rôle de l'infirmière perd une part de son utilité et de son efficacité.

La somme de concours qu'ont trouvée les hôpitaux auxiliaires au point de vue de leur installation et du recrutement de leur personnel, se renouvelle encore quand il s'agit de leur fonctionnement financier.

Le prix moyen de la journée d'hospitalisation d'un soldat ou d'un sous-officier ressort à 4 francs. A cette dépense, l'État participe par une subvention de 2 francs par jour et par lit occupé (Décret du 19 décembre 1914). Mais la différence entre cette subvention et le prix de revient de la journée d'hospitalisation, les frais généraux qui restent les mêmes quel que soit le nombre de lits occupés, doivent être fournis par les ressources particulières. Généralement une subvention est accordée à l'hôpital par la Société à laquelle il est rattaché : pour le surplus, c'est à son administration de se procurer les subsides nécessaires, tant en argent qu'en nature. Ces subsides arrivent importants ; soit au moyen de quête à domicile, soit par des fêtes de charité, des concerts spirituels dans les églises, auxquels les artistes les plus réputés donnent sans compter leur

concours le plus actif, soit enfin par des promesses d'entretien de lits à l'aide d'un versement mensuel fixé en principe à 30 francs, les hôpitaux auxiliaires ont l'argent nécessaire pour s'entretenir. A ces sommes viennent s'ajouter de nombreux dons en nature : vin, légumes, produits alimentaires, chaussures, vêtements, linge dont le besoin se renouvelle sans cesse. Les particuliers, les commerçants, les industriels de notre ville y contribuent tous largement. Un danger était à craindre à ce sujet. Suivant l'entregent ou la hardiesse plus ou moins grands des administrations d'hôpitaux, tel pouvait recevoir avec excès ce qui manquerait à un autre. D'autre part, ceux qui étaient disposés à ouvrir leurs entrepôts à la sollicitation des sociétés d'assistance aux blessés désiraient coordonner leurs efforts. Aussi, par le concours des grands syndicats bordelais, s'est-il fondé une commission des dons en nature chargée de centraliser les dons des commerçants, des industriels, des particuliers et de les répartir entre les hôpitaux proportionnellement au nombre de leurs lits. Cette commission a déjà recueilli une quantité considérable de produits de consommation dont elle a fait bénéficier les hôpitaux de Bordeaux et de sa banlieue immédiate.

Parmi les tâches dévolues aux dames qui donnent leur concours aux ambulances, la moins importante n'est pas celle qui concerne la lingerie. Nettoyer et réparer les uniformes des blessés, le plus souvent souillés, usés et déchirés, les pourvoir et les entretenir de linge de corps et de vêtements d'hôpital, suppose un travail absorbant et sans cesse renaissant. Aussi, à côté de tout hôpital, existe-t-il un ouvroir où, chaque jour, dames et jeunes filles taillent et confectionnent, ravaudent, tricotent, repassent et se livrent à tous les travaux des aiguilles et des mains. Encore leur labeur serait-il insuffisant, si aide ne leur était apportée par nombre d'ouvroirs ouverts dans la ville, notamment dans beaucoup d'écoles, telles que les lycées de jeunes filles, les écoles primaires publiques et libres et même dans des établissements non féminins, tels que l'École supérieure de commerce et d'industrie où sont venues travailler les femmes et les filles de son personnel. Une autre aide efficace

a été trouvée par les hôpitaux, à cet égard, dans les Ateliers de guerre, créés pour procurer du travail aux femmes atteintes par les hostilités. Très généreusement, cette œuvre a confectionné gratuitement vêtements et linge neufs pour les hospitalisés, avec les étoffes qui lui étaient fournies, réalisant ainsi une double bonne action : contribuer à l'assistance aux blessés et soulager la misère des femmes que les hostilités auraient réduites au chômage.

Indiquer dans le détail comment s'est réalisée l'œuvre des Ateliers de guerre sera peut-être quelque peu sortir du cadre de notre sujet, mais on nous pardonnera de le faire, car il serait injuste de ne pas signaler les diverses manifestations de son activité : en ne mentionnant que sa participation aux travaux de nos hôpitaux, on donnerait une idée incomplète et par suite fausse de ce qu'elle a fait. Fondés tout d'abord dans l'unique but de diminuer le chômage des femmes, les Ateliers de guerre se trouvant dans la nécessité d'utiliser la main-d'œuvre qui leur était ainsi procurée, l'ont appliquée successivement et cumulativement à trois destinations, qui ont donné naissance à trois branches de son activité. Elle a d'abord travaillé pour les hôpitaux; puis, quand la nécessité s'est fait sentir de procurer des sous-vêtements à nos soldats au front, elle les a confectionnés et expédiés; enfin, tout dernièrement, elle s'est adonnée à la confection de vêtements pour nos prisonniers en Allemagne. L'importance de l'œuvre se mesure à son action ; depuis le 16 août, date du début de son fonctionnement, elle a donné du travail chaque jour à environ 175 femmes dans ses deux ateliers de la rue du Commandant-Arnould et de la rue de Bel-Orme, dirigés par un comité de dames appartenant au personnel enseignant du Lycée de jeunes filles et de l'École communale de la rue de Cheverus ; à ce nombre doit s'ajouter celui des femmes placées par ses soins au dehors. La durée du travail est de six heures par jour; le salaire, calculé sur le prix présumé de la nourriture d'une femme, est de 1 franc par jour, payé en espèces.

L'œuvre, qui vit uniquement de dons, a reçu en espèces depuis sa fondation jusqu'au 31 janvier 1915 une somme

totale de 37,129 fr. 40 qui a reçu les affectations suivantes :

25.774	»	pour la rémunération des ouvrières ;
9.760	90	pour la confection de sous-vêtements aux soldats ;
1.594	50	pour la confection de vêtements destinés aux prisonniers internés en Allemagne.
37.129	40	

Au moyen de ces ressources, les Ateliers de guerre ont confectionné 19,520 objets, dont 13,859 pour les hôpitaux, 4,749 pour les soldats, 912 pour les prisonniers (ce service ne fonctionnant que depuis le 18 janvier 1915).

Comme on a pu le voir par ce résumé, cependant si long, de l'œuvre de la Croix-Rouge française à Bordeaux dans les derniers mois de 1914, notre cité est restée digne de la réputation si méritée dont elle jouit comme foyer d'activité bienfaisante. Si l'éloignement du théâtre des hostilités a mis notre ville à l'abri des horreurs de la guerre, cette situation géographique même l'a naturellement amenée à assumer une part plus grande dans l'accomplissement des tâches dévolues aux territoires de l'arrière : parmi ces tâches, la plus sacrée est celle des soins aux blessés. Il sera permis un jour de dire dans quelle très lourde mesure elle a été dévolue à la 18e région et à notre cité bordelaise : mais quelle qu'ait été son importance, Bordeaux pourra se rendre ce témoignage qu'elle n'a pas été au-dessus de son dévouement.

Ch. RAMARONY.

DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE

DU

MILITARISME PRUSSIEN

DEPUIS 1863[1]

Personne n'ignore que le premier groupement des divisions militaires en « corps d'armée » est dû à Napoléon I[er], qui ne l'appliquait d'ailleurs qu'en temps de guerre. Les Prussiens lui prirent aussitôt ce système, mais en augmentèrent les avantages en le conservant pendant les longues années de paix qui suivirent. Un demi-siècle durant, ils furent seuls en Europe à posséder une « formation de guerre » permanente, à base régionale ou pour mieux dire provinciale.

Or, quand on cherche sur une carte quel est, au juste, l'emplacement des corps d'armée prussiens, à numéros fixes, on croit reconnaître une sorte d'incohérence dans leur répartition, laquelle ne suit manifestement ni l'ordre géographique que l'on admet *a priori*, ni l'ordre en lacet tel que le nôtre, qui commence à Lille et finit logiquement à Bordeaux. En réalité, elle correspond à l'ordre historique.

En 1863, le roi de Prusse (c'était déjà Guillaume I[er]) ne disposait encore que de huit corps d'armée :

Le 1[er] corps dans la province de Prusse, quartier général à Kœnigsberg ;

Le 2[e] corps dans la province de Poméranie, quartier général à Stettin ;

Le 3[e] corps dans la province de Brandebourg, quartier général à Berlin.

1. Cette étude repose sur un dépouillement attentif de l'*Almanach de Gotha*.

C'étaient là les trois plus anciens territoires de la monarchie prussienne et comme le noyau de sa puissance. Puis venaient :

Le 4e corps dans la province de Saxe, quartier général à Magdebourg ;

Le 5e corps dans la province de Posnanie, quartier général à Posen ;

Le 6e corps dans la province de Silésie, quartier général à Breslau.

C'étaient des territoires plus récemment acquis et qui faisaient bloc avec les précédents.

Le 7e corps se trouvait dans la province de Westphalie, quartier général à Munster ;

Le 8e corps dans la province du Rhin, quartier général à Coblence.

Ces deux territoires étaient séparés des précédents par des États secondaires sur lesquels la Prusse n'exerçait aucune action politique directe.

Survient la guerre dite des duchés de l'Elbe (1864), qui permet à Guillaume Ier d'étendre son autorité souveraine sur de nouveaux territoires. La Prusse organise aussitôt :

Le 9e corps, qui s'étend sur le Schleswig-Holstein, quartier général à Altona.

Deux ans plus tard, éclate la guerre contre l'Autriche et ses alliés de la Confédération germanique. Victoires de la Prusse, qui permettent la formation :

Du 10e corps dans la province de Hanovre, quartier général à Hanovre ;

Du 11e corps dans la province de Hesse-Nassau, quartier général à Cassel.

Ces deux nouvelles unités servent de trait d'union entre celles de l'Est et celles de l'Ouest. Il n'y a plus de solution de continuité. De Kœnigsberg à Coblence, Guillaume peut mobiliser ses régiments sans emprunter les territoires des États intermédiaires. Seul le corps d'armée du Schleswig-Holstein reste séparé de la Prusse par le grand-duché de Mecklembourg.

Aussi importants que fussent ces résultats qui réalisaient un programme conçu et exposé dès 1815, ils étaient modestes



en comparaison de ceux qu'amenèrent les victoires de 1870. Le roi de Prusse voit grandir soudainement son rôle politique et militaire, préparé par les accords conclus avec les États de l'Allemagne du Sud en 1866. Élu empereur d'Allemagne par les princes confédérés, il devient, aux termes de la constitution de 1871, chef suprême, en temps de guerre comme en temps de paix, de toutes les armées allemandes, du Niémen à la Moselle, de la mer du Nord aux Alpes centrales. Sans rien modifier de l'organisation primitive, sauf quelques retouches de détail[1], il étend en fait et en droit son commandement militaire sur tous les territoires de l'Empire :

Sur le royaume de Saxe, où se recrute le 12e corps d'armée, quartier général à Dresde;

Sur le royaume de Wurtemberg, où se recrute le 13e corps, quartier général à Stuttgart;

Sur le grand-duché de Bade, où se recrute le 14e corps, quartier général à Carlsruhe;

Sur l'Alsace-Lorraine, où se recrute le 15e corps, quartier général à Strasbourg;

Sur le royaume de Bavière, qui forme deux corps d'armée, avec quartiers généraux à Munich et Wurzbourg, conservant leurs numéros propres, hors série.

Cela faisait, au total, — y compris la garde royale qui constituait un corps spécial (quartier général à Berlin), sans numéro propre, — dix-huit corps d'armée, autant qu'en France, abstraction faite de l'Algérie. En moins de dix ans le roi de Prusse avait vu plus que doubler le nombre des grandes unités de guerre dont il était le chef.

Il ne devait pas s'arrêter en si beau chemin. L'accroissement, d'abord lent puis rapide, de la population de l'Empire obligea bientôt le grand État-major à décongestionner certains corps d'armée, en les dédoublant. Et c'est ainsi qu'on vit naître successivement, de 1890 à 1900 :

Le 16e corps dans la Lorraine allemande, quartier général à Metz ;

1. Les petites principautés indépendantes furent englobées dans la région militaire de Prusse la plus voisine, particulièrement dans les 4e, 9e, 11e corps.

Le 17ᵉ corps dans la province de Prusse occidentale, quartier général à Dantzig;

Le 18ᵉ corps dans la province de Hesse-Nassau, quartier général à Francfort;

Le 19ᵉ corps dans le royaume de Saxe, quartier général à Leipzig,

auxquels s'ajouta un troisième corps d'armée dans le royaume de Bavière, avec quartier général à Nuremberg.

Pour d'autres raisons, d'ordre proprement stratégique, en vue d'une guerre que l'on savait certaine parce qu'on la voulait telle, le grand État-major a achevé, en 1913, la répartition générale des forces militaires de l'Allemagne par la formation de deux nouveaux corps :

Le 20ᵉ, prélevé sur la province de Prusse orientale, quartier général à Allenstein;

Le 21ᵉ, prélevé sur la Lorraine allemande, quartier général à Sarrebrück.

Total général en 1914 : 25 corps d'armée actifs, chacun pouvant se doubler, se tripler, se quadrupler même en temps de guerre à l'aide des effectifs, de valeur et de rôle différents, fournis par les réserves et le landsturm. Et- c'est pourquoi l'Allemagne a pu se vanter, il y a quelques mois, de posséder une centaine de corps d'armée. Ce chiffre a été révoqué en doute par nos journaux. Il est cependant pour ainsi dire postulé par le pouvoir que nous reconnaissons à nos voisins de mettre sur pied, à la rigueur, six millions d'hommes de dix-sept à quarante-cinq ans.

Quoi qu'il en soit, si les 25 corps d'armée du temps de paix représentent pour l'Allemagne une supériorité par rapport aux 15 corps de la Monarchie austro-hongroise et aux 21 corps de la République française, ils restent en état d'infériorité numérique devant les 45 corps de l'Empire russe. Il ne semble pas que l'orgueil allemand ait tenu compte de cette évidente constatation.

ALFRED LEROUX.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 23 DÉCEMBRE 1914

PRÉSIDENCE DE M. PÉRIÉ, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 6 heures.

Sont présents au bureau : MM. Périé, Collet, Talboom, Touzin, Pancol, Labadie, Faure.

Il est donné lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 décembre, qui est adopté.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COURS D'ADULTES.

M. Ramarony donne lecture de son rapport annuel sur le fonctionnement des cours d'adultes. Ce rapport, inséré *in extenso* dans le présent numéro de la *Revue Philomathique*, présente un intérêt tout particulier, à raison des difficultés apportées par l'état de guerre à l'ouverture des cours, et de la nécessité de leur transfert dans divers locaux obligeamment mis à la disposition de notre Société par l'administration municipale, toujours si bienveillante pour notre œuvre d'enseignement populaire.

Le rapport du directeur général, dont M. le Président fait un éloge auquel s'associe l'Assemblée, montre que les efforts de notre Société pour maintenir ses cours ont été couronnés d'un succès qui dépasse les espérances qu'elle avait pu concevoir.

INSTALLATION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1915.

M. le Président estime qu'il s'agit, cette année, plutôt d'une formalité statutaire que d'une réelle installation du Comité d'administration. Celui-ci a été maintenu malgré l'absence de trois de ses membres appelés au service de la patrie. — Après avoir remercié de ce témoignage de sympathique confiance, il constate que la réouverture des cours d'adultes, en dépit des difficultés dues aux circonstances actuelles, est conforme aux

traditions de bienfaisance sociale de la Société Philomathique qui contribue ainsi à la préparation, plus indispensable que jamais, des ouvriers de demain. — En terminant, M. le Président exprime les sentiments de gratitude de la Société envers ceux de ses membres et des professeurs de ses cours qui, étant mobilisés, participent aux efforts de nos vaillantes armées pour le triomphe définitif.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA SOCIÉTÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE PERFECTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.

Cinq membres de notre Société font partie de ce conseil.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée réélit à l'unanimité les membres sortants : MM. Lespès, Maxwell, Périé, Collet et Chabrat.

EXONÉRATION, PENDANT LE TEMPS DE GUERRE, DU PAIEMENT DES COTISATIONS DES SOCIÉTAIRES MOBILISÉS

M. le Président rappelle qu'en novembre 1911, l'Assemblée générale a décidé que les membres de notre Société, accomplissant leur service militaire, seraient exonérés du paiement de leur cotisation pendant la durée de leur service.

S'inspirant de cette décision, le Comité d'Administration a été d'avis d'octroyer la même faveur, pendant toute la durée de la guerre, aux sociétaires mobilisés. Il demande à l'Assemblée de ratifier cette mesure dont la justification se passe de développements.

L'Assemblée donne unanimement son adhésion à cette disposition.

LETTRE DE M. LE COLONEL CHICHÉ

Sur l'invitation de M. le Président, le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. le colonel Chiché qui, en des termes élevés, remercie notre Société des félicitations qui lui ont été adressées pour sa promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Notre glorieux collègue termine sa lettre par un éloge des

armées alliées et il exprime la foi qu'on doit avoir dans le succès de leurs héroïques efforts.

L'Assemblée applaudit chaleureusement cette lettre si réconfortante et se sépare à six heures trois quarts.

L'un des Secrétaires,
ED. FAURE.

BIBLIOGRAPHIE

Comment on devient alcoolique? Brochure in-8° de 4 pages, chez Feret et fils, Bordeaux.

Notre distingué collègue, M. le Dr P. Carles, professeur agrégé à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, a bien voulu nous remettre, pour la bibliothèque de la Société, deux exemplaires d'une note qu'il a lue à la Société de Médecine de Bordeaux, à propos de la discussion sur la morti-natalité provoquée par l'alcoolisme.

Les divers facteurs de cette maladie, que M. le Professeur Carles commente brièvement, sont : l'alcool éthylique, considéré comme espèce chimique isolée et pure; — les impuretés naturelles de cet alcool, désignées en bloc par les chimistes sous le nom de non-alcool; — les substances ajoutées industriellement à ce produit; — le degré que possède l'alcool en arrivant dans l'estomac; — l'état de l'estomac au moment où il reçoit la solution alcoolique.

Ce dernier facteur a un rôle capital. Si l'estomac est rempli d'aliments au moment de l'ingestion de l'alcool, l'absorption de celui-ci est notablement retardée et fort régularisée; il a le temps d'être brûlé dans le torrent circulatoire ou d'être éliminé par les voies ordinaires.

Si, au contraire, l'estomac est à jeun ou creux, l'absorption est rapide et brusque, l'action est massive, congestive et il y a ivresse; puis la quotidienneté rend l'action plus lente et il s'établit un état chronique qui constitue l'alcoolisme.

Et notre éminent collègue conclut : on ne devient alcoolique qu'en prenant habituellement des boissons spiritueuses en dehors de la digestion.

Cette communication vient à point nommé, au moment où les pouvoirs publics se décident enfin à prendre des mesures capables d'enrayer l'alcoolisme.

A. C.

Vu : JOSEPH TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

MAI-JUIN 1915

Cliché Th. Amtmann.

ASPECT D'UN QUAI DE BORDEAUX EN MAI 1915

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

PROMENADE SUR LES QUAIS DE BORDEAUX

La guerre, par deux fois en moins de cinquante ans, a consacré Bordeaux seconde capitale de la France.

Les Bordelais peuvent donc justement être fiers de leur ville.

Ils peuvent tout aussi justement être fiers de leur port.

La guerre en a fait éclater la grande puissance économique, les hautes capacités présentes, les possibilités indéfinies.

Sur ce point, pas de polémiques ni de contestations possibles.

Une simple promenade sur nos quais en donnera la ferme conviction.

Elle procurera par surcroît instruction et agrément, et donnera la persuasion que si la liberté des mers n'est point un facteur suffisant pour la victoire, elle en est certainement l'adjuvant nécessaire.

Pour cette promenade, partir du pont de fer semble tout indiqué ; on ne peut cependant le recommander qu'aux esprits curieux de jouissances esthétiques.

De la passerelle, en effet, le panorama est magnifique.

Le grand fleuve, coupé par le monumental pont de pierre, dessinant aux pieds de la ville une courbe harmonieuse,

dominé par les clochers de nombreuses églises où culminent les tours Saint-Michel et Pey-Berland, les flèches de la cathédrale, les aiguilles de Saint-Louis, longeant les portes des Salinières et du Cailhau, les façades architecturales des places de la Bourse et Richelieu et l'esplanade des Quinconces surplombée par le monument des Girondins, forme un séduisant tableau qui, surtout par un clair et doux soleil, se révèle à la fois grandiose et enchanteur.

Honneur aux édiles bordelais, qui ont su de si remarquable façon unir l'utile à l'agréable.

Honneur aussi aux ingénieurs, pour le corset de pierre dont ils ont doté la fière Garonne. Ils ont su amincir sa taille à l'extrême sans en altérer la beauté et surtout sans troubler le rythme régulier de sa double et indispensable circulation.

Mais, le charme du spectacle une fois goûté, il est inutile de s'attarder dans ces parages, car tout y est mort, et les pierres amoncelées laissées à l'abandon leur donnent l'aspect d'une nécropole.

Où sont les beaux jours d'août qui éclairaient en cet endroit les tentes pittoresques des soldats marocains, donnant à ces emplacements inondés de soleil, poudreux et sans verdure, l'aspect de paysages d'Afrique ?

Traversons encore la montée du pont de pierre, fureur des charretiers, enfer des chevaux. Passons rapidement aussi devant les quais verticaux en construction, car la guerre a surpris notre port en pleine transformation, et arrivons vite à l'extrémité nord de la place Richelieu.

C'est ici que commence vraiment la mobilisation de nos quais.

Tout de suite ils donnent la sensation d'un mouvement trop considérable pour l'espace qui lui est concédé.

Certes la largeur de nos quais est grande, mesurée des bords du fleuve jusqu'aux murs des maisons. Elle l'emporte de beaucoup sur celle des grands boulevards parisiens et même de la chaussée célèbre des Champs-Élysées; mais leur circulation ne se borne point au passage, si intense soit-il, de voitures de maître, de louage ou de livraison.

Cette chaussée, en effet, amputée du trottoir, doit d'abord permettre la circulation des autos, des voitures, des bicyclettes, des charrettes de toutes dimensions, depuis le pesant fardier que trois chevaux ébranlent avec peine, jusqu'à la modeste petite voiture à bras. Elle doit aussi supporter deux voies de tramways très fréquemment parcourues, deux lignes de chemins de fer où circulent nuit et jour, depuis la guerre, de pesantes locomotives remorquant d'interminables trains, enfin la large voie de fer où se déplacent le long du fleuve les appareils mécaniques de manutention.

A cette tâche, déjà bien considérable, s'en ajoute une autre d'égale importance et malheureusement d'ordre contraire. Ce passage si fréquenté et qui partant devrait être aussi dégagé que possible, doit en même temps servir de garage à une quantité foisonnante de marchandises.

On a bien essayé, pour soulager la circulation, de cantonner ces dépôts dans une série de hangars.

Mais les nécessités du chargement et du déchargement encombrent encore, et souvent à un point inimaginable, l'espace qui s'étend entre le fleuve et ces hangars.

Là s'élèvent, comme autant de pâtés de maisons en construction et démolition perpétuelles, des amas de colis entre lesquels on ne circule que par un dédale de petits passages resserrés et coudés brusquement. Ce sont comme les sentiers de cette forêt de marchandises.

Et cependant un peuple d'ouvriers travaille incessamment au déblaiement de ces quais encombrés.

La tâche serait bien trop au-dessus de leurs forces si la mécanique ne venait à leur aide sous la forme d'un véritable régiment de grues rangé en bataille le long du quai, leur long cou tendu barrant l'horizon.

Il en est de trois âges et chacun d'eux marque une étape du progrès de la manutention mécanique.

Les plus anciennes, mues par la vapeur, crachent une fumée noire et trahissent l'effort et l'âge par leur incessant halètement.

Plus modernes sont les grues hydrauliques, bien plus propres

aussi, mais salissant encore le sol de la boue due à leurs suintements.

Les dernières venues empruntent leur force à la fée électricité. Elles sont propres, rapides, dociles, parfaites jusqu'au jour où quelque nouveau miracle de la science rendra cette perfection relative.

Toutes sont au travail, vieilles et jeunes, évoluant par tours ou demi-tours, tantôt allongeant leur bras pour mieux fouiller jusqu'au fond des entrailles des navires, tantôt le raccourcissant pour en enlever les marchandises et les déposer sur le port.

Le poignet de ce bras est un crochet d'acier très fort et très mobile; il est armé lui-même de mains de rechange pour mieux s'adapter aux nécessités de la tâche à remplir.

Ce sont tantôt des paumes largement ouvertes, tantôt des poings alternativement ouverts ou fermés; tantôt un croc unique ou des doigts multiples. Ceux-ci à leur tour sont des serres souples ou des pinces rigides, des griffes émoussées ou acérées : filets de chanvre ou d'acier aux mailles multiples pour les petits colis, vastes plateaux de bois ou de fer avec anneaux aux quatre angles, toiles tendues entres deux fortes barres, chaînes et câbles, bennes simples et bennes dragueuses pour les marchandises en vrac, crochets variés pour saisir les caisses par les angles et les barriques par le rebord.

C'est que les formes des diverses marchandises sont infiniment variées. Elles constituent un véritable musée, ou plutôt une exposition complète de la science et de l'art de l'emballeur.

On y trouve toute une série de vêtements de toile, de bois, de fer, de carton, de toutes dimensions et de toutes formes : sacs, balles et ballots; barils, barriques, demi-muids et boucauts; caisses, caissettes et harasses; seaux de bois et de fer, bidons et tonnelets; larges bouteilles de verre pour les acides et longues bouteilles d'acier pour les gaz : vêtements la plupart de confection, quelqués-uns cependant sur mesure.

Certains sont soignés, propres et neufs : mignonnes petites caissettes sorties des mains du bon faiseur, fines barriques soigneusement plâtrées; mais la plupart de ces emballages

sont, au contraire, sales, bossués, troués, atteints de blessures légères ou graves attestant leurs rudes campagnes dans les tranchées mouvantes des cales, les prisons des magasins et des wagons, au soleil et à la pluie des quais, sous les assauts répétés de manipulateurs barbares.

Certaines caisses sont de dimensions telles qu'on se demande comment on peut les remuer et surtout où l'on peut les placer.

Sur quelques-unes l'emballeur adresse aux chargeurs et déchargeurs des appels éplorés à la précaution : *porcelaines*, *verres*, *glaces*, *haut*, *bas*, *fragile*, *côté à ouvrir;* il ne semble pas à les voir remuer que ces prières soient très écoutées.

Quant à la nature de ces marchandises, il faut renoncer à leur énumération complète.

Tout ce qui se vend et s'achète, sauf les consciences élastiques, est représenté sur nos quais.

D'abord tout ce qui sert au premier besoin de l'homme et de ses frères inférieurs, l'alimentation : sacs de blé, de son, d'avoine, de farine; balles de foin pressé, conserves de toute nature, vins et liqueurs, cognacs, rhums, seaux de graisse, caisses de lard, sacs et boucauts de sucre, sardines de France et de Portugal, toutes sortes de cafés, vanilles, cacaos; fromages de Roquefort et de Hollande, les hors-d'œuvre et le dessert; puis, en très bon rang, les matières nécessaires pour la guerre;

Supprimé par la Censure.

cuirs et peaux, ballots de laine, peaux de moutons, feuilles de fer-blanc pour enrober les conserves, tabacs, instruments agricoles, machines diverses, bizarres, tourmen-

tées, quelques-unes de destination énigmatique; bois et charbons en masses énormes, sulfates de cuivre et d'ammoniaque, sulfate de magnésie et formol, de quoi purger la France de tous les Boches qui l'ont envahie et la désinfecter; caisses de pansements, de désinfectants à garnir toutes les pharmacies de la Croix-Rouge; jusqu'à des bouteilles vides, des lots de verres cassés et des ballots de vieux papiers dont le contenu éventré se répand sur la chaussée et la bariole de réclames commerciales, d'affiches de théâtre, d'annonces de conférences et de sermons en toutes langues et de toutes couleurs.

Parmi les nouveautés, il convient de citer les viandes frigorifiées. Jusqu'ici les intérêts des éleveurs de bétail, l'élévation par eux obtenue des droits de douane, la rareté et l'insuffisance des entrepôts frigorifiques mettaient une muraille de Chine entre les viandes étrangères et les consommateurs français. La guerre est venue avec ses quatre millions de bouches, dont chacune exige chaque jour une substantielle ration de viande. C'était, avec la prolongation des hostilités, la disparition prochaine du dernier bœuf de notre pays. Aussi pour ménager le cheptel national, trésor précieux, le gouvernement importe à pleins navires des quartiers de bœufs sacrifiés dans l'Uruguay ou à la Plata. Un navire qui ne transporterait qu'à grand peine un millier de ces animaux vivants, et encore dans de mauvaises conditions, peut aisément contenir douze mille de leurs carcasses.

A voir ces paquets de toile grise on ne devinerait jamais la nature de leur contenu si la pointe d'un os, perçant à quelque endroit, et le froid intense que perçoit la main qui les touche ne le révélaient aussitôt.

Du bateau, la viande est chargée dans des wagons abondamment tapissés de paille et expédiée aussitôt aux commissaires régulateurs des armées.

Supprimé par la Censure.

Elle est donc d'une incontestable *fraîcheur*. La saveur en est-elle égale?

Récemment, au cours d'un déjeuner offert villa Grisélidis et appelé *déjeuner d'études*, la viande frigorifiée a été déclarée délectable par les autorités constituées.

Mais en pareille matière il n'y a pas de compétence, chacun ne relevant que de son goût et l'art du cuisinier étant fertile en miracles.

Toutefois, aux dires de blessés et de militaires retour du front, nos poilus trouvent cette viande fort bonne. C'est l'essentiel.

Souvent le navire dont les flancs portent des milliers de bœufs morts loge dans ses superstructures des centaines de chevaux vivants.

Les installations pour transporter ces animaux sont ingénieuses. Il faut, en effet, leur donner le maximum de confort possible pendant leur long voyage des bords de la Plata, du Mississipi ou du Saint-Laurent jusqu'aux rives de la Garonne. C'est que tangage et roulis, air confiné, immobilité presque complète sont de cruels ennemis pour ces pauvres coursiers. Aussi des planches qui les encadrent sur les flancs, s'étendant devant leur poitrail et au-dessus de leur dos et de leur tête, ménagent une petite cabine pour chacun. Certes, ce n'est point la cabine de luxe à l'usage des milliardaires, des actrices, des ténors ou des jockeys; elle est même si exiguë qu'ils ne peuvent s'y retourner, mais elle assure à chacun son petit chez soi et le met à l'abri des brutalités du voisin, de ses empiètements sur le logement et la nourriture. Il est curieux de voir des chevaux ainsi installés, non seulement sur le pont et dans l'entrepont, mais dans des salons de première ou de seconde et quelquefois jusqu'à fond de cale.

Ils doivent s'y trouver assez bien, puisque le déchet, en somme, est fort raisonnable, et même très bien si l'on en juge par les façons qu'ils font pour débarquer et se retrouver sur le plancher des... juments.

Ils s'y montrent craintifs, inquiets et ce n'est pas sans appréhension qu'ils partent par deux ou par quatre pour leurs

écuries de repos en suivant le cours du Médoc, afin de déraidir, par un bon tour de boulevard, leurs articulations ankylosées.

Où donc l'Allemagne peut-elle, à notre exemple, recruter des milliers et des milliers de chevaux? Ses voisins neutres en sont pauvres. Elle a dû cependant en laisser autant que nous dans les marais des Flandres et les chemins pavés du nord de la France et plus encore dans les neiges des Carpathes et les boues célèbres de la Pologne où faillit s'enliser la grande armée de Napoléon!

Ces débarquements de chevaux, extrêmement fréquents, s'opèrent tout à côté du pont à transbordeur. Tout le travail souterrain en est terminé et désormais caché; et maintenant la membrure de fer, légère mais solide, monte tous les jours insensiblement vers le ciel.

Le quai Carnot qui lui fait suite pourrait légitimement se nommer le quai des Géants. Là accostent, en effet, les Léviathans des mers, que leur grandeur exclut des Docks et attache aux Quais verticaux.

C'est que Bordeaux, déjà tête de ligne de l'Europe occidentale pour l'Amérique du Centre et du Sud, est devenu depuis la guerre tête de ligne générale pour l'Amérique tout entière.

C'était cependant, il y a quelques mois à peine, un dogme intangible que la ligne de France à New-York devait partir du Havre, Brest ou Cherbourg pouvaient tout au plus lui disputer ce privilège envié.

Mais Bordeaux! Quelle folie! Un port enfoncé à plus de cent kilomètres dans les terres, sur un fleuve peu profond, capricieux, encombré de bancs de sable et de vase!

Aujourd'hui la folie est devenue raison. Les bateaux de New-York remontent aisément la rivière, accostent facilement à nos quais, prennent sans difficultés leur charbon et leur fret, partent et repartent avec une régularité parfaite et narguent par surcroît les sous-marins teutons et leurs sinistres torpilles.

C'est que la Garonne n'a pas été seulement *blaguée* par les poètes chansonniers, elle a été méconnue, chose infiniment plus grave, par les ingénieurs et les savants.

Longtemps ils ont déclaré et enseigné que ce fleuve fan-

tasque ne pourrait jamais offrir une voie d'accès de sécurité suffisante aux navires de fort tonnage, d'un emploi aujourd'hui presque universel.

Vainement on leur objectait que grâce à un dragage rationnel et persévérant, des fleuves sortis mesquins des mains de la nature comme la Mersey, la Tamise, la Clyde, le Weser, pouvaient alimenter les ports de Londres, Liverpool, Glascow, Brême, classés au premier rang du monde.

Vainement leur montrait-on l'Elbe lui-même, moins considérable que la Garonne, desservant le port *kolossal* de Hambourg, non moins enfoncé que Bordeaux dans les terres.

Enfin, après maintes écoles, on s'est décidé à suivre la bonne méthode, et le fleuve a été rectifié et creusé.

Certes, les dragues employées sont d'un type moyen, et, sans mériter la dénomination dédaigneuse de cure-dents dont certains les minotent, elles ne rappellent que de très loin les outils titaniques qui ont creusé Panama.

Le résultat de leur travail est cependant bien appréciable, puisque les seuils les plus bas de la Garonne ont été descendus à 4 mètres au-dessous du niveau des plus basses marées.

A ces 4 mètres s'ajoute évidemment, au moment du plein mer, toute la hauteur de la marée.

Or celle-ci ne présente que très exceptionnellement une lame d'eau minimum de $3^{m}50$ d'épaisseur.

Elle oscille presque toujours entre 4 mètres et $5^{m}50$.

C'est donc pratiquement 4 mètres de flot qui se superposent aux 4 mètres que présente toujours la Garonne au moment de la basse mer, et cela fait 8 bons mètres d'eau où les vaisseaux peuvent plonger leur carène.

Et comme il suffit de 25 centimètres d'eau sous la quille d'un navire pour lui permettre de flotter, il s'ensuit que le port de Bordeaux est en tous temps accessible aux navires calant $7^{m}75$.

Or un bateau de cette calaison, sans être un de ces mastodontes exceptionnels comme les *Lusitania* et *Mauritania* anglais, l'*Imperator* ou le *Vaterland* allemands, est encore un *très gros navire*, dépassant largement les 12,000 tonnes, tonnage rare-

ment atteint, encore moins dépassé par les cargo-boats et les paquebots, et de fait notre port a vu s'ancrer sur ses rives la *Touraine*, le *Rochambeau*, le *Vauban*.

Pour extraire de pareilles cales ou y faire disparaître les véritables montagnes de colis qui s'y peuvent arrimer, il faut des bras, beaucoup de bras et la guerre les a singulièrement raréfiés.

Aussi le jeu de l'offre et de la demande avait-il, au début, élevé le salaire quotidien de certains soutiers jusqu'à 20 et 25 francs.

S'ajoutant à la hausse des frets, au coût surélevé des assurances, ces taux pour le commerce devenaient prohibitifs.

L'excès du mal fit trouver le remède, et Bordeaux, au cours de la guerre, importa des Kabyles et des Marocains.

L'essai paraît avoir réussi.

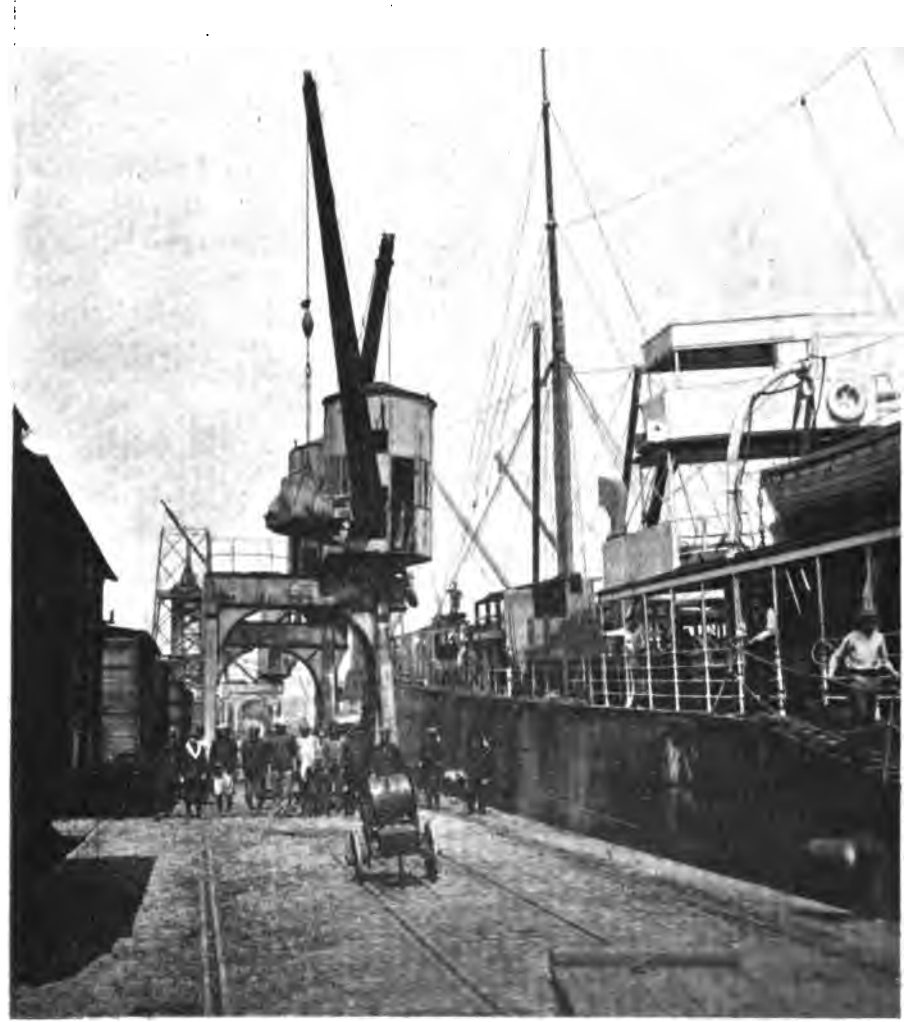
Sans doute ces hommes n'ont point encore l'adresse des Français ; mais ils sont intelligents, travailleurs, relativement peu coûteux, *bons de commande*, au lieu qu'on reproche à leurs concurrents espagnols, rudes travailleurs aussi quand ils consentent à s'employer, d'avoir le caractère difficile, la révolte soudaine, le couteau prompt.

De leur côté, les Africains paraissent satisfaits. On peut les voir, vêtus de loques sommaires, s'agiter, *démons noirs au crâne tondu*, dans le charbon des gabares, ou, blancs comme des pierrots aux yeux de jais noir, porter allègrement les 100 kilos des balles de farine.

Leur caserne est située rue Chantecrit, et tous les soirs ils la révolutionnent. Si la municipalité y permettait l'ouverture d'un ou deux cafés maures, ce coin de Bordeaux serait un petit Casablanca.

Nous voici à l'écluse des Docks, dont les lourds ponts tournants obéissent docilement à la manœuvre d'un seul éclusier. Guidés par des remorqueurs, halés sur des chaînes et des cordes, les vaisseaux, le pilote à bord, le capitaine sur la passerelle, entrent et sortent, offrant un spectacle toujours fort goûté du public.

Malheureusement les Docks ne peuvent recevoir en tout temps les navires de fort tonnage.



Cliché Th. Amtmann.

ASPECT D'UN QUAI DE BORDEAUX EN MAI 1915.

Au moment de leur construction la profondeur de la Garonne au-dessous des basses mers n'était que de 1ᵐ50, et c'était un

article de foi que cette profondeur ne pouvait être abaissée. Aussi en faisant descendre le radier de l'écluse à 25 centimètres plus bas, soit à 1^m75, les techniciens du temps crurent être *profonds*.

La Garonne s'est depuis abaissée à 4 mètres, et le radier n'a pu la rejoindre sur sa nouvelle couche.

Par suite les bateaux calant 7^m75 peuvent bien être appelés devant la porte de l'écluse; mais seuls ceux ne calant que 5^m50 sont au nombre des élus.

Et l'on ne peut reprendre sous l'eau et en sous-œuvre la reconstruction du radier, parce que ce travail durerait près de trois ans et apporterait ainsi dans le fonctionnement des Docks des entraves intolérables. Le seul remède est la construction d'une nouvelle écluse. Elle sera forcément placée à Grattequina puisque c'est là seulement que le chenal navigable, après avoir émigré des Docks vers la rive droite et frôlé le coteau de Lormont et la plaine de Bassens consent à revenir sur la rive gauche.

Les quais des Docks sont aussi encombrés que ceux du fleuve, et la guerre y contribue largement.

Les vastes entrepôts de la Chambre de commerce sont affectés aux marchandises débarquées pour les besoins militaires.

Aussi sont-ils le point de stationnement, d'arrivée et de départ de longues files de voitures de réquisition, attelées d'un cheval ou de deux mules au joug si original, conduites par de paisibles territoriaux du train.

Au premier coude des Docks surgit un énorme bâtiment en ciment armé dont l'aspect extérieur intrigue et fait songer tout d'abord à un édifice religieux.

C'est une prosaïque huilerie, reliée au fleuve par un petit chemin de fer, où des wagonnets poussés à bras d'hommes amènent des arachides et ramènent des tourteaux.

Ces malheureuses *cacaouettes* viennent du Sénégal pour se faire écraser à Bordeaux sous des presses hydrauliques dont la pression atteint jusqu'a 450 kilos, soit 45 fois celle d'une machine à vapeur à haute pression.

Après un pareil traitement, c'est avec raison qu'on les dit épuisées.

Au second tournant commence le quai des poteaux de mine.

C'est le cas de s'écrier : « Que de poteaux ! » et aussi : « Faut-il qu'il y ait des pins dans les Landes ! »

Il en arrive de tous côtés, par lourdes charrettes, par gabares surchargées, par trains entiers. C'est par milliers que les bateaux les engouffrent, c'est par milliers qu'on continue à les compter sur les quais.

Ces poteaux, en effet, sont les étais indispensables de ces galeries de mines d'où l'on extrait le charbon que nous apportent les bateaux charbonniers.

Et ces mêmes bateaux remportent ce précieux fret de retour qui leur permet de ne point retourner sur lest. Ils chargent ainsi dans les deux sens, ce qui est le rêve de tout transporteur, navire, taxi ou cocher, qui tous ont horreur du vide.

Bien curieux est l'instrument moderne de chargement de ces poteaux.

Il consiste en un vaste pont roulant se mouvant pas ses propres moyens le long de sa voie ferrée. Sur son dos circule une grue qui, non seulement peut avancer ou reculer sur toute l'étendue du pont, mais encore pivoter sur elle-même, de telle sorte qu'il n'est pas un pouce de ce vaste quai où elle ne puisse mettre la main.

A l'extrémité de sa chaîne est un outil bizarre. On dirait une poignée à asperges, mais de dimensions géantes. Quand elle plane, les pinces ouvertes, sur un wagon chargé de poteaux, elle paraît un énorme vautour qui va fondre sur sa proie.

Elle s'abat, en effet, lourdement sur le wagon, et le bord aigu de ses pinces tranchantes glisse entre les poteaux; de sa cahute, le mécanicien leur imprime des oscillations alternatives qui les font descendre jusqu'au plancher du wagon : on dirait un lutteur qui assujettit sa prise; puis, tout d'un coup, les pinces se resserrent et l'oiseau prend son vol, emportant dans ses serres l'énorme brassée d'un demi-wagon de poteaux qu'il va aussitôt cacher dans les profondeurs du

navire. C'est en l'année 1913 que Dyle et Bacalan a doté notre port de cet appareil ingénieux.

Les approvisionnements de guerre, un instant interrompus par la trêve des poteaux de mine, reparaissent aussitôt après.

Ils proviennent de navires portant des greniers de blé, d'avoine ou de maïs. Des bennes dragueuses à fonctionnement automatique vont, comme leur nom l'indique, draguer les grains dans les cales.

Elles les transportent au-dessus de trémies, sortes de grands troncs de cônes renversés, et y déversent leur charge : celle de blé tombe en pluie d'or. Le bas de la trémie présente plusieurs ouvertures. Devant chacune d'elles, un ouvrier place un sac, pousse un levier et le sac reçoit sa charge de grains pesée et mesurée; un autre ouvrier passe prestement une ficelle autour du col du sac, la noue d'un seul coup à l'aide d'un instrument spécial et le sac de grains est mûr pour la charrette, le wagon ou le magasin. Un petit tapis roulant le reçoit et l'emporte jusqu'à cette destination, qui n'est point encore la dernière.

Ce magasin est original; c'est, en effet, l'ancien cirque du quai de la Grave transporté aux Docks, à l'instar d'une maison américaine, et transformé ainsi en elevator. Les sacs de blé ont remplacé chevaux, spectateurs, clowns et écuyères. Des militaires ont succédé à M. Loyal. Les sacs, d'ailleurs, font de l'acrobatie. Toujours sur des tapis roulants, ils grimpent jusqu'au cintre ou en dégringolent avec une sûre agilité.

Pour faire le tour complet des Docks, il faut encore pousser jusqu'au quai aux charbons; mais la poussière et la fumée y règnent tellement en maîtresses qu'il est impossible de s'attarder dans ces véritables champs d'asphyxie.

Après un dernier coup d'œil sur les bassins de radoub, très intéressants surtout pour les spécialistes, il ne reste plus qu'à passer sur la rive droite, où la courbe prononcée de la rivière ferait croire que le clocher Saint-Michel a été édifié.

Cette rive droite, partiellement au moins, n'est guère moins active que la rive gauche.

Là encore la guerre a la part du lion.

Les magasins généraux militaires du quartier Niel ont été vite insuffisants et il a fallu réquisitionner les vastes chantiers des marchands de bois du voisinage.

Ils n'ont point suffi encore et un de nos bons docteurs ès charpenteries, M. Renaud, a dû édifier vingt-deux hangars supplémentaires, qui, malgré leurs dimensions respectables, sont bondés d'approvisionnements. Un courant continu de voitures militaires travaille incessamment, les unes à remplir, les autres à vider ces hangars des Danaïdes.

C'est là que les profanes peuvent rapidement se documenter sur les besoins énormes et complexes d'une armée en campagne, par suite sur les détails infinis de son administration et le coût effrayant de sa vie.

Beaucoup y trouveront encore la solution de cette angoissante énigme : comment le colosse russe n'a-t-il pas encore écrasé de sa masse les armées de von Mackenstein et de von Hindenburg?

C'est un principe maintenant certain et vérifié chez les Serbes, les Grecs et les Bulgares, notamment au cours des guerres balkaniques, qu'un pays peut lever un nombre de soldats égal, sinon supérieur, au dixième de sa population.

Or, la Russie a 171 millions d'habitants.

Donc la Russie peut jeter sur les Austro-Allemands dix-sept millions cent mille hommes.

Et de ce syllogisme correct la conséquence logique est que l'armée russe est bien cette marée, cette avalanche, ce rouleau à vapeur ou compresseur qui faisait vaticiner, dès le milieu de septembre, par des généraux journalistes qu'avant la fin de ce même mois les Russes tiendraient garnison à Berlin.

Mais en regardant les magasins provisoires et permanents du 18e corps d'armée, l'on se prend à songer que pour faire combattre dix-sept millions d'hommes il faut leur donner dix-sept millions de fusils, près de cent mille canons et une telle quantité de mitrailleuses, cartouchières, havresacs, outils de tranchées, bidons, marmites, cuisines roulantes, fours de boulangerie, biscuits et *singe,* vêtements de drap, lainages et

peaux de moutons pour l'hiver, cotonnades pour l'été, paires de bottes, projecteurs, téléphones, etc., etc., sans compter les munitions, que le calcul en devient astronomique : Toutes les usines du monde travaillant à plein collier ne parviendraient à les produire que longtemps après la fin de la guerre, et aussi après la disparition du dernier des roubles ou écus du malheureux Trésor russe.

Et ces considérations abaissent en proportion bien notable le nombre d'hommes que la Russie, avec son industrie arriérée, peut mettre en ligne du Pruth au Niémen.

Cela n'empêche pas, d'ailleurs, les dix-sept millions de Russes adultes et valides d'exister réellement et de former le réservoir inépuisable si redouté de Bethmann-Hollweg, l'homme au chiffon de papier.

Le kaiser a dit à son peuple au début de la guerre : « Nous combattrons jusqu'au dernier homme et au dernier cheval. »

Le tzar peut sans crainte relever le défi. A pertes égales, tous les Allemands seront morts alors qu'il restera encore les deux tiers des Russes, et quant aux chevaux, la proportion est encore plus grande, puisque les sujets de Guillaume n'en possédaient que quatre millions et ceux de Nicolas vingt-sept.

D'ailleurs, tous les Allemands ne mourront pas de sitôt, car en voici sur le quai, transformés en dockers, qui sont employés au déchargement des colis de la guerre. *Sic vos, non vobis.*

Ce sont, pour la plupart, des blessés relevés par nous au cours des combats de la Marne et guéris par nos soins.

Supprimé par la Censure.

Tout le monde peut les voir à quinze ou vingt mètres. C'est que leur mine florissante montre qu'ils ne sont point nourris de rations ridicules de pain *KK*, ni de brouet clair d'eau chaude contenant un peu de viande, de morue ou de pomme de terre écrasée et qu'ils ne sont point, supplice emprunté aux Peaux-Rouges, ignominieusement attachés à un poteau.

Ils sont logés dans les deux bateaux du service de Royan Gironde-Garonne, et tout Bordeaux les connaît assez pour

savoir que leurs aménagements ne redoutent aucune comparaison avec celle des camps de concentration allemands.

Ils paraissent, d'ailleurs, fort satisfaits de leur sort et on les prendrait pour des ouvriers quelconques, si leurs vêtements de treillis, sur lesquels sont imprimés en majuscules les lettres P. G., initiales des mots prisonnier de guerre, leurs casquettes d'uniforme, qu'ils ont conservées, leur tête carrée, leur figure boche et les sentinelles qui les gardent baïonnette au canon ne les dénonçaient à la colère de quelques-uns et à la curiosité de tous.

Des Allemands nous passons aux Suisses. Ceux-ci, en effet, ne pouvant plus rien importer par Rotterdam, Anvers et le Rhin, leur voie habituelle, se sont rabattus sur le port de Bordeaux pour y recevoir le blé qui ne pousse point en quantité suffisante sur ce toit de l'Europe.

Cela n'est point fait pour diminuer l'encombrement du port, car il ne s'est pas présenté moins de quatorze navires d'un coup pour ravitailler la Suisse. A peine débarqué et ensaché, ce blé est mis sur wagon et part pour les vallons de l'Helvétie. On espère que toutes précautions sont prises pour que ce blé y reste jusqu'au dernier grain. Il est doux de le croire.

Nous approchons ensuite de la merveille du port : le chemin de fer électrique aérien, gros multiplicateur du rendement de nos quais pour le déchargement des charbons et aussi des phosphates et des pyrites des usines de produits chimiques, acide sulfurique et superphosphates de Queyries.

Très curieux, ces petits wagons courant fort sagement l'un derrière l'autre, en gardant scrupuleusement leur distance, sachant s'orienter tout seuls aux carrefours, prendre leur droite ou leur gauche, tourner, s'arrêter, se faire charger, repartir. De loin, on dirait un jouet d'enfant bien réglé ; de près, c'est une grande et nouvelle conquête de l'homme, un pas notable dans l'utilisation du domaine de l'air.

Et ne nous assombrissons pas à la pensée que ce chef-d'œuvre vient d'Allemagne; car une fois installée et payée, la mécanique allemande refusa de marcher pour les Français.

Elle fût donc restée absolument inutilisée si le génie

français ne l'eût mise au point et par suite véritablement recréée.

La rive droite donne encore asile aux chantiers de la Gironde, où se construisent toutes les unités, des plus petites aux plus puissantes, de la marine de guerre, protectrice vigilante de la marine marchande.

La guerre n'a point ralenti le travail sur ces chantiers. Certains ateliers tournent des obus, d'autre achevaient, il y a quelques jours à peine, le superdreadnought *Languedoc* qui, dès sa naissance, a montré si fâcheusement qu'il était un instrument de mort.

Avant son lancement, tout entier hors de l'eau, il donnait pleinement l'impression de sa masse cyclopéenne.

Mais pour bien en juger, il faudrait le tenir debout sur sa poupe; ce géant de 175 mètres de long dépasserait alors de 67 mètres la tour Saint-Michel et il faudrait, sur cette dernière, entasser la tour Pey-Berland pour atteindre le couteau de son étrave.

Ce colosse, de plus de 25,000 tonnes, avec ses tonnerres formidables, ses cuirasses impénétrables, ses machines dont les chevaux se comptent par dizaines de mille, ses 1,200 hommes d'équipage peut cependant aller en quelques minutes au fond des abîmes sous le coup d'une mine flottante ou la torpille d'un sous-marin.

Justement à côté du *Languedoc* s'achevaient deux submersibles, petits scorpions de mer dont la piqûre est mortelle au léviathan.

Cette longue promenade a pu faire mesurer la grande étendue du port et la puissance de ses installations mécaniques. Et cependant son insuffisance, déjà sensible avant la guerre, est devenue intolérable depuis que la guerre a éclaté. Tous les bateaux qui se présentent ne peuvent, le jour de leur arrivée, trouver place le long des quais, et si rapide que soit le déchargement de ceux qui sont accostés, certains doivent attendre de longs jours pour trouver une place. Or, en pareil cas prendre la file, *faire la queue* n'est pas seulement un désagrément : c'est une ruine. Chaque jour de retard, pour de gros

navires, représente une somme considérable de frais à débourser et de manque à gagner. De là aussi des difficultés entre chargeurs et affréteurs et des contestations irritantes et coûteuses. Aussi la guerre, tranchant de son glaive les polémiques et discussions comme l'épée d'Alexandre le nœud gordien, a fait commencer la construction à Bassens de grands appontements qui prolongeront le port le long du chenal sur la rive droite. Le chenal sera rétréci de trente mètres environ, mais il restera encore large d'une centaine. Ce serait faire injure à l'habileté de nos pilotes que de les croire incapables de conduire même un gros navire sur un chenal aussi large et aussi bien balisé et éclairé.

La population de cette vaste côte marchande mérite aussi l'attention. Elle a ses aristocrates, sa bourgeoisie, son peuple. Aux premiers appartiennent les capitaines de navire et leur état-major, les officiers du port, le haut personnel des armateurs, des chargeurs, les gros agents des compagnies maritimes, les assureurs, les experts.

Aux seconds, les commis et contremaîtres qui vont, l'air affairé, le crayon sur l'oreille, des papiers à la main, en quête d'un colis égaré, et dans la nervosité de quelque difficulté brusquement surgie.

Une garnison de douaniers défend la frontière fiscale et les intérêts du Trésor; car chaque planche par où les marchandises passent des bateaux sur le port est un pont d'or, grand ou petit, pour nos avides financiers.

Le peuple, ce sont les ouvriers, manœuvres, arrimeurs, marins, charretiers dont la foule se presse, se gourmande, échangeant injures pittoresques ou plaisanteries salées. Le travail leur donne soif; aussi, fréquemment, vont-ils se désaltérer dans les multiples bars aux enseignes polyglottes, quelques-uns peuplés, surtout du côté des Docks, de sirènes usagées qui appellent les matelots.

Quelques petits métiers de la rue y trouvent leur existence, exercés par des vendeuses de pain, de fruits, de pâtisseries bon marché.

Tout au bas de l'échelle, des pauvresses, souvent suivies de

marmaille, rôdent autour des ouvriers, retournant les débris, fouillant les tas d'escarbilles, grapillant çà et là quelques grains de blé ou de café, un bout de bois, des morceaux de charbon, une pincée de sucre, pitoyables glaneuses qui n'évoquent que de très loin le souvenir biblique de la splendide Ruth dans les champs de Booz.

A cette population autochtone se mêlent nombre de visiteurs, attirés par l'intérêt du spectacle. De toutes les attractions de Bordeaux, le port est aujourd'hui la plus grande. C'est moins macabre que les momies de Saint-Michel, plus aéré que les galeries intérieures du pont, infiniment plus varié que les Quinconces, le Jardin ou le Parc. Aussi par ce temps de commerce ralenti où la Bourse est presque en chômage et le Palais presque en sommeil, tous ceux que leur barbe blanche ou grise libère du soupçon d'embuscade ou de réforme pour infirmité cachée y promènent sans embarras leur désœuvrement.

C'est aussi la promenade favorite de nos chers et valeureux blessés. Ils vont en groupes, bras en écharpe, jambes raidies, tête bandée, yeux protégés. Leurs pauvres uniformes élimés, rapiécés, aux boutons espacés, content éloquemment leurs terribles épreuves. On voit un fantassin dans une tunique de cuirassier, un colonial coiffé d'un béret d'alpin, ridicules, si l'héroïsme et la souffrance pouvaient l'être. Ils vont lentement, l'air un peu ahuri, soulevant partout compassion profonde et ardente sympathie.

Nos quais nous donnent ainsi une grande leçon de choses, et cette leçon comporte un précieux réconfort. On y sent qu'au secours puissant de ses alliés déjà si nombreux, demain très vraisemblablement plus nombreux encore, la France peut ajouter les ressources du monde entier. Sachons bien, en effet, qu'il n'est de par le monde pas un produit agricole, pas un objet manufacturé que nous ne puissions importer par nos ports ouverts sur la mer libre. Il suffit d'y mettre le prix. C'est facile aux alliés; les Français ne sont-ils point réputés les plus gros rentiers et les Anglais les plus riches commerçants du globe? Notre ennemi, au contraire, ne peut compter que sur lui seul. Il ne peut désormais obtenir les produits que son

sol lui refuse, ni augmenter ceux qu'il lui mesure chichement. Il le comprend bien, s'en plaint vivement et s'en irrite au point que sa colère, à en juger par ses derniers coups, devient un délire furieux.

Certes, il faut se tenir également en garde contre un optimisme outrancier et un pessimisme maladif; ne pas exalter la prise d'une taupinière cotée sur la carte à l'égal de la victoire d'Austerlitz, ni en déplorer la perte comme la défaite de Waterloo; mais une froide raison nous fait envisager le succès avec certitude. Seulement l'expérience déjà acquise nous prouve qu'à moins d'événements imprévus, toujours possibles en pareille occurrence, ce succès ne peut être que l'œuvre du temps.

Notre adversaire, en effet, est encore plein d'une redoutable vigueur; il possède encore le nombre, une organisation parfaite, un incontestable courage, une sombre résolution. Il sait qu'au point d'injustice, de cruauté, de barbarie et de mépris de toute loi auquel il a porté la guerre, il ne peut plus espérer de pitié, ni attendre de merci, et il se défendra en conséquence jusqu'à l'épuisement final.

C'est surtout dans cette phase ultime de la lutte que la pénurie grandissante de ses moyens matériels contraindra l'ennemi, la rage au cœur, à se rendre à discrétion. Chaque heure grignote ses ressources, peu à peu elles disparaîtront tout entières. Le temps entame aussi les nôtres, mais c'est vainement, car le monde entier est là pour les réparer aussitôt en nous livrant ses inépuisables richesses de remplacement. Il nous donnera tout ce qu'il faut pour continuer la guerre, sauf le courage, l'abnégation et la volonté de vaincre qui ne s'achètent point. Mais de ces vertus la France est suffisamment riche; son histoire est là pour démontrer qu'elle en regorge au point que partout et toujours elle a pu en exporter. Aussi la France tiendra, aussi bien la France civile que la France militaire, avec qui elle se confond dans un même et superbe élan. Toutes deux sont d'ailleurs encadrées de bons seconds pour la résistance, la patiente Russie, les Anglais à la ténacité légendaire.

Oui, nous tiendrons jusqu'au succès final, car il nous faut la victoire; la victoire pour venger les longues insultes d'un vainqueur insolent, la victoire pour venger nos morts, la victoire pour venger nos ruines, la victoire pour venger le droit, la justice, la civilisation, la victoire pour permettre à nos enfants, ces êtres que nous avons créés, pour qui nous travaillons, à qui nous passerons le flambeau, de vivre désormais guéris de la folie des armements, à l'abri des horreurs grandissantes de la guerre, pour leur permettre, au moins pendant quelque cinquante ans, limite raisonnable des prévisions humaines, de se détourner des œuvres de mort et, dans la fécondité de la paix, de se donner tout entiers aux œuvres de raison et de vie.

J. DUTHIL.

Mai 1915.

LE SÉJOUR A BORDEAUX DE CLAUDE FRANCIN

(1748-1765)

Le 20 mars 1748, le sculpteur Jacques Verberckt, adjudicataire des travaux décoratifs à exécuter pour la place Royale, ne pouvant quitter Paris, écrivait à Tourny de les confier à Claude Francin, son associé.

Avant d'agréer cette demande, l'intendant prit l'avis de l'architecte Gabriel. Il paraissait difficile de remplacer, par un artiste inconnu à Bordeaux, Verberckt, renommé par les travaux qu'il avait exécutés pour les résidences royales et qui avait, dans notre ville, sculpté les frontons de la Douane[1].

La réponse de Gabriel fut favorable. L'artiste à qui Tourny confiait la succession de Verberckt, Clair-Claude Francin, était né à Strasbourg, le 5 juin 1702. Il était le petit-fils du sculpteur Pierre Lepautre, le neveu et l'élève de Guillaume Coustou. Il avait obtenu le premier prix de sculpture, fortifié ses études pendant son séjour en Italie, exécuté à Paris de remarquables travaux aux portails des églises des Théatins, de l'Oratoire, de Saint-Roch, et il avait été admis, provisoirement, au rang d'académicien.

Trois mois après l'acceptation de Tourny, Francin arrivait à Bordeaux[2].

Il commença immédiatement les sculptures aux frontons de la Bourse, d'après les motifs dessinés par Verberckt. Du côté de la place Royale, Francin représenta : « La Victoire tenant un médaillon de Louis XV ». Cette sculpture est aujourd'hui mutilée : l'effigie du monarque, le blason, les insignes royaux

1. Cet édifice était aussi dénommé « Hôtel des Fermes ».

2. A la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, dans les séances du 30 mars 1883 et 28 mai 1890, Ch. Marionneau a lu deux Mémoires sur les travaux de Francin.

furent détruits à l'époque révolutionnaire. Dans le fronton du quai, face à la rivière, il sculpta : « Neptune favorisant le commerce ». Dans le troisième, à l'angle du quai et du cours du Chapeau-Rouge, il symbolisa : « La Réunion de la Garonne et de la Dordogne ». Ces pièces capitales et la décoration extérieure de l'édifice : mascarons, groupes, trophées, chapiteaux des pilastres, vases et consoles furent terminées au mois d'août 1751. Le mémoire de la dépense s'élevait à la somme de vingt-six mille six cents livres, sur laquelle Francin reçut, à cette date, un acompte de vingt et une mille livres.

Dans l'ancienne cour intérieure de la Bourse, qui était primitivement découverte, on voyait, tournée vers l'ouest, au-dessus de l'arcade ouverte sur le grand escalier, une horloge placée au centre d'un fronton. Francin l'encadra par une belle composition : « Le Temps découvre la Vérité »[1].

Depuis son arrivée à Bordeaux, l'actif intendant Tourny continuait les travaux commencés sous son prédécesseur Boucher et en ordonnait de nouveaux. On construisait les portes des Capucins, de la Monnaie, Dijeaux, d'Aquitaine. Une élégante grille, appuyée sur deux pilastres ornés de trophées, remplaçait l'ancienne porte du Chapeau-Rouge et était dénommée Porte Royale. A la place de la porte Saint-Germain, démolie, deux piliers d'ordre dorique, ornés de colonnes engagées, couronnés de beaux groupes sculptés, encadraient une belle claire-voie de fer et prenaient le nom de porte Tourny. Francin sculpta : les écussons et ornements placés aux frontons des portes Dijeaux et d'Aquitaine, les trophées, effigies, blasons et autres motifs qui ornaient les pilastres des portes Royale et de Tourny. Sur les quais, les cours, les nouvelles voies, s'élevaient de riches hôtels. Il est probable que Francin entreprit des travaux particuliers. Si parmi ces gracieuses décorations de styles Louis XV et Louis XVI, tant admirées à l'extérieur et à l'intérieur de ces belles demeures, il est impossible de désigner celles qui sont

1. Ce fronton, aujourd'hui caché par la voûte de la grande salle, est visible seulement de la galerie extérieure du pourtour du dôme. Le cadran en faïence, fait par Hustin, a été utilisé pour l'horloge intérieure, placée face à la rose des vents.

l'œuvre de cet artiste, nous pouvons en revanche apprécier, malgré son déplacement, un magnifique travail de Francin. Dans le Jardin-Public, créé par Tourny, un élégant portique, construit par Jacques-Ange Gabriel, s'élevait à l'entrée de l'Académie royale d'équitation. Francin représenta dans le fronton de ce portique : « Le Char du Soleil ». Deux groupes d'enfants, sculptés aussi par lui, étaient placés sur l'attique. Cet édifice, transporté pierre à pierre, reconstruit en 1865, forme la porte monumentale de l'École de dressage, rue Judaïque.

Lorsqu'en 1763 l'hôtel de la Marine fut installé à la place Tourny, Francin sculpta le cartouche au-dessus de la porte d'entrée. Ce travail lui fut payé trois cent cinquante livres.

La statue en bronze de Louis XV, chef-d'œuvre de Lemoyne, avait été érigée sur la place Royale le 19 août 1743. Le piédestal devait être revêtu d'ornements et trophées de bronze, mais Gabriel y substitua le marbre d'Italie et chargea Francin de l'exécution des travaux et de deux bas-reliefs. Aux angles du piédestal furent placés quatre trophées représentant les quatre parties du monde; face à la rivière était sculpté le blason royal, et du côté de la ville les armoiries municipales. Le bas-relief du côté de la Douane figurait la prise de Minorque, celui du côté de la Bourse la bataille de Fontenoy.

Dans un précédent numéro de la *Revue Philomathique,* nous avons étudié le premier de ces bas-reliefs; le second mérite aussi notre attention, mais pour bien comprendre la scène reproduite, il est nécessaire de rappeler en quelques mots ce que fut la journée de Fontenoy.

« Le maréchal de Saxe, commandant en chef de l'armée française, avait laissé une vingtaine de mille hommes devant Tournai, et s'était établi dans une plaine triangulaire. Il avait appuyé l'aile droite de son armée sur Anthoin et l'Escaut; le centre à Fontenoy et l'aile gauche au bois de Barry; en cas de retraite, il se ménageait des passages par le pont de Calonne et d'autres ponts sur le bas Escaut, fortifiés de retranchements et munis de canons. La bataille commença à six heures du

gauche, derrière la croupe du cheval, une petite figure en buste, à première vue assez étrange, mais dont il n'est pas impossible d'expliquer la présence et le sens.

Il résulte d'un document[1] que si Francin a sculpté le bas-relief, la composition est l'œuvre de l'artiste Charles Parrocel. « Ce peintre avait reçu l'ordre de suivre le roi à l'armée et fut présent à la bataille de Fontenoy, dont il fit le tableau d'après les conseils que voulut bien lui donner le maréchal de Saxe sur la disposition des corps de l'armée dans cette journée fameuse. La bataille de Fontenoy faisait partie d'une suite qui devait orner la galerie de Choisy et représenter les conquêtes dû roi[2]. »

Francin déclare, dans le document en question, que par ordre des jurats il alla à Choisy faire un dessin de ce tableau, que Parrocel l'aida dans ce travail, moyennant une rétribution de deux cents livres. Parrocel, peintre officiel, ayant assisté à la bataille n'était-il pas désireux d'y être représenté? Ainsi s'expliquerait la présence du personnage en buste, qui n'a rien de militaire.

La statue de Louis XV fut renversée le 20 août 1792. « Le peuple donna le temps de dégarnir le piédestal et de sauver toutes les pièces de marbre dont il était revêtu[3]. » Ces marbres, déposés dans la maison commune et au Champ de Mars, devaient, selon un arrêté du 19 vendémiaire an IV, « être employés au revêtement et à la décoration de l'autel de la Patrie permanent qui sera un jour élevé au milieu du Champ de Mars et aux deux fontaines qui doivent être établies à la place du nouveau marché, en face de la maison commune ». Transportés ensuite au Musée des antiques, à l'hôtel Jean-Jacques-Bel, les bas-reliefs furent placés dans la Bibliothèque municipale en 1891. Les trophées des angles et les armes de la ville étaient abandonnés dans un passage entre le cimetière et la pépinière départementale, lorsque l'archéologue Sansas

1. Archives départementales de la Gironde, C, 1177-1178.
2. Charles Blanc, *Histoire des peintres.*
3. Lettre de la Municipalité à M. Crozilhac, député de Bordeaux auprès du Corps législatif, datée du 22 août. (Archives municipales.)

les signala à l'administration municipale[1]. Ces marbres sont maintenant au Musée lapidaire.

Lors de la démolition de la porte Tourny, en 1799, les deux groupes d'enfants furent enlevés et mis sur les piliers de la porte du Champ-de-Mars au Jardin-Public. Un placage représentant le coq gaulois et le soleil de la liberté avait remplacé les effigies et les signes « régaliens » détruits sous la Révolution.

Les travaux de Francin, exécutés à une époque où le commerce bordelais était à l'apogée, ne l'avaient pas enrichi. Le 12 février 1765, il suppliait M. de Marigny, directeur général des bâtiments royaux, de lui faire payer par la Ville la somme de vingt-quatre mille livres qui lui restait due et les intérêts de ce capital depuis l'achèvement des travaux. Il ajoutait : « Daignez considérer que je reste ici à ne rien faire et à me consumer en frais et que ce misérable fruit d'un travail de dix-sept ans est la seule ressource que j'aie pour aller, à l'âge de soixante ans, recommencer ma carrière aux travaux du roi ou du public. Je n'attends qu'après mon paiement pour retourner à Paris. »

A son retour, Francin fut reçu définitivement à l'Académie[2]. Il finit sa carrière à Bourg-la-Reine, le 18 mars 1773.

Le nom de rue Francin fut donné à une rue du quartier de la gare du Midi, par un arrêté municipal daté du 25 août 1864.

Cet hommage était bien dû à l'artiste qui, pendant dix-sept années, contribua à l'embellissement de notre cité.

FERNAND THOMAS.

1. Lettre du 3 février 1847. Arch. Mun., 25, R, n° 1. Document communiqué par M. P. Courteault.

2. Son œuvre de réception, *Le Christ à la colonne*, est au musée du Louvre.

LES ORIGINES DU MUSÉE DE PEINTURE DE BORDEAUX

LE PREMIER CONSERVATEUR

L'une des conséquences qu'entraîna le décret supprimant les académies de province, en 1793, fut, à Bordeaux, la confiscation d'un certain nombre de collections d'œuvres d'art intéressantes à divers titres. Parmi celles-ci, on doit citer d'abord celle de l'Académie de Peinture, Sculpture, Architecture civile et navale. Il faut y ajouter tout ce que contenaient de tableaux, de statues, de médaillons et de bustes l'archevêché, les églises, les salles du parlement et de l'intendance, l'hôtel de ville[1] et le palais du gouvernement de Guyenne. Tout ce que possédaient la plupart des collections particulières, tout ce qui fut saisi dans les couvents et chez les émigrés de livres et d'ouvrages d'art fut également confisqué.

Il y avait là les éléments suffisants peut-être par la création d'un riche musée. Malheureusement, lorsque l'on pensa à constituer un tel établissement à Bordeaux, il était trop tard. Des pertes irréparables s'étaient accomplies.

Que se passa-t-il en effet? D'abord, l'inquisition terroriste avait fait, sur la place de la Comédie, des autodafés de ce qui avait un caractère religieux ou politique; le reste avait été entassé au dépôt des Feuillants, où beaucoup d'œuvres se perdirent, où beaucoup aussi furent détériorées[2]. De ce triste naufrage, peut-

1. A l'hôtel de ville notamment se trouvaient, avec des portraits récents de jurats, ceux des princes, des grands personnages, envoyés à titre de cadeaux aux Bordelais. On y admirait le buste en plâtre de Bailly et celui du roi par le sculpteur Deseine (grand prix de Rome en 1790, membre de l'Académie Royale de peinture et sculpture, dont la Ville de Bordeaux possède un buste de Montaigne offert par le gouvernement de la Restauration).

2. Ajoutons qu'après la Terreur, les livres et les tableaux qui avaient appartenu aux victimes de la guillotine et qu'on avait confisqués furent de plus en plus fréquemment restitués à leurs héritiers. Ainsi la veuve d'Armand Saige, Jacquette Martine de Verthamon, obtint, par arrêté du département, à la date du 17 février

être Lacour avait-il sauvé quelques gravures, quelques tableaux ayant appartenu à l'Académie et qui lui servaient pour ses cours, mais ce n'était là que de menues épaves. Il avait dû le plus souvent assister au désastre en déplorant son impuissance. Tout sera consommé et le mal sera irréparable quand Lacour aura recouvré quelque liberté d'action, quelque moyen de défendre ces intérêts de l'art si chers à l'artiste.

De toutes les mesures prises par la Convention pour assurer la conservation des œuvres d'art confisquées dans les églises, dans les couvents et chez les émigrés, une seule encore à Bordeaux, jusqu'aux décrets du 25 octobre 1793 et du 27 janvier 1794, avait reçu son exécution. On avait en effet procédé dès le mois d'avril 1790 à l'inventaire des bibliothèques des couvents devenus biens nationaux. Nous allons voir comment, après ces dernier décrets, cette exécution fut reprise et continuée. Mais nous verrons surtout se manifester ici l'éclatante incapacité administrative, intellectuelle et morale des fantoches chargés au nom du peuple de sauvegarder les intérêts publics.

Un arrêté du mois de juillet 1794, « affiché au coin des rues », apprenait tout à coup à Pierre Lacour qu'il faisait partie d'une « Commission des arts et des sciences », instituée par l'agent des représentants du peuple à Bordeaux. Cet agent était le citoyen Mittié fils, chargé d'organiser l'instruction publique dans le département du Bec-d'Ambès[1]. Cette commission comprenait trois sections. Mittié composait des citoyens Lacour et Jogan la première de ces sections, celle des objets d'art, tableaux, bustes, statues et gravures, et la seule dont il importe de donner ici la composition; il attribuait la présidence des trois sections au citoyen Fontanes, « dont les lumières égalaient le patriotisme ». Aux termes du même arrêté, cette commission devait se réunir « dans le plus

1795 (29 pluviôse An III) et probablement grâce à l'intervention de Lacour, la remise des livres et tableaux qui lui avaient appartenu et qui, ayant échappé aux autodafés et aux pillages, avaient été déposés aux Feuillants. Cf. H. de la Ville de Mirmont, *Histoire du Musée de Bordeaux*, p. 31.

1. C'est le nom qu'avait reçu le département de la Gironde après la chute des Girondins, à la fin de 1793.

bref délai », afin de choisir un local vaste qui prendrait le nom de « Lycée des sciences et des arts », de désigner les ouvriers pour l'appropriation du local, enfin de procéder au transport du dépôt des Feuillants; toute l'opération devait être achevée, l'établissement « prêt à être offert aux regards du peuple » avant le 12 octobre 1794. Comment il serait pourvu aux dépenses, l'arrêté n'en disait rien.

La Commission n'avait donc que trois mois devant elle « pour se conformer à l'arrêté » du citoyen Mittié. Mais ne donnait-il pas un assez bel exemple de prestesse administrative, de brièveté tranchante et de décision pour que les commissaires à leur tour fissent preuve de zèle et de rapidité? Ni Jogan ni Fontanes ne reculèrent devant la tâche. Mais Lacour, moins ému du sans-façon de Mittié, qui ne l'avait pas même avisé par écrit de sa nomination, que des impossibilités où la Commission allait se heurter, Lacour jugea nécessaire un supplément d'explication. Son premier mouvement fut de se présenter au « délégué du peuple », à qui « il n'avait jamais parlé ». Il lui déclare d'abord accepter sa nomination de commissaire, mais ensuite il lui demande de lui communiquer le plan de l'établissement. « Le plan, dit Mittié, mais il n'y en a pas »; le plan est de « suivre en tout mon arrêté, je vais t'en donner un exemplaire ». Lacour réclame alors de lui au moins un entretien d'une demi-heure pour lui faire part de « ses pauvres idées » et lui démontrer « l'impossibilité de l'exécution : le travail seul de la menuiserie pour la partie de la bibliothèque tiendrait plus d'un mois... » Mais Mittié a un courrier à expédier et refuse l'audience. Nous tenons ces détails d'une lettre de Lacour au « Club national », lettre que nous aurons encore à citer.

La Commission de Mittié naquit et mourut dans la même séance. Elle ne vécut que le temps nécessaire pour désigner l'hôtel Saige comme local du futur établissement. Puis la séance fut levée, on parcourut « sans rien voir » le dépôt des Feuillants, et l'on se sépara. Cette brusque séparation fut la conséquence d'une déclaration de l'honnête Lacour à ses deux collègues, qui leur fit voir en lui tout autre chose qu'un

complice. Il leur déclarait en effet, pendant ou après cette visite aux Feuillants, que « quant à lui, il ne déplacerait ni tableaux ni gravures » qu'après avoir été légalement installé dans ses fonctions et en présence de deux commissaires municipaux. « Bah ! s'exclamait Fontanes, que vas-tu chercher, toi, des formes ?... » Lacour insiste, il ne veut pas qu'on le soupçonne de s'être rien approprié; Fontanes réplique en faisant mieux voir encore son peu de scrupules. Puis, comme il faut par prudence sauver les formes au moins, en apparence, Jogan et Fontanes, en qualité de commissaires, se rangent finalement à l'avis de Lacour, et... l'on s'en va. Jamais plus Lacour n'entendit parler du Lycée.

C'est encore dans sa lettre au « Club national » que nous venons de puiser. Il apparaît bien que notre peintre représentait à lui seul tout ce qu'il y avait d'intellectuellement et de moralement sain dans la première section de cette Commission des arts, et que dans la société passagère de ses deux collègues de hasard le Lacour que nous connaissons devait se sentir singulièrement isolé. Fontanes vient de nous édifier sur son compte par son attitude et son langage, mais nous avons sur lui d'autres renseignements que les siens, par les maisons de commerce qui l'avaient chassé, par la prison publique qui l'avait à deux reprises hospitalisé, enfin par la *Feuille de Bordeaux* qui nous le montre « réduit par la débauche dans un état de misère et de maladie ». Jogan valait-il mieux ? On sait au moins que ce marchand d'estampes illettré[1], médiocre graveur, était d'intelligence assez courte pour n'avoir jamais pu dresser un catalogue de bibliothèque. Il avait fini, grâce à ses violences de langage et à la faveur des terroristes, par être nommé conservateur du dépôt des Feuillants, dont il ne conserva que ce qu'il n'en put soustraire, dénonçant lui-même les détournements[2] et empêchant ainsi qu'on ne l'en rendît responsable.

Une telle absence de scrupules commune à ces deux hommes explique l'intérêt qu'ils avaient l'un et l'autre à

1. Voir *Histoire de la Bibliothèque de Bordeaux*, par R. Céleste.
2. Voir *Histoire du Musée de Bordeaux*, par H. de la Ville de Mirmont.

retarder et entraver toute opération tendant à une installation ordonnée et cataloguée du dépôt des Feuillants. Aussi longtemps qu'il n'en serait point fait un classement méthodique ni dressé d'inventaire, ils y pouvaient puiser, parmi tant d'objets précieux en or ou en argent, au gré de leur convoitise, avec toute chance d'échapper au flagrant délit.

Là est le dernier mot de l'histoire du « Lycée des arts », enfant mort-né sorti du cerveau vide d'un jeune homme ignorant et présomptueux; c'est à ce double titre expressément que Mittié le fils fut destitué, peu de temps après Jogan et Fontanes, qui le furent également, l'un pour détournements, l'autre pour avoir soustrait une montre de prix.

Lacour, ainsi délivré et soulagé d'une compromission humiliante, demeurait donc, en décembre 1794, seul commissaire pour la conservation de ce que la rapacité des agents terroristes avait laissé subsister du dépôt des Feuillants. C'est à cette date qu'il écrivait la lettre dont nous avons ci-dessus relevé plusieurs passages[1] et qu'il destinait à rassurer les patriotes du « Club national » sur le sort « des objets précieux » déposés aux Feuillants, objets, dit-il dans sa naïveté d'honnête homme, qui « n'ont pu souffrir aucune disposition arbitraire de la part des commissaires, puisqu'ils n'ont jamais eu d'autorisation légale, sans laquelle les dépositaires n'eussent rien livré ». Pauvre Lacour! Jusqu'où l'aveuglait sa propre honnêteté?

A sa mission de conservateur s'ajoutait pour Lacour celle de discerner les objets d'art qu'on pouvait rendre aux particuliers et les objets qui méritaient de figurer dans une collection nationale. Ce fut ainsi que par ses soins et sur ses indications un assez grand nombre de tableaux furent restitués; il n'en jugea qu'un petit nombre dignes de figurer dans une galerie nationale, au Louvre ou à Versailles[2].

1. Cette lettre se trouve citée *in extenso* dans l'*Histoire du Musée de Bordeaux*, par M. H. de la Ville de Mirmont.

2. Le dépôt du Louvre avait été créé par les décrets du 26 août 1791 et du 27 juillet 1793; celui de Versailles, par ceux du 14 août et du 27 novembre 1792. Les diverses administrations locales avaient reçu l'ordre d'envoyer dans ces dépôts les œuvres d'art confisquées et devenues propriété nationale. Ces dépôts devaient former le Muséum national.

Si l'on retranche de ce qui subsistait du dépôt des Feuillants après tant de désordre et de pillage, le nombre des tableaux restitués sur les indications de Lacour, si l'on en retranche aussi les quelques ouvrages envoyés à Paris pour grossir les collections nationales, on voit le peu qui restait pour constituer le premier fonds d'un musée à Bordeaux. Il arriva heureusement pour les province que le Musée national, encombré d'acquisitions faites à leurs dépens, dut en restituer beaucoup, au grand profit des musées municipaux. Déjà, en février 1798, sur l'initiative de La Réveillère-Lepeaux, député de l'Anjou, quelques tableaux avaient été envoyés de Paris au Musée d'Angers. La mesure se généralisa; d'autres envois suivirent. Bordeaux attendait son tour [1].

Un arrêté du premier consul, rendu sur le rapport du ministre Chaptal, le 13 fructidor an IX (31 août 1801), créait dans quinze villes importantes du territoire de la République quinze grands dépôts de tableaux. C'était l'acte de naissance des musées de province. Bordeaux était compris parmi les « quinze villes importantes », mais ne venait sur la liste qu'après plusieurs autres; aussi ne fut-il pas le premier servi. En attendant les envois de Paris, le musée dut se contenter, pour vivre, du peu qui se retrouva des collections de l'ancienne académie, des ouvrages provenant des couvents et des églises, des salles du parlement et de l'intendance, des morceaux de réception agréés par l'Académie de peinture, enfin de ce qui provenait des galeries particulières. Lacour devait par la suite y figurer très honorablement, à côté de Taillasson, de Briant, de Leupold, avec ses tableaux de *Loth sortant de Sodome*, acquis en 1846, de *la Visitation*, donnée par l'église Saint-Louis en 1876, d'un *Portrait d'acteur*, provenant du Grand-Théâtre, entré au musée en 1880, de *Didon et Énée*, entré en 1885,

Cependant, Bordeaux ne recevait que le 27 avril 1803 l'avis d'un premier envoi de Paris comprenant 29 tableaux et que l'envoi de 16 autres ouvrages devait suivre « incessamment ». Mais ces envois n'étaient qu'annoncés, il y avait des formalités

1. Voir pour plus de détails l'*Histoire du Musée de Bordeaux*, de M. H. de la Ville de Mirmont. C'est là que nous avons puisé la plupart de ces renseignements.

à remplir, entre autres le règlement d'une note de frais de restauration et d'emballage. Ce fut Lacour, qui se trouvait alors en séjour à Paris, à qui s'adressa le second préfet de la Gironde, Dubois, pour gagner du temps et hâter les envois.

C'était pour son fils que Lacour se trouvait alors à Paris. Il n'est pas sans intérêt de revenir un peu sur ce fils dont la vie est encore étroitement liée à celle de son père. L'enfant, après son retour de Jarnac, commençait à douze ans, sous la direction de son père, l'étude du dessin. Lacour, au lieu de lasser l'ardeur du débutant en le retenant trop longtemps sur les principes, lui permit pendant deux ans de copier directement à la plume des compositions, même compliquées, d'après le Poussin, le Dominiquin et d'autres modèles que le peintre choisissait. Méthode excellente si l'élève a une nature d'artiste, en ce qu'elle donne libre carrière au développement du sentiment esthétique, du goût et des dons naturels, rien ne gênant, n'altérant la spontanéité de l'impression. Le jeune Lacour, au bout de ces deux ans, avait acquis déjà une telle sûreté d'œil et de main qu'elle émerveillait les connaisseurs, familiers de la maison.

(A suivre.) J. LÉONARD-CHALAGNAC.

CINQUANTENAIRE

DE LA

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHONE

Après la Société Philomathique de Bordeaux qui, en 1839, a inauguré en France les cours d'adultes, la Société d'Enseignement professionnel du Rhône est la plus ancienne des Sociétés françaises dont la fondation ait eut pour objet l'organisation de cet enseignement spécial.

En 1864, au lendemain de la fameuse circulaire par laquelle Victor Duruy signalait l'importance de l'enseignement technique, un groupe de commerçants et d'industriels de la ville de Lyon formèrent le projet « d'apprendre aux ouvriers et aux employés la théorie des opérations qu'ils pratiquent, de leur donner les notions nécessaires à l'exercice intelligent de leur profession, de leur faire comprendre le jeu des machines qu'ils dirigent, de leur fournir les moyens de résoudre les difficultés même imprévues de la pratique, enfin de les mettre pour ainsi dire de niveau avec les progrès modernes. »

C'est en ces termes que M. Guéneau, président actuel de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, rappelait l'origine de l'œuvre lyonnaise dans le discours qu'il prononça, le 7 juin 1914, à la distribution annuelle des prix aux élèves de cette Société, qui célébrait ce même jour le cinquantenaire de sa fondation.

La veille de cette solennité, M. Guéneau, entouré d'un grand nombre de personnalités lyonnaises, était allé déposer une gerbe de fleurs au pied du monument élevé, dans le jardin de la préfecture, à la mémoire de Félix Mangini, ingénieur, membre de la Chambre de commerce, qui présida la Société

du Rhône durant trente-deux ans et qui « par sa bonté active et sa foi dans la bonté des autres, par son optimisme entraînant et son initiative audacieuse et prudente, a été l'un des plus grands organisateurs de la bienfaisance privée ».

L'œuvre, qui lui doit la plus grande part de son succès, s'est magnifiquement développée : pendant le demi-siècle qui prend fin, elle a enseigné à 276,000 élèves; et le jour où elle célébrait son cinquantenaire elle proclamait avec orgueil le nombre annuel de cours et d'élèves le plus élevé qu'elle ait jamais atteint : 207 cours groupant 8,398 élèves.

A Lyon, comme à Bordeaux, ont eu lieu pour la première fois, en 1914, les examens pour l'obtention du certificat de capacité professionnelle prévu par le décret du 24 octobre 1911. La Société d'Enseignement professionnel a eu la satisfaction de voir attribuer à ses élèves, apprentis ou ouvriers, environ 65 o/o du total des certificats délivrés.

La Société Philomathique applaudit de grand cœur à ces brillants résultats. Elle envoie son salut confraternel à sa sœur puînée à l'occasion de son cinquantenaire, et elle y joint ses vœux pour la pérennité d'une œuvre qui est une source de bienfaits pour la région lyonnaise.

A. C.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNERALE

DU 16 FÉVRIER 1915

PRÉSIDENCE DE M. PÉRIÉ, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 6 heures.

Sont présents au bureau : MM. Périé, Collet, Talboom, Touzin, Pancol, Labadie.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 décembre est lu et adopté.

Admission d'un sociétaire. — Il est procédé au vote sur l'admission, comme membre sociétaire, de M. Jean-Louis Garrau.

A l'unanimité des suffrages, ce candidat est proclamé membre de la Société Philomathique.

Compte de 1914 et budget de 1915. — En l'absence de M. le Trésorier, retenu par des obligations professionnelles, M. le Président donne communication à l'Assemblée du compte de 1914 et du budget de 1915.

Après avoir fait l'exposé de la situation financière, il donne à divers sociétaires qui en font la demande des renseignements complémentaires sur les dépenses de 1914 et les prévisions établies pour 1915.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de 1914 et vote le budget de 1915 tel qu'il est présenté par M. le Président au nom du Comité.

Lettre d'un sociétaire mobilisé. — Le Secrétaire général lit une lettre de M. le colonel Chiché qui donne de bonnes nouvelles de sa santé, fait l'éloge de ses soldats et affirme à nouveau sa foi dans le triomphe de nos armes.

Il veut bien, en suite de la demande qui lui a été faite, pro-

mettre d'envoyer à la *Revue Philomathique* une note contenant ses observations personnelles sur la tactique de nos adversaires, leur état moral, etc., qui pourra servir à l'instruction des futurs contingents.

L'Assemblée accueille cette communication avec grande satisfaction.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire général,
A. COLLET.


Vu : JOSEPH TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

JUILLET-AOUT 1915



LA HIRE ET SAINTRAILLES

CAPITAINES GASCONS DE JEANNE D'ARC

D'après une miniature du xv[e] siècle.

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

DISTRIBUTION DES PRIX

AUX ÉLÈVES

DES COURS D'ADULTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

La distribution des récompenses aux élèves de nos cours d'adultes a eu lieu le dimanche 20 juin, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de l'École professionnelle de la rue Saint-Sernin.

Nos élèves, s'inspirant des élans généreux qui ont surgi de toutes parts en faveur des soldats blessés, avaient exprimé le désir que la somme affectée par notre Société à l'achat des livres de prix fût versée, cette année, à la Croix-Rouge française.

Le Comité décida qu'il serait donné satisfaction à cette requête, à laquelle il était heureux de s'associer, mais qu'on décernerait, nonobstant, aux meilleurs élèves les prix offerts chaque année à la Société Philomathique par les ministères, les administrations publiques et les divers groupements de la Ville de Bordeaux qui montrent tant de sympathie pour notre œuvre d'enseignement populaire.

En raison des circonstances, la cérémonie a eu lieu dans l'intimité des professeurs et des élèves, sans invitations officielles.

Le Comité a vivement regretté que l'exiguïté de la salle à laquelle il était contraint de recourir, faute de disposer cette année d'un local plus spacieux, l'ait mis dans la nécessité de rompre avec la tradition et l'ait privé du plaisir d'inviter MM. les Membres de la Société à assister à la distribution des prix.

Il espère que cette dérogation sera unique dans l'histoire de notre Société, et que, l'année prochaine, la solennité, qui attire toujours de nombreux philomathes, aura repris tout son éclat.

En ouvrant la séance, M. Marcel Périé, vice-président de la Société (remplaçant M. le président Sam Maxwell, mobilisé), entouré de M. de la Ville de Mirmont, adjoint au maire, de M. Liégaux, délégué des Prud'hommes-Patrons, de M. Nazat, secrétaire de l'Union générale des Syndicats girondins, des Membres du Comité d'administration et des Professeurs, a prononcé l'allocution suivante :

MESDAMES,
MESSIEURS,

En raison des cruelles épreuves que traverse la France, le Comité d'administration de la Société Philomathique, estimant que l'heure n'est pas aux réjouissances, a renoncé, pour cette année, à la brillante fête qu'est la distribution solennelle des prix de notre Société. Néanmoins, il a tenu à vous convier, ainsi que les élèves lauréats de nos cours d'adultes, à cette séance sans apparat et tout intime.

L'honneur m'échoit de la présider, par suite de l'absence de notre affectionné président appelé au service de la Patrie avec deux de mes aimables collègues du Comité. Le motif qui les sépare de nous ne peut que nous inspirer, à leur égard, la plus vive gratitude.

L'intérêt qu'offre notre réunion réside dans son objet même,

qui est, je me plais à le rappeler, la proclamation des prix décernés à nos lauréats, et de ceux accordés par la Ville de Bordeaux et par les Prud'hommes-Patrons à des employés, des ouvriers et des ouvrières tous des plus méritants.

Il m'est agréable de constater la présence, à notre réunion, malgré sa simplicité, des très estimées personnalités qui ont bien voulu se joindre à nous. Cette constatation ne révèle-t-elle pas l'encourageante sympathie dont est favorisée l'œuvre philanthropique de notre Société?

Si notre œuvre bénéficie de hautes marques de bienveillance, nous le devons, pour une large part, M. le Directeur, M. le Surveillant général, MM. et Mmes les Professeurs, à votre dévoué concours qui jamais ne nous a fait défaut. Aussi sommes-nous vraiment heureux de décerner, cette année, une médaille d'argent à l'un de vous, M. Castaignet, comme témoignage de sa longue et précieuse collaboration.

Il va de soi que ceux de vos collègues faisant partie en ce moment de notre valeureuse armée ne peuvent être séparés de vous dans notre estime. Bien plus, par cela même qu'ils sont soldats français, ils ont droit à toute notre reconnaissance.

A votre persévérante sollicitude pour vos élèves, vous avez ajouté le bon exemple en réalisant, dans un élan de solidarité patriotique, une souscription collective en faveur de la Croix-Rouge française. Votre exemple, accompagné sans doute de vos conseils, n'a pas été vain, il a porté ses fruits. Vos élèves nous ont adressé, en effet, une pétition pour nous demander de consentir à verser, également aux Sociétés de la Croix-Rouge, le montant de l'achat de leurs livres de prix auxquels ils renonçaient.

Grande a été notre satisfaction en accédant à un si louable désir.

Je vous félicite, chers Élèves, de ce joli geste. En l'accomplissant, vous avez obéi à un noble sentiment et participé à la belle générosité patriotique qui, depuis le début de cette grande et terrible guerre, anime tout cœur français; vous avez montré combien vous vous intéressez, vous aussi, au sort

de nos héros qui, dans des combats épiques, préparent le triomphe de notre France.

Votre volonté de bien faire qui s'est ainsi manifestée et dont témoignent, en outre, les récompenses qui vont vous être décernées, doit, d'une manière générale, vous servir de guide au cours de votre lutte pour l'existence. Dans vos bureaux, dans vos ateliers, dans vos travaux quotidiens quels qu'ils soient, ayez toujours pour objectif l'accomplissement de votre devoir, en tant que travailleurs.

Si vous rencontrez parfois de ces esprits inquiets qui, jamais satisfaits de leur sort, espèrent trouver dans les dissensions un remède à leur situation, évitez leurs théories décevantes, fuyez leurs mauvais conseils.

Certes, loin de moi est la pensée de porter atteinte au droit qui appartient d'ailleurs à nous tous, de défendre nos intérêts soit privés, soit collectifs; mais point n'est besoin, pour réaliser ce droit, de recourir à des moyens violents. C'est de l'entente amiable, de la concorde entre les patrons et les employés ou les ouvriers que doivent naître la confiance et l'appui réciproques, qui sont la meilleure sauvegarde de leurs intérêts respectifs.

Persuadez-vous qu'on ne saurait mieux améliorer son sort que par le travail; qu'il est sage de ne rien attendre du hasard et de ne compter que sur soi, sur ses propres efforts, pour parcourir, le mieux possible, le chemin de la vie.

Un des plus puissants parmi les hommes d'affaires américains, M. Carnegie, qui a gravi tous les échelons du travail, n'a-t-il pas prononcé cette parole pleine de vérité :

« L'homme civilisé n'a pas de devoir plus clair que d'avoir présente à l'esprit, dès ses débuts dans la vie, la nécessité de pourvoir à son avenir et à celui de ceux qui dépendent de lui. »

Or, ce n'est que par votre travail opiniâtre que vous assurerez cet avenir. Et quand, après chaque journée de labeur, vous prendrez un repos bien mérité, vous puiserez, dans la satisfaction d'avoir durant cette journée consciencieusement accompli votre tâche, un encouragement à la bien remplir, de nouveau, le lendemain.

Après cette allocution, chaleureusement applaudie, M. de la Ville de Mirmont, adjoint au maire, a remis, au nom de la Ville de Bordeaux, les prix ci-après, fondés par la Ville, en faveur de trois ouvrières ou employées qui se sont distinguées par leur dévouement et leurs longs services dans les maisons où elles sont occupées :

Trois Prix égaux de 200 francs **(Legs Godard)** :

1° Mme veuve Legoff (55 ans de services effectifs dans la Maison L. Meynieu et Cie (capsules métalliques).
2° Mme Bilatte (43 ans de services effectifs dans la Maison G. Sériat (imprimerie-lithographie).
3° Mme veuve Lacoste (41 ans de services effectifs dans la Maison Dandicolle et Gaudin (conserves alimentaires).

Au nom des Prud'hommes-Patrons, M. Liégaux a remis les prix ci-après à des ouvriers et employés qui se sont distingués par leur dévouement au patron, leur conduite irréprochable et leur long séjour dans la même maison :

Prix Privat, d'une valeur de **500** francs :

M. Sénèque (Jean), ouvrier maçon, Maison David, ancienne Maison Vélay (43 ans de services).

Prix Adolphe Sarrail, d'une valeur de **500** francs :

M. Mallet (François), ouvrier carreleur, Maison Massart (47 ans de services).

Prix des Prud'hommes-Patrons, d'une valeur de **250** francs :

M. Morin (Ernest), ouvrier malletier, Maison Ehrensperger (45 ans de services).

Prix de MM. les Négociants en Vins, d'une valeur de **500** francs :

M. Laveau (Étienne), chef d'échantillonnage, Maison Barton et Guestier (45 ans de services).

Prix de MM. les Négociants en Vins, d'une valeur de **250** francs :

M. Maenc (Joseph), contremaître, Maison J. Calvet et Cie (41 ans de services).

Prix Camille Godard, d'une valeur de **500** francs :

M. Cazenave (Barthélemy), magasinier-verrier, Maison Cash et Cie (51 ans de services).

Prix Camille Godard, d'une valeur de **500** francs :

M. Dugros (Victor), contremaître, Maison A. Nazat, ancienne Maison G. Moustié (48 ans de services).

Prix Camille Godard, d'une valeur de **250** francs :

M. Badie (Jean), ouvrier menuisier, Maison Bernard, ancienne Maison A. Bénazet (43 ans de services).

Prix Camille Godard, d'une valeur de **250** francs :

M. Bonnin (Camille), contremaître typographe, Maison F. Pech et Cie (43 ans de services).

Prix D. Guillot, d'une valeur de **100** francs, offert par **Mme Ve D. Guillot** *et destiné à un apprenti venant de terminer son apprentissage et qui s'est fait remarquer par son travail et sa conduite* :

M. Martrou (René), apprenti coupeur, Maison J. Gibert, manufacture de parapluies.

Tous ces lauréats sont salués par les ovations de l'assemblée lorsqu'ils se dirigent vers l'estrade pour recevoir la récompense de leur vie de labeur et de leur conduite exemplaire.

MM. les Membres du Bureau ont ensuite proclamé les lauréats des divers cours de la Société Philomathique et annoncé, en terminant, la rentrée des cours pour le lundi 4 octobre 1915.

Les délégués de la presse bordelaise, en rendant compte de cette cérémonie tout intime et en constatant que, sur cinquante-six professeurs, treize ont été mobilisés, ont bien voulu reconnaître que notre Société, qui, dans ces conditions difficiles, a su maintenir l'intégralité de son enseignement, a acquis de nouveaux titres à la gratitude des travailleurs bordelais.

Nous leur sommes reconnaissants de ce témoignage.

Le Secrétaire général de la Société Philomathique,

A. COLLET.

LES CAPITAINES GASCONS DE JEANNE D'ARC

A la première page de nos *Grandes chroniques*, on lit ces mots : *Gesta Dei per Francos*, « Gestes de Dieu par les Français ». Cette formule, que les scribes du Moyen-Age peignaient et enluminaient avec amour, pour laquelle les imprimeurs d'incunables taillaient pieusement dans le bois ces majestueux caractères gothiques, ces lettres noires rehaussées de rouge, qui donnent à leurs titres une beauté à la fois charmante et austère, — cette formule pouvait, il y a dix mois, nous paraître caduque, fanée et périmée. Elle a retrouvé son sens le plus plein et le plus ample, elle verdoie et fleurit d'une jeunesse nouvelle, elle est pour tous les Français profondément émouvante depuis que s'est engagée et à mesure que se développe la guerre dont l'enjeu est la civilisation chrétienne mise en péril par le plus effroyable retour offensif de la barbarie dont l'Europe ait été menacée depuis quinze siècles. Les « Gestes de Dieu par les Français », nous les reconnaissons dans cette victoire de la Marne, qui surpasse en grandeur Bouvines, Rocroi, Denain, Valmy, Fleurus, qui n'a d'égale que Salamine, les Champs catalauniques et Poitiers ; dans ces victoires de l'Yser et des Flandres, dans ces combats de l'Argonne, de Lorraine et d'Alsace, dans cette bataille d'Arras, qui, lorsqu'elle sera terminée, s'appellera peut-être, d'un nom déjà historique, la victoire de Lens...

Avec autant de raison on a pu dire, — c'est mon très savant et très spirituel ami M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne [1], — en parlant des merveilles accomplies par la Pucelle, qu'elles furent les gestes de Jeanne par les Gascons : *Gesta Johannæ per Vascones*.

1. A propos du travail cité à la note suivante.

Ce n'est point là une « gasconnade ». Cette affirmation, l'histoire en rend compte, des documents nombreux et précis la confirment.

Parmi les capitaines français et étrangers qui vinrent, à l'approche des Anglais, offrir leurs services aux bourgeois d'Orléans pour organiser la défense de la ville, il y avait un nombre proportionnellement plus grand de Gascons que de soldats des autres « nations ». Dans la petite armée de secours qui, le 28 avril 1429, partit de Blois avec Jeanne, au chant du *Veni Creator*, pour délivrer Orléans, reconquérir les places fortes de la Loire et conduire Charles VII à Reims, le plus fort contingent paraît avoir été formé d'hommes bruns, secs et alertes, originaires de ce triangle limité par l'Océan, la Garonne et les Pyrénées, auquel la géographie, la linguistique et l'histoire s'accordent à donner le nom de Gascogne : Gascons des coteaux pierreux de l'Armagnac et de l'Astarac, du Fezensac et du Fezensaguet, du Pardiac et de la Lomagne, Gascons des Landes d'Albret, du Marsan, du Tursan et du Gabardan, Gascons montagnards du pays basque et du Béarn, de la Bigorre, du Nébouzan, du Couserans et du Comminges.

Nos érudits locaux et régionaux ont depuis longtemps signalé le fait. L'un d'eux, qui s'était fait comme une spécialité d'identifier, à l'aide de pièces d'archives, les capitaines gascons cités dans les textes, M. l'abbé de Carsalade, aujourd'hui Mgr de Carsalade, évêque de Perpignan, a entrepris de dresser le catalogue des Gascons qui furent les compagnons d'armes de Jeanne d'Arc[1]. Ce catalogue, s'il pouvait être établi d'une façon complète, serait vraiment homérique. En 1892, Mgr de Carsalade déclarait avoir découvert quarante-trois capitaines gascons qui prirent part à la chevauchée de Bourges à Reims. Et la liste a été depuis allongée. Peut-on, d'après ce chiffre, fixer d'une façon précise celui des soldats de Gascogne qui servirent sous Jeanne d'Arc? A dire vrai,

1. J. de Carsalade du Pont, *Gesta Johannæ per Vascones*, discours prononcé le 23 mai 1892, à Montauban, à l'occasion de la visite de la Société archéologique du Gers à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (*Bull. archéol. et hist. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1892, t. XX, p. 127-133).

je ne le crois pas, pour deux raisons : la première est qu'au Moyen-Age comme au XVIe siècle, les documents donnent le titre de capitaine, non pas seulement aux chefs de compagnies, mais à de simples hommes d'armes; la seconde est qu'à la date où parut Jeanne d'Arc, l'anarchie la plus complète régnait dans l'armée française : les règlements militaires édictés par Jean le Bon et Charles V étaient loin d'être observés et l'effectif des compagnies n'avait rien de fixe. Il y en avait de 30 lances, il y en avait de 20, il y en avait de 10 seulement. Au siège d'Orléans, une compagnie d'un frère de La Hire comptait 22 hommes d'armes et 8 archers; celle de Mondot de Lansac, 10 lances et 30 archers à cheval; celle de Bernard de Comminges varie de 26 à 23 et 24 hommes d'armes[1]. Il est donc impossible de préciser un chiffre. Mais il n'en reste pas moins certain que le nombre des Gascons qui servirent sous Jeanne d'Arc fut relativement considérable. Sans doute le hasard avait sa part dans le recrutement des compagnies. Des Bretons, des Normands, des Provençaux, des Écossais, ramassés au petit bonheur, venaient combler les vides faits par la guerre. Mais les capitaines n'en avaient pas moins pour principe d'appliquer le recrutement régional, et si dans le menu fretin des archers et des coutiliers, si même dans les rangs des hommes d'armes et des écuyers il se glissait des étrangers, les cadres restaient gascons et aussi le plus grand nombre. Au reste, pendant toute la guerre de Cent Ans, la Gascogne fournit sans compter des milliers d'hommes : elle en fournit à toutes les causes, aux armées anglaises du prince Noir, du comte de Derby et du captal de Buch, aux armées féodales de Gaston Phœbus et de Jean Ier, comte d'Armagnac, aux armées françaises de Duguesclin, du connétable Bernard VII d'Armagnac, de Jeanne d'Arc, aux terribles bandes du Castillan Rodrigue de Villandrando, l' « empereur des pillards ». Dès le XVe siècle elle était telle que la définira, à la fin du siècle suivant, en

1. Loiseleur. *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siège de 1428*, p. 163, 175, 177, 181, 188, 191, 201. — Cité par A. Couret, *Les Méridionaux compagnons d'armes de Jeanne d'Arc* (*Revue des Pyrénées*, 1889, t. I, p. 42, n. 5 et 7, p. 33, n. 7).

termes dont la grandiloquence exprime l'exacte vérité, un humaniste bordelais, le conseiller au Parlement Florimond de Ræmond : « un magasin de soldats, la pépinière des armées, la fleur et le choix de la plus belliqueuse noblesse de la terre et l'essaim de tant de braves guerriers, qui peuvent contester l'honneur de la vaillance avec les plus fameux capitaines grecs et romains qui furent oncques » [1].

Comment tant de Gascons se trouvèrent-ils réunis autour de Jeanne d'Arc ? L'histoire générale l'explique fort bien. Depuis 1409, depuis la paix « fourrée » de Chartres, par laquelle Charles VI avait abdiqué entre les mains du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, la France était déchirée par la guerre civile. Deux partis, les Armagnacs et les Bourguignons, se disputaient le « povre fol de roi », c'est-à-dire le gouvernement du royaume. Ces deux partis se valaient : des deux côtés, même égoïsme, même souci cynique d'exploiter la France, même sauvage barbarie à l'égard du commun peuple des villes et des campagnes. Lorsqu'en 1415, à la guerre civile vint s'ajouter la guerre étrangère, les Armagnacs étaient maîtres de Paris. Leur chef, le comte Bernard VII, et son frère, le connétable d'Albret, en présence de l'invasion anglaise, eurent conscience de leur responsabilité. Le sentiment national s'éveilla en eux ; ils appelèrent aux armes la noblesse de France. Mais elle fut écrasée à Azincourt, et le pays, après ce court sursaut, retomba dans un état pire. Le 28 mai 1418, la trahison de Perrinet Leclerc livrait Paris aux Bourguignons. Le 12 juin suivant, ils sonnaient contre les Armagnacs de sanglantes vêpres parisiennes. Plus de 4,000 Gascons rougirent de leur sang les pavés de la capitale ; leurs cadavres dépouillés s'amoncelèrent « en tas comme porcs dans la boue ». Enfermés au Grand Châtelet, ils durent sauter du haut des tours et les Parisiens les recevaient sur leurs piques et les pointes de leurs bâtons ferrés, « les meurtrissant paillardement et inhumainement », tandis que les bouchers du bourreau Capeluche en massacraient dans les prisons, où ils étaient entassés « comme si fussent chiens et moutons ». Le connétable Bernard fut une

1. Épître liminaire des *Commentaires* de Monluc (éd. P. Courteault, t. I, p. 1-2).

des victimes : son corps fut traîné sanglant par les rues et de « mauvais enfants » en arrachèrent deux larges bandes de peau, si bien qu'il se trouva porter mort, comme il l'avait fait vif, l'écharpe blanche des Armagnacs [1]. Et Jean sans Peur, maître de Paris, offrit au roi Henri V d'Angleterre de lui vendre la France [2].

Les survivants de l'horrible massacre, privés de chef, se répandirent dans le plat pays et y vécurent en routiers. Certains s'en allèrent ravager les terres du duc de Bourgogne pour venger leurs frères. Ils furent vite célèbres sous le nom d'*Écorcheurs*. On les nommait ainsi parce qu'ils « écorchaient » les malheureux paysans, c'est-à-dire les dépouillaient jusqu'à la chemise. Essayons de nous faire une idée de l'état d'esprit de ces sinistres chefs de bandes par deux d'entre eux, les plus connus des futurs compagnons de Jeanne d'Arc, La Hire et Saintrailles. Ce sont deux purs Gascons. La légende et l'histoire ont réuni leurs noms, qui sont devenus inséparables. Comme Castor et Pollux, comme les deux Ajax, comme Roland et Olivier, La Hire et Saintrailles sont deux jumeaux. Sans doute, La Hire est le plus populaire. Son prestige, il le doit à la singulière fortune qu'il eut de donner son nom à l'une des cartes à jouer. Cet honneur, il le partage avec Hector, le héros troyen, avec Ogier, le héros de l'épopée carolingienne, avec Lancelot, le héros des romans de la Table Ronde. La Hire est resté pour la postérité le *valet de cœur*. Si son nom, grâce à cet accident, est pour nous entouré d'une auréole légendaire, il ne fut, en réalité, qu'un simple capitaine et ne reçut d'autre récompense de ses services que la seigneurie de Montmorillon. Saintrailles, lui, fut plus heureux. Charles VII le combla d'honneurs et de richesses, le fit grand écuyer, sénéchal du Limousin, bailli du Poitou, seigneur de Tonneins et de Saint-Macaire, maréchal de France, et il mourut capitaine du Château-Trompette de Bordeaux, ce qui lui a valu de donner son nom

1. Cet acte d'atroce barbarie a été exactement renouvelé en Pologne par des officiers allemands sur un malheureux cosaque.

2. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. IV [par A. Coville], p. 364-378 (Paris, 1902, in-4°).

à l'une de nos casernes. Mais si leurs carrières furent différentes, leurs commencements furent de tout point semblables.

La Hire est un Landais. Ce nom de La Hire, sous lequel il est devenu célèbre, est un sobriquet, comme en recevaient alors beaucoup de gens de guerre. On a fort disserté sur ce sobriquet, sur ce « chaffre », comme disait Monluc. En fait, on en ignore l'origine. De son nom La Hire s'appelait Esteben de Vignolles. La terre de Vignolles est située en pleine région landaise, dans la sénéchaussée de Tartas, à l'est de Préchacq. Le château, dont il subsiste les écuries, domine un coude du confluent de l'Adour et du Louts[1]. Saintrailles est un Agenais. De son nom il s'appelait Poton, et c'est ainsi qu'il signait. C'est même tout ce qu'il savait en fait d'écriture. Ce nom de Poton, tracé d'une main ferme, en caractères très réguliers, apparaît au bas de nombreuses pièces d'archives, et on lit dans le testament de Saintrailles : « Lo quau present testament ey feyt escriure, per sso que no scey escriure, fors et exceptat mon nom Poton. » La terre de Saintrailles est située sur la rive gauche de la Garonne, non loin de son confluent avec la Baïse. Le château, dominant le village de Xaintrailles, est juché sur une hauteur, l'un des points les plus élevés du département de Lot-et-Garonne et d'où l'on a une vue très belle sur la pittoresque vallée de la Baïse, sur les coteaux du Brulhois, sur la plantureuse plaine de la Garonne et sur la forêt landaise. Ce château, dégagé de ses constructions modernes, fut bâti par Saintrailles : c'est un manoir de la fin du xve siècle, type intermédiaire entre le château fort du XIIIe siècle et les châteaux élégants et pacifiques de la Renaissance[2].

La Hire et Saintrailles étaient, l'un et l'autre, de race noble. La noblesse du second était plus ancienne : elle remontait au XIe siècle. Celle du premier était de plus fraîche date : elle ne paraît pas antérieure au XIVe. La Hire n'avait que le titre de chevalier. Saintrailles était un cadet, à qui son père légua

1. Cf. A. Castaing, *La patrie du valet de cœur* (*Rev. de Gascogne*, 1869, p. 29-33) et V. Foix, *Lahire est né à Préchacq, Landes* (*Bull. de la Soc. de Borda*, 1907, p. 105-111).

2. Cf. Philippe Lauzun, *Étude sur le château de Xaintrailles*. Agen, 1874, in-8°. — La notice biographique de M. Lauzun est à compléter avec le livre de Cosneau sur *Le connétable Arthur de Richemont*. Paris, 1886, in-8°.

par testament la seigneurie de Villeton[1]. Son frère aîné, Jean, servit, comme lui, contre l'Anglais et figura à la journée des Harengs. La Hire avait deux frères, qui furent, comme lui, des compagnons de Jeanne d'Arc : il s'appelaient Renaud et Amador.

Ces noms de paladins ne doivent pas nous faire illusion. Ces



LA HIRE ET SAINTRAILLES, CAPITAINES GASCONS DE JEANNE D'ARC.

D'après une miniature du xve siècle.

Gascons, avant d'avoir subi l'influence de la vierge lorraine, n'étaient que des bandits de grand chemin. Ils apparaissent pour la première fois dans l'histoire en 1418, au lendemain du massacre des Armagnacs. On les trouve en Picardie, aux environs de Guise, de Coucy, de Soissons, battant la campagne et faisant la guerre de partisans. Cette guerre, nous savons comment ils la menaient par le roman historique que nous a laissé un de leurs compagnons, Jean de Bueil, l'auteur du *Jouvencel.* Il nous les peint sous les traits de soldats à la fois héros et brigands, courageux et audacieux à merveille, sachant com-

1. La Hire et Poton sont représentés, vêtus de harnais de fer battu, dont le bassinet est surmonté d'un long panache, et accompagnés chacun d'un valet de pied, sur une miniature d'un manuscrit de Monstrelet, de la seconde moitié du xve siècle (Bibliothèque Nationale, manuscrit français 2679).

biner la violence et la ruse pour enlever, par de hardis coups de main, châteaux ou petites villes fortes, parfois vainqueurs, souvent vaincus, pillards et peu scrupuleux en matière de morale, au reste rudes et aussi sains d'esprit que de corps, ne ménageant pas leurs moqueries aux gens de cour, aux misérables courtisans qui tenaient le dauphin, le roi de Bourges, en chartre privée et qui eussent été bien marris qu'il eût fait le moindre effort pour reconquérir son royaume de France. Lorsqu'un jeune damoiseau leur exprimait le désir qu'il avait d'être présenté au roi, ils lui disaient en leur vert langage : « Voulés-vous jà aller faire la beste? Mieux vault nostre mestier que d'aller baguenaulder à la cour et regarder qui a les plus belles poinctes, les plus gros bourrelets ou le chapeau le plus pelé à la façon de maintenant[1]... »

Ces capitaines, qui avaient quitté leurs landes stériles et leurs coteaux pierreux pour courir la fortune à la suite du grand connétable Bernard, avaient, du reste, gardé au fond du cœur l'instinct obscur qui était apparu au moment d'Azincourt, l'instinct qu'ils servaient une grande cause, la bonne, la cause nationale. Un document des archives de Reims montre La Hire, en juin 1423, envoyant un courrier aux habitants de la ville, alors aux mains des Anglais, pour leur dire que bientôt, conduit par lui, La Hire, Charles VII entrerait dans leurs murs pour y recevoir l'onction royale[2]. C'était une audacieuse gasconnade; mais elle montre que ce Gascon, même avant Jeanne d'Arc, avait la foi. Saintrailles, lui, la même année, fut fait prisonnier par les Bourguignons : il leur prouva qu'il était un vaillant homme en joutant victorieusement sur la grand'place d'Arras, devant le duc de Bourgogne et Arthur de Richemont, le futur connétable, contre Lyonnel de Wandonne, celui-là même qui devait faire Jeanne d'Arc prisonnière à Compiègne. Mais Saintrailles voyait moins loin et moins haut que La Hire : il n'hésitait pas à se mettre au service de

1. *Le Jouvencel, par Jean de Bueil*, éd. Lecestre (Soc. de l'Hist. de France. Paris, 1887-1889, 2 vol. in-8°), t. I, p. 41.
2. Cité par Vallet de Viriville, dans sa notice sur La Hire (*Biographie Didot*, t. XXVIII, col. 891).

Philippe le Bon dans sa guerre contre Jacqueline de Bavière. Il ne pensait pas à la France, il avait une âme de condottiere.

Au mois d'octobre 1428, les Anglais mirent le siège devant Orléans. Parmi les capitaines français, italiens, espagnols, écossais qui vinrent offrir leur aide aux bourgeois, il y avait de nombreux Gascons. La Hire est là, avec ses deux frères, Saintrailles aussi, avec le sien, et encore Thibaut d'Armagnac, seigneur de Termes, Jean de Lescout, Géraud de la Palhère, Guillaume de Gironde, Raymon de Byla, capitaine de la compagnie de Comminges, Raymon Arnaud de Coarraze, seigneur d'Aspet, Commingeois aussi[1]. Tous se battent bravement contre les soldats de Salisbury : Guillaume de Gironde est blessé, en octobre, aux côtés de Saintrailles; les écuyers Jehan le Gasquet et Védille font le coup de lance, le 31 décembre, dans une sorte de tournoi avec deux Anglais; Coarraze est blessé, le 21 octobre, en défendant le boulevard des Tourelles. Quand les bourgeois d'Orléans veulent demander du secours, c'est La Hire et Saintrailles qu'ils choisissent comme députés. Ils font tous deux le voyage de Chinon et les *Vigiles de Charles VII* nous ont conservé le souvenir du misérable état dans lequel ils trouvèrent le roi de Bourges :

Un jour que La Hire et Poton
Le vinrent voir, pour festoiement,
N'avoit qu'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement.

La Hire, le 8 novembre, vient à Tours et obtient de la ville un subside de deux cents livres tournois pour Orléans. Saintrailles est envoyé vers le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, pour lui demander des soldats; une miniature d'un manuscrit de 1484 le représente, un genou en terre et sa toque à la main, remettant au duc le message des Orléanais[2]. Il échoua, du reste, dans sa mission, Bedford ayant déclaré « qu'il seroit

1. Cf. A. Couret, *op. cit.*, p. 33-37. — Je ne cite que quelques noms certains. A la fin de son intéressante étude, M. Couret annonçait une note complémentaire donnant « quelques détails généalogiques sur les principaux personnages énumérés ». Cette note n'a jamais paru, à ma connaissance. Mgr de Carsalade, de son côté, n'a jamais publié les résultats de ses recherches.

2. H. Wallon, *Jeanne d'Arc*. Paris, 1876, in-f°, p. 22, fig. 12.

bien marry d'avoir tant battu les buissons et que les autres eussent les oysillons ». Les deux capitaines et leurs camarades, entre autres Guillaume d'Albret, sire d'Orval, le fils du connétable d'Albret, tué à Azincourt, et Jean de Lescout, seigneur de Verduzan, sont aussi à la journée des Harengs[1] : mais les Écossais chargent avec une impétuosité si désordonnée qu'ils ne peuvent enlever le convoi de 300 chariots que John Falstaff amenait de Paris pour ravitailler l'armée assiégeante, et ils sont rejetés dans Orléans.

Saintrailles était, semble-t-il, à Chinon lorsque, escortée par les six hommes d'armes de Baudricourt, l'humble bergère de Domremy y arriva. Il la vit, il l'entendit, il crut en elle. Ce fut un véritable coup de foudre ou plutôt un coup de la grâce. L'âme du condottiere et du pillard fut transformée et il s'offrit aussitôt à partir avec elle. « Cette fille est envoyée de Dieu » : ce cri qui jaillit de toutes les poitrines de ceux que l'intérêt personnel n'aveuglait pas, Saintrailles le poussa du fond du cœur. Et il ne fut pas surpris quand l'essai que l'on décida de faire pour éprouver l'expertise de Jeanne au fait des armes réussit mieux que n'auraient pu le croire les politiques qui en avaient eu l'idée. Il partit avec elle de Blois, le 28 avril 1429, entraînant d'autres Gascons qui avaient la foi, comme lui. Quand la Pucelle approcha d'Orléans et qu'elle se fut embarquée avec ses gens sur des bateaux que les bourgeois lui avaient envoyés au port du Bouchet, devant l'île aux Bourdons, le Gascon Thibaut de Termes vint avec Dunois à sa rencontre. Le soir, à huit heures, Jeanne entre dans Orléans. Elle est à cheval, armée de toutes pièces, tête nue, cheveux au vent. Et la voici qui franchit le pont-levis de la porte Bourgogne, et qui chemine, à la lueur des torches et aux acclamations du peuple poussant le cri : « Noël ! Noël ! », par les rues Saint-Liphard, Saint-Sauveur, de l'Ormerie, jusqu'à l'hôtel du trésorier général du duc d'Orléans, Jacques Boucher, dont elle sera l'hôte. Devant elle, son écuyer, le Commingeois Jean d'Aulon, porte la bannière blanche, où se voient l'image de Dieu tenant en main les fleurs de lis de

1. A. Couret, *op. cit.*, p. 44-46.

France et la devise franciscaine *Jesus Maria.* A sa droite marche Dunois; un peu en arrière, Thibaut de Termes, Coarraze et les capitaines gascons[1].

Le 4 mai, La Hire, entrait à son tour dans la ville, amenant un convoi de vivres et d'artillerie[2]. Lui aussi, il crut. Sans avoir jamais vu la Pucelle, il la reconnut et dès lors il ne la quittera plus, il se laissera dominer par sa douce influence. Le premier effet de l'apparition de Jeanne d'Arc fut de changer les âmes de ces Gascons brutaux, de faire de ces barbares des soldats français. La Hire est le plus célèbre exemple de cette miraculeuse transformation. Il était loin d'être dévot. Il avait coutume de dire que, si Dieu se faisait homme d'armes, il serait pillard. Guillaume Cousinot, l'auteur probable de la *Chronique de la Pucelle*, raconte que, marchant à la rescousse de Montargis, en septembre 1427, La Hire rencontra son chapelain et le pria « qu'il lui donnât hâtivement l'absolution ». Le chapelain lui dit de confesser d'abord ses péchés. La Hire répond qu'il n'en a pas le loisir, mais qu'il fait ce que gens de guerre ont accoutumé de faire. Le chapelain se contente de la réponse et lui donne l'absolution. Alors La Hire joint les mains et fait en gascon cette prière : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire ce que tu voudrais que La Hire fît pour toi s'il était Dieu et que tu fusses La Hire. » « Et il cuidoit très bien parler et dire », ajoute avec une malice un peu scandalisée le chroniqueur[3]. Jeanne convertit La Hire, obtint qu'il se confessât mieux et plus souvent, l'habitua à renier en jurant, non plus Dieu, mais son bâton. Et ce qu'elle fit pour La Hire, elle le fit pour bien d'autres de ses compagnons.

Elle leur apprit aussi ce que c'est que la discipline. Elle n'y réussit pas du premier coup. Le 30 avril, La Hire et ses Gascons échouent, pour en avoir manqué, à l'assaut de la bastille de

1. A. Couret, *op. cit.*, p. 183-184.
2. *Le Jouvencel*, t. I, introd. par Camille Favre, p. XXIII-XXIV.
3. Cité par Denys Godefroy, *Histoire de Charles VII*, Paris, 1661, in-f°, p. 495. — Cf. sur la *Chronique de la Pucelle* la notice de Quicherat; *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 203-204, et Vallet de Viriville, notice sur Guillaume II Cousinot (*Biographie Didot*, t. XII, col. 266).

Saint-Pouair. Mais le 6 mai, ils sont convertis aussi sur ce point. Le 6 mai, c'est l'escarmouche devant Saint-Jean-le-Blanc et la prise de la bastille et du boulevard des Augustins. Jean d'Aulon, l'écuyer de Jeanne, les raconte dans sa déposition au procès de réhabilitation : « Ainsi que les François s'en retournoient de ladicte bastille de Saint-Jehan-le-Blanc pour entrer sur ladicte isle [l'île aux Bourdons], lors ladicte Pucelle et La Hire passèrent tous deux chascun ung cheval en ung basteau de l'autre part d'icelle isle, sur lesquelx chevaulx ilz montèrent incontinent qu'ilz furent passés, chascun sa lance en la main. Et adonc qu'ilz apperceurent que lesdits ennemis sailloient hors de ladicte bastille pour courir sur leurs gens, incontinent ladicte Pucelle et La Hire, qui tousjours estoient au-devant d'eulx pour les garder, couchèrent leurs lances et tous les premiers commencèrent à frapper sur lesdits ennemis; et alors chacun les suivit et commença à frapper sur iceux ennemis en telle manière qu'à force les contraignirent eulx retraire et entrer en ladicte bastille des Augustins[1]. »

Le lendemain 7 mai, c'est l'assaut et la prise du boulevard des Tourelles, l'épisode décisif du siège. Je n'en retiens qu'un détail, que nous a aussi conservé Jean d'Aulon. L'écuyer de Jeanne, qui est Commingeois, tandis que son héraut (il s'appelait Guyenne) était peut-être un Bordelais, s'apprête à monter le premier à l'assaut et plante l'étendard de la Pucelle sur le fossé de la bastille anglaise. Fatigué de le tenir, il le confie à « un nommé Le Basque, qu'il savait être vaillant homme », en lui disant de le suivre jusqu'au pied du rempart. Le Basque le lui promet et commence à descendre dans le fossé, à la suite de Jean d'Aulon. Mais Jeanne, voyant son étendard aux mains d'un homme qu'elle ne connaît pas, le croit perdu, se voit trahie. Elle s'élance, empoigne vigoureusement la hampe par un bout et crie avec angoisse : « Ha! mon estandart! mon estandart! » Jean d'Aulon, à ce cri, se retourne. Lui aussi croit un instant à quelque traîtrise : « Ha! Basque, s'écrie-t-il, est-ce ce que tu m'as promis? » Et Le Basque,

1. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 214.

qui ne connaît que sa consigne, tire sur la hampe, l'arrache aux mains de Jeanne et court remettre la bannière blanche, le dépôt sacré, à l'écuyer qui le lui a confié. Le cri de Jeanne a eu pour effet d'attirer les gens d'armes. Ils se pressent autour d'elle, montent à l'assaut et le boulevard est pris[1]. Curieuse physionomie que celle de ce Basque, dont le nom même nous reste inconnu, jugé digne de tenir un instant entre ses mains l'étendard de la Pucelle et refusant de le lui laisser prendre pour mieux le lui garder. Et ces hommes accourus au moment décisif, s'ils n'étaient pas tous des Gascons, les Anglais, du moins, le croyaient: car du haut de leurs remparts ils lançaient à Jeanne leur habituelle injure; ils l'appelaient « l'Armagnacaise ».

L'Armagnacaise! De quelle ardeur nos Gascons, pour qui ce qualificatif était le plus bel éloge, la suivirent-ils dans sa campagne de la Loire! Ils s'y couvrirent de gloire. A Jargeau, c'est Renaud de Vignolles, l'un des frères de La Hire, qui de la pointe de son épée serre de si près l'un des plus notables capitaines anglais, peut-être Suffolk lui-même, peut-être son frère John Pole, que celui-ci se retourne et engage avec le jeune écuyer ce dialogue : « Es-tu gentilhomme? — Oui. — Es-tu chevalier? — Non. — A genoux, je te fais chevalier. » Puis il remet son épée à son vainqueur[2]. La scène est fameuse, digne de Corneille. Elle fait honneur aux deux personnages qui en furent les héros. Dès le XVe siècle, Anglais et Français savaient que la barbarie du jeu de la guerre peut être ennoblie par le courage personnel des combattants; ils savaient déjà s'estimer.

A Beaugency, le second fils du connétable d'Armagnac, Bernard, comte de Pardiac, rallie avec une bonne troupe la petite armée de Jeanne et, joyeuse, elle salue ce renfort du mot que, sans se douter qu'il est d'elle, nos « poilus » répètent, joyeusement aussi, aujourd'hui : « En nom Dieu, il les fault combattre; s'ilz estoient pendus aux nues, *nous les aurons*[3]. »

1. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 216-217.
2. Le fait est rapporté dans le *Journal du siège d'Orléans* et dans la *Chronique de la Pucelle* (*ibid.*, t. IV, p. 65, 173, 238).
3. Déposition du duc d'Alençon (Quicherat, *Procès*, t. III, p. 98).

A Patay, La Hire commande l'avant-garde; avec lui sont son frère Amador, Saintrailles, Thibaut de Termes, Girault de la Palhère, conduisant 1,400 chevaux :

Pothon, La Hire et tous ses Gassecons,

comme dit le *Mystère du siège d'Orléans*, surprennent les archers de Talbot, postés en embuscade, les chargent avec furie, les rejettent sur le gros de l'infanterie qu'ils enfoncent. Saintrailles et ses archers font Talbot prisonnier. La fougue gasconne a eu, cette fois, raison; elle a empêché l'ennemi de se former en bataille, elle a décidé de la victoire. Et cette victoire est décisive. Les débris de l'armée anglaise se replient sur Étampes et Paris, la route de Champagne est ouverte, le roi pourra être couronné à Reims, la France est sauvée. C'est l'Italien Giovanni da Molino qui l'écrit, quelques jours plus tard, d'Avignon : « Par cette jeune fille pure et sans tache, Dieu a sauvé la plus belle partie de la chrétienté, ce qui est bien une grande preuve de notre foi; et si me semble-t-il que ce soit le fait le plus solennel qui ait été depuis cinq cents ans et sera jamais, tel que tous viendront l'adorer avec tous les miracles[1]. »

Après quelques hésitations, le voyage du sacre est décidé. Le 29 juin 1429, on part. La Hire et Saintrailles sont à l'avant-garde. La petite armée de Jeanne s'est renforcée : elle compte maintenant douze mille hommes. Parmi les nouveaux venus, il y a encore des Gascons, venus sur de méchants bidets, volant au secours de la victoire. De ces Gascons, il y en eut, hélas! toujours. Consolons-nous en songeant que de ces gens, il en vint aussi d'autres provinces. Le 17 juillet, dans la très sainte cathédrale de Reims, les capitaines gascons étaient, on aime à le croire, tous présents. L'histoire ne le dit pas; mais il semble qu'ils eussent délégué leurs pouvoirs à l'un d'eux. L'épée de connétable était tenue par un aïeul de Henri IV, un de ces sires d'Albret qui, après avoir d'abord régné sur quelques arpents de sable, étaient devenus les plus puissants barons féodaux du Midi, Charles II, suppléant Richemont

1. *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. Dorez et Lefèvre-Pontalis, t. III, 1901, p. 80-83.

en disgrâce[1]. Il devait cet honneur, sans doute, à ce qu'il avait suivi Jeanne depuis Jargeau, mais surtout à sa naissance; et d'autres que lui en eussent été plus dignes, si l'on n'avait consulté que le mérite. Le brave La Hire se crut largement récompensé en recevant de la munificence royale une gratification de 3,750 livres[2] et le titre de bailli de Vermandois[3].

Après le sacre, la mission de Jeanne était terminée. Elle avait fait tout ce que lui avaient commandé ses voix. Mais, suivant le beau mot de Michelet, « il fallait qu'elle souffrît », que ce qui avait été commencé à Orléans et à Reims s'achevât à Rouen. A partir de ce moment, elle change; elle n'a plus de volonté propre, elle est comme désemparée; elle, si joyeuse et si gaillarde jusque-là, devient triste. Et les Gascons qui l'ont suivie, qui l'ont aimée, changent aussi. Ils la quittent un à un, ils s'égaillent, ils reprennent leur ancienne existence de routiers pillards. La Hire s'éloigne quand elle marche sur Paris. Saintrailles la suit, semble-t-il, jusqu'à Compiègne, où un Béarnais, Guilhem d'Espalungue, qui s'était déjà battu à Orléans et à Patay, se fait tuer bravement[4]. Est-ce par lâcheté, par indifférence que les autres ont abandonné la Pucelle? Ce n'est pas le cas de La Hire, s'il en faut juger par un fait qui reste, d'ailleurs, enveloppé d'un certain mystère.

Tandis que Jeanne assiège Paris, La Hire est parti vers la Normandie avec sa compagnie. Il a enlevé la puissante forteresse de Château-Gaillard et délivré un héroïque Gascon, Arnaud Guilhem de Barbazan, le vaillant défenseur de Melun, prisonnier des Anglais depuis dix ans. Pendant toute l'année 1430, La Hire se maintient en Normandie : il s'est emparé de Louviers et de là il fait aux environs des courses qui inquiètent fort les Anglais de Rouen. Au mois de mars 1431, tandis qu'on fait son procès à Jeanne d'Arc, tandis qu'elle se défend

1. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 128.
2. *Dons et recompensacions* (fragment de compte du mois d'octobre 142?, conservé dans les archives de M. Boucher de Molandon), p. 3, n° 5. — Cf. A. Couret, *op. cit.*, p. 202, n. 5.
3. Quicherat, *Procès*, t. IV, 381.
4. J. de Jaurgain, *Nobiliaire de Béarn*, Paris, in-4°, t. I, p. 45.

avec une merveilleuse fermeté contre la laide assemblée de pharisiens qui ne cherchait qu'à la condamner, voici que Dunois, le bâtard d'Orléans, vient à Louviers rejoindre La Hire. Louviers n'est qu'à sept lieues de Rouen. Les deux capitaines causent en secret. Que se disent-ils? Un document qui concerne Dunois mentionne qu'il fit alors deux entreprises secrètes pour le bien du roi et de sa seigneurie. Ces entreprises, il les fit de concert avec La Hire. S'agissait-il d'organiser un coup de main pour délivrer la prisonnière du Vieux-Château de Rouen? La Hire était l'homme de ces expéditions audacieuses. Les deux capitaines agirent-ils d'eux-mêmes, ou sur l'ordre, ou, du moins, avec le consentement de Charles VII? Nous l'ignorons absolument. Mais ces indices permettent de supposer que les deux plus fidèles compagnons de Jeanne songèrent un instant à la sauver. Et tout ce que l'on sait de l'admiration chevaleresque que La Hire avait vouée à la Pucelle confirme cette hypothèse[1]. Ce rude capitaine eut pour la sainte jeune fille une dévotion tendre et respectueuse; et ce sentiment noble et pur, fleuri dans l'âme inculte et fruste de ce soudard, c'est un miracle, et l'un des plus exquis qu'ait faits Jeanne d'Arc.

Quant au souvenir qu'elle laissa à ses compagnons de Gascogne, il demeura vivant au cœur de plus d'un. Sans doute, elle partie, ils redevinrent trop ce qu'ils avaient été : des routiers sans scrupules. Saintrailles, en 1434, chargé par le connétable de Richemont de renforcer l'armée du duc René de Lorraine, en profite pour saccager tout le pays de Haye et de Woëvre, de Saint-Mihiel à Metz; en 1438, il est un des lieutenants de Rodrigue de Villandrando et dévaste, à la tête de ses Écorcheurs, tout le Midi, y compris son propre pays natal d'Agenais. La Hire, qui s'intitule « lieutenant du Roy nostre sire », en fait autant: sous prétexte de défendre le pape Eugène IV, il pille en 1438 le Barrois, la Lorraine et l'Alsace jusqu'à Bâle. Mais lorsqu'en 1442, Charles VII reprend le grand dessein

1. Voir, en faveur de cette hypothèse, Wallon, *Jeanne d'Arc*, p. 360; de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 254-255; *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 121; de Carsalade, *op. cit.*, p. 130. — *Contre*, A. Couret, *op. cit.*, p. 183, n. 1.

de la Pucelle et songe enfin sérieusement à « bouter » l'Anglais hors de France, les anciens compagnons de Jeanne sont là pour l'y aider. La Hire meurt l'année suivante au cours de la première campagne de Guienne; Saintrailles prend part, en 1451, à la seconde et quand Dunois entre dans Bordeaux, il est à ses côtés et reçoit pour prix de ses services le gouvernement du Château-Trompette. Ainsi la pensée de Jeanne d'Arc a suivi jusqu'au bout les deux capitaines qui avaient le plus subi son charme.

Nous avons un autre témoignage — et ce n'est pas le moins émouvant — du souvenir laissé à ses Gascons par la vierge lorraine. C'est la déposition que fit, au procès de réhabilitation de Jeanne, l'un de ses plus fidèles compagnons, Thibaut de Termes. Elle est très belle et l'on a pu dire avec raison qu'elle est encore aujourd'hui une des pièces capitales de la cause qui a déjà abouti à la béatification de l'héroïne, une de celles qui contribueront à la placer demain sur nos autels. En voici la traduction :

Noble et prudent seigneur Thibaut d'Armagnac, ou de Termes, chevalier, bailli de Chartres, âgé de cinquante ans ou environ... dépose qu'il n'a connu Jeanne que lorsqu'elle vint en la ville d'Orléans, pour faire lever le siège qu'y avaient mis les Anglais, dans laquelle ville d'Orléans et pour la garde de laquelle lui qui parle était en la compagnie du seigneur de Dunois. Et lorsqu'ils surent que Jeanne arrivait, ledit seigneur de Dunois, lui qui parle et plusieurs autres traversèrent le fleuve de Loire et allèrent chercher Jeanne, qui était du côté de Saint-Jean-le-Blanc, et ils l'emmenèrent dans ladite ville d'Orléans. Après son arrivée, lui qui parle la vit aux assauts faits aux bastilles de Saint-Loup et des Augustins, de Saint-Jean-le-Blanc et du pont; dans lesquels assauts elle fut si vaillante et se comporta si bien qu'il n'était possible à aucun homme de faire mieux au fait de la guerre. Et tous les capitaines étaient dans l'admiration de sa vaillance et de sa diligence, et des peines et labeurs par elle supportés.

Et il croit que c'était une bonne et honnête créature, et que ce qu'elle faisait était plus d'essence divine qu'humaine, parce qu'elle blâmait souvent les vices des gens d'armes; il croit aussi (comme il l'a même entendu dire à un certain Robert Baignart, professeur de théologie sacrée, de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui avait plusieurs

fois entendu Jeanne en confession), qu'elle était une femme de Dieu et que les choses qu'elle faisait étaient de Dieu ; il croit encore qu'elle avait une âme bonne et une bonne conscience.

Il dit aussi que, après la levée du siège d'Orléans, lui qui parle avec plusieurs autres hommes d'armes alla en la compagnie de ladite Jeanne à Beaugency, où étaient les Anglais Et le jour où les Anglais perdirent la bataille à Patay, lui qui parle et feu La Hire, sachant les Anglais rassemblés et prêts à engager l'action, dirent à Jeanne que les Anglais venaient et étaient en guerre prêts au combat. Elle répondit, parlant aux capitaines : « Tapez dessus hardiment, d'eux-mêmes ils prendront la fuite, et ils ne sauraient tenir longtemps. » Et à ces paroles, les capitaines se mirent à même d'attaquer, et aussitôt les Anglais, tournant le dos, prirent la fuite. Et ladite Jeanne avait prédit aux Français que de ses gens aucun ne serait tué, ou peu, et qu'ils n'auraient pas de dommage; et il advint ainsi, car de nos hommes un seul fut tué, un gentilhomme de la compagnie de lui qui parle.

Lui qui parle dit encore qu'il fut avec le seigneur notre roi devant la ville de Troyes et jusqu'à la ville de Reims, en la compagnie de ladite Jeanne.

Et pour toutes les choses faites par Jeanne, il croit qu'elles sont plus d'essence divine qu'humaine, parce que, comme il le dit, lui qui parle, elle se confessait très souvent et recevait le sacrement de l'eucharistie et était très dévote en entendant la messe. Il dit, d'ailleurs, qu'en dehors du fait de la guerre, elle était simple et innocente ; mais dans la conduite et la disposition des hommes d'armes, et au fait de la guerre, et pour dresser les batailles et pour animer les hommes d'armes, elle se comportait comme si elle eût été le plus subtil capitaine du monde qui de tout son temps eût été instruit aux choses de la guerre. Et il ne sait rien autre [1].

On a souvent reproché aux Gascons d'avoir un sens pratique très aiguisé, d'être sceptiques, trop souples et trop habiles, d'être ambitieux, cupides et de ne regarder pas trop aux moyens pour arriver à leurs fins. Le reproche est fondé et plus d'un exemple l'illustre. A ceux qui seraient enclins à l'accueillir sans réserves, on pourra toujours opposer les capitaines et les soldats de Jeanne d'Arc. Non seulement ils furent braves et hardis, — c'est là l'une des qualités foncières et incontestables de la race, — mais ils surent comprendre tout ce qu'il y avait de grand dans la mission de la Pucelle. Dans

1. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 118-120.

un pays pauvre en poètes et en artistes, ces sauvages routiers, transformés miraculeusement par un charme surnaturel, furent capables d'idéal, et marchèrent avec enthousiasme derrière celle qui disait : « Qui me aymera, si me suive. » Ils aimèrent Jeanne, et Jeanne les aima, car, disait-elle, « ils estoient tous soldats fols et advantureux qui ne voulaient pas rester rasibus des murailles pour esviter les traicts, mais alloient jouer de l'espée en pleins champs ».

Quand sera terminée cette guerre, sur laquelle aura plané l'image de la Pucelle pour nous, Français, et aussi pour nos alliés Anglais, — songez aux admirables paroles prononcées, le 8 mai dernier, par le Rév. Blount au pied de la statue de la place des Pyramides, — nous célébrerons la fête nationale de Jeanne d'Arc. Et cette fête, comme l'écrivait à peu près M. Ferdinand Buisson, sera la forme symbolique de l'union sacrée des Français dans la guerre et dans la paix[1]. L'Église aussi, nous l'espérons fermement, donnera à la vierge lorraine sa consécration la plus haute. N'oublions pas alors, nous autres Gascons, qu'en plus des raisons religieuses et nationales, surnaturelles et patriotiques, que nous aurons de glorifier Jeanne d'Arc, nous en aurons une plus intime. Que le souvenir des braves soldats de chez nous, les premiers dont elle sut faire d'excellents Français, se mêle aux hommages que nous lui rendrons, et que notre dévotion pour elle soit un acte de piété locale et régionale en même temps qu'un acte de piété chrétienne et française. Car Jeanne, la bonne Lorraine, si elle est, en vérité, la patronne de la France, est aussi celle des petits soldats de Gascogne.

1. F. Buisson, *La grande guerre par les grands écrivains.*

Paul COURTEAULT.

LES ROSIÈRES DE L'EMPEREUR

Napoléon Ier ne fut pas seulement un grand capitaine, ce fut aussi un grand marieur. Jamais gouvernement ne créa autant de rosières que le sien. Rechercher toutes les jeunes filles qui, sous son règne, furent dotées par les pouvoirs publics, serait un travail considérable et fastidieux. Il suffit de raconter ce qui se passa dans un département, dans celui de la Gironde par exemple, pour donner une idée exacte des préoccupations matrimoniales du gouvernement impérial[1].

Trois événements furent le prétexte d'importantes promotions de rosières[2] : le couronnement, le mariage de l'empereur avec Marie-Louise et la naissance ou plutôt le baptême du roi de Rome.

I

Un décret du 13 prairial an XIII, rendu à l'occasion du couronnement, accordait une dot de 600 francs à une jeune fille pauvre de chaque arrondissement communal et de chaque municipalité de Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille[3].

Les maires de la Gironde se réunirent et adressèrent leurs propositions au préfet ou au sous-préfet.

Le « tableau des filles pauvres et honnêtes », selon l'expression du préfet Delacroix[4], se trouva ainsi composé :

1er arrondissement communal : Marie Carmagnat, de Braud, près de Saint-Ciers-Lalande;

2e arrondissement communal : Marie Bireau, de Fronsac;

3e arrondissement communal : Andrée Besiade, de La Réole;

4e arrondissement communal : Marguerite Bordes, de Saint-Pierre-de-Mont;

1. Ce mémoire a été lu au Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu à la Sorbonne en 1914.

2. Outre ces rosières, il y en eut évidemment d'autres, en vertu de fondations privées.

3. Archives départementales de la Gironde, série M (Personnel et administration). Couronnement.

4. Arrêté du 23 vendémiaire an XIII.

3 municipalités bordelaises : Marie Beaudrousse, 24 ans, née et demeurant à Bordeaux; Pétronille Coudert, 21 ans, de Bordeaux; Marguerite Allégret, 20 ans, de Bordeaux;

5e arrondissement communal : Marguerite Simon, née à Jau, demeurant à Saint-Vivien;

6e arrondissement communal : Marie Royé, d'Ambarès.

Marguerite Allégret observa que si la dot lui faisait grand plaisir, elle voudrait aussi recevoir avant la noce un petit supplément pour s'acheter des joyaux, des vêtements et des fleurs. Les précédents étaient en sa faveur : d'autres rosières avaient touché pour ces menues dépenses une somme de 300 francs. Le maire, considérant le nombre inaccoutumé des jeunes filles dotées en même temps, proposa au préfet de réduire cette somme à 150 francs.

Pour être rosière, on n'en reste pas moins femme et exposée à tous les péchés qui menacent l'humanité, surtout au plus aimable des péchés. L'une de ces rosières (peu importe le nom) eut le tort d'être mère avant l'heure. Les autorités furent implacables à son égard et le maire de la municipalité du Sud, Mathieu, adressa le 1er ventôse an XIII au préfet cette lettre par laquelle il demandait que de nouveaux époux fussent désignés : « Au moment où je m'occupais de faire prévenir les époux de mon arrondissement pour recevoir la dot accordée par le gouvernement que leur mariage sera célébré dimanche, j'apprends que (ici le nom de la rosière coupable), sur qui votre choix a porté, s'est accouchée depuis environ un mois. Cette circonstance, en donnant une faible idée de la vertu de cette fille, prouve qu'elle n'était pas suffisamment connue de ceux qui l'ont présentée comme digne de recevoir une récompense que le gouvernement n'a très certainement eu intention d'accorder qu'à des personnes de mœurs pures. » Pauvre petite rosière! Combien son cœur dut être gros, le 5 ventôse, tandis que, dans tout l'éclat d'une fête officielle, les autres jeunes filles obtenaient à la fois une dot et un mari [1].

1. Cette jeune fille ne fut pas la seule rosière qui ait connu l'amour avant le mariage. Parquin, dans ses *Souvenirs de gloire et d'amour*, raconte que sa maîtresse Marguerite, de Lannion, fut dotée par la ville et mariée le jour de la fête de l'empereur.

Le préfet de la Gironde ignorait la date exacte du couronnement; aussi, dans son département, les fêtes publiques organisées à cette occasion n'eurent pas lieu le même jour dans toutes les localités. A Blaye, par exemple, ce ne fut que le 12 ventôse que furent données ces fêtes. Le mariage se fit à Saint-Romain en présence de tous les fonctionnaires. Après la messe, on se réunit dans la salle du Commerce où le sous-préfet prononça l'éloge de l'empereur et remit la dot aux époux. A trois heures on banqueta. On porta plusieurs toasts : à l'empereur, aux armées, au Sénat lui-même. On chanta. Une gaîté « vive et décente » ne cessa de régner. La fête se termina par un bal, des illuminations et des coups de canon.

II

En 1810, l'empereur épouse l'archiduchesse Marie-Louise : à cette occasion il rend le 25 mars un décret « contenant des actes de bienfaisance et d'indulgence ». Soixante jeunes filles de Paris recevront de l'État une dot de 1,200 francs. En province la dot s'élèvera à 600 francs et elle sera accordée à dix jeunes filles des principales villes, à cinq ou deux jeunes filles des autres villes, selon leur importance, et à une jeune fille dans chaque justice de paix. Les rosières seront désignées par des délibérations des Conseils municipaux qui devront être approuvées par les préfets. Dans chaque justice de paix le choix sera fait par une commission composée du juge de paix, président, et de deux maires et deux curés nommés par le sous-préfet. Chaque commune pourra, si elle le désire, marier une jeune fille avec un militaire. C'est qu'en effet le décret s'inquiète beaucoup moins des jeunes filles que des futurs maris. Sans doute la dot est accordée à la jeune fille, mais c'est à la condition qu'elle épousera un militaire retraité ayant fait au moins une campagne.

Immédiatement les municipalités se mettent à l'œuvre. Elles font placarder un avis. A qui s'adresse cet avis? Aux jeunes filles? Non, mais aux prétendants. Ceux-ci sont mis en demeure de fournir des actes de l'état-civil les concernant

ou relatifs à leurs futures, leurs certificats de services et de retraite.

Le nombre des rosières dotées par ce décret s'éleva à six mille : à Bordeaux il y en eut dix, à Libourne, Blaye, La Réole et Bazas, deux.

Les époux bordelais étaient :

Pierre Saincrit et Pétronille Ducéré,

Jean Lubat et Marie-Martine Lestonnat,

Bernard Lanus et Catherine Mengeot,

Jacques Zuchi et Marie Monteau,

Antoine Cabireau et Jeanné Frapier,

Bernard Vinsotte et Jeanne Rollet,

Bertrand Piron et Marguerite Denis,

Bernard Thibaudeau et Marguerite Duran,

Jean-Baptiste Extreme et Magdeleine Tiffon,

Martin Rey et Françoise Goyau.

A cette liste, la municipalité ajouta les noms du marin Guillaume Delage, qui à Trafalgar avait eu une cuisse emportée et était fiancé avec Pétronille Quantournet, fille d'un marin mort au service de l'État. La Ville dota ce couple.

Le 22 avril, à cinq heures et demie du soir, des voitures allèrent chercher les époux et leurs familles et les conduisirent à l'hôtel de ville, dont la cloche salua leur arrivée. Une musique militaire joua quelques morceaux. On donna lecture de la délibération du Conseil municipal désignant les époux. Des actes notariés constituant les dots furent signés. Le maire remit aux époux les dots, de même que des cadeaux consistant en montres ou bagues, sur lesquelles avait été gravée cette inscription : « Bordeaux 1810. Mariage doté par Sa Majesté ». Le maire procéda à la cérémonie du mariage civil. Gramont, le premier adjoint, fit un discours : « Braves militaires, votre auguste souverain veut que les compagnes que vous devrez à sa munificence soient dignes de vous et des lauriers que vous avez cueillis, qu'arrêtés par d'honorables blessures dans la moisson que vous en auriez faite encore, vous trouviez des consolations dans les soins les plus tendres... » et il célébra « l'union du courage et des vertus » que les magistrats

venaient de « cimenter ». On applaudit comme il convenait. Après un concert, les époux furent ramenés chez eux en voiture.

Le lendemain, à dix heures, le mariage religieux fut célébré à la cathédrale. Les époux y furent conduits en voiture. Les fonctionnaires, les membres du Conseil municipal, de nombreux invités, assistaient à la cérémonie. L'archevêque, Mgr d'Aviau du Bois-de-Sanzay, officia. « Ce vénérable prélat, dit l'*Indicateur*, prononça un discours qui fit une profonde impression et dans lequel il rappelait les nombreux bienfaits que l'empereur se plaît à répandre sur tous ses peuples. » En réalité, ce discours avait un caractère surtout religieux : l'empereur et son mariage n'y tenaient pas une place exagérée.

Après l'office, les époux et les autorités se rendirent au Champ de Mars, où avaient lieu des fêtes publiques, notamment une « loterie de comestibles » pour les indigents. Puis, le cortège alla banqueter sous un buste de l'empereur, chez Bardineau, le célèbre traiteur bordelais. Le repas fini, les époux et leurs invités se réunirent au Vauxhall et dansèrent jusqu'au soir.

A travers la ville, se déroulaient les réjouissances accoutumées. Des fontaines de vin marquaient les étapes des ivrognes vers une soirée joyeuse et bruyante.

III

Le 9 juin 1911, à Paris, le roi de Rome était baptisé en grande pompe et partout en France on mariait des rosières.

A Bordeaux, les époux étaient au nombre de dix, comme l'année précédente : c'étaient tous d'anciens militaires qui devaient avoir fait au moins une campagne. Les futures étaient des « filles pauvres et orphelines de la ville » qui avaient justifié de leur bonne conduite par des certificats émanés « de personnes honnêtes ».

Fiancés et fiancées se nommaient :

1. Guillaume Pontet, né à Sainte-Hélène (Gironde), ancien voltigeur au 7e régiment d'infanterie légère, et Élisabeth Lafond, née à Bordeaux.

2. Gabriel Corbu dit Corbleu, né à Saint-Esprit (Bayonne), et Marguerite Touche, née à Cadaujac.

3. Jean-Baptiste-Marie Drouaillet, né à Gray, ancien dragon au 4e régiment, et Agnès-Ursule, née à Marseille.

4. Pierre Constantin, né à Perriès (Lot-et-Garonne), ancien sergent au 114e régiment d'infanterie, et Marguerite Bourrieu, née à Salles (Gironde).

5. Mathieu Bugard, né à Bordeaux, ancien chasseur à la 28e demi-brigade d'infanterie légère, et Marie Durand, née à Pian (arrondissement de La Réole).

6. Mathieu Pauqui, né à Basens (Lot-et-Garonne), ancien fusilier au 79e régiment d'infanterie de ligne, et Jeanne Mouche, née à Bordeaux.

7. Jàcques-François Barbeyron, né à Saint-Michel-des-Montagnes (Dordogne), ancien fusilier au 100e régiment d'infanterie de ligne, et Marguerite Touret, née à Bordeaux.

8. Morillon Giraudeau, né à Saucats (Gironde), ancien caporal au 52e régiment d'infanterie de ligne, et Marie Flougerac, née à Saint-Macaire (Gironde).

9. Bernard Soustre, né à Bordeaux, ancien poulieur de l'arsenal de Rochefort, et Marie Latournerie, née à Bordeaux.

10. Jean Simon, né à Bordeaux, ancien caporal au 10e régiment de ligne, et Marie Grillet, née à Bordeaux.

Ils avaient été désignés par le Conseil municipal sous la réserve de l'approbation préfectorale. Les dots étaient de 600 francs.

Le mariage civil eut lieu le 8 juin. Ce fut le même cérémonial qu'en 1810.

Le 9, à six heures du matin, les cloches des églises et de l'hôtel de ville carillonnèrent; le canon tonna dans la rade. Les navires mouillés dans le port et les établissements publics étaient pavoisés. Vers dix heures, les autorités préfectorales et municipales, parmi lesquelles on remarquait les officiers de la garde d'honneur, se pressaient dans la cathédrale où bientôt arrivèrent les époux. L'abbé Boyer, vicaire général, procéda à leur union. Puis on chanta le *Te Deum*. Après la cérémonie, le cortège fit une promenade, comme en 1810 au Champ de

Mars, où le peuple se livrait à toutes sortes de jeux. A une heure et demie, on se rendit à l'établissement de Plaisance pour le banquet. Les époux et leurs invités passèrent la journée dans cet établissement où une salle de danse leur était réservée. Le soir, on tira, seulement pour eux et leurs amis, un feu d'artifice dans le jardin. Au dehors, c'étaient les manifestations ordinaires de la joie publique et officielle : mâts de cocagne, fontaines de vin, danses, concerts publics, et le soir illuminations, feu d'artifice, coups de canon et sonneries des cloches.

Les fêtes bordelaises se terminèrent le dix par un bal paré qui eut lieu chez Bardineau dans une salle richement décorée. On y remarquait quatre bannières qui portaient ces inscriptions :

1° Avec une rose d'Autriche :

Notre fleur est riche
D'un jeune bouton.
Gloire au rejeton
De Rose d'Autriche;

2° Avec deux couronnes entrelacées :

Plaisirs sur ces traces
Doivent accourir;
C'est du sein des Grâces
Qu'il vient de sortir.

3° Avec un portrait d'enfant et les attributs de l'Amour :

Une mère tendre
Nous l'offre en ce jour;
Il faut bien lui rendre
Amour pour Amour.

Et 4° avec un N couronné, un pré fleuri et un rosier portant une rose naissante :

Dès qu'il l'a vu naître
Le printemps a lui;
Rose pour paraître
N'attendait que lui.

Si le Premier Empire fut pauvre de poètes, il fut riche de versificateurs et toutes les cérémonies officielles étaient pour eux l'occasion de mettre en bataille leurs lignes rimées. Il suffit de parcourir le *Moniteur* pour reconnaître combien fut

abondante à cette époque la production des poésies de circonstance. Bordeaux, à ce point de vue, n'avait rien à envier à Paris. Plusieurs poètes locaux s'attendrirent sur le sort des rosières. Ainsi en 1810, au banquet donné par le juge de paix d'Ambàrès le 22 avril, un « père de famille » de la localité avait chanté :

Loin du camp un bienfait plus doux
De ce héros devient l'ouvrage :
A la fille il donne un époux,
Au brave il donne un héritage.
Ainsi, succède à la valeur
De l'amitié la douce flamme;
Car, pour goûter la paix du cœur,
Le ciel nous a donné la femme...

Un jour, couvert de cheveux blancs,
Mais rajeuni par sa mémoire,
Ce brave, embrassant ses enfants,
Vingt fois redira cette histoire :
Ce champ jadis de ma valeur
Devint la douce récompense;
Et le bienfait de l'empereur
Nourrit la vieillesse et l'enfance...

Le préfet de la Gironde avait rédigé des instructions très précises[1] sur la manière dont la fête du baptême du roi de Rome devait être célébrée dans le département. Aux termes de ces instructions, dans les chefs-lieux de canton, le 8, les cloches sonneront le soir. Le 9, à neuf heures du matin, les autorités et les époux se rendront en cortège de la mairie à l'église. « MM. les ministres du culte seront invités à prononcer un discours pour faire sentir au peuple le grand bienfait de la Providence dans l'heureux événement qui comble les vœux de tous les Français. » Puis, le cortège retournera à la mairie, on offrira un banquet aux époux et enfin on dansera. « Les rosières mariées l'année dernière et qui sont devenues mères recevront aux frais de chaque canton une layette et il en sera donnée une aux autres aux époques de leur accouchement. Si les naissances des enfants de ces rosières coïncident avec

1. *Archives départementales de la Gironde*, Série M. 1601.

l'époque de la fête, les cérémonies civiles et religieuses qui ont lieu en pareille circonstance feront partie de la fête et seront célébrées avec toute la pompe que permettront les localités. » Cette disposition rappelait les hommages que dans les fêtes publiques on rendait à la maternité sous la Révolution. En outre, les chefs-lieux de canton devront distribuer ce jour-là des secours aux indigents et aux femmes en couches, payer les mois de nourrice dus par les indigents, organiser des jeux, notamment des « tirs au fusil chargé à balle », faire chanter un *Te Deum* après vêpres, et le soir tirer un feu d'artifice et illuminer.

Dans les chefs-lieux d'arrondissement autres que Bordeaux, le 8, à six heures du soir, les cloches sonneront, le canon grondera, l'adjoint du maire, précédé d'une musique et escorté de la garde nationale, ira chercher les époux et les conduira à la mairie qui sera ornée de feuillages et d'inscriptions et dont le trottoir sera couvert d'une jonchée. Là se tiendront rassemblés tous les fonctionnaires. Le mariage civil sera célébré et la dot remise aux nouveaux époux qui seront raccompagnés chez eux en cortège. Le lendemain, à cinq heures du matin, nouvelles sonneries des cloches, nouveaux coups de canon. Des musiques traverseront la ville en tous sens. Au son du canon, les autorités, escortées par la gendarmerie et la garde nationale, se dirigeront, à neuf heures et demie, vers l'église paroissiale dans l'ordre suivant : des « couronnelles » qui feront la jonchée, les époux, la mère de l'époux avec le père de l'épouse ou les parents qui en tiennent lieu, les autres parents, les époux dotés en avril 1810, les autorités, enfin les anciens militaires. Après la cérémonie on reviendra à la sous-préfecture. Le sous-préfet prononcera un discours sur l'empereur et ses bienfaits. « Il retracera ensuite aux époux les nouvelles obligations qu'ils contractent envers S. M., au nombre desquelles il placera principalement celle de lui procurer dans leurs enfants des sujets fidèles et dévoués. » Le programme comportait en outre, pour toute la journée, une distribution de secours aux indigents, des jeux, des mâts de cocagne, des joutes sur l'eau, etc. Aux fêtes devaient être invités les militaires de passage. Après le

banquet, le même cortège que le matin retournera à l'église pour y chanter un *Te Deum*. «Immédiatement après, les fonctionnaires se partageront en différents groupes pour joindre l'expression de leurs sentiments aux démonstrations de la joie publique, tableau touchant d'une famille réunie pour célébrer son bonheur! »

Les autorités se conformèrent à ces instructions. Bazas se fit remarquer par des inscriptions latines si bien choisies, que le préfet les donna en exemple à tout le département. A Bazas [1], c'était jour de marché quand on avait appris la délivrance de l'impératrice, et ne sachant comment désigner le nouveau prince, à moins que le mauvais esprit ne s'en soit mêlé, on avait crié: Vive le dauphin! Le 9 juin, on maria, à Langon [2], Dupré, grenadier au 10e régiment d'infanterie de ligne, retraité pour blessure, fils d'un militaire mort sur les champs de bataille, avec Jeanne Damiot, et à Bazas, Pierre Didier, ancien soldat au 28e régiment d'infanterie de ligne, retraité pour blessure, avec Catherine Rambaut.

A Blaye [3], la fête fut particulièrement brillante. On avait choisi deux rosières « pauvres et vertueuses » qui furent mariées le 8 dans leurs communes, à Saint-Vivien et à Plassac. Le banquet du 9 fut très réussi. On se trouvait en pays de vignobles : aussi y eut-il sept toasts. Le sous-préfet but à l'empereur, le président du tribunal civil au roi de Rome, le président du tribunal de commerce à l'impératrice, le maire au peuple français, le commandant d'armes aux armées françaises, un fonctionnaire aux armées de nos alliés, et enfin le juge de paix, naturellement, à la Paix : « Puisse, s'écria-t-il, le génie qui gouverne la France unir bientôt au laurier triomphal l'olivier chéri, doux symbole de la paix ! » Du banquet on se rendit sur l'esplanade où avaient été organisés divers jeux. Dans le port, on avait placé horizontalement à l'avant d'un bâtiment un long mât enduit de suif au bout duquel était suspendus des volailles et « un chapeau du prix de vingt francs ».

1. Lettre du sous-préfet de Bazas du 23 mars 1811.
2. Rapport du sous-préfet sur les fêtes.
3. Rapport du sous-préfet.

C'était une sorte de mât de cocagne horizontal. Quand la marée fut haute, le jeu commença. Les concurrents tombèrent tous à l'eau, à la grande joie de la foule, sauf un jeune enfant de onze ans, Martial Blanchon, fils d'un batelier du port de Blaye, qui gagna le chapeau et les volailles. Le sous-préfet réunit les vainqueurs et leur remit les prix après avoir prononcé un discours à la gloire de l'empereur. Le soir, un courtier de commerce, M. Rabolte aîné, tira un feu d'artifice.

Ainsi, l'empereur faisait des rosières des fiancés de ses soldats [1]. Aux officiers, il attribuait les filles des riches familles de la bourgeoisie. Les préfectures étaient dans une certaine mesure des agences matrimoniales. Le baron de Bonnefoux, qui fut un vaillant et savant officier de marine, parlant dans ses *Mémoires* du mécontentement des esprits vers 1812, dit qu'on voyait alors « des jeunes filles riches être notées par la police et désignées par l'Empereur pour n'être mariées qu'à quelque officier en faveur ou même mutilé à la guerre, pour qui elles étaient réservées comme une pension [2] » ! Lorsque, dans les familles se présentaient ces prétendants imposés par l'administration impériale, de jolis yeux devaient pleurer, de tendres cœurs devaient se croire à jamais brisés ; mais qu'importait à celui que les mères en tremblant appelaient l'*Ogre* ! Il lui fallait sans cesse renouveler et grossir ses armées et l'espoir d'un beau mariage était un moyen d'attirer la jeunesse sous les drapeaux, aussi puissant que la promesse de galons, de titres, de dotations et de croix.

Et voilà pourquoi Napoléon Ier n'est pas seulement l'empereur des soldats et de la guerre; c'est aussi l'empereur des rosières et des épousailles.

ANDRÉ VOVARD.

1. L'idée de doter ainsi les fiancés d'un certain nombre de soldats ayant fait campagne et de faciliter le mariage de ses militaires, en leur donnant en même temps une témoignage public d'estime, doit être approuvée sans réserves. Nous souhaitons qu'après la guerre actuelle, nos départements et nos municipalités reprennent cette idée en faveur de nos glorieux mutilés. Puissent la Gironde et Bordeaux donner au pays ce bon exemple !

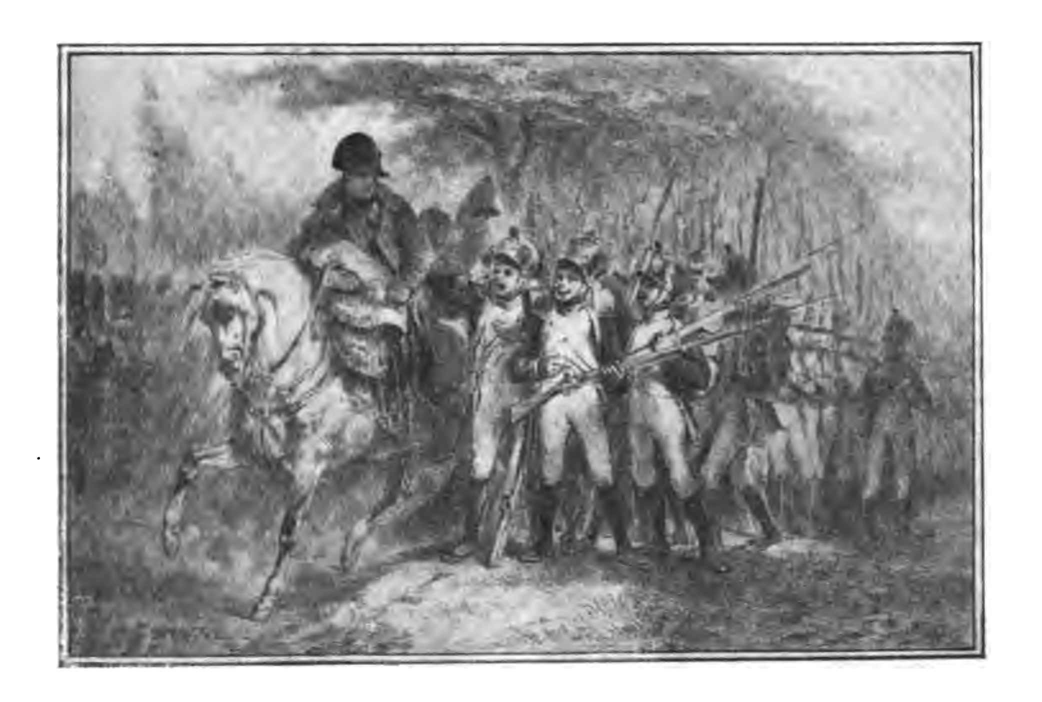
2. Voir p. 281.

Vu : JOSEPH TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1915



LES « MARIE-LOUISE » (1815)

D'après une lithographie de RAFFET.

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

UN PROJET

D'ATLAS DE LA FRANCE

En 1902, M. Wolf a publié un beau volume intitulé: *Histoire de l'Observatoire de Paris, de sa fondation à 1793*. Il faut espérer qu'un second tome suivra celui-ci, et nous conduira jusqu'à ce qu'on peut appeler l'époque contemporaine, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la direction de Le Verrier. Il serait déplorable qu'un ouvrage si plein d'intérêt restât inachevé.

On sait que, de 1854 à 1877, il se fit d'immenses travaux scientifiques à l'Observatoire, travaux dus tant au chef de l'établissement qu'aux fonctionnaires placés sous sa direction et dont il savait tirer tout ce qu'ils pouvaient donner. Le mérite était d'autant plus grand que la paix ne régnait point, il s'en faut, dans le « Temple d'Uranie». Au Deux Décembre, Arago avait refusé de prêter serment au nouveau pouvoir, et ses subordonnés, presque tous, d'ailleurs, apparentés avec lui, avaient suivi son exemple. Toutefois, on laissa l'illustre astronome mourir en paix. A vrai dire, on savait qu'on n'aurait pas longtemps à attendre. En effet, Arago, accablé d'infirmités,

presque aveugle, n'était plus qu'un agonisant. Il mourut le 20 octobre 1853, et eut Le Verrier pour successeur.

Le nouveau directeur se trouva dans une situation des plus embarrassantes. De tout l'ancien personnel, le seul Yvon Villarceau avait consenti à garder ses fonctions. Le Verrier dut donc former de nouveaux astronomes, qu'il recruta comme il put, en France et à l'étranger.- Mieux encore, malgré sa haute valeur comme théoricien, et bien qu'ayant dépassé l'âge de quarante ans, il s'initia lui-même à l'astronomie pratique, et, en peu de temps, devint un observateur des plus habiles.

Seulement, pour ceux qui avaient été contraints de quitter l'établissement, il était un usurpateur, et ils ne manquaient pas de lui faire la guerre dès qu'une occasion favorable se présentait; à l'Académie, dans la presse, partout où ils le pouvaient, ils ne se lassaient jamais de l'attaquer. Et le grand public, si ignorant qu'il fût des choses scientifiques, suivait avec intérêt ces polémiques furieuses. Critiquer M. Le Verrier, c'était devenu une des manières de faire de l'opposition au second Empire. On dit même qu'en haut lieu cela ne déplaisait pas toujours, et qu'on aimait mieux voir la malignité des Parisiens s'en prendre au directeur de l'Observatoire plutôt qu'au souverain ou à ses ministres. Cela n'a rien d'invraisemblable.

Au commencement de sa direction, Le Verrier n'avait pu s'empêcher de signaler les très mauvaises conditions dans lesquelles se trouvait l'Observatoire de Paris, à beaucoup de points de vue. Il améliora beaucoup ces conditions, mais ses adversaires, dans les dernières années du gouvernement impérial, soulevèrent la question du transfert de l'Observatoire à la campagne, et, sur ce point, il se montra intraitable. Pour lui, l'Observatoire des Cassini devait rester le grand centre de l'Astronomie française, et il prétendait l'avoir mis en tel état qu'on y pouvait travailler aussi bien que partout ailleurs.

On sait comment se termina cette guerre. Le 5 février 1870, Le Verrier donna sa démission et fut remplacé par Delaunay, le plus ardent de ses ennemis.

Celui-ci, bien connu par ses grands travaux sur la théorie

des mouvements de la Lune, était un mécanicien des plus habiles, et un professeur admirable; mais, comme jadis son prédécesseur, il n'était nullement familier avec l'art des observations, et son âge de cinquante-quatre ans, son inhabileté manuelle (il ne sut jamais dessiner) lui rendaient bien difficile l'acquisition de ce talent indispensable.

Quoi qu'il en soit, la guerre ne tarda pas à éclater, et vint troubler tout travail scientifique à l'Observatoire comme ailleurs. Les instruments, dès qu'il fut certain que Paris serait assiégé, furent démontés et mis en lieu sûr, et les astronomes, selon leur âge et leurs aptitudes personnelles, concoururent à la défense nationale. En particulier, bon nombre d'entre eux furent les auxiliaires du colonel Laussedat, et l'aidèrent à dresser, jour par jour, le plan des travaux de l'ennemi. Pour obtenir ce résultat, douze observatoires militaires avaient été installés sur divers monuments atteignant une grande hauteur, tels que le Panthéon, l'Observatoire, la tour des Phares de Chaillot, etc. — Parmi les astronomes qui furent les collaborateurs de M. Laussedat, on peut citer MM. Lœwy, Gaillot, Périgaud, les frères Henry et Sonrel. — Ce dernier succomba aux fatigues éprouvées pendant le siège.

Quant à M. Delaunay, peu propre, nous l'avons dit, à rendre des services comme observateur, il employa surtout son temps à procéder au classement des archives de l'Observatoire. On sait que ces archives sont peut-être les plus riches du monde dans leur spécialité [1]. On y trouve, en effet, les papiers des Cassini, la riche collection rassemblée à grands frais par Delisle, les manuscrits de La Caille, de Lalande, de Delambre, d'Arago, etc. — Où trouver l'équivalent de ces trésors ?

Il est probable qu'il songeait aussi au plan des travaux qu'il ferait entreprendre à son personnel quand des jours meilleurs seraient revenus. Ce plan, voici comme il le formula quand l'insurrection fut vaincue et l'Observatoire sauvé [2] :

1. Voir à ce sujet l'*Inventaire général et sommaire des manuscrits de la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris*, par M. Bigourdan, dans le tome XX des *Mémoires* de l'Observatoire.

2. On sait que les insurgés avaient fait de l'Observatoire une forteresse véritable, et, de fait, le bâtiment, avec ses murs de six pieds d'épaisseur, était très propre à cet usage. — Deux hommes furent tués sur la plate-forme. — Les coupoles furent cri-

« Nous allons faire beaucoup de choses : continuer la réobservation du catalogue de Lalande, la construction de l'Atlas des étoiles de l'écliptique commencé par Chacornac, observer les étoiles doubles, et finalement nous préparer à de nouvelles déterminations des longitudes de Brest, de Greenwich et de Neuchâtel. » — De plus, sauf pendant le siège de Paris, l'Observatoire continua à rechercher et à observer les petites planètes pendant la seconde moitié de chaque lunaison, conformément à la convention conclue entre MM. Le Verrier et Airy. Cette convention fut dénoncée par les Anglais en 1881, le ciel de Greenwich ne permettant pas l'observation de la plupart des petites planètes nouvellement découvertes. — On sait que l'introduction de la photographie dans les observatoires a amené de grands changements dans l'étude de ces astéroïdes.

Tout cela, ce n'était que l'achèvement des travaux commencés sous la direction de Le Verrier, au moins au point de vue astronomique. D'ailleurs, il est bien clair qu'il fallait, avant tout, liquider le passé. — Mais il fallait aussi songer au présent, et surtout à l'avenir.

L'Observatoire commença la publication d'un Bulletin astronomique qui paraissait à époques indéterminées :

« Ce qui forme le fond de ce Bulletin, écrivait Delaunay, ce sont les positions apparentes des étoiles fondamentales calculées pour le moment de leur passage au Méridien de Paris, de dix en dix jours ; pour seize d'entre elles, dont la distance polaire est moindre que six degrés, les positions apparentes sont données de jour en jour[1]. Mais, outre ces éphémérides d'étoiles, le Bulletin renferme les observations méridiennes des petites planètes faites tant à Greenwich qu'à Paris, et en

blées de balles. Très heureusement, les instruments souffrirent peu. La perte la plus grave fut celle d'un instrument géodésique qu'Yvon Villarceau avait étudié avec le plus grand soin. Il y eut une tentative d'incendie, mais on parvint à se rendre promptement maître du feu. — Les instruments avaient été remontés dès la fin du siège, mais il va sans dire qu'on n'avait pu les utiliser.

1. Ceci, soit dit en passant, montre combien les indications données à cette époque par la *Connaissance des Temps* étaient insuffisantes. Aussi, à l'Observatoire de Paris, ne faisait-on usage que du *Nautical Almanac*. Les circonstances étant devenues plus favorables, le Bureau des Longitudes n'eut pas besoin d'un grand nombre d'années pour que notre éphéméride historique fût replacée au premier rang.

général toutes les observations qu'il importe de faire connaître sans attendre la publication du volume annuel qui doit les contenir. Toutes les nouvelles astronomiques qui parviennent à l'Observatoire, découvertes de planètes et de comètes, éléments d'orbites et éphémérides de ces astres nouveaux, en un mot tout ce qu'il est bon de porter promptement à la connaissance des astronomes, y trouve naturellement place. Ce Bulletin, publié d'abord en autographie, dans le format in-quarto, de mai 1870 à septembre 1871, a été ensuite imprimé en caractères typographiques par quarts de feuilles in-8°. Le Bulletin autographié comprend cinquante-six numéros. A la date du 30 avril 1872, il avait paru quarante-six numéros du Bulletin imprimé [1]. »

En même temps, au point de vue météorologique, on continuait la publication du *Bulletin international* quotidien. Ce Bulletin paraît encore aujourd'hui, mais sa publication est confiée aux soins du Bureau central météorologique. En ce qui concerne la climatologie de la France, un autre Bulletin, mensuel celui-là, résumait chaque mois les progrès accomplis et ceux qu'il importait de réaliser; il contenait en outre le résumé mensuel des observations météorologiques faites dans les stations françaises, et enfin servait à établir un lien régulier et permanent entre les Commissions météorologiques départementales et l'Observatoire.

C'est aussi à cette époque que commença à paraître l'*Annuaire* de l'Observatoire de Montsouris. (Cet établissement, dont l'histoire n'a pas été écrite que nous sachions, était alors rattaché à l'Observatoire de Paris. Depuis, il a cessé de compter au nombre des établissements de l'État.) Par la publication de cet *Annuaire*, Delaunay et Marié Davy espéraient populariser la météorologie usuelle, surtout parmi les agriculteurs :

« S'ils n'y rencontrent pas (dans cet *Annuaire*) les prédictions du temps qui ont rendu célèbres les almanachs de ces dernières années, peut-être y apprendront-ils à mieux utiliser leurs connaissances pratiques sur les signes du temps. »

1. Extrait du rapport présenté à la Commission d'inspection par le directeur de l'Observatoire, le 31 mai 1872.

L'époque était douloureuse, en effet, et il y avait urgence à réparer bien des ruines : « Aujourd'hui que nos charges ont augmenté dans une proportion considérable, en même temps que nos moyens d'action se sont affaiblis, il est essentiel que toutes les intelligences et toutes les volontés concourent à élever la production nationale et à la porter à son maximum de puissance. Sans déserter la science pure, les hommes d'étude doivent envisager plus que jamais le côté pratique de leurs travaux et s'efforcer de répandre dans le public des doctrines et des procédés utiles. »

« La science vaut par elle-même. Dans la pratique de la vie courante, elle vaut plus encore, peut-être, par les habitudes de réflexion, de comparaison, de jugement qu'elle porte avec elle. Ces qualités, communes chez nos ennemis, sont beaucoup moins rares chez nous qu'on ne se plaît à le dire, mais elles y manquent de direction. Il importe au plus haut point de les y développer et guider, non seulement en popularisant la science par des écrits, mais en la faisant pratiquer dans nos campagnes. »

« La météorologie, sous ce double rapport, est une des branches de la science qui peut rendre le plus de services, si, au lieu de la confiner dans ses errements passés, on veut l'envisager d'un esprit plus large dans ses rapports avec les productions du sol. Ce n'est plus alors une science personnelle, dont un savant poursuit le développement dans le silence du cabinet; c'est, en quelque sorte, la nation entière étudiant le sol qu'elle cultive, le ciel qui seconde ou déconcerte ses efforts, les produits dont la nature est le mieux appropriée à l'un et à l'autre, la répartition des cultures qui donne le plus de probabilités de profit à l'ensemble du pays et à chaque travailleur en particulier. »

Ces passages sont extraits du Rapport que le 17 juin 1871 Delaunay adressa au ministre de l'Instruction publique : « Sur les travaux de Météorologie agricole de l'Observatoire de Paris et des Commissions scientifiques des départements. »

D'ailleurs, si l'*Annuaire* était un ouvrage de vulgarisation, à côté de lui, un Atlas annuel devait représenter sur une

grande échelle les phénomènes météorologiques observés de façon à ce qu'il fût facile de les étudier à tête reposée. Le Verrier avait déjà publié quatre Atlas analogues; son successeur voulait d'abord liquider l'arriéré, et continuer ensuite ; il rêvait même d'agrandir le format de cet Atlas.

Et les résultats de toutes ces études, Delaunay voulait les condenser dans un grand *Atlas physique et statistique de la France*. Cette entreprise avait un double but :

1° Continuer, en les appropriant aux circonstances, les traditions de l'Observatoire des Cassini;

2° Donner au mouvement intellectuel dans les départements un nouveau stimulant par l'attrait d'un travail à la fois national et local[1].

On a quelquefois accusé de stérilité l'Observatoire de Paris, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Ce reproche est fort injuste. On y avait beaucoup travaillé, seulement les travaux faits à l'intérieur de l'établissement ne l'avaient pas été avec assez de suite[2]. Cela tenait à ce que les principaux astronomes, les Cassini, notamment, et aussi La Hire, Maraldi, plus tard La Caille, etc., consacrèrent une grande part de leur activité aux travaux géodésiques.

La méridienne de France fut mesurée trois fois en soixante-dix ans (elle le fut une quatrième quand on voulut créer le système métrique, et l'a encore été une fois depuis) et, d'un autre côté, plusieurs parallèles et perpendiculaires à la méri-

1. Les commissions météorologiques départementales devaient assumer une grande part de ce travail. Il convient de rappeler ici que la Commission de la Gironde est une de celles qui ont rendu le plus de services. Elle avait alors M. Abria pour président et pour secrétaire général M. Lespiault. — Une autre commission qui a été également très utile est celle du département de la Meuse. — M. Poincaré (père du Président de la République), ingénieur des Ponts et Chaussées, en était la cheville ouvrière.

2. Une partie de ces travaux fut publiée dans les volumes successifs des *Mémoires* de l'Académie. Cassini IV voulut faire plus, et le 14 mai 1774 il fit lecture à l'Académie des Sciences du prospectus d'une *Histoire céleste* de l'Observatoire Royal de Paris, devant comprendre cent années d'observations à partir du 14 septembre 1671, jour où cet édifice étant achevé, J.-D. Cassini vint s'y établir.

Bien entendu, ces observations devaient être publiées, non pas à l'état brut, mais après réduction. — Les événements empêchèrent la publication de cette œuvre considérable, et même son achèvement. Cassini IV a seulement terminé la rédaction de quelques parties de son projet, et ses manuscrits se trouvent dans les archives de l'Observatoire.

dienne furent également mesurées; la France fut ainsi couverte d'un réseau de grands triangles liant entre elles toutes nos principales villes. C'étaient les éléments d'une carte générale du royaume. On voulut les utiliser, et on construisit cette carte, d'abord au moyen d'une subvention de l'État; puis, la pénurie des finances publiques ayant fait supprimer cette subvention, une compagnie particulière se forma, et les membres de celle-ci s'engagèrent à fournir les fonds nécessaires pour l'achèvement de cette grande œuvre nationale[1].

La carte fut publiée de 1750 à 1792. Elle était à l'échelle de 1 : 86400, ou une ligne pour cent toises. Elle comprenait 182 feuilles. Il va sans dire que les auteurs de ce grand ouvrage avaient éprouvé bien des difficultés, et ils furent récompensés par la confiscation du résultat de leurs travaux.

Cassini IV ne s'en serait pas tenu là, si les circonstances le lui avaient permis. Il aurait d'abord fait procéder à une revision générale, et surtout fait vérifier quelques angles sur la valeur desquels on avait des doutes; on aurait poussé plus loin les calculs, de façon à pouvoir publier avec chaque planche le tableau alphabétique des distances à la méridienne et à la perpendiculaire de tous les points de la carte, villes, bourgs et villages, de façon à faciliter la construction de cartes particulières, sur une plus grande ou plus petite échelle, en vue de plus grands détails, pour des objets d'administration, de science, ou d'autres recherches particulières[2].

On devait encore calculer, par une méthode rigoureuse, la longitude et la latitude de chaque point, en employant le rapport des axes de la Terre le plus exact.

Enfin, le couronnement de l'œuvre eût été un *Dictionnaire général, géographique, physique et politique de la France :* « C'est

1. Parmi les principaux actionnaires de cette compagnie, on peut citer en tête Cassini de Thury, puis Buffon, Trudaine, Malesherbes, Perronet, le docteur Quesnay, l'illustre président de Saron, etc. — Une dame faisait partie de la société, et, comme il convenait, on l'a nommée la première sur la liste des souscripteurs : c'était Mme Poisson, marquise de Pompadour.

2. Les tables de 157 feuilles étaient déjà calculées quand la carte fut confisquée. Le travail ne fut pas achevé, à ce qu'il semble du moins.

par là que je me proposais et qu'il convenait de terminer la carte générale de la France. Ce Dictionnaire qui nous manque, un ouvrage aussi utile que grand, était digne de servir de couronnement à ce beau monument, que nous avons été assez heureux pour élever à la géographie dans le cours du XVIIIe siècle. Chaque lieu eût été classé et rapporté par ordre alphabétique, avec sa distance à la méridienne et à la perpendiculaire, sa longitude et sa latitude. On y eût joint les noms de l'ancienne province et des généralités auxquelles il appartenait jadis, celui de son nouvel arrondissement et de son nouveau département, suivi de courtes notes et indications relatives à l'histoire, au commerce, à l'agriculture, à la population et à la physique[1]. »

Cassini IV, né en 1748, vécut jusqu'en 1845. Mais la seconde partie de sa vie, qu'il passa à la campagne, dans son château de Thury (Oise), fut à peu près exclusivement consacrée à des œuvres de piété et de bienfaisance. Son souvenir n'est pas encore absolument éteint dans le pays. Ajoutons que sa famille n'est pas éteinte; nous avons dernièrement remarqué sur une liste d'officiers signalés pour leur belle conduite devant l'ennemi et proposés pour la Légion d'honneur le nom du lieutenant de Vuillefroy de Silly, du 20e de ligne. M. de Vuillefroy descend d'une des filles de Cassini IV; il marche sur les traces de Jean-Baptiste Cassini, lieutenant des vaisseaux du roi, tué à la bataille navale de la Hougue le 29 mai 1692, et d'Alexis Cassini, officier de cavalerie, tué à la bataille de Braga, en Espagne, en 1809, le 21 juillet.

Voilà l'œuvre que M. Delaunay prenait pour modèle, et qu'il se proposait de reprendre en lui faisant subir, bien entendu, les modifications imposées par les circonstances[2].

Voici le programme sommaire de l'Atlas que M. Delaunay

1. Extrait des pièces justificatives publiées par Cassini IV dans ses *Mémoires* pour servir à l'histoire des sciences et à celle de l'Observatoire royal de Paris, etc. Paris, 1810.

2. Pour en finir avec l'œuvre des Cassini, disons que leur carte a servi à Napoléon et à ses auxiliaires. — A partir de 1817, il fut décidé qu'une nouvelle carte serait construite. — C'est notre carte d'état-major actuelle, qui peu à peu se substitua à la carte du XVIIIe siècle.

se proposait de publier, et dont un premier fascicule fut offert à l'Académie des Sciences dans sa séance du 9 octobre 1871[1].

Ce programme a été publié dans le premier des *Annuaires* de l'Observatoire de Montsouris.

I. — *État politique et administratif de la France.*

Cartes des divisions anciennes et modernes; provinces, départements, etc.

Cartes des divisions judiciaires, universitaires, militaires, etc.

Cartes des régions agricoles, etc.

Rapport de ces divisions avec le relief du sol et avec les voies de communication.

II. — *Le sol et les eaux de la France.*

Cartes du fond de la mer, son relief et sa composition sur les côtes de France.

Cartes de la flore et de la faune marines sur les côtes de France.

Cartes du relief du sol de la France, des versants et des bassins de nos cours d'eau.

Cartes et tableaux du régime des cours d'eau, et de la composition des eaux courantes et des sources minérales.

Carte géologique générale.

Cartes des limites successives des formations géologiques.

Cartes des roches éruptives et des filons métalliques.

Cartes des mines, carrières, salines, etc.

Cartes des terrains alluvions et diluviens; des terrains perméables et imperméables, des terres calcaires, siliceuses, etc.

III. — *Climatologie de la France.*

Cartes des lignes d'égale température, abstraction faite du

1. Ch. Sainte-Claire Deville avait, dès 1847, conçu un projet analogue. De là, des réclamations sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir, après plus de quarante ans.

relief du sol ; des lignes d'égale température vraie, résultant du relief du sol.

Cartes des pluies et des vents par années et par saisons.

Cartes des orages et des grêles.

IV. — *Agronomie.*

Cartes de géographie botanique des plantes caractéristiques des climats et des terrains.

Cartes des feuillaisons, floraisons et fructifications des plantes de grande culture.

Cartes de l'état des cultures de la France : terrains stériles, pâtures, bois, prés, cultures diverses.

Cartes des irrigations naturelles ou artificielles, des terrains irrigables.

Cartes des régions agricoles, de leurs produits, de la répartition des cultures, du mode de tenure du sol.

Cartes de l'élevage et de l'engrais des animaux domestiques.

V. — *Industrie, Commerce, Navigation.*

Carte du réseau télégraphique et postal.

Cartes des voies de terre et d'eau; du mouvement des ports, des routes, des chemins de fer et des canaux.

Cartes des marchés et des foires et de leur rayon d'approvisionnement.

Cartes de la répartition des principales industries.

Cartes de la production minérale, de la production manufacturière.

VI. — *Population*

Carte anthropologique de la France.

Cartes de la densité et du mouvement de la population.

Cartes du prix des journées, du prix du froment, etc.

Cartes de l'instruction primaire, secondaire, supérieure.

Cartes des prisons et de statistique judiciaire.

Cartes des maladies épidémiques.

Cartes de la taille moyenne des conscrits.

Il est clair que ce programme n'avait pas la prétention d'être définitif, et que des modifications lui auraient été apportées au fur et à mesure de son exécution.

Assurément, si cette entreprise avait pu être menée à bonne fin, elle aurait rendu de grands services, car les industriels et les agriculteurs y auraient trouvé une foule de renseignements qu'ils ne peuvent pas toujours se procurer facilement. — D'autre part, les auteurs d'ouvrages scolaires auraient eu dans cet Atlas une source inépuisable de notions précieuses.

Ajoutons que la nature des choses voulait que certaines cartes au moins fussent rééditées à des intervalles réguliers, tous les dix ans, par exemple, et la comparaison de ces diverses éditions eût montré avec certitude les transformations, dans un sens ou dans un autre, qu'éprouve notre pays au point de vue physique, industriel, sanitaire [1].

Maintenant, la composition de cet Atlas était-elle une tâche qui dût nécessairement être confiée à l'Observatoire de Paris?

Il semble bien que non, au moins pour la totalité de l'œuvre; mais n'oublions pas que l'Observatoire avait alors dans ses attributions l'étude de la météorologie, et il construisait pour chaque année des cartes représentant les phénomènes atmosphériques. On voit immédiatement le rapport qui existe entre les modifications de l'état de l'atmosphère avec le temps et l'état des cours d'eau, les périodes de sécheresse et d'humidité excessive, et, par contre-coup, avec les productions du sol.

Donc, quelles qu'eussent été les circonstances, la publications de l'Atlas étant décidée, l'Observatoire aurait dû prendre une grande part aux travaux indispensables pour sa composition.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que le transfert de

1. Il y a quelques années le gouvernement de Finlande et la Société de Géographie de Helsingfors ont publié un Atlas consacré uniquement à leur pays et il n'est pas impossible qu'à cette occasion ils se soient inspirés du programme de M. Delaunay. Cet Atlas est publié en deux éditions, l'une en français, l'autre en finnois et suédois. Le texte est publié à part dans chacune des trois langues et la traduction française est faite sous la forme la plus élégante et la plus pure. On peut voir à ce sujet un article dans le *Bulletin* de la Société de Géographie de Bordeaux, année 1899, p. 444. L'auteur de cet article, M. Duffart, concluait en exprimant le vœu qu'on entreprît la publication d'un Atlas de la France imitant celui de la Société finlandaise.

l'Observatoire hors de Paris[1] était un des buts que se proposaient les adversaires de M. Le Verrier. Ce transfert n'aurait jamais pu se faire sans interrompre, au moins en partie, les travaux astronomiques; les astronomes auraient donc eu des loisirs forcés, et on leur fournissait le moyen de les utiliser.

Il n'est, d'ailleurs, pas impossible de transformer un astronome en statisticien. — Il suffit de citer Wargentin, et, plus près de nous, Quételet[2].

Toujours est-il que, le 9 octobre 1871, M. Delaunay présenta à l'Académie des Sciences la première carte de l'Atlas projeté. La bienveillance du ministre de la Guerre l'avait porté à confier à l'Observatoire des documents qui servirent à dessiner et graver une carte de France à l'échelle de $\frac{1}{5000000}$ ou deux millimètres par myriamètre. — C'est sur cette carte que l'on devait marquer les diverses indications statistiques dont il a été question plus haut.

Dans les marges, des légendes avaient été insérées. — Auraient-elles suffi, dans le cas où l'entreprise aurait été menée

1. Si l'on s'en rapporte au dernier rapport annuel sur les travaux de l'Observatoire, ce transfert, que l'on jugeait nécessaire il y a environ cinquante ans, ne peut plus être retardé à l'heure actuelle. Espérons que ce sera bientôt un fait accompli, à condition, toutefois, que le bâtiment de Perrault soit conservé, et que ce magnifique édifice conserve une destination digne de son passé. — On peut, d'ailleurs, espérer aussi que ce changement ne sera pas coûteux, et que sur les dizaines de milliards que nous exigerons de nos ennemis après la victoire, on pourra prélever un nombre de millions suffisant à donner à la France un observatoire moderne de tout premier ordre. — Ce sera de bonne guerre, car c'est ainsi que nous avons fait les frais de construction de l'observatoire de Potsdam, un des plus beaux du monde, et de la *Deutsche Seewarte* (observatoire maritime) de Hambourg, établissement auprès duquel notre Bureau central météorologique est bien pauvrement doté.

2. Pierre Wargentin (1717-1783), directeur de l'Observatoire de Stockholm, consacra la plus grande part de son activité à l'étude des satellites de Jupiter. Mais, en outre, nous dit Condorcet: « Il était membre d'une commission chargée de rassembler tous les détails relatifs à la population de la Suède, à la durée de la vie des hommes, à l'influence des différentes causes de mortalité, à la connaissance exacte de la culture et des productions, en un mot, à tous les faits d'économie politique que l'on peut avoir intérêt d'observer dans un grand royaume... Les registres de ce bureau lui ont fourni le sujet de plusieurs mémoires qui sont insérés dans les recueils de l'Académie de Stockholm, et il avait rassemblé le résultat de tous ses travaux en ce genre dans un grand ouvrage qu'il n'a pas eu le temps de publier. »

Quant à notre quasi-contemporain, l'astronome belge Quételet (1796-1874), on sait qu'en dehors de ses travaux professionnels, il a été peut-être, avec Moreau de Jonnès, le premier statisticien de l'Europe au XIX[e] siècle. C'est en cette qualité qu'il était correspondant de notre Institut.

à bonne fin ? L'Atlas n'aurait-il pas eu besoin d'un commentaire ? Et celui-ci n'aurait-il pas pu être fourni par une nouvelle édition du remarquable livre intitulé *Patria*[1], publié en 1847, et qui n'a pas été réimprimé ?

Nous ignorons combien de cartes parurent, mais assurément, leur nombre ne fut pas grand. — M. Flammarion (*Bulletin de la Société astronomique de France,* numéro de mars 1908) nous apprend qu'il profita de l'occasion pour publier ses premières cartes représentant la statistique des victimes de la foudre.

Mais l'entreprise ne fut pas menée à bonne fin. Le 5 août 1872, M. Delaunay se noya dans la rade de Cherbourg; quelques mois après, M. Le Verrier était réintégré en l'Observatoire[2]. — Il ne fut plus question de l'Atlas[3].

La grande salle du second étage qu'on avait modifiée pour y installer un atelier de dessinateurs, reprit sa forme primitive. Au point de vue esthétique, il n'y a pas à le regretter; rien de plus imposant que l'aspect de cette salle, dont les dimensions approximatives sont 35 mètres du nord au sud, 29 mètres de l'est à l'ouest.

A l'heure actuelle, à un moment où nous devons penser, tout victorieux que nous serons (le contraire est évidemment impossible), à réparer les maux que la guerre fait et fera peser pendant de bien longues années sur nous, ne semble-t-il pas

1. Parmi les principaux auteurs du *Patria*, nous pouvons nommer les deux frères Léon et Ludovic Lalanne, le physicien Auguste Bravais, M. Raulin, qui enseigna longtemps la géologie à la Faculté des Sciences de Bordeaux, le naturaliste Paul Gervais, etc.

2. Il importe de dire que cette réintégration fut l'œuvre de M. Thiers, très lié avec Le Verrier, et qui savait ce que celui-ci valait. — Au commencement de l'année 1873, le premier président de la République était déjà bien attaqué, mais les responsabilités ne lui faisaient pas peur, et malgré la très réelle impopularité de Le Verrier, au risque de se mettre une nouvelle difficulté sur les bras, il lui rendit la direction de l'Observatoire.

3. Dans la séance qu'elle tint le 25 janvier 1872, la Commission météorologique de la Gironde reçut communication d'une circulaire de l'Observatoire de Paris appelant son attention sur beaucoup de questions locales : état politique et administratif du département, sol, eaux, fond des mers, géologie, climat, industrie, commerce, etc. La Commission crut devoir se borner à de bonnes études purement météorologiques.

Disons à ce propos qu'il est regrettable qu'à une époque déjà ancienne, un incendie ait détruit une grande partie des archives de la Commission. Si ces archives étaient au complet, on y trouverait un certain nombre de documents curieux, spécialement pour l'époque qui nous occupe.

que reprendre l'entreprise que Delaunay ne put mener à bonne fin serait une chose de la plus grande utilité?

Les éléments de l'Atlas se trouvent partout, d'abord dans les cartons des différents ministères; d'ailleurs, il n'est pas rare qu'ils aient été déjà publiés, seulement c'est sous une forme qui les rend à peu près inaccessibles à la grande majorité du public, même du public instruit.

L'Observatoire, sans doute, n'accepterait pas aujourd'hui de se charger du travail de coordination de documents dispersés un peu partout, et qui, pour la plupart, n'ont qu'un rapport lointain avec l'immense sujet d'étude qui lui est confié. — Mais ce travail ne pourrait-il être fait par une commission formée de membres appartenant à divers instituts scientifiques, à l'Observatoire d'abord, mais aussi au Service géographique de l'Armée, au Service hydrographique de la Marine, aux Ponts et Chaussées, aux Mines, au Bureau central météorologique, à la Société d'Économie politique, etc. ?

Quant aux fonds nécessaires, ne pourraient-ils être fournis par une société d'amis de la science et du pays, analogue à celle qui aida Cassini IV à construire sa grande carte de France? Les membres de cette association étaient au nombre de cinquante, et pour atteindre la somme de 800,000 livres, jugée indispensable pour parvenir à la fin de l'entreprise, chacun s'était engagé à verser, si besoin en était, une subvention de 16,000 livres[1]. En fait, Cassini n'eut besoin de leur demander que 2,400 livres à chacun individuellement.

Il est certain qu'à notre époque, les membres de la Société que nous supposons formée, n'eussent-ils pas à espérer de gros dividendes de leur placement, ne courraient pas le risque d'être spoliés comme leurs devanciers de la fin du XVIIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, si, en France, aucune institution publique

1. « Voilà sans doute, écrit Cassini, un de ces beaux actes patriotiques dont il serait difficile de citer plusieurs exemples, et qui, pour avoir été fait sans ostentation, pour s'être tenu dans le modeste silence qui convient si bien aux bonnes actions, a été, sous le prétendu règne du patriotisme, non seulement méconnu, mais outragé, mais puni par une violation de tous les droits qu'il s'était acquis. »

Cassini reconnaît, d'ailleurs, que pour amener l'Assemblée à commettre une telle injustice, les instigateurs du décret du 21 septembre 1793 n'ont pas hésité à l'induire en erreur et à dénaturer les faits.

ne paraît bien désignée pour la publication de l'Atlas que nous voudrions voir paraître, il en est autrement dans un pays voisin, en Espagne.

Ce pays, que nous avons trop souvent le tort de regarder comme arriéré, est au contraire au premier rang en ce qui concerne les sciences géographiques [1].

E. DOUBLET,
Astronome à l'Observatoire de Bordeaux.

1. Les masses peuvent, d'ailleurs, être fort ignorantes en matière de géographie comme en toute autre, mais nous ne voulons parler que d'un institut spécial, qui est de tout premier ordre.

A PROPOS D'UNE CARICATURE ALLEMANDE

ET D'UNE LITHOGRAPHIE DE RAFFET

Une récente caricature, publiée dans les *Lustige Blaetter* de Berlin, met en scène un vieux *Landsturm* barbu, fumant sa longue pipe recourbée à bout de porcelaine, et promenant d'un air paterne une voiture d'enfants. Dans cette voiture, deux « gosses » d'un à deux ans au plus, vêtus d'uniformes et



coiffés de képis français, sucent tranquillement l'un son biberon, l'autre son pouce, tandis qu'à côté d'eux, sur le rebord de la voiture, reposent deux « joujoux » inoffensifs, deux petits fusils de bois dont les marmots ne songent guère à se servir. A ce que les lecteurs de la feuille berlinoise n'en ignorent, la légende de cette pièce les informe qu'elle représente « *le transport des prisonniers après l'enrôlement de la jeune classe française* ».

L'exécution de cette caricature est plus qu'ordinaire, mais l'idée en est assez plaisante. Dans l'avalanche de dessins médiocres qui inondent depuis un an les « illustrés » de tous les pays, en particulier ceux d'outre-Rhin, celui-ci ne fait pas trop mauvaise figure. L'esprit allemand n'y étale pas de façon choquante sa lourdeur et sa morgue proverbiales.

La réponse des « gosses » à cette facétie est arrivée soudaine, cinglante, sans réplique, dans les derniers jours de septembre. La brillante offensive française sur les fronts de Champagne et d'Artois s'est chargée de la rédiger. Les petits conscrits imberbes ont montré de façon péremptoire aux jeunes comme aux vieilles barbes germaniques de quel bois se chauffait la « jeune classe française ». Quant au transport des prisonniers et à celui du matériel de guerre, ce ne sont pas les vieux *Landsturm* qui ont eu la peine de l'effectuer, ce sont nos bons territoriaux, et il leur a fallu pour cette besogne des véhicules un peu plus solides et plus amples que de simples voitures d'enfants.

Certes, il est déplorable de voir la fleur de notre jeunesse appelée prématurément sous les drapeaux et lancée à peine aguerrie dans la mitraille. Il est invraisemblable qu'après des siècles de civilisation relative, l'humanité se trouve ramenée aux plus mauvais temps de l'inculture et de la barbarie par l'incommensurable vanité d'une dynastie qui prétend dominer le monde, et par les instincts de sauvagerie d'une race qui se proclame de toutes la plus civilisée. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous les voyons passer dans nos rues, sous leur uniforme poussiéreux, ces jeunes gens, notre sang et notre orgueil, qui, avec l'insouciance de leurs vingt ans, partent, sur les traces de leurs aînés, défendre là-bas le sol de la patrie. Ils ont l'âme sereine, le front haut, le regard franc, la bouche souriante. Ils savent que le pays a les yeux sur eux, met son espoir en eux, et ils en sont fiers. Ils se battent comme des lions, et meurent comme des héros.

C'est qu'ils ont de qui tenir. A un siècle de distance, les conscrits de 1915 ressemblent à s'y méprendre aux conscrits de 1815, ces braves « Marie-Louise » qui se comportèrent si

vaillamment durant les dernières campagnes de Napoléon. L'émule de Charlet, le dessinateur Raffet, illustrant un de leurs mots historiques, a admirablement rendu leur pittoresque physionomie dans une petite lithographie célèbre, dont le cachet artistique écrase de toute sa supériorité le grossier barbouillage du dessinateur teuton :

— « *Sire, vous pouvez compter sur nous comme sur la*



LES « MARIE-LOUISE » (1815)

D'après une lithographie de RAFFET.

Vieille Garde! » s'écrient trois ou quatre de ces gars à face réjouie, se détachant des rangs et montrant leur arme ou faisant le salut militaire à l'Empereur, qui vient de passer en revue ses « grognards », et qui défile à cheval, les regardant avec un bon sourire.

La vieille garde! celle d'Austerlitz, de Wagram, d'Iéna, de Friedland; la garde qui, balayée par les rafales de neige durant l'hiver de 1813, descendait silencieusement les plaines de Russie, et « grognait, mais *le* suivait toujours »; la garde

a précédé et préparé l'établissement des municipalités prévues par la Constitution. Au contraire, dans nos campagnes en particulier, la formation de ces mêmes municipalités a donné lieu à des difficultés multiples.

Voici un document curieux qui en apporte la preuve : c'est un avis des administrateurs du district de La Réole :

L'Administration du district de la Reolle (*sic*), après avoir lu avec toute l'attention convenable la lettre de Messieurs les Administrateurs du département de la Gironde, a cru devoir leur présenter les observations suivantes :

Toute la France a reconnu de tous les temps l'impossibilité de former des municipalités de campagne.

Cette impossibilité est fondée sur la profonde ignorance des cultivateurs, sur la nécessité indispensable où ils sont de vaquer sans cesse à leurs travaux, sur le défaut de maison commune, de prison et de fonds nécessaires pour leur administration.

Mais ces raisons si décisives pour le royaume en général le sont bien plus encore pour les départements méridionaux.

Au-delà de la Loire, tous les habitants des campagnes sont réunis en villages; ils ont des charrues aroues (*sic*) et cultivent avec des chevaux, par conséquent à de plus grandes distances. Les territoires des villages s'étendent fréquemment au-delà de trois mille toizes (*sic*). Il y a dans ces villages plus de bourreliers, de charrons, de maréchaux. Voilà des hommes qui sçavent (*sic*) lire et écrire et ont au moins les premiers éléments d'arimethique (*sic*). Leurs connaissances sont l'effet nécessaire de leur réunion en villages. La rigueur de l'hiver qui rend la culture impossible pendant plusieurs mois de cette saison a encore éveillé leur industrie. Les villageois se livrent à la filature ; ils font des étoffes de cotton (*sic*), de laine, et même dans les départements de la Somme d'assés (*sic*) beaux camelots.

Rien de tout cela n'existe dans nos provinces méridionales où on cultive avec des bœufs. Les villages y sont rares, les maisons isolées ; presque tout est métairie, parce que notre charrue sans roue ne peut être conduite à de grandes distances. On a donc bâti les maisons au milieu des domaines. La douceur du climat permet de faire presque tous les mois d'hiver quelques semences. La culture des vignes toujours mêlée aux terres en labour absorbe le cultivateur tout entier. La plus grande partie ne sçait (*sic*) lire ni écrire; cette ignorance est l'effet de la culture, par conséquent, elle est indestructible et il est aisé de voir à quel excès peut être porté un pouvoir confié à de pareilles mains.

Dans cet état de choses, on nous demande de provoquer par nos

soins et nos conseils la réunion des municipalités et on nous demande d'agir plus par conciliation et arrangement que par autorité.

Ces vues nous paroissent impossibles à remplir, et quand même nous réussirions en partie, la disparité du succès mettroit dans toutes ces formations une illégalité ou une incohérence choquante et absolument contraire à l'uniformité de plans et de vues de l'Assemblée nationalle (*sic*).

Il faut encore obserber (*sic*) que l'écharpe a fait fermenter d'une manière prodigieuse la vanité nationale, et qu'il ne faudra pas moins que la plénitude de l'autorité, pour opérer ces réunions dont nous allons proposer le mode. Ce plan qui nous semble réunir le plus d'avantage et conserver l'esprit des décrets consisteroit à réunir toutes les parroisses au chef lieu du canton, le maire de chaque paroisse devenant membre de la municipalité de canton.

Voilà le seul officier de ces parroisses qu'il faudroit conserver; il se rendroit à toutes les assemblées municipales où il seroit invité; il consulteroit dans tous les cas de police embarrassants pour lui; il assisteroit à la reddition des comptes; il porteroit le nom de commissaire municipal. Mais quelles seroient les bornes de son pouvoir ?

Nous croyons qu'il doit se borner à requérir la garde nationale, pour arrêter les vagabonds et gens sans aveu; à la requérir encore en cas d'incendie, mais qu'il doit être sans drapeau rouge, qu'il faut absolument bannir des campagnes, et borner d'ailleurs cet officier à l'exécution des ordres de la municipalité dont il est membre.

Voilà, Messieurs, le plan que nous vous soumettons avec autant de respect que de confiance. Sa simplicité fait tout son mérite; mais aussi il peut s'exécuter sans trouble et sans comotion (*sic*), pourvu qu'on attende le moment favorable pour ces réunions qui n'est pas éloigné, mais que la prudence ne permet pourtant pas de précipiter, malgré les inconvénients sans nombre de l'état actuel des choses.

Délibéré à La Reolle (*sic*) dans la Chambre du Conseil, ouy le Procureur Sindic (*sic*),

le 22 septembre 1790.

Signé : Ezemar, président.

Douverneau, secrétaire [1].

L'auteur de ce rapport très documenté ne devait pas être le premier venu; son raisonnement ne manque pas de logique et certaines de ses réflexions sont à retenir.

1. Arch. dép. de la Gironde, L 694. — J'ai eu l'occasion de communiquer ce document à la Société des Archives historiques de la Gironde (séance du mois de juillet dernier).

Dans la première partie de son exposé, il esquisse à grands traits le tableau de nos campagnes comparées à celles du Nord de la France. Ses vues sont un peu générales ; il ne tient peut-être pas assez compte de la diversité que met dans la vie agricole la nature diverse des terrains et des sols. Il est pourtant un précurseur, en ce sens que certains de ses aperçus peuvent être regardés comme des notations de « géographie humaine » : il a su mettre en rapport l'emploi de la charrue et la dispersion des établissements humains ; la douceur du climat et la continuité de la culture ; cette continuité de la culture et le grand nombre des illettrés. Ces données géographiques sont encore intéressantes par la comparaison que nous sommes à même d'établir entre l'état actuel de nos campagnes et le tableau qu'on en pouvait tracer en 1790.

La seconde partie du document mentionne un vœu qui est tout à l'honneur des administrateurs de La Réole. Ils demandent dès 1790 ces municipalités cantonales si vivantes que devait leur donner la Constitution de l'an III. Non seulement l'avenir réalisa leur projet, mais encore il leur donna raison, contre les partisans de l'émiettement communal. Le système des municipalités de canton, qui morcela sans profit l'administration de grandes villes comme Bordeaux, représentait pour les campagnes une innovation heureuse à laquelle on renonça trop tôt.

Dans l'ensemble, il reste que le texte reproduit plus haut est surtout instructif pour la question générale de la transition de l'ancien au nouveau régime dans nos campagnes aux environs de 1789.

Pour l'établissement du régime nouveau, les paysans se sont heurtés de prime abord à certaines difficultés d'ordre matériel : la dispersion de la population, son ignorance, la difficulté des communications. Une fois les parchemins brûlés, et les girouettes abattues, une fois leur révolution faite, les gens des campagnes croyaient sans doute en avoir fini avec la « Révolution ». Ils ne sont venus que plus tard et plus difficilement à la révolution administrative telle que les villes la conçurent. Quant à la révolution parisienne et nationale à la fois qui

substitua l'esprit public à l'obéissance au monarque, l'intérêt général aux intérêts particuliers, il serait intéressant de savoir d'une façon précise jusqu'à quel point et à quel moment ils s'y sont ralliés.

Comment dans nos campagnes, aux environs de 1789, une transition a-t-elle pu s'établir entre l'ancien et le nouveau régime? Il y aurait là matière à une curieuse enquête historique dans les archives de nos communes du Sud-Ouest.

MICHEL LHÉRITIER.

LES ORIGINES DU MUSÉE DE PEINTURE DE BORDEAUX

LE PREMIER CONSERVATEUR

(Suite et fin.)

Ces premières études furent malheureusement ralenties ou négligées pendant la période des troubles civils. Elles furent reprises en 1795, et les progrès furent si rapides que Lacour jugea l'heure venue pour son fils d'aller lui aussi achever à Paris son éducation d'artiste.

Ce fut à Vien qu'il le présenta d'abord. Il aimait Vien autant qu'un fils aime son père : « Je lui dois tout, » écrivait-il plus tard à son fils en déplorant la mort de Vien, et « mon talent » et « l'exemple d'une conduite simple et noble que je cherche à imiter. Je lui dois plus encore, c'est ce qu'il a bien voulu faire pour toi; loin de fatiguer mon cœur, tous les droits qu'il avait à ma reconnaissance me semblent un nouveau titre pour soulager les regrets de sa perte. » Si l'expression n'est pas très heureuse ni même très claire, le sentiment qui s'exhale de ces lignes est profond. Lacour, assurément, n'était pas de ceux pour qui le devoir de la reconnaissance est la plus dure des obligations.

Vien, qui estimait Lacour et n'avait jamais cessé de lui marquer une grande affection, avait en effet consenti à recevoir le fils, à le loger en qualité de pensionnaire dans sa propre maison. C'est le 25 juin 1798 (6 messidor an VI) que le fils était venu s'asseoir dans ces conditions au foyer de l'ancien professeur de son père.

Celui-ci éprouva la plus vive des satisfactions de savoir son fils dans un milieu d'admirable honnêteté, auprès d'un grand artiste qui le traitait presque comme son propre enfant.

Comme Lacour avait redouté pour les vingt ans de ce fils les tentations de la capitale, comme il le savait prompt aux dangereux entraînements, il ne souhaitait rien tant que de lui trouver un conseiller et un guide; et ce mentor précieux, il le trouvait dans son vieux maître, que son âge eût si facilement excusé de lui refuser un tel service.

Lacour fils demeura chez Vien au moins jusqu'en juillet 1799, et après cette date il continua à y fréquenter. « J'avais dû renoncer, écrit-il dans un brouillon de note, à l'avantage de rester chez lui, près d'excellents amis, pour le progrès de mes études, mais j'y allais presque tous les jours. » Il y occupait, en effet, une petite chambre basse où il lui était impossible de travailler. Vien, ruiné par la Révolution, ne disposant que d'un appartement très modeste, n'avait pu lui donner mieux. Il s'en alla donc demeurer rue de Beaune, dans un logement composé de quatre pièces, puis rue du Helder, où son père vint le voir lorsqu'il fut malade, en 1800, « d'une fièvre maligne et putride fort grave ».

Vien, trop âgé, n'enseignait plus. Lacour dut chercher à son fils un maître qui lui inspirât, comme homme et comme artiste, estime et confiance. Il avait à Paris d'anciens camarades, tous artistes de talent et dont l'atelier était en renom. Le plus célèbre était Louis David; mais Lacour n'avait de sympathie ni pour l'homme, à qui il ne pardonnait pas sa sécheresse de cœur et son ambition sans scrupules, son enthousiasme pour Robespierre, plus tard ses complaisances pour Bonaparte, ni pour le peintre à qui il reprochait le peu de grâce de sa peinture et son goût artistique porté vers la raideur et l'emphase. Il préféra s'adresser à Vincent, qu'il avait connu aussi chez Vien, avec qui, lors de sa venue à Bordeaux, il avait renoué des relations, qu'il savait moins en vue sans doute que David, mais qu'il jugeait plus honnête homme et non moins capable de former d'excellents artistes[1]. En même temps qu'il confiait son fils à Vincent, il le recommandait au sculpteur Moitte, un autre ancien camarade,

1. Vincent fut le maître d'Horace Vernet, pour ne citer que le plus célèbre de ses élèves.

« républicain exalté, nous dit l'*Octogénaire*[1], mais bonhomme, facile à émouvoir jusqu'aux larmes » et dont la femme « prétendait qu'il avait le cerveau humide ». C'est de lui que David, qui n'aimait pas sa manière d'imiter l'antique, disait que « ses œuvres étaient de l'antique à la Moitte ».

Ce fils, que Lacour vint et revint voir à Paris, jamais il ne cessa, de loin comme de près, de s'intéresser à son présent et à son avenir. Il se préoccupait même d'assurer au jeune artiste des relations aussi agréables qu'utiles, lui faisant faire en juillet 1809, par exemple, la connaissance de M. Exshaw, « jeune homme de l'Ile-de-France, fort connu depuis à Bordeaux, » lui facilitant sa bienvenue auprès de diverses familles dont il était resté l'ami depuis son retour d'Italie, les de Borie, les de Giac, les de Courcelles. De Mme de Borie, l'*Octogénaire* lui-même nous apprend que c'était « une femme de beaucoup d'esprit et de mérite en tout genre, quoique évidemment elle parût un peu trop persuadée de son mérite et de son esprit... Elle ne savait pas le latin et elle l'apprit à ses enfants. »

Tant de sollicitude fut, en somme, récompensée. Lacour eut la satisfaction de voir son fils, grâce à ses soins, devenir un homme très cultivé, un dessinateur et un graveur fort distingué, qui se fût fait sans doute une plus grande réputation si son intelligence, envieuse peut-être de trop de choses, ne se fût éparpillée dans des recherches trop extérieures à son métier et à son art, depuis la linguistique et l'histoire jusqu'à la poésie et à la philosophie religieuse.

Lacour se trouvait donc, dans cette année 1802, en séjour chez son fils, à Paris, rue du Helder, Chaussée-d'Antin, n° 20. C'est à cette adresse que lui parvenait, le 28 fructidor (15 septembre), une lettre du préfet de la Gironde, Dubois, conseiller d'État, qui lui demandait son concours pour hâter l'envoi des tableaux annoncés depuis deux ans au préfet Thibaudeau, son prédécesseur. Après lui avoir donné la liste des tableaux annoncés par le ministre de l'Intérieur pour le « Muséum de

1. Lacour le fils a laissé ses mémoires manuscrits sous le titre de *Souvenirs d'un Octogénaire*.

Bordeaux », le préfet invitait Lacour à voir l'administrateur du Musée central, à prendre les mesures nécessaires avec l' « Administration de la Messagerie, à défendre auprès du ministre les intérêts de la ville de Bordeaux aux frais de laquelle doivent être restaurés 26 tableaux qu'on n'expédiera qu'après ces réparations nécessaires et coûteuses ». La lettre se terminait par ce *post-scriptum* de la main du préfet: « Envoiés-nous le plus-tôt possible les tableaux qui se trouvent en bon état. »

Sans perdre de temps, Lacour se mit à l'œuvre, très utilement secondé par un compatriote, ancien député à l'Assemblée législative de 1791, sénateur depuis brumaire et membre de la Commission qui choisissait les tableaux pour les muséums de la province, Bernard Journu-Auber. Mais la question d'argent paralysait le bon vouloir de Lacour, car, avant de rien envoyer, l'administration centrale réclamait une somme de 800 francs pour les frais d'emballage et 3,000 francs pour les frais de restauration. Il fallut que le préfet s'inclinât devant ces exigences et prît des mesures pour se procurer les sommes demandées. Enfin, le 4 avril 1803 (15 germinal an XI), un premier envoi de vingt-neuf tableaux fut dirigé sur Bordeaux, où ils arrivèrent le 27 : il y avait un Pérugin fort beau, un Van Dick, un Rubens, un Titien, un Caravage, un Véronèse plus ou moins authentiques, un Coypel, un Mignard, etc.

Au préfet Dubois, que la maladie contraignit de quitter ses fonctions, succéda, le 28 avril 1803, un autre préfet non moins dévoué aux intérêts artistiques de Bordeaux, Charles Delacroix[1] de Constant, qui devait mourir deux ans plus tard à Bordeaux et laisser un fils qui fut l'illustre peintre Eugène Delacroix, né le 26 avril 1798.

Aussitôt installé, le nouveau préfet s'occupa de presser le second envoi de tableaux destinés au Muséum de Bordeaux,

1. Charles Delacroix de Constant, né à Givry (Marne) en 1744, député de son département à la Convention, où il vota la mort du roi, membre du Conseil des Anciens, ministre des relations extérieures (5 novembre 1795-16 juillet 1797), puis représentant de la France à La Haye. Il devint pendant le Consulat préfet des Bouches-du-Rhône (3 mars 1800), puis de la Gironde (23 avril 1803). Il eut pour successeur à Bordeaux M. Fauchet, ancien préfet du Var, qui parut s'intéresser médiocrement aux questions d'art.

et le 1er juin 1805, Michau, « employet à la restauration des tableaux du Musée Napoléon aux attelier du Louvre, » envoyait à Bordeaux « la notte » des tableaux formant ce second envoi. Il comprenait quatorze ouvrages, dont le « Christ en croix » de Jordaens, un Philippe de Champaigne, un Titien, etc.

On songea d'abord à installer ces tableaux dans l'hôtel de l'ancienne Académie, mais on dut se contenter d'une installation provisoire. Le 17 août 1805, un décret impérial ayant rendu à sa première destination « la maison dite de l'Académie, située allées de Tourny, n° 6 », on y plaçait la bibliothèque, le cabinet d'histoire naturelle, don de M. Journu, le muséum et la galerie de tableaux. C'était un local insuffisant. A la suite d'un rapport du bibliothécaire Monbalon et d'un autre rapport de l'ingénieur de la ville Bonfin[1], le maire, qui était Laurent de Lafaurie baron de Monbadon[2], ordonna de commencer les travaux nécessaires pour l'établissement de la bibliothèque publique « dans l'hôtel de la ci-devant Académie des sciences », rue Saint-Dominique, n° 1. Quant à la galerie de tableaux, elle demeura close pour le public. On se bornait à entretenir, le moins mal possible, les tableaux ainsi que les objets d'histoire naturelle.

Enfin, en 1809, un nouveau maire, M. Lynch[3], et un nouveau préfet, M. Gary[4], allaient résoudre cette question depuis si longtemps pendante d'un local où l'on pût aménager les galeries du muséum. A la suite d'un nouveau rapport de Monbadon, qui insistait sur l'urgent besoin d'établir ces

1. Bonfin, né à Versailles (février 1730), mort à Bordeaux (5 mai 1814). Cf. Marionneau, notice sur Bonfin dans les « Salons bordelais ».

2. Laurent de Lafaurie baron de Monbadon, né à Bordeaux (3 août 1757), successivement lieutenant, capitaine, mestre de camp et colonel de cavalerie et d'infanterie (1772-1788), membre du Conseil général de la Gironde depuis 1800. Il fut appelé à la mairie de Bordeaux par le gouvernement le 14 septembre 1805.

3. Né à Bordeaux le 3 juin 1749, Jean-Baptiste Lynch, d'origine irlandaise, président aux enquêtes au Parlement de Bordeaux avant 1789, incarcéré comme royaliste pendant la Terreur, rallié au bonapartisme sous l'Empire, succéda comme maire de Bordeaux au baron de Monbadon, nommé membre du Sénat conservateur le 7 avril 1809. Il redevint royaliste lorsqu'on put prévoir la chute de Napoléon. Il eut le triste honneur de recevoir les Anglais, le 12 mars 1814, dans la ville qu'il administrait.

4. Gary, préfet du Tarn, succéda le 21 avril 1809 à Faucher, appelé de la préfecture de la Gironde à celle de l'Arno.

galeries et indiquait les mesures les plus pratiques, le Conseil municipal, frappé en même temps de la « nécessité de déplacer l'école de dessin qui occupe une partie du local de la maison commune destinée à recevoir le Palais de Justice », et qu'on ne peut placer dans l'ancien collège des jésuites « consacré à la mairie et à ses accessoires », décide, sur la proposition du maire, de disposer un local pour l'école de dessin tout auprès de la galerie de tableaux, de la bibliothèque, du muséum d'antiques et du cabinet d'histoire naturelle. Il vote une somme de 8,792 francs pour les frais de transport et de déménagement de l'école de dessin, une autre de 5,775 francs pour l'achèvement des travaux à exécuter dans la galerie de tableaux et au muséum d'antiques, enfin 1,000 francs pour garnir les tableaux de châssis et de cadres et pour mettre en place les monuments du muséum d'antiques. Ce vote est pris dans la séance extraordinaire du 4 août 1809; il est approuvé le 1er septembre par le préfet Gary.

C'est Bonfin qui doit diriger les travaux; ils durent toute l'année 1810.

Enfin, tout est prêt, et le 18 janvier 1811, le maire nomme Lacour « conservateur de la galerie de tableaux et du dépôt d'antiques, dépendant du musée appartenant à la Ville de Bordeaux ». Il notifie cet arrêté dans une lettre adressée à « Monsieur Lacour, Directeur-professeur de l'École de Dessin de la Ville de Bordeaux », et qui se termine par ces paroles élogieuses : « Votre expérience, votre zèle et vos lumières me garantissent, Monsieur, que vous remplirez votre mission à la satisfaction de la Ville; et que vous *acquérerez* dans les soins qui vous sont confiés de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance des amis des arts. »

La satisfaction profonde qu'apportait à Lacour ce témoignage de considération et de confiance, se doublait de celle que lui donnait une si heureuse occasion d'utiliser de nouveau ses facultés d'organisateur. La singulière vivacité avec laquelle, dans sa réponse au maire, il lui témoignait sa gratitude, suffit à nous dire sa joie et son contentement : « Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, écrivait-il, que j'*atache* ma gloire

et mon bonheur à être digne de l'estime et de la confiance de celui que la ville entière bénit, aime et respecte. »

Telle est l'histoire, assez curieuse, de la création du Musée de peinture de Bordeaux. A son début et à sa conclusion se trouve intimement uni le nom de P. Lacour. C'est Lacour qui prépare et active, à Paris, l'envoi des tableaux promis par le gouvernement et qui formeront le premier fonds du musée, et quand les galeries sont prêtes à recevoir le public, c'est Lacour qui en devient le premier conservateur.

Le Maire de Bordeaux avait eu de bonnes raisons pour nommer de préférence P. Lacour au poste de conservateur du Musée. Lacour lui était d'abord recommandé par la voix publique, qui le désignait comme l'un des plus en vue parmi les représentants de l'enseignement du dessin et de la peinture à Bordeaux : tous savaient les services rendus par lui à cet enseignement, comme professeur à l'école gratuite qu'il avait créée et soutenue par ses propres moyens, peu de temps après la Terreur, comme directeur-professeur à l'École municipale, enfin comme professeur de la *Théorie de la peinture*, l'un des sept cours publics ouverts par le Muséum le 30 frimaire an X (20 décembre 1801). Tous savaient aussi son activité et son dévouement aux intérêts de l'art, sa réputation d'artiste, consacrée par le titre de membre correspondant de l'Académie nationale des beaux-arts (1796) et celui de membre titulaire de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (1799).

A ces raisons, qui font plus que suffire à expliquer le choix de M. Lynch, s'ajoutait en faveur de Lacour un mérite de tout autre espèce et qui le désignait particulièrement à la bienveillance municipale. C'était à lui, en effet, que la Ville était redevable d'une générosité dont venait de bénéficier en même temps son budget et son Musée. Un orfèvre de Paris, originaire de Nantes, François-Louis Doucet, après avoir réalisé une assez belle fortune dans son commerce, était venu s'établir à Bordeaux. Il y avait connu Lacour et s'était pris d'une grande amitié pour lui. C'était un homme modeste et bon, fort ami des arts. « Il me fit part, dit Lacour dans un

discours prononcé à l'inauguration du nouveau local de l'École de dessin (25 janvier 1810), du projet qu'il avait de doter mon école d'une rente perpétuelle de cinq cents francs et de l'enrichir d'une collection nombreuse de tableaux qu'il possédait... Je vous confie, dit M. Doucet en partant, l'administration et l'emploi des fonds que j'affecte à votre école. Faites-en l'usage le plus convenable pour servir à l'étude et aux besoins de vos enfants adoptifs[1]. »

M. Doucet, donnant suite à cet engagement, léguait en effet à l'École de dessin, par l'intermédiaire de son ami Lacour et par un testament notarié : 2 vases en biscuit de Sèvres, des gravures, une belle pendule, des tableaux, dont 3 de Snyders, 3 de Grimoux, 2 d'Anssaly, 1 de Luc Jordaens, 1 petit tableau de Caresme, etc., qui vinrent très à propos s'ajouter aux 52 qui appartenaient déjà à la Ville. A ce don était jointe une rente de 500 francs destinée à l'École de dessin[2].

Lacour n'eut aucun scrupule à faire bénéficier le Musée des œuvres d'art qui, dans la pensée du donateur, devaient servir « à l'étude et aux besoins » de ses élèves. Le Musée étant d'ailleurs encore à créer, ce fut la galerie de tableaux, qui apparaissait à Lacour comme une sorte d'annexe de l'École, à qui échut le don de M. Doucet. « Fort des pleins pouvoirs qui lui étaient confiés, dit M. de La Ville de Mirmont, imbu de cette idée que la galerie de tableaux n'était qu'une réunion de modèles pour ses élèves, Lacour était persuadé qu'il ne détournait nullement de leur destination les tableaux donnés à l'École en les faisant passer au Musée[3]. » On ne saurait donc l'accuser d'avoir frustré l'École de dessin d'un héritage qui lui était destiné; il était trop attaché à « ses enfants adoptifs » pour rien faire qui leur fût désavantageux. Quant à la rente

1. La partie de ce discours qui a trait au legs Doucet est citée *in extenso* dans l'*Histoire du Musée de Bordeaux*, p. 155 et sq.

2. Le testament fut passé par-devant maître Malières et son collègue Baron, notaires à Bordeaux, dans l'étude du premier, et enregistré le 3 messidor an XIII, moyennant un franc dix centimes. Il instituait M. Petit, orfèvre à Bordeaux, son procureur général et spécial, et spécifiait que « pour seconder les intentions » du testataire « le sieur Petit prendra les avis du sieur Lacour, père et se *concertira* avec lui ».

3. *Histoire du Musée de Bordeaux*, p. 164.

de 500 francs dont « l'administration et l'emploi » lui étaient confiés expressément par le donateur, il l'employa en effet comme il lui parut le plus utile pour l'école[1].

Cependant, si justifiée qu'elle fût, la nomination de Lacour à la « conservation » du Musée avait fait dans Bordeaux au moins un mécontent. Monbalon, le bibliothécaire, très honnête homme lui aussi, avait rendu des services qui méritaient également d'être récompensés. Nous avons vu que ses rapports avaient contribué à la création du Musée; c'est lui qui, après le premier envoi des tableaux de Paris, en avait assuré l'entretien et la surveillance. Il avait donc certains droits à faire valoir pour prétendre à la « conservation » du Musée, quoiqu'il y eût de moindre titres professionnels que Lacour. On s'explique ainsi qu'il se fût mis lui-même sur les rangs et qu'il eût sollicité l'emploi auprès du maire, M. Lynch. Mais le siège du maire était fait, et non seulement il ne fit pas savoir à Monbalon qu'il venait trop tard, mais il négligea même de l'informer de la nomination de Lacour.

Loin de laisser voir sa déception à son heureux concurrent lorsqu'il fut mis brusquement en présence du fait accompli, Monbalon lui écrivit une lettre de félicitations courtoises et pures de toute amertume, que nous croyons devoir donner ici tout entière :

« Monsieur et cher collègue (nous sommes tous deux de la Société des sciences), vous devez avoir reçu l'arrêté de M. le Maire qui vous nomme le conservateur de la galerie des tableaux et du Musée des antiques. Je m'empresse de vous en faire mon compliment et de vous prévenir que vous me trouverez toujours disposé à remplir l'objet des articles 3 et 4 de cet arrêté aussitôt que cela vous sera commode. J'ai l'honneur d'être avec bien de l'affection, mon cher collègue... » A cette lettre, Lacour ne répondit pas.

Une impolitesse aussi délibérée, ce silence qui de toutes les

1. Cette rente fut employée pendant vingt-cinq ans par Lacour fils, qui succéda à son père dans la direction de l'École, d'abord à divers achats, pendule, vitrages; puis, à partir de 1818, à l'acquisition de livres destinés à former une bibliothèque pour les élèves. Aujourd'hui, dans le budget de la Ville, cette somme, incorporée aux finances de Bordeaux, sert à couvrir les dépenses des concours de fin d'année.

manières de signifier son dédain est la plus injurieuse, est trop peu d'accord, en vérité, avec l'aménité coutumière de Lacour et sa réputation d'homme de bonne société pour qu'on y puisse voir autre chose que la conséquence d'un malentendu. Lacour se refusait sans doute, pour des raisons plus ou moins fondées, mais que lui-même jugeait irréfutables, à prendre au sérieux les compliments de Monbalon. Il avait connu ses démarches auprès du maire; il voyait en lui un compétiteur jaloux, un postulant évincé devenu un ennemi, tout prêt à le contrecarrer et à l'entraver dans l'organisation du Musée. La lettre en question n'était à ses yeux qu'une précaution de Monbalon pour donner plus librement carrière à son mauvais vouloir, lui lier les mains à lui Lacour par quelques mots courtois, et se prémunir auprès du maire contre les plaintes éventuelles du « conservateur ». De là, pour la lettre et l'auteur, un dédain que son silence seul pouvait exprimer. Tout cela, vraisemblablement, était faux; mais nous y voyons la seule explication raisonnable de la conduite de Lacour, la seule qui se concilie avec l'estime et la sympathie que toutes ses relations lui assuraient.

Quoi qu'il en soit, près de deux mois s'étaient passés depuis la nomination de Lacour, et la galerie de tableaux n'était pas encore ouverte au public. Le 12 mars 1811, il demandait au maire de vouloir bien donner des ordres pour le déplacement des livres de la bibliothèque, dont il était, disait-il, encombré, pour qu'on lui remît enfin les clefs de la galerie et du dépôt, pour que l'on condamnât, afin de le mettre « chez lui », la porte de communication entre la bibliothèque et la galerie. Monbalon y mettait-il quelque mauvais vouloir, dans le mécontentement de se voir enlever une partie de ses attributions, ou Lacour se plaignait-il sans raison d'une prétendue lenteur? Le bibliothécaire se défendit en répondant aux instructions du maire, qui donnaient satisfaction à Lacour, qu'« il faisait déjà ses dispositions » pour le déplacement des livres et que sous peu la galerie « serait complètement débarrassée ». La mésintelligence persistait, et le maire voulant y mettre fin provoqua une entrevue qui ne donna lieu entre les

deux fonctionnaires qu'à des récriminations réciproques et à un échange de paroles désobligeantes. Une lettre de Monbalon au maire eut finalement raison d'un si fâcheux désaccord : il y protestait de ses « dispositions à obliger M. Lacour et à le servir personnellement », déclarant « n'avoir jamais mérité de lui que des égards, de l'estime et de l'affection ». Ce fut le dernier mot, semble-t-il, de leur malentendu.

Quoi qu'il en soit de tout ce conflit entre deux hommes également estimables, toujours est-il qu'il en reste à la charge de Lacour le tort d'uu mouvement d'humeur et d'une faute de conduite qui laisse tout le beau rôle dans l'affaire à Monbalon.

Le 15 février 1811, alors que le premier travail de l'organisation de la galerie, compliqué de sa mésintelligence avec Monbalon, occupait toute l'attention de Lacour, un décret paraissait, sans qu'il y prît garde, ordonnant la répartition de 209 tableaux entre les villes de Dijon, Grenoble, Bruxelles, Caen et Toulouse. Ce fut le préfet Gary qui réclama à Paris, et d'ailleurs sans succès, contre l'omission de Bordeaux sur cette liste.

Cette distraction de Lacour fut d'autant plus regrettable qu'ayant pu enfin, quelques mois plus tard, ouvrir au public deux salles dans la grande galerie du Musée, il constatait que la mise en place des tableaux donnés par l'État et de ceux de l'École de dessin laissait encore un assez grand vide à remplir dans la galerie. Il en informait le maire en le priant de solliciter à Paris un nouvel envoi d'une dizaine de tableaux, mais « plus convenables sous le rapport de l'art » ; car, disait-il, sur les quarante-six[1] tableaux envoyés, à peine en citerait-on « cinq ou six de bons sans pour cela être... de beaux tableaux ». Il réclamait surtout des sujets d'histoire et de genre, songeant aussi à l'École de dessin, dont les élèves devaient trouver dans la galerie des modèles utiles ; or, « les sujets d'histoire et de genre » étaient propres selon lui à « stimuler les jeunes artistes » et à « servir d'objet de comparaison » ; c'était le « seul moyen pour bien juger les talents ».

1. En réalité, le Musée de Bordeaux n'en avait reçu que quarante-quatre.

Conception discutable, assurément, mais conforme à l'idée qu'on se faisait encore généralement en 1810 de la hiérarchie des genres, de l'infériorité du paysage, de la nature morte, et, au contraire, de l'éminente dignité du « genre » et de l'« histoire ». Le jour ne s'annonçait pas encore où éclaterait la vanité de ces classifications, où la brillante pléiade des paysagistes français du XIXe siècle, avec les Corot, les Rousseau, les Millet, les Courbet, les Français, les Daubigny, les Auguin, ferait triompher, après les longs ostracismes de l'Institut, une esthétique affranchie enfin par le culte unique de la nature et de la lumière.

Fidèle aux doctrines de Vien, convaincu comme David que l'étude des formes de la sculpture gréco-romaine est le plus sûr fondement de la culture artistique, Lacour désirait enrichir la collection très pauvre que possédait Bordeaux de moulages qu'on demanderait au mouleur de la Salle des Antiques de Paris. Il priait donc le maire, en août 1811, de s'informer du prix que coûteraient un plâtre de Laocoon et ses enfants, ceux de l'Apollon, de la Vénus callipyge et de la Vénus pudique. Cette brève énumération fait voir où allaient — et pouvaient-elles se mieux adresser? — les préférences du conservateur du Musée de Bordeaux. Malheureusement les désirs de Lacour ne furent point réalisés. Le chevalier Denon, l'homme influent dans ces sortes de questions, répondait au maire qu'« il n'y avait rien à espérer pour les tableaux » (les dix tableaux que demandait Lacour), mais que « si la Ville voulait, sur ses fonds particuliers, faire l'acquisition des plâtres demandés », on « confirmerait volontiers la proposition qui pourrait lui être faite par M. le Préfet ».

Lacour ne se décourage pas. Il s'ingénie pour trouver l'argent nécessaire à cette acquisition, et il le trouve. « En réfléchissant, écrit-il le 24 octobre 1812 au maire comte Lynch, aux moyens de fournir à cette dépense que vous n'êtes pas autorisé à faire, je crois avoir trouvé un moyen indépendant de la volonté du ministre; le voici : la rente que M. Doucet a *laissé* à l'École de *dessein* ne doit point être considérée comme revenu de la Ville; elle est donnée pour servir à l'avancement

des élèves, soit que l'emploi se *face* pour fournir à ceux qui manquent de moyens ou pour présenter les choses nécessaires à l'*aventage* de tous. Voilà, Monsieur le Maire, la volonté du légataire. *Hors*, nous avons trois années de rente arriérées et qui doivent se payer si elles ne le sont déjà. D'après cela, je ne vois aucune difficulté de prendre sur ces fonds l'argent nécessaire pour faire venir les objets dont nous avons besoin. Ce qui restera sera ensuite réparti selon les circonstances à celui ou à ceux des élèves qui méritent cette faveur ou, pour mieux dire, cet intérêt à leur progrès. » On voit que Lacour continuait à associer l'un à l'autre l'intérêt du Musée et celui de l'École.

Il put ainsi payer, sur les arrérages de la rente Doucet : « une Vénus moulée sur l'antique, une Cérès, deux bras de la Vénus, une tête de Jupiter, une de l'Hippocrate, achetés au sieur Landi ». Les acquisitions soldées sur les mêmes fonds se continuèrent après lui : « une grande figure moulée sur l'antique et dite le Bacchus, l'Antinoüs, l'Adonis, une tête d'Alexandre, l'Apollon du Belvédère, les bustes de Bacchus, de Diane, de Pythagore, d'Isis, de Ptolémée, de la Néréide..., de Démosthène, d'Euripide, de Carnéade, de Méléagre, de Diogène, de Platon, — le tout payé en deux fois dans l'année 1816 au sieur Getti, de Toulouse [1]. »

Peut-être doit-on encore à Lacour, aidé de l'appui du comte Lynch et du préfet Gary, le don de trois tableaux envoyés par l'État entre 1812 et 1814, sans doute en réparation de l'oubli commis au détriment de Bordeaux par le décret de 1811. Ces trois ouvrages étaient : *La Fuite en Égypte*, paysage attribué à Lallemant [2], une copie ancienne en tapisserie du tableau connu sous le nom de « della Madona della Sedia », peint par Raphaël, tapisserie d'une assez grande valeur, enfin une copie d'un portrait de Rubens, par Cosson.

1. Extrait d'un travail présenté au maire en décembre 1837 par Lacour fils, sous le titre de « Compte-rendu de l'emploi des fonds qui appartiennent à l'École de Dessin de la Ville de Bordeaux, etc... », cité par M. de La Ville de Mirmont, *Histoire du Musée de Bordeaux*, p. 195.

2. Jean-Baptiste Lallemant, né à Dijon vers 1710, mort à Paris vers 1803, fils d'un tailleur lyonnais. Il vécut en Angleterre et à Paris. On appréciait surtout ses paysages et ses marines.

Nous ne pourrions mieux faire, au surplus, pour conclure ce chapitre, que de citer dans son entier le jugement de M. de La Ville de Mirmont sur l'œuvre du premier conservateur du Musée de Bordeaux. Ainsi, nous dit-il, « au commencement de 1814, grâce aux efforts de Lacour, la galerie de tableaux et la salle des antiques, mises en ordre, étaient ouvertes au public ; si le Musée était encore peu digne d'une grande ville, tout au moins existait-il. L'École des beaux-arts était définitivement installée à côté du Musée dans un local qui, s'il n'était pas somptueux, semblait cependant convenable et suffisant. La tâche de Lacour était achevée : le conservateur-directeur du Musée et de l'École avait, après quarante ans de luttes, réalisé dans la mesure du possible ce que souhaitait l'académicien-professeur de 1774, le fondateur de l'école gratuite de 1794, le directeur-professeur de l'École municipale de 1804. »

On ne peut résumer avec une simplicité plus éloquente l'unité d'une vie tout entière consacrée à l'art et à la cité, « pro arte et focis »[1].

J. LÉONARD-CHALAGNAC.

1. Devise prise par la *Guyenne artistique*, organe de la *Société des Artistes girondins*, revue fondée en 1902.

BIBLIOGRAPHIE

Gustave Labat, *Les Glénans.* Bordeaux, imprimeries Gounouilhou, 1915; plaquette in-4° carré de 15 pages.

Souvenirs d'un voyage fait en 1885, à bord de la goélette *Harlequin* sous la conduite de notre collègue, M. le capitaine Demay, qui a bien voulu remettre, pour la bibliothèque de la Société Philomathique, deux exemplaires de cette plaquette.

Vu : JOSEPH TALBOOM.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

REVUE PHILOMATHIQUE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1915



LE TERRORISTE LACOMBE (1760-1794)

D'après la gravure anonyme attribuée à LONSING.

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

UN ARTISTE BORDELAIS PENDANT LA RÉVOLUTION

La Révolution de 1789 devait, dans ses développements successifs, modifier profondément la condition des artistes. Lorsque furent soudain supprimées les académies où se formaient les élèves, où enseignaient les maîtres, où les amateurs se groupaient, les artistes, livrés à eux-mêmes, privés de leurs plus sûres ressources, isolés et sans appui, se trouvèrent réduits au sort le plus précaire. En même temps, en effet, que l'émigration leur enlevait leur meilleure clientèle, la guerre, la proscription créaient une atmosphère de fièvre et de terreur où l'art ne pouvait guère prospérer.

Comment donc vécurent les peintres, les sculpteurs, les graveurs dans ces temps si troublés? A Paris, quelques-uns se lançant dans le mouvement politique y trouvèrent une notoriété qui ajouta à leur réputation d'artistes. Mais en province, où leur existence, sous l'ancienne monarchie, était déjà malaisée, que devinrent-ils? De quelles ressources vécurent-ils? Purent-ils continuer leurs travaux et leur enseignement?

A Bordeaux en particulier quel fut leur sort? Tels, comme

Lartigue, se compromirent fâcheusement dans le tumulte politique; tel autre monta sur l'échafaud, comme Magol, d'autres se terrèrent, disparurent.

L'un d'eux, retenu par ses intérêts de famille, par ses devoirs de citoyen et de professeur, ne songea ni à s'enfuir, ni à se cacher, ni à chercher sa sûreté en prenant un rôle dans la tragi-comédie qui se jouait autour de lui. C'est Pierre Lacour, l'ancien élève de Vien, revenu se fixer à Bordeaux, sa ville natale, après avoir passé plusieurs années à Rome et en Italie dans le commerce des chefs-d'œuvre antiques, et qui par ses services, par son talent, avait peu à peu et assez vite conquis auprès de ses concitoyens une enviable considération, faite de reconnaissance pour le maître, d'estime pour l'homme, d'admiration pour le peintre.

Les années qui précédèrent la Révolution avaient compté parmi les plus heureuses de P. Lacour. Elles furent peut-être aussi pour la nation entière l'une de celles où l'on connut le mieux « la douceur de vivre ».

Le travail qui s'est fait dans les esprits, au déclin de l'ancien régime, commence à porter ses fruits; un grand courant de liberté, d'égalité, de fraternité, entraîne toutes les classes vers la réalisation d'un rêve de paix et de progrès. Tous travaillent aux réformes : le peuple les réclame; la bourgeoisie les active; le clergé et la noblesse en général y inclinent; le roi lui-même, très populaire et qui aime son peuple, accepte déjà les plus légitimes; on communie, dans la foi de l'enthousiasme, au triomphe de la raison et de la justice.

Paris a donné l'exemple et le mouvement; mais la province n'est guère moins ardente que la capitale. Les cœurs et les esprits s'y unissent aussi pour préparer les temps nouveaux, qui donneront plus de bien-être aux déshérités, plus de sécurité aux riches, plus de justice à tous.

On sait ce que Bordeaux, obéissant aux tendances humanitaires autant qu'au goût des arts, avait déjà réalisé de bienfaisant et de généreux. Noblesse, parlement, clergé, toutes les professions libérales à l'envi concouraient à des œuvres qui

visaient sans doute à restaurer les arts, à cultiver les lettres et les sciences pour la joie d'une élite, mais aussi à les mettre à la portée de tous. C'est dans cet esprit, dans ces vues, qu'avaient été créées des sociétés telles que le Musée et l'Académie de peinture; elles devaient être, suivant l'expresse volonté des fondateurs, des « foyers de lumière », un centre de culture pour « toutes les connaissances », des écoles où le peuple et l'artisan viendraient s'instruire par la vue des œuvres et les leçons des maîtres. Ce fut là comme un acte de foi sincère, contagieux dans la vertu de la science, et, à la fois, dans la vertu de l'homme.

En dehors de ces sociétés, mais en concordance avec elles, une émulation généreuse anime toutes les volontés, les pousse à contribuer à cet heureux éveil des lettres, des sciences et des arts. Le négoce ne témoigne plus de la même indifférence malveillante à l'égard de ce qui n'est pas « la marchandise ».

Médecins, savants, se sentant soutenus, encouragés, redoublent d'activité, chacun dans son domaine, en attendant de grouper leurs efforts.

Journalistes, avocats, hommes de lettres, se mettent à l'œuvre.

De Clozanges crée, avec Gaufreteau et Dupont des Jumeaux en 1748, le *Journal de Guienne*, qui hérite, en 1784, des *Annonces* des frères Labottière. On y trouvait, moyennant 24 livres d'abonnement annuel, à côté des observations météorologiques, l'heure des marées, des renseignements sur la construction, l'armement, l'arrivée et le départ des bateaux, le prix des marchandises à vendre et des maisons à louer, les nouvelles des spectacles, des tribunaux, des arts et des sciences et, enfin, des poésies. Lui-même, auteur dramatique et homme de lettres, Louis-Guillaume de Clozanges ou Clozange, fils d'un procureur général à la Table de marbre du Parlement de Bordeaux, fut d'abord le principal rédacteur de cette feuille qu'imprimèrent successivement le libraire Séjourné, rue Saint-James, puis Simon de Lacourt, rue du Cahernan. Littérateur et dramaturge aussi, Henri-Élisabeth Gaufreteau de la Gorce, natif de Léognan, un quasi-Bordelais,

remplaça à la rédaction du journal Clozanges, mort en 1785. Il était entouré et aidé d'hommes de mérite ou de talent : le Rochelois Marandon, avocat et poète, le procureur au Parlement Hyacinthe Duvigneau, les frères Dorte, le mathématicien Larroque, de Tonneins. Le *Journal de Guienne* jouit longtemps d'une autorité légitime.

Les sciences naturelles, la physique, la médecine sont en grand honneur à Bordeaux, à cette même époque, grâce au zèle du Dr Capelle, qui fut dans la suite un des membres les plus actifs de la *Société d'Histoire naturelle*, d'où devait sortir, en 1797, la Société (bientôt Académie) des Sciences, Belles-Lettres et Arts. Le Dr Capelle, quoi qu'en dise dans ses Tablettes le bilieux Bernadau [1], fut un de ces savants convaincus et modestes comme la province en connut tant au XVIIIe siècle. Il devait rédiger plus tard avec le Dr Chassin-Villers le *Journal de santé et d'histoire naturelle* (1797-1798), et il a laissé, ainsi que Bardignière, des mémoires qui se lisent aujourd'hui encore avec intérêt sur le *Régime des hôpitaux* et sur le *Mesmérisme*.

Pendant ce temps, le botaniste Lapie travaillait à des *Études sur le Pays bordelais* et à un *Voyage en Italie* demeurés malheureusement inédits. En 1776, l'abbé Desbiey avait déjà préparé un travail important sur les Landes ; Thomas Lumière, juriste réputé, collaborateur de Duvigneau aux *Annales de la municipalité de Bordeaux*, possesseur d'un cabinet de physique et d'une riche bibliothèque, écrivait ses *Recherches sur le Droit public et les États Généraux de Guienne*, et l'abbé Baurein, ses *Variétés bordelaises,* dont les quatre volumes in-8°, réédités en 1876, constituent une des sources les plus précieuses pour l'histoire de Bordeaux.

Des négociants se faisaient artistes, comme Batanchon ; d'autres se faisaient écrivains : Laffon de Ladébat traitait des questions de finances et d'économie politique ; Dudevant composait une *Apologie du commerce* où abondaient les vues

1. « Quelques chirurgiens apothicaires et possesseurs d'oiseaux empaillés et de coquillages se sont réunis, il y a quelques mois, et forment des sociétés de santé et d'histoire naturelle. Aussitôt un journaliste (c'est de Capelle que parle ici Bernadau, sans doute) s'est élevé au milieu de ces amateurs pour apprendre leurs occupations à l'univers. »

philosophiques. On traduisait les anciens et les auteurs étrangers : l'abbé Jaubert, les poésies d'Ausone; Dégrange fils, la *Vie d'Agricola* de Tacite; Pery, *l'Aminta* du Tasse.

Et de ce milieu, de cette atmosphère morale où nous allons retrouver P. Lacour, on aura une idée plus complète quand nous aurons ajouté un dernier trait. Tant d'activité intellectuelle favorisait, loin de la suspendre, la vie de société, toujours plus brillante et animée dans ce Bordeaux embelli par les intendants, enrichi par le commerce. La construction de nobles et élégantes demeures, des beaux hôtels Sarget, Rolly, Fonfrède, Loriague, Lamolère, Saige, qui venait, après celle du Grand-Théâtre, consacrer la réputation de Victor Louis, offrait des cadres aussi somptueux qu'exquis à tout ce déploiement d'opulence et de luxe, en des salons justement vantés, où se rencontraient, comme chez Mme Louis, la femme de l'architecte, artistes et gens du monde, et, comme chez Mme Lemesle, les illustrations du barreau.

Le bon peintre Lacour, esprit ouvert, cœur généreux, ne se privait pas de prendre sa part de cette activité et de cette joie. Tout, d'ailleurs, lui souriait, à ce moment, dans la famille, dans la cité, comme dans la patrie. Depuis ses débuts un peu pénibles, après son retour à Bordeaux, à la fin de l'année 1774, sa condition s'est bien améliorée matériellement et moralement : le peintre a des commandes, le professeur des élèves. C'est à lui que s'adressent les juges et consuls de la Bourse de commerce pour avoir leur portrait collectif et officiel. Le Salon bordelais de 1787 consacre la supériorité de son talent. L'Académie de Peinture réunie écoutera, l'année suivante, ses leçons d'esthétique. Le Musée le compte, comme directeur de son Comité de peinture, parmi ses associés les plus en vue.

Il voyait dans le même temps grandir son fils et sa fille; déjà même l'héritier du nom et du prénom (l'enfant s'appelait aussi Pierre Lacour) allait atteindre huit ans, l'âge où il fallait penser à l'instruire. Le père avait trop souffert de la médiocrité de ses premières études pour qu'il ne tînt pas à donner à son fils une forte éducation classique. Mais Lacour, si occupé à Bordeaux, n'avait pas le loisir de suivre d'assez près le tra-

vail de l'écolier et, se décidant à l'éloigner, voulant aussi qu'il se débarrassât de son accent girondin, il le confia aux soins de M. Guillain, de Jarnac, professeur de grec et de latin. M. Lardy, d'Angoulême, avec qui Lacour avait travaillé chez Lavau aîné[1], avait bien voulu se charger de veiller sur l'enfant et de pourvoir à tous ses besoins. Après cinq ans de pension à Jarnac, le père allait reprendre son fils pour le ramener à Bordeaux et lui faisait commencer sous sa direction l'étude du dessin.

Lacour n'était pas que peintre. Poète à ses heures, il parlait volontiers du Parnasse, sans d'ailleurs viser qu'à en gravir les premières pentes; il rimait avec une singulière facilité des vers qui, parfois, n'étaient pas sans quelque grâce et même quelque élégance. Il ne trouva donc rien de mieux, voulant contribuer pour sa part à la formation intellectuelle de l'enfant, que de le distraire de sa leçon quotidienne de dessin par une page de trente vers français — c'étaient fort souvent des vers de la *Henriade* — à apprendre et à réciter tous les jours. Voulait-il ainsi, avec ou plutôt sans Minerve, lui inculquer le goût et le sentiment de la poésie? Toujours est-il que si le troisième des Pierre Lacour ne fut pas précisément un poète, il dut à cette initiation précoce d'être sensible au rythme et à la rime et de versifier comme avait fait le père, sans le suivre pourtant dans le même sentier : au lieu de taquiner la lyre d'Anacréon et de lutiner les muses légères, comme son père avait fait, ce fut au vers didactique, si fort en honneur au temps de Delille et de Roucher, que le portèrent ses instinctives préférences.

Heureuse époque, en vérité, où tout le monde rimait dans l'aimable capitale de la Guyenne, avocats, peintres, musiciens, négociants même, et jusqu'aux maîtres de physique et de mathématiques, tel un M. Tramezaigue qui annonçait en vers l'ouverture de ses cours, où les gazettes donnaient asile aux « nourrissons des muses », comme s'appelaient alors les poètes, où un Vergniaud racontait en vers les exploits héroï-comiques d'un Belleville!

1. Le graveur Lavau avait été le premier maître, à Bordeaux, de Pierre Lacour.

Heureuse aussi et aimable famille que celle des Lacour, « où, nous dit le fils devenu octogénaire, les convives payaient leur écot par une gaîté affranchie de toute prétention au bel-esprit et par quelques couplets en vers composés pour la circonstance » ! Les convives habituels de ces modestes réunions, renouvelées tous les samedis, « sans frais dispendieux, » étaient le musicien Piot, le littérateur Blaincourt, le négociant Boisson, membre de l'Académie de Peinture, qui y avait été reçu le même jour que P. Lacour, et Lavau, le vieux maître graveur.

Hors de ce cercle d'amis très intimes et familiers, Lacour en comptait beaucoup d'autres, avec lesquels il était aussi, mais plus ou moins étroitement, lié. Ne citons parmi eux, sans compter Taillasson, l'ancien camarade d'atelier, qui d'ailleurs habitait Paris, que les principales notoriétés contemporaines, telles que Garat, Rode, Beck le musicien, Combes[1] l'architecte, dont l'amitié datait de loin et dont Lacour le fils devait un jour épouser la fille aînée, etc. A tous ces amis, enfin, dont beaucoup fréquentaient chez lui, il convient d'ajouter ceux qu'il rencontrait à l'Académie de Peinture ou au Musée et parmi lesquels il comptait des clients, des protecteurs : les Saige, les Laffon de Ladébat, les Lisleferme, l'abbé Sicard, Walter Johnston, Destournel, Lebrun, Dudevant, Vigneron, de Pontet, etc.

Un trait relatif à quelques-uns de ses amis familiers et qui pourra égayer ces lignes, c'est l'étrange manie qu'ils avaient de tirer du grec ou du latin les prénoms de leurs enfants. Cette mode, cette autre façon d'aimer l'antique plaisait-elle à Lacour au point de ne pas l'étonner? Oublions la femme de son ami Dauberval, une Theodora, la fille d'un autre ami,

1. Louis-Guy Combes, né à Podensac, près Bordeaux, en 1754, mort à Bordeaux le 7 mars 1818. Élève de Peyre, grand prix de Rome en 1785, membre de l'Académie des Arts de Bordeaux, correspondant de l'Institut. Architecte d'imagination vive, auteur de vastes projets, il apportait dans l'exécution de ses travaux beaucoup d'expérience et de sens pratique, en même temps qu'un goût pur et sévère. Il fut longtemps ingénieur en chef des départements de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente. Outre des travaux publics importants, Bordeaux lui doit quelques constructions particulières remarquables : la maison de M. D. Meyer, sur Tourny ; l'hôtel Acquart, sur les fossés de l'Intendance ; le château de M. Lacolonia, en Médoc, etc. Cf. Marionneau, *Salons Bordelais*, notice biographique sur L. Combes, pages 263-266,

Demarsœuvre, prénommée Belloya. Mais comment ne pas supposer le sourire qui certainement effleurait les lèvres du bon peintre lorsqu'il demandait à son ami Combes des nouvelles de sa fille M[lle] Lysidice ou de Praxitèle son fils? Combes avait du reste d'autres fantaisies que de baptiser ses enfants à la grecque : celle par exemple de les faire élever dans le protestantisme, en haine du catholicisme et pour tout concilier avec sa philosophie.

On ne peut se défendre non plus lorsqu'on voit réunis autour du nom de Lacour tant d'amitiés à tous les degrés, de liaisons académiques, de rapports de société, de connaissances recrutées dans tous les rangs, de noter et de signaler le large esprit de tolérance qui présidait à ces relations. Comment ne pas remarquer l'aisance avec laquelle voisinent dans la même liste des noms ou de simple roture, ou décorés de la particule nobiliaire, ou rehaussés d'un titre d'église, tous évoquant par leur réunion l'image d'un monde où l'harmonie n'était possible qu'à la faveur de concessions tacites et réciproques, monde où se groupaient, conversaient, s'accordaient d'honnêtes gens séparés au fond par leurs croyances, leurs opinions, leurs intérêts, leurs principes, mais à qui une même hauteur d'esprit faisait mettre les convenances humaines et sociales au-dessus de toute distinction de rang, de classe ou de naissance? Lacour, simple fils d'un tailleur, bénéficiait largement de cette tolérance et de ce libéralisme, dont il se montrait digne en les pratiquant lui-même. Voici un trait de lui qui suffira à montrer jusqu'où allait sa modération en matière de croyance et son aversion pour toute espèce de fanatisme. Sa femme, qui avait de la religion, avait confié son fils à un prêtre éclairé pour qu'il le préparât à la première communion. Non seulement Lacour, alors assez voltairien, n'y mit point d'obstacle, mais comme des amis vigilants et d'un scepticisme moins complaisant lui dénonçaient l'influence que ce prêtre prenait sur l'enfant et les inconvenients qui pouvaient s'ensuivre, Lacour n'en fut nullement ému : il se refusa à intervenir et laissa faire au prêtre; très libéral dans son rationalisme, il entendait respecter des croyances qu'il ne partageait plus.



LE TERRORISTE LACOMBE (1760-1794)

D'après la gravure anonyme attribuée à LONSING.

On voit déjà par ce qui précède que Lacour avait assez de raisons pour trouver sa vie bonne et bien remplie : famille, amitiés, travaux, devoirs académiques s'y mêlaient harmonieusement. Les distractions, graves ou frivoles, n'y manquaient pas non plus. Il aimait la lecture et les livres. Il s'était fait une bibliothèque où, parmi beaucoup d'ouvrages de son choix, régnait un Voltaire complet, où des traductions des anciens voisinaient avec nos classiques. Il lisait Homère où il puisait des sujets de composition pour ses élèves et pour lui-même, Tite Live, Fénelon, dont le *Télémaque* inspirait sa verve et dont il transposait les plus jolies scènes dans d'exquises compositions lilliputiennes à la plume qui occupaient ses loisirs. Il se divertissait également à retracer dans des cadres de quelques centimètres de côté les charmantes péripéties du roman de *Psyché*. Il ornait ainsi de précieuses vignettes les petits volumes qu'il aimait le plus à feuilleter.

La musique et le chant, qu'il pratiquait lui-même, — il avait une assez belle voix, — lui faisaient passer des heures fort agréables, ainsi que le théâtre, où il fréquentait volontiers. Et comme les salles de spectacle ne manquaient point et qu'elles étaient fort achalandées de pièces et d'auteurs, son seul embarras était de choisir. Le Grand-Théâtre avait naturellement ses préférences. Il était dans son jeune éclat et les représentations bénéficiaient du prestige de son architecture. Il rappelait sans doute à Lacour un échec qui lui fut sensible lorsqu'à son projet de plafond on préféra celui de Robin ; mais il s'en consolait par le plaisir qu'il avait à applaudir l'acteur Romainville dont il devait faire le portrait posthume et maints autres artistes réputés. Ce n'était pas encore officiellement le « Grand-Théâtre » ; tout modestement on le désignait sous le titre de « Salle de spectacle ». Plus tard seulement il devait devenir le Théâtre de la Comédie, le Grand Théâtre de la Nation, enfin le Théâtre de la République, avant d'être le Grand-Théâtre tout court. Au théâtre de la Porte Dauphine, construit en 1756, Lacour allait entendre la comédie classique et la comédie bourgeoise de Sedaine et de Diderot. Et nous ne citerons pas les quatre ou cinq théâtres secondaires, le Blondin

des allées de Tourny, le Grand Colisée de Belleville avec sa troupe d'enfants, les Variétés Amusantes, etc.

Tout semblait donc concourir pour que Lacour fût pleinement satisfait de son sort et, tel que nous le connaissons, on peut se demander si rien lui manquait vraiment.

Il allait pourtant lui manquer, comme à beaucoup, d'être sûr du lendemain.

Déjà, en effet, des nuages s'élevaient dans le lointain, qui devaient bientôt s'assombrir, jeter comme un voile de deuil et d'inquiétude sur les espérances conçues à la veille des États généraux.

Nous n'avons à dire ici de la Révolution que ce qui intéresse en particulier l'histoire de Bordeaux et la vie de l'artiste bordelais qui fait le sujet de cette étude. Tout le reste appartient à l'histoire générale de la nation, où la Guyenne, comme toute province, a sa part, où Lacour, comme tout homme de France, a la sienne.

A Bordeaux, disons-nous, l'inquiétude commençait à naître et à troubler les meilleurs esprits. On y suivait avec intérêt, ou avec passion, le mouvement des affaires publiques. L'élite demandait une sage liberté, la partie saine du peuple ne voulait que la suppression sans violences des privilèges et des abus. On saluait avec enthousiasme la réunion des Etats généraux; on assistait avec un émoi presque religieux à l'élection des délégués qui avait lieu dans l'église Saint-André. L'esprit notoirement modéré et libéral de Lacour le faisait choisir par l'Académie de Peinture comme délégué suppléant à l'Assemblée des électeurs des députés du tiers. Enfin, les États se réunissaient; bientôt c'était la Constituante. Bordeaux applaudissait.

Cependant dès le 19 juillet 1789, des bruits alarmants se répandaient: des bandes armées, disait-on, pillaient les campagnes; le Château-Trompette était armé en secret; la disette s'annonçait pour le prochain hiver, spectre menaçant qu'on verra se dresser trop souvent pendant les sombres années qui vont suivre.

Puis s'accomplissaient, en 1790, des événements ou inquié-

tants ou sinistres. Le règne des clubs commençait. Les journaux se créaient, multipliant avec eux le trouble et l'incertitude. En 1789, le *Journal de l'Assemblée Nationale* suivi peu après du *Point du Jour*, du *Courrier Bordelais* et du *Courrier de Bordeaux;* l'année suivante, c'était la *Nouvelle du Jour*, le *Courrier de Paris à Bordeaux*, le *Bulletin Tachygraphique*, le *Rapporteur Nouvelliste*, les *Annales de la Municipalité de Bordeaux*, organe de la nouvelle municipalité, le *Bulletin-Affiches* qui bientôt prit le nom de *Journal de Bordeaux et du Département de la Gironde :* feuilles éphémères en général, où la politique n'osait trop s'afficher encore, mais dont le pullulement est un clair témoignage de la fermentation générale des esprits. En même temps les sociétés populaires, — à l'instar de Paris, — surgissaient de tous côtés. La *Société des Amis de la Constitution*, créée au début de 1790, siégeait au couvent des Dominicains, où plus tard devait être aménagée la Bibliothèque municipale actuelle, rue Mably, et dont firent partie les plus fameux orateurs de la Gironde : les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Ducos, les Boyer-Fonfrède, les Duvignau, les Baour, les Duranthon, les Journu-Auber, dont la plupart étaient des amis ou des relations de Lacour. Mais à la même époque il y eut aussi la *Société des Amis de la Patrie*, qui se réunissait aux Feuillants (le Lycée ancien), la *Société des Surveillants de la Constitution*, dont le siège fut successivement rue Rolland, puis à l'église Saint-Christoly, le *Club des Amis de la Liberté*, qui groupait un certain nombre de jeunes gens au café Necker, le *Club Patriotique* des fossés des Carmes, le *Club du Café Foy*, le plus populaire. Un peu plus tard, à la fin de 1791, la *Société des Amis de la Constitution* devint celle des *Amis de la Liberté et de l'Égalité*.

Mais la plus célèbre des sociétés de ce temps fut sans doute le Club National : c'est là que se forgeront les armes de la Terreur. Nous sommes dans le domaine de la Révolution bordelaise : on nous excusera peut-être de rappeler les origines et le rôle de cette trop fameuse assemblée. C'est le café des Étrangers qui en fut le berceau. Dans ce café tenu par deux Suisses, les frères Sala, au rez-de-chaussée de l'hôtel Saige, se

réunissaient, vers la fin du règne de Louis XVI, des négociants, des courtiers et des armateurs, des capitaines de bateau qui y venaient lire les journaux ou traiter de leurs affaires. La Révolution survient. A cette clientèle pacifique en succède bientôt une autre : des curieux, des désœuvrés férus de politique, qu'attiraient les journaux où étaient relatés les événements de la capitale ; et le cercle d'affaires devint un cercle de politiciens échauffés, commentant bruyamment les nouvelles, chassant les anciens habitués du lieu. On voit peu à peu ces énergumènes prendre la tête du mouvement révolutionnaire à Bordeaux, et engager la lutte contre les modérés, les *Amis de la Constitution*. Ils s'intitulèrent les *Patriotes du Café National*. En mai 1791, se trouvant trop à l'étroit dans leur premier local, ils s'installent à leur tour au couvent des Dominicains et prennent le nom définitif de *Club National*. Leurs orateurs et leurs guides, ce sont Deffieux et Lacombe que nous retrouverons bientôt face à face avec Lacour.

Dès février 1790 les *Patriotes du Café National* faisaient brûler publiquement l'arrêt du Parlement qui prétendait assurer l'ordre ; c'était le signal des illégalités et des violences. Des prêtres non assermentés étaient poursuivis, brutalisés. En 1791, l'émeute se déchaîne ; les clubs réclament la fermeture des églises ; les femmes, armées de piques, organisées par la « générale » Courpon, paradent sur les places publiques en criant : « A bas les réfractaires » ; les domiciles sont envahis, des prêtres massacrés.

Lacour ne pouvait voir sans inquiétude d'aussi graves désordres : la loi méconnue, l'autorité bafouée, le trouble et le meurtre régnant dans la ville. Aussi bien n'avait-il pas attendu longtemps pour pressentir que c'en serait tôt fini de la paix publique et de la sécurité des honnêtes gens. Le fait suivant nous instruira de ses tristes pressentiments et de la fuite de ses illusions.

On était à la fin de 1791 ou au début de 1792. Une femme aimable, qui avait du goût pour les lettres et les arts, grande amie de M. Lebrun, receveur des fermes, avec qui Lacour était assez étroitement lié, avait commandé au peintre son

portrait. Il devait la représenter dans un paysage rappelant l'*Arcadie* du Poussin. Lacour se mit à l'œuvre. La dame figurait dans sa composition couronnée de fleurs : elle venait de quitter un chœur de danseurs, jeunes hommes et jeunes bergères, et gagnait un groupe d'arbres assez éloigné ; là elle trouvait un tombeau, et d'un geste où se traduisait sa douleur elle ôtait sa couronne et l'y déposait. Ne semble-t-il pas que ce soit sa propre tristesse que l'artiste ait voulu exprimer? Le tableau, du reste, ne fut jamais achevé. Il n'en fut pas autrement du portrait de M. Lebrun, que Lacour avait entrepris aussi : avant que le portrait fût fini, l'infortuné receveur montait sur l'échafaud. Lacour eut seulement le temps de faire deux esquisses de ce tableau[1].

Sans doute Lacour ne perd pas toute espérance de voir l'ordre se rétablir. L'ancienne jurade a été supprimée en mars 1790, mais la municipalité qui s'installait à sa place, le 2 avril, semblait faite pour donner à la ville la sécurité et la paix. Peu après, au début de juillet, le Conseil général de la Gironde inaugurait ses délibérations à l'hôtel de l'Intendance sous la présidence de Journu, un ami de Lacour. Dans ces assemblées le peintre voyait de riches bourgeois, des avocats et des notaires, des négociants, tous hommes riches, modérés. Les pouvoirs locaux semblaient au peintre en fort bonnes mains. Malheureusement les « journées » parisiennes avaient leur contre-coup à Bordeaux. Les massacres des Tuileries, l'arrestation du roi et de sa famille y faisaient naître une stupeur qui paralysait les esprits et désarmait les amis de l'ordre.

A toutes les causes d'agitation publiques et sociales, aggravées par les menées démagogiques, vinrent se joindre, en 1792, les terribles réalités de la disette et de la famine. Ici encore l'exemple de Lacour donnera une idée assez saisissante de la misère publique. Il était venu depuis peu habiter la maison qu'il avait acquise, à l'angle de la rue du Palais-

1. Une première esquisse demeura la propriété de son fils ; l'autre, plus poussée, plus étudiée, « doit être, dit Lacour fils dans ses Mémoires, dans quelque cabinet d'amateur bordelais ». Nous n'avons pas réussi à en retrouver la trace.

Gallien, en face du Grand Séminaire[1]. Le pain se faisait si rare que l'idée vint à Lacour de construire dans un angle de la cuisine un four où il cuirait le pain des siens. Allait-on dîner chez des amis, on emportait son pain avec soi, et sur la carte d'invitation, comme aujourd'hui on ajoute la mention : *On dansera*, on mettait : *Vous porterez votre pain*[2]. Un moment vint, où il fut fort difficile à Lacour de se procurer le blé nécessaire. Le paysan, qui cultivait un « bien de campagne » qu'il possédait aux environs de Mérignac, s'en allait furtivement la nuit, muni de quelques pièces d'or, chose rare en ces temps d'assignats, acheter pour les Lacour, dans les Landes, le froment précieux ; on le « portait ensuite, peu à peu, dans la ville », le plus discrètement qu'on pouvait. Le blé était broyé dans deux grands moulins à café, tamisé ensuite pour enlever le plus gros du son et, tous les quinze jours, quand un factionnaire ne montait pas la garde à la porte du Séminaire, vers onze heures de la nuit, reprenant le métier qui avait été celui de son beau-père, l'artiste devenait boulanger.

Cependant les événements se précipitent. L'Assemblée législative, où dominaient les Girondins, décrète, sur la motion de Vergniaud, que « le peuple français est invité à former une Convention nationale, et qu'en attendant, le chef du pouvoir exécutif est suspendu de ses fonctions ». On devine quel fut l'émoi à Bordeaux. Puis, coup sur coup, éclatent ces terribles nouvelles, apportées de Paris : On vient de massacrer d'une façon atroce les suspects enfermés dans les prisons de la capitale; on vient d'abolir la Royauté et de proclamer la République; Louis XVI et la reine sont enfermés au Temple; à la Convention, la lutte fratricide s'engage entre Girondins et Montagnards; on juge le roi, il est condamné!

Était-ce possible? Ceux qui n'avaient pas vécu dans la fièvre de Paris ces heures tragiques pouvaient à peine se reconnaître

1. Il y avait pour voisins les Candau. Entre les deux familles se noua une amitié solide et durable. Les deux enfants de l'artiste, Pierre et Madeleine, allaient jouer avec le petit Auguste Candau, qui avait une douzaine d'années lui aussi, dans le jardin du Séminaire désaffecté : de là des relations qui devinrent de plus en plus étroites.

2. *Mémoires d'un octogénaire.*

dans ce tourbillon d'événements inouïs. « Je me rappelle, écrivait à l'âge de quatre-vingts ans le fils de notre peintre, l'impression douloureuse de cette affreuse nouvelle, et je remarquai le regard soucieux et le silence de toutes les personnes que je rencontrais. »

Mais nous voici arrivés à la Terreur; le Tribunal révolutionnaire va entrer en besogne. A Bordeaux, comme partout, l'ère sombre « des suspects » s'ouvre. Vainement, lorsque dans la célèbre séance de la Convention du 2 juin les Girondins, vaincus avec le concours des Sections et de la Commune, sont, au nombre de 31, décrétés d'accusation, vainement le Conseil général du département de la Gironde, présidé par Pierre Sers, et réuni dans une des Salles du Département, l'hôtel de ville actuel, crée-t-il une Commission de défense pour lutter contre la Convention sortie de la liberté et de la légalité. Vainement cette *Commission populaire de Salut Public* où se groupèrent des délégués des municipalités, des districts, des Chambres de commerce du département, déploya, du 9 juin au 2 août, une activité extrême, lançant des adresses contre la Convention, envoyant des délégués dans les départements, tentant d'organiser une troupe pour marcher sur Paris. La province ne répondit pas à cet appel, épouvantée des mesures énergiques prises par la Convention et le Comité de Salut Public contre les Bordelais. La Commission, se sentant impuissante, se dissout le 3 août 1793; trois jours après, ses membres sont proscrits et leurs biens confisqués. La Terreur s'installe à Bordeaux.

Chacun, dès lors, tremble d'être signalé pour insuffisance de civisme au Comité de Salut public, aux Clubs, au Tribunal révolutionnaire, partout où sévissait la tyrannie féroce des démagogues. On respire une atmosphère de méfiance, d'espionnage, de trahison et de délation. On craint également d'aller frapper à la porte d'un ami ou de lui ouvrir la sienne, car on risque de le compromettre ou de se compromettre avec lui. Entre connaissances on s'évite pour « n'avoir pas à expliquer sa pensée » [1]. Lacour se voit abordé un jour par un de

1. *Mémoires d'un octogénaire.*

ses voisins et confrères, le peintre Cessy, membre comme lui de l'ancienne Académie de Peinture et du Musée. C'était, au rapport de Lacour le fils, un personnage « assez peu spirituel, plutôt mouleur que sculpteur », et « l'on ne savait trop s'il était véritablement républicain ou un royaliste déguisé ». Cessy venant à Lacour lui demande comment il se porte, de corps et d'esprit : « Parlons du corps, répond Lacour qui est plus ou moins sûr de cet ami, et ne nous occupons pas de l'esprit. »

Les Mémoires de l'octogénaire relatent maint autre trait saisissant où se peignent la peur et la tyrannie de ces heures d'angoisse. L'inquisition terroriste n'admettait plus qu'on eût seulement l'air ou la prétention de se dérober aux proscriptions. Elle exigea que sur la porte des maisons l'on inscrivît le nom, l'âge, le sexe de tous ceux qui les habitaient. Il fallut même, après la mort de Guadet et de Barbaroux, que chacun prouvât son civisme, « que tous, à la même heure, soupassent dans la rue, en laissant les passants prendre et boire : au salut de la République »[1]. Et Lacour se vit obligé comme les autres de faire « une modeste illumination tricolore à ses fenêtres, ce qui plut, dit son fils, à l'acteur Brochard, inspecteur secret ». Pauvre Lacour, qui avait appelé si généreusement de ses vœux la Révolution et l'affranchissement du peuple! L'honnête homme, aimable, bon, loyal, n'était-il pas réduit maintenant, pour sauver sa vie et celle des siens, à vivre de méfiance, de dissimulation, à courber humblement la tête sous le joug de la commune terreur?

(A suivre.) J. LÉONARD-CHALAGNAC.

1. Cf. Lacour fils, *Mémoires d'un octogénaire.*

L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE D'ESPAGNE

L'Espagne, on le sait, a possédé le plus vaste empire colonial qui ait jamais été. — Si elle sut à la fois peupler le pays et assimiler les anciens habitants de presque tout le continent américain, sans parler des îles Philippines et de quelques autres possessions de moins grande importance, elle se soucia surtout d'exploiter le sol de ces riches contrées, et il ne semble pas qu'elle s'en soit bien trouvée. Quant à étudier ces pays au point de vue scientifique, elle ne s'en occupa guère ; tout au plus les marins espagnols s'employèrent-ils à construire des *routiers* leur facilitant l'accès des pays de l'or.

Toutefois, vers le milieu du XVIIIe siècle, sous l'influence des idées françaises, les choses se modifièrent quelque peu ; on vit deux officiers de la marine espagnole, Don George Juan et Don Antonio de Ulloa [1], être les auxiliaires capables et dévoués des académiciens français Godin, Bouguer et La Condamine, quand ceux-ci allèrent mesurer un degré de méridien dans les régions équatoriales en 1736.

De même, vers la fin du XVIIIe siècle, le gouvernement

1. Le premier de ces deux officiers mourut en 1773 à l'âge de soixante ans. Son collègue, Don Antonio de Ulloa, devint octogénaire et vécut jusqu'en 1795. Ce dernier fut un des grands promoteurs de l'astronomie en Espagne, et contribua beaucoup à la construction de l'Observatoire de Cadix. Il fut aussi gouverneur de la Louisiane, alors possession espagnole.

Don G. Juan et Don A. de Ulloa publièrent en commun une relation de leur voyage qui eut plusieurs éditions et dont une traduction française parut en 1752; le titre de cette traduction est : *Voyage historique de l'Amérique méridionale, contenant l'histoire des Incas et les observations astronomiques faites pour déterminer la figure et la grandeur de la terre.*

En outre, on doit en particulier à Ulloa une observation des plus curieuses. Le 24 juin 1778 eut lieu une éclipse totale de soleil. Ulloa était alors chef d'escadre et commandait la flotte des Indes. De son vaisseau amiral, *l'Espagne*, il observa cette éclipse et remarqua avec étonnement un point lumineux sur la surface de la lune. Don Antonio ne voyait qu'une explication possible de ce phénomène : la lune était percée d'un trou qui la traversait de part en part, et se trouvant sur l'axe de ce trou, ce qu'il voyait, c'était la surface même du soleil. Cela parut, avec raison, bien singulier, et Lalande aimait mieux croire qu'il y avait là un volcan en ignition. Toutefois, Ulloa étant le seul qui ait vu ce point lumineux, Arago pense qu'il a été victime d'une illusion d'optique. Ajoutons qu'à une certaine époque de sa vie, Ulloa fut prisonnier des Anglais. Ceux-ci, connaissant sa valeur, se conduisirent en gens civilisés et eurent pour lui les plus grands égards. Non seulement tous ses papiers lui furent restitués, mais la Société royale de Londres l'admit au nombre de ses membres, et cette illustre Société, qui admet très facilement un citoyen anglais, est beaucoup moins accommodante quand il s'agit d'un étranger.

espagnol ordonna le voyage d'exploration commandé par Malaspina, voyage sur lequel nous avons déjà rappelé l'attention [1] et dont il serait bien désirable que quelque savant espagnol écrivît l'histoire. Vers la même époque, Alexandre de Humboldt, un des très rares Allemands qui méritent la sympathie française, infiniment plus sympathique que son frère Guillaume, n'en déplaise à Lamartine, obtint toutes les facilités désirables pour faire son célèbre voyage d'exploration.

Toujours est-il que les événements politiques arrêtèrent ces tentatives; dès 1755, l'Académie de Madrid reçut l'ordre de lever le territoire espagnol. Cet ordre ne fut pas exécuté, et c'est seulement un siècle plus tard que l'Espagne se décida à faire exécuter la triangulation de son sol. Une commission, la « Comision militar del Mapa », inaugura ses travaux en 1856. En 1865, on créa deux directions, l'une pour les travaux géographiques, l'autre pour la statistique. En 1873, ces deux directions furent réunies et formèrent l'Institut géographique et statistique (Instituto geográfico y estadístico de España).

Cet établissement dépendait en principe du ministère de l'Agriculture et des Travaux publics (ministerio del Fomento). Aujourd'hui, il est rattaché au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Voici, d'après un décret signé le 22 décembre 1911 par le roi Alphonse XIII, quelles sont les attributions de l'Institut, et le règlement qu'il est astreint à suivre dans ses travaux [2].

L'Institut géographique et statistique est, dans l'ordre administratif, une direction générale; dans l'ordre scientifique, un centre national consacré à la géographie, la métrologie, l'astronomie, la météorologie et la statistique de l'Espagne; les principaux travaux dont il est chargé sont les suivants :

Détermination de la forme, des dimensions et des anomalies de la surface du globe terrestre, d'accord avec l'Association géodésique internationale, dont l'Espagne fait partie;

Les opérations géodésiques, les observations astronomiques servant à déterminer directement la position géographique

1. Voir la *Revue Philomathique*, année 1911.

2. Nous devons ces renseignements à M. Francisco Martin Sanchez, directeur de l'Institut et député aux Cortès. — Nous le prions de vouloir bien agréer la sincère expression de notre reconnaissance.

de points choisis de la péninsule, l'étude de la pesanteur et la détermination de la longueur du pendule battant la seconde;

Les nivellements de précision sur la totalité du territoire national et les observations relatives à la détermination du niveau moyen des mers et le service des marégraphes;

Les triangulations, le nivellement et les plans topographiques pour la formation de la carte nationale, la construction du cadastre et sa conservation;

Les travaux spéciaux d'hydrographie (c'est-à-dire l'étude des cours d'eau) et de météorologie, et, de plus, ceux que l'on jugera nécessaires à la construction d'une carte spécialement magnétique du pays, et d'une manière générale les études se rapportant à la physique terrestre, et pouvant mener au but primordial que se propose l'Institut géographique;

La publication et la conservation de la carte générale topographique du terrain, et les travaux géographiques relatifs aux diverses provinces ainsi qu'à des zones ou régions déterminées;

L'étude et la conservation des étalons du mètre et du kilogramme, conformément à la Convention internationale des poids et mesures, la comparaison de ces unités avec celles qui servent dans les usages commerciaux, industriels ou purement scientifiques, et la détermination des coefficients de dilatation des corps employés en métrologie;

Le dénombrement des personnes et des choses, la statistique du mouvement de la population et les autres statistiques spéciales à tous les points de vue. Cette statistique doit être régulièrement publiée. L'Institut ne doit pas négliger l'étude du mouvement d'émigration et d'immigration;

Les statistiques des grandes villes, aussi bien que celles de l'ensemble du royaume;

L'Observatoire astronomique de Madrid, l'Observatoire central météorologique et les stations météorologiques établies en des centres dépendant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sont rattachés à l'Institut.

Enfin, à celui-ci incombent tous les autres travaux géodésiques, topographiques ou concernant le cadastre, la métrologie, la statistique, l'astronomie, la physique terrestre et météorologique, recommandés par le gouvernement, énumérés dans les paragraphes qui précèdent, et finalement leur publication.

Le personnel de l'Institut comprend :

Un directeur général, chef de l'administration;

Des ingénieurs géographes;

Des topographes auxiliaires de géographie;

Des gradués en statistique;

Un auxiliaire de statistique;

Un auxiliaire dessinateur;

Les fonctionnaires de différents ordres de l'Observatoire astronomique et de l'Observatoire central météorologique et des stations météorologiques;

Les fonctionnaires attachés au service des poids et mesures.

Un artiste constructeur, conservateur du matériel scientifique servant aux observations;

Les fonctionnaires de la section des arts graphiques;

Des écrivains;

Un concierge;

Et, finalement, des porte-mires et des gens de service.

Les attributions de l'Institut sont, on le voit, extrêmement variées et son personnel a des origines bien différentes, sur lesquelles nous reviendrons. En réalité, si ce n'est que son chef est, pour ainsi dire, inamovible[1], l'Institut est un véritable ministère; vers 1890, son personnel, en y ajoutant les inspecteurs et vérificateurs des poids et mesures, comprenait plus de six cents fonctionnaires et employés, commandés et dirigés par un grand nombre d'officiers appartenant à toutes les armes.

Car c'est l'élément militaire qui domine, comme dans tous les services géographiques du monde; mais, en Espagne, vu la variété des travaux confiés à l'Institut, cet élément n'est pas le seul.

Toujours est-il que l'on entre dans le corps des ingénieurs géographes par la voie d'un concours ouvert entre les officiers de l'artillerie, du génie, de l'état-major, les ingénieurs des routes, canaux et ports, ceux des mines, les ingénieurs forestiers, les ingénieurs agronomes, les docteurs et licenciés ès sciences mathématiques ou physiques certifiés en topographie, géodésie et astronomie, ainsi que les architectes ou ingénieurs civils pourvus des mêmes certificats, enfin, aux

1. Ce chef représente de droit l'Espagne au Comité international des poids et mesures, ainsi qu'à l'Association géodésique internationale. C'est une tradition qui date du général Ibañez.

mêmes conditions, les officiers du corps général de l'armée et les astronomes de l'Observatoire maritime de San Fernando. (Cet observatoire se trouve aux environs de Cadix.)

La vie du géographe est parfois pénible; aussi, en outre des épreuves scientifiques, les candidats doivent être examinés au point de vue physique, afin que l'on soit bien assuré que la vigueur nécessaire ne leur fera pas défaut dans leurs travaux de campagne.

Nous passons sur les détails des attributions des ingénieurs géographes. Disons seulement que dans le cas où l'un de ceux-ci est accusé de quelque acte déshonorant, il est jugé par un tribunal d'honneur formé de cinq membres du corps appartenant à la même catégorie que l'accusé ou à la catégorie immédiatement supérieure; le président de ce tribunal est le doyen d'âge.

Les ingénieurs géographes sont assistés dans leurs travaux par des auxiliaires de topographie. Ceux-ci se recrutent par un concours, relativement élémentaire, ouvert à tous les sujets espagnols âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, aptes à exercer les fonctions publiques et qu'un médecin nommé par le directeur général a jugés capables de prendre part aux travaux sur le terrain.

Nous laissons de côté les autres catégories de fonctionnaires et nous arrivons à l'Observatoire astronomique de Madrid, dont le chef ne dépend pas immédiatement du ministre de l'Instruction publique, mais du directeur de l'Institut géographique.

En conséquence, il doit, en premier lieu, exécuter les ordres de celui-ci, en tant qu'ils se rapportent aux travaux d'observation et de calcul, de réduction et de publication des observations;

Ensuite, proposer au directeur général la répartition qui lui semble la plus convenable des dits travaux entre les astronomes et leurs auxiliaires, d'après leurs aptitudes personnelles;

Rendre compte, dans un rapport adressé chaque année au directeur général, des travaux qui ont été effectués à l'Observatoire, ou qui sont en voie de réalisation.

Les astronomes de l'Observatoire se recrutent par voie de concours entre les auxiliaires de l'Observatoire, les ingénieurs géographes, les docteurs ès sciences mathématiques ou physiques.

L'Observatoire central météorologique est chargé, comme son nom l'indique, des études de physique du globe; il fait lui-même les observations jugées nécessaires, et en même temps que les siennes propres il réunit, résume et publie les observations faites dans les stations provinciales.

Enfin, il prend part à l'enseignement donné par la Faculté des sciences, ce qui le met en rapport avec le doyen de cette Faculté et le recteur de l'Université.

Comme les précédents, le service de statistique est confié à un personnel ayant une double origine, les gradués (facultativos) et les auxiliaires.

Les auxiliaires sont admis après un concours dont le programme comprend les éléments des sciences et en outre ceux de l'économie politique et du droit administratif. Pour devenir des « gradués », ils doivent avoir au moins deux ans de pratique non interrompue dans les bureaux provinciaux de statistique, et posséder en outre le grade de docteur ou de licencié d'une Faculté quelconque.

Le directeur général de l'Institut peut, quand il le juge à propos, se faire assister par une « junta facultativa » formée par les cinq fonctionnaires les plus élevés en grade du « Cuerpo facultativo » résidant à Madrid. Cette « junta » a deux sortes d'attributions : elle est à la fois un tribunal jugeant les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions par les fonctionnaires appartenant au service statistique de l'Institut; elle est en même temps le conseil technique du directeur général.

Un établissement de cette importance, qui n'a guère, semble-t-il, d'analogue dans le monde, doit avoir eu pour fondateur un homme remarquable. Ce fondateur a été Don Carlos Ibañez é Ibañez de Ibero, marquis de Mulhacen, général de brigade dans l'armée espagnole, né à Barcelone le 14 avril 1825, décédé à Nice le 29 janvier 1891 [1].

Entré très jeune à l'École du génie, sa carrière militaire fut signalée par un avancement rapide; à vingt-deux ans il était capitaine, à vingt-quatre, commandant. Seulement, au point de vue de nos habitudes françaises, cette carrière présente quelques singularités : nous le voyons, par exemple, nommé

1. M. Blasco Ibañez, qui est une des gloires de la littérature espagnole et dont les sympathies pour la France et ses alliés sont bien connues, n'est pas un fils du général, comme on serait porté à le croire.

en 1862 lieutenant-colonel du génie, en 1864 colonel d'infanterie, en 1868 colonel du génie.

Mais passons, et venons à ce qui nous intéresse le plus : comme nous l'avons dit, jusque vers le milieu du dernier siècle, la géographie de l'Espagne était fort arriérée[1]. C'est Ibañez qui, à ce point de vue, a relevé son pays et l'a porté au premier rang.

Dès 1853, il fut désigné, par ses connaissances théoriques et son habileté d'observateur, pour faire partie de la Commission chargée de la construction de la carte d'Espagne. C'est le commencement de sa véritable carrière spéciale à la fois militaire et civile, scientifique et administrative.

La carte d'un grand pays doit être fondée sur une triangulation de premier ordre, et cette triangulation doit s'appuyer sur un certain nombre de bases géodésiques mesurées sur le terrain avec toute l'exactitude possible. Pour ces mesures, des appareils de haute précision sont nécessaires.

Il y avait alors à Paris un constructeur extrêmement habile d'instruments de précision, il se nommait Jean Brunner et était d'origine suisse[2]. Ce grand artiste construisit l'appareil géodésique demandé par Ibañez, et le résultat fut merveilleux; il servit à mesurer la base centrale de la triangulation d'Espagne, qui a une longueur de près de 15 kilomètres[3]. Les deux mensurations de la partie centrale de cette base, longue de 2766^{m}9 s'accordaient à dix-neuf centièmes de millimètre près. Il est difficile d'espérer mieux, même avec les appareils modernes où l'on emploie des fils d'« invar ». — L'invar est un alliage acier-nickel (à 36 o/o de nickel) découvert par M. Guillaume, sous-directeur du Bureau international des poids et mesures[4], sis à Sèvres, au pavillon de Breteuil. — Cet

1. Il en était de même des études de statistique. Moreau de Jonnès écrivait en 1847 que « l'Espagne, dont la population n'a point été recensée depuis un demi-siècle, ni les terres cadastrées depuis cent ans, s'est émue à l'aspect des progrès de l'Europe. En 1841, le Régent prescrivit que la statistique de l'Espagne serait préparée immédiatement, et il institua, à cet effet, une commission spéciale sous la présidence de M. Madoz, député aux Cortès et l'un des publicistes les plus savants de son pays. »

L'administration était bien déchue en Espagne depuis le temps de Charles III.

2. Jean Brunner mourut en 1863, à l'âge de cinquante-neuf ans. Ses fils, Léon et Émile Brunner, marchèrent sur les traces de leur père, avec le plus grand succès, jusqu'en 1895.

3. Cette base célèbre est dite base de Madridejos, du nom d'un village situé dans la province de Tolède.

4. M. Guillaume, savant suisse, est né en 1861. Il est correspondant de l'Institut. A côté de ses grands travaux de physique, il a publié un ouvrage intitulé : *La Convention du mètre et le Bureau international des poids et mesures*, Paris, 1901, Gauthier-

alliage a la précieuse propriété d'avoir un coefficient de dilatation presque nul. Grâce à lui, les opérations géodésiques sont beaucoup moins longues, sans être sans doute beaucoup plus précises.

Le gouvernement français avait désigné un officier, alors capitaine, mais qui fut plus tard le colonel Laussedat[1], de suivre l'importante mesure de cette base, et, plus tard, celui-ci a traduit en français deux des volumes où Ibañez a rendu compte de la série des travaux qui ont servi à la construction de la grande carte d'Espagne.

En 1861, le général prussien Baeyer, disciple de Bessel, qu'il avait jadis assisté dans ses travaux géodésiques, fonda l'Association pour la mesure des degrés dans l'Europe centrale (Mitteleuropäische Gradmessung), qui successivement s'étendit à toute l'Europe et modifia son appellation en conséquence, et plus tard, étudiant notre globe entier dans sa forme, devint l' « Association géodésique internationale pour la mesure de la Terre ». L'Espagne dut à Ibañez de faire partie de cette Association dès l'année 1866, tandis que la France fit attendre son adhésion jusqu'en 1871.

Quand Baeyer mourut en 1885, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, ce fut Ibañez qui le remplaça comme président de la Commission permanente qui dirige l'Association. De même, depuis le 12 octobre 1872, il présidait le Comité qui surveille les travaux qui se font au Bureau international des poids et mesures. Il a occupé ces deux présidences jusqu'à sa mort.

Conformément au programme de l'Association géodésique, Ibañez organisa les nivellements de précision dans son pays et fit installer des marégraphes dans les ports d'Alicante, de

Villars. On y trouve l'histoire de cet établissement où se trouvent peut-être les plus beaux instruments de physique qui soient au monde, la description de ses laboratoires, des considérations sur le développement du système métrique. D'autre part, on peut, si on le désire, se renseigner sur les travaux de M. Guillaume en feuilletant le Bulletin de la Société astronomique de France, il y a inséré de nombreuses communications; le plus souvent relatives aux questions de poids et mesures, mais il a aussi abordé d'autres sujets, et notamment a fait à la Société une très belle conférence sur les *Divers états de la matière* qu'on trouvera dans la collection des Bulletins de l'année 1908.

1. Mort en 1907, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, Laussedat avait eu, en 1871, la douloureuse mission de délimiter la nouvelle frontière. Grâce à son énergie, il put conserver leur nationalité à près de cinquante mille Alsaciens-Lorrains habitant les environs de Belfort ou ceux de Longwy. Dans son livre intitulé *La Carte au liséré vert*, il a raconté ce qu'il a vu à cette époque. Laussedat fut directeur du Conservatoire des Arts et Métiers et membre de l'Institut.

Cadix et de Santander. Avant sa mort, ce grand travail était presque terminé, et la différence de niveau entre l'Océan, à Cadix et à Santander, et la Méditerranée, à Alicante, fixée en moyenne à $+ 0^m 52$.

Citons encore, parmi les travaux de l'infatigable géodésien, sa *Description géodésique des îles Baléares*, publiée en 1871. L'Institut géographique avait été créé par un décret daté du 12 septembre 1870, et, comme nous l'avons dit, en 1873 il devint l'*Institut géographique et statistique d'Espagne*.

Enfin, Ibañez s'étant lié avec le colonel Perrier, qui fut directeur du Service géographique de l'armée française, et a tant fait pour mettre cet important Institut en possession des moyens de travail qui lui avaient fait défaut jusqu'alors, les deux amis projetèrent de réaliser le rêve formulé par M. Biot au commencement du XIXe siècle et de joindre géodésiquement l'Europe et l'Afrique par-dessus la Méditerranée, en rattachant les triangulations d'Espagne et d'Algérie par un quadrilatère gigantesque dont les côtés atteignaient jusqu'à 270 kilomètres de long. Nous ne pouvons donner aucun détail sur cette opération. Si on en désire, on peut consulter l'éloge que M. Darboux a consacré à François Perrier, ou encore l'*Annuaire* du Bureau des Longitudes pour 1880.

C'est le plus grand travail de ce genre qui ait jamais été fait. Ibañez en fut récompensé par le titre de marquis de Mulhacen, du nom de la plus abrupte des montagnes sur lesquelles s'étaient établis les observateurs [1].

Quant à Perrier, il fut nommé général de brigade. Il mourut en 1888. Depuis 1880, il était membre de l'Académie des Sciences. Une belle publication internationale, la *Jonction géodésique et astronomique de l'Algérie avec l'Espagne* fit connaître les résultats de ce grand travail.

Une multitude d'autres œuvres signalèrent la présence d'Ibañez à la tête de l'Institut géographique et statistique. La principale est sans doute la construction et la publication de

1. Cette montagne a 3,481 mètres de haut. Les neiges de l'hiver, les chaleurs de l'été font qu'il est à peu près impossible de séjourner sur son sommet plus de quelques semaines par an. En outre, l'accès de ce sommet est très difficile. On parvint pourtant à y installer les instruments géodésiques, une machine magnéto-électrique de Gramme et une machine à vapeur pour l'actionner, sans compter ce qui était nécessaire pour nourrir et loger les observateurs et leurs aides, environ quarante personnes. — Qu'on juge des difficultés!

la grande carte d'Espagne à l'échelle du $\frac{1}{50000^e}$[1]. La première feuille parut en 1875. Soixante-trois feuilles furent publiées du vivant d'Ibañez.

Comme statisticien, le général dirigea, en suivant toutes les règles adoptées de nos jours pour ces opérations compliquées, son premier recensement de la population espagnole. Ce recensement fut exécuté dans la totalité du territoire national, pendant la nuit du 31 décembre 1877 au 1er janvier 1878. Deux beaux ouvrages firent connaître les résultats de cette vaste opération.

Celle-ci fut d'ailleurs recommencée dix ans plus tard. Et finalement, tous les travaux de ce genre furent couronnés par la publication, en 1888, d'un magnifique ouvrage intitulé : *Reseña geográfica y estadística de España,* dont M. Joseph Bertrand disait : « Peu de pays possèdent, à l'heure actuelle, sur leur territoire, ses ressources de toute nature, son climat, son organisation politique et sociale, sa population, son commerce et son industrie, des documents statistiques aussi étendus et aussi détaillés que ceux que renferme ce recueil de 1,300 pages, accompagné d'une très belle carte à l'échelle de $\frac{1}{500000^e}$ »

Il va sans dire que, dans son pays, Ibañez était fréquemment consulté par les autorités militaires ou civiles. — Il fut, par exemple, chargé par le maréchal Martinez Campos des études préliminaires sur la division du territoire espagnol pour la distribution des réserves de toutes les armes et des dépôts militaires.

1. On sait que notre carte d'état-major est à l'échelle du $\frac{1}{80000^e}$. Cette échelle est donc notablement plus petite que celle de la carte espagnole. Nous ne parlons pas de la réduction au $\frac{1}{320000^e}$, qui n'est qu'une dérivation de la première.

On a commencé à construire une nouvelle carte de France, qui sera, elle aussi, à l'échelle du $\frac{1}{50000^e}$. La Commission centrale des travaux géographiques estimait, il y a près de vingt ans, que pour venir à bout de ce travail, il suffirait d'ajouter une somme de 18,500.000 francs aux dépenses pour le cadastre et le nivellement général, dépenses qui atteignent respectivement 600 millions et 8 millions. On ne peut donc dire que ce soit une dépense excessive, surtout quand il s'agit d'une chose aussi utile.

Malgré cela, il n'a encore été publié qu'un très petit nombre de feuilles de la nouvelle carte. Elles se rapportent surtout aux régions ayant Paris et Lyon pour centres et à la région de l'Est. — Espérons qu'après la guerre, le Service géographique de l'armée aura les moyens de mener rapidement à bonne fin cette grande entreprise.

L'Institut géographique et statistique, on le voit, aurait été tout désigné pour composer un Atlas analogue à celui que rêvait M. Delaunay. Il n'est toutefois pas impossible, croyons-nous, d'arriver au même résultat, bien qu'on n'ait pas à sa disposition ce grand atelier scientifique.

Il n'a été publié sur le général Ibañez qu'une seule notice biographique, à notre connaissance du moins; elle est due à M. Hirsch, directeur de l'Observatoire de Neuchâtel (décédé en 1901). Il va sans dire que nous avons fait de nombreux emprunts à cet opuscule.

Ibañez eut pour successeur F. de P. Arillaga. Nous avons dit que l'Institut est aujourd'hui dirigé par M. Francisco Martin Sanchez.

E. DOUBLET,
Astronome à l'Observatoire de Bordeaux.

APPENDICE

Il faut remarquer que, dans la pensée de M. Delaunay, la publication de son Atlas devait être complétée par celle d'Atlas départementaux où l'on aurait pu donner infiniment plus de détails que dans l'Atlas général. Le ministère de l'Instruction publique, où l'on se préoccupait fort à cette époque de réformer l'enseignement géographique (on se souvient de la fameuse circulaire de Jules Simon), aurait volontiers donné son aide à ces publications qui n'auraient guère pu être que l'œuvre d'auteurs habitant le département qu'il se serait agi de représenter, ou au moins la même région. Par une bonne fortune qui n'a pas été mise à profit, il existait déjà un tel Atlas départemental, qui aurait pu servir de modèle aux autres. C'était celui du département de l'Aveyron, qui avait pour auteur M. Boisse.

M. Boisse n'est sans doute pas connu du plus grand nombre de ceux qui liront ces lignes. Ce n'en était pas moins un homme très remarquable et un excellent citoyen. Nous croyons donc utile de résumer sa carrière en quelques lignes.

M. Boisse était né à Rodez le 16 septembre 1810; il mourut dans cette même ville le 18 janvier 1896. Après ses études classiques, il entra, en 1832, à l'École des mines de Paris, et il en sortit en 1835. De 1836 à 1853, il dirigea l'exploitation des

mines de Carmaux (Tarn). Il fut aussi directeur gérant du chemin de fer de Carmaux à Albi. Ses travaux professionnels ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude. On lui doit les projets de plusieurs lignes de chemin de fer, la création et l'organisation de diverses usines et exploitations de mines dans le Midi de la France, en Espagne, en Italie et en Suisse. Nous ne pouvons d'ailleurs ici faire une mention détaillée de tous les travaux que l'industrie lui doit.

Indiquons toutefois sa carte géologique du département de l'Aveyron, ce pays si riche au point de vue minéralogique. C'est sans doute ce premier travail qui le conduisit à étudier son département à tous les points de vue. Il en résulta un Atlas physique, statistique et historique du département de l'Aveyron, dont la publication, commencée en 1872 par les soins de l'administration de l'Observatoire de Paris, fut interrompue par suite de la mort de M. Delaunay et n'a jamais été reprise depuis. Les manuscrits de ce grand travail sont conservés pieusement par les enfants de M. Boisse, son fils, aujourd'hui contre-amiral en retraite, et sa fille.

Notons que M. Boisse fut un des fondateurs, en 1836, de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. Il survécu d'ailleurs à tous les autres fondateurs. A cette société, il communiqua de nombreux mémoires, notamment sur l'emploi de la chaux en agriculture et sur les résultats probables de son emploi sur les terrains du département de l'Aveyron.

M. Boisse était lauréat de l'Académie des Sciences de Bruxelles, qui avait, en 1840, couronné un mémoire qu'il lui avait soumis sur *Les moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion*. De même, il était lauréat de la Société industrielle de Mulhouse, cette grande association qui a rendu tant de services, tant à l'industrie proprement dite qu'à la science et même aux beaux-arts, et qui va redevenir française après une séparation de près d'un demi-siècle.

Les services que M. Boisse avait rendus à son pays furent récompensés. Aux élections de 1871, par 60,000 voix, ses concitoyens le choisirent pour les représenter à l'Assemblée nationale. Il y siégea sur les bancs de droite.

Il ne fut pas réélu en 1876.

Pour chaque Atlas départemental, il aurait fallu un homme comme M. Boisse, ou sa *monnaie*. Pouvait-on l'espérer?

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1915

Présenté par le Secrétaire général de la Société Philomathique.

Messieurs et chers Collègues,

Au début du rapport général qui vous a été présenté l'année dernière, je vous informais que notre Président, M. Sam Maxwell, avait été mobilisé dès le début des hostilités et, exprimant le regret que nous éprouvions de voir l'administration de notre Société privée de sa direction éclairée, je souhaitais, avec tous les philomathes, de voir bientôt prendre fin l'état de choses qui motivait son absence.

Notre espoir commun a été déçu; après seize mois de campagne, la guerre dure encore, sans qu'aucun symptôme permette, en ce moment du moins, d'en pronostiquer la fin prochaine, et notre Président nous fait toujours défaut.

Heureusement, nous recevons de lui de bonnes nouvelles, dans des lettres excellentes, — comme en écrivent d'ailleurs tous ses frères d'armes, — et qui reflètent l'entrain, le courage et la confiance en la victoire finale des millions d'héroïques Français qui, depuis septembre 1914, interdisent à l'ennemi de faire un pas de plus sur le sol qu'il a violé.

« J'ai fait connaissance, nous écrivait récemment M. Sam Maxwell, avec tous les procédés de guerre; les Boches m'ont envoyé des balles, des obus et des gaz asphyxiants, et jamais, grâce à Dieu, je ne me suis si bien porté. J'ai occupé des troisièmes, deuxièmes et premières lignes de tranchées, tâté de l'Argonne et de la Champagne, pris part à des combats qui ont eu les honneurs du communiqué, et suis enthousiasmé de cette vie. Je dors sur la paille, et c'est du luxe lorsque je puis avoir un bon cadre de bois, sur lequel un grillage

métallique bien tendu joue le rôle de sommier. Le Président de la Philomathique en est tout rajeuni. »

Quelle belle vaillance, Messieurs, sous ce ton enjoué où nous aimons à retrouver l'alacrité de l'homme charmant, du collègue aimable entre tous que vous avez élevé à la présidence de notre Société, il y a déjà deux ans, et qu'il a occupée si peu de temps! Puissions-nous le revoir bientôt dans cette enceinte où nous mettrons à contribution les souvenirs qu'il aura rapportés du drame grandiose dans lequel il tient, avec cette ardeur toute juvénile, un rôle auquel il n'était pas précisément préparé.

Nous avons également de bonnes nouvelles de nos collègues MM. Privat et Rey, et nous les associons à notre Président dans le souhait que nous formons pour leur prochain retour.

Pendant que se déroule ce drame, dont la durée aggrave l'horreur, des milliers de soldats sont fauchés et leurs familles les pleurent.

Douze de nos sociétaires ont eu un fils tué à l'ennemi; ce sont, dans l'ordre des dates de ces douloureux événements : MM. Lespès, Veyrier-Montagnères, Maurel, Résal, Eyquem, Pény, Lalanne, Duthil, de Luze, Calvet, Philippon et Pancol. Notre collègue M. Goyetche a perdu ses deux gendres.

Chers Collègues, si cruellement frappés, tous les philomathes sont de cœur avec vous dans cette douloureuse épreuve dont l'amertume ne peut être tempérée que par la légitime fierté que vous inspire le noble sacrifice offert par vos fils héroïques à la Patrie.

COURS D'ADULTES

Il appartient à M. le Directeur général de nos cours d'adultes de vous rendre compte du fonctionnement de ces cours durant l'exercice qui s'achève. Il le fera dans une très prochaine Assemblée générale et vous indiquera comment ont été résolues les difficultés résultant, d'une part, de la mobilisation d'un certain nombre de nos professeurs, d'autre part, de l'affectation à des œuvres de guerre de quelques-uns des

locaux qui nous sont concédés pour nos cours. Il vous donnera les détails habituels sur l'effectif des élèves dont la diminution a été moins grande qu'on eût pu le craindre à raison des circonstances, puisqu'elle n'a guère atteint que 20 o/o du contingent des années normales.

Ce résultat montre l'estime que professe pour nos cours d'adultes la population travailleuse de Bordeaux, pour laquelle ils ont été créés, et votre philanthropie a le droit d'en éprouver quelque fierté; nous avons aussi le devoir de remercier le directeur des cours et le personnel enseignant de la réputation que leur dévouement conserve ainsi à notre œuvre d'enseignement populaire.

Nous n'avons pu vous convier, cette année, aux manifestations qui sont la sanction habituelle de nos six mois d'enseignement : je veux parler de l'exposition des travaux des élèves et de la distribution des récompenses.

Les travaux des élèves se sont ressentis de l'absence des plus âgés, brusquement éloignés de nous par le devoir militaire, et il ne nous a pas paru désirable de faire une exposition qui fît surtout apparaître l'inhabileté bien compréhensible des jeunes débutants.

Quant à la distribution des récompenses, vous vous souvenez que nos élèves ont demandé que notre Société attribuât, en leur nom, à une œuvre de la Croix-Rouge française, la somme qu'elle affecte d'ordinaire à l'achat des livres de prix; nous avons déféré à ce patriotique désir, et la lecture du palmarès s'est faite dans l'intimité des élèves et des professeurs, sans aucune solennité ni invitation officielle.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Représentée par cinq de ses membres au Conseil de surveillance et de perfectionnement de cette école, notre Société, qui l'a administrée pendant de longues années, continue à s'intéresser à son développement et à ses résultats. Pour la quatrième fois, vous venez, en effet, dans une récente Assemblée générale, d'allouer une bourse à la troisième année de la

section de l'Industrie. Je rappelle que cette année supplémentaire a été créée en 1911 pour offrir aux meilleurs élèves de la deuxième année les moyens de perfectionner leur enseignement et d'augmenter leurs connaissances industrielles.

L'élève qui nous sera désigné par la direction de l'École comme titulaire de notre bourse deviendra en quelque sorte le pupille de notre Société, et votre Comité d'administration se tiendra au courant de ses progrès et prendra connaissance de ses notes d'examens; il adressera même à cet élève les observations ou les conseils dont ces notes lui suggéreront l'opportunité.

C'est ainsi qu'il a procédé pour les trois élèves qui, depuis 1911, ont bénéficié de votre libéralité.

REVUE PHILOMATHIQUE

La *Revue Philomathique,* adaptant sa publication à la gravité des événements, a, durant l'année 1915, reflété, dans la plupart des articles qu'elle a publiés, l'état d'esprit, les préoccupations et les espérances des âmes françaises en ce tragique moment.

Des raisons d'économie l'ont conduite à réduire un peu la longueur de ses numéros, mais elle a trouvé dans la vie économique, artistique, historique de Bordeaux et de la région du Sud-Ouest nombre d'intéressants sujets d'étude.

Elle a ainsi affirmé une fois de plus, et dans des conditions particulièrement difficiles, sa vitalité et l'importance de son rôle dans l'ensemble de l'œuvre philomathique.

Le Président de son Comité de rédaction, M. l'ingénieur en chef Durègne, étant toujours éloigné de Bordeaux par le devoir militaire, la *Revue* n'a pu, cette année, bénéficier de l'habile direction qu'il imprime aux travaux du Comité depuis qu'il le préside; mais celui-ci a fort heureusement trouvé dans son Secrétaire, M. le professeur Bouvy, le collaborateur compétent et dévoué, capable d'assurer à lui seul le succès de la *Revue,* tant il apporte de zèle heureux à recruter des auteurs, à composer des numéros variés et à illustrer ceux-ci de trouvailles dont il a le secret.

Si j'ajoute que, lorsque M. Bouvy fournit lui-même des éléments à la composition des numéros de la *Revue*, — et il nous procure assez fréquemment ce plaisir, — ses articles, dont la matière est aussi attrayante que le style en est pénétrant, ne sont pas les moins goûtés de nos lecteurs, j'aurai motivé doublement les remerciements que je lui adresse en votre nom pour le précieux concours qu'il nous donne depuis neuf années.

CONFÉRENCES

Pour la première fois depuis bien longtemps, ce chapitre du rapport ne mentionnera aucune conférence organisée par notre Société. Les conférenciers ont, pour la plupart, à l'heure actuelle, des éléments d'activité qui ne permettent pas de faire appel à leur concours verbal; il semble qu'ils aient pris pour consigne : *Acta non verba.* Ne les distrayons pas de leur noble tâche jusqu'à ce qu'elle ait produit ses plus beaux fruits.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Au 30 novembre 1914, notre Société comptait 618 membres. Au cours de l'année 1915, cet effectif a été diminué de 15 décès et de 24 démissions, soit un total de 39 unités; et, comme nous n'avons eu à prononcer que 2 admissions, la réduction du nombre de nos membres est, pour l'année écoulée, de 37 unités, ce qui ramène à 581 le nombre des sociétaires au 30 novembre écoulé.

Dans les circonstances actuelles, il n'y a lieu de s'étonner ni du nombre élevé des démissions, ni de celui, extrêmement réduit, des admissions; nous devons même nous féliciter de ce que la Société ne soit pas plus gravement touchée par la guerre dans ses forces vives, et on est heureux de penser que beaucoup de sociétaires, qui ont dû opérer dans leurs libéralités des réductions qui s'imposaient, ont tenu du moins à demeurer philomathes, donnant ainsi à notre Société et à l'œuvre philanthropique qu'elle poursuit un nouveau témoignage de leur durable attachement.

Comme il est indiqué plus haut, le nombre des décès est de 15; il nous est agréable de vous signaler qu'il est en diminution de 11 unités sur celui de l'année dernière.

Les collègues que la mort nous a ainsi enlevés sont :

MM. Berthomieu (Eugène), Biard (Amédée), Boudreau (Gustave), Chicard (Georges), Clavel (Georges), Dupuch (Camille), Imbert (Louis), Laclaverie (Albert), Landreau (Jean), Marchand (Jean-Emmanuel), Masclet (J.-B.), Pouyanne (Raoul), Raymond (Albert), Rohée (Louis), Roy de Clotte.

Nous renouvelons, ici, à leurs familles l'expression de nos bien vifs regrets et de notre respectueuse sympathie.

Messieurs et chers Collègues, j'ai le sentiment que l'audition de ce rapport a dû vous donner la même impression que celle que vous ressentez, à certains jours, en lisant dans votre journal des communiqués de nos armées qui se résument ainsi : « Rien de saillant sur notre front. »

C'est que, cette année, notre Société ne pouvait avoir que de modestes ambitions.

Un dessinateur humoriste de grand talent, et qui est en outre un profond psychologue, a popularisé par l'image la vertu que la France des tranchées attend de celle de l'arrière, — des civils, en un mot, — vertu qui s'exprime par un seul mot : *Tenir*.

Eh bien, la Société Philomathique a « tenu », et elle doit être satisfaite de ce résultat qu'elle n'a pas atteint sans difficultés. L'Administration supérieure vient, d'ailleurs, de reconnaître ses efforts et de lui en donner un témoignage auquel, eu égard aux circonstances, nous devons attacher un très haut prix : M. le Ministre du Commerce, qui a dû suspendre bien des allocations à des œuvres régionales, nous a avisés récemment qu'il nous maintient, pour l'exercice 1915, la subvention de 3,000 francs qui nous est allouée chaque année.

C'est une bonne nouvelle que je suis heureux de vous annoncer en terminant ce rapport; et c'est sans doute la seule intéressante que vous y aurez relevée.

Le Secrétaire général,
A. COLLET.